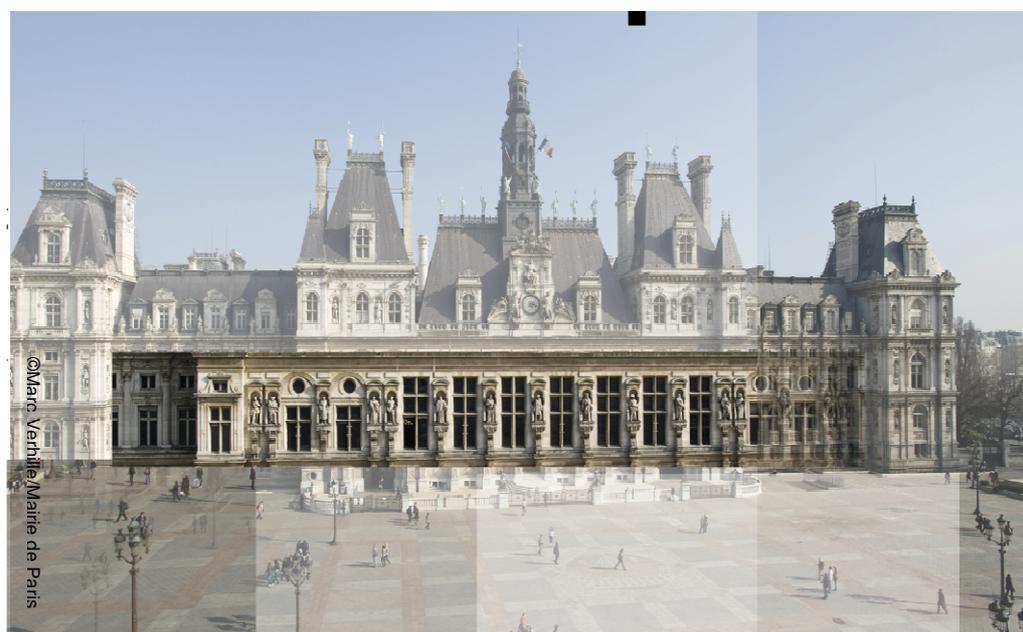


## **Conseil municipal et départemental**



**Séance des lundi 30  
et mardi 31 janvier 2017**

<http://www.paris.fr>

---

**Mercredi 8 mars 2017**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Félicitations.....	3
Adoption de comptes rendus.....	3
2017 DEVE 50 - Communication : Pour une alimentation durable et une agriculture urbaine créatrices de nouveaux liens urbains - ruraux.....	3
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création de halles alimentaires dans les quartiers "politique de la ville".....	3
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'accès à une alimentation de qualité pour tous.....	3
2017 DEVE 24 - Lancement de l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable.....	3
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la précarité alimentaire.....	3
2017 DPE 14 - Plan compost 2016 - 2020.....	3
2017 DEVE 21 - Création d'une école parisienne de la permaculture et développement d'une nouvelle parcelle permacole au sein de la Ferme de Paris.....	3
2017 DEVE 22 - Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769.000 euros) de 10 jardins partagés (11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e) et de 1 jardin pédagogique (17e).....	3
2017 DEVE 25 - Signature d'un accord-cadre de collaboration avec "AgroParisTech".....	3
2017 DEVE 32 - Mise en place de fermes urbaines pédagogiques dans les espaces verts de Paris.....	4
2017 DEVE 41 - Convention d'objectifs et de partenariats avec la Garde républicaine sur la politique de végétalisation et d'agriculture urbaine au sein des casernes parisiennes.....	4
2017 DEVE 42 - Lancement d'un visuel "Miel de Paris" pour favoriser la vente du miel produit à Paris.....	4
2017 DEVE 43 - Approbation d'une convention-cadre pour l'installation de ruchers sur le domaine public municipal.....	4
2017 DEVE 44 - Convention de partenariat avec la Société d'agriculture urbaine généreuse et engagée (La SAUGE) pour l'organisation de l'événement "les 48 heures de l'agriculture urbaine" les 18 et 19 mars 2017.....	4
2017 DEVE 46 - Création des "Trophées de l'agriculture urbaine" et modalités d'organisation.....	4
2017 DEVE 47 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les Brasseurs de France pour la production de bière à partir de l'orge et du houblon cultivés au bois de Vincennes.....	4
Compte rendu de la 4e Commission.....	31
2017 DASES 16 G - Participation (850.000 euros) et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.....	32
2017 DASES 3 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec la S.C.M. "Cabinet médical et paramédical du parc Martin Luther King" (17e) dans le cadre du dispositif "Paris Med".....	34
Vœu déposé par le GEP relatif aux démarches administratives des personnes à mobilité réduite.....	35
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'Hôtel Dieu.....	36
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'avenir de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.....	37
2017 DFPE 23 - Crèches réalisées sur le domaine public de l'A.P.-H.P. - Hôpitaux Saint-Louis (10e), Trousseau (12e), Pitié-Salpêtrière (13e) et Bichat (18e). - Autorisations d'urbanisme. - Demandes de subventions.....	38
2017 DFPE 31 - Plan de modernisation et de valorisation des jardins d'enfants dits "Paris Habitat".....	39
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au maintien et aux tarifs des jardins d'enfants.....	39
2017 DASES 58 G - Subventions (72.000 euros) à quatre associations pour le fonctionnement des cinq Espaces Publics Numériques (E.P.N.).....	42
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux bidonvilles Roms du Nord parisien.....	43
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux "boîtes à dons" de l'association "Règles élémentaires".....	45
Vœu déposé par le GEP relatif aux interpellations des migrants en errance.....	46
Vœu déposé par le groupe LR relatif au campement rues Pajol et Philippe de Girard (18e).....	46
Vœu déposé par Mme PAWLIK, M. BOURNAZEL, M. HONORÉ relatif au centre d'accueil et d'hébergement pour les réfugiés.....	46
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la politique pour les sans-abri.....	46

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la solidarité envers les exilés.....	46	Compte rendu de la 5e Commission. ....	87
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	46	Disposition au sein du Règlement intérieur du Conseil de Paris.....	87
2017 DASES 46 G - Personnels d'appui des services d'accueil familial départementaux d'Alençon, Bellême et Ecommoy. - Mise en place d'une prime d'accompagnement au regroupement des services et d'une indemnité départ volontaire.....	53	Compte rendu de la 5e Commission (suite).....	88
2017 DU 14 - Dénomination allée Maya Surduts (11e et 20e).....	54	2017 DLH 14 - Conclusion d'un avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.....	88
2017 DASES 41 G - Convention de partenariat (13.500 euros) entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et le Département de Paris au titre du projet d'installation de défibrillateurs dans des espaces verts parisiens. ....	56	2017 DLH 22 - Réalisation 60, rue Notre-Dame-de-Nazareth (3e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 25 logements P.L.A.-I. et de 2 logements PLUS par la R.I.V.P. - Renouvellement de la garantie. ....	89
2017 DASES 45 G - Présentation de la Charte parisienne de prévention des expulsions et autorisation à la signer. ....	56	2017 DLH 28 - Location de l'immeuble 141, rue de la Croix-Nivert (15e) à Elogie-S.I.E.M.P. - Bail emphytéotique.....	91
Suspension et reprise de la séance.....	63	2017 DLH 43 - Réalisation 12, 14 et 16, rue Émile-Level (17e) d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 54 P.L.A.-I. par la R.I.V.P. - Renouvellement de la garantie.....	92
2017 DVD 5 - Stratégie "Paris piéton". - Approbation de la stratégie "Paris piéton" et signature de la Charte internationale de la marche. ....	63	2017 DLH 48 - Réalisation par Elogie-S.I.E.M.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 10 logements P.L.A.-I., 24 PLUS, et 14 P.L.S. Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Lot 02 (17e).....	93
Vœu déposé par le GEP relatif à un espace public centré sur les besoins des piétons. ....	63	2017 DLH 3 G - Avis du Département de Paris relatif au projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (S.R.H.H.).....	95
Vœu déposé par le GEP relatif aux feux tricolores. ....	63	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au financement du logement social par la Région.....	95
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de voies piétonnes. ....	63	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la rénovation des immeubles sociaux et à la révision du Plan Climat.....	98
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux revêtements des trottoirs parisiens.....	63	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au financement des projets d'habitat participatif.....	100
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la prise en compte de la mixité des publics. ....	63	Vœu déposé par le groupe LR relatif au square du Clos-Feuquières.....	101
Vœu déposé par le groupe LR relatif à une stratégie globale et concertée des déplacements. ....	63	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la régulation de la location de courte durée de meublés touristiques. ....	103
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la rénovation de la voirie (12e). ....	63	Vœu bis déposé par l'Exécutif. ....	103
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'état général des trottoirs.....	63	2017 DU 30 - Z.A.C. "Porte d'Asnières" (17e). - Reddition des comptes et quitus à la S.E.M.A.V.I.P. ....	107
Vœu bis déposé par l'Exécutif. ....	63	2017 DU 70 - Secteur Beaugrenelle (15e). - Tour Hachette. - Régularisations foncières.....	108
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	63	2017 DU 31 - Appel à projets urbains innovants sur le site Ourcq (19e). - Désignation du lauréat. - Signature de la promesse de bail à construction et du bail à construction. ....	109
Souhaits de bienvenue.....	69	2017 DU 34 - APUI Site Triangle Evangile (19e). - Désignation du lauréat. - Protocole de vente. - Déclassement de principe. - Protocole de vente.....	111
2017 DVD 5 - Stratégie "Paris piéton". - Approbation de la stratégie "Paris piéton" et signature de la Charte internationale de la marche (suite).....	69		
Souhaits de bienvenue.....	86		
2017 DVD 5 - Stratégie "Paris piéton". - Approbation de la stratégie "Paris piéton" et signature de la Charte internationale de la marche (suite).....	86		

2017 DU 72 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris". - Site dit "Terrains Bizet" à Villejuif (94). - Protocole foncier entre les Villes de Paris et de Villejuif...113	2017 DAE 47 - Subvention (20.000 euros) et convention avec "La Mutuelle des étudiants" (L.M.D.E.). 144
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux parcelles 16, rue de Belfort et 65/67, rue Léon-Frot (11e)..... 115	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au sexisme dans l'enseignement supérieur et la recherche. .... 146
Vœu déposé par le GEP relatif au quartier des Olympiades (13e)..... 116	Compte rendu de la 7e Commission. .... 147
Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'héliport de Paris..... 116	2017 DGRI 8 - Aide d'urgence (100.000 euros) à l'Union internationale des organisations de secours et soins médicaux (UOSSM-International) pour les populations civiles victimes du conflit en Syrie. .... 148
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la rénovation des équipements du stade Léo Lagrange (12e). .... 118	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux journalistes et auteurs turcs persécutés..... 149
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'esthétique du mobilier urbain parisien. .... 119	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux arrestations de Kameleddine FEKHAR et de ses camarades en Algérie. .... 151
2017 SG 2 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet "CoResponsability in District Energy Efficiency & Sustainability (CORDEES)". .... 120	2017 DLH 35 - DGRI - Immeuble communal 29, avenue de Villiers (17e). - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Maison de l'Europe, centre de rencontres internationales" et fixation de la redevance..... 152
2017 DU 74 - Acquisition d'une bande de terrain 30 et 30 bis, rue du Groupe-Manouchian (20e)..... 121	Suspension et reprise de la séance. .... 154
2017 DLH 51 - Bastion de Bercy (12e). - Création d'un centre d'hébergement d'urgence. - Autorisations d'urbanisme..... 122	Conférence citoyenne "Paris championne du climat : quelles contributions individuelles et collectives pour changer nos modes de vie ?"..... 154
Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'enquête publique..... 122	Suspension et reprise de la séance..... 166
Compte rendu de la 6e Commission. .... 127	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un boulo-drome (19e). .... 166
2017 DASCO 1 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018..... 128	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux travaux d'extension de Roland Garros..... 167
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif aux collèges Coysevox, Berlioz, Gérard Philippe et Marie Curie (18e)..... 128	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au subventionnement d'associations sportives du 5e..... 168
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'expérimentation "Multi collèges" (18e)..... 128	Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la réforme des Maisons des associations..... 170
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mixité sociale..... 128	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un "fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne"..... 171
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au périmètre des bi secteurs et aux critères d'affectation..... 128	Vœu déposé par l'Exécutif. .... 171
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au 17e arrondissement. .... 128	2017 DPA 12 - Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarrail (16e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société entreprise générale Léon Grosse..... 173
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au 18e arrondissement. .... 128	2017 DJS 108 - DASCO - Convention entre la Ville de Paris, l'Académie de Paris et le Comité National Olympique et Sportif Français pour encourager l'accès à la pratique sportive et soutenir les valeurs de l'Olympisme..... 173
Vœu bis déposé par l'Exécutif..... 128	2017 DFA 10 - Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur la gestion, la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel de gré à gré avec la SETE..... 178
Vœu déposé par le groupe LR relatif au nettoyage des vitres des écoles..... 143	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la valorisation de la Tour..... 178
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux A.S.E.M. dans les écoles de plus de 4 classes..... 143	

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rénovation de la Tour.....	178	III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux produits destinés aux bébés.....	213
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'adaptation de la grille tarifaire.....	178	IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au projet Hôtel-Dieu (A.P.-H.P.).....	215
Compte rendu de la 1ère Commission.....	186	V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux actions de la Ville de Paris envers les copropriétés privées pour réguler la présence d'appartements loués via Airbnb.....	217
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au transfert d'une fraction de la CVAE à la Région Ile-de-France.....	187	VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la délégation de service public Autolib'.....	219
2017 IG 1 - Rapport d'activité 2016 de l'Inspection générale (1er juillet 2015 au 31 décembre 2016).....	188	2017 LR 1 - Transformer le périphérique et les coupures urbaines de Paris.....	221
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bilan social.....	191	Vœu déposé par l'Exécutif.....	221
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un emplacement dédié au commerce ambulant (17e).....	192	Souhaits de bienvenue.....	227
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la restructuration du groupe Vivarte.....	193	2017 LR 1 - Transformer le périphérique et les coupures urbaines de Paris. (Suite).....	227
2017 DFA 8 - Fixation, à compter du 1er janvier 2017, du taux de majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.....	194	2017 DAE 50 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e), fixation de la tarification de la redevance pour la Sté WSN Développement.....	231
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mobilisation des logements vacants et des résidences secondaires.....	194	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.....	233
2017 DFA 5 - DEVE - Convention de financement avec la Région Ile de France pour la mise en place de 3 chantiers participatifs sur la petite ceinture (12e, 19e et 20e).....	201	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la dénomination "fête de la Sainte-Catherine".....	235
Compte rendu de la 2e Commission.....	203	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination "Ousmane Sow" dans le 15e.....	238
2017 DAE 45 - Subvention (5.240.000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (1er).....	204	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une dénomination à Malek Chebel.....	239
2017 DAE 46 - Subvention (2.000.000 euros) et convention avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris pour la mise en œuvre d'un Plan de relance du tourisme.....	204	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au musée de Montmartre.....	241
Dépôt de questions d'actualité.....	209	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affectation des locaux 190, boulevard de Charonne (20e).....	242
Suspension et reprise de la séance.....	209	2017 DAC 455 - Subvention (1.000 euros) à l'association "La Légion", amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris (7e).....	243
Examen des questions d'actualité.....	209	2017 DAC 602 - Apposition d'une plaque commémorant les événements du 14 juillet 1953 place de la Nation (12e).....	244
I - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution de la démographie parisienne et la perte d'habitants.....	209	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination "Sonia Rykiel" dans le 6e.....	246
Souhaits de bienvenue.....	211	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination "Denise Ginollin" dans le 12e.....	247
II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la mise en œuvre du Plan hiver à Paris.....	212	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif	

à la dénomination "Victor Perez" d'un futur équipement (12e).....	248	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation de la coulée verte. ....	272
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu à Françoise Mallet-Joris.....	250	2017 DVD 10 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.....	274
2017 DRH 8 - Rémunération des directeurs des conservatoires de Paris participant, à titre d'activité accessoire, au fonctionnement des jurys d'auditions et à l'organisation d'événements culturels.....	251	2017 DVD 22 - Extension du tramway T3 à la porte d'Asnières (17e et 18e). - Communication du bilan annuel.....	275
2017 DEVE 18 - Dénomination "promenade Khalil Gibran" attribuée à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André-Citroën (15e).....	253	2017 SG 4 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du stationnement urbain de la Préfecture de police de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.....	278
2017 DU 22 - Dénomination "allée Stefa Skurnik" (11e et 20e).....	254	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au développement de l'auto-partage.....	281
2017 DPA 9 - "Paris fait Paris". - Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (16e). - Restructuration partielle. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.....	256	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement des transports publics Porte de Saint-Ouen / Porte Montmartre (17e).....	282
2017 DLH 30 - Boulevard du Général-Martial-Valin (15e). - Implantation de cirque. - Autorisations d'urbanisme.....	256	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux conséquences de la fermeture des voies sur berges rive droite.....	283
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un réaménagement paysager.....	256	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.....	285
Compte rendu de la 3e Commission.....	258	Vœu déposé par l'Exécutif.....	285
2017 DPE 1 G - Transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (I.I.B.R.B.S.) en syndicat mixte ouvert.....	259	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux comptes du service Autolib'.....	287
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation de caméras de vidéo-protection aux abords du collège Pierre Alviset.....	260	2017 DVD 14 - Municipalisation du stationnement payant 2018. - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement.....	289
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux arrêtés anti-mendicité.....	261	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au stationnement résidentiel.....	289
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'occupation illégale du domaine public.....	262	Vœu déposé par l'Exécutif.....	289
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tranquillité publique du quartier Barbès-Château Rouge.....	262	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des aménagements cyclables.....	289
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tarification des appels non urgents de la Préfecture de police.....	265	2017 DDCT 31 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté.....	298
Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la surveillance des "points écoles" (16e).....	267	2017 DPE 20 - Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires (2e et 12e). - Convention de mécénat avec la société "Novamont".....	302
2017 DEVE 2 - Etude et conception d'un mémorial cinéraire au cimetière du Père-Lachaise - Convention de partenariat pédagogique avec l'École Boule.....	268	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux "agents de propreté du XXIe siècle".....	304
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au jardin du souvenir du cimetière Père Lachaise.....	268	2017 DLH 29 - DEVE - Subvention (642.333 euros) et avenant 2017 à la convention du 2 février 2015 entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat (12e). ....	305
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'opération "Recyclons nos sapins".....	270	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	307
		Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	308

Clôture de la séance.....	308
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. ....	309
QE 2017-01 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi de la plaque commémorative prévue en hommage au Comité d'action militaire.....	309
QE 2017-02 Question de Mmes Marie ATALLAH, Galla BRIDIER et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux expulsions locatives menées à Paris en 2016.....	309
QE 2017-03 Question de M. Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la question des étalages et terrasses à Paris.....	310
QE 2017-04 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au traitement de la maladie de Parkinson. ....	311
QE 2017-06 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Frédéric PÉCHENARD, Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la mise en sécurité du bureau de la Maire de Paris.....	311
QE 2017-07 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux collaborateurs embauchés en provenance de cabinets ministériels. ....	312
QE 2017-08 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux droits de voirie. ....	312
QE 2017-09 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en service des 165 nouvelles caméras du PVPP. ....	312
QE 2017-10 Question de Mmes Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'installation de caméras de rue supplémentaires. ....	312
QE 2017-05 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de bilans de la construction dans le 9e arrondissement.....	313
Votes spécifiques.....	313
Votes spécifiés. ....	316
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	316
Comptes rendus des Commissions.....	324
Listes des membres présents. ....	333
Annexe n° 1 - Interventions de deux citoyens.....	337

Tableau récapitulatif des absences de l'année 2016. ....	340
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	349
Tableau des votes des groupes politiques. ....	353

*La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose de démarrer cette séance.

### **Félicitations.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien évidemment, on peut féliciter les sportifs qui ont fait vibrer hier l'Arena de Bercy et nous ont donné beaucoup de bonheur et nous permettent de marquer, je pense, des points y compris dans la candidature de Paris aux Jeux olympiques. Je pense que l'on peut les applaudir très fort, parce qu'il y a beaucoup de Parisiens dans l'équipe de France de handball.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 12, 13 et 14 décembre 2016 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il sur ces documents des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

### **2017 DEVE 50 - Communication : Pour une alimentation durable et une agriculture urbaine créatrices de nouveaux liens urbains - ruraux.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création de halles alimentaires dans les quartiers "politique de la ville".**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'accès à une alimentation de qualité pour tous.**

### **2017 DEVE 24 - Lancement de l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la précarité alimentaire.**

### **2017 DPE 14 - Plan compost 2016 - 2020.**

**2017 DEVE 21 - Création d'une école parisienne de la permaculture et développement d'une nouvelle parcelle permacole au sein de la Ferme de Paris.**

**2017 DEVE 22 - Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769.000 euros) de 10 jardins partagés (11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e) et de 1 jardin pédagogique (17e).**

**2017 DEVE 25 - Signature d'un accord-cadre de collaboration avec "AgroParisTech".**

**2017 DEVE 32 - Mise en place de fermes urbaines pédagogiques dans les espaces verts de Paris.**

**2017 DEVE 41 - Convention d'objectifs et de partenariats avec la Garde républicaine sur la politique de végétalisation et d'agriculture urbaine au sein des casernes parisiennes.**

**2017 DEVE 42 - Lancement d'un visuel "Miel de Paris" pour favoriser la vente du miel produit à Paris.**

**2017 DEVE 43 - Approbation d'une convention-cadre pour l'installation de ruchers sur le domaine public municipal.**

**2017 DEVE 44 - Convention de partenariat avec la Société d'agriculture urbaine généreuse et engagée (La SAUGE) pour l'organisation de l'événement "les 48 heures de l'agriculture urbaine" les 18 et 19 mars 2017.**

**2017 DEVE 46 - Création des "Trophées de l'agriculture urbaine" et modalités d'organisation.**

**2017 DEVE 47 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les Brasseurs de France pour la production de bière à partir de l'orge et du houblon cultivés au bois de Vincennes.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous débutons avec la communication relative à une alimentation durable et une agriculture urbaine créatrices de nouveaux liens urbains/ruraux. Il s'agit du projet de délibération DEVE 50 auquel viennent se joindre 12 dossiers qui seront débattus pendant cette matinée et feront l'objet de votes sachant que là il s'agit d'une communication.

Mes chers collègues, je vais introduire ce débat.

Si les industries agroalimentaires ont nettement dominé la consommation des citoyens de la deuxième moitié du XXe siècle, nous le savons, nous vivons depuis 25 ans une véritable révolution environnementale, alimentaire et sanitaire.

Il nous appartient de l'encourager pour permettre aux citoyens d'adopter un mode d'alimentation plus sain, respectueux de leur santé et de leur environnement. Cela implique bien sûr d'accompagner les évolutions de la chaîne alimentaire traditionnelle, du producteur au consommateur.

L'alimentation doit en outre être replacée au cœur d'une nouvelle relation territoriale, qui permettra de renouer les liens entre les urbains et les ruraux. Notre Métropole se montrera durable et résiliente si elle parvient à préserver le système alimentaire agricole à chacune de ces étapes.

Le plan d'action que je vous présente aujourd'hui apporte une réponse concrète et ambitieuse à tous ces enjeux fondamentaux et je veux bien sûr remercier très chaleureusement l'Exécutif dans son ensemble et plus particulièrement Pénélope KOMITÈS, Célia BLAUDEL, Olivia POLSKI, Antoinette GUHL, Jean-Louis MISSIKA, Mao PENINOU, ainsi que toutes les équipes de l'administration pour la préparation de ce plan d'action extrêmement ambitieux et très concret.

Notre objectif est clair, il s'agit d'abord de permettre à tous les Parisiens d'avoir accès à des produits de qualité dont la culture, la transformation et la vente favorisent le développement des territoires et présentent un impact réduit sur l'environnement.

La Ville de Paris est le premier acheteur public de produits issus de l'agriculture durable. Notre Plan d'alimentation durable 2015-2020 prévoit de porter à 50 % la part de l'alimentation durable dans l'ensemble de la restauration collective des services de la Ville. Nous œuvrons également à lever les obstacles pouvant limiter l'accès des petits producteurs locaux à la commande publique. C'est un vrai sujet. Le renouvellement du conventionnement entre la Ville et les caisses des écoles fin 2017 pourra aussi renforcer nos efforts.

Il s'agit aussi du soutien au commerce et à la distribution de proximité parce qu'il est essentiel pour garantir l'accès à des produits locaux de qualité et pour la protection des savoir-faire gastronomiques artisanaux. Nous sommes fiers à Paris d'avoir des artisans et commerçants avec une belle vitalité.

Depuis 2001, nous menons une politique active pour préserver, soutenir et installer les commerces alimentaires et artisans de bouche à travers notamment des dispositifs innovants tels que "Vital'Quartier", avec les saisons 1 et 2.

Le contrat "Paris Commerces" amplifiera cette dynamique et la mise en place d'une structure de coopération interbailleurs pour la commercialisation de leurs 6.500 locaux d'activité en pied d'immeuble permettra, elle aussi, de mobiliser au mieux ce parc pour favoriser l'installation de commerces alimentaires.

Nous continuerons à nous opposer à l'implantation de grandes surfaces alimentaires, je le dis avec force, lorsqu'elles menacent l'offre de proximité et je me réjouis, à cet égard, du vote dans la loi sur le statut de Paris, d'un amendement renforçant la régulation de ce type d'implantation, qui menace les petits commerces ici et les terres agricoles en Grande Couronne.

Nous travaillons avec la S.E.M.A.-EST pour soutenir l'installation de magasins de vrac, il y en a plusieurs d'ouverts notamment dans le 10e arrondissement de Paris.

Les 82 marchés couverts et découverts seront toujours au cœur de la stratégie municipale. 3 nouveaux marchés biologiques vont s'ajouter bientôt aux 3 existants. 2 nouvelles halles alimentaires seront en outre ouvertes. Un quai fermier réservé aux producteurs locaux sera créé dans la continuité de la reconquête des rives de la Seine sur ce nouveau parc, celui des rives de la Seine.

Créer une logistique durable aussi pour les circuits courts constitue un enjeu majeur pour maintenir le commerce alimentaire de proximité. C'est l'objet de la Charte logistique durable signée avec une centaine de partenaires en 2013. Nous avons modifié le P.L.U. afin de réserver une soixantaine de nouveaux espaces de logistique urbaine dans Paris. La construction par la Sogaris d'une halle logistique à Chapelle International s'inscrit également dans cette démarche. Nous travaillons aussi avec Rungis pour promouvoir et structurer les filières des circuits courts avec l'ouverture en 2015 du pavillon des producteurs locaux. Les innovations numériques développées par les "start-up" soutenues par "Paris&Co" contribuent aussi à développer les plateformes de logistique durable.

Nous avons toujours voulu que le commerce traditionnel soit appuyé par l'innovation, et notamment le fait que nous soyons une capitale européenne et mondiale du numérique nous aide.

Ces dernières années, la gastronomie a vécu aussi de profondes évolutions. Nous encourageons le développement d'une nouvelle économie collaborative et coopérative de l'alimentation, qui contribue activement à promouvoir les produits de l'agriculture francilienne à un prix accessible. Je pense notamment aux A.M.A.P., mais bien sûr à "La Ruche qui dit oui", ou encore à "La Louve", dont nous parlions tout à l'heure, chère Antoinette GUHL.

Nous avons également lancé il y a un an un incubateur en innovation alimentaire, le "smart food Paris". Un nouvel appel à projets sera en outre lancé en 2017 pour une trentaine d'emplacements de "popote roulante", nom labellisé désormais, pour ne pas utiliser toujours l'anglais, et qui remplace donc le terme "food truck" - je le redis : "popote roulante" -, emprunté à nos collègues québécois. La cuisine de rue est donc aussi en plein essor.

La lutte contre le gaspillage alimentaire doit aussi être une priorité. Nous nous y attelons dans le cadre du plan stratégique adopté en 2015, mais aussi via des dispositifs de récupération-redistribution d'invendus alimentaires.

Dans ce contexte, Paris a vocation à devenir une nouvelle terre d'agriculture urbaine, je l'ai dit dès le début de ce mandat, où émergent de nouveaux échanges urbains ruraux. Dans ce but, nous avons décidé d'atteindre 100 hectares de murs et toitures végétalisés en 2020, chère Pénélope KOMITÈS, dont 33 hectares d'agriculture urbaine, objectif formalisé dans la charte "100 hectares" signée il y a un an, et qui verra bientôt de nouveaux partenaires s'y associer. Je pense à beaucoup de partenaires privés. On en a en face de nous, avec le B.H.V., mais on a beaucoup, beaucoup de grands magasins, d'hôtels, de restaurants qui, sur leur toit, pratiquent aujourd'hui cette agriculture urbaine.

L'appel à projets "les Parisculteurs" prolonge et amplifie cette dynamique. Cela a été un succès. La première promotion a permis, permettra de mobiliser 5,5 hectares de végétalisation aménagés sur des bâtiments parisiens, dont 5,2 hectares d'agriculture urbaine, et 500 tonnes de produits comestibles sont ainsi produits chaque année à Paris. Un nouvel appel à projets "Parisculteurs 2" sera lancé en 2017 et il se donnera comme objectif supplémentaire de réaliser des projets sur des copropriétés, d'associer davantage les agriculteurs de petite et de grande couronne et de mobiliser les structures d'insertion par l'activité économique.

De nombreux projets d'agriculture urbaine sont à l'œuvre, notamment dans le cadre du budget participatif et du programme "cultiver en ville", mais aussi au sein de la très belle Ferme de Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, Madame la maire du 12<sup>e</sup>, qui accueillera bientôt une nouvelle parcelle permacole, avec une activité de maraîchage "bio" productif. Je vous invite à aller visiter cette ferme de Paris. Beaucoup d'enfants la visitent avec leurs écoles et avec leurs parents. C'est vraiment un lieu magnifique au bois de Vincennes. De l'orge, du houblon seront également cultivés dans le bois de Vincennes en vue de produire et de brasser une bière de Paris. Vous savez que nous avons accueilli, nous accueillons notamment dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, Monsieur le Maire du 18<sup>e</sup>, des brasseurs qui fabriquent une très bonne bière parisienne, à la Goutte d'Or notamment.

Nous encourageons par ailleurs l'installation bien sûr de ruches et la valorisation du miel de Paris. Nous créons l'École parisienne de la permaculture, qui s'appuiera sur une offre de formation portée par l'école Du Breuil, en coordination avec la Ferme de Paris. Et nous lancerons enfin, en 2017, les trophées de l'agriculture urbaine pour récompenser ces agriculteurs, non pas d'un nouveau temps, parce que ce sont des agriculteurs, sauf qu'ils sont en ville.

La participation citoyenne est au cœur des projets d'agriculture urbaine. L'essor des jardins partagés, le nombre de projets de végétalisation proposés lors du budget participatif, l'investissement de ces tiers lieux, comme la Recyclerie, le succès des bourses aux plantes organisées par la Ville et du permis de végétaliser en témoignent ; la plateforme numérique "végétalisons Paris", qui sera lancée au printemps, fédérera toutes ces démarches.

Pour créer de nouvelles réciprocitys entre la ville et la campagne, nous devons connecter l'agriculture urbaine et l'écosystème agricole francilien, c'est essentiel, développer des partenariats avec les agriculteurs de petite et de grande couronne. Ça n'a pas l'air de trop vous intéresser, mais on va le faire. Elle doit permettre de partager des savoir-faire, d'offrir un débouché économique aux producteurs en pleine terre - cela ne vous intéresse toujours pas plus, mais bon, ailleurs, cela nous intéresse - et d'aider aussi les projets d'agriculture urbaine à trouver un équilibre économique.

C'est pourquoi nous souhaitons travailler en partenariat avec tous les acteurs concernés, nous le faisons déjà : les Chambres d'agriculture, le pôle "Abiosol", l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle. Le projet "solidarité Paris campagne" créera des jumelages entre Paris et des villes de zones rurales ou périurbaines. "Biodiversiterre", véritable salon de l'agriculture urbaine, sera aussi un salon organisé avenue Foch du 3 au 5 juin 2017. Il incarnera cette rencontre entre les urbains et les ruraux.

Je veux insister sur ce point : nous sommes des habitants de la Capitale, du cœur de la zone dense de la Métropole. Nous devons aussi, dans le travail qui est le nôtre, faire en sorte que l'on protège, que l'on préserve les terres agricoles et les terres naturelles autour de cette métropole. Il nous faut avoir une stratégie. Je le sais, beaucoup ici sont d'accord, et nous porterons cette vision au sein de la Métropole du Grand Paris. Il nous faudra aussi la porter au sein de la Région. Nous ne pouvons pas nous permettre un mitage des terres agricoles, un abandon de ces terres agricoles ou de ces terres naturelles tout autour de Paris. Nous en avons besoin. L'urbanisation doit être maîtrisée. La zone dense doit continuer effectivement son développement, mais sans s'étendre sur les terres agricoles.

Il faut qu'il y ait une stratégie claire de l'ensemble des collectivités Paris, Métropole et Région pour réussir. Nous ne pourrions pas avoir un espace de vie de qualité si nous empiétons, comme cela se fait encore malheureusement trop aujourd'hui, avec une pression très forte, sur les terres agricoles, et notamment sur le foncier agricole, qui pousse un certain nombre de communes et de propriétaires à essayer de faire la bascule et à passer ces terres agricoles en terres constructibles. Et ce plan, que nous portons ensemble, vise à donner des perspectives à ceux qui doivent pouvoir vivre de leur travail dans cette agriculture autour de Paris.

J'espère que nous nous retrouverons dans cet objectif commun, y compris pour le porter au niveau régional.

Nous élaborons donc une stratégie alimentaire territoriale et nous poursuivons également notre partenariat avec des agriculteurs, par exemple à travers "Eau de Paris", chère Célia, qui s'est fixé de nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2020 pour protéger les ressources en eau. Nous progresserons dans la stratégie "zéro déchets", et là, c'est Mao PENINOÛ et également Antoinette GUHL qui y travaillent, en encourageant la production de compost, de biogaz, notamment via un plan "compost 2016-2020". La généralisation de la collecte des déchets alimentaires chez l'habitant sera également initiée en 2017. Nous avons l'expérimentation dans le 2<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et nous allons généraliser. Et grâce à cela, le territoire parisien sera en capacité, d'ici quelques années, de contribuer à la production de 30.000 tonnes de compost par an.

Mes chers collègues, renouer avec une alimentation durable et redonner sa juste place à l'agriculture urbaine sont des objectifs à notre portée. Tout faire pour y parvenir est notre devoir. Il y a là un double enjeu de transition écologique, énergétique et de santé publique. Un triple enjeu. Nous pouvons et devons permettre l'émergence d'une nouvelle économie agricole où les circuits courts, la proximité, la diversification, les pratiques culturelles

respectueuses de l'environnement protègent les producteurs et les consommateurs aujourd'hui et demain, car nous construisons aujourd'hui ce monde de demain.

Je remercie à nouveau l'ensemble de l'Exécutif, et plus particulièrement Pénélope KOMITÈS, Célia BLAUDEL, Olivia POLSKI, Antoinette GUHL, Jean-Louis MISSIKA, Mao PENINOÛ et toutes leurs équipes, pour l'élaboration de ce plan d'action essentiel, visionnaire et concret. C'est comme cela que l'on fait bouger les choses.

Je vous remercie.

Le premier orateur est Yann WEHRLING pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yann WEHRLING.** - Madame la Maire, pour ce qui me concerne, cela m'intéresse. D'abord, parce que ce sujet, les constats que vous avez dressés, je les partage entièrement. Notre groupe les partage entièrement. C'est d'abord un sujet de santé publique. Je rappelle que 10 % des Français sont touchés par l'obésité. C'est aussi et surtout un sujet, aujourd'hui, environnemental. On sait, aujourd'hui, que l'alimentation...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pardon, Yann WEHRLING. Est-ce que vous pouvez respecter votre collègue qui est en train de parler ? Si vous avez des conversations à avoir, cher Monsieur FROMANTIN, vous pouvez peut-être... Monsieur de FROMENT, pardon, excusez-moi. Pardon, pardon. Ah, il y a un petit côté... Il y a un petit côté... Bon, comme cela, Jean-Christophe FROMANTIN saura que je pense, de temps en temps, à lui. Voilà.

Yann WEHRLING, poursuivez.

**M. Yann WEHRLING.** - Je reprends. Effectivement, l'agriculture et l'alimentation de manière générale sont très impactantes pour l'environnement et la planète. Ce sont 36 % des gaz à effet de serre dont l'agriculture et l'alimentation sont responsables. C'est aussi un problème de pesticides, d'engrais, d'intrants de diverses sortes. Je rappellerai que, récemment, les abeilles ont été classées comme espèce en voie d'extinction, que la population des oiseaux a baissé de 30 % dans les campagnes. Les impacts sont donc considérables.

Face à cela, nous sommes nombreux à défendre l'idée qu'il faut que l'agriculture aille vers davantage de pratiques culturales de type agriculture bio, mais aussi de toutes ces autres pratiques agricoles qui, aujourd'hui, sont plus respectueuses de l'environnement. Au fond, nous irons certainement progressivement vers de nouveaux contrats avec les agriculteurs, de manière générale, à l'échelle nationale - je l'espère à l'échelle européenne également -, qui fassent en sorte que, contre la garantie de leurs revenus, nous puissions assurer un meilleur respect de l'environnement. C'est à peu près vers cela qu'il faut aller.

Enjeu très important, je crois - vous l'avez souligné, Madame la Maire -, mais cela doit être une priorité avec un focus important pour nous : c'est le gaspillage alimentaire. C'est d'autant plus révoltant quand je viens de citer les 10 % de taux d'obésité et les problèmes d'alimentation qui peuvent exister dans le monde. Dans nos pays occidentaux, ce sont 30 % de notre production alimentaire qui sont gaspillés. A Paris, c'est trois fois plus que dans le reste de la France. Je crois qu'on a un travail très important à faire à Paris même.

Vous avez cité l'ensemble des actions que vous menez. Je dois dire que la liste est impressionnante et positive, tant en qualité d'acheteur public qu'en favorisant le commerce de proximité, les marchés couverts et les marchés tout court, mais aussi en développant cette nouveauté qu'est l'agriculture urbaine, avec un rapprochement de la ville et de la campagne, notamment vis-à-vis des enfants, la découverte de ce qu'est la production alimentaire. C'est aussi un travail que nous partageons au niveau de la Région Ile-de-France, de préserver les terres agricoles à destination de l'alimentation de proximité. A les regarder de près, nous ne sommes pas encore dans une production maraîchère. Elle est encore beaucoup céréalière. Espérons qu'elle puisse évoluer.

Sachez en tout cas que nous avons, pour notre groupe politique à la Région, défendu l'idée que soient préservées les terres agricoles, notamment à destination de l'agriculture biologique. Nous avons des combats à mener également contre des projets, tel qu'EuropaCity, qui, comme vous l'avez signalé, sont des grignotages de terres agricoles que nous devons précieusement conserver.

Je voudrais insister, dans un temps de parole court, sur un point qui, à mon avis, figure encore trop peu dans votre communication, qui est peut-être le développement futur de l'action de la Ville de Paris dans le domaine de l'alimentation. Je veux parler de l'alimentation carnée. De récents rapports d'O.N.G. internationales ont indiqué que cette catégorie précise de l'alimentation dans nos sociétés est responsable des plus grands impacts sur la planète, on estime, par exemple, que si l'humanité consommait ne serait-ce que deux fois moins de viande, notamment dans les pays occidentaux, ce serait près de 25 % de nos impacts globaux sur la planète qui seraient réduits. Vous voyez à peu près l'enjeu qu'il y a derrière cela.

Je rappellerai que, d'ailleurs, au fond, ceci n'est pas impossible à réaliser. On nous dit qu'il faut nourrir la terre entière. Certes. Mais un pays comme l'Inde, qui a la densité de population la plus élevée, est à peu près en autosuffisance alimentaire, précisément parce que l'alimentation de ce pays est très peu carnée.

Je rappellerai également que notre groupe a déposé un vœu, en septembre 2015, qui prônait plus de menus végétariens dans les écoles. Je crois que ce sont des pistes, mais il faut aller plus loin en ce sens dans la promotion d'une alimentation moins carnée qui, par ailleurs, est meilleure pour la santé.

Dernière remarque sur votre communication. Nous avons besoin d'en savoir un peu plus sur l'impact de toutes ces mesures que vous avez développées, l'impact global justement sur ce que les Parisiens, aujourd'hui, font en termes d'alimentation. Quel est l'impact des Parisiens aujourd'hui sur l'environnement et quel est l'impact de ces mesures que vous avez développées ? Il y a peut-être une part de constat qui, aujourd'hui, manque trop dans cette communication pour savoir exactement si ce que nous faisons est efficace ou pas.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, cher Yann WEHRLING, pour vos propos et vos propositions.

La parole est à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Chers collègues, le sujet dont nous parlons ce matin est une préoccupation de plus en plus importante des Français et des Parisiens en particulier qui se soucient toujours plus de la qualité de leur alimentation à l'heure où les scandales sanitaires et environnementaux entraînent de nombreux doutes. Réjouissons-nous, donc, de débattre aujourd'hui des actions de notre Municipalité en faveur de l'alimentation durable et de l'agriculture urbaine, car ces sujets sont loin d'être secondaires. Ils peuvent être structurants pour notre Métropole et porteurs de grandes innovations traversant toute la société. Comme collectivité, nous avons un rôle très important à jouer pour orienter la production et garantir l'accès à une alimentation saine au plus grand nombre.

Je voudrais tout particulièrement m'attarder sur l'action de la Ville de Paris en faveur de la diversité commerciale, de l'offre alimentaire durable et équitable et du développement de l'agriculture urbaine. Nous savons tous combien la qualité de vie à Paris, et donc son attractivité aussi, sont liées à l'originalité et à la diversité de ses commerces, en particulier alimentaires, qui représentent plus d'un tiers de tous les magasins parisiens. Nous développons, depuis 2001, une politique très efficace avec les programmes "Vital'Quartier" mis en œuvre par la S.E.M.A.-EST. Ce ne sont ainsi pas moins de 371 commerces de bouche qui ont été implantés dans des quartiers déficitaires de Paris. En 2017, ces dispositifs favoriseront aussi les commerces proposant une alimentation saine, en particulier fondée sur les circuits courts. L'année dernière, en votant à l'unanimité la modification du P.L.U., nous avons déjà augmenté de 15 % les linéaires commerciaux et artisanaux protégés, ce qui équivaut à presque 300 kilomètres de rues parisiennes.

Je voudrais tout particulièrement saluer la création de deux halles alimentaires nouvelles dans le 10<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissement, dans les mois qui viennent. C'est un dispositif que nous nous étions engagés ensemble à développer lors de la campagne des municipales. Il répond à un réel besoin promouvant une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en particulier dans les quartiers populaires. Les halles alimentaires permettront à la fois de privilégier les circuits courts d'approvisionnement, les produits bio ou labellisés et une implantation dans des quartiers dans lesquels l'offre en produits alimentaires de qualité est soit moins abondante, soit réservée aux plus favorisés.

Nous devons donc nous attacher à ce que ces initiatives se concentrent sur les quartiers "politique de la ville" afin de permettre à tous les milieux sociaux d'accéder à une alimentation saine et durable. Cela passe aussi par un travail avec les bailleurs sociaux pour identifier les surfaces adaptées, des tarifs négociés, ainsi que par une association avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui connaissent bien ces problématiques.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, vous pouvez, vraiment, Madame SIMONNET, écouter.

Soyez un peu respectueux des orateurs. Ce n'est pas très compliqué, si vous avez des choses à dire, d'aller à l'extérieur.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, d'autant que moi, je suis allé écouter Danielle SIMONNET au théâtre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - En plus, vous devriez être reconnaissante, quand même.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, rue Bichat, la première halle alimentaire ouvrira cette année avec la société "Kelbongoo!", lauréate des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire en 2015. J'en suis, comme maire, très heureux et, avec d'autres, je me suis battu pour son implantation. Ces halles alimentaires ne constituent pas des boutiques comme les autres. Elles joueront un rôle social très important et doivent donc être soutenues par notre collectivité à ce titre. Je pense notamment au travail d'éducation à la santé, effectué aujourd'hui avec Paris Santé Nutrition, que les écoles de la Ville travaillent à prolonger et à amplifier.

Une deuxième halle alimentaire va ouvrir aussi prochainement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et je me réjouis que la Ville de Paris puisse contribuer à encourager ce type d'implantation indispensable pour que chacun, dans notre ville, puisse bénéficier d'une alimentation saine et responsable.

La Ville soutient également de nombreuses initiatives pour développer la "gastronomie heureuse" selon l'expression d'Olivia POLSKI, grâce notamment au Festival de cuisine de rue porté par le groupe RG-CI, délibération que nous avons votée il y a quelques mois. Là encore, c'est une part importante de notre spécificité française et parisienne que nous devons encourager et promouvoir.

Je salue d'une manière générale les partenariats nombreux et féconds que nous avons su mener avec les fédérations d'artisans sous la houlette d'Olivia POLSKI et d'Antoinette GUHL, tant pour valoriser nos métiers de bouche que pour les associer à des démarches de l'économie sociale et solidaire. C'est notamment le cas lorsque Paris est pionnière en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, je voudrais terminer en évoquant l'importance de l'agriculture urbaine dans notre ville et notre métropole. Nous avons lancé un vaste chantier de végétalisation de la ville sous la houlette de Pénélope KOMITÈS et ce sont 100 hectares de murs et de toitures qui seront bientôt végétalisés. Parmi ces surfaces, une grande partie sera consacrée à la production de fruits et légumes et il suffit de constater l'engouement pour des programmes comme "Parisculteurs" ou encore les projets concernant l'agriculture urbaine retenus dans le budget participatif pour mesurer l'ampleur du phénomène. Des jardins partagés sont aussi créés chaque mois à Paris et l'aménagement de nouveaux tronçons de la Petite Ceinture permet d'en envisager de nouveaux.

Le permis de végétaliser, qui a rencontré également un franc succès, montre la demande d'une ville plus verte et plus généreuse, productrice en circuit court. Paris est conquise par ces initiatives comme l'on déjà été de nombreuses villes du monde.

Par la valorisation de nos déchets, par la protection d'espaces verts appartenant à "Eau de Paris", grâce à Célia BLAUDEL, nous pouvons également faire de notre politique environnementale un lien très fort entre Paris et la Métropole.

C'est d'ailleurs un aspect que nous comptons davantage développer et il est dommage que la Présidente de la Région Ile-de-France ne semble pas du tout s'intéresser à ce sujet. Pourtant, comme l'écrivait Sey WAVA dans les "Chroniques abyssiniennes", "Bien manger est un objectif digne de toutes les luttes". Continuons à développer fièrement les initiatives de Paris.

Pour cela, je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne la parole à David BELLARD, Président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, manger est pour beaucoup d'entre nous un acte presque anodin. Pourtant, penser l'alimentation c'est penser un écosystème dans son ensemble. Elle nécessite de sortir d'une approche segmentée pour dégager une politique publique transversale et c'est, je le crois, la première qualité de ce plan que de tendre vers cette approche globale.

Mercredi dernier, une association d'ingénieurs spécialistes en énergie renouvelable et efficacité énergétique, très connue pour ses travaux prospectifs en termes de transition énergétique, présentait son dernier scénario 2017-2050.

Si j'évoque ce travail, c'est qu'il pointe justement l'importance d'une articulation entre énergie, agriculture et alimentation.

Notre système agroalimentaire représente en effet plus du tiers de nos émissions de gaz à effet de serre. Un tiers. C'est dire l'importance pour nous d'aller vers un modèle moins polluant via notamment une baisse du gaspillage

alimentaire et une réduction de notre consommation de produits d'origine animale. Moins chère, moins émettrice de pollution, une alimentation moins carnée est aussi meilleure pour la santé. Nous devons donc accentuer nos efforts pour promouvoir une transformation de nos modes de consommation et aller progressivement vers un régime alimentaire végétarien, voire végétalien.

Cette évolution nécessaire conduit à repenser les circuits d'approvisionnement et de production de notre nourriture. D'abord, en favorisant la production agricole sur notre propre territoire. C'est d'ailleurs, on le voit avec les résultats du budget participatif, une forte demande de la population que de s'investir dans ces projets.

J'en profite à ce titre pour souligner l'intérêt des dispositifs comme "Parisculteurs", le programme "Main verte" et la récente création d'une formation en permaculture avec l'école Du Breuil.

Ensuite, en favorisant des modèles alimentaires alternatifs tels que les A.M.A.P., "la Ruche qui dit Oui" ou encore le premier supermarché coopératif "La Louve", qui ouvrent la perspective d'une démocratie alimentaire à Paris via des modèles issus de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, par la valorisation des déchets alimentaires avec le lancement du Plan compost, la perspective de lieu de transformation des invendus alimentaires et des résidus de type marc de café ou drêches de brasserie, ou encore avec le lancement de la collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte.

Cette production locale ne peut cependant répondre que partiellement à la demande. L'essentiel de la nourriture que nous consommons vient d'ailleurs. En 2050, 80 % de la population résidera dans une ville. La responsabilité des métropoles et de Paris est grande pour inventer un nouveau modèle de relations entre les territoires et le besoin de préserver les terres agricoles.

Ce travail doit reposer sur des accords de type jumelage avec des collectivités périurbaines ou rurales, sur de l'aide aux programmes de revivification des îles abandonnées le long de la Seine ou un soutien aux agriculteurs du bassin versant du canal de l'Ourcq, qui souhaitent assurer la transition de leur production vers du vivrier pour Paris et récupérer et valoriser les déchets alimentaires en provenance de la Capitale, enfin, en nous mobilisant contre les projets de bétonnage désastreux, comme celui d'EuropaCity au Triangle de Gonesse. Notre modèle doit donc être raisonné et se construire avec les territoires ruraux et périurbains et non contre eux.

C'est tout le sens du projet de solidarité "Paris Campagnes" qui vise à tisser des relations plus harmonieuses et plus équilibrées entre notre Ville et les territoires ruraux et périurbains.

C'est donc peu dire que pour nous une politique pour développer l'alimentation durable pour tous et toutes à Paris présente de nombreux avantages, pour les Parisiennes et les Parisiens et pour tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire : avantages sanitaires avec des produits plus sains pour les consommateurs et préservant les producteurs d'une utilisation massive de pesticides, cause de cas de cancers et de maladies dégénératives, avantages environnementaux aussi car cette politique préserve la biodiversité et limite les épandages des agriculteurs et donc la pollution des nappes phréatiques, avantages économiques enfin puisque l'agriculture biologique emploie 30 % de main d'œuvre de plus que l'agriculture conventionnelle avec des emplois locaux et non délocalisables.

Il est à ce titre incompréhensible que la Région Ile-de-France, pourtant première région en termes de consommation de produits "bio", reste encore bonne dernière au niveau de la production. Seuls 2,2 % de la surface agricole est travaillée en "bio" contre 5,8 % au niveau national ; c'est dérisoire au regard des besoins.

Dans ce contexte, Paris a un rôle à jouer en aidant les producteurs à monter des projets dans la filière "bio" et durable. Sur ce volet, "Eau de Paris" a depuis sa création, d'ailleurs, une politique particulièrement active via le rachat des terres agricoles. Ce soutien aux agriculteurs permet de renforcer les actions de protection des eaux souterraines, des eaux de surface et permet en même temps de développer une offre de produits alimentaires durable et proche de la ville. Cent huit agriculteurs se sont déjà engagés au côté d'"Eau de Paris" et les objectifs pour 2020 tels qu'annoncés dans cette communication sont très ambitieux, avec notamment l'acquisition de plus de 200 hectares de terres agricoles supplémentaires, soit une augmentation de 50 %.

Ce rapprochement avec le monde rural est très important et l'élaboration d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable et rassemblant tous les acteurs montre le visage d'une Ville responsable et en dialogue avec les parties prenantes engagées dans un changement de modèles agroalimentaires plus sains, moins polluants et plus équitables.

Je laisserai mes collègues Jacques BOUTAULT et Joëlle MOREL compléter mon propos.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

A présent, la parole est à M. Nicolas BONNET, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce matin le slogan du Front populaire qui rassemblait la gauche sonne très bien puisqu'il s'agissait de "Le pain, la paix et la liberté". C'est d'autant plus d'actualité ce matin avec l'alimentation puisque le pain reste la priorité.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous accueillons cette communication sur l'alimentation durable et l'agriculture urbaine créatrice de nouveaux liens urbains/ruraux. Ce sujet, nous l'avons déjà abordé à de multiples reprises dans notre Assemblée et les Communistes parisiens en avaient fait avec les Socialistes et vous-même, Madame la Maire, un axe fort de notre campagne des élections municipales. D'ailleurs, à l'époque, nous considérons qu'une politique publique d'alimentation saine et abordable nécessiterait une délégation de plein exercice avec un budget spécifique. Peut-être que cela viendra dans un prochain mandat ou dans les prochains jours ; on verra bien.

En juillet dernier, dans la droite lignée de cet engagement, sur notre proposition notre Conseil a adopté une délibération sur la création des halles alimentaires, dont une verra le jour cette année dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, alors qu'une autre est en cours dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Deux principes guident notre réflexion avec, au cœur, la question de la solidarité. Notre première préoccupation a trait aux producteurs, qui sont confrontés à de grandes difficultés financières. Nous le savons, les professions agricoles sont en souffrance. Cette crise s'explique grandement par des difficultés économiques auxquelles les producteurs doivent faire face. Au fur et à mesure que la grande distribution et les centrales d'achat se sont développées, les marges des producteurs se sont réduites de manière dramatique. Voilà pourquoi nous avons souhaité réfléchir au développement d'une offre alimentaire en milieu urbain en circuit court qui se donne comme objectif de rémunérer les producteurs agricoles de manière plus juste.

Tout le monde n'a pas accès à l'alimentation saine et de qualité. Voilà le deuxième principe qui nous guide. Le prix de vente souvent prohibitif ne permet pas aux personnes aux revenus modestes d'acheter des produits sains et de qualité. Je rappelle aujourd'hui que 30 % des ménages qui bénéficient des minima sociaux sont en situation d'insécurité alimentaire. D'autres ont les moyens de faire leurs courses mais s'alimentent mal parce que ce ne sont pas les produits les moins chers qui sont les plus équilibrés.

Aujourd'hui, l'obésité frappe les classes populaires plus que toutes autres catégories de population. Cette réalité est aussi celle que l'on vit dans les quartiers les plus populaires de notre Capitale. Nous dénonçons très souvent le coût de la vie parisienne qui est bien trop élevé pour les revenus modestes.

Une étude de l'association des consommateurs "UFC Que choisir" a notamment montré que le panier alimentaire moyen dans les supermarchés parisiens coûtait bien plus cher qu'en province, et je ne parle là que d'une moyenne. Si on s'intéresse aux produits de qualité, la différence est encore plus élevée.

Les inégalités sociales s'expriment pleinement au travers de l'alimentation et cela se retrouve sur quelques indicateurs de santé. Tous les Parisiens n'ont pas les moyens de manger à leur faim ; j'en veux pour preuve l'affluence qui ne désemplit pas dans les restaurants solidaires de la Ville et auprès des associations d'aide alimentaire.

Tous les Parisiens n'ont pas les moyens de consommer des produits "bio" et pourtant la plupart d'entre eux ne seraient pas contre. Tous les quartiers parisiens n'accueillent pas une offre commerciale diversifiée et abordable. Je pense notamment aux quartiers, qui sont entre le périphérique et les Maréchaux et les portes de Paris, qui font face à la désertification commerciale aussi bien qu'à la désertification médicale et aux attaques sur les services publics.

C'est avant tout pour répondre à ces inégalités sociales et territoriales que nous devons développer des politiques publiques de l'alimentation saine et accessible. Nous pensons qu'aujourd'hui nous devons franchir un cap supplémentaire pour répondre à cet enjeu. C'est le sens de la délibération que nous avons présentée sur les halles alimentaires et nous proposons aujourd'hui, à travers un vœu, d'encourager et soutenir les initiatives d'acteurs de l'économie sociale et solidaire à créer des halles alimentaires dans les quartiers populaires.

Nous devons faciliter la création de ces halles en mettant à disposition les locaux adaptés. Une structure de coopération interbailleurs pour les pieds d'immeuble va être mise en place. Elle doit être mise à contribution pour aider la création de ces halles alimentaires dans tous les quartiers populaires de Paris.

Nous pouvons nous appuyer sur les deux premières halles qui vont ouvrir dans le 10<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> pour étendre ce dispositif à d'autres arrondissements.

Pour compléter cette initiative, nous proposons dans un deuxième vœu que la Ville de Paris reprenne à son compte l'esprit du dispositif "Alisol" qui était jusqu'à présent porté par la Région Ile-de-France. Ce dispositif visait à soutenir les projets associatifs qui s'engageaient à fournir, à des personnes en situation de précarité, des fruits et légumes frais produits localement. Ce projet, qui répondait parfaitement à l'enjeu de réduction des inégalités sociales de santé, a été injustement abandonné par Valérie PÉCRESSE et son équipe.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, les halles alimentaires illustrent bien notre priorité en matière de politique alimentaire saine et accessible à tous, qui doit contribuer à la réduction des inégalités et à la solidarité entre Paris et la campagne.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je donne maintenant la parole à un autre Président de groupe, Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Je vais attendre que le député du 14e ait fini de s'entretenir sur le résultat des élections.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. le député du 14e et néanmoins Conseiller de Paris, veuillez regagner votre place, s'il vous plaît.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, miel, champignons, orge, courgettes, fraises et salades : qui pouvait croire, il y a quelques années encore, qu'un jour tous ces produits pourraient être étiquetés made in Paris ? Pourtant, au sein de notre ville, dans ce qui est le Paris intra-muros d'aujourd'hui, au-delà des faubourgs d'alors se trouvaient des fermes maraîchères qui alimentaient les Parisiens.

L'urbanisation a fait reculer ces terres agricoles. Mais des traces de ce passé subsistent encore. Je pense bien sûr aux vignes de Montmartre qui nous offrent chaque année un événement festif fameux.

Il ne s'agit pas bien sûr de rendre notre territoire autonome. Les villes ne peuvent se suffire à elles-mêmes car les espaces de culture ne seront jamais satisfaisants pour répondre aux besoins de la population. Cela ne nous empêche pas cependant de diversifier nos circuits d'approvisionnement dans une perspective de santé publique et de consommation d'énergie vertueuse.

Tout d'abord une place non négligeable va être laissée à l'agriculture urbaine et il me semble que l'Exécutif n'a négligé aucune des possibilités qu'offrent nos rues et nos partenaires. Le travail mené doit, selon nous, poursuivre plusieurs objectifs : redonner aux citadins une âme de cultivateur par une sensibilisation aux cultures écologiques, utiliser des méthodes innovantes pour favoriser la nature en ville et permettre aux Parisiens de retrouver le goût d'une alimentation saine.

L'agriculture urbaine doit être complétée par un échange avec les territoires ruraux et les agriculteurs de notre région. La marche vers une moindre dépendance des circuits industriels doit se faire en associant les territoires environnants. Favoriser au maximum les circuits courts, c'est travailler avec les acteurs de la production agricole. En effet, commander des produits "bio" pour nos cantines, c'est bien. Commander un produit "bio" qui n'aura pas parcouru 1.000 kilomètres en camion, c'est mieux.

Si nous voulons poursuivre notre engagement sur la commande publique, nous devons travailler sur l'offre et favoriser les partenariats avec l'agriculture durable chaque année, du champ à l'assiette, c'est important. L'intermédiaire n'est pas à négliger et la question de la logistique et des transports est essentielle pour une alimentation peu énergivore.

Je suis heureux de développer au sein de la "Sogaris" la plateforme de logistique urbaine qui verra le jour porte de la Chapelle. Le bout de la chaîne, c'est l'assiette des Parisiens.

Hippocrate disait déjà : "Que ton aliment soit ta seule médecine." Notre science moderne a montré qu'en effet le lien entre santé et alimentation est fondamental. Des produits de qualité doivent être plus accessibles en termes de proximité, d'achat et de prix. C'est pourquoi le groupe RG-CI a déposé un vœu sur le sujet.

De nombreuses études, comme celles du CREDOC, ont montré que, pour les foyers les plus modestes, les prix étaient le premier facteur d'achat. Or, nous voyons aujourd'hui que beaucoup de produits de qualité sont encore inaccessibles.

Notre Ville doit parler à tous les publics. Les efforts menés pour orienter l'offre en boutique sur les marchés ou au sein des restaurants collectifs ont permis de favoriser la tendance du bien manger, et c'est tant mieux.

Les deux halles alimentaires prévues sont aussi une première réponse pour s'adresser à un public plus modeste. Mais nous proposons que la future stratégie pour l'alimentation durable à Paris prenne spécifiquement en compte la question de la précarité alimentaire.

Le public jeune doit aussi être une des cibles. Comme l'indique une étude de l'IPSOS, les habitudes des 15-25 ans ont des conséquences négatives sur leur santé. En outre, la fréquentation des restaurants universitaires n'est aujourd'hui pas satisfaisante. La Ville de Paris pourrait entamer un partenariat pour les rendre plus attractifs et tenter, pourquoi pas, de les intégrer à des appels d'offres communs.

Paris est une grande capitale gastronomique et nous devons continuer à favoriser l'excellence, tout en rendant cet art de vivre accessible au plus grand nombre. L'innovation culinaire peut permettre cette plus grande diffusion. Nous saluons à ce propos l'engagement pour que l'organisation d'un festival de cuisine de rue gastronomique, proposé par notre groupe, soit faite en 2017.

Ainsi, le projet autour d'une agriculture et d'une alimentation durable qui nous est présenté est cohérent. Il répond à la diversité des enjeux aussi bien économiques, écologiques que sanitaires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

Nous passons maintenant à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe les Républicains.

**M. Geoffroy BOULARD.** - Madame la Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté affichée par la Municipalité de conduire le développement des productions issues de l'agriculture urbaine dans la Capitale. Elles sont les bienvenues, d'autant qu'elles représentent déjà le quart de la nourriture fournie aux populations urbaines dans le monde, selon la FAO, tendance qui devrait aller en augmentant d'ici 2030.

Circuits courts aux commerces de proximité, aux marchés de production "bio" et durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, voilà autant d'initiatives qui vont dans le sens du consommer local.

Mais j'ai cependant plusieurs observations à formuler afin que la démarche soit plus fidèle à ce qu'est l'agriculture française qui fait partie de notre identité et qui fait la fierté de notre pays.

Première remarque : nul ne conteste le foisonnement des projets associatifs, privés et plus institutionnels en cours, notamment concernant la production - jardins partagés, fermes urbaines -, la logistique - les A.M.A.P., les circuits courts, les "food trucks" -, ou encore les synergies rural/urbain - redirection du fumier, notamment des 6.000 tonnes venant de la Garde républicaine dispersées vers les cultures de plein champ. Mais où sont les objectifs ambitieux de la Ville à 10 ou 15 ans ?

Ce qu'il faut à Paris, c'est un schéma d'ensemble pour éviter le marketing et l'affichage, s'arrêtant parfois à des projections sur la végétalisation de murs. Je regrette, mais c'est sans doute une erreur que vous corrigerez bientôt, que le remontage de la halle ferroviaire de Clichy Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui comporte plusieurs milliers de mètres carrés destinés à l'agriculture urbaine, ne soit toujours pas inscrit dans votre communication et dans vos prévisions budgétaires.

Pas une ligne sur ce sujet. Soyons plus ambitieux à l'horizon 2030 en termes chiffrés, en termes d'hectares dédiés, le potentiel d'emplois créés dans la filière à Paris. Tel un vœu pieux, vous souhaitez que les évolutions en matière d'agriculture urbaine soient le fruit d'un dialogue avec tous les agriculteurs. Je vous cite. Ou encore les propos que je peux rappeler de l'adjoine en charge du développement durable, dans une tribune récente, indiquant également, je cite : "Notre objectif est de poser l'alimentation comme un bien commun, pris en considération par l'ensemble des acteurs, des producteurs aux consommateurs".

Pourtant, jamais dans votre communication, vous ne mentionnez explicitement l'agriculture conventionnelle, majoritaire dans la production agricole française, et qui a tant à apporter à l'agriculture urbaine. A l'inverse, vous n'évoquez que l'agriculture biologique. Cela est positif mais c'est insuffisant. Vous savez que les agriculteurs conventionnels représentent un potentiel d'innovation et de conseils importants et qu'ils font, par ailleurs, énormément d'efforts en dépit des raccourcis médiatiques pour adopter des pratiques agricoles plus respectueuses

de l'environnement. Je pourrais citer les procédés numériques de précision, la recherche pour l'amélioration des intrants phytosanitaires. Ne restez pas, Madame la Maire, dans le déni de la réalité et dans cette vision manichéenne qui tend à opposer systématiquement agriculture intensive et agriculture biologique.

Je vous invite donc à associer plus étroitement tous les acteurs agricoles, y compris ceux de l'agriculture conventionnelle qui seront ravis de concourir à l'efficacité de votre démarche. Peu ou même aucune synergie avec la Région ou la Métropole du Grand Paris ne sont envisagées sur cette question. Je déplore que cette démarche soit limitée géographiquement. Par exemple, dans votre souci de renouer avec la Petite Couronne, pourquoi limiter l'appel à projets "Parisculteur 2" à seulement 4 communes limitrophes ? C'est bien dommage. Paris ne peut pas rester enclavée derrière le périphérique. Pourquoi ne pas construire avec la Région, qui dispose déjà d'aides à l'installation et au fonctionnement de structures d'agriculture urbaine, une politique visionnaire en la matière ?

Dans cette logique, je poursuis dans le souci d'associer un grand nombre d'acteurs avec notamment le projet d'une maison des agricultures à Paris. Elle doit permettre de se rapprocher avec tous les acteurs agricoles, producteurs, commerçants, chercheurs, "start-up", pour accompagner l'émergence et la concrétisation des projets d'agriculture à Paris et bien au-delà.

Je vous incite donc, Madame la Maire, à adopter une démarche plus ambitieuse en associant un public plus large, fidèle d'une part de la réalité de la filière et en instaurant, d'autre part, des coopérations avec des collectivités métropolitaines et régionales sur ce sujet, afin que Paris puisse répondre au défi alimentaire et à la pérennité de la filière.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Maire, vous êtes gentil de vouloir me donner des compétences que je n'ai pas sur des maires. Je suis très respectueuse du droit, mais si cela peut faire école au sein de la Métropole comme d'autres projets que nous avons portés ici, c'est bien sûr le but du jeu.

Mme SIMONNET a la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci, Madame la Maire.

"Dis-moi ce que tu manges, ce que tu consommes, comment tu le consommes, et je te dirai qui tu domines".

Cette réflexion est importante à comprendre parce qu'elle permet de responsabiliser à la fois chacun et l'ensemble des collectivités. Ce que je trouve intéressant dans cette communication, c'est que non seulement on souhaite redévelopper, comme cela a été déjà affirmé et déjà engagé l'agriculture urbaine, mais on se pose aussi enfin la responsabilité à travers "Eau de Paris", sur plus globalement la Région Ile-de-France, par un achat de terres pour relocaliser une agriculture saine et "bio", et c'est important.

Maintenant, je regrette qu'il n'y ait pas plus d'implication dans la critique au niveau régional de l'existence d'une agriculture intensive, une agriculture céréalière, et en même temps, des projets anti-écologiques comme EuropaCity, qui se font à l'encontre des terres agricoles.

C'est un premier aspect.

Deuxième aspect, comment organise-t-on le circuit court et la relation directe consommateur-producteur ?

Je soutiens le fait que l'on accompagne sur l'ensemble des marchés la présence de producteurs, mais je suis extrêmement inquiète par tout ce que vous dites sur les plateformes.

Les plateformes, attention, l'innovation peut être un bien si elle est utilisée au service de l'intérêt général, mais quand vous parlez des services de livraison propres sur les marchés, parlez-vous par exemple de ces plateformes du numérique qui surexploitent des auto-entrepreneurs et que l'on a pu voir sur les marchés parisiens fleurir avec des livreurs à vélo payés même pas 5 euros de l'heure ? Est-ce de cela dont on parle ou non ?

J'espère que non, et du coup, je relance le vœu que nous avons adopté sur ma proposition à l'automne dernier pour que la Ville s'engage à réfléchir à une S.C.I.C. de livreurs à vélo pour justement permettre aux livreurs à vélo d'être rattachés à un statut social dans le cadre de la coopérative droit du travail tout en étant fiscalement indépendants.

Je vais donc conclure, attention, quand on parle des "start-up" innovantes, notamment dans la logistique urbaine, je suis allée au Congrès du Syndicat national du transport léger, c'est-à-dire un syndical patronal, dommage que M. MISSIKA ne soit pas là, cela lui aurait fait plaisir, ils sont très inquiets par la mise en concurrence des plateformes, de l'ubérisation, qui cassent complètement l'ensemble des métiers de ce secteur.

Donc, que la Ville soit audacieuse, qu'elle fasse bien attention, quand on parle d'innovation, comme dans l'agriculture, les innovations ont été une catastrophe en termes de productivisme, et pour le droit du travail et la qualité sociale de la vie en ville, faisons attention que les innovations soient bien au service du progrès social et non pas de nouveaux rapports de domination.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci et donc, maintenant, Mme NAHMIAS pour l'UDI-MODEM.

**Mme Valérie NAHMIAS.** - Paris est à la croisée des chemins entre sa proximité avec de vastes plateaux agricoles, ses réseaux de commerçants, artisans alimentaires, et l'impact des nouvelles données environnementales, économiques et de santé publique.

Nous devons effectivement continuer d'améliorer nos politiques de production et de distribution en circuit court comme vous le proposez.

J'aimerais cependant rappeler que vous vouliez faire l'inverse avec les caisses des écoles. Certaines, dont celles du 17<sup>e</sup> arrondissement ont été exemplaires. Elles ont déjà mis en place des filières d'achat durable, local et biologique.

La volonté de la Mairie de Paris de centraliser les cantines était contraire à cette volonté de proximité.

Mais nous partageons les objectifs de votre communication. Seulement, nous ne partageons pas la façon de procéder. Nous sommes encore et toujours dans la politique paillettes et d'essaimage. Nous ne voyons pas à ce jour de "process", d'études, de retours plus chiffrés et validés, nous considérons que vous manquez d'ambition. La volonté est là, mais les moyens sont limités, nous parlons d'agriculture urbaine sur 600 mètres carrés, de moisson pour les chevaux de manège, c'est très bien mais largement insuffisant.

Nous devons voir plus grand dans notre politique d'action, d'impact, de fonctionnement, d'approvisionnement et d'aide apportée.

Je vais me focaliser sur deux aspects, les A.M.A.P. et les nouvelles technologies.

Concernant les A.M.A.P., ce réseau est un acteur incontournable de l'alimentation durable à Paris. Seulement, la demande - les consommateurs - excède parfois largement l'offre.

Favoriser l'installation de nouveaux producteurs "bio" autour de Paris pour répondre à une demande croissante serait déjà un premier pas. Il existe d'autres pistes concrètes que nous vous suggérons : augmenter l'aide financière au réseau A.M.A.P. Aujourd'hui, la Région donne plus de 150.000 euros par an au réseau contre 4.000 euros pour la Ville. Si nous souhaitons promouvoir les circuits courts, développer les liens entre producteurs et consommateurs locaux, ces associations sont une solution à développer.

Autre point, nous manquons de foncier pour des projets productifs sur Paris intra-muros, mais nous pouvons agir sur la promotion d'installations de producteurs en agriculture "bio". Avons-nous la possibilité de proposer du foncier en dehors de Paris pour des projets d'installation d'agriculture "bio" ?

Pouvons-nous travailler de manière conjointe avec les mairies périphériques pour créer des partenariats pour les nouveaux paysans qui s'installent, sachant que les débouchés sont déjà assurés avant même de commencer à produire ?

Les groupes A.M.A.P. se heurtent à un manque de locaux pour la distribution des récoltes alimentaires. La Mairie pourrait-elle cartographier dans tous les arrondissements un maillage étroit de locaux disponibles, afin de faciliter l'installation de nouvelles A.M.A.P., notamment dans les quartiers où elles sont peu présentes, comme l'Ouest parisien ?

Enfin, la Mairie de Paris devrait davantage communiquer sur ces réseaux A.M.A.P. et autres associations pour les faire connaître du grand public. Je rappelle qu'ils sont 100 % bénévoles, zéro intermédiaire, c'est de l'économie circulaire et la création de lien social et de solidarité, de plus ils sont vertueux pour l'environnement.

Autre sujet : les nouvelles technologies.

Les nouvelles technologies sont des outils mis à notre disposition. Elles font évoluer dans le temps et dans l'espace les transports, la distribution, la création de nouveaux lieux entre les territoires urbains et ruraux.

En quelques clics, j'ai trouvé des applications permettant de traiter le gaspillage, trois fois plus de gaspillage pour les Parisiens qu'en France, c'est juste énorme. Pourtant, nous avons "OptiMiam", qui sont dans le 17<sup>e</sup> d'ailleurs, qui permettent de mettre en relation commerçants et clients pour vendre à moindre prix leurs invendus. Pareil pour "Too Good to Go", qui réalise la même chose avec les restaurateurs. "Paris, partage ton frigo", "Etiquet'table", et je pense en citer encore quelques dizaines.

Il faut multiplier ces initiatives, valoriser ces entreprises. Faisons un état des lieux de ces applications qui travaillent sur le sujet de l'alimentation. Créons une page sur le site de la Mairie de Paris pour les valoriser. Valorisons le travail des incubateurs dont l'incubateur "Paris&Co", partenaire privilégié. Et pourquoi ne pas créer un label "anti gaspi" pour leur offrir une meilleure visibilité ? Proposons aussi des aides financières au travers de prix, de subventions pour des lauréats.

Pour conclure, le groupe UDI-MODEM soutient la démarche et continuera d'être force de proposition, afin que nous allions plus loin, car évidemment l'alimentation est un enjeu vital.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame NAHMIAS.

Monsieur DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Madame la Maire, mes chers collègues, Paris entre dans une nouvelle phase de son histoire et de son rapport avec l'alimentation, sa production et sa distribution.

Les faits sont là : les Parisiens veulent manger mieux, mais ils veulent également un lien plus direct avec les producteurs.

Pour certains, cette démarche ne saurait être que le fait d'une frange de la population que l'on qualifie communément de "bobo", mais cette tendance s'affirme de plus en plus. Pour preuve, la croissance du marché "bio", plus 20 % en 2016, mais également l'évolution significative de la vente directe dans les circuits de distribution.

Avec vous et vos adjoints, Madame la Maire, nous accompagnons cette tendance, non seulement dans le cadre des achats pour la restauration collective, mais aussi en développant l'économie collaborative francilienne, en aidant à la mise en place d'A.M.A.P. comme "La Ruche qui dit oui", ou encore "La Louve".

Pour permettre le développement des circuits courts, il faut aider à la réorganisation des livraisons pour les commerces indépendants en repensant la logistique urbaine.

Cela a été rappelé par certains d'entre vous, pour cela il a été prévu dans la dernière modification du P.L.U. votée en juillet dernier, une soixantaine de nouveaux espaces spécifiques dédiés à la logistique urbaine.

Cela va de la halle logistique qui sera réalisée avec la "Sogaris", Chapelle International dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et qui sera dédiée à l'approvisionnement des commerces indépendants jusqu'au point de livraison du dernier kilomètre.

Avec d'autres partenaires, comme Rungis, là aussi notre Ville de Paris travaille pour promouvoir et structurer les filières du circuit court, pour favoriser l'émergence de nouvelles solutions de mobilité et logistique urbaine durable.

Notre ville, avec "Paris&Co", aide au développement de "start-up" innovantes dans le domaine de la logistique et de la mobilité urbaine, durable, sur des aspects comme la livraison collaborative, les plateformes, les e-commerce, la géolocalisation ou encore les consignes urbaines.

Un enjeu qui me tient particulièrement à cœur : le commerce a une place très importante à Paris puisque le tissu commercial y est très dense et très diversifié. On compte près de 62.000 commerces, dont un tiers de commerces alimentaires, cafés et restaurants.

Paris bénéficie d'un parc de commerces beaucoup plus dense que les autres grandes villes françaises. Depuis 2004, la Ville de Paris avec ses programmes "Vital'Quartier 1" notamment dans le 19<sup>e</sup> arrondissement et "Vital'Quartier 2" mène une politique volontariste pour maintenir cette attractivité économique avec la S.E.M.A.-EST que j'ai eu l'honneur de présider entre 2008 et 2014.

Le futur contrat "Paris Commerces", qui sera signé en 2017 et nous engagera pour 12 ans, nous permettra d'intervenir dans des secteurs spécifiques, là où la dévitalisation commerciale est forte.

Avec 37 millions d'euros de budget, nous allons dans ces quartiers favoriser encore plus l'installation de commerces de proximité, et en particulier du commerce alimentaire privilégiant les circuits courts, le "bio" ou encore la vente directe. Notre Ville est volontaire et mise fortement sur l'innovation. C'est notamment vrai dans le domaine de l'agriculture urbaine. Paris a comme objectif de créer - cela a été rappelé et vous l'avez dit, Madame la Maire - 100 hectares de murs et toitures végétalisés dont 33 hectares dédiés à l'agriculture urbaine, et nous avons l'ambition de rendre Paris plus végétalisée, de créer des îlots de fraîcheur, et notamment de permettre à des agriculteurs urbains de s'implanter.

Le projet des "Parisculteurs", dont les projets ont été sélectionnés en novembre dernier, vont permettre d'aménager 5,2 hectares d'agriculture urbaine et viser une production de 500 tonnes de produits comestibles. La SAEMES, que je préside, la société des parkings, avait même postulé pour être candidate avec les sociétés qui avaient été retenues.

Les productions seront issues de différentes techniques, telles que l'aquaponie, l'aéroponie, l'hydroponie, la permaculture, les vergers, les champignonnières, la culture en bacs ou en plein champ. D'ailleurs, le prochain appel à projets "Réinventer Paris" a déjà identifié plusieurs sites, dont certains en sous-sol, propices à l'installation de champignonnières ou à la culture verticale de micro-pousses. Le nouvel appel à projets "Parisculteurs 2" sollicitera les copropriétés et les agriculteurs de grande couronne pour contribuer au développement des productions locales et aux échanges urbains ruraux.

Nous souhaitons, nous, élus de la majorité, et je l'espère l'ensemble des élus de notre Conseil, que les Parisiens puissent être acteurs, et également producteurs. C'est l'objectif des 135 jardins partagés gérés par des associations. Avec le projet "cultiver en ville" voté en 2015, nous allons créer d'une part une dizaine de nouveaux lieux d'agriculture urbaine à Paris, pour favoriser l'émergence de nouveaux modes de production de proximité, et créer d'autre part une dizaine de jardins partagés pérennes permettant de contribuer au renforcement du lien social entre les habitants. Plus que de produire des cultures et viser à l'autosuffisance, notre ambition véritable est de rapprocher les Parisiens de la production agricole en leur donnant les possibilités de cultiver, mais aussi de permettre et de faciliter l'accès à des produits de qualité via les circuits courts.

Par ses actions, notre Ville contribue à la protection et au développement de la biodiversité et tisse des liens entre les agriculteurs urbains et les agriculteurs de la petite et de la grande couronne. C'est pourquoi nous sommes présents au Salon international de l'agriculture depuis 2016.

Vous l'avez bien compris, notre collectivité, à travers ses actions, ses partenariats, n'est qu'un vecteur, un catalyseur, un facilitateur, et nous sommes, grâce à vous, Madame la Maire, et votre politique, là pour permettre l'innovation, l'expérimentation, l'accompagnement et faire en sorte que les institutions, les bailleurs, les associations, qui sont nos partenaires, puissent dans l'avenir le faire par eux-mêmes, c'est-à-dire pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur DUCLOUX.

Madame Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Madame la Maire.

L'accès à une alimentation durable est un droit. Il doit pouvoir être exercé par toutes et tous, dans tous les quartiers parisiens. Ainsi, l'installation de commerces indépendants proposant des produits alimentaires durables, de qualité, à des prix abordables est un des objectifs fixés par la S.E.M.A.-EST. Cette dimension sera encore renforcée dans le contrat "Paris Commerces" présenté au prochain Conseil de Paris. Le bilan de la concertation "Paris Commerces" nous confirme bien d'ailleurs que l'installation de commerces dans l'alimentaire est plébiscitée par les Parisiens dans les quartiers concernés.

En tant que présidente de la S.E.M.A.-EST, je suis fière que nous ayons anticipé cette stratégie alimentaire durable, avec des circuits courts, des bars à fruits et légumes, de la vente en vrac, des restaurants solidaires, des chocolatiers équitables, pour tous les publics.

Je veux citer ici le boucher rue de Lancry dans le 10e, qui propose à prix bas des plats préparés de viande fermière grâce à la valorisation de tous les morceaux, ou le restaurant "bio" et l'épicerie fine installés en 2016 à Château-Rouge-Barbès dans le 18e, ou même le sauvetage des deux derniers petits commerces alimentaires indépendants du quartier Treilhard dans le 8e arrondissement.

Je suis fière également que la S.E.M.A.-EST ait développé la démarche "CoSto" d'aider les petits commerçants à la transition numérique, pour leur permettre de se doter de moyens supplémentaires de lutte contre les chaînes de "fast-food" ou de malbouffe. Mais si cette richesse, cette diversité commerciale, cette qualité alimentaire sont appréciées par les habitants et les élus, elles restent souvent sous-valorisées par notre institution. Puisque nous mettons en œuvre une stratégie alimentaire, j'espère qu'elle sera l'occasion de mieux faire travailler nos commerçants et artisans parisiens au service de nos cantines, de nos événements municipaux et de nos promotions touristiques.

Pendant l'année 2017, pour favoriser le développement de l'alimentation durable à Paris, la S.E.M.A.-EST éditera un catalogue des commerces liés à l'économie sociale et solidaire, en passant par le commerce de bouche "bio", équitable, qui travaillent en circuit court et qui s'inscrivent dans la démarche du "zéro déchet". Dans le cadre de "CoSto", la S.E.M.A.-EST lancera d'ailleurs un appel à projets en 2017 pour expérimenter une application numérique, qui aura pour objectif d'aider les commerçants à réduire leurs déchets.

La S.E.M.A.-EST se tient donc prête à accompagner les commerçants pour leur permettre de faire connaître leurs produits de qualité, leurs produits durables, pour aider les commerçants à les valoriser.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame MOREL.

Madame Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Fanny GAILLANNE.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais compléter le propos de Nicolas BONNET, qui parlait dans son intervention de l'impact des inégalités sociales sur l'accès à une alimentation de qualité.

En tant qu'élus parisiens, nous abordons d'abord le sujet de l'alimentation sous l'angle du consommateur : est-ce que tous les Parisiens ont les moyens de se nourrir ? Est-ce que tous les Parisiens ont les moyens de bien manger ? Il est de notre responsabilité de nous poser ce genre de questions. On ne peut pas seulement se contenter d'applaudir la multiplication des magasins "bio" dans Paris, dans nos quartiers populaires, par exemple ; nous devons veiller à ce que ces commerces restent abordables pour permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation saine et durable.

Nous pouvons agir en ce sens, notamment en fixant des loyers raisonnables pour les locaux en rez-de-chaussée qui sont gérés par les bailleurs de la Ville.

Avec le groupe Communiste, nous proposons d'aider et de multiplier la création de halles alimentaires dans les quartiers populaires, pour répondre à un enjeu économique, avec des prix modérés à la vente, et à l'enjeu plus préventif, éducatif, avec l'organisation d'ateliers de cuisine et d'actions de sensibilisation dans les écoles et associations de quartier.

La Ville intervient déjà en soutien d'initiatives qui se développent dans cet état d'esprit. Je pense au supermarché coopératif de "la Louve" dans le 18e, ou au restaurant "le Freegan Pony", qui lutte contre le gaspillage alimentaire, que nous accueillons dans le 19e arrondissement. Il faut poursuivre cet engagement et l'amplifier.

Ceci étant dit, nous pensons aussi qu'il est également important de sortir du simple prisme de la consommation et de s'intéresser à la production alimentaire et aux territoires ruraux. Pendant longtemps, la Ville s'est construite en tournant le dos à la campagne. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que l'on ne peut parler d'alimentation ou de pollution en ville sans réfléchir à la manière dont notre alimentation est produite et transportée jusqu'à nous.

De la même manière, on ne peut pas se contenter de réclamer des produits de qualité à des prix plus abordables en ignorant la crise du monde agricole. Depuis des années, la grande distribution fait pression sur les producteurs pour réduire les coûts d'achat au maximum. Par ailleurs, les consommateurs n'en profitent pas pour autant. C'est avant tout pour augmenter leurs marges de profit que les grandes enseignes agissent de la sorte. Au final, certains agriculteurs travaillent à perte ou arrivent à peine à vivre de leur travail. La stratégie alimentaire que Paris élabore doit prendre en compte cette dimension du problème. Notre priorité est bien de répondre aux préoccupations des Parisiens, mais pour cela, nous pensons qu'il faut aussi répondre aux préoccupations du monde agricole. La communication propose des pistes intéressantes. Je pense notamment à l'action d'"Eau de Paris" qui, aux abords des points de captages d'eau potable, en dehors du territoire parisien, aide les agriculteurs à développer des cultures respectueuses de l'environnement.

Nous pensons aussi que la Ville a un rôle à jouer à travers la restauration collective. La Ville doit être un acheteur responsable en instaurant des relations équitables avec les producteurs, et notamment en achetant des

produits consommés à un prix juste, qui permette aux agriculteurs de couvrir leurs frais et de gagner leur vie correctement.

Je terminerai mon intervention en revenant sur la dimension transport de cette stratégie alimentaire. Il faut être très attentif à travailler sur les produits locaux et de saison. Cuisiner plus de "bio" dans les cantines en allant acheter des produits à des milliers de kilomètres de Paris n'a aucun sens sur le plan écologique.

Par ailleurs, nous sommes bien conscients que les productions du bassin parisien et de ses alentours ne permettent pas de couvrir l'ensemble de nos besoins alimentaires. Mais dans tous les cas, nous avons un rôle à jouer. C'est tout l'intérêt de conserver la maîtrise publique du M.I.N. de Rungis et de développer l'intervention publique en matière de logistique urbaine propre. C'est ce qui est fait avec la Sogaris. Il faut poursuivre dans cette voie et amplifier les efforts pour répondre aux multiples enjeux de l'alimentation à Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame GAILLANNE.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Madame la Maire, mes chers collègues, alors que les questions alimentaires et sanitaires sont au cœur des enjeux publics de ces prochaines années, le débat sur l'alimentation durable, que vous avez inscrit à cette séance, ne doit pas se réduire à une discussion factuelle de "com' durable", comme vous semblez tenter de le faire au travers de votre communication, surtout que celle-ci tombe en complet décalage alors que nous avons adopté et débattu déjà du Plan alimentation durable 2015-2020, défendu avec compétence par Célia BLAUDEL, il y a à peine quelques mois.

Pour répondre à la liste de vos idées qui s'empilent et partent souvent un peu dans tous les sens, nous faisons le choix d'une position claire sur ce sujet. C'est la responsabilité d'une collectivité publique aussi grande et importante que la Capitale de la France, que de présenter une politique cohérente et pérenne sur ces questions, bref, une politique durable. Une politique publique d'alimentation durable impose, tout d'abord, un grand volontarisme en matière d'éducation.

Au-delà des "food trucks" et autres popotes roulantes ou festivals - même si cela nous intéresse aussi, Madame la Maire, il ne faut pas croire - l'enjeu de demain est l'accompagnement des adultes en devenir. En la matière, la Ville est en retard, largement. Elle doit, sans attendre, se positionner davantage au cœur de sa compétence dans les activités périscolaires au cœur des écoles.

Oui, nous maintenons notre demande de rationaliser les ateliers T.A.P., ex-A.R.E., au profit de quelques thématiques, dont la santé nutritionnelle et l'agriculture urbaine et durable. L'existant est insuffisant, dispersé et famélique par rapport aux enjeux de santé publique.

Oui, nous considérons également que les caisses des écoles ont évidemment une grande part de responsabilité dans les actions qu'elles mènent, d'abord, avec des objectifs cohérents et une place importante d'alimentation durable dans ses menus. La réforme que vous vouliez imposer était inepte sur ce plan. Non seulement vous refusez de subventionner davantage les caisses qui augmentent leur part de "bio" et de durable, mais, en plus, par cette réforme, vous comptiez assigner un vague objectif quantitatif, alors même que l'alimentation durable doit se baser sur le qualitatif.

Si l'on prend, tout d'abord, l'exemple de la caisse du 15<sup>e</sup> arrondissement sous la présidence de Philippe GOUJON, notre démarche est globale : augmenter d'abord le nombre de produits issus de l'alimentation durable, que vous refusez d'accompagner financièrement ; démultiplier les actions de "Paris Santé Nutrition" au plus près des écoles, alors même que vous recentralisez le dispositif ; développer les ateliers de sensibilisation au goût pour les enfants ; diversifier les recettes et les aliments, uniquement possible avec de la production sur place et en liaison chaude ; mettre en place une plate-forme logistique, alors même que vous vous y êtes opposée à plusieurs reprises.

Notre démarche globale et complète ne s'arrête pas là. Nous accompagnons, également et surtout, les parents. Cela, d'ailleurs, n'apparaît à aucun moment dans votre communication : ni apprentissage des bonnes pratiques, ni transmission du savoir au sein des familles qui n'ont pas toujours le temps, l'argent ou la connaissance pour bien acheter et bien cuisiner. Je salue d'ailleurs les propos du Président du groupe Communiste en ce sens, qui sont révélateurs d'une vraie réalité problématique pour nos arrondissements.

Nous proposons, ainsi, des menus du soir équilibrés élaborés par une nutritionniste. Nous organisons des visites des cantines pour les parents et, surtout, nous développons - enfin ! - les ateliers de cuisine parents/enfants.

Voilà le nœud gordien de cette politique durable : la transmission du savoir. Si l'on prend maintenant l'exemple du 5e arrondissement, cette réforme inique que vous vouliez nous imposer de façon unilatérale aurait eu des conséquences particulièrement néfastes sur la politique volontariste de sa caisse, présidée par Florence BERTHOUT, en matière d'alimentation durable et de production intelligente. Nous avons eu raison de nous y opposer dans l'intérêt de la qualité des repas que nous servons aux enfants.

Le second aspect, Madame la Maire, d'une politique pérenne et cohérente en la matière, c'est la maîtrise de la filière, de la production à la consommation. La production pour la qualité que vous semblez viser dans votre communication doit s'effectuer dans un environnement sain. Il n'y a aucun intérêt à développer des circuits courts s'ils sont pollués, pollués par les reports d'embouteillages, et non de circulation, en proche banlieue, dont vous êtes responsable et que vous feignez d'ignorer. Pollués aussi par le rendez-vous manqué de votre politique fluviale depuis 2001.

En revanche, Paris en son sein peut jouer un rôle bien plus en pointe qu'elle ne le fait sous votre responsabilité. L'agriculture urbaine, telle que vous la promettiez dans votre programme électoral, semble oubliée au profit d'un patchwork de jardins partagés et micro-potagers. Incroyable, mes chers collègues, de constater que la première ferme urbaine parisienne est à peine sortie de terre.

Il n'y a pas d'ambition trop grande pour une ville durable et résiliente, ni de moyens trop conséquents pour réconcilier les Parisiens avec les bons aliments, les bonnes pratiques et la bonne production : développer davantage les fermes urbaines au cœur de Paris ; profiter davantage des friches et des grands sites libérés pour réimplanter des espaces de co-working agroalimentaire, comme nous le demandons, par exemple, sur le site de la R.A.T.P. rue Charles-Lecocq dans le 15e arrondissement.

Cessez de densifier partout à outrance. Vous l'avez dit vous-même, Madame la Maire, mais cela vaut aussi au cœur de Paris parce que l'on ne fait pas pousser des tomates dans le béton. Lorsque tout cela sera réellement mis en place, que l'effort et l'ambition seront compris et partagés aussi, et avant tout, par les Parisiennes et les Parisiens, alors notre ville rayonnera aussi en matière d'alimentation durable, de bonnes pratiques sanitaires, en lien avec les territoires métropolitains et franciliens.

Notre ambition est simple : que Paris respire mieux, que Paris cultive plus et que Paris nourrisse bien.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Eric LEJOINDRE,** maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots. Justement, j'avais prévu de parler plus de la dimension agriculture urbaine de cette communication, que de la partie alimentation, donc je vais satisfaire M. MENGUY qui a dû regarder un peu trop rapidement, les très nombreux projets de délibération qui se rapportent à cette communication et qui démontrent que l'agriculture urbaine est un élément de notre politique municipale, en plein essor depuis de très nombreuses années, finalement.

Sans aucun doute, les activités de nature permettent de se promener, de s'évader, mais elles favorisent aussi le lien social, la cohésion et l'implication citoyenne, quels que soient l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence. C'est un champ d'action fédérateur qui efface les clivages et qui se traduit concrètement à Paris de manière très diversifiée, d'ores et déjà aujourd'hui, Monsieur MENGUY, et dans les années qui viennent.

Cela passe, bien sûr, par la création d'espaces verts - je me réjouis, ici, que le programme du futur parc de Chapelle-Charbon, qui sera l'un des poumons verts du Nord-Est parisien, se précise -, mais aussi par la création de toits végétalisés. Je pense, par exemple, à celui qui aura une surface de 700 mètres carrés dédiés à l'agriculture urbaine, au-dessus du futur gymnase de la rue des Poissonniers, dans les quartiers populaires. Je pense aussi, bien sûr, à la future ferme urbaine qui est d'ores et déjà prévue sur le toit de la Halle Fret de Chapelle International et qui matérialise notre engagement pour la porte de la Chapelle.

Vous le voyez, ces projets sont très nombreux. Ils sont d'envergure et ils sont complétés par des actions plus modestes portées par des collectifs d'habitants, des groupes d'enfants ou des particuliers. C'est bien une implication nouvelle des habitants que nous suscitons à tous les niveaux : conception des projets, vote mais aussi gestion et entretien. Je pense, bien sûr, au budget participatif intitulé "Cultiver en ville", retenu en 2015, qui nous permet aujourd'hui de voter un projet de délibération pour la création de 11 jardins partagés et jardins pédagogiques, dont 3 dans le 18e arrondissement dans des quartiers très différents, aussi bien villa des Tulipes que rue Richomme à la Goutte-d'Or, ou rue Gérard-de-Nerval à la porte Montmartre. Ces occupations positives de l'espace public nous

permettent aussi d'apporter une pierre supplémentaire au règlement de problèmes complexes, tel que celui des ventes à la sauvette, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. On voit bien là qu'il y a une politique globale et qui nous permet de régler un grand nombre des difficultés auxquelles nous avons à faire face.

Je pourrais citer aussi les vergers dans les écoles - vous parliez d'éducation - qui se généralisent : 30 sites dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, ou les potagers à l'intérieur des cours d'immeuble en lien avec les bailleurs sociaux. Je pense à l'expérience du Jardin de l'univers situé dans une résidence "Paris Habitat" dans le quartier de la Goutte-d'Or, là encore pour démontrer l'ampleur de la politique que nous menons. Je pourrais, bien sûr, évoquer les projets totalement originaux, tels que ceux de l'appel à projets "Parisculteurs" qui a permis de faire émerger, par exemple, une champignonnière qui devrait prendre place dans un parking de 3.000 mètres carrés, rue Raymond-Queneau, encore une fois à la porte de la Chapelle. Voilà encore une bonne façon d'utiliser un espace aujourd'hui mal utilisé.

Bref, démonstration est faite de notre engagement, de notre stratégie pour laisser de la place à l'agriculture et à la nature en ville. Dans une ville aussi dense que Paris, ce n'est pas un gadget. C'est un enjeu central pour préparer le futur.

Merci, donc, Madame la Maire de Paris, merci à vous et à l'ensemble de votre équipe pour l'élaboration de ce plan qui est à la fois concret et visionnaire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Jacques BOUTAULT, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT,** maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Notre alimentation est tout autant une question de santé qu'une question de société. D'elle dépend aussi une part considérable de notre empreinte sur la planète et le climat. En effet, selon que notre alimentation est locale ou importée, issue de l'agriculture biologique ou de l'agriculture conventionnelle, végétarienne ou carnée, ce sont près du quart des émissions de gaz à effet de serre produites dans le monde qui peuvent être évitées. La question de l'alimentation n'occupe pas la place qu'elle mérite dans le débat politique. Il était donc essentiel de la mettre au cœur de notre démocratie et je vous remercie, Madame la Maire, de l'avoir fait.

Enjeu vital pour notre avenir, je suis comme vous, convaincu que l'alimentation peut nous aider à aller mieux, individuellement et collectivement.

Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement depuis 2001, dans toutes les écoles, nous avons fait entrer cette question dans la restauration scolaire. Nous avons, pas à pas opiniâtrement, introduit le "bio" dans les cantines et, aujourd'hui, ce sont plus de 90 % des aliments constituant les repas servis aux enfants qui sont issus de l'agriculture biologique ou alimentation durable. Le "bio" dans les assiettes permet aussi de structurer des filières en circuit court. Nous avons notamment contribué à l'émergence des filières "bio" de blé et de laitage d'Ile-de-France, en partenariat avec l'ancienne majorité francilienne.

Nous avons aussi, dans les cantines du 2<sup>e</sup> arrondissement, banni l'huile de palme pour laquelle on brûle des forêts tropicales, et proscrit tout produit contenant des O.G.M. et toutes les espèces de poissons pêchées en eau profonde. Nous avons mis en place un repas végétarien pour toutes et tous, une fois par semaine, et désormais en plus, un repas végétarien au choix, en alternative avec les repas carnés servis tous les autres jours à la plus grande satisfaction de nos jeunes convives. Ces initiatives ne sont pas isolées. La Ville de Paris se mobilise avec son plan d'alimentation durable sous l'impulsion de Célia BLAUDEL et il existe de plus en plus de lieux proposant une alimentation saine et responsable locale, "bio" et végétarienne.

Je me réjouis que Paris ait choisi l'audace. J'en veux pour preuve le lancement de la collecte des déchets alimentaires des ménages, sous la houlette de Mao PENINO et Antoinette GUHL, ainsi que le succès foisonnant de l'appel à projets des "Parisculteurs" initié par Pénélope KOMITÉS. Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, nous allons pouvoir accueillir, sur le toit de l'espace Jean Dame dans le quartier Montorgueil, un verger et un potager qui vont s'étendre sur près de 1.000 mètres carrés et produire fruits et légumes avec et pour les riverains.

S'il nous faut mobiliser de l'espace pour favoriser l'agriculture urbaine, nous devons aussi nous opposer aux projets qui détruisent les espaces naturels, rares, qu'il nous reste en Ile-de-France. Comme l'absurde projet EuropaCity, dont les promoteurs s'approprient à sacrifier les dernières terres fertiles d'Ile-de-France du Triangle de Gonesse, au Nord de Paris, pour y construire des supermarchés et des infrastructures pour skier, comme à Dubaï, dans un bunker, été comme hiver. Nous ne devons pas laisser faire cela.

Face à l'accaparement des terres et aux cadences folles de l'industrie alimentaire, il faut privilégier le "bio", la proximité, les circuits courts et l'alimentation non carnée seuls en capacité de préserver à la fois notre santé, notre environnement et notre avenir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe les Républicains.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je voulais intervenir sur un aspect important de ce plan alimentation durable qui est celui de la production de bière. Parce que M. BENNAHMIA est un grand fan du cannabis récréatif, moi, je suis favorable, comme beaucoup de gens ici dans cette salle et de Parisiennes et Parisiens, à la bière récréative et responsable. Je me réjouis de voir que la Mairie de Paris met en place ce plan avec un partenariat, avec une partie prenante qui est Brasseurs de France.

Je me réjouis de cela, parce que justement, on brise un peu cette tendance à l'hygiénisation et à la criminalisation de la consommation d'alcool. J'en veux pour preuve d'ailleurs le fait que nous-mêmes, ici au Conseil de Paris, nous en sommes un peu tributaires puisqu'à la buvette de l'Hôtel de ville, il n'y a pas d'alcool alors même que nous recommençons à fabriquer de la bière, nous recommençons à distiller du whisky, au sein même de Paris intra-muros.

Je me réjouis de voir que la Mairie de Paris se préoccupe aussi de la production et de la distribution d'alcool de manière responsable - l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, nous le savons tous - et je me réjouis de voir ce partenariat avec Brasseurs de France.

Je voudrais faire trois observations.

La première, c'est l'aspect pédagogique. Je souscris un peu aux observations qui ont été formulées par mon collègue Geoffroy BOULARD. Naturellement, on ne va pas faire de Paris une vaste zone de production agricole ; on ne va pas être sur un territoire de Paris et atteindre l'autosuffisance ; ne mentons pas aux Parisiennes et aux Parisiens. Mais en revanche, c'est là où l'agriculture urbaine mise en place par la Mairie depuis quelque année est importante, c'est que l'on peut faire tout un travail de pédagogie en direction des Parisiennes et des Parisiens, notamment des jeunes publics ; pour leur expliquer comment on fabrique leurs aliments, comment l'aliment qu'ils ont dans leur assiette a été produit, fabriqué, comment il pourra être mal fabriqué et comment, à l'inverse, il pourra être bénéfique pour la santé.

Je vais dire encore quelque chose qui peut choquer un certain nombre d'entre vous, mais la bière ou un verre de vin par jour, ou peut-être deux parfois, une bonne bière a une vertu. Pas trop d'hygiénisme ! Dans certaines organisations sportives, certains médecins sportifs recommandent face à certaines hypoglycémies et face à certains risques d'interrompre une activité sportive, l'utilisation de la bière, le recours à la bière parce que c'est du sucre et que cela permet de lutter contre l'hypoglycémie.

Je pourrais dire bien d'autres choses. En Belgique, savez-vous que beaucoup de gastro-entérologues recommandent le recours à la bière parce que c'est très bon pour la flore intestinale. C'est la vérité. Donc, bravo à la Mairie de Paris et à ce partenariat. Je pense que c'est un partenariat pédagogique et j'espère qu'au bois de Vincennes, nous aurons beaucoup de visites de publics, notamment de jeunes publics, lycéens et collégiens, qui sauront comme on fabrique cela.

Si cela vous fait rire que l'on parle de la bière, qui est probablement le premier breuvage qui a été inventé par l'homme et qui probablement marque notre entrée dans la civilisation, je rappelle qu'il y a 4.000 ans, on fabriquait de la bière en Egypte. Oui, mes chers collègues. On ne fabriquait pas du tofu mais on fabriquait aussi de la bière. C'est donc important aussi à noter.

Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi vous riez ou vous vous moquez de cela puisque c'est votre plan et vous vous en réjouissez. On n'a qu'à s'en réjouir tous ensemble.

La dernière observation que je voudrais faire est sur l'accès de tous à ce type d'aliments. Nous avons les A.M.A.P. Dans le 6e arrondissement, nous avons une A.M.A.P. qui marche très bien et qui est exemplaire sur le plan parisien notamment avec la biodynamie. Nous avons aussi des ruches qui se multiplient dans beaucoup d'arrondissements, dans beaucoup de quartiers. Nous avons aussi les 135 jardins partagés et M. DUCLOUX en a parlé. Nous avons d'autres initiatives associatives qui sont lancées et c'est très bien.

Il y a aussi la multiplication de supermarchés bio comme "Bio c'bon". Il y a peut-être un petit bémol, il faudra dire aux Parisiennes et Parisiens que le topinambour qui vient du Chili, c'est une insulte aux circuits courts et qu'on peut aujourd'hui fabriquer du circuit court en Auvergne, par exemple. C'est un petit coup de gueule très personnel.

Nous avons ce type d'initiative et c'est très bien. C'est vrai qu'il y a aussi des boutiques qui ont eu des initiatives de marchés privés qui se sont mis en place. Mais reconnaissons-le, ce sont des initiatives qui sont un peu limitées à un certain public plutôt privilégié avec un fort pouvoir d'achat, etc. Et nos collègues communistes et même sur ces bancs en ont parlé et c'est très bien, il faut le rappeler.

Tout ce que je veux dire aussi pour terminer sur la bière, c'est qu'il faudra vraiment que cette bière, qui sera produite dans des quantités extrêmement réduites, soit peut-être pas bue par tout le monde, mais en tout cas découverte et connue de tous. C'est la raison pour laquelle j'appelle la Mairie de Paris à organiser un grand salon de tous ces types de produits qui seront fabriqués à Paris.

Voilà ce que je voulais dire.

Désolé, j'ai un peu brisé le politiquement correct qui voudrait qu'on ne parle surtout pas d'alcool dans cette enceinte, mais oui, encore une fois, je précise que l'alcool, quand c'est bu avec modération, quand on sait comment on le fabrique, quand c'est fabriqué de manière biologique en biodynamique, cela peut être extrêmement bon pour notre lien social à tous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous avons à présent... Je ne vois pas Carine PETIT...

Christian SAINT-ETIENNE sera a priori le dernier orateur et il vous reste 4 minutes 45.

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Merci, Madame la Maire, je voulais aborder la situation du jardin partagé des Jeunes Pouces attendant au stade Ménilmontant qui a été rasé récemment au mépris de la concertation et des élus locaux.

Ce jardin est attendant au stade de Ménilmontant, qui était le seul stade où les jeunes du 11<sup>e</sup> arrondissement pouvaient de façon extrêmement libre profiter de cet espace de plein air et pratiquer un certain nombre de sports qui évitaient que dans l'environnement on ait de la violence. Ce jardin et ce projet étant en train de transformer complètement l'environnement du stade Ménilmontant, je vous demande par amendement que le jardin partagé, situé au passage de la Folie-Régnault dans le 11<sup>e</sup>, soit inclus dans l'autorisation de création de financement sur le budget participatif de dix jardins partagés.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Voilà. Nous avons donc terminé ce beau débat sur notre communication.

Je vais maintenant donner la parole aux adjoints pour répondre aux différents orateurs. Tout d'abord, Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je m'attendais à beaucoup d'interventions, beaucoup de sujets ce matin, mais pour débiter, je voudrais réagir à l'intervention de M. VESPERINI pour dire que nous n'avons pas de sujets tabous dans cette Assemblée, encore moins sur la bière. Etant moi-même d'origine alsacienne, je n'ai pas de problème avec cela. Ce qui me choque tout particulièrement, c'est que dans une autre vie, j'ai eu à côtoyer le lobby de l'alcool et que vous fassiez la lecture ce matin d'une fiche argument des Brasseurs de France, que d'ailleurs vous avez cité trois fois et qui à ma connaissance ne se mobilisent ni pour l'agriculture durable encore moins pour la santé publique, me pose un vrai problème.

Ceci étant dit, on pourra en reparler et je vais revenir au sujet plus global de l'alimentation et de l'agriculture. Plusieurs d'entre vous l'ont dit : faire le choix d'une alimentation, c'est faire un vrai choix politique, selon cette formule largement utilisée de l'assiette à la planète, puisque c'est un enjeu en matière de santé. L'Organisation mondiale de la santé avait prédit que le XXI<sup>e</sup> siècle malheureusement verrait l'émergence de maladies dites non transmissibles liées à l'alimentation et au cadre de vie.

C'est un enjeu d'environnement. Soutenir une agriculture bio locale, c'est lutter contre les pollutions de l'air, du sol et de l'eau. C'est aussi soutenir une filière plus respectueuse de la santé et de la rémunération des paysans. C'est également réduire notre empreinte écologique. Je le rappelle encore une fois ici : l'alimentation pèse pour

beaucoup dans le bilan carbone de notre ville et c'est pourquoi elle fait l'objet d'une attention particulière dans notre Plan Climat.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre ce matin, entre certaines critiques ou autres injonctions et bonnes leçons, cette communication fait preuve d'une ambition forte. Elle inscrit clairement notre ville dans une dynamique de transition écologique de notre modèle de ville et de société.

Pour ma part, et pour répondre aux différentes interrogations qui ont été soulevées, je centrerai mon intervention sur un des projets forts qui est rattaché à ce projet de délibération : l'élaboration d'une stratégie alimentaire pour le territoire parisien qui pose une vision globale mais aussi prospective pour notre territoire. Nous poursuivons trois objectifs forts.

Tout d'abord sur la résilience du territoire parisien. Il ne s'agit évidemment pas d'atteindre l'autonomie alimentaire de Paris au sein du territoire parisien, mais par exemple de travailler sur la distance moyenne que met un aliment à arriver dans votre assiette en repensant la logistique. Dans un dialogue avec la filière agricole, il s'agit de travailler à la diversification des filières, au soutien à de nouveaux outils de transformation ou encore à soulever cette nouvelle problématique de l'accaparement des terres qui touche aussi l'Europe.

Le deuxième objectif est évidemment d'avoir une attention particulière sur la question environnementale. Comme je l'ai dit, travailler sur ces domaines, c'est baisser les pollutions et réduire les émissions de gaz à effets de serre. Nous allons donc poursuivre notre travail sur les aspects de logistiques urbaines, en favorisant le développement de bonnes pratiques sur le territoire.

A ce titre, je voudrais réagir aux interventions de Yann WEHRLING et de Geoffroy BOULARD, pour dire à Yann WEHRLING que nous partageons les enjeux mais que ce changement de modèle, qu'apparemment nous appelons conjointement, demandera aussi une implication de tous les acteurs locaux. J'ai trouvé un peu fort les attaques faites à la Ville par rapport au désengagement que l'on note depuis l'année dernière de la Région sur ces questions, l'association "AQUI'Brie" qui travaille sur l'importante nappe de Champigny - la plus importante d'ailleurs d'Ile-de-France-, les A.M.A.P. Ile-de-France, le G.A.B. Ile-de-France, "Terre de liens" se sont vus sabrer voire supprimer leurs subventions. Il faut vraiment que cela change.

Puis pour répondre à Geoffroy BOULARD, vous parlez d'un déni de réalité de notre action face à l'agriculture dite "conventionnelle" et j'ai envie de vous retourner le compliment puisqu'aujourd'hui nous travaillons avec tout le monde à la Ville de Paris. J'en veux pour preuve ce que l'on fait avec "Eau de Paris". Nous travaillons autant avec les "bio" que les conventionnels. J'en veux aussi pour preuve cette visite que nous avons faite à la Ferme de Paris avec la Maire de Paris, la semaine dernière, où nous étions entourés de tout le monde agricole.

Mais force est de constater aujourd'hui que la "bio" a un impact plus intéressant sur la santé en réduisant l'impact des pesticides, des perturbateurs endocriniens. Cela a un impact plus important sur l'environnement et, en termes de modèle économique, de plus en plus de paysans se tournent vers la "bio", voyant bien que le modèle productiviste tourné vers l'exportation les emmène droit dans le mur.

Enfin, troisième objectif et j'en terminerai par-là, c'est l'idée d'aborder la question sociale avec cette stratégie alimentaire. Nous souhaitons soutenir une juste rémunération aux paysans de cette filière, mais aussi porter une attention particulière pour les Parisiens, pour que chacune et chacun ait accès à une alimentation de qualité.

En moyenne, les Parisiens - nous avons une étude qui le montrent - mangent déjà très bien, consacrent un budget important à leur alimentation, plus important que la moyenne française, mais 70.000 d'entre eux sont en situation de précarité alimentaire, 45.000 d'entre eux bénéficient de l'aide alimentaire. L'idée est donc bien de soutenir un certain nombre d'initiatives, notamment le développement des plateformes de circuits courts. D'ailleurs, très rapidement, Madame NAHMIAS, je vous invite à regarder la plateforme des Acteurs du Paris durable - ces acteurs que vous citez sont déjà recensés par la Ville.

Enfin, j'en profite pour répondre aux deux vœux qui me sont soumis.

D'abord, celui du groupe RG-CI pour donner un avis favorable et prendre en compte votre suggestion tout à fait pertinente de travailler sur la question des particuliers, notamment des jeunes et de leur mode alimentaire. Par ailleurs, dire au groupe Communiste qu'en lien tout particulier avec l'action que mène Dominique VERSINI dans le cadre de la lutte contre la grande exclusion, nous allons accepter votre vœu si l'amendement vous convient, et ainsi voir comment dans l'année qui vient on pourra étudier le remplacement de cette aide qui a été supprimée.

Voilà dans les grandes lignes, il y aurait beaucoup à dire.

Je souhaiterais simplement conclure en vous disant que cette stratégie d'alimentation durable, quelles que soient les actions que nous avons portées dans cette communication, devra prendre la forme d'une stratégie multi-acteurs.

Comme l'a dit Mme la Maire le périmètre d'action dépasse celui de la Ville, car ce n'est pas que de notre compétence, nous impliquerons la Région Ile-de-France, voire les régions plus éloignées et la Métropole dans l'idée de refondre vraiment le lien urbain et rural, avec toute l'humilité que nous devons conserver et aller vers un partenariat fort entre ces territoires, mais aussi nous poser la question du cadre national et européen.

Voilà dans les grandes lignes, mais je crois que nous avons largement dépassé le "y'a qu'à, faut qu'on" de certains et certaines, pour mettre les mains dans le cambouis alors même que ce n'est pas notre compétence.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL.

La parole est à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier un certain nombre d'intervenants pour le soutien à ces projets d'agriculture urbaine.

Peut-être rappeler le rôle de l'agriculture urbaine qui remplit un triple rôle.

C'est un rôle environnemental, puisque cela favorise effectivement les trames vertes, cela lutte contre les îlots de chaleur et la rétention d'eau et là nous sommes bien dans une démarche globale d'adaptation au changement climatique et en faveur de cette ville résiliente.

C'est un rôle économique avec le développement de nouveaux emplois, et il faut le souligner et, comme l'a dit Éric LEJOINDRE, un renforcement du lien social de manière importante.

Yann WEHRLING a eu raison de souligner la situation de l'agriculture en Ile-de-France puisque nous avons à peu près une baisse de 22 % en dix ans des exploitations agricoles, avec notamment un impact important sur le maraîchage, l'horticulture et l'élevage et on a plus de 100.000 hectares de terres fertiles qui ont disparu.

Donc, bien évidemment, oui, notre politique est globale et nous construisons un nouveau modèle qui se construit - Monsieur BELLARD, vous avez raison de le souligner - avec les territoires ruraux et les territoires périurbains parce que, bien évidemment, nous n'avons pas vocation - M. BROS l'a rappelé - à être autonomes en matière d'agriculture. Pour autant, notre volonté est bien de permettre aux agriculteurs périurbains ou de grande couronne de pouvoir s'installer dans Paris, d'étendre leurs activités et aussi d'introduire leurs différents produits et de les distribuer de manière majoritaire en circuit court, avec cette volonté bien évidemment de redonner aux citoyens ce goût de la culture, mais aussi de développer des projets qui sont, comme l'a démontré "les Parisculteurs", aussi bien participatifs, pédagogiques que productifs.

Rémi FÉRAUD a bien insisté sur l'ampleur de notre projet puisque notre volonté est bien d'atteindre ces 33 hectares d'agriculture urbaine sur les toits en 2020.

Madame NAHMIA, non, pas 600 mètres carrés et je vous rappelle d'ailleurs que vous avez un très beau projet qui va arriver dans votre arrondissement, qui est la végétalisation de la façade totale de la mairie du 17e, y compris avec des projets d'agriculture urbaine.

Certains intervenants l'ont dit, il est important de travailler avec le jeune public et c'est ce que nous faisons - certains semblent l'avoir oublié comme si rien n'existait -, avec le budget participatif puisqu'en lien avec Alexandra CORDEBARD nous avons installé dans les écoles parisiennes des vergers, des potagers qui permettent aux enfants de comprendre que les salades n'arrivent pas dans des sacs en plastique mais poussent dans de la terre. Bien évidemment, dans le cadre des "Parisculculteurs", nous avons aussi eu un œil et nous continuerons à l'avoir vers les étudiants qui se trouvent souvent en précarité alimentaire. En effet, un des projets sur le couvent des Cordeliers est en lien avec la faculté de médecine.

Monsieur BOULARD, pas de faux procès - Mme BLAUDEL vous l'a dit -, nous travaillons avec tous les agriculteurs et nous sommes en construction d'un partenariat avec la Chambre interdépartementale, en lien avec les acteurs du pôle "Abiosol". Ainsi, nous ne faisons pas de distinction, l'idée étant bien de maintenir cette agriculture, y compris de maintenir ces terres fertiles en Ile-de-France.

Nous avons dû être un inspirateur puisque la Métropole s'intéresse beaucoup au projet des "Parisculculteurs" et y réfléchit. Je pense que c'est de bon aloi de proposer, dans le cadre du "Parisculculteurs 2" à des communes de

première couronne de travailler avec nous sur ce projet. Bien évidemment, nous travaillons sur toutes les technologies, qu'elles soient traditionnelles ou plutôt "high tech" en aquaponie et en hydroponie.

Vous ne pouvez pas dire que nous avons seulement quelques hectares. En effet, comme l'a rappelé Eric LEJOINDRE, de gros projets vont sortir comme Chapelle International, le gymnase des Poissonniers, la Ferme du Rail dans le 19<sup>e</sup>.

Je veux vous dire, Monsieur BOULARD, et vous rappeler que oui, je suis favorable à la réinstallation d'une halle d'agriculture urbaine dans le parc Martin Luther King, si cela est possible en termes techniques.

Monsieur VESPERINI, j'ai bien noté que vous vous intéressez à la bière ; c'est une très belle opération et je ne manquerai pas de vous inviter à la récolte. Je vous rappelle que les 5.000 litres de bière prévus seront distribués à titre pédagogique.

Je souhaite enfin répondre à M. SAINT-ETIENNE en refusant son amendement. Il y a eu énormément de concertations sur ce projet de jardins partagés. La convention qui avait été signée avec "Jeune Pouces" l'avait été en 2010 pour un temps précis et le futur projet prévoit des surfaces de jardins partagés également.

Voilà ce que je voulais dire, mais bien évidemment je souhaite me féliciter de cette globalité alimentation, circuits courts, agriculture, économie circulaire et déchets.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Les savoir-faire artisanaux et commerciaux en matière de gastronomie représentent un atout indéniable de notre ville. La vitalité de ce secteur d'activité conditionne en effet non seulement la qualité de vie des habitants, mais aussi évidemment son attractivité à l'International et nous souhaitons continuer de soutenir ce secteur activement.

Cette vitalité, Paris la doit à ses 71 marchés découverts, ses 9 marchés couverts, ses 72 chefs étoilés auxquels la Maire a d'ailleurs remis une médaille, ses 7.200 commerces alimentaires que sont nos boucheries, nos boulangeries, nos fromagers, nos chocolatiers et j'en passe, et c'est plus de 13.800 cafés et restaurants. C'est une vraie richesse pour Paris d'avoir un tel nombre d'artisans de qualité ; on nous l'envie partout dans le monde.

La culture culinaire parisienne est aussi un patrimoine immatériel qui appartient à tous et qu'il nous faut protéger et encourager. Le repas est au centre de cet art de vivre et il renvoie à la dimension de partage, de moment privilégié, de transmission de valeurs. Un sondage est d'ailleurs sorti, qui dit que 93 % des Français jugent que le repas en famille est un moment important et que pour 74 % d'entre eux le repas est avant tout un moment de convivialité. C'est aussi ce que nous souhaitons dans la ville encourager, ce lien social, ce moment de partage et de vivre-ensemble.

Fatéma HAL, qui est auteur et chef d'un restaurant parisien parle ainsi de la cuisine du lien. L'alimentation a ce rôle de partage et le repas est créateur de liens, ouvre au dialogue, à la connaissance de l'autre, de sa culture et de ses richesses. La solidarité et le vivre-ensemble sont des valeurs essentielles dans la période que nous traversons et je sais que nous devons tous et toutes participer aujourd'hui à leur transmission.

Il est donc important pour nous de promouvoir une offre alimentaire diverse et de qualité sur l'ensemble du territoire parisien.

Nous avons déjà - cela a été évoqué - mobilisé plusieurs dispositifs pour installer, soutenir, préserver notre commerce de proximité au travers du plan local d'urbanisme, de nos actions dans les C.D.A.C., "Vital'Quartier", du futur contrat "Paris Commerces" et de la future structure de coopération inter-bailleurs, qui sont autant de dispositifs qui favorisent et favoriseront l'installation de l'activité commerciale et notamment alimentaire dans Paris.

Nous souhaitons, comme cela a été aussi dit, en complément de ces mesures, favoriser l'innovation et penser l'alimentation de demain. L'incubateur en innovation alimentaire "Smart food Paris" a été lancé en février 2016 pour répondre à cet objectif ambitieux.

Pour répondre à Mme SIMONNET, je veux lui dire que cette plateforme a pour ambition de favoriser des innovations multiples, notamment sociales, et j'en veux pour preuve notamment le fait qu'elle incube une "start-up" magnifique qui fait la promotion de l'alimentation de chefs migrants, qui viennent de Syrie, du Kurdistan, d'Afghanistan. Ce n'est donc pas seulement de l'innovation comme vous pouvez l'évoquer, mais c'est de l'innovation dans tous ces domaines. C'est aussi faire de la recherche sur l'alimentation à base d'algues par exemple.

Énormément de choses s'y passent qui sont aussi bien du côté du service, qui peut être apporté, différent, innovant et social, que du côté de l'innovation, sociale à proprement parler.

Nous souhaitons aussi favoriser l'émergence de la cuisine, d'une cuisine populaire, de rue, qualitative, on l'a évoqué, par la création d'emplacements sur l'espace public ou même par la création prochaine d'un festival international de cuisine de rue.

Ce volontarisme a aussi permis la création depuis l'automne 2016 d'un marché, un "Food Market" comme on dit ailleurs, permettant de proposer des plats fraîchement... Oui, mais c'est autre chose, là. Ce sont de petits restaurants...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, on ne fait pas de commentaires.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Sur l'emplacement du marché Belleville, qui rassemble deux jeudis soir par mois entre 5.000 et 10.000 personnes et qui rencontre un succès phénoménal.

Nous devons donc aussi garantir aux Parisiens leur approvisionnement en produits de qualité... Il y a un brouhaha. Excusez-moi, merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons essayer d'aller plus vite dans les réponses de l'Exécutif maintenant afin que l'on puisse passer aux votes et que tout le monde écoute.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Sur le vœu du groupe Communiste, nous avons effectivement proposé des amendements. Il ne s'agit pas de rentrer... Il faut être cohérent avec l'offre que nous avons déjà en matière de marché alimentaire.

Si vous acceptez ces amendements, j'émettrai un avis favorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Olivia POLSKI.

Antoinette GUHL, dernière oratrice. Beaucoup de choses ont été dites, ce débat se poursuivra encore et je crois qu'on a compris le volontarisme et le pragmatisme qui est le nôtre.

Antoinette, le mot de la fin pour l'Exécutif.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Rapidement, Madame la Maire, mes chers collègues.

Effectivement, cette communication alimentation porte sur l'ensemble de la filière alimentation, de la production à la consommation, pour aller jusqu'à la revalorisation des biodéchets pour un retour à la terre. C'est donc bien dans une conception très circulaire que cette communication alimentation a été réalisée.

Sur la production, quelques mots. Nous avons beaucoup évoqué la question de l'agriculture urbaine, qui est une innovation, et dans le même temps nous mettons en place dans cette conception alimentation un programme "Paris Campagne" qui a pour objectif de tendre la main à celles et ceux qui font l'agriculture, non seulement en petite et moyenne couronnes mais même au-delà.

Un programme "Solidarité Paris Campagne" qui intègre également la volonté de la préservation et de la reconquête des terres agricoles et qui se mettra en place, notamment par un travail avec la Métropole du Grand Paris et avec de grandes structures et grandes organisations d'agriculteurs.

Deuxième sujet sur la consommation...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On écoute la fin de ce débat, que tous ceux qui sont debout retrouvent leur siège, à droite comme à gauche.

On ne va pas refaire toutes les deux minutes un rappel. Chacun s'assoit. Vous qui êtes si respectueux de l'ordre, Monsieur. MENGUY... J'y arriverai, au bout de 15 ans j'en ai vu beaucoup. On se sent bien à 15 ans.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Sur la question de la consommation et de la consommation responsable, vous avez été nombreux à intervenir, Valérie NAHMIA a souligné l'importance des A.M.A.P. ; Rémi FÉRAUD a su se réjouir de l'installation de "Kelbongool". Je voulais signaler l'ouverture de "la Louve" dans le 18e, une très belle coopérative alimentaire qui réinvente la distribution alimentaire par la prise en main par 4.000 Parisiens de ce système de distribution qu'ils créent et pour lequel chacun et chacune travaille.

Je voulais souligner le travail qui est fait en partenariat avec la S.E.M.A.-EST pour installer partout à Paris des structures qui relèvent de l'économie sociale et solidaire et travaillent sur ces questions de l'alimentation responsable.

Je voulais également souligner que l'économie sociale et solidaire a toujours été un fer de lance de cette solidarité alimentaire, que ce soit par exemple le "Freegan Pony" ou "Le troisième café", les exemples sont nombreux sur le territoire et nous poursuivrons dans cette dynamique.

La lutte contre le gaspillage alimentaire : un mot pour vous dire qu'un appel à projets qui concerne le budget participatif a été lancé avant-hier et va nous permettre, à nous, Ville, de pouvoir à nouveau soutenir les structures qui luttent contre le gaspillage alimentaire. Ce plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui a été voté, est en cours de mise en place, parce que l'alimentation ne peut pas être une marchandise comme une autre, plan sur lequel j'aurai l'occasion de revenir tout au long de l'année.

Dernier point, sur les déchets ou plutôt la valorisation des biodéchets : le Plan compost qui est associé à cette communication présente comme objectif de multiplier par 2 le nombre de points compost dans Paris et introduit également une nouveauté par la distribution de lombricomposteurs directement aux Parisiens.

Voilà, Madame la Maire, j'en ai terminé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Merci à l'ensemble des orateurs et merci à l'Exécutif pour ces réponses et ce beau plan qui est maintenant sur la table.

Puisqu'il y a des votes, à la fois des vœux et des projets de délibération, je vais donc passer maintenant aux votes.

D'abord, les votes des vœux rattachés au projet de délibération DEVE 50.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 amendé déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 1).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif et un amendement de formulation.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 2).

Nous passons au vote des autres projets de délibération rattachés à ce débat, ainsi qu'au vœu n° 3 déposé sur le dossier DEVE 24 et aux amendements n° 4 et n° 93 déposés sur le DEVE 22.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sur le projet de délibération DEVE 24, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DEVE 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité aussi. (2017, DPE 14).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DEVE 21).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 4 déposé par l'Exécutif sur le DEVE 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 93 déposé par le groupe les Républicains sur le projet de délibération DEVE 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Une explication de vote de Mme MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Je souhaite rappeler l'indignation des Ecologistes suite aux dommages subis par le jardin partagé des Jeunes Pouces. Ce jardin partagé temporaire de 800 mètres carrés de pleine terre présente une biodiversité exceptionnelle avec des lézards, des orvets et des chauves-souris.

Pour nous, nous l'avons rappelé lors des débats sur le projet, cette parcelle doit être préservée.

Comment "Paris Habitat" et la Ville ont-ils pu programmer, le 21 janvier, le déplacement de plus de 20 policiers, des vigiles et un bulldozer pour détruire un cabanon et arracher quelques légumes ? Pourquoi une intervention d'une si grande violence, disproportionnée, sans même avertir l'élue en charge de ce dossier ?

Cette action autoritaire, qui est de celles qui ont fait tant de mal à la gauche est bien loin des valeurs que nous défendons au sein de cette majorité et des actions que nous menons pour plus de démocratie, plus de dialogue et de respect. En lieu et place du coup de force, nous demandons que les travaux soient suspendus en attendant que les recours soient jugés.

"Gouverner, c'est être clairvoyant et c'est faire l'analyse, quand un dossier est dans l'impasse ! Quand un chantier crée plus de discorde et de désordre qu'il n'apporte de perspectives économiques, il faut savoir trancher et hiérarchiser !"

Cette déclaration, c'est celle de Benoît HAMON sur le projet de Notre-Dame des Landes. Ces propos du candidat socialiste pour la présidentielle, je les fais miens et j'invite notre majorité à se rassembler sur un nouveau projet de consensus !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On se calme.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 93 déposé par le groupe les Républicains sur le dossier DEVE 22, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 93 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DEVE 22).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 25).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 47).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, quel bonheur que de porter ensemble ces mutations majeures. Je vous remercie. Je remercie chacun des groupes, majorité comme opposition, d'avoir accompagné ce travail qui est déjà en cours, en grande partie, mais qui va être accéléré grâce à ce plan stratégique que nous avons développé.

Je vous remercie.

## Compte rendu de la 4e Commission.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la 4e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa Présidente, Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce petit mot pour vous dire, en quelques termes, les échanges que nous avons eus lors de la 4e Commission. Nous avons abordé les questions autour des projets de délibération qui seront discutés et présentés à la suite de la journée. D'abord, sur la question des solidarités des familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées, qui est la délégation de Mme VERSINI et Mme OUMER.

Nous avons eu la chance d'avoir la présentation de plusieurs projets de délibération assez importants et je voulais rappeler qu'il y en a deux particulièrement qui ont attiré l'attention de la 4e Commission, celui de la Charte parisienne de prévention des expulsions, dont nous aurons les explications et les échanges sur le fond de ce dossier mais qui est un dossier très important, et puis celui sur la subvention donnée à quatre associations pour le fonctionnement des Espaces publics numériques parisiens sur lequel là aussi ce sont, dans les mois, les années voire les décennies qui viennent, des enjeux très importants en termes d'accès au numérique d'une partie des Parisiens.

Nous avons ensuite abordé les questions d'égalité femmes/hommes avec les dossiers de Mme BIDARD. Nous avons abordé la question de la prévention spécialisée et de l'intégration avec Mme BROSEL. Et puis évidemment, la question de la santé, du handicap et des relations avec l'A.P.-H.P. puisque M. JOMIER nous a expliqué la signature d'un accord-cadre de collaboration avec "AgroParisTech". Il nous a aussi rappelé l'importance d'une subvention qui est donnée à une association qui compte beaucoup pour Paris et pour le 19e qui est l'Espace psychanalytique d'orientation et de consultations, l'E.P.O.C. Ensuite nous avons abordé la question des amendements et des vœux mais je ne reviens pas sur ce point puisque nous aurons l'occasion d'en parler tous ensemble. Je remercie encore une fois tous les membres de la 4e Commission et tous les personnels de l'administration qui permettent que cette Commission se déroule très bien.

Je vous en remercie.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci pour eux et merci, Madame la Présidente.

### **2017 DASES 16 G - Participation (850.000 euros) et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL pour le projet de délibération DASES 16 G relatif à la Mission locale de Paris et au Fonds d'aide aux jeunes.

Mme BROSSEL répondra.

**Mme Danièle PREMEL.** - Monsieur le Maire, chers collègues, le dispositif de Fonds d'aide aux jeunes Parisiens est un véritable outil de prévention et d'insertion pour les structures de proximité, missions locales, centres d'hébergement, services sociaux, clubs de prévention, qui suivent au quotidien les parcours des jeunes. La mise en œuvre de la réforme du F.A.J., que nous avons adoptée au Conseil de Paris en mars 2016, permet de répondre mieux aux besoins des jeunes. Aujourd'hui, les référents des partenaires institutionnels et associatifs qui les accompagnent dans la mise en œuvre des projets d'insertion notamment, peuvent attribuer rapidement une aide relevant de leur propre dispositif au regard de la situation globale du jeune.

De plus, tous ceux qui travaillent auprès des jeunes et qui les accompagnent dans leur parcours difficile, parfois chaotique, savent que le soutien et l'écoute qu'ils peuvent avoir dépendent de la réactivité et de la souplesse des solutions proposées du versement direct des aides et de la simplification dans le traitement des aides.

Par ailleurs, nous notons que les aides du F.A.J. relatives à la formation et au permis de conduire ont été réévaluées.

Cette aide entre logiquement dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre les grandes exclusions. Rappelons que les jeunes Parisiens de 16-25 ans représentent 15 % de la population parisienne, soit 320.000 personnes, avec un taux de chômage très supérieur à celui de l'ensemble des actifs et que 6 % d'entre eux, soit 27.000 personnes, ne sont ni en études ni en emploi. Je ne parle pas de leurs difficultés vis-à-vis du logement. Oui, nos jeunes Parisiens ont besoin de solidarité et la participation du Département de 850.000 euros au F.A.J. est un moyen d'y répondre.

Mais pourquoi tant de discrétion ? Tant d'absence de tout bilan ? Tant de silence sur les objectifs pour 2017 ? Je ne compte plus le nombre de fois où nous est soumis un projet de délibération dont nous partageons la finalité, mais pour lequel on nous demande de l'approuver, sans élément concret sur sa mise en œuvre, ce qui ne nous permet pas d'exercer réellement notre responsabilité de conseillère au regard d'un vote étayé sur la réalisation du projet de l'année n-1 et du budget demandé pour l'année à venir.

Il ne me paraît pas exagéré que nous soient communiqués le nombre et type d'aides attribuées, le nombre et le profil des jeunes aidés, l'évolution des demandes et les objectifs quantitatifs et qualitatifs pour 2017. Je suis sûre que les services, pour suivre ce dispositif et pour l'ajuster dans le temps, possèdent ces éléments. Alors pourquoi ne pas nous informer ?

Malgré notre frustration et notre incompréhension, nous ne nous opposerons pas à ce Fonds d'aide aux jeunes Parisiens, français et étrangers de 18-25 ans en situation régulière de séjour, pour lesquels aucune durée minimale de résidence dans le département n'est exigée. Bien sûr nous voterons. C'est donc autant pour ces buts que pour ces modalités que nous pensons que le F.A.J. parisien est un dispositif utile à soutenir et que nous voterons ce projet de délibération en espérant que soit entendue notre demande, énième demande de bilan joint aux documents communiqués avant le Conseil pour les actions que l'on nous demande de voter.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Ravie de voir que le Fonds d'aide aux jeunes est mis à l'honneur ce matin. Je ne comprends pas très bien, je vous l'avoue, la tonalité de l'intervention de Danièle PREMEL. Cela n'est pas comme si nous n'avions pas un débat plusieurs fois par an, notamment en Commission, sur le bilan et la façon dont nous orientons le dispositif. Nous y avons travaillé ensemble avec l'ensemble des groupes. J'ai du mal à comprendre la tonalité. Peut-être que c'est tombé sur ce projet de délibération au hasard, peut-être pas, toujours est-il que cela nous permet de mettre en lumière le Fonds d'aide aux jeunes.

En effet, mais pardon, nous ne sommes que le 30 janvier. En effet, le projet de délibération repose sur le bilan de 2015. Oui, ce peut être jugé absolument indépassable et insurmontable, mais cela n'est pas totalement le seul projet sur lequel, le 30 janvier 2017, vous n'avez pas et nous n'avons pas le bilan consolidé de 2016. En effet, nous travaillons sur le bilan de 2015, mais le bilan de 2016 va aussi dépendre du travail que nous avons fait avec l'ensemble des groupes de la majorité et dans le cadre de la commission de travail, qui est le lieu de travail et de collaboration, et dans le cadre desquels, bien évidemment, je serai personnellement ravie de pouvoir vous transmettre les éléments quand nous les aurons.

Sur l'impact du dispositif, ce dispositif départemental s'adresse aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans, en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, d'apporter un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents.

A Paris, la grande majorité des jeunes bénéficiaires est âgée de 21 à 24 ans, ce sont des hommes à 56 %. La Mission locale oriente 80 % de cette aide, elle est chargée de la totalité des versements. Les autres orientations sont faites par les services sociaux, la prévention spécialisée et les C.H.R.S.

La DASES et la permanence sociale "accueil Belleville" pour les S.D.F., instruisent les demandes de F.A.J. à hauteur de 79 % et de 21 % du nombre total. Environ 85 % d'accords sont donnés aux demandes et en 2016, le Fonds d'aide aux jeunes Parisiens a soutenu 2.700 projets individuels.

Les données de 2016 sont en cours de consolidation, mais permettez-moi de vous en donner une première projection pour répondre à votre demande. 1.600 jeunes demandeurs, soit une évolution de 18 % après une évolution de 17 % en 2015 puisque nous étions à 1.352 jeunes. Le nombre d'aides sera à peu près environ de 2.700, soit une hausse de 44 %, puisqu'en 2015, nous étions à 1.876. En 2015, 55 % du montant des aides octroyées répondaient à des besoins liés à la vie quotidienne et, du coup, par déduction 45 % à des demandes de préparation, par exemple au permis de conduire. Les préparations à la formation sont comprises dedans depuis la refonte du règlement que je vous remercie tous d'avoir voté.

En 2016, la part du nombre d'aides à la formation, 15 % environ, a légèrement baissé. Cette évolution s'explique notamment par des raisons conjoncturelles liées à la mise en place du plan 500.000 formations de Pôle Emploi qui absorbe des demandes de formation du Fonds d'aide aux jeunes. Elle s'explique également par l'instauration en mars 2016 de la garantie jeune qui accroît la part des aides à la vie quotidienne. Ceci est donc assez normal.

En 2016, nous avons toujours environ 850.000 euros d'aides qui ont été versés, ce qui correspond donc au budget que vous avez voté. Ceci n'est donc pas un élément de surprise absolue. Et les aides vont environ varier de 200 à 500 euros pour la vie quotidienne et jusqu'à 2.000 euros pour la formation : ce sont les mêmes chiffres qu'en 2015. Le montant moyen des aides attribuées était de 374 euros en 2015, il devrait être d'environ 315 euros en 2016. Le nombre de jeunes aidés, je vous l'ai dit, devrait être environ de 1.600 jeunes.

Alors, quel autre chiffre puis-je vous donner qui vous intéresse ? L'évolution de la part du nombre d'aides par objet, peut-être ? Vie quotidienne : 77 % en 2015. Il devrait être environ de 85 % en 2016. 20 % pour la formation en 2015, environ 13 % pour la formation en 2016. 3 % pour le permis de conduire en 2015, environ 2 % pour 2016.

Comparaison financière : pour la vie quotidienne, 53 % en 2015, environ 66 % en 2016, soit une hausse d'environ 13 points. Formation : 43 % en 2015, environ 30 % en 2016, soit une baisse de 13 points. Je vous en ai expliqué les raisons plus avant. Et pour le permis, nous restons a priori à 4 %.

Voilà. En fait, les services sont en train de travailler. Nous ne sommes que le 30 janvier et nous serons évidemment absolument ravis de pouvoir continuer ce débat en Commission. C'est un débat que nous avons régulièrement. Je serai ravie de le reprendre avec vous.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame BROUSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 16 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 16 G).

**2017 DASES 3 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec la S.C.M. "Cabinet médical et paramédical du parc Martin Luther King" (17e) dans le cadre du dispositif "Paris Med"**.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 3 G relatif au Cabinet médical et paramédical du parc Martin Luther King dans le cadre du dispositif "Paris Med".

Et la parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, mes chers collègues, est l'exemple typique et concret du soutien nécessaire, indispensable qu'apporte la Ville de Paris au secteur de la santé. Grâce au dispositif "Paris Med", qui aide à l'installation des professionnels de santé, et notamment des jeunes médecins à Paris, un cabinet médical et paramédical de secteur 1 va pouvoir ouvrir ses portes dans l'Est du 17e, pas loin de la porte de Clichy. S'il n'y avait la volonté politique de la Mairie de Paris pour investir dans l'aide aux soins des Parisiens qui en ont besoin, nous n'aurions plus, dans le 17e arrondissement, de secteur 1.

Aussi, je remercie la Maire de Paris d'avoir pris en compte le vœu que nous avons déposé en mars 2013 afin de demander la création d'un cabinet médical dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Ce vœu, d'ailleurs, n'avait pas reçu l'aval de la Maire du 17e et de ses adjoints.

Aujourd'hui, nous y sommes et bien évidemment, j'invite tous mes collègues du Conseil de Paris à voter pour ce très beau projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

La parole est à Mme la Maire Brigitte KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite vous faire part de ma satisfaction, en tant que maire du 17e, en effet, quant à ce projet de délibération qui facilite dans notre arrondissement l'installation d'un cabinet médical comportant un médecin généraliste, qui plus est conventionné en secteur 1. C'est une véritable chance, alors que la moitié Nord du 17e arrondissement prend des allures de désert médical, j'allais dire, ici comme ailleurs.

On ne peut également que se féliciter que les locaux d'activité des bailleurs sociaux soient utilisés pour ce type d'usage. C'est une demande de longue date, et je suis heureuse qu'elle ait enfin trouvé un écho et se concrétise aujourd'hui. Ainsi, notre Collectivité va donc accorder une subvention de 30.000 euros qui participera aux frais d'aménagement du local. Il est sain d'ailleurs qu'en contrepartie, les professionnels bénéficiaires s'engagent à exercer pendant trois ans, faute de quoi une restitution totale ou partielle de la subvention serait réclamée.

Plus généralement, il me semble que nous devrions réfléchir et revoir les modalités d'installation des professionnels de santé exerçant en libéral, notamment en matière de changement d'usage des locaux affectés à l'habitation.

En effet, vous le savez, le règlement actuel ne fait aucune différence entre les praticiens exerçant en secteur 1 et ceux à honoraires libres. Il ne fait pas non plus la distinction entre les quartiers pourvus et les déserts médicaux. Notre règlement n'est donc pas incitatif. Il ne règle pas non plus les problèmes de transmission lorsqu'un médecin prend sa retraite.

Il y a là une vraie réflexion à mener, que je ne saurais que vous inciter à initier au niveau parisien, tel que nous l'avons souhaité. Je serais d'ailleurs désireuse personnellement de participer à une telle réflexion, qui pourrait compléter le dispositif "Paris Med".

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération et je vous en remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KUSTER.

La parole est à Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci aux deux oratrices d'avoir souligné à quel point l'engagement de la Ville est important pour répondre à la situation que je ne qualifie, pour ma part, pas de désert médical, mais de désertification en cours de l'offre de soins de proximité, ce qui est un peu différent.

Le dispositif "Paris Med", que vous aviez approuvé d'ailleurs unanimement, se déploie progressivement depuis l'automne 2016 et jusqu'à ce jour-ci, début 2017, neuf cabinets "Paris Med" ont ouvert dans cinq arrondissements : le 3e, le 11e, le 15e, le 17e et le 20e. Et d'autres projets vont ouvrir dans les semaines et dans les mois à venir dans d'autres arrondissements.

On constate d'ailleurs que de nombreux professionnels de santé ont contacté la cellule "Paris Med", plus de 150 médecins généralistes, jeunes pour la plupart, ce qui montre bien l'intérêt qu'ils ont quand un dispositif assez simple, en fait, et cohérent leur est proposé. Je rappelle qu'il s'agit de leur mettre à disposition des locaux à un tarif abordable et de leur fournir une aide à l'investissement pour créer leur cabinet de professionnel de santé.

Malgré tout, "Paris Med", pour remplir complètement son objectif, nécessite que l'ensemble des partenaires s'engagent. Je salue l'engagement de l'Agence régionale de la santé, de la Caisse primaire d'assurance maladie, des départements de médecine générale, et je ne peux que souhaiter que l'Ordre des médecins prenne sa part activement à ce dispositif d'intérêt public.

Le dispositif "Paris Med" va donc poursuivre son déploiement. Il ne résume pas à lui seul la politique de la Ville en la matière, et bien sûr, le maintien dans leurs locaux d'activité de soignants dans nos quartiers est important. Et soyez assurée, Madame la Maire du 17e arrondissement, que toutes les situations individuelles qui sont signalées sont traitées avec beaucoup d'attention dans le cadre des dispositifs réglementaires en vigueur, dispositifs qui sont d'ores et déjà différenciés selon que l'on habite dans un arrondissement ou dans un autre, puisque nous ne décidons pas des zones en tension.

Je rappelle que c'est sous la responsabilité de l'Agence régionale de santé que le dispositif "Paris Med" s'est déployé. C'est l'Agence régionale de santé qui a défini les quartiers dans lesquels nous étions juridiquement fondés à mettre en place le dispositif "Paris Med". Et il en est de même pour la conversion de locaux de logement, d'habitation en locaux d'activité ou de transmission quand un professionnel de santé cesse sa carrière pour que se poursuive l'activité de santé. Soyez donc assurée que notre réflexion et notre action se poursuivent également dans cette direction et que c'est bien volontiers, et c'est systématiquement, d'ailleurs, que les maires d'arrondissement sont consultés sur les décisions qui sont prises concernant les professionnels de santé de leur arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2017, DASES 3 G).

## **Vœu déposé par le GEP relatif aux démarches administratives des personnes à mobilité réduite.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, en l'occurrence, le vœu n° 13 relatif aux démarches administratives des personnes à mobilité réduite, et il est présenté par Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, malgré le développement de l'administration en ligne, de nombreuses démarches n'ont pas encore fait l'objet de procédure dématérialisée. En raison de la fracture numérique, il n'est pas inutile de conserver des guichets pour certains services publics, mais cela n'est pas sans poser problème à une partie de nos concitoyens, à savoir les personnes à mobilité réduite, d'autant que, nous le savons, la loi handicap de février 2005 tarde à être respectée dans certains établissements recevant du public.

Notre vœu propose donc qu'une réflexion soit lancée autour d'un système de portage de documents aux personnes les plus en difficulté, en s'inspirant du dispositif de portage des bibliothèques parisiennes. Les arrondissements parisiens sont dotés ou en train de se doter de conseils locaux du handicap.

De plus, le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Paris verra le jour très prochainement. Ce conseil aura pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie. C'est pourquoi nous proposons que chaque mairie d'arrondissement, via son conseil local du handicap, puisse réaliser un recensement des situations des personnes à mobilité réduite ayant besoin d'un service de portage pour leurs démarches administratives, ainsi qu'un diagnostic de l'offre de services existante permettant de répondre à cette problématique.

Dans un deuxième temps, les conseils locaux du handicap pourront faire remonter leurs conclusions au C.D.C.A. pour qu'il s'empare de cette question. La ville universelle et inclusive nécessite des plans d'investissement considérables. Mais nous voulons rappeler que beaucoup de solutions nouvelles et inclusives, moins coûteuses certainement, doivent être développées au plus près des préoccupations des personnes handicapées, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ce vœu, la parole est à Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Aurélie SOLANS.

Ce vœu fait donc suite à deux vœux similaires qui ont été adoptés par les conseils des 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements. Je rappellerai brièvement que la question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'ensemble de la vie de la cité nécessite une chaîne de mesures à mettre en place, relatives au logement et à l'accroissement du parc de logements accessibles et adaptés, relatives aux mobilités, avec le développement du service P.A.M., le développement de transports en commun accessibles ; nécessite un accroissement de l'offre de places, qui est également en cours, et, enfin, une dématérialisation des outils que la M.D.P.H. va déployer dans les deux années à venir puisqu'actuellement, seul le traitement interne est dématérialisé et non pas les dossiers.

Néanmoins, il restera qu'un certain nombre de personnes en situation de handicap ou âgées, d'ailleurs, ont des difficultés à se rendre dans les mairies d'arrondissement, à la M.D.P.H., aux antennes du C.A.S.-V.P. Donc, il s'agit de prendre en compte leur situation pour leur proposer une solution. Je salue la philosophie des deux vœux adoptés dans les arrondissements et du vœu que vous nous présentez aujourd'hui parce qu'en procédant à un recensement, à un affinement du diagnostic, nous serons mieux en capacité de proposer des solutions. Faire appel aux C.L.H. est une bonne idée. Il existait quelques conseils locaux du handicap en début de mandature. Il en existe 10 aujourd'hui, dans 10 arrondissements. Il y en aura dans 15 arrondissements à la fin de cette année. C'est pour moi l'occasion d'appeler les arrondissements qui n'ont pas encore créé un conseil local du handicap à le faire, parce que c'est là que peuvent, au plus près des habitants et des personnes concernées, s'élaborer des solutions. Vous pourrez compter sur la sous-direction de l'autonomie et sur mon cabinet pour mettre en œuvre ce vœu en appuyant les C.L.H. dans ce travail. Donc l'avis est très favorable.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2017, V. 8).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'Hôtel Dieu.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Le vœu n° 14 du groupe PCF-FG relatif à l'Hôtel Dieu a été retiré de l'ordre du jour.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'avenir de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Le vœu n° 15 est relatif à l'avenir de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

Il est présenté par Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, nous demandons, à travers ce vœu sur l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, que l'on ait véritablement un débat. Mme la Maire a choisi de présider l'A.P.-H.P. Ce n'est pas rien de présider le conseil de surveillance. Cela veut dire qu'elle marque une importance politique, stratégique pour la Capitale de participer à la stratégie de l'hôpital public dans la Capitale.

Or, dans quelle situation sommes-nous ? L'A.P.-H.P., du fait des injonctions de la Ministre Marisol TOURAINE, de la logique de ce gouvernement qui pousse à la réduction des dépenses publiques et qui pousse au regroupement dans des gros hôpitaux, eh bien l'A.P.-H.P. à Paris est en train de fermer des hôpitaux, de fait, pour des gros mastodontes.

Quelle est la stratégie de la Maire à ce sujet ? Lorsque nous avons des conseillers de Paris qui siègent dans un conseil de surveillance, ils siègent au nom de notre Assemblée. Est-ce que notre Assemblée est derrière le choix stratégique de l'A.P.-H.P., ou est-ce que notre Assemblée souhaite porter ce débat ? Il y a eu des états généraux de la santé, où nous avons eu des échanges avec des citoyens. Pourquoi est-ce que cette question de la stratégie de la Ville de Paris ne fait pas également l'objet d'un débat, à la fois dans ce Conseil de Paris et vraiment dans la population parisienne ? Parce que je reste persuadée - et beaucoup d'acteurs de santé le sont - qu'il faut au contraire se battre pour maintenir des hôpitaux de proximité qui interviennent de manière articulée avec les centres de santé, articulée avec la médecine de ville, et non pas une concentration sur des méga-hôpitaux, d'un côté, et un désert, de l'autre.

Je souhaite vraiment qu'enfin, un jour, on ait ce débat. Il y a une souffrance à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, et vous le savez, parce qu'il y a une très forte dégradation des conditions de travail. Du coup, il y a une très forte dégradation des conditions de l'accès aux soins, de la façon dont cela se fait. Je souhaiterais vraiment que l'on ait ce débat.

C'est l'objet de ce vœu que je vous présente aujourd'hui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Tant à dire en deux minutes.

Madame SIMONNET, Paris n'est pas un désert hospitalier, tout de même. Allons raconter cela à nos collègues élus dans les départements et dans les régions. Franchement, il faut oser. Sur le fond, vous présentez un vœu sur l'Hôtel-Dieu. L'Hôtel-Dieu ne fermera pas. La Maire de Paris a fait le choix, contrairement à d'autres maires de grandes villes, de ne pas transformer notre Hôtel-Dieu, ou hospice civil, en un hôtel de luxe ou un centre de conférences international, et qu'il demeure un hôpital, que la santé et l'hôpital soient présents au cœur de notre cité.

Le débat a lieu, bien sûr, puisque suite au dernier Conseil de Paris et à l'échange qui avait eu lieu, le directeur général de l'Assistance publique est venu, lors d'une réunion ad hoc, devant les membres de la 4e commission, les présidents des groupes politiques ayant été invités, pour expliquer le projet de l'Hôtel-Dieu et pour dialoguer avec les élus. Cet échange long d'une heure et demie a permis, d'ailleurs, de montrer que certains propos qui avaient été tenus au sujet de l'Hôtel-Dieu tenaient plus de la campagne électorale que de la réalité des faits et qu'il y a nulle spéculation sur l'Hôtel-Dieu, mais il y a un projet de santé, un projet ouvert sur la ville et un projet qui a été présenté devant les instances internes de l'A.P.-H.P., qui a reçu un soutien large et a été présenté devant le conseil de surveillance. Bien sûr, le débat doit se poursuivre et il se poursuivra puisque ce comité de suivi se réunira de nouveau d'ici deux mois pour faire le point sur le dossier. En aucun cas, on ne peut soutenir que l'A.P.-H.P. ferme l'Hôtel-Dieu. Il n'y a pas de fermeture de l'Hôtel-Dieu à Paris. Prétendre le contraire, c'est simplement ne pas dire la vérité.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Je soumets à vos voix le vœu n° 15... Pardon, nous avons une explication de vote. Je vous donne la parole.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour ce vœu car les sujets de débat ne manquent pas, comme la loi H.P.S.T. qui impose des logiques de rentabilité dans les hôpitaux en dégradant au passage les conditions de travail et la qualité des soins. Le virage ambulatoire justifie la fermeture des lits sans, pour autant, que les moyens suivent pour les services publics d'hospitalisation à domicile. L'Etat refuse d'assumer son rôle de financeur, ce qui pousse l'A.P.-H.P. à fermer des hôpitaux et vendre son patrimoine pour financer des projets d'avenir.

Au final, nous nous retrouvons, en France, en 2017, à devoir organiser des réunions de crise à l'Elysée car les hôpitaux sont débordés par l'épidémie de grippe. C'est l'accès et la qualité des soins des Parisiennes et des Parisiens qui sont en jeu. Le sujet mérite que nous prenions le temps d'en débattre en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

### **2017 DFPE 23 - Crèches réalisées sur le domaine public de l'A.P.-H.P. - Hôpitaux Saint-Louis (10e), Trousseau (12e), Pitié-Salpêtrière (13e) et Bichat (18e). - Autorisations d'urbanisme. - Demandes de subventions.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 23.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Dans ce projet de délibération, si j'ai bien compris, nous avons des projets de crèches dans le domaine public de l'A.P.-H.P., mais dans le domaine public de l'A.P.-H.P. non utilisé et de façon transitoire je dirais. On est un peu sûr de l'occupation du domaine intercalaire sur lequel on fait des projets non pérennes, en attendant l'affectation de ces lieux. Je vous le dis tout de suite, je voterai favorablement ce projet de délibération.

Néanmoins, je voulais en profiter pour vous interpeller sur un autre problème, puisque l'adjoint en charge des questions de santé réduisait totalement mon vœu à la question de l'Hôtel Dieu, alors qu'il aborde l'ensemble de la question de l'hôpital public sur Paris, mais je ne suis pas surprise parce qu'il réduit la problématique de la stratégie de la Ville de Paris dans une façon totalement lignarde, en cohérence avec le projet de Martin HIRSCH, qui est une catastrophe pour la santé, une catastrophe pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je suis atterrée par la pauvreté du débat sur ces sujets. Je trouve dommage que Mme la Maire assume la présidence de l'A.P.-H.P. pour ne pas assumer le débat. Il y a bien deux orientations sur l'hôpital public, et ce serait bien qu'elle assume de dire laquelle elle suit. Pour l'instant, ce qu'elle donne à voir, c'est celle de M. JOMIER, celle de M. HIRSCH, et celle de Mme TOURAINE.

Concrètement, sur la question de la petite enfance par exemple, la conséquence est que la crèche à l'Hôtel Dieu, pour les agents, elle est fermée. A un moment donné, la stratégie de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, qui est de vendre son foncier, ce qui n'est pas l'objet du projet de délibération, mais l'A.P.-H.P. dilapide son foncier pour pouvoir autofinancer des mastodontes comme l'Hôpital nord.

La Ville de Paris n'a pas à être complice du dépeçage des terrains de l'A.P.-H.P. J'aimerais vous alerter sur cette problématique et sur la colère qui monte chez les agents de l'A.P.-H.P., qui se voient sucrer des crèches ici, sucrer des logements de fonction là, sucrer des hôpitaux, dégrader les conditions de santé.

Faisons attention.

Je pense que c'est une bonne chose que le projet soumis à délibération ici ne soit pas dans une logique pérenne et que l'on réfléchisse bien à chaque fois que l'on a un partenariat avec l'A.P.-H.P. si l'on est dans le cadre de terrains qui réduisent, dans la stratégie de l'A.P.-H.P., l'offre de soins.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à cette intervention, la parole est à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé Mme SIMONNET, le sujet n'est pas exactement celui qui concerne l'accueil de la petite enfance.

Néanmoins, je vais quand même profiter de cette intervention pour rappeler le cadre de ce projet de délibération. Il s'inscrit dans le cadre des accords avec l'A.P.-H.P., du partenariat que nous avons conclu avec cette dernière, pour la création de nouvelles places d'accueil de la Petite enfance.

Ce projet de délibération, particulièrement, permettra de créer 169 places justement, et c'est l'engagement pris par l'A.P.-H.P. et c'est ce projet de délibération qui va permettre à la Maire de Paris de demander les autorisations d'urbanisme et autres pour permettre la création de ces 169 places.

Pour revenir néanmoins à la question que vous avez posée concernant l'Hôtel Dieu, mon collègue Bernard JOMIER vous a répondu que l'Hôtel ne fermerait pas, et je vous confirme que la crèche n'est pas fermée.

Comme nous le faisons pour l'ensemble des crèches qui le nécessitent et nous allons peut-être l'évoquer dans le projet de délibération suivant, nous réhabilitons, et des travaux sont engagés, en l'occurrence ce n'est pas la Ville puisque c'est une crèche de l'A.P.-H.P., des travaux sont engagés quand les locaux le nécessitent.

Aujourd'hui, si des travaux sont engagés sur cette crèche à l'Hôtel Dieu, la crèche est temporairement inaccessible pour la durée des travaux, donc il n'y a pas de fermeture. Les enfants sont accueillis sur d'autres sites le temps des travaux. Il n'y a aucune fermeture de cette crèche.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 23).

## **2017 DFPE 31 - Plan de modernisation et de valorisation des jardins d'enfants dits "Paris Habitat".**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au maintien et aux tarifs des jardins d'enfants.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 31 ainsi que le vœu n°16.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Mme Anne-Constance ONGHENA.** - À travers ce plan de modernisation et de valorisation des jardins d'enfants dits "jardins Paris Habitat", vous proposez un certain nombre de changements et nous en retenons trois, qui amènent pour nous des interrogations, voire des préoccupations.

En premier lieu, votre plan de modernisation propose des travaux pour 5 de ces 22 établissements pour un montant global de 8 millions d'euros. Evidemment, nous ne mettons pas en cause les besoins de ces établissements, mais nous nous interrogeons sur les choix opérés. Pourquoi ces 5 établissements ? Qu'en est-il des 17 autres ?

Par ailleurs, nous aimerions que vous puissiez nous confirmer qu'à l'issue de ces travaux, ces 5 établissements resteront bien des jardins d'enfants et tout simplement quels sont ces 5 établissements concernés ?

Second axe qui amène pour nous des interrogations, c'est la révision du barème tarifaire qui est problématique sur un point en particulier, parce qu'il institue une différenciation de tarif entre les Parisiennes et les Parisiens, notamment s'ils sont locataires du parc "Paris Habitat" ou s'ils ne le sont pas, et cela nous semble un peu injuste.

Pourquoi faire une telle différence ?

Troisième axe qui amène des interrogations et des préoccupations de notre part, c'est le droit d'option pour les personnels de ces établissements. En effet, aujourd'hui, ce sont des agents "Paris Habitat" qui sont mis à la disposition de la Ville de Paris et vous proposez que certaines catégories de ces agents puissent devenir des agents de la ville. Pourriez-vous nous éclairer sur les choix stratégiques ? Pourquoi ce droit d'option ne va concerner que les éducateurs de jeunes enfants et pas, par exemple, les agents de service ?

La préoccupation, c'est comment maintenir le niveau de qualité de l'accueil si vous recrutez les personnels qualifiés pour vos autres établissements de petite enfance, puisque vous manquez cruellement de personnels qualifiés.

A ce stade toutefois, nous sommes plutôt favorables à ce plan de modernisation, à la condition évidemment que vous puissiez nous rassurer sur les points évoqués, parce que les jardins d'enfants dits "Paris Habitat" sont tout de même une offre importante dans les places de garde pour les enfants, puisque ce sont 1.236 petits Parisiens ou petites Parisiennes qui sont concernés et également parce que les parents concernés par ce mode de garde sont très satisfaits.

Nous avons également déposé un vœu autour de ce plan de modernisation et aimerions que vous puissiez étudier, à travers ce vœu, l'opportunité d'ouvrir d'autres jardins d'enfants.

Nous voulons également, à travers ce vœu, vous demander de mettre en place une coordination entre ces 22 établissements, puisque dans certains arrondissements, je pense au 12e et au 15e, ils sont un peu isolés.

Nous pensons que si une meilleure coordination se met en œuvre, notamment sur les thèmes de la pédagogie, de la formation et du matériel, la qualité globale de la prestation offerte aux Parisiennes et Parisiens n'en sera que meilleure.

S'agissant des tarifs, à travers ce vœu nous formulons le souhait d'une progressivité dans leur revalorisation, qui est inéluctable, les tarifs étant très bas. Nous aimerions également que vous puissiez rétablir le tarif dégressif qui permet aux familles qui ont au minimum deux enfants accueillis, d'avoir un prix revalorisé.

Voilà ce que je voulais dire sur ce vœu et ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nos 22 jardins d'enfants de "Paris Habitat" sont parmi les plus anciennes structures dédiées aux jeunes enfants dans notre ville. Créées à partir du début des années 1920, elles ont été une véritable innovation sociale. A une époque où l'école maternelle était encore à ses balbutiements, sur une tranche d'âge où l'école n'est pas obligatoire, leur création visait bien à améliorer la réussite scolaire des enfants issus des milieux défavorisés.

Dans le même temps, et c'est un facteur déterminant de leur intérêt et de leur pérennité, ces jardins d'enfants sont fréquentés depuis longtemps par les enfants de familles de catégories socioprofessionnelles variées, qu'elles soient locataires chez le bailleur social ou non. Ils sont issus d'un mouvement pédagogique né en Europe au XIXe siècle, précurseur en matière de pédagogie active et ont pour modèle les fameux "Kindergarten" qui, en Allemagne notamment, jouent un rôle de premier plan dans l'éducation des jeunes enfants.

Vous nous proposez d'adopter aujourd'hui un plan de rénovation de ces structures auxquelles, vous l'avez compris, nous attachons un certain intérêt au groupe Ecologiste. Parce qu'elles portent des projets et des fonctionnements singuliers, parce qu'elles sont au cœur de quartiers très populaires. René DUTREY, pour le groupe

écologiste, avait déjà en 2005 défendu, dans cet hémicycle, ces projets alors qu'il était question de les transformer en crèche. Ce n'est donc pas nouveau.

Premier point, sur le travail en profondeur, sur les statuts des personnels que comprend ce projet de délibération, nous n'avons pas d'objection. Les parcours professionnels doivent être améliorés sans moins-disant. Le travail en réseau pourra être favorisé au bénéfice de projets d'établissements vivant dans leur quartier.

Deuxième point, le système tarifaire est toiletté et c'est souhaitable. Il devient conforme au tarif de la C.A.F. Son harmonisation avec les 10 tranches déjà appliquées à la Ville pour les centres de loisirs et les caisses des écoles nous semble aller dans le bon sens.

Troisième point concernant les travaux des jardins d'enfants prévus au programme d'investissement de la mandature. Nous partageons le constat d'une nécessaire rénovation bâtementaire. Nous voulons insister sur l'opportunité qui s'offre à nous, avec ces rénovations, pour également revisiter leur projet éducatif, leur fonctionnement avec les équipes pédagogiques. Face à la singularité de ces structures, sachons perpétuer leur esprit novateur d'origine avec la dynamique qui s'ouvre aujourd'hui.

A l'école, en crèche ou en jardin d'enfants, partout, notre Ville peut favoriser davantage d'innovations pédagogiques. Ici, avec des équipes d'éducatrices de jeunes enfants formées à l'accueil des tout-petits, nous avons un terrain propice pour, par exemple, pré-scolariser les enfants de 2 ou 3 ans dans de bonnes conditions, en comparaison de l'école maternelle telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.

Les enfants porteurs de handicap pour qui il faut des projets personnalisés peuvent y trouver des solutions inclusives et adaptées. Nous préservons des établissements aussi de grande proximité et qui participent à donner vie à des îlots d'immeubles.

Le groupe Ecologiste votera donc ce projet de délibération. Nous manifestons un vif intérêt à ce que notre groupe soit associé aux discussions et travaux sur l'évolution de cette réforme. Je pense en particulier à l'avenir de ceux pour lesquels une restructuration est programmée.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie de l'ensemble de ces questions qui permettront d'aborder le sujet de façon assez complète. Ce projet de délibération permet de revenir et d'évoquer les jardins d'enfants dits "Paris Habitat". Ce sont des structures anciennes qui ont été créées entre 1921 et 1953, nous en comptons 22 à Paris aujourd'hui. Il y avait des choses à améliorer dans le fonctionnement pour que ces structures puissent s'inscrire, elles le font déjà mais comme toutes les autres, puissent s'inscrire et porter tous les objectifs et les priorités que nous avons pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans à Paris.

Dans ce projet de délibération, vous l'avez évoqué à travers soit vos points d'accord soit vos questions, voire vos points de désaccord, nous avons trois points d'évolution et d'avancées concernant le fonctionnement et le modèle de ces établissements. D'abord, comme je vous le disais précédemment, lorsque des établissements nécessitent, pour améliorer les conditions de travail et les conditions d'accueil des enfants et des familles, que des travaux soient effectués, nous les faisons.

Comme pour n'importe quel autre établissement de la petite enfance, nous priorisons et nous choisissons au rythme à la fois des spécificités d'accueil de ces établissements, au rythme des contingences budgétaires et des programmations que nous devons faire, un certain nombre d'établissements. Cette fois-ci, il y en aura 5. J'entends, Madame SOLANS, qu'à l'occasion de ces travaux, vous souhaitez avoir une réflexion sur l'objet lui-même, le contenu de ces établissements. Nous y répondons favorablement.

J'espère que les éléments de réponse que je vais vous donner vous amèneront à voter favorablement ce projet de délibération et je vais vous expliquer pourquoi, avec le vœu que vous présentez et auquel je donne un avis défavorable, nous nous rejoignons sur certains points mais pas sur d'autres. Concernant l'avenir des jardins d'enfants "Paris Habitat", il n'y a pour nous pas de sujet sur la pérennisation et sur le maintien de ces structures.

Ces structures sont maintenues, mais comme je l'ai indiqué, nous allons engager un travail et une étude, notamment dans le cadre d'un partenariat universitaire, pour réfléchir au contenu et, comme vous le souhaitez, nous ferons partager ce travail aux groupes politiques qui souhaitent s'y inscrire et participer, pour adapter, puisque c'est

toujours ce qui guide notre politique, au mieux l'offre de ces établissements et l'offre d'accueil aux besoins des Parisiens.

Je vous rappelle que ces établissements peuvent accueillir des enfants de 0 à 6 ans, mais plus spécifiquement actuellement de 2 et demi à 6 ans. C'est ce travail qui sera mené pour répondre favorablement à ce que vous évoquez dans votre vœu. C'est déjà en cours et installé et, en l'occurrence, nous avons déjà répondu à votre demande.

Concernant la révision des tarifs, je vous l'ai indiqué, nous étions sur un fonctionnement très ancien qui est obsolète. Je vous renvoie à la relecture du projet de délibération. Aujourd'hui, dans le tarif qui est proposé, il n'y a pas de distinction précisément - c'était une cause d'inégalité et de rupture d'égalité - dans les nouveaux tarifs entre locataires et non-locataires de "Paris Habitat". C'est la première chose. Nous avons instauré une progressivité. Nous avons, aujourd'hui, dans le nouveau tarif qui est proposé, 10 tranches en fonction du niveau de revenu des familles. Nous avons instauré une progressivité.

A titre d'exemple, la nouvelle tarification aura pour effet une diminution de 72 % du tarif que devra payer une famille qui a un revenu entre 580 euros et 1.000 euros par rapport à l'ancien tarif. Cela va créer une diminution de la participation familiale pour les familles qui ont les revenus les plus faibles et il y aura une augmentation pour les autres tranches de revenu mais dans une progression et une importance relativement limitée puisqu'on sera, de toute façon, encore en dessous de ce qui peut être pratiqué dans nos établissements de crèche.

Dernier point sur lequel je voulais vous répondre également. Donc, pas de différence, une progressivité. Cela, nous l'avons fait dans les premiers tarifs. C'est aussi la raison pour laquelle j'é mets un avis défavorable à votre vœu puisque nous avons déjà répondu à votre proposition.

Enfin, sur la coordination entre les différents établissements et différents jardins d'enfants, de manière globale et j'en terminerai, les jardins d'enfants sont totalement inclus dans l'ensemble de l'offre et dans l'ensemble de la réflexion que nous avons sur l'accueil de la petite enfance à Paris. Ils ne sont pas isolés et ils sont tout à fait inclus, et les maires d'arrondissement le savent très bien puisqu'ils participent aux commissions des établissements qui répondent à l'offre et aux besoins des familles quand les familles sollicitent une place d'accueil dans les établissements de la petite enfance. Il n'y a pas de séparation entre les jardins d'enfants, d'un côté, et tous les autres établissements de l'accueil de la petite enfance, de l'autre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 présenté par les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 31).

## **2017 DASES 58 G - Subventions (72.000 euros) à quatre associations pour le fonctionnement des cinq Espaces Publics Numériques (E.P.N.).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 58 G et l'amendement technique n° 17 G.

La parole est à Mme VERSINI pour présenter l'amendement technique.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Il s'agit d'un amendement technique qui vise à rajouter au dossier une convention signée entre la Ville de Paris et l'association "ASTS".

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 17 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 17 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 58 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASES 58 G).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux bidonvilles Roms du Nord parisien.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés. Le vœu n° 18 est relatif aux bidonvilles Roms du Nord parisien tel qu'indiqué dans le vœu.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce vœu fait suite à de nombreuses interventions de notre part, vœux et amendements sur le sujet de l'habitat "Rom", parce que oui, mes chers collègues, c'est un problème sérieux et récurrent. Sérieux parce qu'il s'agit de la vie quotidienne de centaines de personnes à Paris. Récurrent parce que jamais cette question n'est prise à bras le corps.

Je suis désolée de le dire mais c'est une réalité. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, jamais la réalité de la vie misérable des "Roms" n'a été suffisamment prise au sérieux pour que ces personnes soient intégrées à un processus constructif qui leur permette de vivre dignement.

Néanmoins depuis trois ans, avec Dominique VERSINI et son équipe, nous avons commencé à travailler pour que ces perspectives existent. Mais aujourd'hui encore des expulsions indignes existent à Paris mettant des dizaines de familles à la rue, détruisant le premier travail de lien qui se fait avec les équipes sociales.

Aujourd'hui encore, dans le Nord de Paris, le compte à rebours a commencé et si quatre semaines ont été généreusement données par le Tribunal pour cette énième expulsion, nous demandons à la Préfecture non seulement de surseoir à cette expulsion mais que ces familles soient vraiment relogées en fonction de leur situation particulière avant toute opération.

Nous demandons ainsi que la Ville maintienne le dialogue avec la Préfecture de police et la S.N.C.F. pour que l'expulsion n'intervienne qu'après les diagnostics sociaux et des propositions d'hébergement adaptées aux familles vivant sur place.

Mais aussi que les projets d'habitat concerté que nous demandons depuis plusieurs années maintenant soient mis en œuvre dès que possible car ils constituent à nos yeux la seule façon de briser le cercle vicieux des expulsions et reconstitutions des bidonvilles.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ce vœu, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, Anne SOUYRIS, mes chers collègues, je vous remercie de me permettre d'aborder ce sujet sensible des campements "Roms" qui reflète bien la réalité et la complexité des réponses que nous apportons déjà à ces familles en situation de grande précarité et que nous devons continuer à leur apporter à Paris et plus largement en Ile-de-France.

Comme vous l'avez dit, Paris n'est pas restée inactive pour répondre aux besoins des familles Roms en allant devant elles et en répondant aux besoins fondamentaux des enfants, à travers le travail des maraudes de l'"UASA" et de la Mission famille, qui sera renforcée cette année par deux postes supplémentaires, et aussi par les maraudes associatives que nous soutenons par des subventions d'"Emmaüs", "Coup de main" et de "Hors la rue".

Egalement nous avons créé un deuxième Espace solidarité insertion pour les familles dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, qui permet d'accompagner les familles sur la parentalité et de les aider dans leur insertion sociale et professionnelle.

Nous avons également fait un travail autour de l'hébergement et du logement, sachant que plusieurs familles sont logées dans des centres d'hébergement d'urgence et que, dans le cadre d'un projet appelé "Toti impreuna et Louez Solidaire", 36 personnes en famille ont été logées dans des logements de "Louez Solidaire" qui favorisera leur accès au logement. Parallèlement, nous avons scolarisé un certain nombre d'enfants et assuré leur protection qui sont des priorités du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance.

Mais, comme vous l'avez dit, beaucoup reste à accomplir. Pour revenir à la procédure d'expulsion engagée sur les bidonvilles du Nord de Paris, je précise que nous avons demandé et obtenu le report de cette opération et que nous travaillons de façon très étroite avec l'Etat pour permettre à "Adoma", l'opérateur désigné par l'Etat, de réaliser un diagnostic social approfondi et de mettre en place un accompagnement adapté pour ces familles.

Nous travaillons également avec les services de l'Etat pour mobiliser toutes les places d'hébergement disponibles, afin d'en finir avec cette situation de campements indignes et inacceptables.

Enfin, conformément au vœu adopté par le Conseil de Paris, nous sommes en train de finaliser une feuille de route qui permettra de mieux accompagner les familles Roms en complément des actions déjà mises en œuvre.

Et surtout une étude a été lancée pour évaluer les outils mis en place par la Ville et la faisabilité des projets d'hébergement et d'habitat concerté. Les résultats de cette étude nous seront présentés au printemps 2017. Evidemment ce travail doit s'inscrire impérativement dans une stratégie régionale pilotée par l'Etat.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir accepter l'amendement qui est proposé et je rendrai un avis favorable au vœu ainsi amendé.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Acceptez-vous l'amendement ?

Une demande d'explication de vote de M. Geoffroy BOULARD pour le groupe les Républicains.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons été alertés par les riverains dès le 20 septembre dernier sur l'occupation d'une portion de la Petite Ceinture ferroviaire par ce campement sauvage. Depuis cette date, les plaintes sont innombrables, tant sur les nuisances que sur les risques sanitaires encourus et sur le fait de tolérer pareille situation. Il y a donc un trouble manifeste à l'ordre public qui justifie que notre Collectivité mette tout en œuvre pour faire cesser cette situation qui n'a que trop duré.

Il faut savoir que la Petite Ceinture ferroviaire est une infrastructure publique qui n'a pas vocation à être détournée de son usage. Il est donc de la responsabilité de la S.N.C.F. de faire strictement respecter la loi et le règlement sur les emprises dont elle est responsable.

De plus, les personnes installées sont à notre connaissance des ressortissants de l'Union européenne qui ne répondent pas aux critères de séjour sur notre territoire puisqu'ils ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins élémentaires, notamment en matière de logement. Ils ont donc pour seule vocation de retourner dans leur pays d'origine mais pas d'occasionner des troubles dans le nôtre.

Enfin, alors que notre pays subit la pression de la crise migratoire, il serait irresponsable d'encourager des comportements qui contribuent à alourdir notre fardeau, que ce soit en matière d'aide sociale ou de besoins en hébergement pour des populations d'autres pays européens.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Vous devez conclure, Monsieur BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Je rappellerai que l'hébergement d'urgence est de la responsabilité de l'Etat. Aussi, sous des apparences faussement humanistes, ce vœu fait l'apologie de la prime à l'illégalité et du mépris des personnes.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Dans ces conditions, nous voterons contre ce vœu.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous l'avons compris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu tel qu'amendé par Mme SOUYRIS avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2017, V. 9).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux "boîtes à dons" de l'association "Règles élémentaires".**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 19 relatif aux "boîtes à dons" de l'association "Règles élémentaires". Il est présenté par Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année l'hiver est la saison qui permet de mettre en avant l'insoutenable situation des personnes à la rue, mais lorsque les beaux jours arrivent les indignations se font plus silencieuses. Pourtant, les problèmes des personnes à la rue demeurent. Parmi les enjeux de tous les jours, pouvoir rester propre et digne est un des enjeux.

C'est pour cela que je tenais à saluer le travail de l'association "Règles élémentaires" créée récemment par une jeune femme, Tara HEUZÉ. Elle a permis de contribuer à lever un tabou concernant le besoin des femmes à la rue à disposer de protections hygiéniques. Le prix de ces protections est élevé, c'est d'ailleurs une lutte que les féministes avaient menée, jugeant à juste titre qu'un tel coût pour un produit de première nécessité était injuste.

Le principe de l'association est simple : elle donne des "boîtes à dons" à qui voudra bien les laisser afin de récolter des dons de protections hygiéniques.

La mairie du 18e a pu disposer de deux boîtes, ce qui nous a donné l'idée de faire ce vœu pour que l'ensemble des mairies d'arrondissement soit encouragé à s'en doter tout au long de l'année.

Nous demandons aussi à ce que les maires d'arrondissement entreprennent un dialogue avec l'association, afin de réfléchir à des engagements concrets à ce sujet. Chacune et chacun d'entre nous pourra reconnaître que cela n'exige pas une logistique très lourde.

Je vous propose donc, par ce simple vœu que nous soumettons, de faire connaître encore davantage l'initiative de solidarité de cette association et que des partenariats sur le long terme puissent être engagés. Nous n'avons d'autre objectif que la protection de la dignité et de la santé des femmes.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller Hervé BÉGUÉ, de présenter ce vœu qui vise à permettre de répondre à un besoin tellement élémentaire d'hygiène et de dignité pour les femmes en situation de rue.

En effet, on le sait, un nombre important de femmes sont à la rue et, dans cette période qui est assez sensible pour chaque femme, elles se trouvent dans l'indignité et dans l'humiliation parfois, et les lieux d'accueil de jour qui les aident dans cette période n'ont pas totalement les moyens de pouvoir faire ces dons.

Aussi, je me félicite que cette association "Règles élémentaires" ait eu cette idée extrêmement humaniste de pouvoir permettre de distribuer dans tous les lieux d'accueil de jour, où les femmes se présentent, ces boîtes à dons, et aussi dans les mairies d'arrondissement.

Je pense que l'on est vraiment dans une mesure du Plan de lutte contre la grande exclusion et cela rejoint l'action qui a été adoptée par le budget participatif 2016 consistant à distribuer des kits d'hygiène pour les personnes en situation de rue.

Bien évidemment, j'émet un avis favorable à ce vœu sous réserve d'un micro amendement rédactionnel.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Qui est accepté par M. BÉGUÉ. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 19 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 10).

**Vœu déposé par le GEP relatif aux interpellations des migrants en errance.**

**Vœu déposé par le groupe LR relatif au campement rues Pajol et Philippe de Girard (18e).**

**Vœu déposé par Mme PAWLIK, M. BOURNAZEL, M. HONORÉ relatif au centre d'accueil et d'hébergement pour les réfugiés.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la politique pour les sans-abri.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la solidarité envers les exilés.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 20 à 24 sont relatifs aux réfugiés et la parole est tout d'abord à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, non seulement nous sommes solidaires de la politique municipale progressivement menée à Paris en faveur des réfugiés mais, comme vous le savez, le groupe Ecologiste veille à ce que toujours ce processus de prise en charge et d'accueil de ceux-ci s'améliore, notamment pour qu'aucun d'entre eux ne dorme plus à la rue.

Ainsi, travaillons-nous à voir comment le nombre d'hébergements peut s'accroître, notamment dans le cadre du domaine intercalaire de la Ville. Mais dernièrement, dans un cadre encore tendu, des exactions des forces de police à l'égard des réfugiés à la rue, relatées par des associations comme "Médecins sans Frontières" ou par des collectifs d'habitants, nous ont fortement indignés et interrogés.

Comment en effet considérer comme normal et acceptable le fait d'enlever des biens personnels et couvertures à des êtres humains d'autant plus quand le froid s'abat sur notre pays ?

Ainsi demandons-nous que la Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Préfecture de Paris pour demander l'arrêt immédiat et permanent de ces pratiques indignes ainsi qu'un positionnement officiel de ces institutions concernant les pratiques mentionnées.

Nous souhaiterions aussi par ce vœu que la Maire de Paris interpelle le Préfet de police pour obtenir un bilan qualitatif et quantitatif des interventions policières en direction des migrants à la rue à Paris.

Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour présenter le vœu suivant, la parole est à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ.** - Monsieur le Maire, un nouveau camp de réfugiés s'est installé rue Pajol, rue Philippe-de-Girard. Les personnes vivent dans des conditions indignes. De plus, elles sont les victimes de personnes qui ne font rien pour améliorer leur situation. Il est temps de les mettre à l'abri.

D'autre part, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes sollicités par les habitants et les riverains qui veulent vivre dans la tranquillité. Ils en ont assez de subir les nuisances de ce camp de réfugiés devant leur porte.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, à vous, Monsieur le Préfet, à vous, Monsieur le Maire, de prendre les mesures d'urgence pour mettre à l'abri les personnes qui se sont installées sur la voie publique rue Pajol et rue Philippe-de-Girard et d'assurer la tranquillité et la sécurité des habitants.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour présenter le vœu suivant, la parole est à Mme Déborah PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, pendant des mois, des campements sauvages ont vu le jour dans le 10e, dans le 18e arrondissement, des installations inacceptables où les personnes vivaient dans des conditions d'hygiène alarmantes.

Nous vous avons alertés sur le sujet avec mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ en déposant des vœux dès le mois de janvier 2015 sans que vous ne preniez les mesures qui s'imposaient alors. Puis, d'autorité, vous avez annoncé la création d'un centre d'accueil et d'hébergement à destination des réfugiés.

Nous ne nous étions pas opposés à cette ouverture car la situation que nous connaissions alors était la pire de toutes mais nous avons entouré notre abstention d'un certain nombre de conditions. Nous vous avons notamment alerté sur le risque que le centre connaisse un engorgement rapide conduisant inexorablement au retour des campements sauvages.

L'histoire nous a malheureusement donné raison puisque, quelques mois après son ouverture, le centre semble déjà arriver à saturation et des campements précaires réapparaissent ici ou là partout dans le Nord-Est parisien. Ces installations amènent avec elles les mêmes problématiques que précédemment : atteinte à la dignité des personnes, réapparition des passeurs et nuisances pour les riverains.

Il nous semble donc nécessaire qu'aujourd'hui un bilan du fonctionnement du centre soit adressé au Conseil de Paris. Nous souhaitons notamment connaître le nombre de personnes qui ont été accueillies et savoir combien de ces personnes ont pu prétendre à l'asile. Nous vous demandons également que les campements sauvages, qui pourraient réapparaître dans les prochaines semaines, soient immédiatement démantelés et que les personnes soient mises à l'abri. En effet, on ne peut pas revenir inévitablement, éternellement à la case départ.

Enfin, pour que ce centre n'arrive plus à saturation et pour que les réfugiés qui peuvent vraiment prétendre à l'asile puissent en bénéficier, il est urgent qu'une politique de fermeté accompagne la reconduite des migrants économiques. Sans cela, nous nous heurterons toujours à un inévitable engorgement.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame PAWLIK.

La parole est à Mme SIMONNET pour présenter les vœux n<sup>os</sup> 23 et 24.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Le vœu n° 23 est un vœu pour une orientation vers la mise à l'abri et non le recours à la répression.

En fait, il fait état notamment de témoignages de "Médecins sans Frontières" qui ont aussi été corroborés par des témoignages associatifs et citoyens assez divers sur des interventions policières qui harcèlent notamment les exilés à la rue en leur confisquant leurs couvertures, en utilisant parfois des gaz lacrymogènes pour les réveiller en pleine nuit, les disperser, allant jusqu'à leur interdire de s'asseoir dans une file d'attente du centre humanitaire de la Chapelle où ils attendent une place d'hébergement.

Comme si l'obsession des forces de l'ordre était de mettre à l'abri des regards et non pas de mettre à l'abri.

Surtout, dans la séquence de grand froid que nous venons de traverser, c'est totalement inacceptable, totalement honteux. La Préfecture doit s'expliquer sur de tels agissements. Je souhaiterais qu'il y ait un véritable débat et que le Représentant de la Préfecture puisse nous expliquer comment cela est possible alors que l'on est dans des situations de non-assistance à personne en danger.

Après, le reste du vœu fait état de la difficulté à laquelle nous sommes confrontés. Il y a toujours, malgré les efforts effectués - je ne veux pas les nier - de la Ville, un décalage complet entre l'offre et les besoins. Néanmoins, je salue la réactivité sur l'ouverture des gymnases, sur ce genre d'action que nous avons demandée et nous étions plusieurs élus à l'avoir demandée depuis bien longtemps.

Je souhaiterais aussi vous alerter sur un autre problème. Le 115, ce n'est plus possible ! Ce n'est plus possible de téléphoner, que personne ne réponde et qu'il faille attendre des heures avant d'avoir quelqu'un au bout du fil. Nous sommes dans une situation où, face à la détresse, qu'il s'agisse des exilés ou des sans-abri, mettons les moyens, ne mégotons pas. Que ce soient les moyens de la Ville, du Gouvernement, de l'Etat, les moyens de la Préfecture, tout doit être orienté au service de la mise à l'abri des plus démunis, quelle que soit leur situation administrative.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble de ces vœux et présenter le vœu n° 24 bis...

Ah bon, alors présentez l'autre.

**Mme Danielle SIMONNET**. - L'autre vœu porte sur un autre sujet, il s'agit de la criminalisation cette fois-ci des citoyens qui viennent en aide aux exilés.

J'espère que beaucoup de collègues, comme moi, ont été profondément scandalisés par la situation de Cédric HERROU, agriculteur de la vallée de la Roya, qui a comparu le 4 janvier dernier devant le Tribunal de Nice pour aide à l'entrée au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière, alors que Cédric HERROU avait juste été un républicain exemplaire qui avait décidé de venir en aide aux migrants et donc quelque part de pallier justement l'incapacité de l'Etat à faire face à ses obligations.

Hélas, le cas de Cédric HERROU n'est pas si isolé que cela. On pourrait parler de la situation de Lisa GIACHINO, journaliste rédactrice en chef du journal "L'Age de faire", qui également a été victime de harcèlement et de procédures totalement hallucinantes. Sur Paris, le citoyen parisien Houssam EL-ASSIMI, qui a été à deux reprises traîné devant les tribunaux pour avoir participé à une manifestation le 12 août, puis pour s'être retrouvé le 30 septembre à Stalingrad aux côtés des migrants évacués par les forces de police.

Finalement, chaque fois, dans les deux cas, les témoignages vidéo pour Houssam EL-ASSIMI attestent qu'il n'a commis aucune violence mais il a tout simplement témoigné de sa solidarité avec les exilés. Comme si à travers son arrestation par les services de police, il fallait absolument casser l'encouragement, casser l'image de la solidarité avec les exilés et, surtout, dénigrer toutes ces actions citoyennes alors que la Ville de Paris dans son discours officiel soutient et encourage ces actions citoyennes.

A travers ce vœu, je souhaite que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour que cesse cette politique répressive envers pas simplement les réfugiés mais aussi celles et ceux qui font preuve de solidarité, et pallient une mission de solidarité que l'Etat se devrait d'assurer.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble de ces vœux et présenter le vœu n° 24 bis, la parole est à Mme VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, nous présentons un vœu de l'Exécutif pour répondre aux cinq vœux qui viennent d'être exposés. Je vais répondre bien évidemment aux différentes interventions.

Tout d'abord, concernant le bilan du fonctionnement du centre d'accueil pour primo-arrivants, depuis l'ouverture, le 10 novembre 2016, de ce centre de premier accueil situé porte de la Chapelle, le nombre de personnes mises à l'abri au 29 janvier est de plus de 4.700 personnes. 3.354 hommes isolés, hébergés sur le site de la Chapelle, parmi lesquels 72 %, soient 2.415, ont déjà été orientés par l'Etat en C.A.O. en province, après avoir effectué leur première démarche au C.E.S.A. parisien, service de la Préfecture de police.

Egalement, ont été mises à l'abri 368 femmes seules et familles, hébergées dans des centres dédiés, dont le centre d'Ivry, qui a ouvert ses portes le 19 janvier et qui accueillera 400 personnes en famille d'ici le mois de mars.

Enfin, 964 jeunes se présentant comme mineurs isolés étrangers ont été hébergés via le dispositif dédié par le Département, et je précise que le nombre important de jeunes qui sont arrivés nous ont amenés à tripler le nombre de places d'accueil de ce dispositif que nous gérons avec la Croix-Rouge et "France terre d'asile", et à ouvrir un gymnase pour ne laisser aucun jeune dehors dans l'attente de son évaluation.

Pour compléter ce bilan, je précise que le Pôle santé du centre de la Chapelle, géré par le Samu social de Paris et "Médecins du monde", a réalisé plus de 1.300 bilans infirmiers, plus de 1.000 consultations médicales et plus de 200 consultations psychiatriques. Voilà le bilan, mes chers collègues, de ce centre.

Et je tiens à préciser à Mme PAWLIK qu'il ne m'appartient pas de dire combien de personnes peuvent prétendre à l'asile et combien ne peuvent pas y prétendre, car ceci, chère Madame, relève de l'instruction de la demande d'asile par l'O.F.P.R.A. et ne concerne pas le centre de la porte de la Chapelle, qui est un centre humanitaire géré par l'association "Emmaüs solidarité", à qui je veux rendre hommage.

Je précise que ce centre fait l'objet d'un suivi très rapproché depuis son ouverture à travers un Copil hebdomadaire, qui réunit l'Etat, la Ville, "Emmaüs", "Médecins du monde", le G.I.P. Habitat intervention sociale, tous les partenaires du centre, pour identifier les difficultés et y remédier. Oui, il y a eu des difficultés en termes de files d'attente devant le centre ; oui, "Emmaüs" a apporté des solutions ; oui, il y a eu des difficultés en termes de rendez-vous au C.E.S.A. ; oui, l'Etat s'emploie à les traiter.

Bien évidemment, tout n'est pas parfait dans le meilleur des mondes, mais je voulais vous dire, mes chers collègues, que si ce centre n'avait pas été ouvert, eh bien, aujourd'hui, ce sont 5.000 personnes qui seraient dans la rue, dans des campements de rue. Bien évidemment, certains l'ont dit, il y a des petits campements qui se sont reformés, c'est vrai, aux alentours, mais il faut que vous sachiez qu'il y a une action quotidienne des maraudes, de la Ville, de l'Etat, des associations, et que s'il reste encore des personnes de-ci, de-là, sachez que c'est déjà 900 personnes, en plus de toutes les autres personnes dont je vous ai parlé, qui ont été mises à l'abri : 863 hommes isolés et 37 personnes vulnérables depuis le mois de décembre. Et je tiens à préciser, même si visiblement cela ne satisfait pas tout le monde, que les équipes de maraude passent chaque jour, rue Pajol, rue Philippe-de-Girard. Bien évidemment, vous le savez, des gens arrivent chaque jour.

Sur les interventions de police sur l'espace public en direction des migrants et des soutiens qui les accompagnent, qui ont provoqué, il faut le dire beaucoup d'émotions, nous avons, Colombe BROSSEL et moi-même, écrit au Préfet de police le 11 janvier dernier en lui demandant de veiller à la mise en place de procédures mettant fin aux situations de tension qui ont pu avoir lieu lors d'interventions des forces de l'ordre, et notamment de veiller à ce que les personnes en situation de rue ne soient pas privées de leurs effets personnels, couvertures, duvets, ce qui a effectivement beaucoup choqué. Mais je pense que le Représentant du Préfet de police vous répondra mieux que moi.

Sur les nombreux Parisiens et Parisiennes qui sont mobilisés et qui sont bénévoles, il faut le savoir et il faut les saluer, depuis le début, les Parisiens de ces quartiers notamment se sont mobilisés et ce sont 500, voire plus, bénévoles du 19e, du 18e et de beaucoup d'autres lieux qui interviennent aux côtés des équipes "Emmaüs", et dans le centre d'Ivry qui vient d'être ouvert, autant ont demandé à être bénévoles.

Enfin, j'essaye de me dépêcher, sur les places d'hébergement, je voulais répondre à ceux qui sont intervenus : Madame SIMONNET, à Paris, il y a 16.000 places pérennes tout au long de l'année, c'est 40 % des places d'hébergement d'Ile-de-France, et si tous les départements d'Ile-de-France appliquaient le ratio parisien, eh bien, le nombre serait plus que doublé et il n'y aurait pas de problème d'hébergement ; et il n'y aurait pas non plus de problème pour le 115 à trouver des places.

Bien évidemment, Paris continuera sa mobilisation, comme nous l'avons fait. C'est plus de 1.500 places que nous avons mises en place, plus les salles de mairie, et je remercie les maires, les gymnases, et je remercie aussi les maires qui ont accompagné cela. Mais il faut que cette augmentation se fasse de façon équitable sur tous les

arrondissements de Paris, et aussi et surtout au sein de la Métropole et au niveau régional, car l'ensemble des places ne peut pas être concentré uniquement dans Paris, car on voit bien qu'il y a des limites.

Il faut donc que tout le monde fasse un effort, et d'ailleurs, je tiens à préciser que le président de la Métropole, le Président OLLIER, à l'occasion du grand froid, a repris un vœu relatif à l'hébergement d'urgence que j'avais présenté dans cette Assemblée au nom des élus socialistes et divers gauche, et que ce sujet sera traité dans le cadre du prochain Schéma métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

Pour conclure, sur les vœux, je demanderai le retrait, au profit du vœu de l'Exécutif, du vœu n° 20 du groupe Ecologiste de Paris et des vœux n°s 23 et 24 de Mme Danielle SIMONNET, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable. Et concernant les vœux n°s 21 et 22 déposés par le groupe les Républicains, je rendrai un avis défavorable dans la mesure où j'estime avoir largement répondu à toutes les demandes et que je ne peux pas accepter de plus l'amalgame qui est fait entre les migrants pouvant prétendre à l'asile et les autres, dans la mesure où ce centre est un centre humanitaire et que l'on ne va pas entendre cela pendant des mois. C'est insupportable !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Absolument, Madame VERSINI. Merci beaucoup pour cette réponse très convaincante.

Je donne également la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme la Ministre d'avoir rappelé, et il était bon dans cette Assemblée de pouvoir rappeler tout le travail qui est mené depuis tous ces derniers mois, depuis l'arrivée des premiers migrants à Paris, travail partenarial qui associe la Mairie de Paris, la Préfecture de Région, les maires d'arrondissement et les services de la Préfecture de police de manière à pouvoir leur donner aux migrants, notamment, dans les conditions météorologiques les plus défavorables, des conditions décentes de mise à l'abri.

Et il est très difficile, par rapport à l'ensemble de cette action qui a été menée collectivement depuis ces derniers mois, d'entendre l'action de la Préfecture de police réduite à des violences policières, et je m'inscris en faux, Madame SIMONNET, par rapport à ces accusations. Le Ministre s'est déjà exprimé, s'agissant de l'article de presse de "Médecins sans frontière", et a apporté un certain nombre d'éléments. Et si tel ne devait pas être le cas, le Préfet de police saisirait immédiatement l'Inspection générale de la police nationale, s'il avait connaissance de tels errements.

En tout état de cause, on ne peut pas oublier que dans les périodes de grands froids que nous venons de traverser, au-delà de la B.A.P.S.A. qui fait son travail au quotidien, au-delà des renforts mobiles, dont la priorité d'action était de mettre à l'abri l'ensemble des personnes qui étaient à l'extérieur, les policiers ont dépassé largement leur rôle de policier en jouant souvent le rôle d'assistante sociale, et nous avons à être fiers de ce qu'ils ont réalisé ces dernières semaines, et surtout pas de parler de violences policières en ces périodes aussi difficiles.

Nous sommes allés, beaucoup d'entre nous ici, sur le terrain voir ce qu'il en était dans ces secteurs du Nord de Paris, et nous avons vu la difficulté par rapport au flux qui arrive quotidiennement et qu'il faut mettre à l'abri, par rapport aux personnes qui ont une possibilité d'hébergement, majeure ou mineure, et qui reviennent contre la décision d'hébergement dans le secteur, pour des raisons qui leur appartiennent, mais en tout cas ils sont là. Il faut entendre les riverains qui tous les jours expriment une volonté de tranquillité publique dans leur quartier, avec une volonté de mettre un terme à ces campements sauvages. Et nous agissons au quotidien, avec les forces de police, de manière à pouvoir participer à l'action collective de mise à l'abri, que ce soit au centre Dubois ou dans l'ensemble des espaces d'accueil qui ont été mis à disposition par la Ville de Paris ou à l'échelle de l'Île-de-France par le PRIF.

Mme la Ministre a rappelé, ces plus de 2.000 personnes qui ont été orientées vers les centres d'accueil et d'orientation. Cela démontre l'ensemble de l'action qui a été mise en œuvre, et non pas uniquement le raccourci que vous avez voulu donner tout à l'heure dans votre propos.

Il y a bien évidemment, on ne peut pas le nier, le devoir, pour les représentants de l'Etat que nous sommes et les policiers qui exercent sur le terrain, de contrôler également les personnes qui sont présentes sur la voie publique, au regard du droit au séjour, de manière à pouvoir regarder la situation qui est propre à chacun, la situation qui fait que la part très importante que nous avons des personnes qui relèvent des traités de Dublin doivent réintégrer le pays dans lequel ils sont entrés dans l'espace Schengen et doivent voir leur demande d'asile instruite par le pays dans lequel ils sont rentrés.

Voilà, Madame, la réponse que nous souhaitons apporter. Chacun fait sa mission. S'agissant des effets personnels, là aussi, nous avons un travail partenarial qui est fait avec la Mairie de Paris et nous aurons besoin de mettre à plat ces mesures, dans la mesure où la Préfecture de police procède aux opérations de contrôle et, derrière,

il y a des opérations de nettoyage. Il faut que nous puissions trouver un accord sur ces aspects d'effets personnels. Personne n'a vocation à subtiliser les couvertures ou autres effets de ces personnes qui sont en difficulté et nous ne l'oublions pas.

Il n'y a donc aucun intérêt à faire cela. Nous travaillerons dans les jours à venir avec la Mairie de Paris pour faire en sorte de convenir du comment préserver les effets personnels, l'un et l'autre des aspects n'étant pas incompatible. Mais s'il vous plaît, évitons de parler de ces sujets en arguant de violences policières dans ce contexte où nous avons démontré chaque jour le côté humanitaire de la police nationale.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Deux explications de vote.

Monsieur le Président AZIÈRE, vous avez la parole.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci beaucoup.

Bien évidemment, nous allons voter ce vœu que les Parisiens rejoignent surtout étant, je suppose, très majoritairement convaincus que ce centre d'accueil des immigrés est une réponse à la fois digne et responsable.

Mais qu'il soit redit ici, même si ce n'est pas en termes de compensation, qu'il est important aussi pour les Parisiens que tout ceci aille de pair avec une vigilance particulière, en ce qui concerne la prévention des campements sauvages sur l'espace public.

Alors, les campements sont dénommés indignes dans le vœu, ils ne sont pas seulement indignes pour ces réfugiés, mais ils sont indignes et pas respectueux non plus pour les riverains et les Parisiens.

Je pense qu'en me référant au dernier alinéa du vœu sur la procédure d'intervention, que là aussi, les interventions, plus elles répondent à ce souci de prévention, plus elles sont utiles, et donc, à partir de là, c'est dans cet esprit que nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Aurélie SOLANS, pour une explication de vote également.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Je vais répondre au nom du groupe Ecologiste au vœu des Républicains.

Les constats sont justes. Oui, des campements de fortune se sont bien recréés autour du Centre d'accueil de la Chapelle et cela révèle notamment un sous-dimensionnement du centre. Nous avons en effet déjà prévenu que le centre ne serait sans doute pas assez grand pour absorber le flux de réfugiés arrivant en Ile-de-France, malgré le pas de géant réalisé.

Cependant, nous ne partageons pas les solutions proposées par Mme PAWLIK, M. BOURNAZEL et M. HONORÉ et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, vous l'avez dit, Madame VERSINI, parce qu'il n'est pas du ressort de notre Ville de reconduire à la frontière les personnes ne pouvant prétendre à l'asile. Ensuite, parce que nous trouvons assez hypocrite de votre part de continuer, dans l'opposition à Paris, à réclamer à ce que la Ville en fasse toujours plus alors qu'aucune commune où la droite est en responsabilité ne se mobilise. Il n'est pas nécessaire d'être une grande commune pour se lancer dans l'accueil solidaire des réfugiés, il suffit de regarder Damien CAREME, le maire écologiste de Grande-Synthe.

Madame VERSINI, vous l'avez dit, le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement doit être présenté lors du prochain Conseil métropolitain. Sachez que, bien sûr, les conseillers métropolitains écologistes seront très attentifs aux propositions en matière d'hébergement d'urgence qui se doivent d'être à la hauteur des exigences que vous formulez en Conseil de Paris.

Nous voterons donc contre ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Madame SOLANS, pouvez-vous nous dire si vous retirez votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Le vœu n° 20 est donc retiré.

Je sou mets donc...

Pardon, Madame SIMONNET, une explication de vote sur les autres vœux que le vôtre, du coup.

**Mme Danielle SIMONNET.** - C'est la première fois que vous me demandez une explication de vote.

Je retire bien le vœu n° 23 au profit du vœu de l'Exécutif parce qu'il prend en compte la problématique.

En revanche, le vœu de l'Exécutif ne parle absolument pas de la criminalisation des citoyens qui apportent leur solidarité envers les exilés.

Donc, je maintiens mon vœu n° 24.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Très bien.

Explication de vote de M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce qu'il faudrait rechercher, c'est un point d'équilibre, parce que c'est une situation difficile et dramatique que nous vivons à Paris, en Région Ile-de-France et en France, qui concerne la vie d'hommes et de femmes et d'enfants, et donc, nous souhaitons la dignité pour les réfugiés et leur mise à l'abri, on l'a vu dans des conditions terribles. Christian HONORÉ a rappelé tout à l'heure la situation rue Philippe-de-Girard et rue Pajol et Déborah PAWLIK a bien expliqué notre position tout à l'heure, mais c'est aussi de la fermeté qu'il faut avoir vis-à-vis des passeurs. La nécessité aussi de la reconduite à la frontière de toutes celles et ceux qui n'ont pas à bénéficier du droit d'asile afin d'avoir un équilibre entre ceux qui vont être aidés dans l'asile et ceux qui n'en bénéficient pas, et enfin la tranquillité des riverains parce que, chaque jour, des riverains qui sont attachés à la dignité de ces personnes attendent aussi de vivre tranquillement dans leurs quartiers. Et cet équilibre nous ne le retrouvons pas dans votre vœu bis de l'Exécutif.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas le voter.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Et donc, vous maintenez vos deux vœux ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Absolument.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Le vœu n° 20 est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 23 de Mme SIMONNET a été retiré au profit de celui de l'Exécutif.

En revanche, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 11).

**2017 DASES 46 G - Personnels d'appui des services d'accueil familial départementaux d'Alençon, Bellême et Ecommoy. - Mise en place d'une prime d'accompagnement au regroupement des services et d'une indemnité départ volontaire.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 46 G et la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je serai très brève, mais vous savez que j'étais déjà intervenue lors de précédents Conseils de Paris sur les services d'accueil familiaux départementaux, que la Ville a à l'extérieur de Paris, et sur les projets de regroupement de ces S.A.F.D. qui sont effectués à la demande aussi de la justice pour raccourcir les distances des familles et des enfants qui sont placés dans des familles d'accueil, mais qui évidemment suscitent énormément d'inquiétude de la part à la fois des familles d'accueil, des salariés, des fonctionnaires, qui interviennent dans ces S.A.F.D. parce qu'ils se retrouvent de fait, à travers ces regroupements, dans des déplacements et des changements de vie conséquents, puisque les distances peuvent être extrêmement importantes.

Donc, si je comprends bien le projet de délibération, il a pour objet d'instituer une prime d'accompagnement au regroupement des services et une indemnité de départ volontaire pour les agents du Département de Paris qui sont affectés au sein des services d'appui des S.A.F.D. d'Alençon, Bellême et Ecommoy, qui sont les trois S.A.F.D. concernés par l'opération du déménagement des services au Mans.

Je voulais, à travers cette intervention, que vous me précisiez comment est l'écho du terrain, les agents sont-ils satisfaits parce que j'avais eu vent de revendications plus conséquentes, avec aussi d'autres inquiétudes. J'aurais souhaité que l'Exécutif précise les éléments qui ne sont pas tous forcément décrits dans un exposé des motifs de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme VERSINI pour vous répondre et vous éclairer.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Monsieur le Maire, merci Madame SIMONNET, de me permettre de préciser comment se déroule l'opération de réorganisation du Service d'accueil familial, qui était sur trois sites : Alençon, Bellême et Ecommoy qui, comme vous l'avez bien expliqué, va être regroupé au Mans pour des raisons liées aux besoins des enfants accueillis et à la nécessité de faciliter les liens et les droits de visite des parents avec leurs enfants. En effet, en raison de l'éloignement de ces trois S.A.F.D. de Paris, les juges n'orientaient plus de jeunes vers ces trois services dont l'activité a fortement baissé. Or, pourtant, l'accueil familial est une mesure de bonne qualité qui permet aux enfants qui nous sont confiés de s'épanouir dans un cadre familial.

Comme toute réorganisation, le regroupement des trois Services d'accueil familiaux au Mans a provoqué une émotion et des inquiétudes, ce qui est normal. Le projet a été conduit de façon très sérieuse en portant une attention particulière aux professionnels concernés. Le projet de délibération présenté aujourd'hui prévoit une prime de réorganisation pour les professionnels qui veulent déménager, et une indemnité de départ volontaire pour les agents qui souhaiteraient quitter la fonction publique, mais cela concerne extrêmement peu de personnes. Au-delà de ces indemnités financières, le regroupement obéit à plusieurs principes : d'abord aucune suppression de poste pour

les agents de la Ville concernés, également une enveloppe dédiée à la formation pour les professionnels, l'accompagnement par un psychologue du travail pour les agents qui en éprouveraient le besoin et, enfin, une attention pour les agents du service familial de Bellême qui n'ont pas de liaison de transport en commun avec le nouveau service du Mans et pour lesquels une navette sera mise à disposition pendant deux ans.

Les professionnels sont par ailleurs étroitement associés au regroupement des 3 services au Mans. Le projet a été présenté en février 2016 à tous les agents. Des groupes de travail ont été mis en place avec les agents, les équipes de la DASES, et ont permis d'échanger sur les modalités de mise en œuvre du regroupement. Ce n'est pas une simple réorganisation, c'est un projet mûrement réfléchi. L'équipe de la Sous-Direction des actions familiales et éducatives a fait en sorte que les agents de la Ville se sentent accompagnés le mieux possible et a essayé de prévoir tout ce qui pouvait être un inconvénient dans leur vie quotidienne pour y pallier.

Voilà ce que je peux vous dire à ce jour.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 46 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 46 G).

## **2017 DU 14 - Dénomination allée Maya Surduts (11e et 20e).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 14 : dénomination allée Maya Surduts.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, près d'une année que l'on n'entend plus la voix inimitable de Maya, cette voix rauque et belle. Cette voix qui, tant d'années, a harangué les foules. Peu importait à Maya le nombre de manifestants. Quand la cause était juste, Maya était là. Oratrice, bien sûr, organisatrice aussi, elle portait la voix des femmes partout où cela était nécessaire, dans les cortèges, mais aussi dans les réunions ministérielles. Elle ne changeait pas de ton et ne laissait rien passer. Toutes ses amies, ses compagnes de lutte, ses camarades, gardent d'elle cette image d'intégrité et de justesse. Elle avait le sens de la formule et ne se laissait jamais désarçonner.

Maya avait fait de la lutte pour le droit des femmes son combat essentiel, mais elle n'oubliait jamais de relier le combat féministe et le combat social et politique. Elle avait le racisme et l'antisémitisme en horreur. Ses prises de position étaient attendues. Ses réactions étaient craintes. Les différentes Ministres en charge des droits des femmes se souviennent de son ton et de sa justesse. Elle ne lâchait rien. Elle était impatiente et ne comprenait pas les tergiversations de tel ou tel. Les petits pas n'étaient pas une stratégie pour elle. C'était tout, tout de suite. "Les femmes ont trop attendu", disait-elle souvent. Alors, oui, le droit à la contraception, à l'I.V.G. et la lutte contre le viol, contre les violences faites aux femmes, le machisme ambiant, le sexisme latent, voilà quels étaient ses combats.

Une féministe qui a su faire une passerelle entre celles issues de mai 1968 et les jeunes recrues qui ont trouvé d'autres voies, d'autres modes d'expression que le M.L.A.C. ou le M.L.F. des années 1970. Malgré ses colères légendaires, elle n'avait de cesse que les femmes se réunissent et mènent des combats communs. La C.A.D.A.C. et le C.N.D.F. sont à mettre à son actif.

Maya, c'était aussi un destin de femme. Cette juive lettone diplômée de russe qui a vécu en Afrique du Sud, aux Etats-Unis et à Cuba posera finalement ses valises à Paris. Communiste, profondément antistalinienne, elle sera longtemps une dirigeante de la Ligue communiste révolutionnaire et rejoindra le Front de Gauche. Elle gardera toujours son indépendance d'esprit et sa parole libre. Elle était notre vigie. Elle nous manque. Tant de choses restent à faire, tant de droits à conquérir. Nous continuerons de nous battre en pensant à elle et nous nous promènerons sur cette allée nichée dans le Paris populaire qu'elle affectionnait tant.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Comme vient de me le dire ma collègue, qu'il fera bon de venir se promener dans cette rue au nom de Maya Surduts pour se redonner du courage dans le long combat féministe qui est le nôtre et que nous sommes nombreuses ici - je le souhaite - à partager, et nombreux également.

Oui, Maya Surduts, c'est une grande figure parce que, finalement, c'est une féministe qui n'a jamais cédé, qui a toujours été extrêmement combative et claire sur ses positions et ses principes, convaincue que la question féministe est totalement, étroitement liée à l'attachement à la question laïque. Quand vous avez eu, dans les mouvements féministes, une volonté, à un moment donné, d'infiltration de femmes qui se faisaient finalement les porte-paroles de mouvements communautaristes intégristes, elle n'a pas cédé. Elle a assumé la clarification et la nécessité de lutter contre toutes les formes d'obscurantisme, contre tous les intégrismes, que l'émancipation de la femme était forcément liée à la question du combat laïc. C'est une militante rebelle et révolutionnaire qui n'a jamais déconnecté la question féministe de la question sociale et donc, du combat contre toutes les formes de domination et le combat contre le capitalisme qui s'assoit, bien évidemment, et exploite la domination patriarcale.

Maya Surduts, oui, c'est une grande figure de nos luttes pour le droit à l'avortement, contre les violences faites aux femmes et, plus globalement, contre le sexisme et la domination patriarcale. Présidente de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception, la C.A.D.A.C., porte-parole du C.N.D.F., oui, Maya Surduts faisait partie de ces "grandes gueules", de ces emmerdeuses. Il faut absolument que l'on encourage, d'ailleurs, toutes les nouvelles générations à assumer d'être des "grandes gueules", d'être des emmerdeuses. Excusez-moi mon vocabulaire parce que, parfois, il en faut des ovaires balaises pour batailler sur la question féministe, aujourd'hui encore, hélas, en 2017.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie toutes les deux pour votre soutien appuyé à ce projet de délibération prévoyant la dénomination de l'allée Maya Surduts sur une partie du terre-plein central du boulevard de Charonne, entre les 11e et 20e arrondissements, un lieu où Maya Surduts a passé une partie de sa vie militante. Mais il est vrai qu'il est difficile de fixer un lieu "Maya Surduts", tant elle a été partout dans Paris, partout dans le monde. Mais cela a été dit à plusieurs reprises dans cette enceinte ; Maya Surduts était et représente toujours une figure emblématique du mouvement féministe français de par les nombreuses causes dans lesquelles elle s'était investie pour les droits des femmes, mais aussi contre le racisme et l'antisémitisme pour le respect des droits humains, contre l'homophobie également. Elle a participé à la reconnaissance, dans la société, jusque dans la loi, des droits des femmes. Dans l'histoire, ce sont souvent les mouvements de lutte et de la société civile qui ont participé à faire changer les mentalités.

Maya était de celles qui liaient la lutte sur le terrain et la transcription dans la loi de nouveaux droits. Elle allait jusqu'au bout de l'engagement, en voulant changer concrètement le réel. Elle était présente dans tous les combats d'émancipation pour nous rappeler de toujours prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, et les aspects sociaux. La lutte pour le droit à l'avortement était son engagement premier. Son combat est malheureusement toujours d'actualité. Elle était de celles qui dénonçaient systématiquement les actions des commandos anti-I.V.G. Elle détectait tout dispositif législatif susceptible de porter atteinte aux droits des femmes. Elle lançait sans cesse de nouvelles idées pour mettre fin aux violences de genre. Pas une semaine sans que Maya ne nous interpelle avec de nouvelles idées, en alerte toujours contre les régressions possibles, mais aussi toujours en proposant de nouvelles idées, de possibles convergences, des rassemblements, sans jamais mettre de côté la radicalité.

Lors de la séance du Conseil de Paris de mai 2016, nous avons émis le souhait de lui rendre un hommage. Puis la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux s'est réunie en septembre 2016 et a donné un avis favorable à ce projet de dénomination, ainsi que les Conseils d'arrondissement concernés.

Je veux saluer ici le travail de Mme VIEU-CHARIER, ma collègue, qui préside la Commission de dénomination, qui fournit un travail important pour attribuer toujours plus de noms de femmes à des lieux parisiens et permettre ainsi rapidement d'augmenter leur nombre, avec une reconnaissance de grandes figures du féminisme, notamment qui ont beaucoup apporté à Paris. Je remercie aussi les maires d'arrondissement qui, de leur côté, marquent une vraie volonté d'accueillir dans leur arrondissement des dénominations publiques de femmes. Cela témoigne d'une politique commune volontariste de redonner une place dans l'histoire parisienne à l'action des femmes.

C'est pourquoi nous avons décidé collectivement de déroger à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès et ce, en application du souhait de la Maire de Paris de voir rééquilibrer la parité des dénominations dans l'espace public.

Même si cela nous prendra du temps, nous sommes véritablement en chemin pour rattraper les retards de l'histoire et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Alors, merci à Raphaëlle PRIMET pour tes mots sur Maya Surduts. En effet, elle nous manque. Merci à Danielle SIMONNET. En effet, ce sera un plaisir qu'une allée porte son nom. Merci, surtout, aux maires d'arrondissement qui nous ont aidés à faire aboutir ce projet rapidement.

Je vous remercie encore, chers collègues, et je vous appelle donc à voter ce projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 14).

### **2017 DASES 41 G - Convention de partenariat (13.500 euros) entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et le Département de Paris au titre du projet d'installation de défibrillateurs dans des espaces verts parisiens.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 41 G et l'amendement technique n° 25 G présenté par Bernard JOMIER, j'imagine qu'il est purement technique ?

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Voilà, il s'agit juste d'une erreur de date de réalisation de l'opération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 25 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 25 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 41 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DASES 41 G).

### **2017 DASES 45 G - Présentation de la Charte parisienne de prévention des expulsions et autorisation à la signer.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 45 G relatif à la présentation de la Charte parisienne de prévention des expulsions et autorisation à la signer.

La parole est tout d'abord à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est dotée d'une charte qui a scellé un partenariat entre l'État, le Département de Paris, les magistrats, les huissiers, la Caisse d'allocations familiales, les représentants de bailleurs sociaux et privés,

les acteurs associatifs, tout cela dans le but d'améliorer la prévention des expulsions des personnes en situation de pauvreté et pour détecter le plus en amont possible des situations d'impayés.

Ce dispositif précurseur a permis de réduire le nombre d'expulsions mises en œuvre par la Préfecture de police. On compte en effet 1.247 ménages expulsés en 2015, contre 2.846 en 2006.

En plus de cette charte, Paris a mis en place depuis 2001 de nombreux dispositifs pour prévenir les expulsions, ou au moins permettre le relogement de personnes en difficulté. Je fais référence à la cotation de la demande de logement social votée en octobre 2015 à Paris, et qui fait de la menace d'expulsion un critère important pour le relogement dans le parc social parisien. Je fais également référence au Fonds de solidarité pour le logement de la Ville (F.S.L.), instauré en 2002. Grâce à lui, outil incontournable pour prévenir et lutter contre les expulsions, de nombreux ménages ont pu être maintenus dans leur logement. Ainsi, en 2015, le montant des engagements du F.S.L. de Paris a été de près de 30,8 millions d'euros, dont 15,4 millions d'euros représentant 23.600 aides. Il a permis d'aider financièrement des ménages en difficulté afin de les aider dans l'accès ou dans le maintien dans leur logement.

Pour autant, en 2015 toujours, 6.169 signalements d'impayés précoces ont été enregistrés par la Caisse d'allocations familiales. 5.765 assignations ont été notifiées au Préfet, dont plus de 90 % pour des situations d'impayés. De même, la Préfecture de police a enregistré 4.036 demandes de concours de la force publique, 66 % ont été autorisés.

Derrière ces chiffres, un peu fastidieux et encore beaucoup trop élevés, se cachent des situations de détresse passagères ou durables, des familles qui craignent d'être mises à la rue, qui ont l'épée de Damoclès au-dessus de la tête, des ménages qui se savent plus comment sortir de cette situation. Nous en voyons tous lors de nos permanences d'élus. Souvent, ceux que nous recevons ne connaissent d'ailleurs pas les dispositifs qui peuvent leur permettre de rester dans leur logement ou de bénéficier d'un relogement en urgence.

Avec l'augmentation des loyers et des charges, bien que nous nous battions tous ensemble pour l'encadrement des loyers, la hausse du chômage ou en un mot, la paupérisation d'une partie des familles parisiennes, de plus en plus de locataires voient leurs conditions de vie se précariser.

La situation à Paris impose une mobilisation accrue, permanente, de tous les partenaires pour favoriser le maintien des ménages dans leur logement ou pour les accompagner vers un nouveau logement.

C'est l'enjeu actuel auquel cette nouvelle charte répond.

Le projet de charte soumis à notre approbation se décompose en cinq orientations, chacune permettant de pallier les problèmes identifiés comme le manque d'information aux ménages et aux bailleurs.

La coordination des acteurs, qui s'appelle la C.C.A.P.E.X., Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, a vu son rôle renforcé dans le cadre de cette charte.

Et parmi toutes les actions inscrites dans cette nouvelle charte, de nombreuses concernent le département de Paris. Je n'en prendrai que deux, Monsieur le Maire, afin de mieux connaître les expulsions locatives, le Département s'engage à réaliser des études sur la procédure d'expulsion et sur les actions préventives.

Il est effectivement indispensable de mieux connaître en amont les ménages concernés par ces procédures, de mieux connaître les causes et de comprendre pourquoi nombreux sont ceux qui n'ont pas recours aux propositions de soutien et d'accompagnement, et pourquoi existent-ils encore sur notre territoire.

Le Département, en second lieu, s'engage également à co-élaborer, à éditer et diffuser un document de communication à destination des locataires, à contribuer à des campagnes de communication afin de promouvoir tous les dispositifs pouvant aider ou accompagner des familles en situation d'impayés ou menacées d'expulsion.

Un document unique sera donc conçu et envoyé à tous les partenaires, et c'est une déclinaison en fonction des motifs d'expulsion qui sera envoyée aux ménages concernés.

Plus globalement, la nouvelle charte propose une réelle amélioration de l'articulation des dispositifs existants des différents partenaires, une harmonisation des outils de communication, un développement du partenariat avec les juges et les huissiers, une amélioration des échanges entre les partenaires et la Commission de coordination dont le rôle a d'ailleurs été renforcé avec la loi ALUR.

Grâce à cette charte, nous réalisons un des engagements que nous avons pris devant les Parisiens lors de la signature du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, qui est porté par Dominique VERSINI.

La solidarité n'est pas un vain mot, elle est un moteur de notre action politique à Paris. Chacune des 24 actions décrites dans la nouvelle charte traduit notre volonté de protéger les plus démunis et les personnes en situation de précarité, notre responsabilité collective est non seulement de prévenir la souffrance engendrée par la menace de l'expulsion, mais aussi de préparer et de faire cesser cette situation intolérable.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues merci.

Rappelons-le, l'expulsion locative n'est pas le fait d'assistés et de profiteurs. Elle n'arrive pas qu'aux autres, il s'agit bien souvent d'une conséquence d'accidents de la vie dont sont victimes les expulsés.

La question est lancinante, à la fin de chaque trêve hivernale, elle revient : est-il humain d'expulser de leur logement des locataires ne payant pas leur loyer ? Ne devrait-on pas, à ce titre, interdire les expulsions locatives ?

Pour notre groupe, interdire les expulsions serait contre-productif, un contrat prévoit des sanctions en cas de manquement de l'une des parties, et nous devons veiller au respect de l'équilibre contractuel du marché locatif entre propriétaires et locataires.

Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de mettre tous les moyens en œuvre pour prévenir les expulsions, et la charte présentée vise bien à cela, à trouver des solutions le plus en amont possible, dès les premières difficultés des locataires.

Le coût du logement est devenu démesuré pour de nombreux citoyens. La solvabilité des ménages est durement éprouvée. Lorsqu'un foyer se trouve dans une situation d'impayés, il lui est quasiment impossible de rattraper son défaut de paiement sans accompagnement.

Parallèlement, les accidents de la vie se multiplient recoupant des réalités de séparation, mais aussi de précarité des contrats de travail.

Pourtant, disposer d'un logement décent est une des conditions nécessaires au bien-vivre et au développement harmonieux de sa vie de famille. Une difficulté économique s'accompagne d'une difficulté à réagir utilement aux injonctions de la procédure d'expulsion.

Par méconnaissance, par fierté, ou encore par méfiance, trop de nos concitoyens ne connaissent pas leurs droits et ne les font pas valoir. Alors, instaurons un dialogue pérenne pour éviter le recours à la force publique, la prévention des expulsions doit être un des fondements de notre politique structurelle du logement.

Nous sommes convaincus que le travail engagé aujourd'hui va permettre une amélioration concrète des conditions de vie de nombreux Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président BROS.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, que de chemin parcouru depuis la première fois où nous avons eu connaissance de cette charte.

Je vous avoue que nous avons eu un peu peur quand nous avons vu la première version, tant il manquait des éléments essentiels à nos yeux.

Pas une mention de la circulaire de 2012, ou seulement très fine dans l'introduction, pas de mention des ménages labellisés DALO, un manque cruel de nombreux acteurs dans les engagements pris par les partenaires.

C'est peu de dire que ce texte n'était pas à la hauteur des enjeux que connaît Paris.

Car les enjeux sont très importants, en 2015, le nombre d'expulsions locatives a bondi de 24 % par rapport à 2014. Cela est révélateur de l'échec des politiques de prévention des expulsions menées jusqu'à maintenant.

De nombreux éléments viennent expliquer cette situation alarmante, la précarité et les difficultés à joindre les deux bouts de nombre de nos concitoyens, la hausse des loyers dans les parcs privés et sociaux, ou encore le manque de coordination entre les acteurs sur le sujet du logement.

Améliorer le contenu de cette charte qui date de 2001 était donc un impératif majeur. Nous avons fait de très nombreuses propositions de modification du document, quasiment toutes nos demandes ont été intégrées à la charte et nous en sommes très satisfaits.

Je veux remercier ici Dominique VERSINI et Ian BROSSAT, et à travers eux leurs cabinets, et bien sûr les services pour le travail qu'ils ont fait suite à nos discussions, et qui a permis de faire évoluer le texte extrêmement positivement, nous pouvons être fiers de ce travail collectif.

La période de grand froid, que nous vivons en ce moment, nous rappelle cruellement la réalité de la vie à la rue, et évidemment l'importance de cette charte. Je garde en tête comme une boussole cette phrase prononcée par l'Abbé Pierre : "Les hommes politiques ne connaissent la misère que par les statistiques. On ne pleure pas devant les chiffres." Voilà ce que doit être notre cap : sortir des chiffres, des statistiques, des rapports, se forcer à voir la réalité, surtout quand elle est désagréable et dure à voir.

Aujourd'hui, la réalité, c'est que, même lors du froid comme nous le vivons en ce moment, des gens vivent et dorment encore dehors. Ces gens parfois vivent dehors car ils ont été expulsés. Alors, non, pas ces jours-ci, car nous sommes en pleine trêve hivernale, mais ils l'ont été avant. L'expulsion d'été sous le soleil crée le sans-abri de la trêve hivernale quand il gèle.

Comment survit-on dans la rue par un froid pareil ? Je me pose cette question tous les jours quand je sors de chez moi. Là est l'enjeu de cette charte : faire en sorte que nos concitoyens ne soient plus à la rue.

Mes chers collègues, il était temps que nous nous dotions enfin d'un outil efficace et rénové pour lutter contre ce fléau. Car c'est ce qu'est cette charte : un levier que chaque acteur devra maintenant actionner conformément aux engagements qu'il a pris. La bataille, quelque part, ne fait que commencer, mais surtout elle doit se poursuivre, une fois que nous sommes dotés d'armes pour éviter ces drames humains que sont les expulsions.

C'est ce que doit être cette charte : une arme contre les expulsions, pour que nous fassions de Paris une ville où il n'y aurait plus personne à la rue. Pour cela, elle devra toujours évoluer en intégrant de nouveaux partenaires. Je pense, par exemple, aux magistrats qui n'y sont pour l'instant pas associés. Elle devra aussi s'adapter, notamment en renforçant l'accompagnement juridique pour les plus fragiles.

Mais cette charte reste un levier parmi d'autres à notre disposition que nous devons actionner si nous voulons vraiment mener une politique offensive vis-à-vis du mal-logement. Nous devons nous attaquer plus efficacement encore à la spéculation qui sévit à Paris et fait augmenter les prix des logements ou encore à la vacance des bureaux qu'il faut transformer encore plus en logements.

Enfin, je le dis calmement mais très clairement, il est inacceptable que les personnes reconnues DALO continuent d'être expulsées par dizaines. Vous le savez, je me suis plusieurs fois exprimée ici dans cette Assemblée, Paris est la ville qui expulse le plus de DALO en France.

Nous avons demandé, dans le cadre des discussions avec les cabinets des adjoints, que la Préfecture s'engage à transmettre les chiffres de ménages DALO expulsés. Nous ne sommes pas parvenus à ce que cela figure dans la présente charte. Dont acte. Je rappelle tout de même que l'expulsion des ménages DALO sans solution d'hébergement derrière est un manquement à la loi.

Je finis, parce que c'est tellement adapté, par une dernière citation de l'Abbé Pierre, dont le rapport de la Fondation sortira demain. Il disait aussi que : "Le pouvoir est aveugle. Les détresses les plus accablantes sont muettes. Comment faire se rejoindre ceux qui savent et ceux qui peuvent ?" La réponse, nous l'avons : nous savons et nous pouvons. Alors, mes chers collègues, faisons.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il reste encore deux inscriptions et la réponse de l'Exécutif.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous saluons le travail qui a été réalisé par les instigateurs de cette Charte de prévention des expulsions. Ce document traduit la préoccupation qui est la nôtre en tant qu'élus parisiens de veiller à ce que la Ville et les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour éviter les expulsions locatives.

Nous pouvons nous réjouir du chemin parcouru sur cette question. La Charte prévoit d'instaurer des méthodes de travail, des outils partagés, des circuits de partage et d'informations, et des instances de coordination. Tout ce travail va dans le sens d'une meilleure information des acteurs concernés pour améliorer leur action aux côtés des personnes qui traversent de grandes difficultés.

J'entends parfois des discours qui accusent les locataires de profiter de soi-disant largesses du droit français. Mais est-ce que ceux qui portent ces accusations ont bien conscience de ce qu'est une expulsion locative ? Ces personnes n'ont aucune idée de la détresse que l'on ressent lorsqu'on n'a pas d'autre choix que d'attendre que les policiers frappent à la porte. Il n'y a rien de plus terrible que d'avoir à vivre ce moment-là.

J'aimerais pouvoir dire que cette charte éviterait que ce genre de situation ne se reproduise à l'avenir, mais malheureusement, malgré tous les efforts que la Ville saura mettre en œuvre, nous savons bien que les solutions de fond ne se trouvent pas dans les dispositifs sociaux que l'on enclenche en dernier recours.

C'est la raison pour laquelle les élus communistes se mobilisent pour la baisse des loyers à Paris, car ces loyers sont devenus complètement démentiels. C'est pour cela que nous nous battons pour augmenter massivement les taxes sur les logements vacants, les résidences secondaires et les meublés touristiques qui font la fortune de propriétaires véreux.

En faisant cela, nous parions sur l'augmentation de l'offre de logements et sur la baisse mécanique des prix. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Il y a des bâtiments vides à Paris, il y en a beaucoup trop lorsqu'on sait que des familles vivent à dix dans des deux pièces.

Le mois dernier, nous vous proposons justement d'accélérer la mobilisation de ce genre d'espace vacant. Nous avons demandé, notamment à l'Etat, d'user de son droit de réquisition pour mobiliser le lycée Les Camélias situé dans le 14e arrondissement. A cette occasion, Ian BROSSAT a également parlé de cet immeuble de la rue de Sèvres, dans le 6e arrondissement, qui est vide depuis quinze ans. Il y a un an, c'étaient les élus communistes du 10e arrondissement qui, avec Didier LE RESTE, demandaient à l'Etat de réquisitionner un immeuble au 191, quai de Valmy vide depuis dix ans.

Nous voterons cette charte qui prévoit d'engager des actions très importantes pour les personnes menacées d'expulsion. Mais si nous voulons lutter le plus efficacement possible contre les expulsions, nous devons aussi être très fermes sur la mobilisation des logements inutilisés ou sous-utilisés, et l'Etat doit utiliser la loi de réquisition pour mettre fin au scandale des centaines de milliers de mètres carrés vides dans Paris.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière intervention, la parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, je salue également le travail qui a été effectué, surtout vu le chemin qui a été parcouru à ce que j'entends pour arriver à ce document final.

Mais quand même un instant sur le fond. On est dans une situation sacrément absurde puisqu'on est amené à devoir faire une charte qui est en deçà de la loi, parce que précisément la loi n'est pas appliquée et ceux qui sont censés faire appliquer la loi ne l'appliquent pas. C'est énorme parce que c'est cela la situation.

Le droit au logement est inscrit dans la Constitution. La loi sur le droit de logement opposable de fait n'est pas appliquée : la Préfecture se devrait de reloger les DALO mais le nombre de DALO sans proposition de relogement ne cesse de s'accumuler. Et la prévention des expulsions locatives devrait au moins permettre de prendre l'engagement de n'expulser aucun DALO. Aucun demandeur qui est reconnu droit au logement opposable ne devrait être en situation de risquer d'être expulsé.

On sait bien d'où vient cette situation, parce qu'on laisse la bulle spéculative sur le logement, parce que la loi sur l'encadrement des loyers ne permet pas véritablement d'engager une baisse des loyers, parce que la rareté du logement, notamment l'insuffisance de logements sociaux, crée toujours cette problématique, parce que l'aménagement du territoire absurde et ultralibéral, qui fait que l'on a des ghettos de riches dans le 92 et ensuite des cités dortoirs ailleurs, continue à organiser cette tension terrible. Mais c'est aussi parce qu'on a une politique sociale, un bilan catastrophique de ce Gouvernement qui n'a fait qu'aggraver la situation catastrophique laissée par le

précédent avec 9 millions de pauvres. On est sur l'ensemble de ces conséquences et on en arrive à faire une charte, une charte sur une situation aussi catastrophique.

J'ose espérer que le cadre de pression entre les différents partenaires par le biais de cette charte fera bien en sorte qu'il n'y ait plus aucune expulsion de demandeurs DALO. Je rappelle que, dans d'autres communes, les groupes politiques ici présents votent des arrêtés anti-expulsions locatives pour qu'il y ait zéro expulsion et pas simplement pour faire un travail de prévention mais pour qu'au final il n'y en ait pas.

Bien évidemment il est essentiel de faire tout le travail de prévention sociale, tout le travail d'accompagnement pour essayer de faire en sorte que les personnes ne subissent pas ce traumatisme terrible de l'expulsion locative. Mais en vérité, si on en a la volonté, on peut aussi tout simplement empêcher l'expulsion.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Alors, pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, merci pour toutes ces interventions sur ce sujet extrêmement important sur lequel nous avons travaillé, Ian BROSSAT et moi-même, avec l'ensemble des acteurs du territoire pour arriver justement à rénover une charte qui datait de 2001 et à faire en sorte - c'est l'objectif de la charte - de donner encore plus de sens à la loi et de faire en sorte que toutes les situations soient examinées le plus en amont possible.

Alors bien sûr, on est tous d'accord sur le fait qu'il y a encore trop d'expulsions effectives - 1.247 en 2015, 4.561 commandements de quitter les lieux - et c'est la raison pour laquelle cette nouvelle charte - et je remercie tous les groupes qui ont apporté des éléments extrêmement constructifs - présente des éléments concrets.

Quelques exemples concrets, en fait. Mettre en place une meilleure coordination entre les acteurs, avec le rapprochement entre bailleurs sociaux, C.A.F. et F.S.L., pour que les aides au logement puissent être versées le plus en amont possible dans le cadre d'un endettement locatif et éviter que la situation se dégrade. Léa FILOCHE a parlé de la C.C.A.P.E.X., cette commission de coordination des actions de prévention de l'expulsion locative - donc la C.C.A.P.E.X. Il s'agit de faire en sorte que les huissiers de justice lui transmettent les commandements de payer pour permettre justement de travailler sur la situation de façon préventive. Développer un accompagnement juridique des ménages, un vrai accompagnement juridique comme cela a été demandé et pas simplement une information. Améliorer les pratiques de repérage des situations à risque par les bailleurs privés et sociaux pour proposer des situations de relogement adaptées. Il va y avoir aussi une procédure spécifique pour l'examen des situations des ménages DALO, qui pourra porter un examen tout à fait particulier à ces situations sur lesquelles on est tous d'accord.

Enfin, il y aura une expérimentation de commissions au plus près du terrain, impliquant tous les acteurs locaux dans les 10e, 12e, 13e et 14e arrondissements.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Pour compléter la réponse de l'Exécutif, la parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'Exécutif parisien est extrêmement mobilisé comme vous le savez dans la lutte contre les expulsions locatives pour toutes les raisons qui ont été avancées par les différents orateurs.

Vous le savez, les expulsions locatives restent une réalité à Paris. En 2015, 5.765 assignations pour expulsion ont été délivrées et celles-ci ont mené à 1.247 expulsions effectives. C'est un vrai sujet de préoccupation pour nous et cette charte de prévention des expulsions va nous permettre d'avancer pour éviter au maximum ces pratiques qui se font souvent au détriment des familles qui le vivent à juste titre comme un traumatisme.

Cette charte, que nous avons construite en partenariat avec l'Etat, va nous permettre d'avancer.

Permettez-moi de citer trois mesures importantes. D'abord, je suis heureux que ce texte permette une meilleure protection des personnes reconnues par le DALO, le droit au logement opposable. Par ailleurs, grâce à une transmission d'informations aux services sociaux par les huissiers, je tiens à souligner que ce texte permettra pour la première fois d'aller au-devant des locataires en expulsion pour congé-vente ou pour reprise, expulsions qui sont souvent engagées à des fins spéculatives comme dans le cadre de vente à la découpe. Une première expérimentation dans ce domaine débutera dans les 18e et 19e arrondissements.

Enfin, l'ensemble des documentations visant à informer les locataires sera entièrement revu, ce qui est une bonne chose et ces documentations seront revues de telle sorte qu'elles soient les plus compréhensibles possible par les personnes concernées.

Bref, avec cette charte nous avançons et je pense que c'est une bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Monsieur le Préfet de police, vous avez demandé la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Oui, parce que dans les propos des différents intervenants, la Préfecture de police a été citée.

Je voudrais simplement rappeler que la Préfecture de police est au bout de la chaîne, au bout de la chaîne de tout ce dispositif de prévention des expulsions et que les milliers de concours de la force publique dont est saisi le Préfet de police illustrent les actions à mener et les efforts encore à déployer collectivement, car c'est collectivement un constat d'échec que d'être saisi d'une demande de concours de la force publique. C'est forcément que le dispositif est perfectible.

Nous avons aujourd'hui la plus grande transparence. Une question écrite a été déposée sur le sujet des expulsions, elle a été validée durant le week-end et elle sera donc jointe au compte rendu de ce Conseil, la question écrite empruntant un autre chemin. Tous les chiffres qui ont été évoqués seront dans ce courrier. Rien n'est tabou puisqu'au contraire il faut évoquer l'ensemble de ces sujets, y compris les DALO, pour lesquels il n'y a pas de chiffre tabou.

Nous avons aujourd'hui 750 familles DALO sur Paris qui sont en attente de relogement ; 750 familles. Oui, bien sûr, il y a eu des expulsions en 2015 et en 2016 de publics, de familles éligibles ou reconnues DALO, mais je voudrais apporter une précision car c'est dans mon portefeuille et je tiens à assumer mes responsabilités : les familles DALO ont été expulsées pour trois motifs.

D'une part, la mauvaise foi. On a beau être reconnu DALO, on a quelques personnes qui font manifestement preuve de mauvaise foi ; heureusement, elles sont rares. Nous avons des situations de familles qui se sont vues proposer une offre de relogement et qui l'ont déclinée, et à ce titre-là, perdent le bénéfice de leur éligibilité DALO. Et troisièmement, nous sommes aussi confrontés à des propriétaires gravement en difficulté, et nous devons, à un moment donné, pouvoir prendre aussi en considération la situation des propriétaires, et ne pas considérer que les difficultés des propriétaires n'existent pas.

Je souhaiterais rappeler également que sur l'ensemble des expulsions locatives, DALO ou pas DALO, lorsqu'il s'agit de publics vulnérables, c'est-à-dire des personnes âgées, des familles avec des enfants, il y a systématiquement une offre d'hébergement temporaire, jusqu'à ré-hébergement définitif. Les personnes ne sont pas jetées à la rue et ça, c'est une particularité à Paris, parce que renseignez-vous au niveau de la Métropole, ce n'est pas le cas dans l'ensemble des Départements de France. A Paris, une expulsion entraîne une offre d'hébergement à l'hôtel ou dans d'autres conditions.

Voilà, tout simplement, je me réjouis du travail qui est mené sous l'égide du Préfet de Région, avec Mme VERSINI et l'ensemble des acteurs, parce qu'il y a énormément de choses à faire. Et n'oublions pas que le Préfet de police, dans les 4.000 dossiers dont il est saisi annuellement, ne devrait avoir comme prisme d'instruction que la partie "ordre public", et que si le Préfet de police appliquait l'instruction stricte au regard des textes qui régissent son activité, 98 % des 4.000 dossiers devraient être assortis dans le délai de deux mois d'un concours de la force publique favorable, ce qui n'est absolument pas le cas, loin de là. Les chiffres parlent. Et le Préfet de police a été condamné en 2016, à près de dix reprises, par le Tribunal administratif et par l'autorité judiciaire, pour la non-exécution de ses prérogatives sur la base d'une instruction qui était à vocation sociale, et non pas sur une vocation d'ordre public, et nous avons été enjoins de délivrer le concours de la force publique.

Le droit évolue, le contexte évolue, et il est important que cette charte prenne en compte ces situations, parce que le Préfet de police peut prendre les connotations sociales, mais cela a ses limites, et nous serons amenés à devoir à un moment donné être en situation d'aboutir dans l'exécution des décisions de justice. Est-ce qu'il est normal d'avoir encore une trentaine de dossiers DALO de 2010 ou de 2011 pour des familles qui n'ont pas pu voir les offres de relogement aboutir dans la mesure où elles ont de grosses dettes ? Forcément, depuis 2010 ! Et elles ont des ressources insuffisantes, plusieurs fois présentées aux commissions d'attribution de logements, systématiquement écartées.

Que faisons-nous ? La balle n'est pas dans le camp de la Préfecture de police. La balle est dans le camp des autres acteurs, mais je pensais utile de pouvoir l'évoquer devant vous.

Merci à vous.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police, et l'ensemble des intervenants.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 45 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 45 G).

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vous propose que nous nous retrouvions à 14 heures 45 pour le débat relatif au Plan piétons.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous débutons avec un peu de retard.

### **2017 DVD 5 - Stratégie "Paris piéton". - Approbation de la stratégie "Paris piéton" et signature de la Charte internationale de la marche.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à un espace public centré sur les besoins des piétons.**

**Vœu déposé par le GEP relatif aux feux tricolores.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de voies piétonnes.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux revêtements des trottoirs parisiens.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la prise en compte de la mixité des publics.**

**Vœu déposé par le groupe LR relatif à une stratégie globale et concertée des déplacements.**

**Vœu déposé par le groupe LR relatif à la rénovation de la voirie (12e).**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'état général des trottoirs.**

**Vœu bis déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous nous engageons à présenter la discussion sur la stratégie "piéton" de Paris. Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices, je vais introduire ce beau projet ici au Conseil.

Comme vous le savez, les grandes métropoles portent aujourd'hui une attention de plus en plus forte aux espaces publics, à la qualité de vie au sein de ces espaces ainsi qu'aux modes de déplacement adaptés que sont la marche et le vélo. De très nombreuses municipalités dans le monde cherchent à rééquilibrer l'espace urbain au profit des piétons et des cyclistes.

En effet, ces politiques correspondent aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle que nous devons relever : le défi écologique d'une part, le bien-être et la santé des citoyens d'autre part.

Elles prennent en compte de nombreux enjeux : densité, pollution de l'air, modes de vie sédentaires, changement climatique. La marche est une pratique bénéfique pour l'environnement et pour la santé, physique et psychique, des individus. C'est un mode de déplacement gratuit, accessible au plus grand nombre, et souvent plus rapide et plus efficace dans une ville dense. Elle contribue bien sûr à la sociabilité et à l'agrément des espaces publics, mais aussi à la vitalité commerciale des quartiers et, plus largement, à l'attractivité et au rayonnement des villes.

Pour construire la stratégie "Paris piéton", nous sommes partis d'un constat élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés. Je veux remercier Christophe NAJDOVSKI, mon adjoint, de porter cette ambition à laquelle, je crois, nous pouvons tous adhérer, et de le faire avec beaucoup de constance, de détermination et de sens du dialogue.

Si cette étude fait apparaître les nombreux atouts qui sont les nôtres, elle révèle aussi un paradoxe. Les Parisiens sont de grands marcheurs. On découvre Paris en marchant, en poussant les portes et en regardant ce qu'il y a derrière.

60 % des déplacements internes à Paris se font à pied, Parisiens et Franciliens confondus d'ailleurs. Seuls 10 % des Parisiens utilisent leur voiture pour aller travailler. 10 % des Parisiens seulement utilisent leur voiture pour aller travailler. Si 52 % des déplacements des Parisiens se font à pied et dans Paris, 56 % de l'espace public est dévolu à la voiture.

Ainsi, les conditions de déplacement des marcheurs ne sont pas optimales. Les piétons souffrent en particulier de nuisances liées à la circulation, mais aussi à l'encombrement des trottoirs, sans parler de la pollution. Je veux insister sur un point très important, la sécurité. 1.407 piétons ont été victimes d'accidents corporels de la circulation à Paris au cours des 10 premiers mois de 2016, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2015. Nous aurons d'ailleurs, le 10 mars prochain, une opération avec Jean TODT, Président de la Fédération internationale automobile, qui est par ailleurs ambassadeur auprès de l'O.N.U. sur cette question de la sécurité routière. Nous ferons une opération avec lui et d'autres maires de grandes villes, le Maire de Montréal sera présent, le 10 mars à la place de la Concorde.

La question de la marche est essentielle à mes yeux, car elle est au croisement de plusieurs de nos priorités : la qualité de l'air, la qualité de vie et la réappropriation de l'espace public par les citoyens.

Depuis le début de cette mandature, le développement des circulations douces, de grands projets urbains comme la requalification des Maréchaux, ou les fermetures temporaires à la circulation, ainsi "Paris Respire" inventé il y a longtemps, mais que nous avons amplifié, ou encore "La journée sans voiture" que nous avons inaugurée avec cette mandature, vont dans ce sens : replacer le piéton au cœur de la ville et permettre à chacun de pouvoir circuler à pied plus librement et sereinement. La piétonisation des voies sur berges est à ce titre un projet emblématique de cette stratégie.

Cette stratégie "piéton" va permettre de réinscrire ce projet et tous les autres dans un processus plus large, plus global. Nous voulons réaffirmer que la marche est un mode de transport en soi qui mérite des attentions spécifiques, des dispositifs ciblés et une attention accrue. Je tiens à souligner que l'élaboration de ce projet, qui s'est déroulée tout au long de l'année 2016, est le fruit d'une concertation soutenue et constante. Elle a permis à chaque étape et selon des modalités variées d'associer l'ensemble des acteurs concernés : les mairies d'arrondissement, les territoires limitrophes, les directions de la Ville, les grands partenaires institutionnels concernés, les associations, des structures spécialisées. Cette stratégie "piéton" vise à prévoir des aménagements en faveur des piétons et à promouvoir la marche à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements qu'à l'hospitalité des espaces publics. Elle cherche à faciliter les trajets journaliers, les conditions de la marche au quotidien, mais elle entend aussi favoriser la promenade ou la pratique sportive. Elle propose des réponses aussi bien en termes d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation. Dans ses différents aspects, elle porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Nous nous proposons ainsi de lancer cinq chantiers thématiques.

D'abord, multiplier et simplifier les continuités piétonnes et opérer de nouveaux partages de la voirie. La priorité est de faciliter les franchissements, notamment sur le boulevard périphérique, mais d'autres ruptures urbaines qui doivent aussi être atténuées. Les projets de réaménagement de places intègrent pleinement ces objectifs, ainsi que la nécessité d'apaiser les axes routiers.

Bien sûr, je ne l'ai pas dit encore, mais faire en sorte que les portes de Paris soient franchissables et notamment par les piétons. Nous voulons aussi créer des parcours sportifs verts et culturels, sur les terre-pleins centraux de certains boulevards comme ceux de Charonne ou de Ménilmontant.

Deuxièmement, il s'agit aussi de favoriser la diversité des usages de la rue, dans la rue. Je pense en particulier aux enfants, ou aux femmes qui doivent pouvoir se déplacer en toute tranquillité, parce que nous avons une approche dite "genrée" de la rue et de l'espace public. C'est ainsi que nous allons, par exemple, mettre en place de nouvelles formes de zones de rencontre avec des trottoirs élargis et végétalisés, ainsi que des rues aux enfants piétonnisées. C'est dans ce cadre également que nous allons travailler à un "Marais piéton" en créant une zone à trafic limité dans laquelle la circulation sera limitée à la desserte locale, privilégiant ainsi la vie de quartier à la circulation de transit.

D'autres quartiers ou rues de Paris de ce type pourront ensuite se développer dans tous les arrondissements.

Nous voulons aussi élever les standards de confort et de sécurité des espaces publics, car c'est une nécessité. C'est le sens d'un certain nombre d'actions envisagées. Par exemple, le renforcement des mesures de sécurité routière, la sécurisation et l'élargissement des passages piétons sur les Champs-Élysées, le désencombrement de l'espace. Je rappelle aussi que je souhaite d'ici 2020 limiter la vitesse à 30 kilomètres/heure dans tout Paris, exception faite des grands axes, comme l'ont fait quasiment tous nos collègues maires de la Métropole.

Le porte-parole de ces maires, Stéphane BAUDET, Président de l'A.M.I.F., l'a dit de la façon la plus claire qui soit la semaine dernière ici à l'Hôtel de Ville, lors des vœux que nous présentions à l'A.M.I.F. Partout, dans toutes les villes de la Métropole et d'Ile-de-France, les maires sont passés à 30 kilomètres/heure dans leur ville.

A Paris, il nous faut aussi repenser l'orientation des piétons dans la ville, avec la mise en place de plans ou de repères plus efficaces, qui indiquent aussi les temps de trajet à pied et des parcours signalés pour découvrir Paris à pied.

Enfin, nous devons conforter la culture piétonne de notre ville en valorisant la marche urbaine comme un véritable art de vivre. Si, comme je l'ai dit, la marche est le mode de déplacement majoritaire à Paris, il est encore possible de développer sa pratique, car 33 % des Parisiens marchent moins d'un kilomètre par jour. En outre, de nombreux déplacements de 1 à 2 kilomètres sont réalisés chaque jour en transports collectifs. Un transfert vers la marche de ces courts trajets permettrait aussi de désaturer en partie des aspects de notre réseau de transports en commun.

Nous vous proposons également, par ce projet de délibération, de signer la Charte internationale de la marche, "Walk 21", qui veut dire "marche 21", qui place Paris dans les villes au sein desquelles il fait bon marcher, aux côtés de New York, Londres, Montréal ou Singapour. Mais rares sont les très grandes villes monde dans lesquelles il est possible de marcher.

Nous affirmons ainsi avec force que le dynamisme d'une ville aujourd'hui ne rime pas seulement avec la circulation automobile, au contraire. Cela exige une réelle qualité de vie et de développement des mobilités douces.

Mes chers collègues, issue de la consultation des citoyens, la stratégie de "Paris piéton" respecte les principes d'une élaboration concertée, aussi bien dans sa conception que dans la mise en œuvre proposée. En effet, chacun des chantiers initiés reposera sur une dynamique collective et partenariale, associant l'ensemble des parties prenantes. Des stratégies piétonnes d'arrondissement pourront compléter les mesures initiales et nous accompagnerons bien sûr les maires d'arrondissement dans cette entreprise.

Elle apparaît donc comme une nouvelle pierre essentielle dans notre ambition de construire une métropole toujours plus agréable à vivre, attractive et durable. Réinventer notre ville tout en réinventant nos vies, ce sont nos conditions communes d'existence, ici et maintenant, qui sont en jeu, mais aussi notre avenir et celui de nos enfants, car c'est ainsi que nous pourrions relever le plus grand des défis auquel nous sommes confrontés : celui de la réduction de la pollution et au-delà, de l'adaptation de Paris au changement climatique.

Je vous remercie. Je remercie à nouveau Christophe NAJDOVSKI et l'ensemble des services, des cabinets, les maires d'arrondissement, les citoyens qui ont participé à cette grande concertation. Merci à vous.

Et donc, je vais à présent donner la parole aux orateurs.

Première oratrice : Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente du groupe LR.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, cette stratégie "piéton" ne renferme que des objectifs somme toute consensuels. Nous observons que certains de vos adjoints l'appliquent déjà, puisqu'ils se sont mis "en marche". Enfin, pour le reste, quoique n'étant pas en marche nous-mêmes, nous voterons le texte qui nous est proposé, tout en vous rappelant et en vous disant avec la plus grande clarté que cela n'emporte pas notre adhésion à la multitude de projets qui sont cités en guise d'illustration et qui devront chacun faire l'objet d'une concertation.

Non, le problème est plutôt ailleurs. Au fil des communications, des plans, au fil des projets, vous opérez une segmentation de la chaîne des déplacements qui ne correspond pas à la réalité du quotidien des Parisiens. Les Parisiens sont tour à tour piétons, usagers des transports publics, cyclistes, voire automobilistes. Ah ! Eh bien loin de prendre en compte cette multi-modalité, vous préférez opposer des modes de déplacements, désigner des victimes expiatoires, rajouter ainsi des tensions sur le dos d'une ville qui est déjà particulièrement stressée.

De plus, pour le faire vite, vous le faites "à la va-vite" et du coup, certains projets sont mal finalisés, mal montés, ne suscitent pas l'adhésion. Je pense par exemple à la liaison sur les quais hauts, dont la F.N.A.U.T. juge le tracé incompréhensible, c'est embêtant, et pour lequel elle appelle elle-même à plus de concertation.

Pour rompre avec cela, il faudrait une stratégie globale, une stratégie concertée des déplacements. Songez mes chers collègues que le plan de déplacements de Paris a été adopté en 2007. Il date de 2007, avant la mise en services de Vélib' et, plus encore, d'Autolib'. C'est dire qu'aujourd'hui, il est complètement anachronique. Il nous semble donc urgent de le revoir en prenant appui sur le Plan de Déplacements Urbains à l'échelle régionale, et c'est l'objet du vœu que nous vous proposons.

Pour élaborer une politique des déplacements, il faut en venir aux objectifs, ce qui n'est pas d'opposer les uns aux autres, mais d'une part de faciliter le développement économique, d'autre part de diminuer la pollution et le bruit, tout ça en multipliant les opportunités de mobilité. Il ne s'agit pas de se focaliser sur une catégorie de déplacements, mais bien de favoriser les alternatives, la multiplicité et l'intermodalité.

La politique de la contrainte que vous pratiquez dans ce contexte est largement contreproductive, et on le voit avec la fermeture brutale de la voie sur berge rive droite. Il y a, finalement, plus de bruit et de pollution sur les axes de report que n'en ont été éliminés sur les quais bas fermés à la circulation.

Juste un chiffre qui me frappe particulièrement à cet égard : l'augmentation de plus de 3 décibels du bruit la nuit sur les quais hauts. Plus de 3 décibels, ça veut dire plus qu'un doublement. Autrement dit, les riverains des quais hauts sont aujourd'hui légitimes à attaquer en justice, parce que le droit est prévu comme ça, pour une dégradation de leurs conditions de vie et de leurs conditions de santé. Je vous rappelle que le bruit a un impact sur la santé.

Alors, il y en a qui soulignent l'hérésie de cette politique, ouvrant les yeux à la faveur du fait qu'ils ne bénéficient plus d'escorte. Vous leur avez conseillé, à ceux-là, de prendre le métro, dans lequel on ne vous voit pourtant pas souvent, pour reprendre une chanson en vogue sur les réseaux sociaux. Ce sera au moins une contribution à la vie artistique de Paris.

Malheureusement, pour le reste, vous perséverez dans cette politique stérile : vous annoncez tous les quatre matins un réaménagement non concerté, souvent non financé. Pourtant, il ne s'agit pas de donner aux Parisiens quelques visuels idylliques pour qu'ils croient que leur vie sera prochainement moins polluée. Ils voient bien comment ça se passe au quotidien. Et le quotidien, c'est la multiplication de pics de pollution qui montre que cette politique de déplacements est un échec.

L'abaissement des seuils d'information et d'alerte ne suffit pas à expliquer que Paris ait connu, le mois dernier, le pire pic de pollution hivernale depuis plus de dix ans. La Z.C.R. à peine née montre déjà ses limites. Elle n'a pas permis d'éviter le pic que nous venons de connaître. Quant à l'interdiction des véhicules les plus polluants, elle a pris cinq ans de retard à cause de votre lenteur à mettre en place les mesures et les outils issus du Grenelle de l'environnement.

En tout cas, ce mode de gouvernance, cette méthode est facteur de stress pour les Parisiens. Il suffit de les interroger pour constater qu'on est loin de la ville apaisée, de la ville fluide qui est vantée dans les communications, et même dans celle-ci sur le "Paris piéton". La stratégie des coups de communication conduit les Parisiens à s'interroger sur ce qui va leur tomber dessus à l'occasion de la prochaine sortie du nouveau journal municipal du dimanche. Cette surenchère permanente frise parfois la caricature, et je pense là à l'idée farfelue qui voudrait qu'une étroite portion de la rue de Rivoli devienne à double sens.

Ville stressée, ville polluée, ville bruyante, Paris ne se ressemble pas. C'est la santé des Parisiens, et plus généralement la santé de tous les usagers de Paris qui est directement concernée. A l'approche du mi-mandat, il est encore temps de laisser de côté cette obstination pour finalement apaiser la Capitale, améliorer la qualité de vie des Parisiens, inscrire nos politiques dans le temps longs.

C'est le sens de notre vœu pour un plan global.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Orateur suivant : M. HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Eric HÉLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, oui, il faut rendre Paris aux piétons. Vous comprendrez d'entrée de jeu que la stratégie "Paris piéton" que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui recevra le soutien du groupe UDI-MODEM.

Lors du Conseil de Paris de septembre 2015, j'avais, à l'occasion d'une question d'actualité, proposé de réserver l'accès des Champs Élysées aux seuls piétons un dimanche par mois. Vous l'avez fait et c'est un succès. De même, en février 2016, j'avais déposé, avec plusieurs élus du groupe UDI-MODEM, un vœu visant à instaurer une concertation afin de créer de nouveaux périmètres "Paris Respire" et l'étude d'itinéraires reliant les espaces verts entre eux. Les choses avancent et désormais, les fermetures temporaires à la circulation rencontrent un grand succès populaire auprès des Franciliens et des visiteurs.

La piétonisation des grandes villes est un mouvement mondial qui va en s'amplifiant et nombre de capitales revisitent la place accordée aux piétons dans l'espace public : Oxford Street, à Londres, va être rendue piétonne d'ici 2020. A New York, Times Square est totalement piéton.

Je pourrais évoquer des quartiers entiers de Montréal, Oslo ou, plus près de nous, Dublin. Légion sont les arguments qui militent pour rendre les villes plus commodes aux piétons. Ce sont les enjeux liés à la santé, à la diminution du stress urbain, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution des nuisances sonores, à l'attractivité touristique. Aussi, nous soutiendrons toute mesure destinée à rendre la Capitale plus agréable à ceux qui choisissent de se déplacer à pied, et ils sont nombreux : 9 millions de déplacements chaque jour à Paris. Mais le piéton a ceci de caractéristique qu'il est avant tout silencieux, pas organisé en collectif.

Au moment où nous entendons les bruyantes protestations, parfois justifiées, mais pas toujours, de certains automobilistes, je souhaiterais dire avec force que les piétons méritent aussi d'être écoutés, car ils ont de bonnes raisons de se plaindre et je voudrais aujourd'hui m'en faire l'écho. Car marcher dans Paris, c'est quand même souvent entamer le parcours du combattant.

En plus du bruit, de la pollution, dans un environnement non sécurisé qui a été uniquement pensé, en d'autres temps il est vrai, pour la circulation des véhicules motorisés, préemptant ainsi une place disproportionnée de l'espace public, le piéton peut se plaindre de l'encombrement des cheminements par un mobilier urbain démesuré, le débordement de nombreuses terrasses, le stationnement sauvage des deux-roues, des trottoirs pas toujours entretenus et, hélas, souvent sales du fait d'incivilités en tout genre - Edith GALLOIS en parlera -, d'un éclairage parfois insuffisant, de véhicules mal garés qui rendent la visibilité sur les passages piétons souvent difficile. J'en passe. Bref, pour faire partie des marcheurs, il faut vraiment du courage et de l'abnégation.

La voiture n'est pas le seul mode de déplacement à l'origine d'un sentiment d'insécurité. Le vélo en fait partie car, trop souvent, la cohabitation entre les pistes cyclables et les trottoirs est génératrice d'un stress et de conflits. Il faut, dans la mesure du possible, créer des places destinées uniquement aux piétons.

Par ailleurs, il faut également permettre aux piétons de disposer de services suffisants. Je pense aux sanisettes trop peu nombreuses, aux bancs publics trop rares, aux chaises mobiles encore éparses et à la nécessité d'accélérer la végétalisation des lieux publics.

Il faut aussi que le marcheur puisse se repérer et là, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a des marges de progrès considérables, avec des panneaux souvent invisibles ou obsolètes. Si vous voulez faire en sorte que la diminution de la place de la voiture soit acceptée et partagée par tous, il faut entamer une vaste politique de réaménagement de l'espace public et développer rapidement, dans la concertation, un plan ambitieux de réseau de transports en commun adaptés aux besoins des Franciliens. Ces derniers devront être conçus pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de continuer à se déplacer.

Enfin, je n'oublie pas que la stratégie "piéton" doit se déployer dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, qui est la meilleure échelle pour opérer la connexion des pistes cyclables et des continuités piétonnes en finançant, par exemple, les projets de lutte contre les coupures urbaines. Ma collègue, Maud GATEL, développera d'autres points importants. Vous l'aurez compris : si notre soutien est sans faille, il est néanmoins exigeant.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur HÉLARD, pour cette contribution extrêmement constructive.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Plan piéton que nous nous apprêtons à voter s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre la pollution, donc de rééquilibrage de l'espace public en faveur des mobilités douces. C'est un enjeu considérable pour notre ville, comme pour toutes les grandes métropoles. Nous y consacrons déjà beaucoup d'énergie et de volontarisme. D'autant que nous connaissons maintenant de façon certaine la responsabilité dramatique de la pollution de l'air dans le décès de plus de 48.000 personnes par an en France. Nous savons également, de façon certaine, la responsabilité des émissions polluantes dues au rejet des moteurs. Nous avons donc un devoir d'agir. Aucun lobby ne nous fera reculer, quand il s'agit de santé publique, de notre conception du devoir d'élu. Nous aimerions entraîner le plus d'élus parisiens possible dans cette voie.

Depuis le début de cette mandature, nous avons déjà lancé plusieurs initiatives qui sont en cours de déploiement, qui vont toutes dans le même sens. D'abord, pour la qualité de l'air, bien sûr, mais aussi je pense directement au plan vélo, à l'extension des zones 30, à la végétalisation de l'espace public, au schéma touristique, à la piétonisation des berges de la Seine, au réaménagement de sept grandes places parisiennes ou encore au développement de transports en commun propres comme le tramway ou, tout récemment, l'expérimentation sur des navettes électriques sans conducteur. J'ajoute toute une série d'opérations ponctuelles qui rencontrent un vif succès, comme "Paris Respire" le week-end, la Journée sans voitures ou encore la piétonisation des Champs-Élysées un dimanche par mois. Nous devons poursuivre dans cette voie.

Toutes ces mesures visent à renforcer une politique initiée dès 2001 pour inverser la tendance au "tout voiture" et rendre aux piétons et aux cyclistes une part plus importante de l'espace public. Les résultats sont d'ailleurs déjà au rendez-vous puisque le nombre de voitures dans Paris a diminué de près de 30 % en 15 ans. Mais nous devons continuer et aller plus vite dans cette diminution, désormais. C'est d'ailleurs ce que nous demandent les Parisiens, comme lorsqu'ils placent dans leur vote au budget participatif en 2015 le projet "Paris aux piétons" en deuxième position.

Je salue donc ce plan ambitieux qui s'articule autour de cinq axes et qui va contribuer à renforcer le caractère accueillant, apaisé, moins stressé - j'ai vu que Mme KOSCIUSKO-MORIZET était adepte de ce mot en ce moment - de notre ville, tant pour ses habitants que pour ses visiteurs. Grâce aux travaux de l'APUR et à la collaboration active des mairies d'arrondissement, des axes routiers prioritaires ont déjà été identifiés. Ils feront l'objet d'aménagements afin d'élargir la place pour les piétons et d'améliorer la sécurité des usagers. Je pense à la rue Marx-Dormoy dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, à l'avenue du Général-Leclerc dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, à l'avenue de la porte de Clichy dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et, je l'espère aussi, au faubourg Saint-Martin dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Faciliter les accès piétons, c'est notamment améliorer le dynamisme d'un quartier. Quand on sait que les Parisiens réalisent plus de la moitié des déplacements à pied et même 80 % de leurs déplacements à pied pour effectuer des achats, on mesure donc bien aussi toute l'importance de ces aménagements pour redonner de la vitalité commerciale à des zones qui s'essouffent. C'est également le cas - et vous en avez parlé, Madame la Maire - des zones dotées d'un terre-plein central qui seront aménagées en promenades. Je pense particulièrement au boulevard de la Chapelle, à la frontière du 10<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> arrondissement, dont la restauration des continuités piétonnes entre Barbès et Stalingrad, dans le cadre d'une promenade urbaine, permettra un vrai apaisement.

J'ai cité le plan de réaménagement des sept grandes places. Je salue aussi le projet gagnant au budget participatif 2016 qui permet d'ajouter six places dans nos quartiers populaires, comme la place du Colonel-Fabien ou encore la place Saint-Blaise dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Sans pour autant représenter des travaux aussi importants que sur la place de la République en 2013, on voit tout le potentiel que recèlent nos places parisiennes en matière de rééquilibrage de l'espace public, de place des piétons et d'invention de nouveaux usages. La végétalisation, comme l'installation de mobilier urbain, peuvent d'ailleurs constituer des solutions rapides et peu coûteuses pour redonner vie à des espaces actuellement monopolisés par les voitures. Nous attendons avec impatience la réalisation de la nouvelle place de la Bastille.

Le Plan piéton prévoit également d'améliorer le confort et la sécurité des espaces publics, non seulement en sensibilisant les usagers au respect et à la cohabitation avec d'autres modes de déplacement, mais aussi en désencombrant l'espace public en facilitant les traversées piétonnes. Ce sera notamment le cas place de l'Opéra, qui en a grand besoin, ou bien sur le plateau piétonnier des Halles.

Le quatrième axe du plan s'attache à améliorer le repérage et l'orientation des piétons en clarifiant la signalétique et en renforçant la connaissance de Paris grâce à des plans interactifs. C'est un aspect très important sur lequel nous devons progresser, car Paris n'est pas en avance sur ce point par rapport à d'autres grandes capitales touristiques.

Enfin, le plan vise à promouvoir l'importance de la marche à pied, ce qui est en effet très important sur le plan sanitaire aussi. On sait que les Parisiens marchent déjà beaucoup plus que la moyenne des Français. Ce bénéfice de la marche sur le plan physique doit être rappelé.

Pour conclure, je voudrais souhaiter que ce plan très ambitieux, et qui touche à presque tous les aspects de nos politiques municipales, puisse trouver un prolongement métropolitain. Appelons de nos vœux un schéma concerté avec la Région et la Métropole, à condition aussi que Valérie PÉCRESSÉ accepte de ne pas transformer des problématiques essentielles en enjeux politiques. Nous avons besoin de travailler tous ensemble pour fabriquer une métropole bienveillante et écologique, et pour supprimer les barrières que représentent les autoroutes urbaines qui enferment nos territoires. C'est un enjeu économique, écologique, sanitaire. C'est parfois aussi même un enjeu philosophique car, comme l'écrivait Henry Miller : "Les rues sont des lieux où l'on respire et où l'on reprend haleine".

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président, pour votre intervention.

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je voudrais saluer dans les tribunes la directrice générale de "Walk 21", Mme Bronwen THORNTON, qui est ici présente. Merci.

### **2017 DVD 5 - Stratégie "Paris piéton". - Approbation de la stratégie "Paris piéton" et signature de la Charte internationale de la marche (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à Anne SOUYRIS, Présidente du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Après la philosophie un peu de littérature, "Vous êtes perdu si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne", écrivait Jean-Jacques Rousseau, le même qui, plus tard, fit de ses promenades la source de l'une de ses dernières œuvres et des plus connues.

Bien sûr, ce n'était pas Paris même si le Paris de Rousseau était sans nul doute plus bucolique qu'aujourd'hui. Il n'empêche que le promeneur doit retrouver aujourd'hui sa place à Paris. C'est essentiel pour notre santé, mais également pour notre santé mentale. Car oui, les fruits sont à tous et les rues devraient également l'être, ce qui est bien loin d'être le cas à Paris. Bien sûr, Paris est une ville où il fait bon vivre, mais lorsqu'on est en pleine santé et dans la force de l'âge, qui plus, sans entrave de poussette ou situation de handicap. Il est temps de partager l'espace public, de remettre la voiture à sa place et de rendre la rue à toutes les générations et à vitesse humaine.

Partout où vivent des êtres humains et grandissent des enfants, le trafic motorisé doit être subordonné à l'intérêt du plus fragile d'entre eux. La création des zones de rencontre, l'instauration des doubles sens cyclables dans les zones 30, le renforcement de la protection des piétons, toutes ces mesures que nous portons visent à faire de ce slogan "nous sommes tous des promeneurs et des promeneuses" une réalité. Car oui, la rue est une interface entre le dehors, la circulation, et le dedans, le logement entre l'espace public et l'espace intime.

De ce fait, la rue donne à voir non seulement la ville, mais la société que nous voulons, et nous l'assumons. Nous voulons une ville douce, recentrée sur les besoins de tous et de toutes, les marcheurs et les marcheuses. Nous sommes tous des promeneuses et des promeneurs. En effet, la marche est le premier mode de déplacement. Et pourtant, l'espace public parisien est encore majoritairement à 56 % consacré à la circulation motorisée. C'est pour mettre fin à ce déséquilibre que notre collègue Christophe NAJDOVSKI propose aujourd'hui cette stratégie permettant aux marcheurs et marcheuses de mieux se repérer, plus se rencontrer, se déplacer sans risquer sa vie et circuler ou s'arrêter confortablement.

Pour être utile, cette démarche doit bien sûr se décliner dans tous les projets d'aménagement de la voirie et de l'espace public. Car, au-delà de ces projets pilotes, tous les projets d'aménagement doivent se faire au profit des circulations piétonnes. Mais notre collègue Jacques BOUTAULT y reviendra.

Je terminerai en rappelant que si les déplacements à pied ont été marginalisés, ce fait n'est pas irréversible. La mixité sociale de genre et de génération doit être aux premières loges de la ville. C'est avec un espace public qui donne toute sa place aux marcheurs et aux marcheuses que nous y arriverons.

Ce rééquilibrage peut même être l'occasion d'innover. Et c'est bien le sens du vœu que nous déposons pour demander l'expérimentation, dans un quartier pilote, d'abandon des feux tricolores de signalisation. En effet, contrairement à ce que l'on pourrait penser au premier abord, les chiffres sur les accidents remettent en cause le sentiment général que les feux de signalisation sont des équipements de sécurité efficace. En effet, 14 % des accidents en France surviennent à un carrefour à feu. 10.000 accidents par an, 1.500 blessés hospitalisés et environ 150 tués. Qui plus est, les 1.805 carrefours parisiens équipés en feux tricolores sont énergivores et coûteux. Il nous apparaît donc utile que Paris se lance, comme d'autres villes françaises et européennes, dans l'expérimentation d'alternatives.

Changeons notre regard sur la ville et la rue, qui ne sont pas simplement des lieux de transit mais aussi des lieux de vie, et faisons en sorte qu'elles deviennent plus conviviales et plus sûres. Alors, pour que les rêveries d'un promeneur solitaire ou non soient possibles à Paris, ce qui, nous l'espérons, sera grâce à ce plan bientôt le cas, nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie, chère Anne SOUYRIS, et je donne à présent la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Mes chers collègues, Baudelaire écrivait dans le poème "Les foules", qu'il n'était pas donné à chacun de prendre un bain de multitude. Paris est une belle illustration de cette foule qui se partage un espace public fait de grandes et de petites histoires. Un des enjeux de cette mandature est bien de se réapproprier l'espace public parisien à l'échelle humaine. C'est un enjeu politique très important pour nous, communistes, dont notre mot d'ordre est l'humain d'abord. La piétonisation de Paris doit se penser d'abord pour les plus vulnérables pour profiter à toutes et à tous. Je pense aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap notamment les malvoyants, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Notre politique de piétonisation doit partir d'eux, les plus vulnérables, pour que l'espace public soit un droit absolu pour toutes et tous. La stratégie "Paris piéton", qui nous est présentée ici, met en place des chantiers qui vont dans le sens d'une démarche humaniste. Redonner de l'air et de la liberté aux Parisiennes et Parisiens est fondamental. Aménager une rue aux enfants, installer des équipements aidant les personnes en situation de handicap, multiplier les places piétonnes pour élargir l'horizon, travailler sur le développement des transports publics et leur accessibilité. Tous ces projets sont attendus par les Parisiennes et les Parisiens.

De plus, ce projet va dans le sens d'une démarche sportive avec la proposition de ratifier la Charte internationale de la marche et en développant des équipements sportifs dans la ville. Vous avez insisté, Madame la Maire, sur la sécurité des piétons. Le projet de délibération le souligne, mais il est important de rappeler que, par exemple, en matière de sécurité routière, 56 % des tués à Paris sont des piétons et 70 % d'entre eux sont âgés de plus de 60 ans. La réalité est que circuler à pied à Paris n'est pas sans risque. Nous avons besoin de sécuriser la vie quotidienne de toutes et de tous.

Nous devons approfondir aussi la réflexion autour du genre et de l'espace public. Cette stratégie aurait gagné à prendre en considération les problèmes de harcèlement sexiste dans la rue. Si les femmes désertent la marche, les rues, notamment le soir, c'est bien parce qu'elles sont victimes de harcèlement au quotidien. Beaucoup d'entre elles ne sortiront pas ou préféreront prendre leur voiture pour avoir la paix et se sentir en sécurité. Régulièrement, nos élus font des maraudes, des marches sensibles exploratoires avec des associations dans certains quartiers afin de mesurer l'ampleur du problème et les solutions à y porter.

Piétonniser ne rendra pas l'espace public plus ou moins dangereux. Là n'est pas question. Mais lorsqu'on crée de nouveaux espaces publics piétons, il est important de prendre en compte cet enjeu.

Nous ne devons pas simplement corriger les manquements par des installations. Nous devons concevoir et construire ces espaces en pensant l'accessibilité de toutes et tous comme une condition sine qua non à l'accès au droit à l'espace public. Je pense aussi aux enfants avec l'idée de pouvoir leur laisser plus de liberté, la possibilité de leur lâcher la main. Je pense également aux personnes âgées pour qui la rue et la route sont des dangers, aux personnes en situation de handicap pour qui tout est un obstacle.

J'ai rencontré dernièrement des personnes malvoyantes qui habitent à la résidence des Quinze-Vingts, à côté de l'hôpital, dont je suis membre du conseil de surveillance, qui m'ont décrit leurs problèmes quotidiens. Ils parlent notamment des vélos à contresens, des motos sur les trottoirs, des voitures électriques qu'ils n'entendent pas

forcément, de la difficulté de traverser la place de la Bastille qui est leur quotidien, et une inquiétude de pouvoir rester vivre dans leur résidence aux Quinze-Vingts alors qu'actuellement, leurs loyers sont augmentés et qu'ils vivent, pour la plupart d'entre eux, avec le minimum social ou l'allocation handicap.

Lors de notre débat sur le réaménagement des sept places parisiennes, nous avons adopté un vœu à mon initiative qui demande que le quartier de la Bastille soit aménagé comme un quartier expérimental pour la vision, en incorporant des équipements novateurs, dans le prolongement de la zone Paname expérimentée depuis 2009.

Le quartier Bastille est également celui du Centre hospitalier national d'ophtalmologie et de l'Institut de la vision qui accueillent un "street lab". Ma proposition est de prolonger ce "street lab" en faisant du quartier de la Bastille un laboratoire en tant que tel pour améliorer l'accessibilité des malvoyants et en s'appuyant sur leur expérience quotidienne de l'espace public. Les habitants de la résidence des Quinze-Vingts ne manquent pas d'idées. Nous pouvons travailler avec eux sur des sujets qui sont dans ce projet de délibération. Je pense à la différenciation des revêtements, réfléchir à une manière de prévenir l'approche des véhicules électriques et des vélos silencieux. Tout espace et aménagement doit d'abord être pensé par le prisme de leurs besoins. Cela n'enlèvera rien à personne, bien au contraire, ce sera un progrès pour toutes et tous. Chacune et chacun d'entre nous pourra en profiter au rythme de sa vie, que l'on soit enfant, en situation de handicap ou personne âgée. C'est bien une réflexion et une intelligence de l'égalité pour penser chaque nouvel espace public dont nous avons besoin aujourd'hui.

C'est pour cela, Madame la Maire, que nous soutiendrons bien volontiers cette stratégie "Paris piéton", pour toutes les perspectives de réappropriation humaine de l'espace public qu'elle apporte aux Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président, pour vos propos.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT au nom du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Didier GUILLOT.** - Madame la Maire, mes chers collègues, l'enjeu de cohabitation des différents modes de déplacement dans l'espace public est essentiel dans une ville aussi dense que Paris. Il faut créer du lien entre les différents types d'usages car nous passons tous d'un mode de transport à un autre. La multiplicité des usages nécessite aussi un équilibre dans les aménagements urbains pour qu'ils s'adressent à tous et pour créer une ville apaisée.

Paris a hérité d'une situation créée dans les années 1960 et 1970 qui a laissé bien trop de place à la motorisation. Toutes les grandes villes depuis vingt ans en France ont accru de façon très forte et visible les espaces piétonniers.

La Ville a déjà pris des mesures pour rééquilibrer les espaces en faveur des piétons. Je pense aux berges de Seine, aux places parisiennes ou aux rues partagées. Mais malgré ces efforts, force est de constater qu'il n'est pas encore toujours aisé d'être piéton à Paris : mobilier urbain mal positionné, stationnement sauvage des automobilistes, terrasses de cafés encombrantes, chaussées déformées par des travaux non aboutis, traversées de voies dangereuses, micro trottoirs et j'en passe.

Pourtant, et cela a été dit, la marche est finalement le moyen de transport de loin le plus utilisé à Paris puisqu'elle concerne 60 % des trajets. Quasiment tous les Parisiens ont à marcher un jour, et les millions de touristes qui nous rejoignent et qui viennent visiter nos trésors le font d'abord en marchant.

En outre, la marche à pied est un transport économique bon pour la santé et l'environnement. Elle permet aussi de faire vivre nos quartiers et nos commerces et, de ce point de vue, cessons d'opposer les zones piétonnes à la vitalité commerciale car elles ne sont en rien antinomiques.

Il faut donc aller plus loin. C'est à cette ambition que répond la stratégie "Paris piéton" élaborée à travers un processus de concertation. Les groupes de travail se sont intéressés au déplacement à pied bien sûr, mais aussi à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. Les propositions sont d'ailleurs intéressantes pour créer un véritable maillage piétonnier sur l'ensemble du territoire parisien.

Mais nous pensons, et c'est la raison pour laquelle notre groupe a déposé trois vœux, que certains points pourraient être améliorés.

Tout d'abord en ce qui concerne le revêtement des espaces piétons. Paris compte 3.000 kilomètres de trottoirs. Or, les travaux qui s'y déroulent régulièrement rendent leur état insatisfaisant. Dans certains quartiers, des dégradations sont importantes et les revêtements mettent du temps à être restaurés. Il n'est pas acceptable qu'une personne en fauteuil roulant ou en famille avec une poussette rencontre tant de difficultés à se déplacer sur nos

trottoirs, tout cela parce que le revêtement n'a pas été réalisé ou restauré après les travaux. Une réponse plus concrète doit donc être apportée.

En outre, la question de la mixité des espaces publics est primordiale. Il n'est pas normal que l'importance des usages dépende du genre. La Ville s'est d'ailleurs engagée à ce sujet en éditant notamment un guide référentiel "Genre et espace public". La question des femmes dans notre espace public est centrale pour construire à Paris une ville apaisée et est fortement liée à l'aménagement des piétons. Nous trouvons donc dommage qu'elle ne soit pas plus largement abordée dans la stratégie.

Enfin, nous réitérons notre demande concernant un certain nombre de quartiers touristiques qui pourraient être le théâtre d'expérimentations ou d'aménagements pour une piétonisation au moins partielle, notamment dans le temps, par exemple le matin pour le développement économique et l'après-midi à partir de 16 heures pour les piétons jusqu'à la soirée évidemment.

Nous espérons que l'Exécutif marchera à nos côtés et répondra favorablement à nos vœux.

Mes chers collègues, le groupe RG-CI soutient la mise en place de la stratégie "Paris piéton" et nous espérons par nos vœux avoir porté des éléments constructifs.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Didier GUILLOT.

Mme SIMONNET a la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je voudrais pour commencer remercier solennellement le Gouvernement de Manuel VALLS. Eh oui, il faut 30 minutes de marche par jour et la santé pour toujours. Je trouve que le bilan de ce Gouvernement et de ce quinquennat aura contribué quelque part à la santé publique, car je n'ai pas compté le nombre de pas que les manifestants auront pu faire cette année et les années précédentes, mais je crois que c'est un bon record. Je sais que vous saurez apprécier ce remerciement solennel de ma part.

Plus sérieusement, prenons conscience que l'on est dans une folle période, puisque ce matin, quand nous avons traité le dossier important de l'agriculture urbaine et de l'alimentation saine et "bio", nous avons dû finalement réinventer la base de l'agro-agriculture de base. Aujourd'hui on réapprend la base du déplacement et de la mobilité, c'est-à-dire la marche à pied.

On est obligé de remettre en cause notre mode de développement, sa folie capitaliste et productiviste, et on est obligé de revenir en arrière. Ce matin contre l'agriculture intensive et productiviste et l'ensemble de ses méfaits et maintenant contre le développement complètement fou et absurde de nos grosses métropoles, afin de se réapproprier l'espace public pour la mobilité de base, la mobilité douce. C'est la question du droit de se promener, de marcher à pied, la qualité de la vie en ville, la possibilité d'y respirer et de tout simplement pouvoir à nouveau marcher sur les boulevards.

Oui, ralentir la vie en ville est un enjeu à la fois écologique et social contre cette marche folle. Se réapproprier la marche à pied, à la fois pour une question de santé publique, comme effort physique quotidien, et contre la pollution et la colonisation finalement de l'espace public par la voiture.

Oui, toutes les démarches qui ont été engagées non sans débat, non sans opposition de la part notamment de l'opposition de droite, toutes les démarches engagées pour la piétonisation des voies sur berges, la piétonisation de rues et de quartiers, le réaménagement de places, pour réduire l'emprise de la voiture et permettre au contraire à la marche à pied de reprendre ses droits, sont autant d'actions qui contribuent à l'émancipation humaine tout simplement dans la ville et à se réapproprier la ville.

Oui, pour une ville humaine avec moins de stress, c'est essentiel.

Pour conclure, je souhaiterais vraiment que l'on pousse cette logique et qu'on se dise que ce ralentissement de la vie en ville ne doit pas simplement se limiter aux réflexions sur la circulation mais aussi à notre rythme dans la ville. J'espère que l'on reprendra à nouveau le débat sur le ralentissement des rythmes dans la ville.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET, qui a déjà beaucoup dépassé son temps de parole...

**Mme Danielle SIMONNET.** - Que de vouloir à tout prix, par exemple le dimanche, accélérer les choses est une mauvaise chose.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Pierre LECOQ,** maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Après la marche folle, je vais vous proposer la marche raisonnée et raisonnable. Cela va satisfaire tout le monde.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui un nouveau document dans le cadre de votre politique de déplacement et de mobilité. Vous l'accompagnez de longs développements et, en bouquet final, vous souhaitez que Paris adhère à la Charte internationale de la marche.

Disons-le tout de suite, même si nous regrettons qu'une fois de plus vous effeuilliez tel un artichaut la politique des déplacements en dissociant chacun des modes, nous voterons ce Plan piéton en dépit de ses insuffisances et de ses oublis.

Depuis Léon-Paul Fargue, nous savons que le Parisien est un piéton et effectivement Paris se prête à la marche. J'ai d'ailleurs la chance d'être le maire d'un arrondissement où tout peut se faire à pied en bénéficiant en outre d'un poumon vert exceptionnel, magnifiquement surveillé et entretenu par le Sénat.

Mais si la marche peut être pratiquée, elle n'est pas non plus le seul mode de transport adapté à une ville et à une société moderne. C'est là que votre démonstration pêche : on peut tout être à la fois piéton et automobiliste, par exemple, par nécessité.

Même si elle est majoritairement pratiquée et même si c'est un excellent exercice physique, chacun l'a recommandé, la marche à pied aurait à gagner à s'insérer dans une politique globale des déplacements à Paris, comprenant notamment un plan de circulation, dont nous manquons cruellement, ainsi que des liaisons intermodales.

Vos cinq chantiers sont louables mais d'une importance très variable.

La meilleure façon de favoriser la marche à Paris, c'est déjà d'entretenir correctement les trottoirs, d'éviter l'apparition de trous ou de protubérances qui constituent autant d'obstacles, aussi bien pour les piétons que nous sommes que pour ceux qui voudraient le devenir.

Chaque maire d'arrondissement le sait et peut le constater. Quel que soit son origine, quelle que soit la situation géographique de son arrondissement, l'état, mes chers collègues, de la voirie parisienne, et notamment des trottoirs, n'a jamais été aussi dégradé, n'est-ce pas, Monsieur CHERKI, particulièrement d'ailleurs dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire, ce sont des dizaines de millions d'euros qu'il faudrait réinjecter dans les budgets de voirie locaux pour rattraper les retards accumulés et remettre à niveau son état. En quinze ans, avec votre prédécesseur et sous l'emprise des ayatollahs de votre majorité, vous avez multiplié les aménagements coûteux - mais je n'ai pas désigné les ayatollahs, chacun peut être ayatollah à son heure ! - vous avez multiplié les aménagements coûteux dont beaucoup se révèlent inutiles, voire dangereux en laissant se dégrader l'état de nos trottoirs. Vous avez donc fait le contraire de ce que vous proposez aujourd'hui.

Pour remettre à niveau l'état de la voirie parisienne, le compte n'y est pas, d'autant plus que les 80 millions annoncés serviront avant tout aux sept places que vous voulez réaménager ainsi qu'à une floraison de petites opérations locales certes sympathiques mais très consommatrices de crédits. Si l'on voulait un véritable Plan piéton, c'est au moins le double, soit 160 millions d'euros qu'il faudrait y consacrer, dont 100 millions seraient affectés à l'entretien des trottoirs de la Capitale.

En matière de voirie, entretenez d'abord ce qui existe avant de vouloir faire de nouvelles opérations, souvent très consommatrices de crédits. Cela nous permettra ensuite de réduire la liste des Parisiennes et des Parisiens victimes de chutes sur la voie publique et que la Mairie de Paris indemnise à chaque séance pour un coût croissant.

Mes chers collègues, c'est un piéton parisien debout que nous voulons, pas un piéton à terre ou couché aux urgences après une chute due à un mauvais entretien de notre voirie. Tout à l'heure, Florence BERTHOUT reviendra sur l'aménagement de la place du Panthéon.

Sur les rues aux enfants, un concept que vous ressortez à mi-mandat après trois ans de silence, reparlons-en, certes, c'est une bonne idée, mais avec évidemment une obligation de sécurité absolue dont vous ne dites rien dans votre communication.

Quant au système destiné à favoriser le cheminement des piétons, dites-en davantage. Je n'ai pas compris de quoi il s'agit mais, de grâce, pas de nouveaux panneaux directionnels qui constitueraient autant d'obstacles potentiels pour les piétons de Paris.

Enfin, permettez-moi une suggestion. Pour le confort des milliers d'aveugles - des milliers d'aveugles essayant de se mouvoir dans la Capitale -, repeignez progressivement en blanc tout le mobilier urbain, comme cela a déjà été entrepris dans de nombreuses villes.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec des actes concrets et non pas avec une floraison de déclarations que vous apparaîtrez, que nous apparaîtrons crédibles dans ce domaine.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Absolument.

Mme Maud GATEL pour l'UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe a eu l'occasion de le regretter à plusieurs reprises et les différentes interventions d'aujourd'hui le soulignent également, Paris est très en retard en matière d'aménagements piétons par rapport à d'autres villes françaises ou européennes. Proposer un plan d'actions sur le sujet était donc urgent.

Il y a dans cette communication des réflexions intéressantes et je note la reprise d'un certain nombre de nos propositions. La volonté d'abord de privilégier les trajectoires directes et rectilignes pour les piétons. Il serait temps car, même sans revenir aux aberrations de certains aménagements tels que le boulevard Saint-Marcel, des opérations plus récentes, par exemple celles liées au tramway, ont fait peu de cas des piétons, par exemple à la porte de Versailles ou à la porte de Sèvres.

La réflexion autour de quartiers réservés aux piétons un dimanche par mois, à l'image de l'initiative que nous avons portée avec la piétonisation des Champs-Élysées, dont Eric HÉLARD a parlé, est également à souligner.

Puis il y a le renforcement de la signalétique, y compris au sol. J'insiste aussi sur la nécessité de travailler à une meilleure visibilité des transports en commun en surface car trouver le bon arrêt de bus relève du parcours du combattant lorsqu'on n'est pas familier du lieu.

L'installation de mobiliers urbains propices à la déambulation et à la pause, enfin encore une fois, puisque ces dernières années vous avez pris plutôt l'habitude de retirer les bancs, ce qui va à l'encontre de la ville inclusive que vous promouvez.

Si je me réjouis de ces avancées, je regrette le manque d'ambition de ce plan. Nous sommes encore beaucoup trop dans le déclaratif, il manque des tangibles, notamment sur des sujets majeurs. C'est notamment le cas de la sécurité. En la matière, on le sait, les piétons paient un très lourd tribut. En 2015, ce sont 21 piétons qui ont été tués, parmi lesquels 16 personnes âgées et c'est totalement inacceptable.

L'accent doit être mis sur la sécurité. Quelques propositions : remplacer les places de stationnement en amont des passages piétons par des aménagements pour les vélos ou les deux-roues motorisés pour améliorer la visibilité.

Expérimenter, comme cela se fait dans d'autres villes, les feux clignotants signifiant l'imminence du passage au rouge pour les piétons.

C'est aussi le cas de l'encombrement des trottoirs. Pour libérer les trottoirs, il faut faire respecter la réglementation sur les terrasses, les chantiers et supprimer les obstacles, des poubelles aux deux-roues motorisés, qui obligent trop souvent les piétons à descendre sur la chaussée avec une risque élevé pour leur sécurité.

Et puis, cela a été dit, il y a l'état des chaussées. C'est un énorme point noir, au point que la Ville dépense chaque année près d'un million d'euros d'indemnisation à la suite d'accidents corporels subis par des piétons : chaussées défoncées, mal entretenues, travaux non terminés. Certains trottoirs sont un parcours d'obstacles, ce qu'a renforcé le nouveau règlement de voirie.

Parler d'un Plan piéton sans évoquer un nécessaire plan de rénovation des trottoirs nous paraît oublier un pan majeur de la politique à mener en faveur des déplacements piétons.

Il y a la question de l'éclairage parfois inexistant ou inadapté et celle de la propreté. Ma collègue Edith GALLOIS y reviendra.

Pour conclure, je forme un vœu. Que l'on arrête d'opposer les citoyens entre eux, les piétons contre la voiture ou les cyclistes. Il ne sert à rien de cliver. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un plan global. Nous sommes tous multimodaux : piétons, utilisateurs de transport en commun et parfois même de véhicules motorisés ou de deux-roues. Faisons en sorte que le Plan de déplacement de Paris le soit sans dogmatisme, mais en veillant à l'intérêt général de tous les Parisiens et visiteurs.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame GATEL.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Madame la Maire du 12e, vous avez la parole.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Après avoir adopté la piétonisation des berges de la Seine, la mise en œuvre du Plan pour la qualité de l'air ou le nouveau Plan vélo, notre Conseil est appelé à débattre de notre stratégie "Paris piéton".

Etape par étape, nous démontrons non seulement notre volonté, mais aussi notre capacité à adapter l'espace public à de nouveaux usages et à soutenir une mobilité durable comme alternative à la voiture individuelle polluante, sans stresser personne, car nous sommes tous piétons et c'est le mode de déplacement le moins onéreux.

Nous sommes fiers de porter cette politique globale et cohérente en réponse aux enjeux de la lutte contre la pollution atmosphérique. Notre ville s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de la COP 21 et répond concrètement aux besoins de mobilité comme aux enjeux de santé publique qu'il ne faut pas opposer.

Ce soutien à la marche comme mode de déplacement à part entière est primordial dans notre stratégie d'apaisement du cadre de vie des Parisiens et des visiteurs de notre Capitale. Presque 60 % des déplacements se font à pied dans Paris alors que 50 % de l'espace public est dédié à la voiture. Les piétons font partie des usagers les plus touchés, certains l'ont dit, en cas d'accident de la circulation. Ils représentent la moitié des victimes en 2015 et sont très rarement la cause de ces accidents. Un rééquilibrage s'impose donc à nous.

Les piétons sont également les plus nombreux usagers de l'espace public. Ils doivent être pleinement considérés, afin de favoriser la marche comme moyen de transport, mais aussi comme...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, pas trop de bruit. Traitez cela à l'extérieur et laissez l'oratrice parler. Je vous remercie.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Ils doivent être pleinement considérés afin de favoriser la marche comme moyen de transport à part entière, mais aussi comme pivot de l'intermodalité.

Ce rééquilibrage nous permet d'envisager de nouveaux usages. C'est le cas avec les deux "rue aux enfants" que nous inaugurons en 2007 dans le 12e arrondissement, rue Bignon et rue Baudelaire. Je me félicite que les communautés éducatives des deux établissements scolaires soient des parties prenantes très engagées dans ces projets.

L'amélioration de l'accueil réservé aux piétons est aussi un facteur de soutien à l'attractivité de nos territoires, pour les promeneurs, les sportifs, les touristes, les autres amoureux de la nature en ville. Je me félicite d'ailleurs que cette stratégie propose de créer une grande promenade continue et apaisée allant du bois de Vincennes aux berges de la rive droite, désormais piétonne, en passant par la coulée verte et le port de l'Arsenal. Un bel itinéraire pour permettre à tous de rejoindre le bois de Vincennes.

Cette stratégie souligne l'importance des liaisons entre les territoires parisiens et les communes limitrophes. La facilitation des franchissements du périphérique doit se faire en améliorant les liens entre territoires en transport en commun, mais aussi en travaillant les ambiances et le confort des portes de Paris pour les piétons, afin que ces portes deviennent enfin franchissables à pied dans les deux sens, comme de vraies places du Grand Paris.

Je me félicite que la Métropole du Grand Paris ait déjà commencé à financer avec nous ces aménagements. Ce sera le cas porte de Vincennes, par exemple.

Dans ce cadre, je me réjouis aussi que le Plan piéton qui nous est présenté permette de travailler la liaison entre le 12e arrondissement et la Commune de Saint-Mandé au niveau des tunnels qui ne doivent plus être perçus comme des coupures urbaines, mais plutôt servir de couture accueillante pour les piétons. Il y a un peu de travail !

Permettez-moi de noter enfin que de très nombreux maires de grandes comme de petites villes, de droite comme de gauche, engagent tous des démarches comparables à la nôtre. Dans tous les nouveaux quartiers, les aménagements de l'espace public prévoient des espaces, des itinéraires piétons généreux.

A l'échelle de l'Île-de-France, je retiens les propos du Président de l'A.M.I.F., par ailleurs Vice-président de la Région et Maire de Courcouronnes, qui reconnaissait ici même la légitimité des maires, de tous les maires à apaiser leur centre-ville.

Tous les élus en responsabilité ont également bien conscience que ces espaces piétons constituent une source de dynamisme pour les commerces de proximité.

Enfin, les Parisiens ont montré leur soutien aux initiatives que nous avons prises sur les berges piétonnes, les opérations "Paris Respire" ou encore les Champs-Élysées. Autre confirmation lors du budget participatif lors duquel les Parisiens ont marqué leur envie d'espaces dédiés aux circulations douces.

Alors, les habitants sont pour, les élus de tout bord en responsabilité agissent en faveur des déplacements piétons. Il n'y a que les élus LR de Paris qui revendiquent ne pas adhérer, mais j'ai bien noté qu'ils voteraient pour.

Pire, si j'ai bien compris, ce serait notre politique de déplacement qui serait responsable des derniers pics de pollution. Donc, dans toutes les villes d'Europe et de France, victimes des mêmes pics de pollution, ce serait aussi de notre faute, celle des berges de Seine peut-être ? Comment nous faire croire que réduire la place des véhicules polluants et favoriser la marche à pied, cela serait source de pollution de l'air ? Ce n'est franchement pas sérieux, pas à la hauteur des enjeux.

Je voulais vous remercier pour ce plan ambitieux pour les piétons à Paris.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à un autre maire d'arrondissement, M. Jacques BOUTAULT, Maire du 2e, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT,** maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec les voies sur berge, la mise en place de la vignette "Crit'Air" ou la mise en double sens de la rue de Rivoli, au fond ce n'est pas tant de la voiture que nous parlons, mais bien des premiers utilisateurs du bitume que sont les piétons. Ce sont les premiers, mais pas les seuls, bénéficiaires de cette stratégie qui vise à leur donner plus d'espaces tout en faisant baisser la pollution.

60 % des déplacements dans Paris s'effectuent à pied, contre 12 % en voiture et deux-roues motorisés. La marche à pied est donc le premier mode de déplacement dans la Capitale et pourtant, cela a été dit, 56 % de la voirie est dévolue aux véhicules à moteur.

La marche n'a jamais été l'objet d'une politique municipale structurée. Il était temps que ce déséquilibre cesse et nous vous remercions, Madame la Maire, d'y contribuer comme nous remercions Christophe NAJDOVSKI de remettre le piéton au centre de nos réflexions sur l'aménagement urbain.

Cette stratégie dont nous débattons consiste à mettre en cohérence toutes les actions menées en faveur du piéton et des circulations douces. Elle reprend des projets déjà lancés tels que le réaménagement des places ou la piétonisation des berges et elle intègre plusieurs projets plébiscités par les Parisiens lors du budget participatif comme le réaménagement de rues avec élargissement de trottoir et végétalisation, comme la rue des Petits-Champs dans les 1er et 2e arrondissements ou la transformation des boulevards de Charonne et de Ménilmontant en promenades ponctuées d'aménagements sportifs, et bien d'autres évolutions comme la fermeture de la place du Carrousel du Louvre aux voitures, mais pas aux bus et vélos, fermeture tant attendue et bienvenue.

L'expérience de la plus grande zone piétonne de Paris, Montorgueil-Saint-Denis située dans le 2e arrondissement prouve que nous avons raison d'être exigeants. Malgré une gestion compliquée de ce quartier en raison de l'étalement des terrasses et de la difficulté de réguler les accès aux seuls automobilistes autorisés, personne ne souhaiterait aujourd'hui revenir en arrière.

Protéger les piétons des véhicules ne peut se faire sans une volonté politique constante adossée à des moyens de contrôle humains, techniques ou de signalisation. Maire gestionnaire de "cet espace à adapter à une surdensité piétonne" selon les termes de notre délibération, je me réjouis de l'adoption ici même, lors du précédent Conseil de Paris, du vœu voté à l'unanimité du Conseil du 2e alertant sur la nécessité, après la suppression des bornes d'accès

en 2013, de promouvoir des moyens humains supplémentaires indispensables pour préserver le quartier de l'intrusion automobile en constante augmentation.

En l'absence de bornes permettant d'autoriser ou non les accès, je compte beaucoup sur la vigilance de la Brigade de répression des incivilités comme réponse aux exigences des riverains. L'enjeu est de taille.

En effet, après l'annonce de la limitation du trafic automobile aux seuls riverains, transports en commun et livraisons dans les quartiers cœur de vie des 3e et 4e arrondissements sur le modèle du quartier Montorgueil-Saint-Denis, nous devons nous donner tous les moyens de réussir car, à terme, ce sont bien les quatre arrondissements de l'hypercentre qui devront être fermés à la circulation de transit afin que les piétons qui se sont déjà largement attribués ces espaces puissent partout y circuler librement sans risque d'accident dans un air sain.

Il nous sera alors facile d'expérimenter dans ces zones libérées des voitures d'autres usages comme les places de stationnement, qui pourraient être utilisées comme contre-terrasses, permettant de désencombrer les cheminements piétons ou la pose de plus de bancs publics car il n'y a pas de piétonisation sans espaces de repos pour les marcheurs.

L'objectif est bien de faciliter tous les déplacements. Les déplacements piétons professionnels comme les déplacements de loisirs et de les sécuriser face aux voitures en premier lieu bien sûr, mais aussi sans négliger tout ce qui roule, du vélo aux engins les plus récents.

Cette stratégie pourrait être encore renforcée avec l'adoption d'un Code de la rue spécifique à la régulation de la circulation en ville. En effet, le Code de la route est adapté, comme son nom l'indique, aux routes et aux automobiles. Il nous faut donc nous doter d'un code qui protège et privilégie les déplacements les plus vertueux en matière de production de gaz à effet de serre.

Les piétons devraient être partout prioritaires au cœur des centres urbains, car protéger les vulnérables, c'est non seulement rendre la ville plus belle, moins polluée, plus sécurisée, mais c'est aussi la rendre plus accessible au plus grand nombre et, au fond, réellement démocratiser l'accès à l'espace public.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à une autre maire d'arrondissement, Mme Delphine BÜRKLI, pour le groupe les Républicains.

Madame la Maire du 9e.

**Mme Delphine BÜRKLI,** maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'ai le sentiment, Madame la Maire, qu'avec ce projet de délibération la Ville de Paris est un peu "à côté de la plaque". Quel est l'enjeu aujourd'hui ? Est-ce de définir une stratégie seulement pour les piétons, une stratégie seulement pour les vélos ou est-ce que l'enjeu, c'est de définir une stratégie de partage de l'espace public au profit des circulations douces afin d'y concilier tous les usages ?

A mon sens, oui, il est plus intéressant d'opter pour une stratégie globale, une option que finalement vous n'avez pas choisie, surtout dans un contexte de fermeture des berges de Seine rive droite. Quand on lit les rapports d'étape qui démontrent les reports de circulation, les effets négatifs sur la pollution, le bruit, les transports en commun - beaucoup de mes collègues l'ont dit avant moi -, on se dit qu'une stratégie globale sur l'espace public est plus que jamais nécessaire.

Cette stratégie doit s'inscrire dans un dialogue avec la Métropole, avec la Région Ile-de-France. Elle doit permettre de résoudre la fracture de la mobilité entre Paris et la banlieue et nous permettre de créer les conditions d'une véritable diminution de la voiture individuelle qui circule à Paris.

Vous le savez, à plusieurs reprises j'ai indiqué qu'il me paraissait opportun de réfléchir, d'envisager un péage urbain aux portes de l'aire urbaine et, même à un niveau local, une stratégie globale a forcément plus de sens. Votre adjoint Christophe NAJDOVSKI le sait bien : quand on aménage une rue, on ne se demande pas ce qu'on va faire pour les piétons, mais on se demande comment, sur une largeur donnée, on pourra élargir les trottoirs tout en conservant une voie de bus, tout en créant des aménagements cyclables et tout en plantant des végétaux.

Précisément au sujet du piéton à Paris, au-delà d'une stratégie, les piétons ont besoin d'une véritable rigueur dans le respect de l'espace public. Je pense aux dépôts sauvages et au respect des droits de terrasse et d'étalage. J'attire encore une fois votre attention sur le fait que nos efforts en la matière ont été mis à mal par les débuts

difficiles de la DPSP. D'ailleurs, je rappelle que la circonscription 8, 9, 10 n'est toujours pas créée faute de local disponible.

Les piétons ont surtout besoin d'une voirie en bon état et là, je ne cesserai jamais de dénoncer les ravages des diminutions drastiques des crédits d'entretien depuis 2014 pour la voirie qui ont été délibérément décrétées. Vous nous avez annoncé qu'un bilan du règlement de voirie après moult demandes de notre part serait présenté en 3e Commission à l'occasion du prochain Conseil de Paris, mais en tout état de cause on peut déjà dire que cette réforme depuis un an a dégradé le confort et la sécurité des piétons car les fouilles de concessionnaires qui demeurent provisoirement remblayées pendant des semaines, voire des mois constituent bien évidemment un danger pour les piétons. On peut demander toujours plus d'efforts à nos agents de propreté pour mieux nettoyer les rues quand la voirie est dans un état déplorable, ils peuvent mettre tous les efforts nécessaires, l'état des rues restera sale et négligé.

Je crois que le meilleur service à rendre aux marcheurs, c'est d'abord d'améliorer l'entretien de la voirie et ensuite de combattre efficacement les incivilités qui encombrent l'espace public, autrement dit de contrôler plus efficacement le comportement de certains concessionnaires.

Pour terminer, un mot du grand absent du Plan piéton, le touriste, qui est important pour Paris. Les touristes sont très nombreux. Là encore, c'est un sujet récurrent mais il n'y a toujours pas de plan de déploiement d'un mobilier urbain connecté pour les touristes, Monsieur MARTINS. En novembre 2014, je vous avais d'ailleurs présenté un vœu demandant le lancement d'un nouveau marché pour remplacer les panneaux touristiques dessinés par STARCK, dont le marché est arrivé à échéance en 2016. Vous m'avez répondu que c'était dans votre lettre de mission. Deux ans plus tard, toujours rien.

Vous reprendrez donc, Mesdames et Messieurs, Madame la Maire, que votre stratégie "piéton" ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme de notre part.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La marche étant de droite ou de gauche...

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Edith GALLOIS.** - Oui, Madame la Maire.

J'ai entendu beaucoup d'envoies lyriques pour parler de cette stratégie piétonne à Paris. Le mot stratégie est un bien grand mot. Je vous ai bien écoutée mais jamais je n'ai entendu dans votre bouche parler de propreté ni de l'état des chaussées.

Effectivement, excusez-moi, on est au niveau du trottoir, peut-être même au ras du bitume, mais je crois que c'est par là qu'il faut commencer quand on est concret. Nous commençons par là car le concret, c'est l'essentiel. On ne peut pas parler d'agrément ni de sécurité s'il n'y a pas de propreté et si l'état des chaussées laisse à désirer.

Or on n'en est même pas là ; on est dans un état épouvantable des chaussées. Les trottoirs ne sont pas sales, ils sont extrêmement sales. Les trottoirs ne sont pas défoncés, ils sont dans un état lamentable. Cela vient d'être rappelé par Delphine BÜRKLI à l'instant.

Comment parler de sécurité si on ne peut pas marcher sans regarder où on met les pieds ? C'est élémentaire, c'est basique, mais c'est essentiel. Je dois pouvoir marcher, nous devons pouvoir marcher sans regarder où l'on met les pieds. Excusez-moi, c'est essentiel, ce n'est pas résolu et ce n'est absolument pas traité. Vous n'en parlez même pas dans votre projet de délibération. On n'a jamais vu des chaussées dans un état pareil. Les gens se foulent les pieds régulièrement. C'est l'insécurité totale pour les piétons, pour les personnes âgées, pour les personnes avec des poussettes, pour les personnes à mobilité réduite. C'est concret mais c'est essentiel. C'est cela, la sécurité. Vous parlez de sécurité mais vous ne parlez pas de l'état des chaussées.

La sécurité, c'est aussi la propreté. Vous parlez d'encombrement effectivement des deux-roues qui sont là, qui parasitent les trottoirs, des terrasses de café, mais ce sont aussi les déchets qui y sont de plus en plus importants, récurrents. Franchement, si j'osais, je vous dirais que les trottoirs à Paris sont carrément "dégueulasses", c'est honteux. On a honte maintenant quand on marche à Paris de l'état de nos trottoirs.

Je veux bien que vous parliez de stratégie, mais commencez donc par trois choses essentielles : la propreté....

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame Edith GALLOIS, vous allez dépasser votre temps de parole.

**Mme Edith GALLOIS.** - Je suis désolée. Nous avons déposé un vœu dans lequel nous vous demandons un bilan afin d'obtenir des réponses concrètes.

Je remarque que vous faites une réponse...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, il faut conclure, Madame. Vous aviez 2 minutes 15, vous êtes à 2 minutes 43.

**Mme Edith GALLOIS.** - Je termine, j'en ai pour 30 secondes.

Je vous cite pour votre réponse dans votre contre-vœu : la thématique de l'entretien des trottoirs....

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ne perdez pas notre temps à nous citer, vous n'êtes pas notre porte-parole. Concluez !

**Mme Edith GALLOIS.** - ... la thématique de l'entretien doit être abordée dans le cadre d'une commission extra-municipale des déplacements. Franchement, la thématique de l'entretien doit être abordée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Concluez, Madame GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS.** - Je conclus.

Soyez concrets et commencez par la propreté et l'état des chaussées, et on pourra enfin parler de la stratégie piétonne et de la sécurité à Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, Madame GALLOIS. Cessez de dire que vous avez honte de Paris. Moi, je suis fière de cette ville. Marchez dans d'autres villes et revenez-nous voir après pour nous parler et de l'état des chaussées et des trottoirs.

J'ai un patriotisme parisien que je mets vraiment tous les jours en œuvre, plutôt que de faire du déclinisme qui n'a pas lieu d'être. Je vous assure, marchez dans d'autres villes, allez dans d'autres capitales, roulez sur les chaussées, marchez sur les trottoirs et revenez, on en reparlera.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Karen TAÏEB.** - Merci, Madame la Maire.

Durant ce débat, on a beaucoup entendu parler des bienfaits de la marche à pied. Mais si la Charte internationale de la marche dit, en préambule, que marcher est le souhait de tout être humain, de la naissance à la fin de la vie, pour certains, cela est de l'ordre de l'impossible depuis la naissance ou suite à un accident de la route, un accident vasculaire cérébral ou encore une maladie neurodégénérative, une sclérose en plaque, une myopathie...

Pourtant, ils sont piétons comme vous et moi, ils ont les mêmes droits. Mais qu'en est-il dans la réalité ? Nombre de nos concitoyens qui se déplacent en fauteuil, plus largement les personnes à mobilité réduite ou les personnes déficientes visuelles, traversent une ville semée d'obstacles. Nous en avons conscience depuis longtemps.

J'ai relu, il y a quelques jours, en préparant un C.I.C.A. du 4e arrondissement, des documents datant de 2002 qui préconisaient exactement ce que l'on souhaiterait aujourd'hui pour faire de Paris, cette ville inclusive et bienveillante que nous souhaitons tous. Je veux saluer le travail réalisé par Pénélope KOMITÈS, à cette époque adjointe de Bertrand DELANOË en charge du handicap. Tout y était, une véritable feuille de route à suivre.

Le 12e arrondissement était d'ailleurs précurseur en la matière. Beaucoup de choses ont depuis été réalisées à Paris : feux sonores, mise en accessibilité des mairies, des lignes de bus. Mais force est de constater que lorsqu'on se déplace en fauteuil ou avec une canne blanche, cela reste encore très compliqué, risqué, voire dangereux. Il y a incontestablement une véritable prise de conscience qui nous amène aujourd'hui à passer à la vitesse supérieure. C'est en se mettant à la place de l'autre que l'on prend conscience de ses véritables besoins.

C'est ce qui a été fait place de la Bastille par notre collègue Bernard JOMIER, que je veux remercier pour son volontarisme en la matière, Christophe NAJDOVSKI qui était présent, et Jean-Louis MISSIKA qui l'ont traversée les yeux bandés. C'est le cas aujourd'hui des ambassadeurs de l'accessibilité que nous avons la chance d'avoir dans le 4e arrondissement : deux jeunes garçons, Samuel et Mathieu, d'ailleurs ici présents dans les tribunes et que je veux

remercier. Ils sont arrivés et très vite, plein de volonté, d'enthousiasme et d'intelligence, l'intelligence du cœur, ils ont immédiatement compris combien la ville pouvait être peu amène vis-à-vis des personnes handicapées et qu'il tenait pourtant souvent à peu de choses pour réparer une situation à laquelle nous nous habituons inconsciemment lorsqu'on ne se met pas à la place de l'autre.

Nos ambassadeurs ont ainsi déambulé dans les rues étroites du Marais, les rues pavées, les rues encombrées de terrasses débordantes, de motos sur le trottoir, de bouches d'égout non refermées, de panneaux redondants, de panneaux cassés, rafistolés, dangereux, de grilles d'arbres non réglementaires, d'horodateurs prenant toute la place du trottoir, contraignant la personne en fauteuil roulant à descendre sur la chaussée non sans mal et non sans risque, mais aussi des bandes podotactiles usées ou parfois là où elles ne devraient pas se trouver, perturbant ainsi le déplacement de la personne aveugle.

Nos ambassadeurs sont dans le 4e arrondissement pour une durée de huit mois. Ils ont déjà bien entamé leur travail, indiquant sur un tableau Excel un très grand nombre de mesures à prendre pour améliorer les conditions de déplacement de nos concitoyens. Ils ont, pour cela, transmis les demandes sur le site "Dans ma rue" et déjà suggéré des améliorations du site comme la création d'un onglet dédié à l'accessibilité et surtout la connaissance des travaux réalisés suite aux alertes indiquées sur ce site.

Je veux saluer également le travail des conseils de quartier qui ont déjà commencé ce travail, photos à l'appui, et inviter chaque citoyen à devenir à son tour ambassadeur d'accessibilité dans sa rue, son quartier, tout simplement se mettre à la place de l'autre, celui ou celle qui ne voit pas, qui n'entend pas, qui ne marche pas sur ses deux pieds mais qui est un citoyen à part entière.

Ce plan "Paris piéton" doit être le véritable rendez-vous de l'accessibilité à Paris. Il nous invite à envisager la ville jamais égoïstement, mais toujours avec le souci de l'autre pour marcher ensemble dans la même direction, c'est-à-dire vers une ville pour tous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, chère Karen TAÏEB, de mettre ce sujet aussi clairement sur la table. D'ailleurs, en complément de ce que vous avez dit, notre candidature pour les Jeux olympiques et paralympiques sera aussi un levier puissant pour rendre la ville accessible. Nous y travaillons beaucoup avec Bernard JOMIER, vous avez raison de le citer, et bien sûr avec Christophe NAJDOVSKI. Merci d'avoir indiqué cet axe très important de notre travail.

La parole est à M. Pierre LELLOUCHE, pour le groupe les Républicains.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Dans le prolongement de ce que vient de dire Mme Karen TAÏEB et avant elle Mme Edith GALLOIS, car je suis fondamentalement d'accord avec ce qui a été dit, le sujet n'est pas une controverse, il n'y a pas de différence entre nous sur l'importance de la marche à Paris.

Vous l'avez dit vous-même, la marche, c'est gratuit, c'est bon pour la santé. Quand on a la chance d'habiter Paris, c'est une joie de marcher dans Paris. Ce n'est pas un sujet de vouloir développer la marche à Paris. Utiliser des grands mots comme stratégie "Paris piéton", partir dans des obscures allées où on essaie de dresser un mode que vous appelez doux de mobilité contre les autres, ne me paraît pas l'essentiel. Exactement comme mes collègues, je constate, parce que j'aime marcher dans Paris, que pour marcher dans Paris, il faut d'abord que ce soit possible au niveau des trottoirs et de la voirie.

Malheureusement, cela a été dit, ces trottoirs sont largement dégradés. C'est l'occasion de nombreuses chutes et de dommages causés à nos concitoyens. Cela coûte presque un million d'euros à la Ville chaque année. Marcher dans Paris, c'est difficile aussi parce que les rues sont sales, encombrées, et c'est un vrai sujet pour les visiteurs, les touristes. Il y a un problème que nous connaissons tous, qui est celui du nettoyage à Paris et l'organisation de ce nettoyage. Un troisième problème, c'est la sécurité, la sûreté. Un enfant encore ce matin a été poignardé en pleine rue dans le 20e arrondissement. Les violences, c'est tous les jours, sans parler du 8e arrondissement où il y a eu des choses très graves ces derniers temps et, tous les jours, la mendicité agressive, les gens qui se font agresser, touriste, pas touriste.

Voilà au moins trois domaines, Madame la Maire, où, de façon très concrète, vous êtes attendue. C'est très bien de parler de stratégie "Paris piéton", mais rendez l'activité de la marche simplement possible.

Par ailleurs, je dois dire que, dans les textes que nous avons examinés tout récemment à l'Assemblée nationale, vous avez dit non à tout ce qui aurait pu améliorer les choses. On vous avait demandé, sénateurs et

députés, de déconcentrer à Paris les pouvoirs en matière de nettoyage. Vous avez refusé de les déconcentrer. On est dans le statu quo.

En matière de sécurité publique, vous refusez une vraie police municipale que nous vous avons demandée. On avait mis des arrêtés anti-mendicité, tout cela a été supprimé.

De grâce, Madame, ce n'est pas la peine de nous faire un exercice de communication, de nous parler de marche sur l'eau, de grande marche ou de marche verte. Si vous voulez, je connais un certain nombre de marches. En dehors de M. MACRON, il y a de nombreuses marches dans l'histoire. J'aimerais pouvoir marcher confortablement et sûrement à Paris. Vous êtes payée pour cela, faites-le. Ne nous entraînez pas dans des opérations de communication et répondez exactement à ce qu'on vous dit sur vos propres bancs d'ailleurs. J'ai entendu des choses tout à fait justes venant des membres de la majorité comme de l'opposition. Soutenez notre vœu, faites le job, Madame, c'est tout ce qu'on vous demande.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il restera un peu moins de 3 minutes pour deux orateurs du groupe les Républicains à se partager.

La parole est à M. Pascal CHERKI, dernier orateur pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur l'ancien maire du 14<sup>e</sup> ?

**M. Pascal CHERKI.** - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, mes chers collègues, la marche, nous le savons, est un enjeu environnemental et de santé publique, qui est plébiscitée par les Parisiens. C'est une évidence, mais à entendre certains collègues de l'opposition, c'est une évidence qu'il faudrait rappeler. Les effets terribles de la pollution de l'air sur la santé ne peuvent être ignorés et ne le sont pas par cette Municipalité, qui est motrice dans la lutte contre la pollution.

C'est pour cela qu'à Paris, depuis 2001, nous avons - et nous l'assumons - réduit la place des véhicules polluants dans la ville. C'est aussi pour cela que nous avons développé d'autres modes de transports, avec Vélib' ou Autolib'. C'est encore pour cela que nous avons redonné aux Parisiens deux belles promenades sur les bords de Seine, et la reconquête des berges de Seine est aussi un projet qui a toute sa place dans la lutte contre la pollution.

Après un Plan vélo, car cette politique municipale a une cohérence et une continuité, pour développer ce mode de transport, aussi bon pour notre santé que pour celle de notre planète, Paris se dote aujourd'hui, et c'est bien, c'est heureux, d'un Plan piéton. La marche, car il s'agit de cela, a toute sa place dans la politique de gestion des mobilités urbaines. Elle participe à la réduction de la pollution. Ceux qui marchent, en effet, mes chers collègues, sont quand même ceux qui, dans leurs modes de déplacements, ont le plus de chances de moins polluer.

La marche a aussi, et c'est important, sa place dans les politiques de santé publique. En effet, il est de notoriété publique que faire au moins 30 minutes d'activité physique par jour permet de prévenir un certain nombre de pathologies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires, les diabètes ou autres. Marcher, c'est donc un facteur indiscutable d'amélioration de la qualité de vie et d'augmentation de l'espérance de vie.

Que l'on ne vienne pas nous dire que le Plan piéton n'intéresse personne, comme j'ai pu l'entendre sur les bancs de l'opposition municipale. Je vous rappelle, mes chers collègues, mais vous le savez, que le projet "Paris aux piétons" est arrivé deuxième lors de l'édition 2015 du budget participatif. C'est là un bon indicateur de la vision que les Parisiens ont de leur ville pour demain. A cela s'ajoutent plusieurs dispositifs existants qui suscitent l'adhésion des habitants : "Paris Respire", la journée sans voiture ou encore, autre projet voté au budget participatif, "rendre la rue aux enfants".

Du succès de toutes ces mesures, nous pouvons en retenir une leçon : les Parisiens veulent reconquérir l'espace public, trop longtemps resté l'apanage des seules voitures. Et comme la concertation est au cœur de la méthode de l'action de cette majorité municipale, leurs propositions, et j'en remercie la Municipalité, ont été intégrées dans la stratégie "Paris piéton".

Par exemple, et je voudrais répondre à notre collègue LECOQ qui s'intéresse beaucoup à la 11<sup>e</sup> circonscription, lui dire par exemple que deux projets, dans cette stratégie "Paris piéton", notamment de faire de l'avenue René-Coty une promenade agréable pour se rendre du parc Montsouris à la place Denfert-Rochereau... Actuellement, cette avenue ne permet pas un parcours totalement fluide, apaisé et totalement sécurisé pour les piétons, à cause des ruptures imposées pour favoriser le transport routier.

En créant une promenade végétalisée, agrémentée d'espaces propices à la halte et aux activités ludiques et sportives, cette liaison entre deux points très importants du 14<sup>e</sup> arrondissement sera désormais mieux pacifiée. Enfin, mon cher collègue, rue Stanislas, la création d'une zone piétonne sur un tronçon de la rue Stanislas est une avancée importante pour les habitants de cette partie du 6<sup>e</sup> arrondissement, que nous ne devons pas, mon cher collègue LECOQ, délaissier.

La marche est aussi une réappropriation de l'espace public. Vous l'aurez compris, mes chers collègues, le but de ce Plan piéton est simple : favoriser la marche à Paris, qui représente 60 % de nos déplacements. Il suffit de regarder aussi du côté, mes chers collègues, de ce que nous disent un certain nombre de sociologues pour voir qu'à travers cette démarche de lutte contre la pollution, cette démarche bénéfique pour la santé publique, il y a aussi un autre apport à la ville : une forme moderne d'urbanité. Pour beaucoup de sociologues, la mobilité apparaît comme une construction pratique et perceptive. Elle met en jeu la capacité des piétons à vivre ensemble et à tirer parti des informations perçues dans l'environnement.

Je ne voudrais n'en citer qu'un....

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur CHERKI.

**M. Pascal CHERKI.** - Je terminerai par cette citation du sociologue Isaac Joseph : "marcher, c'est forcément naviguer, observer et agir en même temps ; c'est ajuster son allure, sa direction, le contact physique avec l'environnement d'humains et d'objets, à l'occasion, penser aux salutations ou aux adieux, faire un mouvement de tête et, s'il s'agit de marcher d'un même pas, signaler tout changement de rythme. Bref, c'est produire des indices de son activité au moment même de son exécution, cadrer et marquer son déplacement avec et pour ceux qui l'observent".

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Pascal CHERKI. Quelle conclusion à ce propos ! Marchons avec Pascal !

Il reste très peu de temps : 2 minutes 42 pour Valérie MONTANDON et François-David CRAVENNE.

Madame MONTANDON ?

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Madame la Maire.

Durant cette mandature, vous avez la fâcheuse tendance à tout morceler et à opposer les Parisiens les uns les autres, et les usagers des différents transports en commun ou encore d'autres utilités ne sont pas épargnés non plus. Comme l'a évoqué Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous pensons que c'est une stratégie de déplacements qu'il conviendrait d'adopter, et non une succession de plans : le Plan vélo, le Plan piéton, le Plan "anti-voitures".

Nous sommes en effet favorables aux principes évoqués dans ce projet de délibération, qui ont pour finalité d'améliorer le déplacement des piétons dans Paris. Cependant, nous attirons votre attention sur l'état de la voirie. Les données d'accidentologie à Paris sont assez révélatrices de l'état défectueux de cette voirie. Les indemnités, par exemple, des victimes de chutes ont atteint 0,9 million d'euros en 2016, contre 0,5 million en 2014, soit une hausse de 80 %. Nous serons très vigilants sur l'aménagement des différents projets, notamment à la place Nation, sur la nécessité d'optimiser le flux des voyageurs, qui sont d'ailleurs, dans cette place, souvent en correspondance, mais aussi, nous serons vigilants sur l'accès pour les personnes en situation de handicap, dont les mesures concrètes ne sont pas encore assez visibles dans la Capitale.

Enfin, citer tous les lieux du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont l'état de la voirie est défectueux, serait bien trop long. Dans le vœu, simplement, j'ai pris l'exercice de citer les endroits qui sont très passants, comme des rues commerçantes ou encore, comme des trajets qui mènent au bois de Vincennes, ou encore, des places qui sont fréquentées, notamment près de la gare de Lyon. Je ne pourrai donc pas toutes les citer. Cependant, nous vous demandons qu'un état des lieux soit lancé en concertation avec les conseils de quartiers, et que la rénovation de la voirie soit programmée, et enfin que les solutions pour lutter aussi contre les dépôts des encombrants, qui altèrent le cheminement des piétons, soient étudiées avec les bailleurs sociaux ou les copropriétés concernées.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Vous êtes allée vraiment très vite.

Alors, je laisse M. CRAVENNE, s'il veut dire... Allez, une minute et demie, Monsieur CRAVENNE.

**M. François-David CRAVENNE.** - Merci, Madame la Maire.

Le grand producteur de cinéma américain Darryl Zanuck, disait : "pour faire un bon film, il faut trois choses : un, une histoire ; deux, une histoire ; trois, une histoire". Eh bien, Madame la Maire, vous pensez, vous, que pour faire une bonne politique pour les Parisiens, il faut trois choses : de la "com", de la "com" et encore de la "com". Et je m'y connais. Et ce Plan piéton en est la triste, mais parfaite illustration : de jolis mots, une rhétorique empruntée aux "bisounours" et à "bonne nuit les petits", une vision de papier glacé.

Dans les faits, on est loin, très loin d'une politique efficace. Mes collègues viennent de détailler les nombreux points faibles de cet amoncellement de vœux pieux, d'enfoncements de portes ouvertes, avec l'habituel et si néfaste réflexe de l'Exécutif d'opposer sans cesse les Parisiens entre eux.

Difficile d'être vraiment contre ce plan, car comment être contre les piétons ou contre une ville plus agréable à vivre ? C'est comme être contre la paix ou contre le bonheur. Mais soyons sérieux : ce plan, lorsqu'on rentre dans les détails, dans le concret, ne propose rien de précis, rien qui changera vraiment le bien-être des Parisiens, car c'est bien de l'avenir de nos concitoyens dont il s'agit ici, et pas de celui du service communication de la Maire.

Et comme d'habitude, aucune concertation sérieuse n'a précédé sa stratégie. On est dans le flou, dans la formule, la formule empathique et faussement consensuelle, on est dans l'annonce pure - vous pouvez hurler, mais cela ne sert à rien -, mais dont l'application est totalement stérile. Pourquoi ? Pourquoi ? Si, malheureusement, ça marche. Pourquoi, Madame la Maire, ne pas proposer enfin une vision claire, précise, concrète, fondée sur ce que veulent réellement les Parisiens et les Parisiennes ? Alors que les Parisiens sont de plus en plus nombreux à se résigner à quitter...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur CRAVENNE.

**M. François-David CRAVENNE.** - Les Parisiens sont de plus en plus nombreux à se résigner à quitter notre ville, si l'on en croit les dernières statistiques de l'Insee. Les Parisiens attendent impatiemment une politique qui leur facilite la ville, qui leur permette réellement de bien vivre à Paris, et non un énième enfumage de communication, certes habile, mais qui ne changera rien dans leur quotidien d'habitants de la plus belle ville du monde.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur CRAVENNE.

J'avoue que nous aurions été très frustrés de ne pas vous entendre et donc, je me réjouis de vous avoir donné cette minute 50 supplémentaire.

Et je donne à présent la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre, et à l'ensemble des orateurs et oratrices, bien sûr.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'élaboration d'une stratégie "Paris piéton" est partie d'un constat et d'un paradoxe : la marche représente près de 60 % des déplacements à Paris et elle mérite donc qu'une politique municipale structurée et dédiée lui soit consacrée. Et dans les politiques de déplacement menées par le passé, les seuls objectifs de fluidité de la circulation motorisée ou de stationnement des véhicules individuels ont très longtemps guidé la conception de la voirie publique. Pourtant, il y a une expression forte, une volonté de reconquête du territoire par et pour l'utilisateur piéton. Il y a la volonté d'une ville plus accueillante où il fait bon vivre et respirer. Pour preuve, dans une enquête menée par l'Atelier parisien d'urbanisme auprès des Parisiens, les termes "rendre l'espace public aux piétons" et "permettre de nouveaux usages" reviennent de manière systématique.

Ce constat nous a amenés à prendre en considération le piéton comme mode premier de déplacement. Il nous a amenés à réinterroger les modes de fabrication et de gestion des espaces publics parisiens, car il s'agit bien ici de proposer des outils, des méthodes pour fabriquer ou adapter l'espace public en faveur des piétons. Il faut nous donner les moyens d'une ville "marchable" pour renforcer encore cette part modale et réunir les conditions de la pratique de la marche, à savoir plaisir, confort et sécurité.

Les piétons sont les usagers de l'espace public les plus vulnérables et parmi eux, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite doivent être particulièrement protégés. A ce titre, pour les personnes en situation de handicap, pour chacune d'entre elles, une bande de guidage permettra, sur les places qui seront réaménagées - les sept places - tel un fil d'Ariane, aux voyants, aux mal voyants et aux non-voyants de se repérer et de se déplacer en toute sécurité et en toute autonomie.

Rendre la ville "marchable" correspond aussi à une réelle attente des Parisiens et elle correspond aussi à l'idée d'une ville inclusive, c'est-à-dire une ville dans laquelle tous les usagers de Paris ont leur place. Cette question de la place du piéton est centrale puisque, dès que l'on ouvre ou que l'on rouvre des espaces aux piétons, le succès est garanti. Je prendrai l'exemple des berges rive gauche ou encore de la place de la République, hier, respectivement

autoroute urbaine et carrefour routier saturés par la circulation motorisée, aujourd'hui, très largement réappropriés par les piétons de tous âges.

Je rappellerai le succès considérable des berges rive gauche : 6 millions de promeneurs en 3 ans. Je parlerai aussi du succès naissant et grandissant des berges rive droite qui deviennent déjà un "spot", autrement dit "un secteur piéton ouvert à tous" pour les marcheurs et les joggeurs. Réhabiliter la place du piéton dans la ville est aussi une très forte demande exprimée très largement à l'occasion du budget participatif puisque les projets piétons sont souvent plébiscités par les Parisiens. Ce Plan piéton traduira en actes les projets votés par les Parisiens. Je rappellerai aussi, pour mémoire, le succès des opérations "Paris Respire" tous les dimanches, ou encore la Journée sans voiture, ou encore les Champs-Élysées piétons chaque premier dimanche du mois.

Alors, oui, réhabiliter la marche, la favoriser, c'est mener une politique publique qui bénéficie au plus grand nombre et la marche a de nombreux atouts. Elle est rapide pour les courtes et moyennes distances. Elle est bonne pour la santé. Cela a été dit. Faire une activité physique de 30 minutes de marche par jour permet de prévenir un certain nombre de pathologies chroniques. Je pense à l'obésité, aux maladies cardiovasculaires, respiratoires, cancer, diabète et autres. C'est aussi un mode économique. C'est le moins cher de tous les modes de déplacement. C'est un mode non polluant. La marche est également facteur d'attractivité et de dynamisme économique. Il faut préciser que, souvent, les Parisiens, lorsqu'ils choisissent leur logement, c'est aussi en fonction du quartier et des offres de proximité qui sont facilement accessibles à pied. On peut aussi citer le fait que, parmi les déplacements motivés par les achats, 79 % se font à pied. Bref, la marche est un facteur d'équité et de cohésion sociale.

Aussi, avec la stratégie "Paris piéton", nous proposons de lancer cinq chantiers pour la mandature. Vous les avez rappelés, Madame la Maire. Je ne les déclinerai pas dans le détail, mais je rappellerai tout de même quelques grandes orientations. Tout d'abord, il s'agit de faciliter les continuités piétonnes, de nouveaux partages de la voirie, notamment l'apaisement des grands axes routiers. Il s'agit de valoriser aussi les grandes promenades. La question de la promenade urbaine du boulevard de la Chapelle a été évoquée, mais c'est aussi le parcours sportif qui est projeté sur les boulevards de Belleville, de Ménilmontant et de Charonne. C'est aussi la promenade urbaine du boulevard Raspail, chère au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. C'est également aménager les sept places qui sont en projet à Paris. C'est aussi faciliter les franchissements et atténuer les ruptures urbaines, notamment aux portes de Paris.

Penser la question du piéton, c'est aussi favoriser la diversité d'usages dans la rue avec, notamment, les projets de rues aux enfants, mais c'est aussi, dans une démarche de ville inclusive, développer des assises, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il faut le dire : il n'y a rien de tels que des bancs publics pour faire marcher une ville.

Cette stratégie "Paris piéton" définit quelques grands chantiers. Elle va aussi nous permettre des déclinaisons opérationnelles. Je répondrai ainsi à ceux qui disent que c'est un projet creux. Une cinquantaine de projets d'aménagement renouvelant le partage de la rue sont ainsi financés par le plan d'investissement de la mandature. Ce sont une vingtaine de projets supplémentaires qui sont issus du budget participatif "Paris aux piétons" qui concrétiseront les orientations de cette stratégie "piéton".

J'en viens à présent aux interventions et aux réponses aux vœux déposés par les membres de notre Conseil. Nous donnerons un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement de l'espace public centré sur les besoins du piéton, avec un amendement qui, je pense, sera accepté. Nous donnerons également un avis favorable pour l'expérimentation d'aménagements de quartiers sans signalisation par feux tricolores, là encore, avec un léger amendement.

Je voudrais donner aussi quelques éléments sur les vœux relatifs à l'extension des voies piétonnes déposés par les élus Radicaux de Gauche, ou encore l'amélioration du revêtement des trottoirs, répondre également au vœu relatif à la mixité dans les futurs travaux d'aménagement, ou encore à celui sur l'état des lieux concernant l'état de la voirie, ou encore l'état général des trottoirs parisiens, en vous disant que pour ces vœux, qui portent sur le suivi de la stratégie "Paris piéton", nous pourrions faire un avancement de ces projets et répondre ainsi aux vœux à l'occasion d'un document de synthèse annuel puisque nous prévoyons des présentations régulières, à la fois en Commission extramunicipale des déplacements et par un document annuel qui, chaque année, permettra de savoir où nous en sommes de la mise en œuvre de la stratégie "Paris piéton".

Notre vœu de l'Exécutif apporte également une réponse sur les points soulevés par les vœux du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, les vœux du groupe UDI-MODEM ainsi que celui du groupe les Républicains, puisqu'un bilan de la réforme du règlement de voirie est en cours. Il sera présenté prochainement en 3<sup>e</sup> Commission du Conseil de Paris. Il est évident aussi que l'état des trottoirs et leur niveau d'encombrement, qui constituent une problématique centrale du confort de la rue, doivent être des indicateurs de suivi de la stratégie "Paris piéton". Enfin, la question du genre doit, bien entendu, elle aussi, constituer un indicateur d'appréciation et de suivi des projets.

Je voudrais dire un mot également du vœu du groupe les Républicains et de l'intervention de Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui a parlé de tout, sauf du sujet, puisque vous parlez d'une mise en perspective de la stratégie municipale des déplacements. Je voudrais vous rappeler, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, qu'il suffit de lire ou de relire la feuille de route qui date de mai 2014. Je vous la donnerai à l'issue de ma réponse pour vous rappeler que tout ceci figure dans la feuille de route que la Maire de Paris nous a confiés, et m'a confié personnellement, en mai 2014 et que tous ces projets ont été engagés au début de la mandature. Ce qu'il ressort de votre vœu, c'est une forme de conservatisme, une vision des déplacements qui ne sont vus qu'au travers d'un seul prisme, celui de la circulation automobile. Votre vœu incrimine finalement notre action. Il nous est reproché d'agir et d'avoir une vision qui est différente de la vôtre. Sachez que nous évoquons la question de la problématique des mobilités dans une perspective multimodale, là où votre vœu ne propose rien. Nous proposons donc un vœu de l'Exécutif qui rappelle ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

Nous agissons pour réduire la pollution atmosphérique de fond à Paris. Depuis 2001, la politique qui a été mise en place a permis de diminuer d'un tiers le nombre de véhicules circulant dans Paris. L'étude d'Airparif de 2013 montrait une baisse globale de 10 % des émissions de polluants à Paris et soulignait le rôle de la politique municipale dans cette diminution de la pollution. Les chiffres sont là, ils sont têtus, mais la politique que nous menons permet bel et bien de faire baisser la pollution atmosphérique à Paris. Nous pouvons également être fiers d'être la première ville française à avoir mis en place une zone à basse émission, autrement dit une zone à circulation restreinte.

Puisque vous avez évoqué les pics de pollution à répétition, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, je voudrais tout de même vous rafraîchir la mémoire et vous rappeler aussi que ce phénomène n'est pas que parisien. C'est un phénomène national, voire même européen, que la moitié des émissions le sont à cause du trafic routier et que les pics de pollution que nous avons vécus sont des pics aux particules fines qui sont notamment dus à la diésélisation du parc automobile qui - il faut le rappeler - a été encouragée par le Gouvernement dont vous étiez membre lorsque vous étiez Secrétaire d'État à l'Ecologie en 2008 puisqu'avec le bonus-malus, vous avez dopé les ventes de voitures diesel. Et malheureusement, on en paie le prix aujourd'hui.

Vous prétendez également que la Ville s'est sous-investie depuis dix-huit ans pour les transports en commun alors que la contribution annuelle de la Ville de Paris au budget de fonctionnement du S.T.I.F. est de près de 400 millions d'euros, dont au moins 100 millions d'euros peuvent être considérés comme de la péréquation en faveur du développement des modes de transports dans les autres collectivités d'Ile-de-France. Ce sont près de 1 milliard d'euros qui seront investis dans cette mandature en faveur du développement des transports collectifs sans compter Velib', Autolib', le développement métropolitain de Velib' ou encore la construction d'une zone à circulation restreinte à l'échelle métropolitaine que nous appelons de nos vœux.

Mais notre vœu rappelle également que, sur les transports collectifs, c'est au S.T.I.F. de nous accompagner. Nous allons donc saisir la Présidente du S.T.I.F. pour que, dans l'année, elle nous présente un plan d'amélioration de la qualité du service dans le métro, notamment en matière de propreté et de qualité de l'air, et pour que nous soient précisés les moyens qui seront consacrés par le S.T.I.F. au projet de restructuration du réseau de bus parisien, dont la concertation vient de s'achever.

En conclusion, Madame la Maire, je voudrais souligner que ce travail, ce Plan piéton a été l'objet d'une démarche partenariale et transversale. Je veux remercier en particulier les équipes de la Direction de la Voirie et des Déplacements, et en particulier notre précieuse Agence de la mobilité qui est à l'origine de ces réflexions, qui a porté avec conviction ce travail de co-élaboration particulièrement remarquable en lien avec l'Atelier parisien d'urbanisme.

Je voudrais rappeler aussi à ceux qui disent que nous n'avons pas fait de concertation qu'au cours des derniers mois, tous les acteurs ont été consultés et associés : les mairies d'arrondissement, les groupes politiques ont été associés à ce travail. Cette démarche a associé aussi les partenaires institutionnels comme la R.A.T.P., la Préfecture de police, les chambres consulaires, les associations mobilisées pour le partage de l'espace public, mais aussi des chercheurs scientifiques qui s'intéressent de plus en plus à la question du piéton dans la ville.

Ce travail a été mené aussi avec l'ensemble des Directions de la Ville et avec mes collègues que je tiens à saluer et qui sont attachés à cette démarche. Il s'agit de développer à travers ce projet des rues sportives qui sont portées par notre collègue Jean-François MARTINS, les rues végétales ou encore la végétalisation de l'espace public portée par Pénélope KOMITÈS et l'art dans la rue qui est cher à Bruno JULLIARD. Il s'agit de favoriser le commerce de proximité, comme Olivia POLSKI. Il s'agit d'agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, un peu moins de bruit.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - ... qui doivent toutes et tous trouver leur place dans l'espace public comme le porte sans relâche Hélène BIDARD. Sans compter les enjeux de santé dont j'ai parlé et Bernard JOMIER est également investi sur cette stratégie.

En conclusion, Madame la Maire, que chacune et chacun, ayant mis sa pierre à l'édifice de cette collaboration, soit sincèrement remercié pour l'élaboration de cette stratégie "piéton".

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, cher Christophe NAJDOVSKI, pour cette brillante intervention.

### **Souhaits de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je voudrais aussi saluer les résidents de l'hôpital des Quinze-Vingts qui sont dans les tribunes. Je veux les saluer et les remercier pour leur présence.

### **2017 DVD 5 - Stratégie "Paris piéton". - Approbation de la stratégie "Paris piéton" et signature de la Charte internationale de la marche (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons à présent procéder au vote des vœux rattachés au projet de délibération DVD 5.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 4).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, c'est pareil, avec un avis favorable de l'Exécutif avec un amendement fait en séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 5).

En réponse aux vœux n° 7, n° 8, n° 9, n° 11 et n° 12, l'Exécutif a déposé un vœu n° 12 bis.

Le vœu n° 7 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 8 également ? Retiré.

Le vœu n° 9 ? Retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 11 du groupe les Républicains est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 bis de l'Exécutif, donc bien sûr un avis favorable de l'Exécutif puisqu'il en émane.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 7).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 6).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DVD 5).

Je n'ai pas vu ce que faisait le groupe LR.

Vous votez pour ? C'est à l'unanimité, quel bonheur !

Nous passons à l'unanimité le Plan pour l'alimentation de Paris et la stratégie "piéton" de Paris. Franchement, comment boudier notre plaisir ! Merci beaucoup.

### **Compte rendu de la 5e Commission.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - A présent, nous passons conformément au Règlement intérieur du Conseil à la 5e Commission. Je donne la parole à la Présidente de cette 5e Commission, Mme Galla BRIDIER...

### **Disposition au sein du Règlement intérieur du Conseil de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur LEGARET, vous voulez intervenir ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, c'est juste pour vous dire que, conformément à l'article 14 de notre Règlement, nous souhaitons déposer un sous-amendement au vœu n° 30 qui a été déposé par Eric AZIÈRE et ses collègues. Nous vous le remettons et si vous voulez bien en faire la distribution.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Oui, faisons la distribution. Très bien.

### **Compte rendu de la 5e Commission (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Madame BRIDIER, Présidente de la 5e Commission, vous avez la parole.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Madame la Maire.

Je ne serai pas longue, je vous propose de passer directement au débat. Notre Commission ayant duré 20 minutes top chronomètre, sans présentation de vœux et seulement des projets de délibération saillants pour les deux adjoints, je vous propose de passer directement au débat.

Je vous remercie.

*(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Allez, Madame la Présidente.

Les hommes sont monotâche, vous le savez bien. Donc changer, arriver et écouter en même temps, on ne sait pas faire, Mesdames !

Bravo pour l'esprit de synthèse, en tout cas.

### **2017 DLH 14 - Conclusion d'un avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons donc le projet de délibération DLH 14 qui porte sur la conclusion d'un avenant au traité de concession de la SOREQA.

La parole est à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Excusez-moi, j'espère que vous pourrez m'entendre.

Nous allons voter ce projet de délibération, mais je profite de cette occasion pour citer un vœu de M. COUMET, en septembre 2016, sur l'éradication des punaises dans les logements sociaux. Or, des résidents de la cité Montmartre aux Artistes nous ont contactés avec Pierre-Yves BOURNAZEL pour nous dire qu'à la suite de plusieurs demandes, une intervention a été faite, mais ils se plaignent du manque d'informations et d'un manque de diagnostic général. C'est-à-dire d'une part, les interventions se font au cas par cas, ce qui manque d'efficacité, et d'autre part il n'y a pas, comme je vous l'ai dit, de diagnostic général.

En outre, je relève que dans le vœu de M. COUMET, il était prévu l'utilisation d'un caisson de congélation alors que là une machine à vapeur est utilisée. A quoi sert donc que nous votions des vœux surtout à l'unanimité ?

Je ne serai pas plus long, mais je voulais dire en plus que les résidents sont obligés de se séparer de leur literie, que ces literies sont laissées sur le trottoir, sont enlevées avec retard, reprises par des vendeurs à la sauvette, ce qui entraîne une propagation sans doute de ce fléau dans d'autres quartiers du 18e arrondissement.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Excusez-moi pour cette extinction de voix.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - La parole est à Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Pour rajouter un mot et non pas pour répondre à mon collègue, Ian BROSSAT le fera bien mieux que moi, déjà je lui souhaite un prompt rétablissement.

Et désolé de passer directement au caisson de congélation, mais c'est pour lui dire que les bailleurs commencent à s'y mettre. "Paris Habitat" va lancer une expérimentation sur ce sujet. Je pense que vous avez raison de souligner cette problématique. C'est un fléau qui touche de plus en plus de locataires. Théoriquement, ce n'est pas de la responsabilité du bailleur, mais je propose et suggère que les bailleurs s'y mettent, car c'est très difficile de l'éradiquer pour les personnes seules. En tout cas, c'est pour vous indiquer que côté "Paris Habitat", les choses s'enclenchent et j'espère que les autres bailleurs suivront.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est en réalité la conclusion d'un avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. C'est un projet de délibération très important, car il va nous permettre d'avancer dans notre lutte contre l'habitat insalubre.

J'entends dans le même temps les remarques de Christian HONORÉ, à qui je souhaite également un prompt rétablissement. La question des punaises est effectivement une question lancinante sur laquelle Jérôme COUMET avait attiré notre attention il y a quelques semaines. Nous sommes en train, je confirme ce que vient de dire le Maire du 13e arrondissement, d'expérimenter sur un certain nombre d'adresses, le traitement par le froid, qui est utilisé dans d'autres pays, je pense notamment au Canada et dont on nous dit qu'il pourrait être plus efficace que les techniques utilisées jusqu'à présent.

En tout cas, nous avançons sur ce sujet qui est une vraie préoccupation pour de nombreux locataires du parc social. C'est une bataille que nous menons.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 14).

## **2017 DLH 22 - Réalisation 60, rue Notre-Dame-de-Nazareth (3e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 25 logements P.L.A.-I. et de 2 logements PLUS par la R.I.V.P. - Renouvellement de la garantie.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 22 relatif à la réalisation dans le 3e arrondissement d'un programme d'acquisition-réhabilitation.

La parole est à Mme HAREL.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération qui porte sur la réalisation d'un programme de logement social, 25 P.L.A.-I. et deux PLUS dans le 3e, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

Nous avons souvent des divergences dans cet hémicycle, l'un des points sur lesquels on n'est jamais d'accord, c'est le logement social, car vous aimez dire que nous sommes anti logement social, que vous êtes des gens généreux, très justes et tellement plus ouverts d'esprit que nous.

Evidemment, les Français vous le rendent bien en ce moment d'ailleurs. Je voulais juste mettre en lumière ce programme de logement social puisque, évidemment, telle n'est pas la réalité ; il n'y a pas ceux qui sont pour ou contre le logement social, ceux pour ou contre le chômage, ou ceux pour ou contre l'écologie, on est tous pour développer le logement social, mais pas de la même manière.

Ce projet de délibération me permet de mettre en lumière le fait que nous n'avons définitivement pas la même vision du logement social. Sur 27 logements sociaux que vous allez créer, il y a donc 25 P.L.A.-I., donc 25 logements très sociaux et 2 PLUS. Il y a tout de même un petit déséquilibre. Même en Conseil d'arrondissement, dans le 3e,

quand j'ai fait part de mon étonnement, j'ai pu constater que je n'étais pas la seule à être surprise de ce déséquilibre total.

Je voudrais simplement vous rappeler que le P.L.H. que vous avez voté il y a deux ans visait à créer une forme d'équilibre, puisque vous avez vous-mêmes voté pour un panachage qui porte sur 30 % de P.L.A.-I., 30 % de PLUS, 30 % de P.L.S. Sur une trentaine de logements sociaux, on devrait avoir 10 de chaque. Or, on a 25 P.L.A.-I. et 2 PLUS. Il y a donc un déséquilibre manifeste.

Je voudrais donc savoir pourquoi, et particulièrement dans le 3e arrondissement, vous êtes fermement et définitivement contre un équilibre dans le logement et l'accès au logement social pour les classes moyennes, pour ces petits salaires, qui eux aussi ont le droit à une aide et un accompagnement de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

La parole est au Maire du 3e arrondissement.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Madame HAREL, je pense que vous ne prêtez pas suffisamment attention à mes interventions en Conseil d'arrondissement, car je vous ai déjà répondu sur ce sujet. C'est dommage, parce qu'on aurait gagné quelques moments à ce Conseil de Paris.

Cet immeuble du 60, rue Notre-Dame-de-Nazareth était à l'origine propriété de l'Alliance gestion immobilière, un petit bailleur social spécialisé dans le logement d'insertion. Cet immeuble, quand la R.I.V.P. l'a racheté, il y avait 27 P.L.A.-I. Nous avons récupéré 2 locaux commerciaux pour faire 2 logements en PLUS, mais il reste 25 P.L.A.-I. C'est le fruit de la conversion des locaux d'activité, et on ne peut pas changer les conventionnements déjà présents dans cet immeuble.

A la suite de l'acquisition par la R.I.V.P., un plan de réhabilitation important et notamment Plan Climat a été prévu et une délibération dont le financement a été voté sur cette base au Conseil de Paris.

Néanmoins, entre-temps, c'est ce que je disais en Conseil d'arrondissement, nous avons constaté des désordres très importants dans cet immeuble, dont l'effondrement d'un plafond et nous avons dû procéder à des relogements d'urgence de quelques locataires. Le travail alors mené sur cet immeuble a mis au jour des problèmes de structure importants et surtout généralisés sur tout l'immeuble. Les conclusions sont claires : il est impossible de réhabiliter tout cet immeuble d'ampleur en milieu occupé, il va donc falloir reloger tous les occupants le temps des travaux avec un droit de retour.

Vous le savez très bien, j'ai toujours défendu en Conseil d'arrondissement la proportion des logements sur tous les nouveaux programmes que nous faisons, et vous avez voté avec nous le programme de la caserne des Minimes, il y avait 1/3, 1/3, 1/3.

Là ce sont des logements P.L.A.-I. Nous ne pouvons pas changer cette définition sur ces logements. C'est ce que je vous avais répondu et ce que je pense, M. Ian BROSSAT va vous répondre également. Ecoutez-moi un petit peu mieux au prochain Conseil d'arrondissement. Merci, Madame HAREL.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Nous avons produit en 2016, 7.503 logements sociaux. Parmi ces 7.503 logements, il y a 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. C'est dire que le contrat que nous avons passé avec les Parisiens lors des dernières élections municipales, confirmé dans notre Programme local de l'habitat, est respecté à la lettre.

Après, la réalité, c'est que nous n'avons jamais dit que sur chaque adresse, nous souhaitons un panachage de ce type. Je note d'ailleurs que lorsque dans le 19e ou le 20e arrondissement nous produisons des programmes de logements sociaux 100 % en P.L.S., à destination des classes moyennes pour favoriser la mixité sociale, vous n'intervenez pas en disant que vous voulez que l'on rajoute 30 % de P.L.A.-I. et 40 % de PLUS. C'est-à-dire qu'il y a quand même, de votre côté, une forme d'hypocrisie. J'assume le fait que l'on mette le paquet sur le logement très social dans les arrondissements les plus déficitaires, et que l'on fasse le choix du logement à destination des classes moyennes dans les arrondissements du Nord-Est parisien qui comptent plus de 30 % de logements sociaux.

C'est comme cela que l'on construit la ville et la mixité sociale. Je veux bien que l'on ait une divergence sur cette question, mais en ce qui nous concerne, nous sommes fidèles aux engagements pris devant les Parisiennes et Parisiens.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe LR est contre. Les autres sont pour.

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 22).

### **2017 DLH 28 - Location de l'immeuble 141, rue de la Croix-Nivert (15e) à Elogie-S.I.E.M.P. - Bail emphytéotique.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 28 relatif à la location d'un immeuble rue de la Croix-Nivert.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Mes chers collègues, séance après séance, nous constatons que votre ardeur à préempter le bâti privé du 15e ne faiblit pas.

Lors de notre dernier Conseil, vous avez fait main basse sur trois immeubles situés au 42, rue Cauchy, au 116, rue de Javel et au 132, rue de la Convention.

Aujourd'hui, avec le 141 Croix-Nivert, nous atteignons pour le seul 15e la 43e opération de préemption d'immeuble entier menée par la gauche depuis 2008.

Or, non seulement le 141, rue de la Croix-Nivert se situe dans un quartier où le taux de logements S.R.U. dépasse déjà les 20 %, mais en plus vous n'avez tenu aucun compte des projets de logements sociaux en cours ou à venir sur ce secteur.

Ainsi, vous semblez ignorer que le 141, rue Lecourbe, que vous allez transformer en logements sociaux, est mitoyen avec le site R.A.T.P. Charles Lecocq où sont prévus 400 logements et un C.H.R.S. Vous semblez ignorer la livraison prochaine des logements sociaux du 194, rue Lecourbe.

Vous semblez ignorer le prochain conventionnement des 300 logements du parc intermédiaire d'"Elogie" situés au 13, rue Jules-Simon, 2, rue Cournot et 228, rue Lecourbe.

Or, l'addition de tous ces programmes situés dans un mouchoir de poche de part et d'autre de l'immeuble qui fait l'objet de ce projet de délibération va totalement à l'encontre de la mixité sociale que vous prônez.

Une fois de plus, nous déplorons que votre politique réponde avant tout à une exigence de résultat chiffré, sans tenir compte du contexte dans lequel se trouvent les immeubles préemptés. Ce qui sur le fond ne nous surprend pas, puisque les décisions de préemption sont prises hors sol et à huis clos par les cabinets de vos adjoints, dont je doute qu'ils aient connaissance des spécificités des quartiers, voire des difficultés auxquelles les habitants sont déjà confrontés.

Au vu de cette densification sociale du 15e que vous nous imposez sans concertation, nous vous demandons une nouvelle fois d'une part, un accompagnement social et des équipements de proximité en rapport avec l'évolution des quartiers, et d'autre part l'application de la règle des trois tiers qui repose sur une répartition équilibrée entre les P.L.S., PLUS et P.L.A.-I. comme vient de le rappeler ma collègue Marie-Laure HAREL.

J'ajoute que nous recevons de plus en plus de plaintes de la part des locataires des immeubles préemptés, très mécontents de la nouvelle gestion de leurs ensembles. Je citerai à titre d'exemple un extrait d'une lettre que viennent de nous adresser des locataires dont l'immeuble a été préempté en 2013 et confié à "Paris Habitat". Dans leur courrier, ces habitants déplorent le fait qu'aucune proposition d'achat n'a jamais été faite aux locataires, ce qui leur

aurait permis, disent-ils de continuer une jouissance paisible des lieux. Ils dénoncent une conduite de chantier chaotique, et précisent que la concertation comme l'entretien des parties communes sont quasi inexistantes.

Au vu des différents problèmes que je viens d'évoquer, je réitère notre opposition à votre politique du logement qui, telle qu'elle est conduite, fragilise l'équilibre de certains secteurs et génère de nouvelles difficultés sociales que le Maire du 15e est amené à gérer sans même bénéficier des aides réservées aux quartiers classés en politique de la ville.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE. Je suis très heureux de cette intervention et du fait que vous nous ayez épargné un paragraphe qui aurait consisté à dire que vous n'êtes pas hostile au logement social.

Au 141, rue de la Croix-Nivert, nous avons effectivement fait le choix de préempter dans un arrondissement, le 15e, qui vous le savez reste déficitaire en matière de logement social, puisque nous sommes aujourd'hui à 16,8 % de logements sociaux au 1er janvier 2016. C'est dire si ces chiffres sont actualisés.

Cet immeuble, puisque vous nous parlez du terrain et de la réalité locale, est constitué de 15 logements et 5 chambres de service sur 4 étages. Ce sont de grands logements qui permettront d'accueillir des familles avec 4 T2, vous permettez que je termine, 4 T2, 7 T3 et 4 T4. Nous pourrions également créer un seizième logement de deux-pièces suite à la transformation des chambres de service. Vous savez que nous avons décidé de mener une politique de regroupement des chambres de service afin de nous permettre de créer de nouveaux logements familiaux. Par ailleurs, l'immeuble nécessite un rafraîchissement et une remise à niveau et aux normes des logements et des parties communes.

C'est dire que la préemption de cet immeuble se traduira par une amélioration du confort des logements et je pense que nous pouvons faire confiance à un bailleur que vous connaissez bien parce qu'il est très implanté dans votre arrondissement, Elogie-S.I.E.M.P. en l'occurrence, pour mener ce chantier à bien.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 28).

### **2017 DLH 43 - Réalisation 12, 14 et 16, rue Émile-Level (17e) d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 54 P.L.A.-I. par la R.I.V.P. - Renouvellement de la garantie.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 43 est relatif à la réalisation d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Brigitte KUSTER avait émis des réserves techniques sur ce projet architectural dans cette résidence, réserves qui n'ont pas été levées à notre connaissance et qui font que ce projet n'est pas conforme aux dispositions du P.L.U. puisqu'il comportera des garde-corps techniques disgracieux, que le P.L.U. proscrit, comme vous le savez. D'ailleurs, ces garde-corps ne vont pas dans le sens d'une ville qui souhaite que ses toitures soient inscrites au patrimoine de l'humanité.

On ne peut que s'étonner du laxisme de votre équipe en la matière. Elle affirme vouloir créer du beau mais se montre particulièrement complaisante avec le moche. C'est dommage car les jeunes travailleurs ont aussi le droit d'habiter dans un immeuble décent, qui sans être luxueux ne les stigmatise pas par un aspect bas de gamme.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de ne pas soutenir ce projet en l'état et de nous abstenir.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Geoffroy BOULARD, d'attirer notre attention sur ce beau projet.

Il s'agit, rue Emile-Level, d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs qui contiendra 54 logements et permettra ainsi de loger des hommes et des femmes qui commencent dans la vie active et qui ont besoin d'un logement. Nous sommes très heureux de leur permettre cela avec cet immeuble.

La réalité, là encore, c'est qu'il s'agit d'un ensemble immobilier qui était très dégradé, qui avait d'ailleurs été inclus dans la concession SOREQA et, ensuite, les terrains avaient été cédés à la R.I.V.P. en décembre 2015.

Je vous rappelle d'ailleurs mais j'imagine que vous le savez, que cet immeuble avait été évacué le 19 décembre 2013 suite à un arrêté de péril avec interdiction d'occupation. Je vous rappelle aussi que 12 familles avaient été relogées dont 10 dans le parc social. C'est dire si cet immeuble était en mauvais état et c'est dire si la Ville a eu raison d'intervenir et de permettre ainsi que cet immeuble puisse être profondément transformé.

Le permis de construire d'une résidence pour jeunes en R + 5 a été obtenu le 30 janvier 2015. Il a été attaqué par un précédent occupant de l'immeuble démolit par la SOREQA mais les motifs du recours sont manifestement non fondés, sinon le permis de construire n'aurait pas été délivré.

En tout cas, je suis très heureux que ce projet puisse se réaliser. On a besoin de loger les jeunes travailleurs parisiens dans le 17<sup>e</sup> arrondissement comme ailleurs et c'est donc une très bonne nouvelle que ce chantier puisse ainsi avancer en partenariat avec la R.I.V.P.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 43).

### **2017 DLH 48 - Réalisation par Elogie-S.I.E.M.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 10 logements P.L.A.-I., 24 PLUS, et 14 P.L.S. Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Lot 02 (17e).**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous restons dans le 17<sup>e</sup> avec le projet de délibération DLH 48 qui porte sur un programme de 48 logements.

La parole est à Annick LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération s'inscrit en effet dans le cadre de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Il s'agit de construire 10 logements P.L.A.-I., 24 logements PLUS et 14 logements P.L.S.

Je rappelle, c'est nécessaire je le crois, qu'il y a plus de 10 ans maintenant, un accord a été passé entre le Maire de Paris précédent, Bertrand DELANOË, et le Premier Ministre de l'époque, Dominique de VILLEPIN, pour que nous puissions construire 3.500 logements dans cette Z.A.C. dont 50 % de logements sociaux, de logements publics toute catégorie. Par conséquent, cet accord est un accord global.

Or chaque fois que nous avons un projet de délibération pour justement mettre en œuvre cet accord, la majorité du 17<sup>e</sup> arrondissement vote contre puisqu'en effet - elle ne le cache pas - elle n'est pas pour la construction de logement social. Pourtant, elle revendique la création de nombreux équipements publics dans ce même quartier. Il y a là une contradiction forte parce que c'est un ensemble et qu'on ne peut pas avoir un menu à la carte en fonction de ses desiderata personnels.

En plus, je rappelle - cela a été dit au Conseil d'arrondissement il y a 15 jours - que l'argument qui a été donné pour voter contre ce projet de délibération est le suivant, je cite : "Les familles éligibles au DALO sont des cas très problématiques pour les services sociaux." Or je rappelle que c'est une majorité de droite, soutenue par Mme KUSTER, qui a instauré ce droit au logement en 2007.

Ensuite, une personne qui est reconnue prioritaire par une commission DALO, c'est parce qu'elle correspond justement à ces critères. L'un des plus courants, il faut le dire, c'est d'avoir fait une demande de logement social sans avoir reçu de réponse pendant un temps anormalement long, soit 9 ans pour un deux-pièces par exemple.

En conséquence, si nous avons écouté la Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, nous n'aurions toujours pas commencé à construire ni logements, ni équipements, ni bureaux, ni même le parc Martin Luther King.

Ainsi, n'écoutez pas ces contradictions, mes chers collègues, et poursuivons l'aménagement du Nord des Batignolles.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai qu'à écouter Mme LEPETIT, qui nous refait l'histoire, qui ne répond, finalement, pas sur les problèmes... Non, vous ne répondez absolument pas sur les sujets de logement et notamment des DALO, qui posent un certain nombre de problèmes sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Il suffit tout simplement de discuter avec des assistantes sociales, mais visiblement vous êtes bien éloignée de toutes ces considérations en ce moment.

Les premiers résultats de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" sont catastrophiques en termes de qualité de vie dans le parc social, c'est une réalité. Brigitte KUSTER avait déjà eu l'occasion de s'en entretenir avec les responsables du peuplement, qui font que des personnes en souffrance depuis de nombreuses années à qui on avait attribué un logement neuf avec vue sur le parc Martin Luther King, aujourd'hui demandent à être relogés d'urgence pour cause d'insécurité et de conditions de vie impossibles.

Ainsi, tant que la Ville de Paris, la Préfecture, les bailleurs n'auront pas réussi à prouver qu'ils sont capables de gérer une telle concentration de logements sociaux dans un quartier neuf, nous ne pourrions pas soutenir ce type de projet, même si a priori il répondait pour une fois à nos critères - et je le reconnais - à nos critères, à savoir qu'il s'agit d'un programme neuf, non situé hors zone de déficit en logements sociaux.

Pour toutes ces raisons, je vous propose donc l'abstention sur ce projet.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Annick LEPETIT, cher Geoffroy BOULARD, le projet de délibération DLH 48 porte sur la réalisation de 48 logements sociaux dans le cadre d'une V.E.F.A. au sein de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

Il est important que nous continuions à produire du logement social dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en compte 12,9 %. C'est dire que nous avons encore du travail pour réaliser une véritable mixité sociale dans cet arrondissement. Je ne vais pas redévelopper toute notre stratégie en matière de logement social mais je voudrais quand même vous raconter une anecdote, sans vous raconter ma vie.

Hier, j'ai déjeuné avec une journaliste taïwanaise - c'était aussi le Nouvel An chinois. Elle voulait comprendre notre stratégie en matière de logement social et elle me disait que nombre de responsables de la Municipalité de Taipei - et on ne peut pas dire que Taïwan soit acquise à une politique socialiste ou communiste - s'intéressent

beaucoup à ce que nous faisons en matière de logement social. Pourquoi ? Parce qu'eux aussi ils ont des salariés qu'ils ont besoin de loger, eux aussi ils ont des hommes et des femmes qui travaillent et qui ont besoin d'avoir toute leur place dans la ville.

Eh bien, ce que vous ne comprenez pas, les habitants de Taipei le comprennent tout à fait, y compris les responsables de la Municipalité de Taipei. Je vous invite donc d'une certaine manière à écouter leur sage parole et à comprendre que l'on a besoin de logements sociaux à Paris comme dans l'ensemble des grandes métropoles parce que cela contribue aussi à l'attractivité de nos villes. Cela vous énerve et cela vous incite à parler en même temps que moi. Mais en tout cas, je peux vous dire que cette stratégie, nous allons continuer à la mener, encouragés que nous sommes par d'autres municipalités qui voient cette politique d'un bon œil.

**M. Bernard JOMIER**, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 48 typiquement parisien.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 48).

Le groupe les Républicains s'abstient.

### **2017 DLH 3 G - Avis du Département de Paris relatif au projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (S.R.H.H.).**

#### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au financement du logement social par la Région.**

**M. Bernard JOMIER**, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 3 G et le vœu n° 26 G. Il s'agit de l'avis du Département de Paris relatif au projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

La parole est à Mme FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous invite à émettre un avis favorable à ce projet de délibération. Je tiens à souligner que le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement - je disais ce matin qu'on aime bien les sigles un peu particuliers, celui-ci l'est aussi, le S.R.H.H. - va dans le bon sens. En effet, il propose par exemple d'augmenter la production de logement social, ce que nous faisons à Paris depuis 2001 en finançant plus de 7.000 logements sociaux par an, cela vient d'être dit par M. BROSSAT.

L'effort de la collectivité parisienne a permis d'attendre 19,05 % de logements sociaux en 2015 et vise à l'horizon 2030 les 30 %. Il est proposé également de garantir l'accès au droit des personnes les plus fragiles et les plus exclues. Nous partageons bien évidemment ce constat et nous prendrons part aux différentes actions évoquées dans le S.R.H.H.

Je rappelle d'ailleurs qu'avec le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion dont j'ai déjà parlé ce matin ou encore de la Charte de prévention des expulsions locatives sur lesquelles nous avons débattu ce matin, nous menons d'ores et déjà des actions aux services des plus démunis en créant des passerelles vers le logement durable et en renforçant des dispositifs pour aider les ménages à se maintenir dans leur logement.

Je pourrais continuer ainsi sur de nombreuses mesures qui sont en cohérence avec la politique que nous menons à Paris. Ce S.R.H.H. est aussi l'occasion, pour moi, de rappeler ce que nous faisons pour le logement social comme pour le logement privé à Paris. Nous menons une politique volontariste, cela vient aussi d'être dit en matière de logement social grâce aux conventionnements, à la transformation de bureaux en logements, à l'exercice du droit de préemption et la création de logements sociaux dans chacune de nos opérations d'aménagement.

Nous n'oublions pas le logement privé puisque nous avons créé "Multiloc" pour aider les ménages à trouver des logements à prix abordable chez les bailleurs privés, même si l'effort doit continuer. Nous luttons également contre la vacance des logements en augmentant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, en partant en

chasse contre les meublés touristiques illégaux. Nous menons, par ailleurs, de nombreuses opérations pour la rénovation thermique des logements et pour lutter contre l'habitat insalubre. Enfin, pour plus de mixité sociale dans les arrondissements parisiens, nous favorisons le rééquilibrage Est-Ouest en produisant plus de logements sociaux dans les arrondissements déficitaires, pour les appeler gentiment.

Mes chers collègues, le S.R.H.H. conforte la collectivité parisienne dans sa politique pour le logement et je m'en réjouis, n'en déplaise aux élus de la droite qui ne manquent pas à chaque Conseil de Paris ou d'arrondissement de critiquer nos actions, à voter contre la création de logements sociaux ou à s'opposer au rééquilibrage territorial que nous réalisons. J'espère que les autres collectivités qui doivent émettre elles aussi un avis sur le S.R.H.H. prendront acte des objectifs qui leur seront proposés.

En effet, je trouve assez inadmissible que dans certains arrondissements comme dans certaines communes, on continue de s'opposer à la création de logements sociaux alors que la loi les y oblige et elle doit les y engager. En Ile-de-France, il n'est plus acceptable - Danièle PREMEL y reviendra certainement - qu'on laisse des communes payer des sanctions plutôt que de remplir leurs obligations en faveur de la mixité sociale et en créant du logement pour tous.

De même qu'à Paris, il n'est plus acceptable que les maires d'arrondissement continuent de s'opposer à la création de logements sociaux en faisant des recours sans raison et sans fin. La question du logement est une question prioritaire pour toutes et tous. La responsabilité de chacun doit permettre d'en faire une priorité tant au niveau des décisions qu'au niveau de la réalité.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. Bernard JOMIER**, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Nous allons écouter maintenant Mme BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement est un outil sur lequel les communes et leurs intercommunalités doivent se reposer afin de définir une stratégie collective et durable de leur politique de logement et d'hébergement. Nous le savons à Paris tout particulièrement, sans une politique concertée sur ces sujets, nous échouons et nous continuerons d'échouer à répondre aux attentes des Parisiens, des grands Parisiens et des Franciliens.

La ségrégation spatiale que connaît le territoire parisien, mais qui se vérifie aussi au niveau métropolitain et régional, est source de déséquilibre. Nous devons continuer nos efforts pour rééquilibrer l'Est et l'Ouest. C'est un enjeu qui doit être porté collectivement, celui de l'adéquation entre la construction de logements et les politiques globales d'aménagement de la ville, mais également des équilibres habitat et emploi.

Pour arriver à cela, la seule solution est d'appréhender le territoire dans sa globalité. C'est ce que permet notamment le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. En tant qu'élue métropolitaine, je suis convaincue de l'utilité majeure de mener une politique commune sur ces sujets. A ce titre, les Ecologistes seront force de proposition au niveau métropolitain pour la réalisation du premier Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement. Les orientations de ce Schéma régional sont positives et vont dans le bon sens des demandes portées par les Ecologistes de longue date.

J'en citerai uniquement certaines qui me paraissent particulièrement importantes : le nécessaire rattrapage de la loi S.R.U. instituant 25 % de logements sociaux dans les villes et la priorité aux ménages reconnus DALO, l'adaptation de la production aux ressources des demandeurs, plus de logements très sociaux dits P.L.A.-I. dans les programmes, car c'est ce dont les habitants ont besoin. Le développement d'une offre alternative pour offrir des solutions de sortie aux personnes habitant dans des bidonvilles est aussi fondamental.

La rénovation des logements qui doit maintenant être un enjeu collectif pour répondre aux multiples problématiques générées par un bâti souvent peu qualitatif. Je pense aux émissions de gaz à effet de serre que cela crée mais également à la précarité énergétique qui frappe de nombreux Franciliens et Parisiens.

Je connais les réserves émanant de part et d'autre sur la précision et le caractère prescriptif des chiffres inscrits dans le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. La question de savoir si c'est le rôle de ce document d'aller aussi loin dans la fixation des objectifs peut se poser. Cela dit, le texte dit bien que les chiffres proposés sont indicatifs et doivent servir de base de réflexion aux établissements publics territoriaux et aux communes dans la construction de leurs plans locaux de l'habitat.

A mon sens, le point le plus essentiel réside surtout dans la cohérence entre ces objectifs et les aides à la pierre apportées par l'État. Si ces objectifs sont les bons, alors l'État doit mettre la main à la poche et aider au rééquilibrage territorial. C'est un enjeu local, mais aussi national vu l'importance que cela revêt et le nombre de Français que cela concerne.

Le S.R.H.H. doit donc être vu comme un cadre et une aide à la décision pour les communes et les établissements publics territoriaux afin de leur donner les outils pour respecter la loi et les trajectoires fixées par ces documents cadres.

Plus de coordination dans la mise en œuvre des différentes mesures existantes et plus de concertation entre les politiques publiques mises en œuvre, vous l'aurez compris, le groupe Ecologiste partage les orientations et les ambitions fixées par ce Schéma régional de l'habitat et l'hébergement. Nous voterons donc pour ce projet de délibération qui lui donne un avis favorable.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, président. - Merci, Madame BRIDIER.

La parole est à Mme PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous pouvons partager les constats et les finalités du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement qui rejoignent la politique que défend et met en œuvre tous les jours la Ville de Paris.

Je prendrai quelques points. Produire une offre de logements et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages en augmentant la production de logements sociaux, en proposant une offre évolutive et des solutions alternatives mieux adaptées à tous les publics. Favoriser la mobilité des ménages et des parcours résidentiels par le développement d'une offre locative privée à vocation sociale, le déploiement de l'encadrement des loyers, l'harmonisation des conditions d'accès au parc social. Adapter et développer les dispositifs d'accueil et d'hébergement qui restent insuffisants face à la massification et à la diversification des besoins observés, depuis quelques années, en Ile-de-France. Soutenir et développer la rénovation des logements, des quartiers et un cadre de vie répondant aux attentes des habitants en contribuant à la transition énergétique.

Puisque l'avis de notre collectivité est sollicité pour le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, soyons conscients que ces objectifs du S.R.H.H. restent hypothéqués par deux éléments qui doivent être pris en compte si l'on veut que l'intention positive se concrétise et transforme le réel : des modifications sur certains points du projet par la Métropole ; le maintien du budget du Conseil régional consacré au logement social.

Concernant le maintien du budget du Conseil régional consacré au logement social, cette réduction traduit clairement la position politique de fond du Conseil régional contre la production de logements sociaux, tout en essayant que ses décisions n'apparaissent pas comme une attaque contre la population en difficulté d'accès à un logement et dont le logement social est une solution directe ou indirecte en pesant sur le marché immobilier.

La vérité vraie, comme on dit, c'est que Mme la Présidente de la Région baisse de 30 millions d'euros en 2017 l'aide régionale de l'Ile-de-France et celle pour le logement étudiant de 3 millions.

Pour essayer de justifier sa position, Mme PÉCRESSE a trouvé un prétexte, à savoir que la Métropole a la compétence du logement social au 1er janvier 2017, alors qu'elle sait bien, comme tous les conseillers qui siègent au Conseil régional, que le transfert de cette compétence ne le sera que fin 2017. Ce qui signifie que cette année blanche rendra plus difficile la production de logements sociaux, tout comme le lancement d'opérations de réhabilitation.

Jusqu'à présent, 100 millions d'euros ont été mobilisés chaque année par l'ancienne mandature, dont deux tiers pour les logements sociaux et un tiers pour la réhabilitation. Ainsi, la présidente du Conseil régional fait fi des besoins des populations des 131 communes de la Métropole du Grand Paris. L'intérêt général est floué, sacrifié. Je prendrai pour exemple le 18e arrondissement, où je suis élue, qui compte plus de 14.000 demandeurs de logements sociaux.

Compte tenu de tous ces éléments, nous proposons que l'avis de notre Conseil tienne compte des demandes de modification que la Métropole a proposées et que le Conseil régional maintienne le budget consacré au logement social pour répondre aux besoins des familles modestes et de la classe moyenne.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération porte sur l'avis du Département de Paris relatif au projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, le S.R.H.H. Ce document a été élaboré en partenariat avec l'Etat et avec la Région. Il a vocation à fixer, pour les six années de sa mise en œuvre, un cadre de référence aux politiques territoriales de l'habitat et de l'hébergement. De notre point de vue, ce document va dans le bon sens.

Je note, d'ailleurs, qu'il propose des objectifs très élevés de logements sociaux sur l'ensemble de notre région. Simplement, et comme l'ont très justement dit mes collègues à l'instant et Danièle PREMEL il y a quelques secondes, il y a tout de même un paradoxe assez incroyable à voir la Région s'engager par ce document et, dans le même temps, à se désengager totalement du financement du logement social dans la Métropole. C'est absolument hallucinant et je le dis très clairement sans ambages : c'est une honte absolue.

Voilà que la Présidente de la Région Ile-de-France a commencé par nous dire qu'elle n'allait plus financer de logements sociaux dans les territoires qui en comptent plus de 30 %. Quelques mois après, nous nous apercevons qu'elle n'en finance plus du tout dans la Métropole parisienne, alors même que nous avons un nombre de demandeurs de logements sociaux qui ne cesse de croître. Elle prend pour prétexte la mise en place de la Métropole, mais la réalité, comme l'a très justement dit Danièle PREMEL, c'est que la compétence logement sera prise en charge par la Métropole, non pas à partir du début de l'année 2017, mais à partir de la fin de l'année 2017. Autrement dit, il ne s'agit que d'un prétexte qui vise à se désengager du logement social pris par Mme PÉCRESSE.

Nous regrettons profondément cette décision qui va à l'encontre des intérêts des habitants de la Métropole et plus particulièrement de Paris, Paris dans lequel nous comptons 120.000 demandeurs de logements sociaux. C'est également une très mauvaise nouvelle pour les locataires de logements sociaux qui attendent une réhabilitation de leur immeuble, puisque les crédits dévolus par la région au logement social permettaient aussi de financer des opérations de réhabilitation.

C'est la raison pour laquelle je vous invite conjointement à voter en faveur de cet avis, mais à voter aussi le vœu qui lui est rattaché et qui vise à ce que nous puissions ensemble interpeler la Région pour lui demander de rétablir les crédits permettant de financer de nouveaux logements sociaux et la réhabilitation de logements sociaux existants. Comme je sais que, dans cette Assemblée, tout le monde défend l'intérêt des Parisiens, je suis convaincu que tout le monde votera ce vœu rattaché.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 G déposé par les groupes de la majorité relatif au désengagement de la Région du financement du logement social.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 1 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 3 G).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la rénovation des immeubles sociaux et à la révision du Plan Climat.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 27 est relatif à la rénovation des immeubles sociaux et à la révision du Plan Climat.

La parole est à Mme BACHE.

**Mme Marinette BACHE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne vous infligerai pas l'explication linéaire d'un vœu un peu long. Je vais juste revenir sur les intentions de ce vœu relatif à la rénovation des immeubles sociaux et au processus de révision du Plan Climat. D'abord, faire un bilan. Nous avons voté la rénovation d'immeubles sociaux dans le 20e arrondissement. C'est un quart du parc qui est ainsi impacté et je m'en réjouis. Il faut donc faire le bilan : ce qui va bien, ce qui va moins bien et ce qui peut être amélioré. En 2007, le Plan Climat était novateur, le label bâtiment basse consommation en gestation et les rénovations énergétiques efficaces et efficientes encore rares.

Dans le 20e arrondissement, l'éco-quartier de Fréquel-Fontarabie, un programme ambitieux de logements neufs, de crèches, de locaux d'activités et d'un jardin sur un hectare au cœur du 20e arrondissement prenait forme et, dès 2008-2009, nos ingénieurs et spécialistes, mais aussi les locataires et riverains, pointaient les avancées de ce programme et ce qu'il fallait améliorer dans le futur pour ce chantier, comme pour ceux à venir. Ce Plan Climat est un formidable moteur. Il pousse à l'innovation.

Poursuivons ce travail de notre majorité commencé en 2001. Engageons la deuxième phase de notre Plan Climat et passons d'un Plan Climat Energie à un Plan Climat Matériaux. Ces questions ne sont pas seulement techniques. La dimension sociale de ces sujets ne nous échappe pas.

Nous avons inauguré l'année dernière, rue Bisson, une belle rénovation Plan Climat.

Le chauffage électrique a été supprimé, garantissant ainsi qu'aucun locataire ne tombe dans la précarité énergétique avec le risque de ne plus se chauffer. Nos voisins du Royaume-Uni ont chiffré les économies budgétaires de santé qui leur ont fait gagner la lutte contre la précarité énergétique. Au-delà de cet enjeu, un euro dépensé dans la rénovation, ce sont aussi des économies financières concrètes pour les locataires à la fin du mois et cela apporte du travail à Paris.

Voilà pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter ce vœu qui a fait l'objet d'un vote unanime dans le Conseil du 20e arrondissement.

Je vous en remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame BACHE et l'ensemble des élus du 20e arrondissement pour ce vœu très précis.

Il s'agit d'un vœu qui, effectivement, concerne la rénovation thermique des immeubles de logements. Ce vœu est en réalité structuré en quatre points. Permettez-moi, rapidement, de revenir sur les quatre enjeux qui sont ainsi évoqués.

Le premier point de ce vœu propose un bilan sur la mise en œuvre du Plan Climat et la consommation des immeubles de logements. Nous y sommes favorables. Nous proposons simplement un amendement visant à ce que les amicales de locataires soient étroitement associées à ce travail.

Le deuxième point concerne les matériaux d'isolation. Nous sommes également favorables aux propositions que vous faites. Nous proposons, là aussi, un amendement technique conditionnant l'attribution de ces financements à une certification adaptée.

Le troisième point concerne les systèmes de chauffage et d'eau chaude. Nous y sommes favorables aussi, nous proposons un amendement pour que les études sur les charges des locataires soient réalisées en concertation avec les associations de locataires qui, après tout, sont bien placées pour traiter de ce sujet.

Le quatrième point concerne les expérimentations et la généralisation d'innovations. Le programme "Eco-rénovons Paris" finance d'ores et déjà des études de faisabilité de rénovation énergétique utilisant des innovations technologiques. Nous sommes favorables à ce point sous réserve des amendements évoqués. Nous vous invitons, par conséquent, à voter ce vœu avec une aussi belle unanimité que dans le 20e arrondissement, je l'espère.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Je suppose que les amendements vous conviennent ? Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 27 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 12).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au financement des projets d'habitat participatif.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n° 28 est relatif au financement des projets d'habitat participatif.

La parole est à Mme BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - Comme vous le savez, notre Municipalité a lancé, lors de la dernière mandature, au printemps 2014, un appel à projets d'habitat participatif, une grande première à Paris, vers une nouvelle façon de construire la ville avec les habitants acteurs de leur habitat. Cet appel à projets a connu un vrai succès. Nous avons créé une grande attente. Nous devons gérer aujourd'hui beaucoup de frustrations, mais là n'est pas le sujet. Il s'agit aujourd'hui de faire aboutir, d'accompagner convenablement les projets lauréats sur les trois parcelles concernées. J'avais déjà déposé un vœu en 2015 afin de clarifier les modalités de sélection des projets.

Je viens à vous aujourd'hui avec un vœu concernant la garantie d'emprunt de la Ville pour les logements sociaux qui verront le jour dans les différents projets retenus. Que cela soit des logements très sociaux en P.L.S. ou en P.S.L.A., cette garantie d'emprunt, qui a toujours été un élément envisagé pendant tout le processus d'élaboration des projets, est une condition sine qua non des levées de fonds auprès des banques pour que ces projets coopératifs, solidaires et mixtes soient un jour réalité dans le 19e et le 20e arrondissement.

A chaque Conseil de Paris, nous accordons de multiples garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux de la Ville mais aussi aux bailleurs sociaux privés. Alors il me semble que cela est la moindre des choses de l'accorder à des projets que nous appelons de nos vœux, dans un cadre arrêté par nos soins et que nous avons sélectionné sur des critères de solidité, de pertinence et de plan financier.

C'est le sens de ce vœu : que la Ville de Paris accorde sa garantie d'emprunt à ces projets.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Ian BROSSAT va vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'excellent vœu de Galla BRIDIER porte sur les projets d'habitat participatif à Paris. Vous savez que l'habitat participatif fait l'objet d'une forte attente de la population, que nous avons lancé un appel à projets sur trois terrains qui sont situés dans le 19e et le 20e arrondissement, que nous avons sélectionné trois groupes "Dedans-Dehors", "Utop" et "Lotus", qui ont fait la preuve de leur capacité à imaginer des montages originaux et qui doivent permettre maintenant l'aboutissement de leur projet.

Le vœu proposé par Galla BRIDIER lève le dernier obstacle à leur mise en œuvre en proposant à titre expérimental la mise en place d'une garantie d'emprunt. Nous en avons l'habitude pour le logement social et ces mécanismes existent dans d'autres collectivités, comme à Lyon et à Vaulx-en-Velin.

Nous donnerons donc un avis favorable à ce vœu tout en proposant deux petites modifications.

Nous souhaitons la mise en place d'une convention à l'image de celle de Lyon Métropole qui permette la reprise des logements par un bailleur social en cas de défaillance en contrepartie de la garantie d'emprunt.

Nous souhaitons également supprimer le deuxième attendu pour nous laisser le temps de tirer tous les enseignements de l'expérimentation de la Ville de Paris sur les trois parcelles avant de créer un fonds d'investissements dédié.

Bien entendu, tous les projets et les conditions de la garantie d'emprunt seront étudiés au cas par cas. J'émetts donc, sous réserve de ces deux petites modifications, un avis favorable à ce vœu du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous acceptez les modifications ?

**Mme Galla BRIDIER**. - Oui, j'accepte.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 28 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 13).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif au square du Clos-Feuquières.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Le vœu n° 29 est relatif au square du Clos-Feuquières.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est le reflet d'une initiative originale et que nous devons saluer en termes de démocratie de proximité et de concertation. C'est cette mobilisation de plus de 2.000 riverains qui ont décidé de prendre le sort de leur quartier en main et dont, nous, les élus du 15e, l'adjoint de quartier Alphée ROCHE-NOËL, ma collègue Anne-Charlotte BUFFETEAU, et évidemment Jean-François LAMOUR et Philippe GOUJON sont les traducteurs naturels de cette demande et en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris.

Cette demande, quelle est-elle ? C'est celle que le square du Clos-Feuquières soit défendu et soit même développé en tant qu'espace vert. C'est celle de la préservation de l'intérêt de plus de 2.000 riverains qui ont décidé qu'ils préféreraient avoir un parc plus grand que d'accueillir un immeuble de logement de 9 étages.

Je sais bien que M. BROSSAT nous a expliqué sa stratégie de logement made in Taiwan, mais celle du 15e est différente. Nous sommes sûrs que M. BROSSAT continuera d'avancer en termes de logements massifs et denses dans Paris et même dans le 15e, mais nous demandons à ce que la pétition de plus de 2.000 signataires soit entendue. Elle a été entendue en Conseil d'arrondissement. Démocratiquement, il est logique qu'elle soit entendue par cette instance, le Conseil de Paris, qui est décisionnaire en la matière.

Plus de 2.000 pétitionnaires et les signatures progressent. Je vous demande donc de faire droit à ce vœu, c'est-à-dire de mettre en place une étude sur la faisabilité de ce projet : un plus grand espace vert, des équipements publics pour les plus petits, pour les seniors. Je crois que nous avons là l'économie d'une bonne gouvernance publique dans un quartier, le reflet d'une demande d'hyper proximité qui est tout à fait légitime, même en conseil de quartier, et je le crois, qui doit être respectée, entendue et soutenue.

En tout cas, c'est l'engagement que nous prenons dans le 15e arrondissement de continuer à porter la demande de ces 2.000 signataires.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Monsieur MENGUY, je ne suis pas étonné que les élus du groupe les Républicains du 15e arrondissement s'opposent à un projet de logement social dans une zone de déficit, j'en ai pris l'habitude.

Par contre, je suis étonné quand s'ajoute, à ce refus d'offrir une cinquantaine de logements neufs à des Parisiens ayant des revenus modestes, un refus d'offrir des places en crèche pour une trentaine de jeunes parents

chaque année, un refus d'offrir de nouveaux locaux pour des agents de la Ville de Paris et d'offrir un nouveau local pour le C.A.S.-V.P.

Aujourd'hui il y a à cet endroit non pas un espace vert, comme on a essayé de nous le faire croire, mais des locaux qui sont obsolètes, semi-enterrés avec une faible luminosité pour les agents qui y travaillent.

L'opération que nous essayons de développer ici, c'est du plus pour beaucoup de monde. Je ne sais pas non plus d'où les élus les Républicains ont tiré leurs informations sur, je cite, "une barre de 9 étages" alors que les études de faisabilité ne sont pas encore terminées et que nous pensons à ce stade qu'il faudrait plutôt une hauteur raisonnable bien inférieure aux 9 étages dont vous parlez.

Le projet que nous étudions en ce moment est aussi témoin d'un sérieux budgétaire, puisque la cession des logements à un bailleur social devrait permettre le financement de l'ensemble de cette opération.

Concernant le projet voté lors du budget participatif, il concerne le square voisin de la parcelle sur lequel se développerait le projet de logements et d'équipements. Avec un budget de 700.000 euros, il permettra de remplacer le belvédère en béton par un espace végétal, de développer des espaces pour le sport et les jeux tout en apportant un traitement végétal à la zone concernée, de créer un jardin partagé, de créer une buvette et d'ajouter des toilettes publiques.

Ainsi 1.800 mètres carrés d'espace minéral seront convertis en espace végétalisé. Tout ceci est déjà engagé et nous prévoyons la finalisation pour fin avril et début mai.

Ce projet de logements et d'équipements entre donc en cohérence et en complémentarité avec la rénovation du square voisin du Clos-Feuquières afin d'offrir de nouveaux équipements pour le quartier et d'offrir à ce quartier de nouveaux espaces végétalisés.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est au Maire d'arrondissement, M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux pas laisser dire n'importe quoi par M. BROSSAT, notamment le fait que cela ne l'étonne pas que les élus du 15e s'opposent à la construction de logements sociaux, alors qu'en Conseil...

Monsieur BROSSAT, je ne vous ai pas interrompu, alors laissez au moins vos collègues s'exprimer, même s'ils ne sont pas d'accord avec vous. Je sais que c'est gênant mais c'est comme cela : il y a une opposition, il faut l'accepter.

Nous avons voté les trois quarts des projets de délibération que la Ville de Paris nous soumet en matière de réalisation de logements sociaux. En quinze ans, nous sommes passés de 11.000 à 23.000 logements sociaux dans le 15e. Nous tangentons les 20 % S.R.U. aujourd'hui. On a 700 à 800 logements sociaux en construction dont nous avons approuvé d'ailleurs la plupart, donc que l'on ne dise pas que nous sommes opposés au logement social. Il y a peut-être des maires qui s'y opposent, mais ce n'est pas le cas de l'équipe du 15e. Premièrement.

Deuxièmement, M. BROSSAT a toujours raison ! Il a raison donc contre les 2.000 habitants qui vivent sur place et qui savent peut-être, j'ose le croire, au moins aussi bien que M. BROSSAT, ce qui leur convient ! Il s'agit d'un square qui va être totalement obturé. Bien sûr, nous n'avons jamais dit que l'on construisait sur le square, mais le long du square, sur le trottoir, sur la parcelle qui longe le square.

Ce square va être totalement obturé. C'est un petit square, c'est le seul du quartier. De surcroît, la R.A.T.P. de l'autre côté de la rue construit avec notre accord - nous avons voté le projet - 450 logements sans aucun espace vert. Nous pensons qu'un peu de verdure dans ce quartier qui est déjà surdensifié, avec des écoles où il y a plus de 30 élèves par classe, serait utilement agrémenté par un jardin et également grâce à un projet tel que le présente l'association de défense du square du Clos-Feuquières qui s'est constituée de façon autonome, indépendante et qui regroupe plus de 2.000 habitants.

Je vous demande simplement d'écouter ces 2.000 habitants et de réfléchir de nouveau à votre projet.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste.

Madame MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci.

Nous sommes très vigilants aux projets qui peuvent amener à une surdensification d'un quartier et nous souhaitons rappeler que notre ville concentre déjà 25.000 habitants par kilomètre carré, l'une des plus fortes densités au monde.

C'est pourquoi, si nous adhérons aux objectifs très ambitieux de création de logements sociaux, nous sommes davantage en faveur de la transformation de bureaux en habitat plutôt que de la construction neuve.

Ceci rappelé, lorsque nous examinons le projet du square du Clos-Feuquières, nous constatons que cette programmation d'aménagement permet de réduire le déficit en logements sociaux de ce quartier au Sud du 15<sup>e</sup> arrondissement et conjugue un immeuble d'une hauteur de 9 étages - j'aimerais avoir la confirmation concernant la hauteur de l'immeuble - avec logements sociaux, crèche, et permet de garder le club senior actuellement sur place.

Point essentiel également à nos yeux le projet n'occasionne pas de perte de surface de pleine terre car l'emprise de la construction reste la même qu'actuellement.

Nous souhaitons également rappeler, comme nous l'avons fait pendant le P.L.U., qu'il est essentiel à nos yeux qu'un projet de ce type s'accompagne, dès son émergence et jusqu'à son terme, d'une importante information et concertation avec l'ensemble des riverains, des conseils de quartiers et des associations, concertation qui, nous le pensons, peut être grandement améliorée ici.

Au vu de ces éléments et au fait que le projet nous apparaît encore trop flou à ce stade pour que nous puissions nous prononcer, le groupe Ecologiste a décidé de s'abstenir sur ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Nous allons revoter. On va compter. On va compter.

Nous recommençons.

Qui est pour ?

On compte. On compte. Mais oui, on va compter.

Merci. Baissez les bras.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 14).

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la régulation de la location de courte durée de meublés touristiques.**

**Vœu bis déposé par l'Exécutif.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Les vœux n°s 30, 30 bis et l'amendement n° 96 ont trait à la régulation de la location de courte durée des meublés touristiques.

La parole est à Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le mois de mai, on discute, à l'Assemblée nationale, au Sénat...

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - S'il vous plaît. S'il vous plaît. S'il vous plaît. S'il vous plaît, écoutez M. AZIÈRE. Merci.

**M. Eric AZIÈRE.** - Je disais : merci, Monsieur le Maire.

Depuis le mois de mai, on discute à l'Assemblée nationale, on discute au Sénat, au Conseil de Paris, de la façon la plus intelligente et la plus efficace de réguler le marché de la location des meublés touristiques, et c'est d'ailleurs la troisième fois que le groupe UDI-MODEM intervient sur ce sujet.

Depuis le 7 octobre 2016, il y a une loi : la loi pour une République numérique. Elle est promulguée. Elle prévoit que les collectivités territoriales puissent encadrer, réguler par une délibération la location de meublés touristiques. 7 octobre 2016. Aujourd'hui, 30 janvier 2017 : quatre mois et rien !

A Amsterdam, New York, Barcelone, Berlin, Montréal, Londres, Moscou, Sydney, Singapour, on a déjà posé des règles claires, souvent d'ailleurs assez restrictives, pour réguler cette activité en faveur de leurs habitants. Et nous, dans tout ça ? Où est la délibération qui devait mettre de l'ordre à Paris, Paris qui est le deuxième marché d'Airbnb après les Etats-Unis ? Qu'est-ce qu'on attend ? Comme d'habitude, en France, on attend le décret d'application de la loi. Que fait Axelle LEMAIRE ? Mme la Maire attend le bon vouloir de Mme LEMAIRE. C'est un mauvais Vaudeville.

Résultat aujourd'hui : 20.000 à 30.000 logements parisiens ont disparu du marché locatif traditionnel, pourtant déjà très tendu. Et entre 2008 et 2014, le nombre de résidences secondaires à Paris a augmenté de 25 %. Ce n'est pas rien ! Ce laissez-faire, réglementaire, dépouille peu à peu nos quartiers de leurs résidents et Paris de ses habitants. Qu'est-ce qu'on attend ? Ah oui, en effet, on attend les effets de la majoration à 60 % de la taxe sur les résidences secondaires. On attend la rente du fameux mécanisme de compensation, la conversion virtuelle de bureaux en logements, de 1.500 euros le mètre carré à 3.000 euros. On attend d'encaisser la nouvelle moisson de taxes de séjour, après avoir récolté 5,5 millions d'euros entre juin 2015 et juin 2016.

Mais finalement, j'ai bien compris : et si ne rien réguler vous rapportait plus que de réguler ? Tant pis alors pour les 37.000 emplois directs de l'industrie hôtelière menacés par cette concurrence déloyale. Tant pis pour les Parisiens qui cherchent un logement à louer à Paris. Tant mieux pour "Airbnb", valorisé à 25 milliards d'euros, et tant mieux pour les finances de la Ville qui, décidément, font leurs choux gras sur un marché immobilier laissé à l'abandon et à la merci des prédateurs en tous genres.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, ou à son voisin, M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Nous avons effectivement présenté un sous-amendement au vœu présenté par Eric AZIÈRE et ses collègues, parce que nous ne sommes pas entièrement convaincus par les termes du vœu qui a été proposé, qui consiste essentiellement, et ça, c'est bien, à rappeler que le vœu que nous avons adopté au mois de novembre, pour l'instant, n'a pas été suivi de beaucoup d'effet.

Alors, nous apprenons par le vœu bis présenté par la Municipalité qu'on aurait recruté cinq agents supplémentaires. C'est la première fois qu'on nous en parle, d'ailleurs, mais je pense que la démarche consistant à dire qu'il faudrait qu'on ait un vrai débat au Conseil de Paris sur cette question me paraît parfaitement légitime.

Ceci étant, il y a effectivement deux stratégies entre lesquelles il nous paraît nécessaire d'opter en priorité : faut-il renforcer les contrôles, et notamment appliquer les sanctions qui sont, comme vous le savez, lourdes, quand elles sont appliquées, ou imposer cette procédure de se soumettre à l'inscription préalable ? Nous croyons plutôt à l'efficacité de la sanction, à condition qu'elle soit généralisée, qu'il y ait naturellement des procédures en plus grand nombre.

Alors, tout n'est pas faux dans le vœu bis de l'Exécutif. Quand on dit que les quartiers les plus touchés sont le 1<sup>er</sup>, le 3<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup> et la Butte Montmartre, c'est assez exact. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'il y ait une concertation avec les élus et les maires de ces arrondissements. Mais nous, nous considérons qu'il faut d'abord donner suite au vœu adopté au mois de novembre, que l'on inscrive effectivement, comme nos collègues du groupe centriste le souhaitent, un projet de délibération à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris pour renforcer les contrôles des locations de courte durée, et que l'on présente un bilan au Conseil de Paris des contrôles effectués.

Nous soulevons également un sujet qui est un sujet un peu tabou : c'est les locations saisonnières dans le logement social. Je souhaite que là, on fasse preuve d'une très grande vigilance et d'une très grande sévérité. D'ailleurs, les contrats de location prévoient la résiliation immédiate. Nous aimerions au moins connaître le nombre de procédures qui ont été entamées et nous aimerions être assurés que les bailleurs sociaux font preuve d'une vraie vigilance sur ces situations qui sont particulièrement scandaleuses.

Voilà les raisons pour lesquelles nous vous proposons ce sous-amendement, en pensant qu'il améliorerait assez sensiblement le vœu qui a été présenté par Eric AZIÈRE.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Quant au vœu bis présenté par l'Exécutif sous cette forme, on constate que c'est une réécriture intégrale du vœu...

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, il faut conclure.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Aucun des considérants n'est conservé et nous ne le voterons donc pas.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le fond, je pense que nous pouvons tous nous satisfaire du fait que sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, si j'entends ce qu'a dit Eric AZIÈRE ou ce que vient de dire Jean-François LEGARET, il y a une position en réalité assez unanime sur la nécessité de réguler le développement des meublés touristiques à Paris.

Nous ne pouvons pas continuer à assister à une transformation massive de logements en meublés touristiques sans réagir. Nous pouvons avoir évidemment des débats sur les modalités qui permettent d'être le plus efficace possible pour cette régulation, mais sur le fond nous sommes d'accord. Je pense que c'est un élément extrêmement important si nous voulons être en capacité d'imposer un certain nombre de changements qui nous permettent précisément d'être plus efficaces. C'est donc une bonne chose.

Je souhaite qu'avec l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris, avec l'ensemble des Maires d'arrondissement concernés - je pense notamment aux arrondissements du Centre -, nous puissions présenter un front uni d'une certaine manière sur ce sujet et je suis convaincu que c'est comme cela que nous serons efficaces.

Il y a donc ce vœu du groupe UDI-MODEM qui pose à juste titre le problème du développement de la location meublée touristique de courte durée. Nous le savons, il s'agit d'un phénomène galopant qui préoccupe sur tous les bancs de cette Assemblée. Le législateur, comme cela a été dit par M. AZIÈRE, s'est récemment saisi de la question puisqu'un numéro d'enregistrement a été voté dans le cadre du projet de loi République numérique.

Vous avez raison de le dire, nous sommes aujourd'hui dans l'attente du décret d'application qui nous permette de mettre en œuvre cette mesure qui fera d'ailleurs l'objet d'un projet de délibération. De toute façon, nous aurons donc prochainement un débat au Conseil de Paris sur ce sujet au moment de la mise en place du numéro d'enregistrement et ce sera l'occasion pour nous de manière plus large d'aborder ce sujet de la régulation des meublés touristiques à Paris.

Pour le reste, j'ai au fond peut-être une nuance à apporter au vœu de l'UDI-MODEM, c'est que je ne suis pas convaincu qu'aujourd'hui il nous faille diminuer le nombre maximum de jours autorisés. Aujourd'hui, c'est 120 jours. Vous nous proposez de le diminuer à 90 jours, je crois, ou 60. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui ce soit l'enjeu. Je pense qu'actuellement le premier enjeu, c'est de faire en sorte que la réglementation actuelle soit appliquée. Le problème aujourd'hui, c'est qu'elle ne l'est pas et que nous continuons à avoir des meublés touristiques illégaux.

Pour cela, il faut d'abord que nous ayons plus de transparence, d'où l'intérêt du numéro d'enregistrement, qui nous permettra d'avoir plus de moyens de connaître la réalité de ce parc de logements. Deuxièmement, cela suppose que nous ayons des moyens humains de contrôler, d'où les cinq agents supplémentaires que nous avons gagnés au sein du bureau de protection des locaux d'habitation.

Aussi, et Jean-François LEGARET a raison de le dire, il faut des condamnations. D'ailleurs, je souhaite que la justice parfois ait la main plus lourde lorsqu'elle est confrontée à des propriétaires qui ont parfois acheté 5, 10, 15 appartements pour les transformer illégalement en meublés touristiques toute l'année.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous déposons. Même s'il n'est pas voté à l'unanimité aujourd'hui, je note malgré tout une forme d'unanimité sur nos bancs sur cette question. Je pense qu'il faut que nous continuions à avancer comme cela sur ce sujet et je suis preneur d'initiatives qui permettent que ce front commun puisse se voir et s'entendre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Une demande d'explication de vote du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, rapidement. D'abord, dont acte sur l'unanimité d'une prise de conscience de l'ensemble du Conseil de Paris sur ce sujet et la perspective d'un débat ouvert.

J'ai une vraie divergence stratégique, que Jean-François LEGARET a très bien exprimée. Les deux sous-amendements déposés par le groupe les Républicains et d'ailleurs le vœu bis de l'Exécutif me gênent car ils placent le contrôle et la sanction avant toute tentative de régulation du marché, alors que, on le sait, l'absence de régulation de ce marché déséquilibre le marché locatif traditionnel, organise la raréfaction en particulier des petits appartements, Jean-François, dans le Centre de Paris. Et sans régulation, c'est à une concurrence déloyale que se livre "Airbnb" contre l'industrie hôtelière parisienne.

Permettez-moi de penser que c'est le cœur de l'économie parisienne. Je le disais tout à l'heure : 75.000 chambres, 37.000 emplois directs. Je maintiens donc l'impératif de régulation comme le préalable de toute politique de renforcement des contrôles, permis de louer, nombre de jours autorisés à la location, tout cela se discute, nombre de nuitées consécutives. Voilà les trois paramètres d'une véritable régulation de la concurrence que nous livre "Airbnb" à Paris.

J'attends avec plaisir le futur débat pour en débattre plus largement, mais pour l'instant je maintiens mon vœu et je m'abstiendrai sur les sous-amendements et le vœu de l'Exécutif.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 96, qui a été déposé par le groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 96 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 15).

## **2017 DU 30 - Z.A.C. "Porte d'Asnières" (17e). - Reddition des comptes et quitus à la S.E.M.A.V.I.P.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 30 relatif à la Z.A.C. de la porte d'Asnières.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération à caractère juridico-financier vise à clôturer les comptes de la Z.A.C. "Porte d'Asnières" et à donner quitus à l'aménageur, la S.E.M.A.V.I.P. Nous apprenons que la Z.A.C. fut bénéficiaire pour un montant de 684.000 euros, un peu plus, autant d'argent qui sera rapatrié dans le budget général de la Ville de Paris.

L'ensemble de ce projet, il faut bien le dire, chers collègues, laisse un goût d'inachevé en termes de sécurité, d'activité commerciale ou de surdensité en logements sociaux. La mairie d'arrondissement n'est évidemment pas un cabinet d'audit et nous n'avons aucune raison de cautionner les comptes de la S.E.M.A.V.I.P. ni à plus forte raison de lui donner quitus.

Concernant l'aménagement, la question de la parcelle qui longe le faisceau Saint-Lazare n'est toujours pas résolue. Cette bande de terrain qui devait originellement devenir une voie de desserte est désormais à l'abandon. Certains habitants indéclicats y déversent toute sorte de détritus.

C'est pourquoi il devient urgent de mettre en place un aménagement pérenne qui prenne en compte les problématiques évoquées, difficiles à résoudre évidemment s'agissant des incivilités, mais une réflexion doit être menée sur le sujet.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de nous abstenir.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie M. BOULARD de son intervention qui me laisse, je dois le dire, un peu perplexe parce qu'il critique un projet urbain.

Je voudrais juste lui rappeler que ce projet urbain a été créé à travers une Z.A.C. validée en avril 1994, une Z.A.C. créée en 1996, et que ce projet urbain a donc été porté par vos amis. On peut peut-être le critiquer mais, à ce moment-là, il faut savoir exactement qui l'on critique.

Il y a eu effectivement des incidents avec des problèmes d'intrusion dans le parking souterrain. "Paris Habitat" a fait réaliser un audit et mis en œuvre toutes les recommandations de cet audit en matière d'éclairage et de contrôle d'accès. Des opérations spécifiques sont mises en œuvre avec le commissariat du 17e. La Ville a une convention avec un club de prévention spécialisé, qui dispose notamment de huit éducateurs pour améliorer la sécurité du secteur.

En ce qui concerne les comptes de la S.E.M.A.V.I.P., je voudrais vous rappeler que l'opposition est représentée par un élu ou plusieurs d'ailleurs au Conseil d'administration de la S.E.M.A.V.I.P. En tant qu'administrateur, vous avez donc accès à toute l'information financière que vous souhaitez.

Vous me parlez également d'un projet de délibération qui n'a rien à voir avec cela, du devenir de la parcelle BP17. C'est un terrain quasi inconstructible par la proximité avec les logements à l'arrière, qui pose certes de gros problèmes d'entretien et source de nuisances pour les riverains.

Plusieurs pistes sont en cours de réflexion. Un projet de C.V.A.E. en discussion avec la S.N.C.F. pour récupérer une partie de l'espace sur les voies ferrées pour l'implantation sur 3.000 mètres carrés ; un projet de jardins partagés sur 1.000 mètres carrés, qui a été porté par un collectif d'habitants dans le cadre du budget participatif 2015, mais ensuite ce projet a été bloqué pour des raisons techniques, notamment le passage du tram.

Une réunion a lieu cet après-midi avec le collectif d'habitants, la DEVE, le cabinet de Pénélope KOMITÈS et la mairie du 17e pour évoquer des solutions techniques pour poursuivre ce projet. Il y a également une recherche par la DU d'une valorisation pour une durée temporaire. Vous savez que nous sommes très favorables à l'urbanisme temporaire.

La participation de ce terrain à l'appel à projets sportif "Paris terrain de jeu" n'a pas été retenue, car la durée d'occupation était insuffisante, et donc il y avait un projet de practice de golf qui n'a pas été retenu.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 30).

### **2017 DU 70 - Secteur Beaugrenelle (15e). - Tour Hachette. - Régularisations foncières.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 70 relatif au secteur Beaugrenelle.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Si le projet de délibération que nous examinons porte sur des régularisations mineures liées à la vente de l'ex-tour Hachette qui vient d'être superbement rénovée par l'architecte Roland CASTRO, nous insistons pour que ces opérations de régularisation foncières soient engagées sur l'ensemble de la dalle du Front de Seine, pour qu'enfin nous disposions d'une véritable lisibilité sur les droits de propriété, les différents volumes, les rebords et autres recoins dont l'entretien peine à être assuré faute de propriétaires identifiés.

L'objectif étant d'obtenir une clarté sur le détail du foncier de la totalité de la dalle du Front de Seine, et pas simplement sur l'îlot qui nous occupe aujourd'hui.

Ceci me semble d'autant plus important que la rénovation de la dalle arrive à son terme comme d'ailleurs le plan de charge de la SemPariSeine. En effet, le portefeuille d'opérations menées par la S.E.M s'appauvrissant de façon inquiétante, il devient nécessaire, que ce soit pour les salariés de l'entreprise ou pour l'ensemble des habitants du Front de Seine, d'y voir plus clair sur les perspectives d'avenir que vous réservez à cette société d'économie mixte, qui a la particularité d'être propriétaire de l'ouvrage d'art Front de Seine.

Nous vous avons déjà interpellés sur cette question à plusieurs reprises. Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous aurez à cœur de nous faire part de vos intentions dans la perspective du prochain Conseil d'administration de la S.E.M. qui se réunira le 3 février.

Je profite de ce projet de délibération relatif à la tour Hachette pour vous rappeler notre souhait d'ouvrir sur la rue de Brazzaville le square Bela Bartok, situé juste en face de cette tour.

Actuellement, les vues sur le jardin sont masquées par un mur de béton de 4 mètres de haut. Si toutefois la démolition de ce mur aveugle ne pouvait être réalisée pour des raisons techniques, pourquoi ne pas le végétaliser sur toute sa longueur ? Vous avez là une belle opportunité qui s'inscrit dans les objectifs de développement de la nature en ville et de création d'une nouvelle perspective paysagère en lieu et place d'un immense mur sinistre qui détonne au cœur de ce secteur rénové.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, merci pour cette intervention qui traite de sujets divers.

D'abord, l'aspect technique du projet de délibération. On trouve sur le Front de Seine près d'une vingtaine de débords de bâtiments ou de dalles en surplomb de l'espace public, qui nécessitent d'être régularisés. Un travail d'inventaire a été entamé par la SemPariSeine, avec son géomètre. Des premières réunions de travail ont été organisées, notamment avec les services de la Ville en vue de lancer une procédure de déclassement global.

Ce projet de délibération concerne la régularisation d'un seul débord nécessaire et urgent à mettre en œuvre dans le cadre de la cession du bâtiment, afin de réaliser une vente dans les règles. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un travail d'ensemble. Il s'agira de poursuivre cette démarche de régularisation à plus grande échelle sur l'ensemble du Front de Seine, qui nécessitera une procédure de déclassement. Je m'engage à ce que ce travail soit fait et que des projets de délibération suivent.

Après cela, vous intervenez sur le devenir de la SemPariSeine, qui me préoccupe tout autant que vous. La Ville de Paris a effectivement engagé une réflexion sur la reconfiguration du paysage des opérateurs de la Ville. La question du devenir de la SemPariSeine se pose au regard de l'aboutissement de ses opérations en cours d'ici 2018.

Nous savons tous quelle est la compétence particulière de la S.E.M. Elle est reconnue sur des sites très complexes sur dalle et sur le suivi de chantiers en site occupé. La SemPariSeine a piloté un des chantiers les plus complexes de cette ville, le chantier des Halles. La Ville réfléchit sur la valorisation des compétences de la S.E.M. pour préciser le devenir de cette structure.

Je tiens à remercier Jacques BAUDRIER, le président de la S.E.M., très attentif à cette situation et aux préoccupations du personnel de la S.E.M. Nous avons tout à fait l'intention de trouver de nouvelles activités pour la S.E.M. Bien évidemment, cela prend un certain temps, car toute une série de questions juridiques se pose, notamment parce que la réglementation a changé. Je peux vous dire que des informations vous seront transmises.

Je ne sais pas si nous pourrions vous transmettre des informations très précises pour le 3 février, mais nous vous transmettrons tout de même un certain nombre d'informations susceptibles de rassurer le personnel de la SemPariSeine. En tout état de cause, il y aura un volume d'activité pour cette S.E.M. dans les années à venir.

Votre troisième point consistait à attirer notre attention sur un mur problématique sur le front de Seine. Nous pouvons voir cela avec les différentes parties prenantes, la S.E.M. et les services de la Ville, notamment la DEVE pour qu'une étude soit engagée afin de vérifier les options envisageables, notamment en termes de végétalisation, tant sur l'aspect technique que financier.

Merci.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 70).

### **2017 DU 31 - Appel à projets urbains innovants sur le site Ourcq (19e). - Désignation du lauréat. - Signature de la promesse de bail à construction et du bail à construction.**

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 31 relatif au site Ourcq, dans le 19e.

La parole est à Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous y voilà, une ferme maraîchère va voir le jour dans le 19e arrondissement, portée par des acteurs locaux et engagés, avec l'ambition de s'ancrer dans son quartier.

Ce projet de la ferme du Rail sera unique à Paris. Il a la force d'allier plusieurs enjeux en intégrant une dimension environnementale forte et une véritable préoccupation sociale. C'est cela l'esprit que nous défendons dans la construction de la ville : la solidarité mêlée à la durabilité. Ce projet est avant tout une ferme construite en bois et isolée à la paille, avec de grandes surfaces végétalisées, un potager en permaculture, et un potager en toiture.

La notion de nature en ville dans les constructions pour lesquelles les écologistes militent est bien là, au cœur du projet. On en connaît tous les bienfaits.

La transformation écologique de notre ville s'engage par des projets de ce type, qui se multiplient, comme le débat de ce matin en atteste.

De par les éléments végétaux qui le composent, ce projet devra enrichir la trame verte parisienne dont la Petite Ceinture mitoyenne est un des éléments constitutifs.

La performance environnementale du bâti est satisfaisante avec des matériaux biosourcés, avec du chauffage et de l'eau chaude sanitaire alimentés par une pompe à chaleur sur les eaux non potables de la Ville.

Point important pour le groupe écologiste depuis l'introduction de cette parcelle, partie prenante du paysage de la Petite Ceinture dans l'appel à projets "Réinventer Paris" : notre groupe s'est depuis longtemps engagé en faveur de la préservation de cette Petite Ceinture que nous souhaitons préserver, et comme corridor écologique, et comme poumon vert de notre ville.

Nous attendions que cette parcelle de la Petite Ceinture ne soit pas bétonnée. La faible densité des bâtiments construits sur cette friche dans ce projet a su nous convaincre.

La ferme du Rail sera avant tout un jardin maraîcher. L'ouverture du projet sur l'extérieur était pour nous aussi importante. La Petite Ceinture doit y jouer un rôle-clé. On peut dire que ce sera le cas, nous nous en réjouissons. Le lieu sera ouvert au public, notamment via un restaurant accessible de la rue et depuis la Petite Ceinture quand elle sera enfin ouverte, qui cuisinera les produits cultivés sur place. En cela, ce projet intègre le principe de la relocalisation. Une grande partie du projet est dédiée à une agriculture en circuit court. En lien, l'économie y trouve sa place avec le sol de culture de la ferme aujourd'hui pollué, qui sera reconstitué à partir de composts collectés dans le quartier.

Ce projet a enfin une vraie dimension sociale, avec des personnes en réinsertion et des étudiants de l'Ecole Du Breuil, l'école d'horticulture de la Ville.

Pour finir, je vais insister sur une attente forte de notre groupe autour des espaces murés attenants à la parcelle et liés à la Petite Ceinture : un bâtiment vide et les voûtes. Nous espérons que ces espaces ne seront pas laissés à l'abandon et puissent prendre part à la dynamique. Nous avons, avec la Ferme du Rail, une opportunité de développer un pôle d'écologie urbaine au cœur d'un quartier populaire, en lien avec l'ouverture de la Petite Ceinture. Nous serons attentifs à leur devenir.

J'en termine, bien sûr, en saluant le travail effectué par vous, Monsieur MISSIKA, et votre équipe. Vous avez permis que ce projet s'insère mieux dans cet endroit aujourd'hui en friche, dans une zone très dense.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).*

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, chère Aurélie SOLANS. Merci pour cette intervention que j'apprécie d'autant plus que ce projet a fait l'objet de beaucoup de discussions, de beaucoup de travail et de concertations, et que nous l'avons amélioré ensemble.

C'est effectivement un très beau projet d'agriculture urbaine et d'économie circulaire. Il illustre aussi notre souhait de développer des partenariats avec les agriculteurs péri-urbains. L'agriculture urbaine n'est pas une agriculture qui s'oppose à celle de l'agriculture de la campagne. Ce projet prévoit également de valoriser les déchets organiques pour amender les terres agricoles le long du canal de l'Ourcq.

Cette collecte à tricycle a déjà commencé dans le quartier pour préparer le compost qui permettra de reconstituer une terre arable sur le site pour les cultures. La ferme comprendra un potager en permaculture, une serre froide, une culture aquaponique. L'engagement environnemental ne s'arrête pas là car il porte aussi sur la construction bioclimatique, la chaudière bio-masse, l'utilisation de matériaux "bio" sourcés ou de réemploi, et la gestion des eaux pluviales par un bassin de phyto-épuration.

Il y a également une composante sociale très forte à ce projet par l'insertion économique à la construction de 15 logements en hébergement et réinsertion sociale ainsi que 5 logements en résidence sociale étudiante, notamment pour les étudiants de l'école qui accompagnera les personnes en insertion.

Je crois que ce projet est aussi un hommage à la procédure "Réinventer Paris" car je ne suis pas sûr qu'il aurait pu voir le jour si cette procédure n'avait pas été lancée. Certes, l'équilibre économique est encore fragile, difficile, mais nous sommes confiants sur sa réalisation. Compte tenu du caractère exemplaire de ce projet, la Ville l'accompagne aussi pour trouver des financements adaptés, notamment auprès de la Caisse des Dépôts et consignations qui est pleinement dans son rôle en accompagnant ce genre de projet.

Grâce à sa serre restaurant, le projet contribuera à accroître l'attractivité du quartier. L'ouverture prochaine de 700 mètres de Petite Ceinture, entre l'avenue Jean-Jaurès et le canal de l'Ourcq offrira de nouvelles opportunités qui pourront se combiner avec ce projet de la Ferme du Rail. C'est le cas notamment du bâtiment muré rue de l'Ourcq auquel vous avez fait référence, qui appartient aujourd'hui à la S.N.C.F. et qui pourra faire le lien entre le niveau de la rue et le niveau de la Petite Ceinture. Mais aussi, c'est le cas des voûtes le long de la rue de l'Ourcq. Nous prévoyons d'ajouter ces espaces à l'appel à projets qui sera lancé par la future société du projet Petite Ceinture donc un très beau projet.

Je suis très satisfait de ce vote qui est le dix-huitième ou le dix-neuvième de l'ensemble des projets de "Réinventer Paris".

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 31).

## **2017 DU 34 - APUI Site Triangle Evangile (19e). - Désignation du lauréat. - Protocole de vente. - Déclassement de principe. - Protocole de vente.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 34. C'est le site de Triangle Evangile, toujours dans le 19e arrondissement.

La parole est toujours à Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Pour introduire ma prise de parole sur ce projet important, comme mes collègues du groupe Ecologiste le font toujours, je rappelle notre opposition aux procédures de cession qui ne permettent pas d'opérer une vision stratégique de l'usage du sol de la Ville. Notre sol est un bien commun qu'il conviendrait d'utiliser avec beaucoup de soins, en fonction des besoins locaux.

La stratégie de cession qui a été beaucoup menée dans cet appel à projets "Réinventer Paris" s'est souvent portée sur des objectifs financiers de court terme, sans répondre aux besoins des habitants. L'autre problème de cette stratégie réside dans les engagements pris par les entreprises lauréates comme c'est le cas ici pour "LinkCity" qui nous semble léger, par exemple, concernant la clause d'engagement, pendant 15 ans, de respecter le programme au titre de la clause anti spéculative.

Mais qu'est-ce que 15 ans pour de grosses entreprises de cette envergure ? Quand on sait quel mal la spéculation et l'augmentation des prix du foncier font à notre ville, quelles difficultés cela crée et à quel point cela nous empêche de réaliser des équipements publics, du logement social, bref des programmes utiles aux Parisiens et aux Parisiennes. Il y a de quoi quand même s'inquiéter de la spéculation que de pareils programmes peuvent générer, une fois la clause passée.

Le groupe Ecologiste le dit très clairement : la programmation est ce qu'elle est, j'en dirai un mot, mais il conviendra d'être vigilant sur l'avenir de cet ensemble.

Nous voulons que Paris adopte une stratégie pérenne concernant son patrimoine immobilier. Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes tout disposés et disponibles pour prendre part à cette réflexion sur le sujet. Au niveau architectural, un mot sur une question qui se pose de l'intérêt patrimonial de la halle aujourd'hui présente sur le site. Nous aurions souhaité, comme pour d'autres projets intégrés dans "Réinventer Paris", que la méthode à la fois de sélection des parcelles et de destruction de bâtiments anciens soit plus collaborative car, sur cette halle, rien n'a été dit sur ce choix de destruction préalable du cahier des charges.

Comme tout n'est pas noir et heureusement, j'en viens au projet en lui-même car, dans le même temps, oui, nous nous félicitons quand cet appel à projets arrive à faire émerger des projets innovants tournés vers l'écologie, comme je viens de le souligner d'ailleurs pour le projet de la Ferme du Rail. Nous savons aussi voter pour des projets quand ils vont dans le bon sens.

Pour le projet lauréat sur la parcelle Triangle Eole-Evangile, nous notons avec satisfaction la prise en compte de problématiques importantes, la raréfaction des ressources naturelles, les enjeux climatiques cruciaux avec l'ambition d'un zéro carbone en se tournant vers les économies et la production d'énergie, la végétalisation massive de l'îlot et la production vivrière.

Tout d'abord, nous saluons la démarche en amont du projet qui a fait le lien avec le quartier, notamment avec la régie de quartier. Je souligne d'ailleurs que le projet, avec la présence du V.V.F. dans le groupement, intègre une dimension participative des habitants. Nous espérons que cette démarche, trop souvent absente des constructions et rénovations écologiques, pourra faire modèle à reproduire. En lien avec cela, l'appropriation d'espaces extérieurs, par exemple avec des potagers familiaux ou un projet de conciergerie solidaire sont autant d'éléments du projet "L'îlot fertile" sur lequel nous sommes intéressés et serons attentifs, en tant qu'élus écologistes, dans leur mise en œuvre.

Car au niveau des services et des usages pour le quartier, nouveau quartier Macdonald bien sûr, mais aussi quartier Curial-Cambrai, les besoins sont grands. Ce projet comporte des dimensions intéressantes pour le quartier, en particulier avec des circulations nouvelles, passage vers la gare, espace central pensé pour devenir jardin public ou encore lien avec les projets de reconquête de la Petite Ceinture, y compris dans sa dimension corridor de biodiversité.

"L'îlot fertile" comporte des projets intéressants : offre sportive avec l'U.C.P.A. bien connue du 19<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, et bien sûr, les 4.700 mètres carrés de jardins ouverts au quartier.

Mais nous voulons rappeler qu'en termes de vie culturelle comme d'activités sportives, deux type d'équipements manquent toujours à l'appel dans cette zone de Paris : une bibliothèque, nous en avons convenu ensemble bien des fois, et l'augmentation de la fréquentation de la bibliothèque Benjamin Rabier, avenue de Flandres en atteste, et une piscine car, malgré un plan piscine ambitieux, nous devons reconnaître qu'il y a là un déficit au regard de la population présente, à laquelle s'ajoutent les nouveaux habitants du quartier Macdonald et les futurs de "L'îlot fertile" qui comprendra 14.000 mètres carrés de logements tout de même. C'est un projet extrêmement dense. La parcelle est petite pour la programmation prévue. Cela sera un point de vigilance pour que ce nouveau quartier vive bien.

En termes d'architecture, je vais dire un mot sur les modularités des bâtiments qui permettent d'envisager les réversibilités bureaux-logements, ce qui est aujourd'hui primordial quand on voit le coût d'une reconversion au logement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Vous allez vers votre conclusion, s'il vous plaît ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Oui, tout à fait.

C'est un point de vigilance pour nous. Il faut le noter, le projet comporte beaucoup de surfaces de bureaux, et s'il est souhaitable de rééquilibrer entre l'Ouest et l'Est, ne préjugeons pas de l'avenir de ce quartier.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame Aurélie SOLANS, pour cette présentation très détaillée et très juste du projet "îlot fertile".

Je crois que ce projet témoigne d'engagements véritables comme vous l'avez dit et je vais commencer par la performance énergétique avec un engagement à obtenir le label B.E.P.O.S. à énergie positive pour les logements

libres et les bureaux ainsi que le label F Energie pour les logements sociaux, l'hôtel et l'auberge de jeunesse. L'énergie grise est optimisée grâce à des façades bois et du béton bas carbone.

Le bâtiment existant ne présentait aucun intérêt architectural et il y avait un consensus de l'ensemble des responsables pour considérer que sa destruction ne posait pas de problème. Il y a un travail sur l'énergie renouvelable et l'énergie de récupération. 670 kilowatts-heure de photovoltaïque, des pompes à chaleur facteur 7 et un réseau intelligent "smart grid" à l'échelle de l'îlot pour l'électricité et le froid.

L'objectif annoncé, zéro carbone, ne pourra pas être atteint uniquement par ces engagements sur le programme technique mais aussi par l'implication des habitants comme pour le projet F.E.D.E.R. de Clichy-Batignolles. C'est la société "Embix" qui été retenue pour la partie "réseau intelligent" et qui pourra ici aussi proposer la mise en place d'un facilitateur énergétique qui garantira l'atteinte des objectifs annoncés.

Le projet est dense, c'est vrai, mais c'est sa compacité même qui permettra aussi sa performance énergétique. L'engagement sur la végétalisation est extrêmement important puisque l'on prévoit 8.800 mètres carrés d'espaces végétalisés avec un jardin public de 3.800 mètres carrés. Ce projet, par ailleurs, favorisera la liaison entre le futur parc de Chapelle Charbon, à l'Ouest, et l'allée Cesaria-Évora, à l'Est, qui permettra de relier le canal de l'Ourcq au quai de la Gironde par une promenade plantée.

Vous l'avez fait remarquer, il y a dans ce projet également une programmation diversifiée et de nombreuses innovations sociales, des bureaux modulables et réversibles, une offre de logements diversifiée avec notamment une résidence étudiante, une auberge de jeunesse couplée à un centre sportif et gérée par l'U.C.P.A - ce centre sportif sera d'un genre radicalement nouveau pour la Ville de Paris -, ainsi qu'une animation continue avec un "living lab", qui a déjà commencé son action de création collaborative par des promenades urbaines avec les riverains.

Ces engagements feront l'objet d'une évaluation annuelle comme pour les autres sites de "Réinventer Paris". Vous vous plaignez de la durée de ces engagements, une quinzaine d'années, mais mon sentiment est que dans 15 ans l'ensemble de ces services, l'ensemble de cette pratique seront devenus la norme de la vie en ville. Je ne vois pas quel est l'opérateur immobilier qui reviendrait sur quelque chose qui sera au contraire demandé par les habitants, que ce soit dans le cadre de l'allocation ou dans le cadre de l'achat d'appartements.

Je ne vois pas, franchement, où se situe le problème de ce point de vue.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 34).

## **2017 DU 72 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris". - Site dit "Terrains Bizet" à Villejuif (94). - Protocole foncier entre les Villes de Paris et de Villejuif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Après "Réinventer Paris", "Inventons la Métropole du Grand Paris", le site des terrains Bizet à Villejuif.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Oui, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, nous avons déjà pu discuter de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" dans cette Assemblée, organisé dans l'esprit de "Réinventer Paris" ou encore "Réinventer la Seine".

Cet appel d'offres permet, moins d'un an après la création de la Métropole du Grand Paris, d'incarner un territoire métropolitain dont l'existence est aujourd'hui acquise, celle d'un territoire où plus de 7 millions d'habitants vivent, travaillent, étudient, se divertissent, font du sport, se cultivent ou encore se déplacent.

En décembre dernier, notre Assemblée a pu, en autorisant la signature des conventions d'adhésion, entériner cette dynamique et confirmer la place de Paris dans cet appel à projets. Avec 8 sites, nous avons démontré notre volonté de dynamiser le cœur de la Métropole par des projets innovants et concernant un large éventail des fonctions urbaines ; sites dans Paris mais aussi extra-muros.

Aujourd'hui, alors que la date limite de dépôt des candidatures était au 13 janvier dernier, nous pouvons confirmer le succès pressenti avec 425 candidatures reçues pour l'ensemble des 59 sites, ce qui fait d'"Inventons la Métropole du Grand Paris" le plus grand concours d'urbanisme à l'échelle européenne.

Il importe dans l'attente de permettre la bonne mise en œuvre de ces opérations d'urbanisme. Les jurys se tiendront d'ailleurs très prochainement. C'est le but des deux projets de délibération DU 72 et 73, relatifs à des terrains dont la Ville de Paris est conjointement propriétaire avec Villejuif pour l'un et l'Etat et "Voies navigables de France" pour l'autre, situé sur la commune de Joinville-le-Pont.

Les deux protocoles fonciers permettront au projet de cheminer et de démontrer une nouvelle fois, s'il en était besoin pour certains, la capacité de la Ville de Paris à prendre part au fait métropolitain en coopérant avec tous ses partenaires du territoire du Grand Paris.

C'est en effet une action partagée avec les différents partenaires interagissant sur ce territoire pour dépasser les frontières politiques et de territoires. "Inventons la Métropole du Grand Paris", en fabriquant l'identité de la Métropole, participera à cette dynamique et fera émerger des projets communs.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci de votre sobriété.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Catherine BARATTI-ELBAZ, pour cette intervention qui permet de mettre en lumière l'importance de cet appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris".

Nous avons eu l'occasion de délibérer en décembre sur les sites que la Ville de Paris mettait dans ce concours et qui étaient situés sur le territoire parisien, mais il nous a semblé intéressant et même important de pouvoir mettre des sites dans cet appel à projets qui sont des sites fonciers appartenant à la Ville de Paris mais sur le territoire de la Métropole du Grand Paris.

La gestion de notre foncier en dehors de Paris est en effet stratégique à la fois pour la construction du Grand Paris et pour la qualité des relations entre Paris et les communes du Grand Paris. Le cadre donné par les appels à projets innovants lancés dans la suite de "Réinventer Paris", que ce soit "Réinventer la Seine" ou "Inventons la Métropole", permet à ce titre des partenariats tout à fait exemplaires entre Paris et les communes concernées par ces sites.

Cet appel à projets intègre 3 sites en dehors de Paris dont la propriété foncière est en partie liée à la commune de Paris : les terrains Bizet à Villejuif, le terrain Bi-Métal à Joinville-le-Pont et le site du pont de Bondy. Pour ces 3 sites, les jurys seront composés à la fois d'élus de la Ville de Paris et des communes concernées. L'analyse technique se fait également conjointement. Le processus de ces appels à projets permet d'aboutir au meilleur projet possible pour la commune concernée tout en garantissant des prix de vente du foncier acceptables pour la Ville de Paris.

Les terrains Bizet, situés à Villejuif, sont d'ailleurs l'un des sites qui a reçu le plus de candidatures dans le cadre d'"Inventons la Métropole", démontrant l'intérêt de cette démarche et l'émulation que cela crée auprès des acteurs immobiliers. Nul doute que nous aurions eu des offres moins intéressantes et moins innovantes dans le cadre d'une démarche classique.

Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, les 420 projets déposés sur les 59 sites d'"Inventons la Métropole" démontrent le pouvoir d'action de la Métropole en seulement un an d'existence et augurent de nombreuses initiatives permettant de bâtir une Métropole plus innovante, attractive et solidaire.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 72).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux parcelles 16, rue de Belfort et 65/67, rue Léon-Frot (11e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n°31 est relatif aux parcelles 16, rue de Belfort et 65-67, rue Léon-Frot dans le 11e.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour deux minutes maximum.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Présenté très brièvement, ce vœu présenté par François VAUGLIN et le groupe Socialiste et Apparentés, concerne une parcelle située au 16, rue de Belfort et 65-67, rue Léon-Frot dans le 11e arrondissement, parcelle sur laquelle la B.N.P. est en train de fermer ses locaux et d'envisager un projet de nature privée qui ne répond pas, ni en termes de logement social ni en termes d'équipements publics, aux attentes d'intérêt général des élus du 11e arrondissement.

Notre groupe émet le vœu que la Ville de Paris étudie toutes les solutions envisageables par nous-mêmes pour permettre une maîtrise publique de l'avenir et du devenir des parcelles situées au 16, rue de Belfort et au 65-67, rue Léon-Frot.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, cher Rémi FÉRAUD.

Je m'associe à la préoccupation de François VAUGLIN car il est vrai qu'il n'est pas fréquent qu'une telle surface se libère dans Paris et notamment dans un quartier déjà constitué du 11e arrondissement. Une étude pourra effectivement être réalisée pour vérifier si nous ne laissons pas passer une opportunité. La configuration complexe de ces bâtiments qui sont très imbriqués dans un volume plus important d'immeubles, avec une notion de copropriété, rend, à ce stade, la décision complexe. C'est la raison pour laquelle une étude est nécessaire.

A la suite des renseignements que nous avons pris auprès des vendeurs, c'est-à-dire la BNP, une offre d'acquisition serait en cours d'étude par un privé. La réponse définitive devrait être transmise ces prochains jours. Dans le cas où cette offre viendrait à se conclure, il s'agira alors de prendre en compte le projet envisagé afin de voir son intérêt et son attrait pour Paris et le 11e arrondissement. La Direction de l'Urbanisme pourra alors engager des discussions avec les repreneurs ou les vendeurs selon l'issue qui sera donnée pour étudier le projet à venir et la possibilité d'y intégrer du logement social.

Je propose donc d'émettre un avis favorable afin de lancer une étude sur la libération de ces mètres carrés et leur potentiel, ainsi que sur le montage opérationnel le plus approprié.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 17).

## **Vœu déposé par le GEP relatif au quartier des Olympiades (13e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 32 est relatif au quartier des Olympiades dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour deux minutes.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement d'une suite à un premier vœu et à une question écrite. Nous avons obtenu une réponse positive pour lancer une étude et pour qu'elle nous soit communiquée. Comme cela devait être avant la fin de l'année 2016, nous souhaitons que l'on passe aux actes, que l'étude - on nous a dit que l'étude était pilotée par l'APUR, mais j'ai cru comprendre que, finalement, ce n'était pas l'APUR, mais ce n'est pas très grave - nous soit communiquée et qu'elle puisse faire l'objet d'une concertation locale avec l'ensemble des parties prenantes.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci, Monsieur CONTASSOT, de votre vœu et de cette intervention constante en faveur de la dalle des Olympiades, comme celle de Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. Cette étude a été engagée, bien entendu, conformément au vote du vœu. Il est exact que c'est la Direction de l'Urbanisme qui la mène. Sur l'axe sud de la dalle des Olympiades, il y a un peu de retard du fait de la complexité du sujet, que nous connaissons tous. Elle vous sera communiquée dès sa finalisation, a priori dans le cadre du premier trimestre de cette année.

Merci de ce vœu qui nous permet de vous rassurer sur ce sujet très attendu dans le quartier.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 18).

## **Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'héliport de Paris.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est relatif à l'héliport de Paris.

La parole est à M. Philippe GOUJON pour deux minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est pour le moins surprenant qu'alors que pour des raisons écologiques, on ferme la voie expressive rive droite, et l'on a entendu les discours de ce matin sur le "Paris piéton", qu'on laisse dans le même temps 200.000 habitants de l'Ouest parisien, Paris et banlieue, subir plusieurs fois par jour, voire de nuit, les nuisances de bruit et la pollution d'hélicoptères à hauteur de 10.000 vols et de plus de 4.000 transits par an, dont parfois 40 à 60 le week-end sur l'héliport de Paris-Issy. Or, la situation s'est aggravée brutalement depuis que la D.G.A.C., Etat dans l'Etat, a rejeté la demande officieuse de fermeture de l'héliport par le Ministère de la Défense qui considérait que la présence d'un héliport à ses portes représentait un risque d'attentat ou d'accident. Ce n'est pas la Préfecture de police qui me démentira...

En réplique, le Ministère de la Défense a imposé une zone d'interdiction de survol du Ministère qui a contraint la D.G.A.C. à prévoir une nouvelle trajectoire, totalement arbitraire d'ailleurs, pour les hélicoptères, qui passe dans le 15e arrondissement au-dessus des boulevards des Maréchaux, en survol direct - c'est du jamais vu - des immeubles où vivent des milliers d'habitants. Les hélicoptères passent maintenant en pleine ville, le tout, évidemment, sans la moindre concertation avec la mairie du 15e arrondissement, voire - ce qui est encore plus grave, chers collègues - avec la Mairie de Paris.

Profitons au moins de cette nouvelle provocation de la D.G.A.C., Monsieur le Maire, pour faire enfin aboutir le projet - que nous avons en commun avec Mme la Maire - de fermeture de l'héliport. Je rappelle que le Gouvernement précédent avait même proposé un schéma d'aménagement du Grand Paris pour la desserte héliportuaire, malheureusement resté dans les cartons. Nous l'avions proposé avec Jean-François LAMOUR, notamment. Il est temps, donc, de reprendre le flambeau avant même la fin de la concession à A.D.P., d'autant plus qu'avec la Maire de Paris, je crois pouvoir dire que nous sommes à peu près en phase pour le réaménagement du site en extension du parc et du stade Suzanne Lenglen, auquel pourrait s'ajouter le beau projet - dont je me suis entretenu à plusieurs reprises avec la Maire de Paris et avec l'adjoint compétent - de la Fédération française des sports de glisse, d'un "opéra de la glace" qui trouverait parfaitement sa place en perspective des Jeux olympiques.

Le vœu consiste à fermer complètement l'héliport ou, au minimum, le réserver aux vols de service public d'urgence et, en attendant, de supprimer évidemment la trajectoire aérienne des hélicoptères qui survolent, pour la première fois - c'est sans précédent - les immeubles d'habitation du Sud du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est tout d'abord à M. Jean-Louis MISSIKA, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur GOUJON, pour ce vœu et l'importance que vous accordez à la transformation de ce secteur et aux problèmes que pose l'héliport, au même titre que la Maire de Paris, comme vous l'avez très bien fait remarquer dans votre intervention, et que moi-même d'ailleurs. Vous savez que nous portons un grand projet sur ce secteur puisque nous souhaitons réaliser un vaste espace vert et de détente. Nous souhaitons porter une véritable promenade récréative et sportive, en intégrant à la réflexion le jardin Suzanne Lenglen qui serait également reconfiguré dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux olympiques 2024. Un tel projet serait de nature à confirmer et à amplifier l'ambition sportive et la qualité de vie de Paris. Vous en avez, plusieurs fois, discuté avec Anne HIDALGO. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Etat... Nous avons eu un espoir, qui n'a pas duré très longtemps, que l'installation du Ministère de la Défense obligerait à reposer le problème de la proximité d'un héliport. Comme vous l'avez très bien remarqué, cela n'a pas été le cas et même, l'installation du Ministère de la Défense a plutôt aggravé la situation.

Nous avons demandé à l'Etat que toute solution soit étudiée, permettant de se passer d'un héliport en plein Paris afin de pouvoir lancer ce grand poumon vert et restructurer l'ensemble de ce site qui est beaucoup trop enclavé. Nous avons demandé à l'Etat une remise à disposition de ce terrain avant même le terme de la convention fixé à 2024. Les nuisances acoustiques et environnementales qu'il génère ne sont plus acceptables. L'enclave qu'il constitue dans Paris, dans le dialogue de Paris avec sa banlieue, appartient à une époque qui nous semble aujourd'hui révolue. Nous souhaitons que l'Etat fasse évoluer sa position de ce point de vue.

Aussi, je suis favorable à votre vœu relatif à la mise en œuvre de l'engagement de fermeture de cet héliport dès avant le renouvellement de la concession et à la suppression de la trajectoire aérienne survolant les immeubles du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, voulez-vous compléter ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Oui, tout simplement pour ne pas être d'accord avec M. le Maire adjoint et partiellement vis-à-vis du Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, dans la mesure où, pour le Préfet de police, il est essentiel de conserver un héliport, un lieu de pose et de décollage d'hélicoptères. Toutes les grandes capitales du monde ont une hélistation, un héliport au cœur de la ville de manière à pouvoir poser les services opérationnels. Je ne parle pas de l'activité commerciale qui existe sur l'héliport, qui n'est pas de ma compétence auprès du Préfet de police.

Sur la partie opérationnelle, la seule alternative qui nous est offerte aujourd'hui est de poser les deux hélicoptères, dont l'un est dédié aux missions sanitaires et de sécurité civile, et le second aux opérations d'ordre public, c'est-à-dire les vols à main armée, les vols de reconnaissance, etc. La seule alternative que nous ayons aujourd'hui est Villacoublay. Cela veut dire que si, demain, nous avons une prise d'otage dans un bâtiment, il faut que la B.R.I. aille à Villacoublay, monte dans l'hélicoptère et revienne à Paris. Pendant ce temps, je vous fais grâce du délai nécessaire, etc. C'est absolument incompatible. Il faut impérativement que nous puissions garder un lieu de décollage et d'atterrissage de nos hélicoptères d'ordre public et sanitaire. Cela ne veut pas dire forcément là où il est situé. On peut y réfléchir. Je crois qu'il y avait déjà eu des recherches dans le passé récent d'alternatives et cela n'avait pas pu aboutir. En tout état de cause, pour l'instant, nous serons bien évidemment bloqués sur cette hypothèse. En revanche, je suis tout à fait disposé à prendre l'initiative d'une réunion associant la D.G.A.C., les autorités militaires, etc., pour voir comment on peut éventuellement regarder à nouveau les décollages des

hélicoptères de manière que, si l'on ne survole pas les sites militaires, on puisse aussi ne pas survoler les lieux de résidence des habitants du 15<sup>e</sup> arrondissement et autres.

J'en prendrai l'initiative dans les deux semaines à venir.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jean-Louis MISSIKA donne un avis favorable au vœu de M. GOUJON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe les Républicains, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 19).

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à la rénovation des équipements du stade Léo Lagrange (12e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 34 est relatif à la rénovation des équipements du stade Léo Lagrange dans le 12<sup>e</sup>, et la parole est à Mme Valérie MONTANDON pour deux minutes maximum.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris est la capitale la plus dense d'Europe, avec 21.000 habitants au kilomètre carré, et je tiens... Pour reprendre la comparaison de M. BROSSAT tout à l'heure, c'est beaucoup plus dense que Taïwan, qui n'en compte que 650. Et bien sûr, la part des espaces verts est de plus en plus réduite.

Paris, c'est 5,8 mètres carrés par habitant d'espaces verts. Si on compte les deux bois, c'est 14,5 mètres carrés. On est bien en-deçà des chiffres et des données d'autres capitales européennes telles que Londres, par exemple, à titre comparatif : 45 mètres carrés ; Bruxelles : 59 mètres carrés ; ou encore, Rome : 321 mètres carrés. C'est pour cela qu'il est indispensable de préserver des espaces verts et de respiration dans la ville pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Le secteur Léo Lagrange, qui comprend un stade et des équipements sportifs, est un espace vert légitimement apprécié des sportifs et des riverains, toutes générations confondues. La construction des bâtiments telle que prévue actuellement est une privation de l'espace public, qui est pourtant à usage collectif. Et c'est un espace vert apprécié, comme je l'ai dit précédemment.

Le secteur Léo Lagrange comprend aussi 310 arbres, dont certains remarquables, et remplit de ce fait une fonction essentielle écologique.

Nous voulons rappeler que de plus en plus, nous avons l'impression que la majorité utilise les équipements publics ou encore les stades comme nouveaux terrains à bâtir, et la construction de ces bâtiments le long des Maréchaux va isoler le bois et va construire un véritable front bâti continu entre Paris, Vincennes et Charenton.

L'année dernière, le renoncement et le rétropédalage de la majorité sur un projet assimilable au stade Championnet, nous invite à réfléchir justement et à revenir en arrière sur ce projet Léo Lagrange, tel qu'il est insufflé par la majorité actuellement.

Ainsi, nous demandons que la Maire de Paris renonce à la construction de bâtiments sur les parcelles du stade Léo Lagrange et que la rénovation des équipements publics soit réalisée sans densification urbaine et sans destruction des arbres existants.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Oui, Madame MONTANDON, je vous remercie de votre intervention et du grand intérêt que vous portez à ce secteur du 12<sup>e</sup> arrondissement. Cependant, je pense que vous devriez faire attention à ne pas dire un certain nombre de choses qui relèvent davantage du post-factuel que du factuel.

Aujourd'hui, le secteur Léo Lagrange est un secteur extrêmement important en matière de pratiques sportives, mais il ne remplit pas toutes les fonctions nécessaires à certaines de ces pratiques. Je donne un exemple : il manque de tribunes couvertes, il manque de terrains homologués, ses espaces verts sont difficilement accessibles et peu valorisés pour les habitants du quartier. Ainsi, non seulement nous venons réaliser un projet sur lequel les associations sportives se sont exprimées favorablement, qui permet d'accueillir le public et les familles tout au long de l'année dans de bonnes conditions, qui modernise entièrement les équipements sportifs, mais nous augmentons également les surfaces des équipements sportifs et des espaces verts.

Vous parlez des arbres. Notre projet compense intégralement les arbres impactés. Mieux encore : le bilan en termes d'arbres sera positif, puisque nous développerons une nouvelle trame paysagère, et je n'ai pas l'impression que la DEVE ait repéré des essences rares ou des espèces rares parmi les arbres qui sont concernés.

Mais en même temps, je voudrais vous rappeler les raisons pour lesquelles nous faisons ce projet : tout cela n'aurait pas de sens si nous ne venions pas rattacher ce secteur au reste de la ville et de la Métropole, si nous n'amenions pas un peu d'urbanité le long de cette section du boulevard des Maréchaux, grâce à de nouveaux immeubles, tout en répondant à nos objectifs de logements et d'équipements. Non, tout cela n'aurait pas de sens et serait financièrement irresponsable.

Nous pensons que créer des logements, créer des équipements, précisément à cet emploi-là sur le boulevard Poniatowski, sera une richesse pour le quartier, parce que cela amènera de la vie, des commerces, fera le lien avec la porte Dorée, avec un sens métropolitain. La porte de Charenton est trop isolée aujourd'hui. Notre projet est bien de préserver un poumon vert, le mettre en valeur, moderniser les équipements sportifs, construire de nouveaux logements et équipements.

C'est pour cela que j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'esthétique du mobilier urbain parisien.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 35 est relatif à l'esthétique du mobilier urbain parisien.

La parole est à Mme Valérie NAHMIA pour deux minutes.

**Mme Valérie NAHMIA**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu s'attache à améliorer l'aspect d'objets nombreux dans Paris, suffisamment volumineux pour gêner une rue et dénaturer une place, cacher une vue. Ces objets fonctionnels, puisqu'ils ont comme objectif de collecter vêtements et bouteilles, font partie intégrante d'un processus de développement durable, d'économie circulaire, et sont par conséquent indispensables. Leur nombre aura donc tendance à s'accroître.

Comme nous en avons parlé lors d'un précédent vœu, la sécurité est évidemment le premier paramètre à respecter, et de fait, l'aspect visuel reste secondaire. Les services de Paris sont coopératifs quant à trouver des solutions pour les enterrer. Seulement, ce n'est pas toujours possible dans un grand nombre de cas.

Paris est la capitale de la France, la capitale de la mode, du design et du raffinement. Nous ne pouvons les laisser tels quels, ils ne sont pas à l'image de notre ville, d'autant plus que la plupart du temps, ils sont salis par des déjections, des affichages ou des écritures sauvages.

Nous recevons, dans des conseils de quartier, dans nos mairies ou lors de nos déplacements sur le terrain, de nombreuses plaintes des habitants quant à ce mobilier, nécessaire mais loin d'être à la hauteur esthétique de Paris. Comme le dit un ami : "considère un problème comme la solution". Nous proposons donc de laisser la possibilité à des artistes, graphistes, designers ou des écoles comme l'école Boullée de considérer ou reconsidérer l'aspect de ce mobilier fonctionnel, créer une nouvelle forme, garder l'aspect actuel mais le repeindre. Il est sans doute possible pour des artistes, des designers ou des étudiants en arts de réinventer l'aspect esthétique de ce mobilier, tout en permettant de conserver sa fonctionnalité.

Mon vœu est simple : faisons en sorte que par nos possibilités de partenariats, nous lancions une étude afin que ces mobiliers, et notamment ceux qui ne peuvent pas être enterrés, deviennent des objets d'attractivité plutôt que de rejet.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour vous répondre, M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Chère Madame NAHMIAS, il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger au Conseil de septembre dernier, sujet qui suscite un fort intérêt sur l'image et l'identité du paysage urbain parisien. Votre vœu me permet donc d'intervenir en élargissant le sujet à l'ensemble du mobilier urbain à Paris et de poursuivre nos échanges.

Le mobilier urbain joue un rôle important à la fois de service et de confort pour les Parisiens, avec de quoi trier nos déchets dans les containers, acheter de la presse dans les kiosques, nous désaltérer aux fontaines, nous asseoir sur un banc, et bien d'autres usages encore, mais il participe aussi à l'image du paysage parisien et à son patrimoine à travers le temps. Certains mobiliers sont des icônes qui permettent de reconnaître instantanément que nous sommes à Paris et nulle part ailleurs.

Nous devons adapter le mobilier urbain à l'arrivée du numérique, à la végétalisation en ville, à l'apparition de nouveaux matériaux, de nouveaux modes de fabrication, notamment les imprimantes 3D, la création de FabLab : toutes ces nouveautés doivent être intégrées dans la façon de concevoir le mobilier urbain. Comme vous l'indiquez dans votre vœu, la question du design fait partie des préoccupations tout aussi importantes que la qualité d'usage, de fonctionnement, de sécurité, de règles et d'entretien du mobilier. Le partenariat auquel vous faites référence avec les écoles de design a d'ailleurs été mis en place dans le cadre des études pour le mobilier Trilib', et cela ne peut être que bénéfique.

Je tiens toutefois à rappeler que la pose du mobilier ne peut se faire sans suivre des procédures et autorisations qui, avec la loi création architecture et patrimoine, n'ont fait que se complexifier.

Je vous propose donc, à votre suite, de réinventer notre mobilier urbain à la fois dans la manière de le penser, de le créer et de le réaliser. Nous aurons en 2017 l'occasion de revenir vers vous, comme nous l'avons indiqué en septembre dernier, pour aborder le sujet du devenir du mobilier urbain. Au regard de tous ces éléments, je propose de répondre favorablement à votre vœu en le modifiant très légèrement avec le retrait d'un considérant, dont les termes affirment un jugement de valeur que l'on peut discuter.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

L'amendement est-il accepté ? Oui. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe UDI-MODEM amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 20).

## **2017 SG 2 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet "CoResponsability in District Energy Efficiency & Sustainability (CORDEES)".**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 2. Je crois que c'est un amendement qui est technique, Monsieur MISSIKA ? Il n'y a rien à en dire de particulier ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Il est particulièrement technique.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 36 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 36 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, SG 2).

### **2017 DU 74 - Acquisition d'une bande de terrain 30 et 30 bis, rue du Groupe-Manouchian (20e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 74 : acquisition d'une bande de terrain 30 et 30 bis, rue du Groupe-Manouchian dans le 20e.

La parole est à M. Atanase PÉRIFAN.

**M. Atanase PÉRIFAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre Conseil examine un projet de délibération visant à acquérir une bande de terrain au 30 et 30 bis, rue du Groupe-Manouchian, pour une surface d'environ 28 mètres carrés. La Mairie de Paris a accordé un permis de construire à la société "Esprit Faubourg" pour l'édification d'une nouvelle construction sur un jardin sis au 30-30 bis, rue du Groupe-Manouchian. L'édification d'un immeuble de plus de 1.000 mètres carrés de surface de plancher comportant 27 logements va supprimer un jardin arboré.

En édifiant un immeuble R+5, il y a une vraie atteinte à l'environnement avec la destruction d'arbres centenaires en bon état phytosanitaire et à la privation d'un espace végétalisé remarquable. Le jardin comprend actuellement de très beaux arbres classés, qui seront abattus, comme cet arbre exceptionnel et rare, le magnolia grandiflora.

Nous ne pouvons que nous joindre aux élus d'arrondissement, M. Frédéric GUERRIEN et M. Renaud MARTIN, de ne pas avoir porté ce jardin exceptionnel du 30 et 30 bis à la modification du P.L.U. pour sa préservation, en sachant que toute la rue est protégée jusqu'au n° 22.

L'acquisition de cette bande de terrain a pour objectif de faciliter la circulation piétonne et mettre comme argument principal que l'acquisition de cette parcelle aura un impact significatif sur la circulation des piétons et sur le problème d'une rue très étroite n'est pas pertinent. En fait, la zone dangereuse pour les piétons est à partir du 19 de la rue, juste après le bâtiment du Diamant Vert jusqu'au début de la rue.

Pour les sorties d'immeuble, en effet, cela peut être très dangereux, surtout à partir du 24 et 28, là où la rue se limite à une seule voie et jusqu'au début de la rue.

Il faut noter également que, dès le n° 28 immédiatement voisin, le trottoir mesurera toujours 30 centimètres de large, ce qui s'avère impraticable pour les poussettes et mal aisé pour la plupart des piétons. Ce qui relativise donc la valeur ajoutée de l'élargissement du trottoir sur les 10 mètres de façade du 30 et 30 bis.

De plus, ce matin, en voyant un camion peiner énormément dans ses manœuvres à la sortie du futur carrefour, on peut deviner combien la raison du redressement du trottoir n'est pas vraiment le confort des piétons avancé.

Pour cette raison, le groupe les Républicains votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ecoutez, cher Atanase PÉRIFAN, si on m'avait dit qu'un jour il y aurait quelqu'un au Conseil de Paris qui argumenterait contre l'acquisition par la Ville d'une bande de terrain privé pour en faire un terrain public et élargir l'espace pour le piéton, j'aurais pensé qu'il s'agissait d'une plaisanterie. Mais visiblement, vous défendez sérieusement l'idée qu'élargir le trottoir pour que les piétons circulent mieux est une idée discutable. Bienvenue dans le monde des faits alternatifs !

Je considère que le fait que nous récupérons une bande de terrain d'une superficie de 28 mètres carrés pour l'intégrer au domaine public viaire va améliorer la circulation des piétons dans une rue particulièrement étroite.

Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que franchement...

Je propose un avis négatif sur ce vœu. C'est un vœu, non, c'est un projet de délibération. Donc je vous propose de voter ce projet de délibération et de vous féliciter que l'on donne un peu plus de place aux Parisiens pour qu'ils puissent marcher dans cet arrondissement.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 74).

## **2017 DLH 51 - Bastion de Bercy (12e). - Création d'un centre d'hébergement d'urgence. - Autorisations d'urbanisme.**

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'enquête publique.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 51 et le vœu n° 37 qui y est rattaché. Il s'agit du Bastion de Bercy et de la création d'un centre d'hébergement d'urgence.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ pour 5 minutes maximum.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'article 1 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme nous rappelle que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

C'est ce qu'ont voulu rappeler les membres de la Conférence de partage du 12e arrondissement dans notre dernier journal municipal. C'est dans cet esprit que nous avons fait de la lutte contre la précarité la grande cause de notre action commune. Je suis donc très fière que mon arrondissement prenne toute sa part dans la prise en charge et l'accompagnement de toutes celles et ceux qui n'ont rien et dorment dehors. Ce projet de délibération présente donc le projet d'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence temporaire à Paris, dans le 12e arrondissement, sur le site dit du Bastion de Bercy, situé boulevard Poniatowski au niveau de la station T3 Baron-Le-Roy.

Je sais l'intérêt que portent les habitants de mon arrondissement au projet solidaire que nous développons ensemble à Paris, pour proposer à tous une alternative à la rue. Les habitants s'inquiètent sincèrement de ces situations de grande précarité. Ils nous interpellent souvent à ce sujet et font régulièrement la démonstration de leur souhait d'accroître les actions de solidarité.

Rappelons le plébiscite au budget participatif de projets à destination des personnes sans-abri, 4 millions d'euros en 2015 pour développer l'aide aux personnes en situation de précarité ; 5 million d'euros en 2016 pour le financement d'abris pour les personnes sans domicile fixe.

Face à ces besoins, l'État et la collectivité parisienne mobilisent des moyens importants. Avec plus de 10.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion, Paris concentre 40 % des capacités d'accueil de toute la Région Ile-de-France, dans une ville qui représente 19 % de la population francilienne et seulement 1 % du territoire. C'est 5 fois plus que le Département des Hauts-de-Seine. Nous souhaiterions que certains territoires soient aussi solidaires que nous le sommes.

C'est cette dynamique que nous avons initiée à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Je suis très heureuse qu'elle ait été reprise par le Président, Patrick OLLIER.

Nos capacités d'accueil sont renforcées pendant la période hivernale, avec 1.100 des 2.870 places mobilisables en Ile-de-France pour l'hiver 2016-2017.

Dans le 12e, cela se concrétise cet hiver par l'expérimentation d'une halte de nuit à l'hospice Saint-Michel du Samu social de Paris, la mobilisation du centre d'hébergement de la Redoute de Gravelle pour les personnes sans-abri présentes dans le bois de Vincennes, et l'ouverture d'un centre temporaire au 4, place Félix-Eboué pour des familles et des femmes sans abri.

Il nous faut trouver de nouveaux lieux pour amplifier cet effort. Dans le contexte urbain dense qui est le nôtre, je me félicite de la mobilisation temporaire de sites intercalaires. Le 12e arrondissement, territoire de projets en est riche et nous avons eu plusieurs fois l'occasion de travailler dans la sérénité à l'ouverture de centres temporaires dans des sites provisoires vides, à la caserne de Reuilly, à la porte Dorée hier, place Félix-Eboué aujourd'hui, et sur le Bastion de Bercy demain.

Ces ouvertures se sont toujours bien déroulées, grâce à l'accueil bienveillant des riverains et au travail des équipes chargées du fonctionnement de ces centres, que ce soit le centre d'action sociale protestant ou encore l'association "Aurore", je veux saluer leur professionnalisme et leur engagement à nos côtés.

Malheureusement, face à ce type de projet, les vociférations sont souvent plus bruyantes que les applaudissements. Nous gardons la mémoire des manifestations de haine et de rejet qui ont accueilli l'an dernier l'annonce de l'ouverture d'un centre d'hébergement temporaire comparable, allée des Fortifications dans le 16e arrondissement.

Mais le 16e, ce n'est pas le 12e, et l'ensemble de l'équipe municipale portera ce projet. J'avais espéré, peut-être un peu naïvement, qu'il pourrait rassembler tous les élus. Mais les élus LR du 12e ont trouvé un mauvais prétexte pour ne pas l'adopter lors de son examen en Conseil d'arrondissement. Je le regrette sincèrement.

Je répète ici que les motifs avancés par les élus du groupe LR pour repousser ce projet ne sont pas valables, pas à la hauteur des enjeux. L'enquête publique menée en décembre dernier a porté sur le projet d'aménagement de la future Z.A.C. "Bercy-Charenton", tandis que le C.H.U. dont il est question, comme l'indique bien le projet de délibération, a vocation temporaire, il ne s'inscrit pas dans le même calendrier.

Pour notre part, nous nous félicitons donc de cet usage intercalaire et nous sommes engagés pour que cet accueil des hommes, des femmes et des enfants se déroule le mieux possible.

Et bien évidemment, je me vois obligée de le préciser, nous accueillerons tous les enfants à l'école et à la cantine.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - En cette période de grands froids, la création de 300 places d'hébergement d'urgence supplémentaire est évidemment cruciale. Il est bien difficile de ne pas adhérer au principe même de mettre à l'abri ceux qui en ont besoin.

Pour autant, le centre que vous proposez dans le 12e arrondissement, à l'instar de celui que vous avez créé l'année dernière dans le 16e, se veut temporaire, conçu à partir de bâtiments modulaires. Il est situé sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton" en cours de création, dont l'enquête publique vient de se terminer.

Les habitants se sont beaucoup mobilisés sur cette enquête publique et ont pris la peine de contribuer à cette enquête en exprimant leurs avis sur l'aménagement de ce secteur. La moindre des choses aurait été de mentionner ce projet de centre d'hébergement d'urgence dans le projet global soumis à la concertation.

Ce n'est pas le parti que vous avez pris, une fois de plus, et c'est tout à fait regrettable.

Nous vous demandons de bien vouloir rouvrir l'enquête publique afin de recueillir l'avis des habitants sur ce projet, qui appartient à la Z.A.C. temporaire ou pas. A fortiori, parce que le temporaire a une durée indéterminée avec vous.

Vous souhaitez, comme l'indique le projet de délibération, multiplier ce type de structure et vous avez apparemment déjà identifié plusieurs sites. Serait-il possible que vous les détailliez ici ? C'est par là d'ailleurs que commence une concertation normale. C'est par l'information que la concertation se fait.

De plus, pour une information exhaustive nous souhaiterions pouvoir disposer de la ventilation de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence par arrondissement, pérennes et non pérennes, hors et pendant la période hivernale, temporaires et permanentes. Je retiens aussi que dans le débat que nous avons eu en Conseil d'arrondissement, il n'a été question que de personnes sans abri notamment de S.D.F., or il s'agit bien ici d'un projet de délibération pour un centre d'hébergement aussi bien pour les réfugiés que pour les sans-abri.

S'agissant ensuite justement du public qui sera accueilli dans ce futur C.H.U., la question se pose de la répartition des places entre sans-abri et réfugiés.

A ce propos, la question de l'afflux des réfugiés et des migrants en France comme en Europe est un sujet complexe et grave sur le plan humanitaire. La complexité de cette crise fait que nous ne pouvons pas nous prévaloir de certitudes ni de réponses toutes faites. Tout comme vous, nous sommes aussi préoccupés par l'accueil des personnes sans-abri en cette période de grands froids.

Je tenais à souligner l'initiative d'un maire d'arrondissement de droite du Centre de Paris, qui en coopération avec les associations ouvre les portes de sa mairie depuis 14 ans aux sans-abri chaque hiver, et leur offre un toit.

Cette initiative est unique à Paris. C'est une solution qui nous semble adaptée et nous la saluons.

Accueillir les réfugiés dans la dignité est tout à l'honneur de la France, mais la création de centres d'accueil ou d'hébergement d'urgence comme c'est le cas dans ce projet de délibération, ne peut se faire qu'à condition que la politique nationale soit ferme et efficace. Aujourd'hui, c'est loin d'être le cas.

Il faut d'abord qu'il y ait une distinction entre les réfugiés qui sont des demandeurs d'asile, qui fuient leur pays en guerre, et les migrants économiques, qui sont des personnes qui cherchent, en venant en Europe, de meilleures perspectives économiques. Ces derniers n'ont pas leur place en Europe et en France et ont vocation à retourner dans leur pays d'origine.

La deuxième condition est une grande fermeté à la reconduite à la frontière de ceux qui ne peuvent pas prétendre à l'asile politique. 9 déboutés sur 10 restent en France, ce qui représente 50.000 personnes par an.

Votre majorité gouvernementale a tout fait pour rendre l'éloignement encore plus difficile administrativement, avec un texte de loi qui a rendu largement inopérable la procédure de placement en centre de rétention. Les éloignements illégaux ont encore baissé de 16 % l'année dernière.

La troisième condition est une accélération des procédures d'asile qui aujourd'hui prennent plus de 6 mois, afin que le traitement des dossiers ne se compte plus en mois, mais en jours.

Sans ces trois conditions, et sans une politique claire, efficace et ferme, multiplier les centres d'accueil et d'hébergement d'urgence est peine perdue.

Tout à l'heure justement, mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Déborah PAWLIK ont rappelé ce qu'il se passe dans le 18e. Quelques semaines après son ouverture, le centre d'accueil est déjà saturé. Des installations de fortune ont vu de nouveau le jour à Paris. Nous avons alerté sur le risque que ce centre connaisse un engorgement rapide qui conduirait inexorablement à la réinstallation de campements sauvages si les conditions que j'ai énumérées tout à l'heure n'étaient pas mises en place.

Il s'agit ainsi d'un constat d'échec dont vous ne semblez pas tirer de conséquences. Pour éviter la saturation des centres d'hébergement d'urgence et pour faire bénéficier les réfugiés qui, eux, peuvent prétendre à l'asile politique, il devient urgent plus que jamais qu'une politique de fermeté accompagne la reconduite à la frontière des migrants économiques qui ne peuvent bénéficier du droit d'asile.

Pour toutes les raisons invoquées précédemment, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous nous demandez d'approuver la création d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence dans le 12e arrondissement. Ce projet sera réalisé sur le site du Bastion de Bercy grâce à la mise à disposition par l'Etat à la Ville

d'un terrain disponible. Cette opération est une nouvelle confirmation de la volonté de Paris de contribuer à l'augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence sur son territoire.

Ainsi, le futur centre du Bastion de Bercy viendra ajouter 300 nouvelles places au dispositif d'hébergement d'urgence parisien, ce qui représente une avancée importante et une bouffée d'oxygène pour un secteur au bord de l'asphyxie. Comme nous le savons tous ici, la demande d'hébergement d'urgence est en progression constante depuis plusieurs années à Paris, et Paris, seul, ne pourra jamais mettre à disposition suffisamment de foncier ou de bâtiments du domaine intercalaire pour faire face à cette crise.

Une note de l'APUR de 2013 nous rappelait la situation de l'hébergement en Ile-de-France et nous informe de la nécessité d'une politique de rééquilibrage territorial en matière de création de places d'hébergement. Alors que Paris accueille près de 60 % des places de toute la Région Ile-de-France, les Hauts-de-Seine n'en accueillent que 8,4 %, la Seine-Saint-Denis 11 % et le Val-de-Marne 9 %. Pour faire face à ce déséquilibre territorial, nous saluons ici la demande de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, aux maire des 131 communes membres de la M.G. P., de communiquer leur capacité d'accueil au titre de l'hébergement d'urgence, afin de pouvoir envisager une politique métropolitaine globale, dans le cadre d'un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement. C'est d'ailleurs une demande que notre groupe Ecologiste a formulé à plusieurs reprises et les conseillers métropolitains écologistes seront donc particulièrement attentifs à la présentation de ce plan, lors du prochain Conseil métropolitain du 10 février.

Nous souhaitons également attirer l'attention, une nouvelle fois, sur la nécessité de pouvoir contenir le recours aux nuitées hôtelières, mode d'hébergement cumulant trop d'inconvénients, en facilitant le passage vers le logement définitif. Cette orientation est également confirmée par le rapport porté par le Sénateur DALLIER, publié en 2016, qui soulignait que la priorité désormais doit être donnée non plus nécessairement à la création de places nouvelles, mais à des solutions de sortie des dispositifs d'hébergement d'urgence. Et pour revenir à la création du centre que vous nous proposez, les élus écologistes ne peuvent s'empêcher d'exprimer un petit regret concernant son emplacement, qui est loin d'être des plus appropriés pour une ville qui vient de se doter d'un plan ambitieux de santé environnementale. Ce centre est en effet situé en plein cœur d'un site traversé par les plus gros échangeurs routiers de Paris. Les élus écologistes n'osent imaginer ce que peuvent donner les relevés d'Airparif sur le site du Bastion de Bercy.

Nous pensons que la recherche de sites sans impact sur la circulation et la vie des riverains ne doit pas être, à notre sens, une orientation plus prioritaire que celle de devoir prendre en compte l'impact environnemental sur la santé des hébergés. Car, vous le savez, Monsieur le Maire, les Parisiens sont très favorables à l'accueil et l'hébergement des sans domicile fixe au sein de leur ville. Le classement en tête par les Parisiens des projets dédiés aux S.D.F., dans le cadre du budget participatif de 2015, en est bien la preuve.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, comme les Parisiennes et les Parisiens, et malgré nos quelques réserves liées à son emplacement, nous sommes très favorables à ce projet et tenons, une nouvelle fois, à saluer ici tout le travail effectué par Mme la Maire et Mme VERSINI et leurs équipes pour trouver des solutions et envisager des démarches innovantes et adaptées permettant une meilleure qualité d'accueil, d'hébergement et d'insertion pour tous les publics sans domicile fixe, contrairement à ma précédente intervenante, tous les publics sans domicile fixe vivant à Paris et dans la Métropole.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bien sûr, notre groupe se félicite de ce projet de délibération. Nous voyons que notre action de solidarité en direction des populations les plus fragiles continue et s'intensifie. Je voudrais répondre à notre collègue, Madame MONTANDON, qui s'est exprimée avant moi pour lui dire que, contrairement à la confusion qu'elle a voulu entretenir tout à l'heure entre les sans-abri, les réfugiés, les migrants, nous, nous ne faisons aucune différence entre les êtres humains, aucune différence entre les femmes et les hommes, aucune différence entre les enfants, puisque nous sommes dans un pays qui applique, comme l'a dit la Maire du 12e, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, et qui applique aussi une loi qui vient de M. CHIRAC, qui s'appelle la loi DALO, du droit opposable au logement. Nous ne faisons aucune différence. Personne ne doit être à la rue. C'est le sens de ce projet de délibération.

Après, la création de ce centre d'un même type que celui du 16e arrondissement, avec une structure souple et amovible, qui correspond aux besoins de ces personnes, sera temporaire.

Ce sur quoi je voulais intervenir principalement, c'est l'atmosphère qui a présidé à l'accueil d'une telle initiative dans notre arrondissement, le 12e. Malgré les propos de notre collègue tout à l'heure et contrairement aux élus du 16e arrondissement qui ont chauffé à blanc les populations, montrant un visage de rejet et de repli, nous avons courageusement, non seulement assumé mais aussi revendiqué cet acte concret de solidarité dans le 12e. Oui, nous devons construire ce Paris pour toutes et tous, et y compris pour les familles à la rue, victimes des accidents de la vie. Nous faisons confiance à l'association "Aurore" qui est chargée de gérer ce nouveau centre, comme elle l'est dans le 16e arrondissement.

Le but des politiques publiques que nous portons est de faire reculer l'exclusion et la précarité. C'est ainsi que nous avons soutenu la grande cause portée par Dominique VERSINI et, sur le volet d'hébergement d'urgence, par notre camarade Ian BROSSAT. C'est aussi dans ce sens que, chaque année, plusieurs groupes de la majorité, dont le groupe Communiste, déposent des vœux contre les expulsions locatives.

D'ailleurs, plusieurs maires communistes ont été mis devant les tribunaux pour s'être opposés à des expulsions locatives. Nous en sommes fiers et nous continuerons à nous interposer à chaque fois que quelqu'un voudra mettre un locataire à la rue, pendant ces grands froids de l'hiver.

Bien sûr, nous sommes fiers de continuer à produire du logement social et à construire du logement social à Paris puisqu'au-delà de la question de l'urgence, la question, c'est le pérenne, et notamment dans du logement social. Notre mobilisation doit être quotidienne, mais pas isolée. Voilà pourquoi je regrette la décision de la nouvelle majorité régionale, dont fait partie Mme MONTANDON, qui vient d'arrêter le financement régional dans ces domaines, même si Mme PÉCRESSE a cru faire oublier cette décision en octroyant une aumône de 100.000 euros au moment de l'offensive du grand froid.

Alors, à Paris, nous continuons à défendre l'idée que personne ne doit vivre avec des revenus en-dessous du seuil de pauvreté alors que nous sommes la 5e puissance mondiale. Nous pouvons faire cet effort. Le débat national qui s'annonce semble s'intéresser à ces politiques de solidarité. C'est une bonne chose mais un travail et un toit font partie des éléments essentiels pour reprendre pied dans la vie. C'est souvent le fait de ne pas avoir de domicile qui pénalise l'accès à l'emploi. Merci et bravo pour ce projet qui permettra à 300 personnes d'être à la fois mises à l'abri, mais surtout de bénéficier d'un accompagnement social qui leur permettra d'envisager un nouveau départ dans la vie.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je veux remercier Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, qui a souhaité accueillir ce centre d'hébergement temporaire dans son arrondissement et qui a mis en œuvre tout le talent et la générosité qu'on lui connaît pour préparer son accueil par les habitants du 12e arrondissement. Je me suis rendue souvent dans cet arrondissement et j'ai vu combien l'ensemble des acteurs associatifs sont vraiment totalement dans une démarche d'accueil ainsi que les habitants, quoi qu'en disent certains.

Je veux également remercier M. le Président du groupe Communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ, et Marie ATALLAH représentant le groupe Ecologiste de Paris, pour leur soutien à ce centre temporaire.

En fait, je l'ai déjà dit ce matin - j'en viendrai ensuite à l'intervention de Mme MONTANDON - il y a 10.000 places d'hébergement d'urgence permanent, plus 6.000 places en chambres d'hôtel dans Paris. Et Paris a fait de gros efforts pour, à chaque fois que des espaces sont disponibles dans le domaine intercalaire, les mettre à disposition de l'Etat qui, à ce moment-là, choisit une association pour gérer ces centres. C'est comme cela que nous arrivons à procurer un accueil digne et géré par des professionnels aux personnes sans domicile fixe.

J'étais assez surprise, Madame MONTANDON, que partant de cela et de la question de l'enquête publique, tout d'un coup vous déviez et vous nous faites toute une plaidoirie sur la question des réfugiés : est-ce que ce sont les bons réfugiés ? Est-ce que ce sont des migrants ? Est-ce que ce sont des migrants économiques ? Je l'ai dit ce matin, on ne va parler de cela comme cela pendant des mois jusqu'aux élections présidentielles.

A Paris, il y a un centre d'accueil humanitaire qui, quoi que vous ayez dit, fonctionne bien et, s'il n'était pas là, ce serait 5.000 personnes qui seraient dans les rues. Il y a un accueil humanitaire qui est procuré à ces personnes. Ensuite, ces personnes suivent un chemin qui est celui de l'O.F.P.R.A., mais nous, à Paris, nous accueillons chaque

personne de façon humanitaire lorsqu'elle est migrante primo-arrivante, et nous accueillons les sans domicile fixe à travers le travail que mènent le 115 et le S.I.A.O.

Dans le 12e à Bastion de Bercy, c'est donc un centre éphémère, temporaire, comme c'était le cas dans le 16e arrondissement. On voit effectivement que l'accueil dans le 12e arrondissement est quand même d'une autre teneur, d'une autre tenue aussi. On voit qu'il y a un projet temporaire, qui a été présenté aux habitants, aux riverains qui y sont favorables, et on ne va pas rouvrir l'enquête publique pour cela lorsqu'il s'agit de mettre en place un centre temporaire dans notre dispositif intercalaire. C'est comme cela que l'on fonctionne à Paris et c'est comme cela que l'on a l'intention de continuer à fonctionner, en faisant en sorte que l'effort soit réparti sur tous les arrondissements et aussi, ne l'oublions pas, au niveau de la Métropole - c'est d'ailleurs le travail qui est engagé par le Président OLLIER - et, bien sûr, Madame MONTANDON, de la Région.

Je suis désolée, mais si vous ne souhaitez pas que ce centre, vous les élus Républicains du 12e, s'installe dans le 12e arrondissement, c'est votre problème. De notre côté, nous continuerons sur le chemin qui est le nôtre et nous accomplirons notre devoir de solidarité. Nous lancerons les travaux au plus vite.

J'invite donc l'ensemble de mes collègues à voter ce projet de délibération.

Quant à vous, Madame MONTANDON, j'é mets un avis défavorable au vœu que vous portez pour le groupe les Républicains.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 51).

## **Compte rendu de la 6e Commission.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai un rapport succinct de nos travaux.

Mme LEMARDELEY a présenté les quatre projets inscrits à l'ordre du jour qui portaient sur des subventions à la Mutuelle étudiante (LMDE), la participation financière de 365.000 euros de la Ville aux études et conventions avec l'E.P.A.U.R.I.F., l'université Pierre et Marie Curie et l'université Paris Descartes, ainsi que l'accord cadre avec AgroParisTech.

Alexandra CORDEBARD a présenté les principaux projets de délibération concernant sa délégation, notamment le projet de délibération DASCO 1 G portant sur la modification de la sectorisation des collèges. La discussion s'est principalement engagée sur ce point lors de la présentation des vœux rattachés.

Concernant les vœux, deux autres vœux ont été présentés par Mme LECUYER sur l'entretien des vitres dans les écoles et l'affectation des A.S.E.M.

Quant à M. AQUA, il nous a présenté le vœu concernant le sexisme dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Je vous remercie, cher collègue, de votre attention à ce rapide compte rendu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

**2017 DASCO 1 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018.**

**Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif aux collèges Coysevox, Berlioz, Gérard Philippe et Marie Curie (18e).**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'expérimentation "Multi collèges" (18e).**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mixité sociale.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au périmètre des bi secteurs et aux critères d'affectation.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au 17e arrondissement.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au 18e arrondissement.**

**Vœu bis déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 1 G et les vœux n<sup>os</sup> 38 à 43 G ainsi que le vœu n° 43 G bis déposé par l'Exécutif : modification des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018.

La parole est tout d'abord à Mme Fadila MÉHAL. Il y a beaucoup d'inscrits et je vous demanderai de respecter strictement votre temps de parole.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, selon le dernier classement PISA 2015 publié en décembre 2016, la France fait toujours figure de triste championne des inégalités scolaires, se classant dans le groupe des médiocres, malgré des crédits et des moyens très importants mobilisés pour l'éducation.

La ségrégation scolaire est presque devenue une fatalité qu'il nous faut combattre en militant pour une véritable mixité scolaire. C'est pourquoi, philosophiquement et politiquement, le groupe UDI-MODEM a toujours été favorable à l'objectif de mixité que poursuit ce projet de délibération. Nos prises de position sur la question ont toujours été constantes, comme le rappellent les interventions multiples, notamment celles de Marielle de SARNEZ ou de Béatrice LECOUTURIER.

En effet, sur le fond, nous souscrivons à cet objectif qui part de l'indubitable constat d'une reproduction des inégalités sociales sur les bancs de l'école, d'ailleurs en référence à l'enquête sur la mixité sociale dans les collèges parisiens menée par Julien GRENET, chargé de recherche au C.N.R.S. et professeur associé à l'École d'économie de Paris.

Cette étude révèle ainsi qu'à Paris le phénomène de ségrégation sociale est lié pour moitié à des inégalités internes aux quartiers. Ainsi, dans un arrondissement comme le 18e, vous pouvez passer en une centaine de mètres d'un collège avec 8 % de catégories socioprofessionnelles défavorisées - je pense à Yvonne Le Tac - et un collège avec 58 % de CSP défavorisées.

Redéfinir et assouplir la sectorisation scolaire ne contribuera pas, me semble-t-il, à remédier à des inégalités dont le collège n'est qu'une conséquence. Les inégalités scolaires ne sont en effet que la reproduction des inégalités

à l'échelle du territoire. Autant le dire, la politique du logement de l'Exécutif municipal et les inégalités de répartition des logements sociaux, voire l'absence de mixité est pour nous, en grande partie, responsable de la situation de nos collèges.

Oui, il existe un indéniable problème de mixité à Paris, et partiellement vous êtes, l'Exécutif, un peu responsables dans la mesure où vous continuez à concentrer les logements sociaux dans certaines aires urbaines sans implanter des logements intermédiaires qui permettraient pourtant de pallier une sociologie monolithique.

Après ce préambule, je voudrais quand même revenir à cette question de dispositif multi-scolaire. Vous aviez trois leviers possibles pour construire cette mixité : le redécoupage de la carte scolaire, le renforcement de l'attractivité scolaire des établissements, et enfin la sectorisation multi-collèges. Or, c'est cette dernière option qu'a choisi d'expérimenter Paris et, me semble-t-il, la Ville s'est orientée vers la solution la moins exigeante en termes de contenu pédagogique et de projets, puisqu'il s'agit d'une certaine façon de fusionner.

Pourtant, il me semble que le deuxième axe préconisé, avec la création de filières d'excellence, aurait pu constituer un levier important de promotion. A ce titre, la suppression des classes bilangues qui permettaient aux élèves d'étudier parallèlement deux langues, ainsi que la disparition des classes européennes depuis la rentrée 2017, il me semble que cela sape considérablement les efforts effectués pour garantir une plus grande mixité sociologique.

Par rapport à ce problème, dans le 18e, nous avons quelques réserves, beaucoup de réserves sur la méthode choisie. Et nos réserves sont légitimes car nous ne pouvons pas soutenir une démarche qui se moque des valeurs défendues par les centristes, au premier rang desquelles je place la concertation.

De vives critiques ont été formulées à l'attention de la Ville et de l'Académie sur le pilotage du projet par les équipes pédagogiques et les parents d'élèves. Tous s'accordent à dénoncer une réforme venue d'en haut avec seulement trois réunions d'information, et la presse s'en est fait largement écho et une pétition circule qui a d'ailleurs recueilli 6.500 signatures.

Déficit de concertation, mais aussi, il faut le rappeler, cela a demandé du temps. C'est vrai que, comme un mariage, pour ne pas qu'il soit arrangé ou même forcé, il faut qu'il y ait l'adhésion des parents d'élèves et des enfants.

Enfin, je ne vais pas cumuler tous les griefs car je ne peux les énumérer tous. Il est regrettable qu'il faille attendre le déploiement d'une contestable sectorisation pour que les collèges concernés obtiennent davantage de moyens financiers, de moyens humains, et nous nous en félicitons. Ces moyens, nous semblent-ils, devraient être mis à disposition de tous les élèves, de tous les collégiens et de tous les secteurs.

C'est pourquoi je conclus en disant que le groupe UDI-MODEM s'abstiendra sur cette mobilisation, car s'il est mobilisé sur la mixité scolaire pour qu'elle devienne une réalité, le déficit de concertation, le calendrier précipité, le périmètre parfois incohérent, ne nous permettent pas de soutenir, en l'état, ce projet de délibération et nous nous abstiendrons.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat que nous avons actuellement dans cette Assemblée est révélateur des difficultés et des enjeux d'une véritable politique de mixité sociale et scolaire dans nos établissements. L'Académie de Paris présente l'indice de ségrégation sociale dans les collèges le plus élevé de France. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un tel constat et continuer à fermer les yeux. Ne nourrissons pas les renoncements qui nous ont conduits à la situation actuelle. La critique est facile et la construction d'une politique efficace, difficile.

Aussi, notre groupe souhaite souligner le volontarisme affiché pour améliorer la mixité sociale et scolaire à Paris. Cependant, nous nous interrogeons sur plusieurs points.

Réduire la ségrégation sociale en agissant uniquement sur l'enseignement public est une demi-solution. Si l'on regarde les systèmes éducatifs de l'O.C.D.E., la statistique est édifiante. Lorsque l'enseignement privé est particulièrement développé, les inégalités sont plus fortes. C'est le cas en France, et plus particulièrement dans notre Capitale où plus d'un tiers de nos collégiens y sont scolarisés. Comme le rappelait justement Thomas PIKETTY en septembre, les enjeux d'une réelle politique de mixité scolaire à Paris ne peuvent pas être déconnectés de la forte désaffectation du public à Paris. Là encore, il ne faut pas se voiler la face. A l'heure actuelle, les stratégies d'évitement destinées à contourner l'affectation au collège public sont déjà nombreuses. Comme l'indiquent avec bon sens Pierre MERLE et Thomas PIKETTY, on ne construira de la mixité sociale que si les écoles privées entrent dans la boucle de la carte scolaire. C'est pourquoi nous proposons, dans notre vœu, que la Ville de Paris étudie cette possibilité.

Par ailleurs, la ségrégation étudiée dans les collèges et la sensibilité des familles aux stratégies scolaires a aussi pour première cause le mode de recrutement des lycées parisiens. Pour le secteur du Nord-Ouest, par exemple, le ticket d'entrée au lycée Condorcet ou Chaptal se situe à 17 de moyenne en troisième. Avec un tel niveau de sélection à l'entrée des lycées parisiens qui, eux-mêmes, commandent la sélection aux classes préparatoires aux grandes écoles, comment s'étonner que le peloton de tête des grands lycées parisiens affiche partout un taux de réussite au BAC de 100 % ? C'est bien ce système de sélection à l'entrée des lycées parisiens, et tout particulièrement de ceux que l'on appelle "les grands lycées", qui exacerbe la compétition scolaire et les stratégies afférentes pour les familles. Combattre la ségrégation scolaire dans les collèges ne peut donc pas être déconnecté de la question de la sélection dans les lycées. Notre ville est la seule ville de France où les meilleurs lycées ne recrutent que les meilleurs élèves dès l'entrée, comme le font, d'ailleurs, les établissements privés, tout en accaparant le plus les dotations horaires au détriment des établissements les plus défavorisés, mais aussi de ceux de banlieue ou de province.

Ce manque d'une vision globale pose également une autre question : celui de l'échelle à laquelle nous pensons le secteur multi-collège. La nécessité d'intervenir pour lutter contre la désaffection de certains établissements fait l'unanimité. Le désaccord naît au moment d'en définir les méthodes et les moyens. Pour notre groupe, c'est à l'échelle de l'Académie que nous devons penser la mixité et à une échelle plus large que nous devons penser le multi-collège, par exemple, une échelle inter-arrondissement par grands bassins de vie. La réforme proposée dans le 18e et le 19e arrondissement est beaucoup trop timide et ne concerne pas les établissements les plus aisés. Je pense en particulier au collège Yvonne Le Tac dans le 18e arrondissement.

Comment voulez-vous convaincre les parents qui ont fait le pari du collège intermédiaire - je pense à Marie-Curie - si on leur explique que leur collège doit s'ouvrir au collège difficile sans que l'on ne touche au collège le plus homogène socialement, collège qui, d'ailleurs, refuse d'ouvrir son option danse, normalement académique, aux élèves d'autres secteurs ? Elu du 18e arrondissement et longtemps parent d'élève dans une école élémentaire très concernée en amont par cette réforme, je constate qu'en moins de sept ans, la carte scolaire des collèges de cette école a changé quatre fois. Ces expérimentations finissent par être un peu hasardeuses et n'ont pour seul effet que de favoriser l'évaporation dans le secteur privé. Améliorer la confiance dans ces collèges suppose aussi de la stabilité.

Par ailleurs, le choix d'un système bi-collège nous interroge. Les lignes directrices de la mise en œuvre d'un multi-collège, élaborées par le Ministère, insistent sur la nécessité de secteurs incluant une multiplicité de collèges et non pas deux. Pourquoi ne pas avoir suivi ces recommandations ?

Enfin, pour réussir cette réforme, les moyens alloués doivent être à la hauteur. Un alignement des moyens vers le haut a été évoqué, mais ces moyens restent à ce jour non chiffrés. Les enseignants et les parents d'élèves s'inquiètent. Nous devons aussi permettre aux collèges les plus défavorisés d'avoir accès aux options les plus valorisantes. Les moyens envisagés, qu'ils soient humains ou financiers, doivent impérativement être à la hauteur du projet. L'accompagnement humain des élèves est essentiel à leur épanouissement quotidien. Soyons ambitieux et renforçons nos établissements en difficulté par le regroupement de C.P.E., d'infirmiers et de conseillers d'orientation et en réservant davantage d'options.

Face aux réserves que je viens d'exprimer, mais convaincus que nous devons œuvrer pour avancer sur cette question de la mixité scolaire, les élus du groupe RG-CI s'abstiendront sur ce projet de délibération.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai, pour ma part, sur la modification des secteurs de recrutement des collèges dans le 17e arrondissement soumis au vote de ce Conseil. Si le 17e arrondissement n'est pas concerné par les expérimentations de secteurs multi-collège, il n'est pourtant pas en reste et fait l'objet d'une re-sectorisation en profondeur dans certains quartiers. Vous avancez comme point de départ de votre démarche - je cite : "l'importante transformation urbaine induite par la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et l'ouverture du nouveau collège La Rose blanche", collège qui a, depuis quelque temps déjà, ouvert ses portes. Mais si des aménagements à la marge s'avéraient nécessaires, notamment pour absorber les sureffectifs de Carnot ou encore de Chaptal, une lecture globale de la carte nous amène rapidement à penser que la Z.A.C. n'est finalement qu'un prétexte pour mener une sectorisation de bien plus grande ampleur entre les collèges Boris-Vian, porte d'Asnières, et Pierre-de-Ronsard, dans le quartier Wagram. Vous faites un peu, entre ces deux établissements, du multi-collège sans le dire, privant au passage les élus locaux du 17e

arrondissement de la capacité d'inscrire ou non leur arrondissement dans cette expérimentation, comme a pu le faire le 13e arrondissement.

Si cette nouvelle sectorisation s'inscrit dans le calendrier habituel des C.D.E.N. et Conseil de Paris, il ne s'agit pas, en l'espèce, d'une sectorisation classique qui n'aurait pour vocation que d'ajuster au mieux la carte en fonction des évolutions démographiques, Z.A.C. ou pas Z.A.C. J'ai eu l'occasion de le dire au C.D.E.N. la semaine dernière. Avec Brigitte KUSTER, nous contestons tant la méthode que le parti pris de ce redécoupage dans le 17e arrondissement. La méthode d'abord, car au regard des modifications proposées, vous auriez dû, à défaut d'entendre les élus de l'arrondissement, davantage écouter et concerter les parents d'élèves, et pas uniquement ceux qui sont représentés dans les associations du second degré qui ont pu participer aux réunions organisées en amont du vote, mais les parents dont les enfants sont actuellement en primaire et vont être directement concernés par les nouveaux secteurs l'année prochaine. Ainsi, les écoles Reims et Champperret, en partie redirigées vers Pierre-de-Ronsard, ainsi l'école Marguerite-Long redirigée vers La Rose blanche ou encore une partie de l'école Ampère vers Boris-Vian. Voilà une bonne manière de renforcer le cycle 3 et de donner davantage de corps à la liaison CM2-6e que le Rectorat appelle de ses vœux. Ce type de décision ne se décrète pas d'en haut, mais se prépare avec l'ensemble des acteurs concernés.

Vous l'aurez compris, les parents ont le sentiment - est-ce d'ailleurs vraiment un sentiment ? - d'avoir été, une fois encore, mis devant le fait accompli. Réforme des rythmes éducatifs, réforme des collèges, secteurs multi-collège, nouveaux programmes : cela commence à faire beaucoup. Quand l'essentiel ne réside finalement que dans l'apprentissage et l'acquis des fondamentaux pour tous les élèves dès le plus jeune âge, les réformes structurelles successives, qu'elles soient le fruit de Mme VALLAUD-BELKACEM ou de la Ville de Paris, deviennent aussi contreproductives qu'elles sont dogmatiques. C'est le sentiment que nombre de parents d'élèves ont pu exprimer à l'occasion de la réunion que vous avez organisée, Madame la Maire, in extremis, au collège Boris-Vian, samedi dernier.

Nous contestons aussi le calendrier. Vous proposez une sectorisation qui va multiplier les trajets d'élèves dans un quartier en plein chantier. Les élèves d'Ampère, dont certains n'avaient que quelques mètres à faire pour se rendre à Ronsard, devront désormais traverser la porte d'Asnières pour se rendre à Boris-Vian. Les élèves de Marguerite-Long, qui n'avaient que quelques mètres à faire pour se rendre à Boris-Vian, vont eux aussi traverser les Maréchaux pour se rendre à La Rose blanche. Ne pouviez-vous pas attendre, a minima, que les travaux du tramway soient livrés, offrant au quartier un espace public plus apaisé et plus sécurisé ? Alors, sans vouloir préjuger le vote de ce Conseil ce soir, je veux d'ores et déjà attirer votre attention sur la nécessité absolue de sécuriser au maximum cet axe et ce, tout au long de la journée scolaire. S'agissant de collégiens, il ne suffira pas de mettre un ou deux points école à 8 heures 20 et à 16 heures 30.

Enfin, nous contestons le parti pris de cette sectorisation. Le principal enjeu dont il est question ici est - je cite le projet de délibération : "le désenclavement du collège Boris-Vian". Au-delà du désenclavement géographique du secteur de Boris-Vian, à défaut de pouvoir déplacer physiquement le collège lui-même, c'est bien davantage de mixité sociale que votre projet souhaite apporter au sein de cet établissement, objectif, somme toute, louable. Malheureusement, à vouloir triturer la carte, le collège Pierre de Ronsard n'est même plus dans son secteur de recrutement et, dans le calendrier que l'on connaît, vous provoquez d'ores et déjà des départs dans le privé, pire, des déménagements précipités quand ce ne sont pas de fausses domiciliations. A défaut d'être suffisamment préparé en amont, notamment avec l'école Ampère, vous aller passer à côté de l'objectif affiché et in fine vider le collège Boris Vian.

L'exercice a donc ses limites. Vous utilisez sciemment les collèges comme variables d'ajustement de votre politique dans les quartiers où la mixité sociale fait cruellement défaut. Cela est dû à la sociologie des quartiers, à une forte concentration de logements sociaux et à un nombre important d'enfants qui n'ont pas forcément toutes les cartes en main pour poursuivre une scolarité sereinement.

Or, pour y répondre, vous déplacez les élèves comme on déplace des pions, vous bouleversez des projets de vie, des choix familiaux, ce que vous appelez avec un certain dédain les stratégies individuelles des familles.

Le collège Boris Vian mérite pourtant l'attention de tous, de la Mairie et du Rectorat. Son passage en R.E.P. il y a deux ans a d'ores et déjà permis de mettre à la disposition des équipes éducatives davantage de moyens, de réduire les effectifs, mais il faut aller plus loin : mettre en place des filières d'excellence à l'instar de ce qui est fait à la Cité internationale Balzac, garantir une équipe de direction stable, et je veux redire notre confiance dans le 17e dans le travail mené actuellement par le nouveau principal et son adjoint, autant de leviers...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Vous êtes à 5 minutes 30, je suis déjà un peu laxiste. Merci d'accélérer.

**Mme Alix BOUGERET.** - J'ai terminé. Autant de leviers nécessaires à la réussite des élèves de cet établissement.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, nous vous demandons de renoncer à la carte des secteurs de recrutement des collèges telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, de reprendre la concertation avec les parents d'élèves et de proposer aux établissements scolaires autre chose que des modifications arbitraires de leur bassin de recrutement comme seule politique éducative.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Merci, le débat est important mais veillez à respecter vos temps de parole.

M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci.

Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, je souhaite intervenir sur votre projet de délibération relatif à la sectorisation multi-collèges, proposée notamment dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

D'abord, il y a un problème de méthode qu'il faut quand même évoquer. Je considère que de tels projets doivent se co-construire, avec les équipes pédagogiques, avec les parents d'élèves, et malheureusement cette co-construction n'a pas été faite. La concertation a été tardive et elle n'est pas digne de ce nom. L'écoute, le dialogue, l'échange, la contradiction, c'est le respect, le respect dû à la communauté éducative, dû aux parents d'élèves. Je crois que vous ne gagnerez pas à passer en force et à agir avec rapidité au moment où il aurait fallu peut-être davantage travailler avec les différents partenaires.

Par ailleurs, je présente un vœu qui demande le retour à la concertation, à l'échange et au dialogue pour essayer de co-construire un véritable projet de mixité sociale.

D'ailleurs, parlons de mixité sociale, car je crois et je souhaite la mixité sociale ; il faut l'assumer. Mais il y a plusieurs voies pour y arriver. La vôtre n'est malheureusement pas la bonne. Je voudrais vous donner des chiffres puisque dans le 18<sup>e</sup> arrondissement nous avons deux secteurs concernés. D'abord, celui qui touche les deux collèges Berlioz et Coysevox et celui qui touche les collèges Marie Curie et Gérard Philippe.

Pour Berlioz et Coysevox, sachez que rapporté aux moyennes académiques, le collège Coysevox n'est, lui, en aucun cas un collège favorisé. Je vous cite des données de revenus issues de la Caisse des écoles. A Coysevox, 26 % de familles défavorisées, 51 % de familles moyennes et 23 % de familles favorisées. Si l'on prend les résultats du brevet, Coysevox se situe en-dessous de la moyenne académique, à 80 % en 2015 et 86 % en 2016, soit respectivement 3,2 points et 2,3 points d'écart d'infériorité avec la moyenne académique.

Nous avons là un collège qui n'est pas du tout favorisé, en-dessous de la moyenne, et un autre, Berlioz, victime de ségrégation sociale, en difficulté. J'ai reçu les parents des deux établissements. Je les ai écoutés et j'ai entendu d'un côté la colère, à Berlioz, la colère de ces parents parce qu'ils ont le sentiment que leurs enfants n'ont pas les mêmes chances, les mêmes droits que les autres. Et j'ai entendu ceux de Coysevox, qui estiment ne pas être évidemment dans un environnement favorisé. Il y a une erreur de périmètre. Le retour à la concertation est donc une chance pour mieux travailler ce projet et atteindre la mixité sociale.

Pour atteindre la mixité sociale, car encore une fois elle ne se décrète pas mais elle se construit, il faut retravailler sur le périmètre. C'est ce à quoi mon vœu s'attelle en vous demandant de redéfinir les objectifs de mixité sociale au travers d'un périmètre plus large et plus pertinent.

Avec mon collègue Christian HONORÉ, nous sommes intervenus au Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement sur le sujet. Nous avons encore eu ce week-end des échanges avec différents parents d'élèves et différents enseignants. Nous vous demandons dans l'intérêt général, dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt de la concertation et de la réussite d'un projet de mixité sociale qui est tout à fait louable, de suspendre votre projet, de revenir à la concertation, de prendre le temps de cet échange et de ce dialogue et de construire un vrai projet de mixité sociale, et, pour cela, évaluer un autre périmètre.

Faites passer l'intérêt général et l'intérêt des enfants avant des priorités politiques.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Aurélie SOLANS puis Annick LEPETIT.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, est-ce que vous mettriez vos propres enfants dans les collèges concernés par la réforme de la sectorisation ? Voilà la question qui doit nous interpeller. A la lecture du projet de sectorisation multi-collèges qui nous est présenté, de nombreux vœux rattachés à ce projet de délibération ont été déposés, ce qui témoigne d'un intérêt vif pour la question de la mixité à l'école.

Un point commun dans le discours des opposants à cette réforme, personne ne s'oppose frontalement à plus de mixité dans les collèges. Cela révèle le positionnement paradoxal de certains sur l'égalité des chances. Tout le monde fait le constat que les inégalités scolaires s'accroissent mais certains font toujours semblant de croire que la méritocratie et l'égalité des chances font également partie des mythes fondateurs de notre République.

Or ces beaux idéaux républicains, au sens non partisan du terme, sont mis à mal, notamment à cause du processus de ségrégation que connaissent certains établissements en raison du contournement de la carte scolaire. Soyons lucides, chers collègues. L'égalité des chances se meurt de la ségrégation.

Pourtant, les principales revendications des vœux de nos collègues de la droite consistent à demander le report du projet de nouvelle sectorisation multi-collèges ou encore la refonte dans le 17e.

Mes chers collègues, cette approche avec l'évitement scolaire ressemble un peu à celle que vous avez avec la pollution de l'air. Il est de bon ton de déclarer vouloir y mettre fin, mais quand il s'agit de prendre des décisions courageuses pour y mettre fin, c'est un peu plus compliqué.

Vous nous proposez donc un vœu qui repose sur des manœuvres dilatoires pour que rien ne change. Nous regrettons également la position de Mme SIMONNET, que l'on a connue plus progressiste et que l'on retrouve aujourd'hui paradoxalement dans le même camp que la droite. Vos arguments sont différents mais vos positions, si elles l'emportaient, auraient les mêmes conséquences : l'immobilisme et l'inertie coupable.

Si l'égalité des chances est réellement un idéal républicain transpartisan, alors nous nous devons tous ensemble de voter cette expérimentation pour la mixité sociale dans les collèges.

Elus de la ville la plus ségréguée de France, quelle responsabilité porterons-nous ? En tant qu'écologistes, nous pensons qu'il est plus que temps d'agir. Enquête après enquête, le constat sur les inégalités scolaires en France et plus particulièrement à Paris ne cesse de s'aggraver.

Pour autant, les écologistes entendent et même comprennent les inquiétudes des parents, des collégiens, nombreux opposés au projet. D'abord, parce que leur inquiétude est légitime et relève presque de la sphère de leur intimité. Comment leur reprocher de vouloir le meilleur, la meilleure éducation possible pour leurs enfants dans une société française où la place des diplômés est prépondérante pour l'obtention d'un emploi ?

Ensuite, parce que trop souvent l'Education nationale, il faut le dire, a voulu expérimenter des dispositifs qui se sont révélés être des pansements sur une jambe de bois.

Enfin, parce que la mixité sociale ne sera pas la solution miracle pour les élèves en difficulté.

Nous comprenons les inquiétudes, mais nous voulons les rassurer. D'abord, parce que nous nous sommes assurés que la Ville et l'Académie mettent sur la table des moyens financiers, des moyens humains, pédagogiques à la hauteur de l'enjeu, à savoir, le nivellement par le haut des établissements concernés par la sectorisation multi-collèges. Ces moyens doivent être également un motif de satisfaction pour les enseignants et pour les familles. C'est l'objet d'un vœu à notre initiative et qui a su rassembler la majorité du 18e arrondissement.

Enfin, parce que nous avons obtenu la création d'un comité de suivi intégrant toute la communauté éducative, y compris les parents, qui devra intégrer dans son travail la perspective, pour les secteurs multi-collèges, d'un élargissement à trois collèges, pour davantage de mixité et aussi de finesse dans l'approche.

Notre groupe souhaite revenir aussi sur la question de l'intégration des établissements du privé dans les nouvelles sectorisations. Cela devrait déjà être le cas. Tout d'abord, rappelons que ce n'est pas à notre Assemblée d'en décider, car nous ne disposons pas de cette compétence. Enfin, attention à cet argument comme condition "sine qua non", qui revient à mettre un coup d'arrêt à un processus de déségrégation balbutiant.

Les écologistes, vous savez, ne sont pas des partenaires politiques complaisants. Nous l'avons prouvé à plusieurs reprises. Notre credo est davantage la co-construction critique. Sur ce projet, Alexandra CORDEBARD et

les maires des arrondissements concernés peuvent néanmoins compter sur notre soutien à cette refonte, car nous sommes convaincus que l'ensemble des collégiens concernés en sortira gagnant.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Annick LEPETIT ; ensuite, Eric LEJOINDRE.

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, la mixité sociale dans les collèges de notre pays constitue un objectif majeur que la Ministre de l'Education nationale a placé au cœur de sa politique. C'est une politique que je soutiens, d'autant que les établissements publics parisiens, les études PISA le montrent, sont concernés par des disparités fortes, et peu de mixité. Ceci n'est d'ailleurs pas nouveau, loin s'en faut, et ce constat est largement partagé.

L'annonce par le Rectorat de Paris de la mise en place de nouveaux secteurs multi-collèges était donc la bienvenue. Elle a cependant suscité des critiques, des incompréhensions. Il est vrai que les délais courts et le calendrier proposés par l'Académie n'ont pas facilité le travail d'information nécessaire auprès des maires d'arrondissement, auprès des équipes enseignantes, et surtout auprès des parents d'élèves, qu'ils soient parents d'élèves du secondaire comme du primaire. Habitant à équidistance entre deux collèges concernés, je le sais bien.

Je suis persuadée que la communication et la transparence sont indispensables à la réussite de ce projet, en plus des moyens supplémentaires qui sont mis en place par le Rectorat et par la Ville de Paris. Un tel projet peut fonctionner seulement et seulement s'il obtient le soutien de tous. Aussi, il serait efficace de programmer un bilan d'étape en juin prochain, afin de faire le point sur les différents comités de suivi qui se seront plusieurs fois réunis.

Qui dit réforme dit également évaluation. Il me semble essentiel d'annoncer aussi qu'une véritable étude sera faite avant la rentrée 2018, pour évaluer l'application concrète de l'expérimentation. Je suis aussi persuadée que cette expérimentation multi-collèges doit être étendue à d'autres collèges. Elle doit aussi associer des collèges privés sous contrat, et ne pas faire reposer sur les seuls établissements publics la mixité sociale dans notre Capitale. Nous avons encore beaucoup de travail devant nous, et vous pouvez compter sur moi pour y participer.

Enfin, un mot sur le 17<sup>e</sup> arrondissement : contrairement aux rumeurs qui circulent, et il en circule beaucoup, aucune expérimentation de ce type n'est prévue pour le moment. Il s'agit d'une nouvelle sectorisation, prévue avec l'ouverture en 2015 du nouveau collège La Rose Blanche. Cette modification était donc prévue de longue date, et elle a fait l'objet de très nombreuses interventions, chaque année, notamment par les fédérations de parents d'élèves, entre autres, au C.D.E.N. ou, par exemple, au conseil d'administration du collège Boris Vian.

Je souhaite donc que la confusion soit levée et que ce Conseil de Paris, par la réponse de Mme la Maire, puisse également l'expliquer.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Eric LEJOINDRE ; ensuite, Jean-Noël AQUA.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, de la mixité, il a été beaucoup question, finalement, cet après-midi. Nous en avons parlé d'abord en ce qui concerne le logement et nous en parlons aujourd'hui en ce qui concerne la question des collèges, la question des écoles étant traitée par ailleurs. Et c'est deux choses qui sont bien naturelles, car si nous voulons progresser dans l'attractivité d'un certain nombre de quartiers, si nous voulons permettre que dans les quartiers les plus populaires de Paris viennent des familles qui le sont un peu moins, et que dans les quartiers les moins populaires de Paris, les familles qui le sont un peu plus puissent aussi venir, il faut que nous travaillions en même temps sur l'ensemble de la chaîne, et l'école, le collège est évidemment un échelon essentiel pour que nous y parvenions.

Voilà pourquoi, quand le Rectorat a proposé que nous puissions travailler sur cette idée de faire en sorte que les collèges, et notamment certains collèges du 18<sup>e</sup> - 18<sup>e</sup> qui est particulièrement concerné par cette problématique - quand le Rectorat, donc, a proposé que nous puissions travailler sur ce sujet, nous nous sommes, dans le 18<sup>e</sup>, bien sûr mis sur la ligne de départ, parce que, bien sûr, nous le souhaitons, nous, dans l'équipe municipale, mais aussi parce que dans le 18<sup>e</sup> existe depuis de nombreuses années un travail assez dense sur la question de la mixité scolaire, aussi bien dans le premier degré qu'au collège. Et je veux rappeler que le travail de sectorisation dans les

collèges, tel qu'il a été entrepris lors de la précédente mandature, a permis déjà d'avancer dans la question de la mixité dans les collèges. C'est cette avancée, d'ailleurs, qui nous permet, à mon sens, aujourd'hui de faire un pas supplémentaire.

Et il y a d'ailleurs, dans le 18e, un terreau d'habitants très nombreux qui ont beaucoup travaillé sur ces questions et qui ont beaucoup fait progresser la réflexion, y compris je crois au niveau national, sur cette question. Et d'ailleurs, le débat qui s'est tenu dans le 18e avec les parents d'élèves et avec les communautés éducatives n'a jamais porté sur l'objectif d'une mixité supplémentaire. Il a toujours porté sur les moyens à y apporter. J'y vois le signe de notre capacité à avancer.

Mais pour avancer, encore faut-il que chacun puisse faire un pas, et quand cette possibilité a été offerte, et dès le début de nos échanges avec le Rectorat et avec la Ville, nous avons bien sûr refusé l'idée de fusionner des établissements et nous avons souhaité que des garanties soient apportées, des garanties en termes de moyens, bien sûr, et des garanties en matière de démarches, de concertation et de suivi tout au long du processus.

C'est vrai que le calendrier est court. Nous n'en sommes pas responsables. Le calendrier est court, mais il faut aussi savoir saisir les opportunités quand elles se présentent, et si la concertation aurait pu démarrer plus tôt, il nous faut la mener à bien, et nous avons commencé à pallier cette défaillance en multipliant les rencontres avec les parents et les enseignants. Ainsi, six réunions de concertation présidées par le Rectorat et la Ville ont eu lieu depuis le début de l'année, et de très nombreuses délégations ont été reçues en mairie : parents d'élèves, professeurs, mélangés, d'un collège, d'autres collèges. Et ce dialogue a d'ores et déjà permis de faire évoluer le projet tel qu'il était initialement présenté.

Des moyens ont d'ores et déjà été annoncés par le Rectorat et par la Ville pour permettre aux équipes éducatives des quatre collèges concernés de mieux accompagner les élèves et de leur proposer une offre de formation attractive et un climat d'étude serein. Ainsi, des effectifs modérés dans les quatre collèges, une offre harmonisée, notamment en matière de classes spécifiques, classe média, apprentissage du chinois, classe bi-langue, des résidences artistiques, une dotation pour mener à bien des projets pédagogiques innovants, des efforts en matière de rénovation du bâti sont d'ores et déjà acquis et seront mis en œuvre, si la réforme va à son terme, dès la rentrée 2017. Et, soyons honnêtes, ce sont autant de moyens que nous ne sommes pas sûrs de retrouver si nous n'avancions pas dès aujourd'hui et peut-être pendant plusieurs années, mais j'ai entendu les interventions de nos collègues de l'opposition. Si malheureusement il devait y avoir alternance au mois de juin, j'espère que les propos tenus vaudraient aussi pour la politique éducative future, et notamment en matière de moyens dans les collèges, notamment de postes. Mais si nous nous réjouissons de ces mesures d'ores et déjà annoncées, je considère que le débat n'est pas terminé.

La question du périmètre, la question qui a d'ailleurs été évoquée dans le vœu que nous avons voté à l'unanimité puisque l'opposition s'est abstenue dans le conseil d'arrondissement du 18e arrondissement, est bien sûr sur la table pour la rentrée 2018. De même, l'information précise aux parents sur les moyens mis en œuvre ou la tenue de comités de suivi réguliers sur chacun des secteurs sont des demandes qui ont été formulées auprès du Rectorat. Je crois qu'elles font d'ailleurs consensus.

Ce vœu qui a été voté, qui en grande partie est repris dans le vœu qui sera présenté par l'Exécutif, marque un accord collectif. Il définit des objectifs et il demande des garanties. Le projet de délibération auquel il est rattaché constitue un document de cadrage qui définit les principes et le fruit de l'attachement de nous tous et de tous les acteurs de la communauté éducative à l'idée de la mixité au collège, à l'école, mais il y a encore des questions, des doutes, et ce vote, au Conseil de Paris, ne marque pas la fin de ces discussions ou la fin de ces débats. Il est un premier pas, un pas important car il rend possible la mise en œuvre de cette réforme. Beaucoup de sujets, notamment les modalités d'affectation, doivent encore être discutés et arbitrés avec tous les acteurs qui seront volontaires pour construire avec nous cette réforme. Il y a ici une belle opportunité pour favoriser la réussite de tous les élèves des quatre collèges concernés. Il serait dommage de ne pas s'en saisir.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Exactement comme Aurélie. Je te remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA, puis à Danièle PREMEL.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les débats d'aujourd'hui autour de la mixité sociale et scolaire sont révélateurs de la complexité du système. S'entremêlent l'intérêt des élèves, bien sûr le plus important, celui des professeurs, des parents, d'un quartier, d'un établissement, du Rectorat, mais un objectif commun demeure : la réussite scolaire de tous les enfants. Or, cette réussite scolaire ne dépend pas que de bons enseignements dispensés et ne se matérialise pas uniquement par de bonnes notes. Certes, le professeur que je suis ne dira pas le contraire. Mais la politique sociale d'un établissement et la mixité sociale et scolaire sont tout aussi importantes pour la réussite

collective de tous les élèves, des moins favorisés mais aussi des plus favorisés. Un certain nombre d'études le démontrent.

Le vivre ensemble, la diversité, l'échange, voilà ce que nous devons également apprendre à nos enfants. L'entre soi n'a jamais permis la tolérance et une réelle intelligence des potentialités de ce monde et du collectif.

En ce sens, tout ce qui menace la mixité, tout ce qui ségrège nos enfants, tout ce qui favorise l'entre soi est non seulement une faute morale, mais c'est aussi une faute éducative, avec, comme conséquence, une société fracturée et une société où les inquiétudes sur le système éducatif ne cessent de croître. Les efforts engagés pour entamer une mixité sociale entre divers établissements sont louables et nous les saluons.

Cependant, étant donné le nombre d'interlocuteurs concernés, les méthodes de concertation doivent être particulièrement prises au sérieux et rigoureuses. Chacun doit être écouté en amont du projet et avoir des réponses à ses interrogations. Disons-le clairement : cela n'a pas été le cas dans le cadre de l'expérimentation dont nous parlons dans le présent projet de délibération. Nous devons veiller à ce que ces temps de réflexion soient organisés dans le futur.

Notre Ville a tout à gagner à être motrice d'une nouvelle conception de la réussite scolaire. Mais pour cela, nous ne pouvons nous borner à suivre uniquement les directives nationales ou celles du Rectorat, même si nous avons un dialogue constructif avec celui-ci.

Notre Conseil de Paris a voté le principe de la création d'un observatoire des inégalités de la réussite scolaire. Le but de cet observatoire est de réaliser un état des lieux des problèmes que nous avons sur Paris, notamment celui posé par l'enseignement privé sur lequel je reviendrai, mais aussi d'avancer des propositions concrètes pour favoriser la mixité. Les discussions parfois houleuses et les désaccords sur les chiffres démontrent que nous avons besoin de réunir un maximum de partenaires afin de pouvoir avancer ensemble.

Nous demandons toujours que des moyens humains et financiers soient alloués à cet observatoire afin qu'il puisse voir le jour rapidement. Je ne mets pas en cause l'intérêt de chacun, au moins officiellement, pour la réussite scolaire de nos enfants. Mais la droite montre encore une fois sa méthode quand il s'agit de social. Il est urgent d'attendre afin que rien ne change. Est-ce simplement de l'incompétence ou une volonté de ségréger ? Les esprits chagrins pourraient douter.

Par ailleurs, comme il a déjà été dit, nous avons un problème de taille auquel nous sommes confrontés : c'est le rôle du privé dans la faiblesse de la mixité sociale et scolaire. Comment faire pour que le privé ne soit pas le Panama de l'Education nationale ? Nous le savons, l'enseignement privé participe amplement à la ségrégation et aux inégalités sociales et scolaires. Il est le mauvais élève de la mixité. La fuite que nous observons vers le privé crée des zones d'entre soi, nuisibles au développement de notre société.

Elle crée des personnes déconnectées des réalités quotidiennes de l'immense majorité de la population. Toute ressemblance avec des candidats à la présidentielle et à leur femme n'est que pure coïncidence. Nous devons reposer rapidement la question d'une sectorisation qui s'imposerait aussi au privé, mais pas dans un futur lointain. Beaucoup de parents parisiens ont à cœur que leurs enfants s'épanouissent dans le service public de l'Education nationale. C'est louable. Pour nous, garantir une éducation de qualité pour tous est un enjeu politique, un enjeu qui nécessite un investissement et une attention massifs.

Mais avons-nous le choix ? Vous connaissez la phrase d'Abraham Lincoln : "Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance". Tout le monde peut la reprendre, mais tout le monde met-il tous les actes nécessaires en face des mots. Nous resterons donc vigilants à ce que tous les moyens humains, financiers et autres soient mis sur la table pour que la mixité scolaire existe afin que la réussite de tous les enfants soit une réalité.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danièle PREMEL, puis à Danielle SIMONNET.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si l'intitulé de ce projet de délibération semble mettre en avant une simple approche technique - modification des secteurs de recrutement pour faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidant dans chaque secteur - ces mesures relèvent également du champ politique et d'une démarche qui se revendique de valeurs rattachées à la mixité sociale, à l'école et ici dans les collèges.

Pour mémoire, cette proposition figurait en avril 2011 dans le programme du parti socialiste pour l'éducation : "nouvelle sectorisation prenant en compte un indice de mixité sociale, l'enseignement privé sera concerné." Fin de citation.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Bravo !

**Mme Danièle PREMEL.** - Serait-on en fin de cycle ? Notez que je ne dis pas en fin de règne dans un processus de rattrapage des engagements non tenus. Enfin, janvier 2017, l'Etat passe à l'acte, ce qui permet à l'Exécutif de soumettre le projet de délibération d'aujourd'hui dont l'objectif, partagé par la collectivité et les services de l'Etat, est le renforcement de la mixité sociale et scolaire dans les collèges.

Les valeurs de la mixité reposent sur la conviction qu'une classe comportant des élèves de niveaux variés soit plus intégratrice pour les élèves en difficulté qu'une classe homogène. La proximité spatiale ne réduit pas à elle seule la distance sociale. Il faut dépasser la simple répartition des élèves, mais travailler en même temps à la mobilité en termes d'accès à un champ culturel, scientifique, pédagogique d'une école repensée et d'une image de l'établissement scolaire valorisante. Ce n'est que dans ces perspectives et ces engagements que la mixité sociale prend un sens et devient une perspective positive à soutenir et c'est ce que les communistes continueront à défendre.

Il est évident que si nous voulons que cette réforme ne soit pas ressentie par une partie des familles, que nous avons d'ailleurs reçues avec mon collègue Jean-Noël AQUA, comme un sacrifice et une perte pour le bien d'une autre partie de la population, il faut accompagner cette réforme de moyens et de réels moyens. Ces familles ne sont pas contre la mixité. Elles exigent simplement des temps de concertation plus adaptés à leur questionnement et un élargissement du périmètre pour permettre un réel effort de mixité.

Dans la mise en œuvre de la réforme, nous pouvons constater la faiblesse d'un réel travail avec les enseignants des établissements concernés, une information et concertation tardives avec les parents et la non-présentation dans le projet, d'une proposition pédagogique forte et innovante.

Tout cela ne pouvait que créer de la confusion, engendrer une tension et brouiller la finalité de la réforme.

De ce fait, le débat est biaisé par la colère de tous les acteurs concernés, qui ne se sont pas sentis suffisamment considérés.

Un mot sur la situation concernant le 18<sup>e</sup> arrondissement, concernant Marie Curie et Gérard Philippe, et concernant le 19<sup>e</sup>, donc le rapprochement des collèges Bergson et Pailleron.

Trois questions ont été soulevées : comment concevoir ce projet sur la mixité entre deux établissements scolaires accueillant la même population ?

Pourquoi cette réforme au moment où le travail des équipes pédagogiques porte ses fruits, notamment au niveau de la réussite au brevet ?

Pourquoi cette pression sur les équipes éducatives, afin de faire passer cette réforme ?

Si nous nous inscrivons positivement sur le fond de la démarche, nous regrettons cette précipitation et la méthode.

De même, nous pensons que le périmètre d'expérimentation aurait nécessité une approche plus large du territoire. Nous avons demandé que le dispositif prévoie une multisectorisation qui ne soit pas réduite à des regroupements restreints, deux collèges par deux collèges. Nous le demandons et continuons à le demander.

Aussi, nous proposons que des groupes de travail, comités de suivi si l'on veut, pour y réfléchir, se mettent en place dès février. C'est pour toutes ces raisons que nous avons demandé notamment plus de concertation, l'élargissement du périmètre et la place des établissements privés dans cette réforme. Nous avons à cœur d'écouter les inquiétudes des familles et des enseignants afin de pouvoir y répondre et que le succès de ce projet de mixité soit une réussite.

C'est en fonction des réponses qui nous seront apportées que nous soutiendrons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, puis dernière intervenante, Anne-Christine LANG.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, je vais essayer dans mon intervention de rassurer ma collègue Aurélie SOLANS. Oui, je suis toujours fortement attachée à la mixité sociale. Mes arguments ne sont pas les mêmes que ceux des Républicains, pas ce genre de faux procès entre nous.

Concernant ce projet de délibération, je vous invite d'ailleurs simplement à lire le vœu que j'ai déposé qui y est rattaché et expose bien, je pense, l'ensemble des arguments qui ont, par ailleurs, été rédigés avec des acteurs du quartier, à la fois des parents d'élèves et des enseignants concernés par ce projet de délibération.

Le projet de modification des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens qui nous est proposé pour l'année 2017-2018, pourquoi est-il fait dans une telle précipitation ?

Oui, la situation de ségrégation résidentielle à Paris et ses conséquences en matière d'inégalité scolaire entre arrondissements et établissements est une véritable préoccupation que nous devons tous prendre au sérieux et ce n'est pas faute, depuis des années que certains l'exigent et le demandent comme a pu d'ailleurs rappeler aussi des engagements assez anciens, ma chère collègue Danièle PREMEL lorsqu'elle nous a lu un des engagements de François HOLLANDE fort peu tenu aujourd'hui, mais j'y reviendrai.

L'Académie de Paris détient l'indice de ségrégation sociale le plus élevé de France. Cela aboutit à des taux d'élèves défavorisés par établissement qui varient de moins 10 % à plus 60 %. Oui, l'enseignement privé échappe toujours à la carte scolaire. Pourtant, on sait pertinemment que l'enseignement privé joue un rôle central dans la ségrégation scolaire et se réfugie derrière des déclarations volontaristes de façade qui ne font pas illusion.

M. HOLLANDE s'était engagé à prendre en compte le privé. Or je vois dans le vœu de l'Exécutif que l'on n'est même pas fichu, au niveau de cette majorité, de rappeler le Ministère de l'Education nationale aux engagements qui devraient être les siens, par l'intermédiaire des promesses de François HOLLANDE à intégrer la prise en compte du privé.

Pourtant, j'entends tous les groupes parler et regretter que le privé ne soit pas impliqué, et on n'est même pas capable d'interpeller le Gouvernement pour que le privé soit pris en compte dans le vœu de l'Exécutif. Je trouve cela fort dommageable.

Mme Aurélie SOLANS aussi regrette que le privé ne soit pas associé, mais elle estime que ce ne sont pas aux compétences municipales de le faire. Pourquoi ne pas se donner les moyens d'interpeller, au moins dans un vœu de l'Exécutif présenté sur table, le Gouvernement pour qu'enfin, il assure la promesse faite d'intégrer le privé ?

Ensuite, le combat pour la mixité sociale ne peut se limiter à des mesures de resectorisation. Le projet de réforme n'est pas suffisamment ambitieux en termes de mixité sociale en ce qu'il fusionne des secteurs de recrutement de collèges dont les élèves sont issus des familles les moins favorisées.

Le projet de réforme n'est pas suffisamment ambitieux en termes de réussite scolaire en ce qu'il fusionne des secteurs de recrutement de collèges dont la réussite au brevet est plutôt dans la moyenne basse, voire très en dessous. Le projet général de resectorisation n'est pas à la hauteur de la situation ne concernant que deux arrondissements, le 18e et le 19e dont la population d'élèves est la plus défavorisée.

Les recommandations du Ministère de l'Education nationale insistent pourtant sur la nécessité d'une resectorisation incluant une multiplicité de collèges et non pas par paire.

Je regrette que n'ait pas suffisamment été étudiée la piste d'un élargissement des secteurs multicollège définie par le projet d'autres établissements voisins plus favorisés comme les collèges du Sud du 18e, Dorgelès, Yvonne Le Tac pour le bisecteur Berlioz et Coysevox, ou des collèges d'arrondissements limitrophes.

Le projet de délibération n'évoque pas la question d'un élargissement du dispositif à des établissements privés, ne serait-ce qu'à titre expérimental et ne se donne pas les moyens d'interpeller le Gouvernement sur ses responsabilités.

Le calendrier est totalement précipité sans qu'il y ait eu réellement suffisamment de concertation avec l'ensemble des acteurs, la communauté scolaire, les chefs d'établissement, les parents d'élèves, les syndicats, le corps enseignant et cette précipitation n'est pas propice à faire en sorte que cela se passe dans de bonnes conditions.

Oui, je maintiendrai le vœu que j'ai rattaché et qui exige non seulement que les moyens supplémentaires soient accordés de manière extrêmement rapide, mais que l'on intègre aussi un troisième collège et pas simplement une restriction à des bisecteurs et que l'on se donne les moyens d'interpeller le Ministère de l'Education sur une resectorisation multi-collège incluant les établissements privés.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Anne-Christine LANG.

Ensuite, Alexandra CORDEBARD répondra à tous.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir brièvement sur cette expérimentation nationale, le contexte dans lequel elle a été proposée par la Ministre de l'Education nationale il y a maintenant plus d'un an, puisque c'était à la fin de l'année 2015 et dont l'objectif est de lutter contre la ségrégation dont sont victimes un certain nombre de collèges, notamment à Paris, car certains collèges accueillent 1 % d'élèves issus de milieux défavorisés, quand d'autres en comptent 80 %.

Convaincus qu'une réelle mixité dans les collèges permet d'étudier ensemble pour mieux vivre ensemble et que c'est un enjeu majeur de cohésion sociale, nous soutenons, bien entendu, cette démarche. C'est une démarche innovante car elle propose une façon différente de mener les politiques publiques à rebours de ce qui se fait d'ordinaire en la matière. Cela n'a peut-être pas suffisamment été rappelé.

C'est en effet une stratégie de co-construction avec l'ensemble des communautés éducatives et en aucune manière des consignes ou une circulaire envoyées ni par le Rectorat, ni par le Département. La Ministre l'a dit et l'a répété : aucune solution ne pourra être imposée par le haut.

Aussi, le vade-mecum multi-collège qui a été adressé aux académies et aux départements en janvier 2016, c'est-à-dire il y a plus d'un an, précise-t-il les conditions indispensables à sa mise en œuvre, sans lesquelles cette expérimentation serait inéluctablement vouée à l'échec.

Je rappelle les principales dispositions brièvement faute de temps. Il est indispensable de partager l'état des lieux et l'analyse des écarts sociaux entre les collèges à partir d'une application qui serait mise à disposition des communautés éducatives et d'aboutir à une restitution cartographique.

Il faut en effet impérativement associer l'ensemble de la communauté éducative au choix du périmètre des établissements concernés et des critères d'affectation.

Il faut également mener une réflexion avec les communautés éducatives sur la définition de la mixité. Je voudrais dire des mixités, car il s'agit aussi bien de mixité sociale que de mixité scolaire.

Il faut enfin mobiliser les équipes éducatives des établissements concernés pour aboutir à un consensus. Le vade-mecum en question de préciser : tout projet qui ne serait pas partagé par l'ensemble des acteurs en amont serait ipso facto voué à l'échec.

C'est un travail en effet de longue haleine qui doit être mené, très en amont car la question est délicate et suscite un certain nombre d'inquiétudes chez les parents qui réclament à juste titre d'être associés à cette démarche de façon très transparente et qui ne peuvent se satisfaire d'un tableau Excel présenté à la hâte deux mois avant, ni de leçons de morale infantilisantes sur les vertus de la mixité comme cela a pu être le cas parfois.

C'est sans doute faute de temps qu'aucune de ces étapes, à ce jour, n'a été respectée, qu'aucun cadre n'a été fourni pour la concertation, qu'aucune donnée n'a été transmise par le Rectorat à ce jour, que le 13e, malheureusement, a dû renoncer à cette expérimentation, convaincu que sur des sujets aussi sensibles et aussi complexes, il faut d'emblée être parfaitement exemplaire.

Je vous remercie.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint, président. - Merci à tous.

Je donne la parole à Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je vais m'efforcer de répondre, dans les 5 minutes qui me sont imparties, à l'ensemble de vos interrogations car beaucoup de choses ont été dites.

D'abord, merci pour l'ensemble de vos interventions sur ce projet de délibération, dont nous n'avons abordé qu'une petite partie qui est très importante pour la préparation de la rentrée prochaine dans nos collèges. Merci aussi pour votre mobilisation spectaculaire, importante, sur ce sujet essentiel qu'est la mixité sociale.

A vous entendre tous - c'est très réjouissant -, cette mixité sociale est voulue par tous et chacun dans les établissements parisiens. Et je veux vous dire que je partage votre ambition. Je la partage pleinement. Vous l'avez dit, PISA et d'autres études nous rappellent douloureusement que le système éducatif français est très ségrégué, que la réussite des enfants est encore très directement corrélée avec le milieu social d'origine de leurs parents, et qu'à Paris, cette réalité est encore accentuée par des phénomènes d'évitement, par des concurrences d'image négative ou de représentation des collèges, et par le rôle spécifique des établissements privés auxquels vous faites tous allusion et qui ne jouent pas le jeu de la mixité, ce que nous regrettons tous. Même en tentant le dialogue avec eux, nous n'avons pas pu faire avancer ce sujet pour le moment. Mais pour ce qui me concerne, je ne renonce pas à continuer à discuter avec l'enseignement privé.

On constate par ailleurs que dans des quartiers mixtes, cette mixité ne se retrouve pas à l'intérieur des établissements, à cause de l'évitement, en tout cas de certains de ces établissements. Un des objectifs poursuivis est donc bien de faire en sorte que la diversité du quartier se retrouve dans le collège du quartier et qu'ainsi, les enfants puissent trouver des conditions propices à leur développement, au vivre-ensemble, et à leur réussite scolaire.

Bien entendu, pour tout cela, pas de baguette magique mais plusieurs leviers disponibles que nous devons tous utiliser, et Mme MÉHAL notamment, pas seulement celui dont vous parliez tous à l'instant.

La sectorisation des collèges, c'est une compétence départementale de notre Ville qui doit s'articuler avec un renforcement de l'offre éducative, de l'attractivité des établissements, un engagement des équipes, bien sûr, et avec un accompagnement particulier de la Ville, notamment dans le cadre de ses compétences "bâtimentaires" par exemple.

C'est cette logique que je vous propose de mettre en œuvre avec ce projet de délibération. Il s'agit d'un premier pas qui repose sur deux volets.

D'une part, la modification de la sectorisation du 17e, qui ne fait que corriger une anomalie spectaculaire où des collèges qui se touchent presque ont des compositions sociologiques opposées. Je crois que nous avons là un travail simple à mettre en œuvre.

D'autre part, en saisissant l'opportunité du projet de secteurs multi-collèges porté par le Ministère de l'Education nationale. Je crois qu'il vaut mieux faire un petit pas que de ne rien faire.

Nous nous engagerons donc dans ces secteurs multi-collèges pour les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, Marie Curie et Gérard Philippe dans le 18e et pour les collèges Henri Bergson et Edouard Pailleron, qui répondent d'ailleurs, dans le 19e, à des logiques légèrement différentes.

Avec Eric LEJOINDRE et François DAGNAUD, nous avons porté auprès de l'Education nationale les exigences de la Ville et de la Maire de Paris. Nous les avons portées fort pour la réussite de ce projet. Une concertation large, jugée par certains insuffisante mais large, a déjà eu lieu. Nous avons demandé l'engagement de moyens supplémentaires importants et nous les avons obtenus. D'ailleurs, la mobilisation de l'ensemble des acteurs - c'est là, ce que je trouve intéressant - a permis l'obtention de ces moyens supplémentaires et de moyens supplémentaires importants pour chacun de ces établissements.

Ainsi, les collèges concernés bénéficieront tous d'un renforcement de leur offre de formation avec par exemple des classes bi-langues, des classes médias, une augmentation de dotations horaires qui les placera tous au niveau des moyens attribués aux collèges en réseaux d'éducation prioritaire, d'un accompagnement des personnels et de l'implantation de dispositifs spécifiques comme par exemple les C.H.A.S.E. Ces moyens seront engagés pour une période minimum de trois ans, avec une convention signée avec l'Académie, ce qui nous permet aussi d'asseoir une pérennité de l'action, ce qui est indispensable pour qu'elle réussisse.

Je mets dans l'oreille de chacun de mes collègues le fait que la carte scolaire, qui nous donne dans un contexte de baisse des effectifs 50 postes supplémentaires à Paris, nous permet d'accompagner ces mesures, et que c'est bien par cette négociation globale que nous avons obtenu l'ensemble de ces moyens.

La Ville prendra également sa part, vous vous en doutez, pour favoriser la réussite des collégiens concernés en renforçant ses dispositifs éducatifs comme "Action Collégiens" et en proposant de nouvelles résidences d'artistes, en augmentant les dotations à leur niveau maximum pour les projets pédagogiques ou encore en renforçant son action pour l'entretien des bâtiments, parce que cela a son importance. Je vous rappelle le chiffre de cette année : + 37 % pour entretenir les collèges.

Oui, c'est vrai, cet engagement pour la mixité suscite des inquiétudes toujours légitimes et il faut les entendre. Je veux également que soit entendu et je m'en fais le porte-parole, l'ensemble des expressions qui ont demandé la

mise en œuvre des secteurs multi-collèges, qui ont demandé que l'on s'y engage. Elle est forte, elle est forte venant de la F.C.P.E., première fédération de parents d'élèves à Paris, mais aussi venant des équipes éducatives des collèges les moins favorisés. Cela compte, leur parole, à eux aussi, de parents, de collectifs de parents sur les territoires concernés qui y voient la possibilité d'une impulsion positive et une opportunité d'amélioration réelle de la mixité et donc des conditions de réussite de leurs enfants et des élèves de ces établissements.

Ils sont engagés à nos côtés sur des valeurs partagées qui seront d'ailleurs au cœur de notre identité politique. Je le redis : l'égalité, la solidarité, l'inclusion, la mixité.

Même si nous pouvons appeler de nos vœux que des projets plus ambitieux encore - et nous les porterons - s'étendent à davantage de collèges et intègrent des établissements privés à la réflexion, nous pouvons dans ces conditions nous engager dans ce projet qui sera positif pour Paris.

Je veux conclure maintenant en rappelant à chacun que le vote de ce projet de délibération n'épuise en rien le sujet. La concertation se poursuit, se poursuivra ; les comités de suivi sont là pour cela. Il y aura également des éléments d'évaluation à mettre en place et je veillerai, nous veillerons à ce que les moyens promis par l'Académie soient effectifs dès le mois de septembre.

Une information enfin à vous donner : le C.D.E.N. a voté pour la mise en œuvre de ce projet, ce qui est notable. C'est un signal fort. Nous avons là une communauté mobilisée pour aller dans cette direction.

Pour toutes ces raisons, à tous et même à ceux qui voudraient faire plus dès cette année, je vous propose de retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif, qui précise l'expression concrète de cet engagement vigilant, lucide, c'est-à-dire les conditions nécessaires à une action publique utile pour les jeunes Parisiens, pour leur avenir et pour la ville bienveillante aux enfants, aux familles que nous construisons.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je voudrais vous rappeler que, sur un projet de délibération où il y a plus de dix intervenants, il est assez normal de laisser à l'adjoint le temps de répondre, en l'occurrence à l'adjointe.

Nous allons d'abord faire l'appel des vœux, si vous le voulez bien.

En réponse aux vœux n° 38 G à n° 43 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 43 bis G.

Le vœu n° 38 G, déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés est-il maintenu ? Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés ou quelqu'un du groupe Ecologiste ? Le vœu n° 38 G est-il maintenu face au vœu de l'Exécutif ?

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Non.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. Le vœu n° 38 G est donc retiré.

Le vœu n° 39 G déposé par le groupe Communiste et Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré, merci.

Le vœu n° 40 G déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ? Didier GUILLOT, le vœu est maintenu ou retiré ?

**M. Didier GUILLOT**. - Retiré.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. Le vœu n° 40 G est donc retiré.

Le vœu n° 41 G déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 G de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 42 G déposé par le groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 43 G est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 G du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vais donc, avant de mettre aux voix le vœu n° 43 bis G de l'Exécutif, donner une explication de vote à M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Oui, Monsieur le Maire, c'est simplement pour vous dire que nous voterons évidemment contre ce vœu de l'Exécutif.

Même s'il peut y avoir des avancées, je pense notamment à l'ouverture d'une classe à horaires aménagés sport au collège Boris Vian dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, chère à mes collègues, malheureusement toutes nos demandes ne sont pas reprises, notamment la concertation, les changements de périmètre. Il y a tout de même eu, par exemple, pour le secteur Berlioz...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous n'allons pas revenir dans le débat.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - ... 6.500 pétitionnaires !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous n'allons pas revenir dans le débat, Monsieur BOURNAZEL, vous avez déjà perdu trois minutes.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Non, je répète : 6.500 pétitionnaires !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 bis G de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 2 G).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 1 G).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif au nettoyage des vitres des écoles.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu n° 44 est relatif au nettoyage des vitres des écoles.

Anne-Constance ONGHENA.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens au nom de ma collègue, et non moins amie, maire du 5e arrondissement, Mme BERTHOUT, pour parler d'un sujet qui la préoccupe, à savoir le marché actuel de nettoyage des vitres des écoles qui sont nettoyées à hauteur d'homme et systématiquement jamais au-dessus.

Or, certains bâtiments ont des hauteurs sous plafond qui nécessiteraient de revoir le marché, de telle manière que les vitres puissent être nettoyées du bas jusqu'en haut. Des problèmes d'hygiène se posent parce que certaines vitres n'ont pas été nettoyées depuis deux ans.

Ce vœu a pour objet de demander à la Ville de Paris de passer le marché adapté qui permet l'entretien correct des salles de classe du 5e arrondissement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je remercie ma collègue Florence BERTHOUT d'avoir saisi le Conseil de Paris d'un sujet aussi important et intéressant. Je lui réponds, bien qu'elle ne soit pas là pour m'écouter, qu'il y a déjà un marché et que donc j'émettrai un avis défavorable à son vœu. Qu'elle n'hésite pas à se retourner vers la C.A.S.P.E. de son arrondissement pour faire nettoyer les vitres des écoles de son arrondissement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait !

C'est donc un avis défavorable ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Oui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LR relatif aux A.S.E.M. dans les écoles de plus de 4 classes.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 45 est relatif aux A.S.E.M. dans les écoles de plus de 4 classes.

C'est toujours Anne-Constance ONGHENA.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Toujours pour Mme BERTHOUT, ce vœu a pour objet de vous demander de pouvoir permettre le positionnement d'un A.S.E.M. par classe puisque dans les écoles qui comptent plus de 5 classes, la réglementation parisienne impose un nombre d'A.S.E.M. inférieur de un au nombre de classes.

Or, certains établissements sont sur plusieurs étages, ce qui pose évidemment des problèmes d'encadrement pour les enfants. Dans une période où il est nécessaire d'être peut-être plus vigilants que d'habitude, ce vœu a pour objet de vous demander de rétablir le taux de couverture de garde de un A.S.E.M. par classe.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame ONGHENA.

En réponse à Mme BERTHOUT, je voudrais lui rappeler qu'il n'y a jamais eu à Paris la règle d'avoir une A.S.E.M. par classe. Nous avons progressé depuis 2013. Là où il y avait une A.S.E.M. en moyenne pour 36 enfants avant 2013, il y a aujourd'hui une A.S.E.M. pour 28 enfants. Ceci grâce, notamment, à l'engagement de Colombe BROSSEL, ma collègue qui est assise devant moi, qui a permis le recrutement de plus de 400 nouveaux agents pour renforcer leur présence dans les écoles maternelles.

Nous avons donc progressé et c'est une bonne chose. Et comme nous ne pouvons rétablir quelque chose qui n'a jamais existé, j'émet un avis défavorable au vœu de Mme BERTHOUT.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **2017 DAE 47 - Subvention (20.000 euros) et convention avec "La Mutuelle des étudiants" (L.M.D.E.).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 47 porte subvention et convention avec "La Mutuelle des étudiants".

Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je n'aurais pas pu laisser passer ce projet de délibération sans demander à m'inscrire, parce qu'il s'agit d'une mutuelle mais pas n'importe laquelle.

D'abord, je voudrais dire un mot sur les mutuelles étudiantes, dont on rappelle régulièrement le naufrage financier et l'absence de service qu'elles apportent de façon responsable, qu'elles posent plus exactement aux étudiants en France.

Je veux m'appuyer sur quelques éléments qui me semblent tout à fait incontestables et qui ne sont pas politique pour deux sous, contrairement à certaines mutuelles.

Par exemple, le rapport du Défenseur des droits d'il y a deux ans, qui a été réalisé à travers une enquête menée auprès de 1.500 étudiants, 67 % d'entre eux disent que les mutuelles ne sont, je cite, "pas utiles et qu'elles ne répondent pas à leurs attentes".

Deuxième élément, la Cour des comptes, l'organisation de la défense des consommateurs UFC "Que choisir", qui n'est encore pas non plus une organisation de droite ou de gauche ou politicienne, et la FAGE - Fédération des associations générales étudiantes - réclament toutes trois - ce sont trois institutions et trois organismes très différents - la suppression des mutuelles étudiantes, en l'occurrence des deux mutuelles étudiantes actuellement existantes, et l'arrimage de la sécurité sociale étudiante, les régimes de base et les régimes complémentaires à l'assurance maladie ou à d'autres organismes complémentaires. Cela sur les mutuelles d'étudiants.

Ensuite, il y a un élément sur l'une d'entre elle, la L.M.D.E., la Mutuelle des étudiants de France - qui est en réalité le nouveau nom, le faux nez de l'ancienne M.N.E.F. - que beaucoup connaissent ici sur ces bancs, et plutôt sur les bancs à gauche d'ailleurs, est hors d'état de service parce que c'était un organisme mutualiste qui a connu la faillite. Pour mettre en faillite une mutuelle, il faut en faire la demande et avoir beaucoup d'imagination, mais ils y sont arrivés. En 2015, je vous rappelle que la L.M.D.E. a été placée sous sauvegarde judiciaire et elle a accusé une dette de 35 millions d'euros.

Aujourd'hui, en réalité, la L.M.D.E. est une coquille vide puisque le régime de base qu'elle propose, dont elle est chargée, est aujourd'hui géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et le régime complémentaire a été confié à "Intériale", donc la complémentaire du Ministère de l'Intérieur. J'ajoute d'ailleurs que la M.G.E.N., la Mutuelle générale de l'Education nationale, qui pourtant aurait été pertinente pour récupérer le régime complémentaire a refusé de récupérer ces actifs et cette gestion, tellement on n'y voyait pas clair, que c'était opaque et pas viable financièrement.

Pour terminer toujours sur la L.M.D.E., je rappelle qu'il s'agit là d'une mutuelle mais aussi d'une pouponnière, d'un organisme de placement pour beaucoup de parlementaires, beaucoup d'élus socialistes. Je lisais un portrait, parce que je m'intéresse maintenant à ce qui se passe au parti socialiste, et je lisais le portrait de M. Benoît HAMON, qui est donc maintenant le nouveau candidat des socialistes incontesté...

... Ecoutez, je parle de la L.M.D.E.

On est en démocratie.

**Mme Léa FILOCHE.** - Est-ce pertinent ?

**M. Alexandre VESPERINI.** - Oui. On a tous nos turpitudes. Ce n'est pas parce que les uns ont des turpitudes que l'on ne peut pas en parler non plus.

Je peux parler, par exemple, de Mme Fanélie CARREY-CONTE qui est actuellement député P.S. dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et qui a été rapporteur de la loi Leroux qui portait sur les réseaux de soins, alors qu'elle était administrateur de la L.M.D.E. Je pourrais parler d'autres choses.

Tout de suite, le silence se fait.

Je pourrais aussi parler des partenariats entre la L.M.D.E. et l'U.N.E.F., des 90.000 euros que la L.M.D.E. donnait à l'U.N.E.F. jusqu'à il y a encore quelques années, simplement pour participer à l'organisation de son congrès annuel.

Je vais vous dire une chose.

**Mme Léa FILOCHE.** - N'importe quoi !

**M. Alexandre VESPERINI.** - Visiblement, 50 % des étudiants n'ont pas plus de 500 ou 600 euros par mois. Il y a un nombre important d'accidents vasculaires cérébraux chez les étudiants et chez les 20 à 30 ans qui sont en train d'exploser. Il y a, par ailleurs, d'une manière générale, la question de la couverture sociale et de la couverture santé des Parisiennes et des Parisiens. Il en était question il y a encore peu de temps avec la proposition, à laquelle j'adhérais, de créer une mutuelle parisienne. Cela pourrait être une très bonne idée. Mais, par pitié, je demande simplement, et nous demandons - le groupe les Républicains - que la Mairie de Paris arrête de dépenser son argent, même pour des sommes qui ne sont pas énormes. 20.000 euros ou 30.000 euros, ce n'est pas n'importe quoi. Ce n'est pas une somme énorme, mais enfin, tout de même. Ce serait bien que la Mairie de Paris arrête d'utiliser ses fonds, d'engager des dépenses, non pas pour défendre les intérêts des Parisiens, en l'occurrence leur santé, mais pour servir ses copains.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre sur le mutualisme étudiant, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY,** adjointe. - Je m'apprêtais à remercier M. VESPERINI qui allait me donner l'occasion de parler d'un dispositif nouveau, très intéressant, pour lutter contre le mal-être des étudiants et malheureusement, je tombe sur un marronnier de M. VESPERINI qui aime beaucoup parler de sujets généraux et ne s'intéresse pas tellement à la question précise de la santé des étudiants. Je ne vais pas répondre sur la L.M.D.E. parce que tout le monde sait que la sauvegarde judiciaire s'est terminée en février 2016.

Je voudrais parler du dispositif lui-même qui part du constat que la population étudiante est une population fragile qui renonce aux soins, à la fois par insuffisance de ressources financières et par méconnaissance du système de santé, et que ce dispositif vise à accompagner les étudiants vers une autonomie de soins grâce à des étudiants relais qui les visiteront dans les résidences du C.R.O.U.S., qui ont été sélectionnées par les C.R.O.U.S., où ils ont identifié des dangers d'isolement et aussi un certain nombre d'étudiants étrangers.

Trois moyens d'intervention : faire le point avec les étudiants sur leur parcours de soins coordonnés, rompre l'isolement et aborder de grandes thématiques de prévention santé. La L.M.D.E. ne fait pas cela seule. Elle est adossée à trois organismes qui sont très reconnus dans le domaine particulier de la santé mentale puisqu'il s'agit

bien de questions de dépression et parfois, d'étudiants qui sont suicidaires : d'une part, le centre René-Capitant ; ensuite, l'association "A.P.A.S.O." qui offre des consultations psychologiques ; puis la Fondation Santé des étudiants de France ; ces structures proposent des rendez-vous rapides grâce à l'intervention de ces étudiants.

Il s'agit donc d'un dispositif qui me paraît tout à fait intéressant et nouveau. Il y aura une évaluation quantitative et qualitative du dispositif. Bernard JOMIER a considéré que c'était intéressant puisque, de son côté, il va aussi soutenir ce nouveau dispositif. Nous ferons un bilan au bout d'un an. Nous ne manquerons pas de dire à M. VESPERINI ce qui s'est passé et nous rendrons des comptes à ce Conseil.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 47).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au sexisme dans l'enseignement supérieur et la recherche.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 46 relatif au sexisme dans l'enseignement supérieur et la recherche. La L.M.D.E. a beaucoup parlé de cela, d'ailleurs.

La parole est à Hervé BÉGUÉ pour deux minutes.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux sites se créent pour dénoncer le sexisme dans divers corps de métier ou différentes strates de la société. Il y en a un qui a particulièrement attiré mon attention : c'est "Paie ta fac". Le problème du sexisme dans l'enseignement supérieur est souvent rattaché à l'orientation "genrée" et aux soirées estudiantines faisant l'objet d'une communication souvent honteusement sexiste. Ce qui se déroule dans ces soirées est également dénoncé par de nombreuses associations et syndicats étudiants. C'est ainsi que plusieurs chartes se sont mises en place pour lutter contre ce sexisme, notamment une charte nationale en 2013 qui offre tous les outils à la lutte contre le sexisme.

Nous sommes inquiets sur le droit des étudiantes et des étudiants à recevoir un enseignement respectueux. Je n'oublie pas certains témoignages que l'on peut retrouver sur d'autres sites, relayés par des professeurs femmes qui se plaignent elles-mêmes des propos et des actes de leurs collègues. Même si nous pouvons nous féliciter de ne trouver que très peu de témoignages parisiens, il est important de veiller à ce que cela ne se développe pas.

Ainsi, je demande par l'intermédiaire de ce vœu que les engagements de la charte nationale de 2013 soient respectés et appliqués.

Je propose donc que Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe en charge de l'enseignement supérieur, puisse vérifier auprès de chacun des établissements parisiens qu'un ou une référent(e) soit nommé(e), que des statistiques sexuées soient produites, que des actions favorisant la mixité des filières soient engagées, afin d'avoir une vision globale des évolutions et de permettre l'échange sur les bonnes pratiques.

Nous proposons aussi que la communication sur l'enseignement supérieur et la recherche permette, chaque année, de faire un bilan des statistiques et des actions entreprises dans les établissements parisiens, alors que l'on voit des menaces qui planent sur le droit des femmes...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Je conclus.

... et des mouvements comme ceux de la droite identitaire ou de Donald TRUMP aux Etats-Unis, on ne peut que se convaincre que l'égalité homme/femme mérite un combat sans relâche.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Je remercie M. BÉGUÉ et le groupe Communiste - Front de Gauche d'avoir soulevé cette question qui me tient à cœur, puisque le sexisme dans l'enseignement supérieur est en effet un grave problème et un problème endémique. Vous l'avez dit, les réseaux sociaux l'ont mis en avant récemment, mais ce n'est pas nouveau, cela ne date pas des réseaux sociaux. C'est un problème contre lequel je me suis moi-même beaucoup mobilisée lorsque j'étais présidente d'université. Je pense, en effet, que la Ville doit jouer un rôle.

Avec Hélène BIDARD, chargée de ces questions auprès de la Maire de Paris, et moi-même, nous allons contacter les responsables des établissements pour leur demander le nom des référents et des référentes, les réunir et faire un point sur toutes les actions engagées et sur les statistiques.

Je donne, bien sûr, un avis favorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 21).

## **Compte rendu de la 7e Commission.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 7e Commission.

Je donne la parole à Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

19 projets de délibération, 1 amendement et 6 vœux déposés lors de cette séance.

Pour la délégation de Jean-François MARTINS, après la présentation de l'amendement technique concernant le stade Jean Bouin, avec une intervention de Pierre AURIACOMBE, l'examen des différents projets de délibération a permis des échanges, notamment avec Jacques BOUTAULT, au sujet du projet de délibération DFA 10 qui annonce le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion, la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel.

A noter l'intérêt particulier porté au projet de délibération DJS 108 - DASCO qui met en valeur l'engagement de l'Académie de Paris, de la Ville et du Comité national olympique sportif français dans l'accompagnement de la candidature de Paris en 2024.

Pour finir, dans le cadre du plan "Nager à Paris", le projet de délibération DPA 3 concerne le contrat de performance énergétique piscines.

Hermano SANCHES RUIVO a présenté les projets de délibération relatifs aux relations internationales, dont les DGRI 1 et 5 sur l'adhésion de la Ville à plusieurs réseaux culturels internationaux, sur la subvention et la convention avec l'Association internationale des maires francophones, ainsi que les deux projets de délibération concernant la Maison de l'Europe, centre de rencontres internationales.

Je citerai aussi le projet de délibération DGRI 8 qui traite de l'aide d'urgence pour les populations victimes du conflit en Syrie.

En ce qui concerne Pauline VÉRON, je me permettrai de mentionner le projet de délibération DASES 4 G concernant les subventions d'investissement des cinq Espaces Solidarité Insertion en relation aux projets solidarité

du budget participatif 2015, et le projet de délibération DEVE 22, création et financement sur le budget participatif 2015 des 10 jardins partagés.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Ma PENINOU**, adjoint, président. - Merci !

**2017 DGRI 8 - Aide d'urgence (100.000 euros) à l'Union internationale des organisations de secours et soins médicaux (UOSSM-International) pour les populations civiles victimes du conflit en Syrie.**

**M. Ma PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons tout de suite au projet de délibération DGRI 8.

Il s'agit d'une aide d'urgence à l'Union internationale des organisations de secours et de soins médicaux pour les populations civiles victimes du conflit en Syrie.

Marielle de SARNEZ puis Pierre AURIACOMBE.

**Mme Marielle de SARNEZ**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Dans quelques semaines, au printemps 2017, cela fera 6 années qu'une guerre civile terrible sévit en Syrie, 5 années que le monstre de Daesh a émergé sur ce terrain chaotique syrien. Vous connaissez, nous connaissons tous les chiffres, mais je veux les redire ici ce soir : plus de 400.000 morts, plus de deux millions de blessés, plus de 13 millions de déplacés dont huit millions de déplacés en Syrie, 5 millions de déplacés, de réfugiés dans les pays voisins de la Syrie. Ces chiffres effroyables disent le drame syrien dont est responsable, bien sûr, Daesh que nous combattons et que nous devons continuer à combattre mais dont est responsable aussi, et pour ma part je ne souhaite pas l'oublier ou l'occulter, le régime syrien d'EL ASSAD. Je veux dire ici que, bien sûr, notre groupe soutient totalement le projet de délibération. Nous soutenons ce projet de délibération d'un soutien financier de 100.000 euros à l'hôpital de Bab Al-Awa qui est un hôpital dans le Nord de la Syrie, quasiment à la frontière avec la Turquie, à 50 kilomètres environ d'Alep.

Nous soutenons et nous saluons au fond l'action de l'Union internationale des organisations de secours et de soins médicaux qui ont fait un travail absolument remarquable. Je pense que Patrick KLUGMAN reprendra cela à son compte tout à l'heure. Nous les soutenons et ils ont entretenu une coopération, notamment avec "Médecins du monde", "Médecins sans frontières" et le Comité international de la Croix-Rouge qu'à mon sens, notre Conseil de Paris devrait évidemment saluer.

Ce soutien de la Ville de Paris de 100.000 euros est d'autant plus nécessaire que je veux le dire au passage et j'en suis triste, la France n'a pas brillé par son aide à la crise humanitaire syrienne. Je ne veux pas vous donner ici les chiffres, c'est toujours pénible, mais sachez que la France a donné en millions de dollars 5 ou 6 fois moins que ces voisins que sont le Royaume-Uni ou l'Allemagne. Quand je vois une collectivité qui aide, j'en suis heureuse.

Toujours sur la question de l'aide humanitaire, je souhaiterais attirer l'attention du Conseil, et je suis sûre que l'adjoint ne manquera pas de le reprendre, sur le dernier appel de l'O.N.U. pour avoir un accès humanitaire aux civils syriens qui sont aujourd'hui bloqués dans 15 zones de conflit. Ils sont assiégés, ils sont au nombre de 700.000, ils n'ont aucune aide humanitaire. L'O.N.U. a fait appel à une mobilisation générale de l'ensemble des pays pour imposer une trêve et cette aide humanitaire. Je souhaite que la France et l'Europe relaient cette idée.

Un mot sur l'Europe, pour conclure : nous avons tous vu que les accords d'Astana au Kazakhstan, qui ont peut-être été actés une trêve extrêmement fragile - nous allons voir dans les jours et les semaines qui viennent - ont mis autour de la table trois puissances qui sont la Russie, l'Iran et la Turquie. Nous avons tous vu que la France et l'Union européenne étaient absentes. Au moment où Donald TRUMP prend des décisions en signant des décrets qui, à mon sens, peuvent mettre en danger l'avenir, et au moment où, par exemple, il ferme la porte aux réfugiés syriens, je considère que la France et l'Europe devraient continuer de porter leur regard conjoint et leur volonté vers tout ce qui peut être fait en Syrie, au plan humanitaire bien sûr, mais aussi pour répondre et sortir de ce conflit en trouvant enfin une issue politique.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas faire un traité de géopolitique internationale. Je souhaite surtout insister sur le rôle du Conseil de Paris qui est de traiter de l'humanitaire. Oui, j'avais participé, auprès de l'adjoint aux Affaires internationales Patrick KLUGMAN, à la réunion que nous avons eu le mois dernier, lors du précédent Conseil avec des organisations humanitaires. C'était un échange très intéressant. Aujourd'hui, notre rôle en tant que Conseil de Paris, même si je souscris à ce qu'a dit ma collègue, est de s'attacher à l'humanitaire. Alors, oui, le groupe des Républicains soutiendra bien sûr cette subvention de 100.000 euros, d'autant plus que, et je suis tout à fait d'accord là encore avec ce qui a été dit, le choix de l'hôpital de Bab Al-Awa est un très bon choix, ainsi que le choix de l'association l'UOSSM qui a également fait ses preuves. Là encore, c'est un très bon choix. Nous souscrivons pleinement à ce qui a été fait et à cette subvention. Nous voulions nous associer.

Je terminerai en disant, et c'est vrai qu'il y a des civils actuellement qui sont menacés, n'oublions pas non plus les chrétiens d'Orient, nos frères d'Orient, actuellement menacés. Donc oui, nous voterons cette subvention.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci aux orateurs inscrits. Je crois que, dans les moments que nous avons vécus collectivement en Conseil de Paris, nous nous rappellerons tous que nous avons appris la chute d'Alep Est, que nous avons reçu juste auparavant, avec la Maire de Paris, le Maire d'Alep. Devant le drame qui se déroulait devant nos yeux, nous avons décidé collectivement que nous ne pouvions rester les bras ballants, même si cette zone fait l'objet d'une mobilisation et d'un suivi constant de la Mairie de Paris depuis 2013. Je rappelle que, près d'un million d'euros a été déployé en aides humanitaires sur la zone irako-syrienne depuis cette date.

Vous vous souvenez qu'en marge de ce Conseil, nous avons, avec les groupes, fait une réunion pour tenter de savoir auprès de qui nous pouvions être le plus utile. Après instruction, il est apparu que le projet de l'UOSSM, cette association de médecins syriens, la plus efficace, la plus largement déployée sur le territoire syrien, la plus indépendante du pouvoir de Bachar EL-ASSAD, nous paraissait la plus pertinente et l'aide qu'elle nous demande pour l'hôpital Bab Al-Awa nous semble tout à fait nécessaire et fondamentale. Cette aide de 100.000 euros que nous sommes amenés à voter permettrait à cet hôpital de fonctionner pendant une durée de 6 mois.

Je vous demanderai, en reprenant à mon compte les propos de Marielle de SARNEZ et Pierre AURIACOMBE, de voter ce projet de délibération en soulignant la qualité de notre travail collectif, de tous les groupes, de cette conférence téléphonique que nous avons faite, y compris avec les responsables de l'UOSSM et souvenez-vous que nous avons assisté ensemble au départ, depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, d'un convoi humanitaire de cette même association. C'est avec une certaine émotion, en dépit de l'heure tardive, que je vous demanderai de bien vouloir voter le projet de délibération soumis à nos voix.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DGRI 8).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux journalistes et auteurs turcs persécutés.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 47 est relatif aux journalistes et auteurs turcs persécutés.

Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, vous vous souvenez de l'unanimité qu'il y avait eu dans cette Assemblée pour attribuer la Citoyenneté d'honneur au journaliste et ex-rédacteur en chef du journal d'opposition turc, "Hurriyet", Can DÜNDAR, l'hiver dernier.

Dans la continuité de la démarche que nous avons eue, je souhaite à travers ce vœu que la Ville réaffirme son soutien aux journalistes et auteurs turcs persécutés. Oui, la liberté d'expression et plus particulièrement la liberté de

la presse en Turquie, cette année encore, a battu des records en matière de répression, faisant passer la Turquie au premier rang du classement établi par "Reporters sans frontières", du nombre de journalistes emprisonnés.

Les chiffres, toujours plus difficiles à établir tant les arrestations sont quotidiennes et les défenseurs des Droits de l'Homme susceptibles de les relayer eux-mêmes empêchés de faire leur travail, se monteraient à 146 auteurs et journalistes actuellement emprisonnés, 200 organes de presse fermés, des milliers de journalistes dans l'incapacité d'exercer leur métier.

Mes chers collègues, vous connaissez aussi le contexte de musellement du parti d'opposition H.D.P. au Parlement turc dont les deux coprésidents sont actuellement emprisonnés et risquent à eux deux 225 années de réclusion criminelle pour terrorisme, sur la base unique de propos tenus en séance. La répression s'est abattue sur le journal réputé pro-kurde Özgür Gündem, dont neuf membres, notamment les conseillères Asli ERDOGAN et Necmiye ALPAY, et désolée si je ne maîtrise pas la prononciation, risquent la réclusion à perpétuité incompressible et en isolement pour participation à une entreprise terroriste et tentative de déstabilisation de l'Etat, sur la seule base de leur soutien symbolique et de chroniques publiées dans ce même journal, dénonçant les atrocités commises par l'armée turque dans la partie kurde du pays. La situation est catastrophique.

Je ne peux hélas vous rapporter tous les éléments que j'ai pu mettre dans ce vœu, qui a été co-rédigé notamment par une journaliste que je souhaiterais soutenir, qui est une ancienne de l'équipe de "Charlie Hebdo", très impliquée en ce moment en Turquie, aux côtés notamment d'Asli ERDOGAN, mais je voudrais néanmoins vous dire que la situation est très problématique, et qu'elle est interdite de sortie du territoire turc.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame. Merci.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je termine et je conclus : Asli ERDOGAN en appelle à une prise de conscience de la part des capitales européennes.

Monsieur l'adjoint, j'espère que dans votre réponse, vous pourrez compléter les demandes que je sollicite à travers ce vœu, qui sont importantes, puisque mon temps imparti hélas est dépassé.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur KLUGMAN, vous avez la parole.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, je tiens pour commencer, et je vous prierai de ne pas en tirer de conclusions politiques hâtives, à vous remercier infiniment de votre intervention et du vœu que vous déposez à l'ordre du jour de notre Conseil.

Au moment où je prends la parole, dans les salons de l'Hôtel de Ville, est reçue la Maison des journalistes, cette institution parisienne qui n'existe malheureusement nulle part ailleurs, qui accueille des journalistes persécutés dans leurs pays et leur permet de continuer à travailler depuis la Ville de Paris. Et il y a quelques minutes, la Maire de Paris a remis à la promotion 2016 de 24 journalistes, en présence de ma collègue Hélène BIDARD, que je salue, et de moi-même, la carte de citoyen de Paris à 24 des lauréats de cette promotion de la Maison des journalistes.

La persécution des journalistes en Turquie est un sujet qui requiert notre mobilisation constante, et vous avez raison, chère Danielle SIMONNET, d'y revenir, malgré le vœu que nous avons adopté et la citoyenneté d'honneur que nous avons adoptée au profit de Can DÜNDAR, donc je ne peux que souscrire à votre vœu et y donner un avis favorable.

Vous m'excuserez de ne pas être plus long, compte tenu de l'heure tardive, mais oui, il faut agir au profit des journalistes turcs.

Et j'en terminerai là, pour vous signaler que parmi nous, dans cette séance, se trouve la nouvelle conseillère diplomatique de la Maire de Paris, la nouvelle déléguée aux relations internationales de la Ville de Paris, qui est l'ancienne ambassadrice chargée des Droits de l'Homme de la République française. Elle est là et je pense qu'elle sera très efficace pour nous aider dans cette mobilisation.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Ah pardon, il y avait une explication de vote de M. AURIACOMBE. Nous n'avons pas eu le temps de voter. Ça va.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci. Je serai très rapide, pour dire que bien évidemment, la situation en Turquie nous préoccupe tous. Nous sommes largement en phase sur ce point-là.

Après, est-ce du domaine du Conseil de Paris d'interpeller le Ministre des Affaires étrangères ? Je n'en suis pas tout à fait certain. Mais en tout cas, donner une résonance au cri que peuvent avoir les journalistes turcs, j'y souscris largement, nous y souscrivons largement. Alors, une fois n'est pas coutume : nous voterons le vœu de Mme SIMONNET.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix maintenant, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis toujours favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 22).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux arrestations de Kameleddine FEKHAR et de ses camarades en Algérie.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est relatif aux arrestations de Kameleddine FEKHAR et de ses camarades en Algérie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, mes chers collègues, j'ai été interpellée par des associations berbères-kabyles, qui m'ont interpellée sur la situation effroyable qui prévaut dans le Mزاب, région berbère du Sud algérien, qui a été en proie aux massacres et aux flammes durant l'été 2015, lors des événements dits de Ghardaïa. La région est encore sous un état d'urgence, officiellement pour y assurer une sécurité qui ne s'est jamais traduite dans les actes.

La situation des Mozabites, qui sont les victimes d'une oppression quotidienne : droit à l'accès au marché du travail ou d'exercice dans des locaux commerciaux restreints, mise à l'écart des enfants du système scolaire, destruction des commerces, attaques physiques, voire meurtrières, dégradations répétitives d'habitations, de cimetières et de mausolées mozabites.

Il y a eu 150 interpellations arbitraires en Kabylie autour de la période du nouvel an Amazigh - berbère - le 12 janvier 2017, l'augmentation des convocations répétées des militants kabyles, l'interdiction de rassemblements et de manifestations pacifiques et les interpellations à l'aéroport d'Alger de militants kabyles immigrés avec interrogatoires.

Le docteur Kameleddine FEKHAR, médecin de profession, est un militant des Droits de l'Homme, qui a œuvré sans relâche avec pacifisme et abnégation pour faire entendre la voix et la souffrance des Mozabites, peuple autochtone amazigh -berbère-. M. FEKHAR a envoyé une lettre à l'O.N.U. pour alerter l'opinion internationale sur la situation. L'arrestation de M. FEKHAR avec plusieurs de ses camarades le 9 juillet 2015 et son emprisonnement dans des conditions inhumaines, en dehors de tout respect de la dignité humaine, l'amenant à enchaîner des grèves de la faim. Voilà la situation.

Ses deux camarades détenus, arrêtés en même temps que lui, sont décédés en prison suite à de mauvais traitements. Le dossier monté entièrement à charge par la justice ne laisse que peu de doute quant à la partialité de cette dernière.

Je vous demande, à travers ce vœu, mes chers collègues, que nous prenions conscience de la situation et que la Maire de Paris soutienne la demande de la libération de M. FEKHAR et de ses camarades.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation sur laquelle vous souhaitez attirer notre attention, celle de M. Kameleddine FEKHAR, de ses camarades, est effectivement extrêmement préoccupante. Le fait que plusieurs de ses camarades soient décédés lors de leur détention mérite effectivement toute notre solidarité, comme le fait d'ailleurs que son propre avocat, apparemment, subisse des persécutions car il veut jouer son rôle d'avocat.

Toutefois, je voudrais faire état ici du fait qu'il ne semble pas qu'un vœu en Conseil de Paris soit la meilleure solution à ce stade - et j'insiste sur "à ce stade"- pour améliorer le sort de M. Kameleddine FEKHAR. Je souhaiterais, avec votre permission, si vous retirez votre vœu, que nous puissions avancer, peut-être dans un premier temps de manière plus discrète, notamment auprès de l'ambassade d'Algérie avant de revenir éventuellement, si la situation n'évolue pas, vers l'adoption d'un vœu en Conseil de Paris.

C'est donc par pragmatisme que je vous demanderai de retirer votre vœu et surtout dans le souci de ne pas détériorer les conditions de détention de l'intéressé, de ne pas le mettre en danger de manière prématurée.

Je voudrais que vous compreniez bien le sens de ma démarche. Encore une fois, je prends ici l'engagement public si nécessaire d'y revenir si toutefois notre démarche ne s'avérait pas concluante.

Ce sera donc une demande de retrait ou de rejet en cas de non-retrait.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu est retiré, je vous en remercie.

### **2017 DLH 35 - DGRI - Immeuble communal 29, avenue de Villiers (17e). - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Maison de l'Europe, centre de rencontres internationales" et fixation de la redevance.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 35 - DGRI. Il s'agit de l'immeuble communal du 29, avenue de Villiers, dans le 17e, pour la "Maison de l'Europe, centre de rencontres internationales".

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Europe n'a pas beaucoup de chance parce qu'elle n'est déjà malheureusement pas un sujet qui passionne nos concitoyens, et quand elle passe en Conseil de Paris, les hasards de l'agenda font que c'est en fin de séance dans la voiture-balai.

Nous allons tout de même essayer d'avoir un échange constructif sur un sujet particulièrement important, consensuel - en tout cas je l'espère - sur tous les bancs de cette Assemblée, compte tenu du rôle de la Maison de l'Europe et de son évolution puisqu'il s'agit bien de cela aujourd'hui, à savoir un nouveau départ pour cette association bien connue, dont les travaux maintenant sont connus de notre Assemblée depuis longtemps. Elle n'est d'ailleurs peut-être pas suffisamment fréquentée par les élus parisiens malgré les programmes fréquents que vous recevez. Je dirais que, comme administrateur et comme Patrick KLUGMAN, on ne peut qu'inciter nos collègues à être un peu plus présents aux travaux et à participer à la vie de cette Maison de l'Europe.

Ce soir, il s'agit surtout d'acter pour nous le déménagement de cette Maison. En effet, aujourd'hui, elle est hébergée à l'hôtel de Coulanges, bâtiment de la Ville de Paris qui a fait l'objet d'un projet dans le cadre de "Réinventons Paris". Ainsi, le 1er avril prochain, la Maison de l'Europe viendra s'installer dans le 17e arrondissement, avenue de Villiers, dans les locaux de l'ancien Conservatoire de musique.

Je voulais profiter de cette occasion - Patrick KLUGMAN le sait - pour dire que j'ai été particulièrement vigilant concernant ce transfert aujourd'hui du siège de la Maison de l'Europe. La Maire du 17e, l'ensemble des élus et moi-même étions tout à fait prêts à accueillir cette Maison de l'Europe avec beaucoup d'enthousiasme, à voir avec les dirigeants et la Présidente, Catherine LALUMIÈRE, quelle était la meilleure façon de faire exister et rayonner la Maison de l'Europe au-delà de l'arrondissement, mais en tout cas, compte tenu des problèmes qu'ils peuvent avoir de locaux moins vastes que l'hôtel de Coulanges, leur proposer aussi des solutions alternatives.

Je n'ai pas voulu m'inscrire sur le projet de délibération sur la subvention à la Maison de l'Europe, pour ne pas surcharger les débats, mais en dire un mot, car j'ai encore un peu de temps sur le fait que le loyer ne sera pas compensé, puisqu'un autre montage juridique a été trouvé.

En revanche, l'équilibre budgétaire de la Maison de l'Europe reste précaire. Il faudra que l'on soit vigilant et peut-être aussi porteurs de nouveaux partenariats avec notamment des institutions. J'aurai l'occasion d'en parler avec nos amis du Conseil régional, mais aussi avec d'autres institutions qui pourraient aussi s'impliquer dans le

fonctionnement de la Maison de l'Europe, pour donner un nouveau départ à une institution, qui certes est bien connue, mais je ne mets pas la présidente et le bureau en cause puisqu'au contraire ils ont voulu accompagner le mieux possible cette évolution, mais dont parfois les membres de l'association elle-même peuvent avoir une certaine résistance au changement.

Il va falloir véritablement que l'on puisse encadrer du mieux possible aujourd'hui ce sujet, surtout que la Maison de l'Europe vient de voir brutalement disparaître son secrétaire général qui faisait un travail assez remarquable. Il va falloir aujourd'hui que l'on soit particulièrement présent.

Je sais d'ailleurs que la Ville a confirmé son engagement auprès de Catherine LALUMIÈRE.

Je conclurai tout simplement pour dire à Patrick KLUGMAN, et il le sait, que je serai particulièrement vigilant au suivi administratif du dossier et aux mesures d'accompagnement qui seront prises, de façon que ce déménagement et cette arrivée dans le 17e arrondissement se fassent dans les meilleures conditions possibles pour l'arrondissement et pour Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci.

Merci à Jean-Didier BERTHAULT qui a salué, à sa manière, le déménagement historique de la Maison de l'Europe, qui va donc quitter l'hôtel de Coulanges à la faveur du programme "Réinventer Paris" dont nous avons beaucoup parlé ici. L'hôtel de Coulanges est un des sites lauréats du concours "Réinventer Paris". La Maison de l'Europe devait trouver un nouveau lieu d'accueil. Je suis particulièrement heureux, car on reste dans "Réinventer Paris", que ce soit un site infructueux, l'hôtel de Villiers, le conservatoire du 17e, qui ait été retenu pour accueillir la Maison de l'Europe.

C'est l'occasion, cher Jean-Didier BERTHAULT, d'un nouveau départ pour cette institution. Je partage vos propos, c'est une institution bien connue, mais dont la valeur ajoutée auprès des Parisiens mérite peut-être d'être renouvelée et nous y serons, nous à notre place, comme vous en tant qu'administrateur, très vigilants.

Nous avons toujours été d'ailleurs dans l'accompagnement de cette institution, qui n'est pas une institution municipale, c'est une association de droit privé. Nous continuerons, parce que c'est la vocation européenne de Paris, parce que c'est notre rôle d'accueillir un lieu d'échange et de débat au moment où l'Europe fait débat. C'est particulièrement précieux d'avoir ce genre de cadre d'expression auprès de nous et maintenant dans le 17e arrondissement.

J'en profite pour vous remercier, parce que le Conseil d'administration a parfois exprimé une certaine réticence au changement, là c'est un changement de cadre important et vous avez su accompagner, à votre place, cette nouvelle aventure.

Une association du site est prévue avec l'équipe du Conseil d'arrondissement très prochainement. C'est un nouveau départ. Il faut que le changement de site corresponde, je crois aussi, à une nouvelle dynamique. Je pense, quelles que soient nos orientations politiques aux uns et aux autres et à ce que nous pouvons penser les uns et les autres de l'Europe en ce moment, qu'il faut que la Maison de l'Europe soit le réceptacle de nos attentes, de nos espérances, parfois de nos exaspérations pour qu'elle soit vivante et signifiante auprès des Parisiens.

Je vous remercie de voter la convention avec l'association "Maison de l'Europe" de l'hôtel de Villiers.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Peut-être que si c'est plus grand, nous aurons tous l'occasion d'y aller.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 35 - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 35 - DGRI).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous suspendons pour ce soir nos travaux. Nous reprendrons demain matin à 9 heures par les dossiers de Jean-François MARTINS.

Bonne soirée à vous !

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 30 janvier 2017 à vingt-et-une heures, est reprise le mardi 31 janvier 2017 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la séance est reprise, nous ne sommes pas très nombreux mais je ne doute pas que l'affluence va grandir.

## **Conférence citoyenne "Paris championne du climat : quelles contributions individuelles et collectives pour changer nos modes de vie ?".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je suis très heureuse de vous retrouver ce matin où nous avons prévu un débat organisé sur la conférence citoyenne dont le titre est : "Paris, championne du climat : quelles contributions individuelles et collectives pour changer nos modes de vie ?"

Notre conférence d'organisation a prévu un débat au cours duquel dans un instant je laisserai la parole à nos deux citoyens qui ont participé à cette conférence. Je veux les saluer, les remercier d'être ici : M. Romain BENMOUSSA, qui va prendre la parole dans un instant, et Mme Nicole HENRY, également ici présente et que je remercie d'avoir participé à cette conférence de citoyens.

Je vais introduire le débat avant de leur laisser la parole et je veux bien sûr remercier chaleureusement celles et ceux qui y ont contribué, les citoyens dans le cadre de cette conférence mais bien sûr également mes adjoints et en premier lieu Célia BLAUJEL qui porte ce très beau sujet.

D'abord, le réinscrire dans notre histoire collective. En 2004, nous avons fait le premier bilan carbone de Paris. C'était une grande première, nous étions une des premières grandes collectivités à mesurer - je vois les acquiescements de Yves CONTASSOT - ce qu'était notre bilan carbone parce que l'idée était de partir d'une mesure de ce bilan carbone pour pouvoir ensuite voir les évolutions et notamment l'impact des décisions que nous avons prises.

Je me souviens, pour avoir aussi participé à cette belle aventure en 2004, que l'administration parisienne s'était particulièrement engagée et que pour la première fois effectivement elle entrait de plain-pied dans ce sujet qui nous a amenés ensuite en 2007, et là, avec Yves CONTASSOT, nous avons porté le premier Plan Climat de la Ville de Paris qui a été adopté à l'unanimité dans notre Conseil en 2007.

Ce premier Plan Climat de la Ville de Paris, nous l'avons porté avec Pierre RADANNE qui nous a accompagnés dans une démarche citoyenne avec de très nombreuses réunions dans les arrondissements, une restitution dont je me souviens encore ici à l'Hôtel de Ville avec plus de 1.500 personnes qui étaient venues contribuer et qui avaient apporté leurs propositions sur les différents aspects de ce premier Plan Climat de la Ville de Paris. Là aussi, notre collectivité a été une des premières grandes collectivités en France et dans le monde à se doter d'un tel outil.

En 2012, mandature précédente, il a été réajusté, réactualisé. Cela a été aussi l'occasion d'un débat dans ce Conseil et aujourd'hui, nous nous retrouvons pour une nouvelle étape.

Cette nouvelle étape, c'est le travail sur un plan Climat qui sera un Plan Climat-Air-Energie parce que c'est l'ensemble de ces sujets qui sont portés aujourd'hui à la discussion et à la concertation. Dès 2004, dès notre élection avec l'ensemble de cette équipe, nous avons engagé de nouvelles stratégies, nous avons mis en place de nouveaux moyens, de nouvelles actions sur l'air, l'énergie, et aussi sur l'adaptation de notre Ville au changement climatique. D'ailleurs, dès le premier Conseil de Paris du mandat en mai 2014, nous avons adopté sous forme d'un vœu de l'Exécutif un vœu présentant les grands axes pour notre action sur ces sujets majeurs.

Nous avons d'ailleurs lancé une conférence de citoyens qui a adopté des propositions en décembre 2014, notamment sur la qualité de l'air, lesquelles préconisations nous ont servi, bien sûr, dans l'adoption des délibérations des mesures que nous avons prises et notamment je pense à la façon de faire face aux pics de pollution et à toutes ces mesures liées à la restriction de circulation et de véhicules polluants.

En février 2015, après cette conférence de citoyens, nous avons adopté un Plan parisien de lutte contre la pollution au Conseil de Paris, qui a donc inclus l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants et les mesures renforcées pour faire face aux pics de pollution.

Ces décisions ont permis, grâce aussi à l'adoption de la loi sur la transition énergétique, la mise en place par exemple dès le début de cette année d'une zone à circulation restreinte fondée sur les vignettes Crit'Air qui distinguent aujourd'hui les véhicules selon leur niveau de pollution.

Nous sommes donc dans une stratégie de long terme. Je l'ai dit lors de mes vœux, on ne découvre pas la question du climat, de la pollution et de l'énergie ; c'est une stratégie de long terme. D'ailleurs, je ne crois qu'aux stratégies de long terme sur ce type de sujet pour modifier en profondeur, et nos comportements, et nos façons de fonctionner. Toute notre action - depuis 2014 nous avons amplifié cela - est centrée sur ce défi majeur qui est le défi climatique.

Cela produit des résultats parce que, par exemple, sur la seule question des émissions de gaz à effet de serre, nous avons entre 2004 et 2014 moins de 10 % d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire parisien. Hier, on a donné aussi des chiffres sur la pollution atmosphérique, sur le nombre de véhicules. Ces stratégies produisent des effets mais elles doivent se poursuivre avec détermination et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Avec beaucoup de détermination pour compléter, renforcer ce cadre et ces actions, nous allons entendre dans un instant l'avis citoyen sur le climat qui va nous être restitué et qui s'inscrit dans le cadre de la concertation pour l'élaboration de ce nouveau Plan Climat de Paris qui constituera un ambitieux programme d'actions destinées à faire de Paris une ville neutre en carbone à horizon 2050.

Ce nouveau plan est bien entendu totalement aligné sur l'Accord de Paris, accord signé en 2015 à Paris, mais aussi sur la deadline 2020 qui est l'engagement des villes du C 40 pour réduire la pollution et réduire la production de gaz à effet de serre.

En effet, l'ambition de Paris pour le climat a pris - on le sait tous - une nouvelle dimension lors de la COP 21. Nous avons accueilli cette conférence en France. L'accord porte le nom d'Accord de Paris, ce qui nous donne de la fierté mais aussi une responsabilité supplémentaire parce que cet accord a été validé par la communauté internationale même si certains essaient, et je pense bien sûr au président des Etats-Unis, de le mettre en cause. Nous avons le soutien d'abord de tous les maires nord-américains, qui se réunissent en un collectif de maires qui agissent et qui vont résister, notamment à la volonté affichée aujourd'hui du président des Etats-Unis de remettre en cause l'Accord de Paris. Nous avons aussi des grandes nations. Je pense à la Chine qui a encore affirmé il y a quelques semaines à Davos l'engagement plein et entier de la Chine sur l'Accord de Paris.

Forts de l'ensemble de ces engagements et grâce à la loi de transition énergétique, nous ouvrons donc à présent une nouvelle page des politiques Climat Energie avec l'élaboration de ce nouveau Plan Climat-Air-Energie qui sera adopté en fin d'année.

Ce nouveau Plan Climat-Air-Energie permettra de dessiner à la fois une ville neutre en carbone, fonctionnant avec 100 % d'énergies renouvelables en 2050 mais aussi de définir des objectifs pour 2030 et les actions concrètes à engager d'ici 2020 parce qu'on se fixe des horizons de moyen et long terme mais les actions, elles, sont de court terme. Certains nous diront toujours qu'il est urgent d'attendre ; moi, je dis qu'il est urgent d'agir.

Pour élaborer ce nouveau Plan Climat ambitieux, nous avons décidé de nous projeter ensemble et de réfléchir ensemble, toute cette équipe municipale mais bien sûr associant les Parisiens au premier rang desquels les citoyens, qui sont concernés par tous ces enjeux et nous avons lancé dès septembre une conférence citoyenne.

Cette conférence citoyenne est un outil novateur de la démocratie participative, contributive, je dirais. Cette conférence de citoyens a été formée par un groupe de 21 personnes, qui a constitué le premier jalon du processus d'écriture du nouveau Plan Climat de la Ville de Paris.

Les objectifs sont bien entendu ambitieux et nécessiteront un engagement collectif. Je ne doute pas, comme nous avons obtenu l'unanimité en 2007 sur le premier Plan Climat de la Ville de Paris, que nous irons vers cette unanimité ici au Conseil de Paris. En tous les cas, je la recherche. Je veux que ce projet soit totalement rassembleur de toute cette Municipalité, quels que soient nos engagements politiques.

Nous sommes tous concernés de la même façon par ce défi majeur et nous savons tous, quelles que soient nos expressions plus ou moins volontaristes ou déterminées, que si nous n'agissons pas maintenant, demain il sera trop tard. Et demain, c'est dans 4 ans. C'est pour cela d'ailleurs que le réseau des villes du C 40, que j'ai l'honneur de présider, qui regroupe aujourd'hui 90 des plus grandes métropoles mondiales, a décidé de s'engager sur ce que nous avons appelé un programme de la deadline 2020. D'ailleurs, j'ai souhaité que cette deadline 2020 soit discutée

et aussi votée ici en Conseil de Paris. Cela donnera plus de force. Cette deadline 2020 a été adoptée par tous les maires du C 40, lors de notre congrès en décembre dernier à Mexico. Je souhaite, pour lui donner encore plus de force, que nous puissions l'approuver aussi au sein de ce Conseil avec notre Assemblée.

Les citoyens, les acteurs de notre territoire sont à la première place dans cette nouvelle dynamique. Je pense que cet avis citoyen va aussi nous donner de nouvelles idées. Dès septembre d'ailleurs, nous avons aussi, à côté de la conférence de citoyens, activé la plate-forme "Madame la maire j'ai une idée" sur notamment ce Plan Climat-Air-Energie. D'ici la fin février, nous allons consulter tous les acteurs pour mettre en place cette stratégie et nous reviendrons à la fin de l'année pour voter ce Plan Climat ici devant le Conseil de Paris.

Nous avons, devant nous, un programme ambitieux. Nous le savons, cela doit dépasser les clivages politiques partisans parce que ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est bel et bien de permettre une planète, une ville vivable dans laquelle on respire, que l'on ne soit pas condamné à l'assistance respiratoire dès le plus jeune âge. Aujourd'hui, beaucoup des bébés parisiens ont été impactés très fortement par les pics de pollution et la pollution chronique. Beaucoup de ces bébés sont sous "Ventoline", ce qui est quand même un phénomène que nous ne pouvons laisser de côté en nous disant que demain, il sera temps de s'en préoccuper. Cela suppose vraiment une adaptation de nos politiques mais aussi de nos comportements individuels. Je sais que je pourrai compter sur la détermination de l'ensemble des élus et sur leur contribution, sur leurs idées. Nous ne sommes là pas simplement pour dire "voilà le plan arrêté", non, c'est pour le construire. Nous sommes dans cette démarche de coproduction à la fois avec les citoyens, avec tous les acteurs parmi lesquels aussi les entreprises et le secteur privé parmi lesquelles les O.N.G. et, bien sûr, tous les acteurs parmi lesquels bien évidemment les élus qui représentent légitimement cette population parisienne.

Je vous remercie.

*(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux citoyens : M. Romain BENMOUSSA et Mme Nicole HENRY. Interventions qui figurent en annexe n° 1 page 337).*

*(La séance est reprise).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame HENRY et M. BENMOUSSA, pour vos propositions qui, à présent, sont aussi dans notre pot commun d'éléments, d'informations, d'analyses.

Vraiment merci pour cette première série de propositions et la qualité de votre propos. Je crois qu'il y a d'autres membres de cette conférence des citoyens qui sont en tribune, donc je veux les saluer également. Je veux saluer également Frédéric DABI, de l'IFOP, qui a porté cette conférence de citoyens, comme il en avait porté d'autres, notamment celle sur la qualité de l'air et sur la qualité de vie dans le parc social de la Ville de Paris.

Merci pour votre travail.

Je vais donner tout de suite la parole aux orateurs de ce débat. Ensuite, Célia BLAUUEL y répondra.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Didier GUILLOT.** - Madame la Maire, mes chers collègues, commençons par remercier les citoyens qui viennent de s'exprimer et qui ont participé à cette conférence citoyenne. Leur avis est précieux pour orienter notre action publique vers les bons outils.

Les élus du groupe RG-CI en sont convaincus, la réussite d'un accord sur le climat passe par la mobilisation de la société toute entière, mais aussi bien les entreprises que les citoyens et les collectivités, également les écoles comme cela vient d'être rappelé.

Nous sommes tous, en tant que citoyens, tentés de penser que ce n'est pas en changeant mon mode de vie que je vais changer la planète. Si trois quarts des Franciliens se disent aujourd'hui concernés par les enjeux climatiques, ils sont presque tout autant, 64 %, à se sentir impuissants. Et pourtant, le mode de vie de millions de personnes a un impact considérable sur l'environnement.

Le logement, l'alimentation et la mobilité sont responsables de 70 % de l'impact environnemental de notre mode de production et de consommation. En 20 ans, l'investissement des collectivités territoriales sur la question de la lutte contre le réchauffement climatique a considérablement évolué. Paris n'est pas en reste et s'est largement approprié l'enjeu climatique, notamment depuis 2001.

Pour embarquer les habitants dans une action, notre collectivité doit agir avec pédagogie. C'est là l'enseignement principal que nous retenons de cette conférence citoyenne.

Expliquer avec simplicité aux citoyens de tous les âges, proposer à chacun des solutions pour parvenir à réduire son empreinte écologique, transmettre des pratiques vertueuses notamment à nos enfants, autant de solutions que nous pouvons impulser dans cette enceinte.

L'éducation permet de changer durablement les comportements, car elle génère une prise de conscience citoyenne d'appartenir au même monde.

Pour réduire notre empreinte sur le climat, la conférence citoyenne propose différents domaines d'intervention dans le quotidien de chacun et identifie très bien le cœur de l'enjeu pour notre Capitale.

En effet, le rôle de l'action publique parisienne est d'autant plus important que la lutte contre le réchauffement climatique demande une action continue pour faire évoluer dans le temps les comportements quotidiens.

A nos yeux, mais aussi aux yeux des citoyens, cette évolution repose en grande partie sur une démarche territoriale de proximité au plus près des réalités, construite dans le dialogue permanent avec nos concitoyens et le tissu associatif. Les différentes enquêtes d'opinion que nous pouvons lire çà et là montrent une société française de plus en plus consciente de cet enjeu climatique, mais elle reste peu agissante.

Continuons donc à sensibiliser par des messages simples.

"Ton logement, tu isoleras". Bien isoler son logement, c'est réduire ses besoins en chauffage. Adapter ces pratiques vertueuses à chaque étage, c'est diffuser la bonne pratique dans tout l'immeuble.

"Les modes de transports non motorisés, tu choisiras". Les transports en commun, les transports partagés, le vélo, la marche sont des modes de déplacement vertueux, utiles pour les petits trajets et meilleurs pour la santé de tous.

Il ne faut jamais cesser de rappeler que la moitié des transports et la moitié des déplacements font moins de 5 kilomètres en ville, donc peuvent être largement faits par des modes de transport doux ou en commun.

Nous devons d'ailleurs continuer à œuvrer pour plus d'intermodalité dans nos transports, vous savez que c'est un combat que nous portons. Vous connaissez désormais notre attachement à cette question.

"Surtout des gestes simples, tu adopteras". Les petits gestes du quotidien ont un impact positif sur le climat. Apprendre dès le plus jeune âge à éteindre la lumière en quittant une pièce, rappeler l'importance de privilégier les ampoules basse consommation, débrancher les appareils en veille et notamment les chargeurs de téléphone, par exemple.

Le tri des déchets ménagers permet également de limiter la quantité d'ordures mises en décharge, de favoriser le recyclage - verre, papier, carton -, éventuellement de fabriquer son propre compost à partir des épluchures, donc de favoriser la végétalisation de Paris qui est aussi un de nos combats.

Notre contrat social repose sur l'idée que les hommes se fondent sur les sociétés pour bénéficier d'une émancipation qu'ils ne peuvent avoir, isolés les uns des autres.

Le contrat social prévoit également la lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Didier GUILLOT, pour vos propositions.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe les Républicains.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Merci, Madame la Maire.

Chers citoyens, c'est à vous que je voudrais m'adresser, tout d'abord pour vous féliciter de votre implication, de votre sensibilité et de votre inventivité.

Je voudrais ensuite vous demander, puisque vous avez été choisis sur des critères de représentativité objectifs, de bien cultiver cette précieuse objectivité dans la mission qui vous est confiée. Je crois que vous n'en manquez pas, puisque je vous ai entendu relever des déficits d'information et les moyens publics insuffisants, que ce soit à Paris ou ailleurs.

Il est donc important que vous gardiez un sens critique et que vous n'ayez pas peur de remettre en question les politiques environnementales inefficaces qui sont souvent votées dans cet hémicycle.

Car, c'est en relevant nos échecs que nous pourrions progresser et même si cette Mairie est à gauche depuis plus de 15 ans, parlons d'échecs collectifs si cela fait plaisir à la Maire de Paris, puisque le combat pour l'écologie doit être transpartisan.

Dans cet Hôtel de Ville, on est assez fort pour superposer, empiler, additionner des plans, des projets, des programmes verts, cela ne nous rend pas plus performants ni plus cohérents.

Dans cet Hôtel de Ville, on est très fort aussi pour fixer des objectifs écologiques choc, sans faire grand-chose ensuite. Voilà un moment que la Maire de Paris et ses adjoints nous promettent zéro déchet, plus de diesel, des centaines de milliers de mètres carrés de panneaux solaires, des centaines d'hectares d'espaces verts.

Bref, chers citoyens, vous avez dressé vos constats et vous avez forcément dû constater que les résultats parisiens n'étaient pas tout à fait là. Au cas où, je dis bien au cas où vos interlocuteurs municipaux auraient omis de vous communiquer certaines données malheureuses, permettez-moi, pour votre pleine information, de les porter à votre connaissance. Sans doute la Ville de Paris a-t-elle oublié de vous dire qu'elle savait mieux donner des leçons à ses administrés que leur montrer l'exemple.

Savez-vous par exemple, que la Maire de Paris, qui a pourtant déclaré une guerre féroce aux voitures, continue à entretenir avec amour son parc de véhicules diesel.

Dans le parc de bennes à ordures par exemple, 36 % des engins de la Ville roulent encore au diesel, ce qui est 5 fois plus que nos prestataires privés.

Sans doute la Ville de Paris ne vous a-t-elle pas précisé non plus qu'elle n'arrivait pas, contrairement à toutes les autres grandes villes du monde, à développer les énergies renouvelables. Vous vous étonnez peut-être d'apprendre que notre taux de consommation d'énergie propre a même baissé, il est passé de 20 à 19 % en 2015.

Sans doute la Ville de Paris n'a-t-elle pas pris le temps non plus de vous expliquer l'impact catastrophique de la politique de Mme HIDALGO sur la pollution. En fermant de manière subite et autoritaire les voies sur berges sans surtout réfléchir à des alternatives pour les conducteurs, notre chère Maire a instantanément augmenté les émissions d'oxyde d'azote de 50 %. C'est le résultat des bouchons dont vous trouverez toutes les conséquences dans le rapport confié par le Conseil régional à un comité d'experts qui est sorti il y a quelques semaines.

Je vois que la Maire de Paris a déploré, il y a quelques instants, les problèmes respiratoires des Parisiens et des bébés, c'est un fait, une réalité, elle pourrait compléter son propos en reconnaissant qu'elle a sa part de responsabilité.

Sans doute la Ville de Paris a-t-elle enfin oublié de vous préciser qu'elle n'avait jamais réussi à mettre en place une politique efficace en matière de recyclage des déchets, puisqu'à Paris seuls 16 % des ordures parisiennes sont effectivement triés. C'est 4 points de moins que la moyenne française et c'est 34 points de moins que les normes européennes.

Je pourrais faire une liste encore très longue de tout ce qui a été promis sans jamais être réalisé, mais je ne vais pas plomber l'ambiance. Le combat pour l'environnement n'appartient à aucun parti politique, nous avons les mêmes aspirations.

Simplement, ce que nous attendons de vous, chers citoyens, c'est peut-être d'apporter à la Maire de Paris et son Exécutif quelques qualités qui leur manquent, par exemple le réalisme, la clairvoyance, le volontarisme, le pragmatisme.

Nous essayons modestement dans nos rangs d'y suppléer. L'Exécutif y est insensible, alors la mission est lourde pour vous chers citoyens. Nous comptons sur vous, la mission est importante et il n'est pas à douter que vous aurez l'oreille de la Maire de Paris et de ses adjoints, que nous n'arrivons pas à trouver.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est promis, je serai encore plus volontariste. C'est vrai que je manque de volontarisme. C'est ce que l'on appelle le basculement d'une partie du monde politique et médiatique dans cette société dite de la post-vérité. Chacun est responsable de ses propos.

La parole est à M. Yann WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yann WEHRLING.** - Merci, Madame la Maire, merci à Marie-Laure d'avoir animé cette séance ce matin.

Première remarque sur le travail accompli, d'abord vous remercier pour votre travail. Je crois qu'effectivement on a déjà fait cette expérience de conférence citoyenne. On l'avait fait sur la pollution de l'air et sur d'autres sujets, c'est une méthode éprouvée et qui au fond me fait dire que ce qui est important, c'est d'ailleurs une invitation que je fais à Mme la Maire, c'est de tenir compte de ce que vous avez produit et des propositions que vous faites. Ce n'est pas tout à fait le sentiment que j'avais à l'issue de la conférence citoyenne sur la pollution de l'air. J'espère que l'on sera davantage à votre écoute pour cet exercice sur les questions climatiques.

Vous avez dit, Madame la Maire, vous avez rappelé quels avaient été les enjeux internationaux qui ont été les nôtres lors de la COP 21. Je veux rappeler que les sommes d'engagements des pays signataires ne permettront malheureusement pas d'être au rendez-vous d'une non-montée au-delà des 2 degrés d'ici 2100 et, d'une certaine manière, le parallèle que je veux faire avec la situation parisienne est le même : vous avez cité tout à l'heure, vous avez parlé de modestie. Je crois qu'effectivement, c'est bien de modestie dont nous devons faire preuve, parce qu'en comparaison des engagements de la COP 21, quand je regarde les engagements que nous-mêmes avons pris à l'échelle de Paris - moins 25 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, moins 25 % de consommation énergétique d'ici 2020 et 25 % d'utilisation d'énergies renouvelables d'ici 2020 - et qu'on les compare à la situation décrite aujourd'hui de l'évolution entre 2004 et 2014, nous sommes quand même très loin du compte.

C'est donc moins 9,2 % d'émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui par rapport à 2004, moins 7 % de consommation énergétique par rapport à 2004 aujourd'hui et 15,6 % d'utilisation d'énergies renouvelables. Vous voyez bien que par rapport à ces 25 %, j'imagine mal qu'en trois ans, nous arrivions à atteindre cette différence, faire ce saut et atteindre les objectifs en 2020.

Au fond, pas de mauvais procès. Je crois simplement, encore une fois, que tout ceci nous invite à la modestie. Il est difficile d'atteindre des objectifs très ambitieux, mais simplement, faisons acte de réalisme par rapport à cette situation, et restons évidemment mobilisés.

Vous avez parlé, dans votre diagnostic, de cet éternel débat entre actions collectives et actions individuelles. La réalité est évidemment entre les deux, ou elle est les deux en même temps, parce que bien évidemment, c'est la sensibilisation individuelle qui précède l'action collective, c'est parce qu'il y a une opinion publique qui fait pression sur les élus que les élus agissent, mais les élus ont aussi la responsabilité par moments de réveiller - on va dire - les citoyens, et c'est ce que nous faisons régulièrement.

D'ailleurs, je rappelle que quand à chaque fois, nous avons pu mettre en avant le débat environnemental sur la place publique, ce qui malheureusement n'est pas le cas aujourd'hui et ne sera peut-être pas le cas dans cette campagne électorale présidentielle qui s'annonce, et je le regrette bien, eh bien, quand nous avons pu mettre en avant les questions environnementales, en général, les citoyens s'en sont saisis par derrière. Je pense notamment à la période du Grenelle de l'environnement, où la sensibilisation à l'environnement avait été très importante.

Vous signalez également que vous regrettez l'émiettement. Je crois là aussi que c'est une leçon qu'il faut que l'on entende de votre remarque. Evidemment, et je pense aussi au débat hier sur l'alimentation durable...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vraiment, je demande à chacun d'écouter Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING.** - Mais ils commentent ce que je dis. Ça les intéresse beaucoup. C'est en fait ce qui se passe.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, c'est ça, je pense qu'ils ne parlent que de cela.

**M. Yann WEHRLING.** - L'émiettement est un sujet. C'est-à-dire que par moments, quand on fait trop de choses et qu'on veut en faire beaucoup, eh bien, il peut y avoir un sentiment d'inefficacité de l'action publique. Je crois là aussi que vous nous invitez à y réfléchir et qu'il faudra peut-être que l'on soit plus actif sur certaines actions, et pas forcément se disperser.

Je vais aller rapidement sur quelques dernières remarques. Il manque peut-être à la fois dans vos appréciations, et peut-être dans les futures actions du Plan Climat, tout le volet "adaptation". L'adaptation au changement climatique est un sujet qui est souvent assez peu abordé et je crois qu'il mériterait de l'être car c'est un vrai sujet pour Paris : les îlots de chaleur, la végétalisation, la fraîcheur dans les villes quand on va subir des canicules à répétition. Je crois que c'est très important.

Presque dernière remarque : vous avez rappelé que par rapport à cette histoire d'émiettement et d'éparpillement des actions, pour rendre sensibles les citoyens à la question du réchauffement climatique, il faut la mettre en lien avec d'autres choses très concrètes. Vous l'avez dit, Madame la Maire, agir contre la pollution de l'air, c'est aussi agir contre le réchauffement climatique ; agir pour une alimentation durable, c'est aussi agir contre le réchauffement climatique ; mais cela parle peut-être de manière un peu plus concrète aux citoyens, et je crois que si

on fait davantage le lien entre toutes ces actions et le réchauffement climatique, les gens seront peut-être plus dans la perception.

Bref, Madame la Maire, vous pouvez compter sur notre groupe pour participer aux travaux qui vont être engagés pour l'élaboration du nouveau Plan Climat, que nous souhaitons réaliste, pragmatique et en même temps, très volontariste.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous et à votre groupe pour ces propos.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Thomas LAURET.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de cette restitution de l'avis citoyen sur la révision du Plan Climat Energie Air, intitulé à juste titre "Paris championne du climat", parce que cette force, cette détermination que vous mettez à faire de Paris une des villes en avance sur ce thème est, je crois, une marque de notre capacité à faire changer Paris, mais aussi un petit peu le monde.

Je veux saluer la réflexion menée...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais demander à vos collègues de l'opposition de bien vouloir écouter. Cela permet toujours de s'enrichir d'écouter les points de vue différents.

Non, mais tout à l'heure, j'ai repris d'autres bavards. Vous n'étiez pas là. Vous n'étiez pas encore arrivé.

Monsieur LAURET, à vous.

**M. Thomas LAURET.** - Je vais d'ailleurs interpellier mes collègues du banc Républicain, donc je leur demande la plus grande attention.

Je veux d'abord saluer la réflexion menée par les citoyens et le caractère très pratique des propositions que vous faites. Oui, nous concertons et oui, vous avez des options très intéressantes. C'est d'ailleurs un marqueur fort de la façon de faire de la politique de la Mairie de Paris et à l'image du budget participatif, qui permet à chacun de proposer des projets pour Paris, cette consultation citoyenne permet d'établir un diagnostic à l'échelle des habitants sur un sujet majeur qui est la lutte contre le changement climatique.

Je suis amusé d'entendre sur les bancs Républicains, dans la bouche de Mme HAREL, que nous n'allons pas assez loin, puis de dire dans les minutes qui suivent qu'il faudrait revenir sur la fermeture des voies sur berges. Oui, chacun peut et doit agir et apporter sa pierre à l'édifice en matière de lutte contre le changement climatique, et ce n'est pas ces vastes hésitations, notamment sur la circulation à Paris, qui permettront d'avancer à la hauteur de ce que vous semblez espérer, Marie-Laure.

Les 21 Parisiens et habitants de la Petite couronne l'ont bien compris, eux, au cours de leur travail sur deux week-ends d'information et deux soirées de débats. Bien qu'informés sur la question du changement climatique, ils ne pensaient pas disposer à leur niveau de moyens d'action. Ils ont témoigné d'ailleurs d'un défaut de connaissance par le grand public de l'action de la Ville et des Parisiens. Une question leur est revenue très fréquemment : comment se fait-il que nous ne soyons pas plus informés, à la fois sur les enjeux et les actions mises en place ? Il y a effectivement un travail complémentaire à faire pour accroître ce niveau d'information de l'ensemble de la population.

Pour eux, pour vous, quatre domaines ont été identifiés, au sein desquels il est possible de sensibiliser et changer les modes de vie, dans une stratégie de long terme qu'évoque Mme HIDALGO : le premier domaine, c'est le foyer, l'immeuble. L'immeuble semble être pour vous l'échelle la plus pertinente pour accompagner les résidents, dans une transition vers un habitat durable. Cela peut se faire dans le cadre des réunions de copropriété avec l'Agence parisienne du climat, vous l'avez proposé, ou en désignant des ambassadeurs volontaires du climat dans les immeubles. Et je retiens avec grand intérêt la proposition d'affichage d'une charte reprenant ce que l'on peut appeler les dix commandements soulignés par Didier GUILLOT à l'instant.

Concernant le quartier, il est primordial aussi de favoriser le lien social, développer une culture de la mutualisation, mettre en place des plates-formes d'échange. Vous avez évoqué le partage des véhicules et des vélos au sein des immeubles. C'est une idée à construire, à creuser, même si elle n'est pas toujours simple à mettre en œuvre.

Vous proposez que des bénévoles s'impliquent auprès des agents de la Ville pour l'entretien des espaces verts et pour la végétalisation et la floraison de Paris, et au niveau du quartier, vous insistez sur la nécessité encore de réduire la place de la voiture. Voilà ce que nous disent les citoyens, dès qu'un réaménagement urbain le permet.

Deuxième domaine : l'éducation et l'école. Il vous paraît fondamental de combiner un apprentissage théorique dès l'école primaire, une pratique et un rapport direct à l'environnement et aux pratiques vertueuses. C'est ce qui est fait notamment dans l'installation et la plantation de potagers au sein des différentes écoles.

Troisième domaine : les entreprises, au sein desquelles vous soulignez de fortes disparités, selon d'ailleurs l'implication des dirigeants dans la thématique de la responsabilité sociale et environnementale. Le premier levier que vous identifiez, c'est de développer les formations pour les salariés, et vous souhaitez associer le comité d'entreprise, qu'il faut absolument impliquer dans la définition. C'est effectivement primordial. Je vous suis parfaitement dans ces orientations.

Enfin, vous demandez à ce que la Ville et ces associations créent un portail unique entre toutes les ressources possibles...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, soyez un peu respectueux. Vous pouvez parler dehors, aller à la buvette, où vous voulez. Franchement, ce n'est pas sérieux. On est avec des citoyens qui ont participé à une conférence des citoyens et c'est cela l'image que l'on donne quand quelqu'un parle ? On ne l'écoute pas ? Bonjour la démocratie !

Allez-y Thomas LAURET, finissez.

**M. Thomas LAURET.** - Vous attendez des institutions justement une forme d'exemplarité pour changer les comportements. Vous êtes d'ailleurs divisés entre des mesures que l'on pourrait qualifier de punitives, les amendes, ou des gratifications, la baisse d'impôt pour les comportements vertueux, et vous considérez que le tissu associatif est le véritable levier de mobilisation. Vous souhaitez que l'on soutienne, et on le fera, les associations qui se mobilisent en faveur du climat, sans faille.

Enfin, par l'accord historique que notre Ville de Paris a pris dans le cadre de la COP 21, ainsi que la réunion des mille maires du monde entier engagés sur les questions du climat, par votre présidence du C40, Madame la Maire, Paris s'impose aujourd'hui comme l'une des capitales mondiales les plus déterminées pour lutter contre le changement climatique. Il y a, on le voit, il y aura des résistances...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur LAURET.

**M. Thomas LAURET.** - ... pour remettre en cause les mesures prises, notamment en termes de circulation, mais nous avons toute confiance dans votre volontarisme pour favoriser les actes individuels.

Je voulais vous faire enfin une petite proposition, chère Anne...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Rapidement, parce que votre temps est écoulé.

**M. Thomas LAURET.** - ... en rapport avec les mesures : que les quais hauts, à partir de la Concorde jusqu'au Louvre, que vous envisagez de fermer, soient réservés aux véhicules les plus propres sur une voie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Thomas LAURET.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier les 21 citoyens et citoyennes venus de Paris et de la petite couronne qui ont travaillé pendant plusieurs week-ends pour auditionner de nombreux experts et débattre ensemble, pour rédiger l'avis qui vient de nous être proposé.

La conférence de citoyens est un outil au service d'une démocratie participative que les écologistes ont été les premiers à défendre et promouvoir. Outil malheureusement pas assez répandu en France, surtout au niveau national, et outil encore récent puisque la première conférence de citoyens a eu lieu en France en 1998 sur le thème des plantes transgéniques, et faisant suite à une décision controversée en 1997 d'autoriser la culture du maïs transgénique.

L'approche par la conférence de citoyens est une méthode de travail qui permet de faire participer les citoyens au débat public et s'inscrit dans une véritable démarche d'éducation populaire. Apprendre à partir des espoirs, des préoccupations, des expertises, des savoirs de chacun dans sa différence, mais aussi permettre aux citoyens de convoquer et d'être en contact avec des spécialistes de haut niveau pour se faire un avis le plus éclairé possible sur la question. C'est un des meilleurs outils pour laisser les citoyens apprendre et s'approprier les problématiques afin de chercher à agir ensemble. Il est en quelque sorte le contraire de la confiscation des décisions par quelques experts dans leur tour d'ivoire.

Merci donc également à Célia BLAUDEL d'organiser cette conférence qui participe à la mobilisation générale actuellement importante pour la refonte du plan Climat.

En effet, il y a urgence. Le constat des scientifiques est unanime : 2016 aura battu tous les records de chaleur pour la troisième année consécutive. Selon le dernier bilan de l'Organisation météorologique mondiale présenté fin décembre, la température moyenne en 2016 sera supérieure d'environ 1,2 degré par rapport à l'époque préindustrielle. Même discours du côté de la NASA et de l'Agence américaine océanique et atmosphérique qui n'ont cessé d'alerter sur les records de température.

Urgence d'autant plus que le tournant au niveau mondial est mal engagé, surtout depuis l'élection de Donald TRUMP à la Maison-Blanche, climatosceptique, bon ami des industries fossiles, dont ses représentants ont d'ailleurs de bonnes places à la Maison-Blanche.

J'ai écouté avec attention les préconisations et je retiens tout particulièrement celles qui amènent des actions concrètes, basées sur des actions collectives et locales dans les quartiers, là où on vit, là où il est possible que chacun agisse à son niveau.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je demande vraiment que l'on écoute. Les conversations que vous avez sont sans doute très intéressantes mais il serait préférable de les avoir à l'extérieur de l'hémicycle.

Merci, Madame MOREL, continuez.

**Mme Joëlle MOREL.** - Je retiens, par exemple, des volontaires ambassadeurs du climat qui pourraient être désignés au sein des copropriétés, afin de mobiliser les résidents et de créer un lien sur le thème commun, la création de la fonction de délégué du climat dans les écoles, à l'image des ambassadeurs dans les immeubles.

Je retiens l'affichage dans les parties communes des immeubles pour apporter des informations claires aux résidents concernant le comportement vertueux à respecter en matière de lutte contre le dérèglement climatique et toutes les actions qui favorisent le partage des moyens de transports bien évidemment.

Je suis également particulièrement sensible à deux propositions :

Celle liée aux espaces verts comme favoriser les échanges avec les jardiniers des espaces verts, voire même l'implication bénévole des habitants dans l'entretien des espaces verts et la végétalisation de notre ville. Ce qui est déjà fait dans certaines villes, comme par exemple Lisbonne.

Celle liée aussi à la mise en place d'un label écoresponsable pour les commerces sensibles aux économies d'énergie qui mettraient des actions concrètes en place pour réduire leur consommation et qui recevraient en échange un logo sur leur vitrine. Les critères de ce label étant élaborés avec l'ensemble des parties prenantes.

En conclusion, si Paris est sur la route d'être championne du climat, le chemin est encore long, et surtout le temps nous est compté. La Ville et ses services doivent donc agir, non pas dans l'urgence mais rapidement et surtout efficacement. Sur un thème aussi transversal que le climat, la coordination est un facteur essentiel pour porter un message encore plus percutant.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame MOREL.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais commencer, comme l'ensemble de mes collègues, par saluer et remercier les citoyens qui se sont impliqués dans cette conférence de citoyens et qui ont contribué à cet avis. Je voudrais aussi remercier, comme vous l'avez dit, Frédéric DABI ainsi que Célia BLAUDEL qui se sont impliqués dans ce travail.

Revient souvent dans votre avis l'idée d'une nécessaire somme des petites actions individuelles pour initier un changement global. Bien sûr, nous sommes d'accord en tant qu'élus communistes, mais il faut que ces actions individuelles se couplent avec des actions collectives. La loi et la réglementation sont indispensables en la matière, si on veut répondre en étant à la hauteur des défis du changement climatique et en faire un droit inaliénable.

Vos idées sont détaillées par secteur, éducation, logement, entreprise, ce qui est un bon angle pour entreprendre une réflexion sur les réelles transformations à apporter.

Plus que des efforts et des actes individuels, il s'agit bien de corriger le déficit d'impulsion des pouvoirs publics, comme l'avis le notifie, en mettant sur pied une vraie révolution énergétique de nos modes de production et de consommation. Nous devons faire preuve d'innovation, de progrès, être avant-gardistes et mettre en place une transformation totale de notre société, de notre rapport à l'énergie dans tous les domaines.

La nécessaire planification écologique doit se coupler d'un investissement très important permettant une révolution industrielle qui réponde aux besoins humains. Les problèmes actuels sur le réseau d'électricité sont le symptôme de changements dans le marché de l'énergie comme la privatisation, qui ne permettent pas le développement à long terme.

Nous portons une nécessaire stratégie à long terme portant sur la résilience et l'économie circulaire. Dans le rapport que je vous avais remis, Madame la Maire, sur le "Fabriquer à Paris" ainsi que dans le débat que nous avons eu sur l'économie circulaire, nous avons fait des propositions en ce sens. L'heure est aux solutions nouvelles pour réinventer notre modèle de société.

Le développement de l'économie circulaire annonce un rivage de circuits courts, d'écologie industrielle, d'usages raisonnés des ressources et de respiration humaine. Elle nous amène vers la fin du gaspillage, du jetable, de l'obsolescence programmée, de la surexploitation des hommes et de la nature. Alors privilégier l'économie du partage, comme vous le dites, à celle de la possession, font partie de ces tournants que notre société doit prendre pour être durable.

Cette réflexion met en lumière de nouvelles perspectives. Le recyclage, la valorisation des déchets ménagers ou industriels dans un nouveau cycle de production fait des grandes villes comme Paris et sa Métropole des viviers de matières premières réutilisables.

Si la responsabilité des citoyens est bien entendu indispensable pour construire ce nouveau modèle, nous devons à très court terme poser la question de la manière dont on incite les industriels à faire plus en matière d'économie circulaire. Comment les obliger à valoriser ce qu'ils ne valorisent pas spontanément ? Comment utiliser les surplus et les produits périmés dans les magasins ou les déchets industriels ? Comment développer l'écoconception des produits afin qu'ils soient conçus dès le départ comme entièrement recyclables ?

Nous pensons que la démarche de sensibilisation dans les entreprises est indispensable car des initiatives porteuses d'emploi en faveur de l'environnement, notamment en matière d'écoconception, nécessitent un peu de bonne volonté.

La lutte contre la pollution à Paris est un enjeu qui contribue à cet objectif mais nous devons aller plus loin. Il faut non seulement prendre en compte les recommandations de votre avis mais également être plus offensif. C'est le cas lorsque nous portons des alternatives à la voiture dans une perspective de sortie du diesel. Qu'il y ait aussi un bilan social, des mesures de restriction car nous avons l'intuition que ce sont les plus défavorisés qui sont souvent les plus pénalisés.

Qu'il y ait des engagements clairs de la part des administrations publiques mais aussi des transporteurs routiers d'aller vers un transport propre, en particulier sur le dernier kilomètre. Que Paris soit exemplaire dans la création de nouveaux lieux de logistique urbaine connectés aux fleuves et au rail. C'est le cas avec Chapelle International, mais, je l'espère, ce sera aussi le cas dans la future Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Aujourd'hui, 2.500 Parisiennes et Parisiens meurent de la pollution chaque année et plus de 6.000 en région Ile-de-France, 48.000 sur le plan national. Au point que les citoyens et les associations portent plainte aujourd'hui contre l'Etat.

Les scientifiques, notamment les pneumologues, n'ont cessé d'alerter depuis des années. Alors c'est bien une politique volontariste que les citoyens appellent de leurs vœux dans cet avis et que nous soutenons pleinement. C'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu. Il est temps de changer d'air.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Nicolas BONNET.

Beaucoup d'actions sont engagées aujourd'hui sur notamment la question du diesel, qui a fait l'objet d'un soutien appuyé des pouvoirs publics dans notre pays, et la responsabilité pénale est aujourd'hui recherchée par beaucoup.

Je donne la parole à notre dernière oratrice, Mme Danielle SIMONNET, qui a deux minutes pour intervenir dans ce débat.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci, Madame la Maire.

Je remercie également les citoyens de la conférence citoyenne. N'ayant que deux minutes, mon propos cherchera à être le plus synthétique possible. Ce qui est important, c'est que l'on soit intimement convaincu qu'il faut à tout prix créer de la conscience de l'espèce humaine. Car nous n'avons qu'une seule planète et nous sommes tous interdépendants dans cet écosystème fragile que nos propres modes de vie est en train de mettre en péril.

Créer de la conscience de l'espèce humaine, c'est créer la conscience de l'intérêt général, et quoi de plus important que cet intérêt général humain, celui dont dépend notre vie, notre survie dans cet écosystème ? Créer de la conscience de l'espèce, ce n'est pas seulement créer de la culpabilité et cela va bien au-delà de la simple responsabilité individuelle.

Pour autant, je suis d'accord avec vous pour dire que l'addition de gestes simples, même si cela ne suffira pas à sauver notre écosystème, peut être aussi à un moment donné un point de passage pas unique mais qui peut permettre de créer de la conscience et de la confluence pour remettre en cause de fond en comble nos modes de développement. C'est bien cela, la remise en cause de nos modes de développement qui est nécessaire.

Cette conscience écologique peut se construire par des gestes simples et des radicalités concrètes qui donnent justement la volonté de réorienter totalement ces modes de vie. Cela veut dire aussi que dans le débat, l'implication citoyenne doit assumer la confrontation avec le politique et que le politique doit assumer la confrontation sur ces projets. Je vais vous donner deux exemples. Premier exemple, vous avez raison d'insister sur l'enjeu de l'habitat, notamment de l'isolation au service de la sobriété énergétique, la sobriété énergétique étant une voie essentielle pour sortir des énergies nucléaire et carbonée, mais dans la ville c'est aussi contradictoire avec le fait de développer des tours énergivores.

Vous avez raison d'insister sur la question du tri, du recyclage, de la réduction de nos déchets mais c'est contradictoire avec le fait de faire une nouvelle grande usine d'incinération, qui ne fera que les profits de Suez.

J'ai déjà dépassé mon temps de parole. Beaucoup d'autres choses à dire. Merci, et que le débat citoyen se poursuivre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne donc la parole, pour la conclusion de ce débat et les réponses, à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens moi aussi tout d'abord à vous remercier tous deux pour vos interventions et remercier à travers vous les 21 femmes et hommes parisiens et métropolitains. C'était important pour nous qui avons participé à ce travail de vous remercier car c'est un exercice difficile sur sujet important et majeur.

Je dois dire que je suis un peu désarçonnée par l'image qu'a pu vous donner notre Assemblée ce matin. Vous avez commencé votre intervention devant des bancs quasiment vides, puis on vous a fait le grand show, et vous avez vu notre incapacité à l'attention.

Le travail avec les citoyens est finalement important pour avancer sur le fond mais aussi sans doute pour rappeler aux citoyens engagés ce que sont les élus, ce qu'est leur rôle et leur travail au sein d'un Conseil comme le nôtre.

Cela étant dit, je voulais aussi vous redire que cela a été un plaisir de vous accueillir ici, à l'Hôtel de Ville, et précédemment à la maison des acteurs du Paris durable. Une conférence citoyenne, c'est vrai, c'est du travail mais aussi un groupe de personnalités qui se constitue, des personnalités un peu timides dans un premier temps mais qui dans les dernières auditions avaient beaucoup de choses à dire et ne se privaient pas de le dire.

Je voulais aussi remercier mes collègues pour l'ensemble de leurs interventions et redire un mot sur le contexte. Comme Mme la Maire l'a dit, je rappelle que cette conférence a été le premier acte de lancement du processus de refonte ambitieux et important de nos politiques climat à la Ville.

Nous avons deux motivations pour commencer ce processus par cette conférence citoyenne. D'abord, l'idée était de placer ce prochain Plan Climat sous le signe de la co-construction, qui s'illustre d'ailleurs par le processus que l'on a engagé : la participation des Parisiens via la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée", la mobilisation de toutes les grandes O.N.G. qui travaillent sur le sujet mais aussi de grandes entreprises, des dizaines de réunions en cours avec des experts nationaux mais aussi internationaux, maintenant que nous sommes très actifs dans le C 40.

Deuxièmement, une volonté de donner très rapidement un zoom sur le sujet de la mobilisation citoyenne en parallèle des leviers plus classiques, j'ai envie de dire, des politiques publiques pour voir, comme le dit le titre de cette conférence citoyenne, comment les citoyens, dans leur définition large, peuvent participer à cette lutte contre le dérèglement climatique. En effet, je le rappelle encore une fois au sein de cette Assemblée, sur 80 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien, nous n'avons pas de prise avec les décisions que nous prenons ici et nous avons besoin d'embarquer globalement toutes les dynamiques et les acteurs du territoire avec nous.

Avant de rentrer dans le sujet même de vos interventions et surtout des conclusions que vous nous rendez, je voulais faire une petite réponse à Mme HAREL notamment, pour la remercier de ce cours d'objectivité, mais je crois que nos citoyennes et nos citoyens n'en ont pas besoin. Je peux vous dire qu'ils n'avaient pas leur langue dans leur poche et tiens à vous rappeler ce qu'est une conférence citoyenne. C'est d'abord un comité de pilotage indépendant où j'étais présente en tant qu'élue, Pauline VÉRON aussi en tant que maire-adjointe chargée de la démocratie citoyenne. Mais c'est aussi des représentants associatifs, universitaires, d'entreprises qui ont donné un avis sur les experts qui allaient former nos citoyens, experts issus de tous les milieux : des grandes associations comme le R.A.C. et "négaWATT", de la Ville de Paris, des sociologues, des maîtres de conférence à Science Po, des journalistes du Monde, des réseaux internationaux. Un certain nombre d'entre nous et moi-même sommes passés sur le grill devant les citoyens. Voilà sur les questions de forme.

Sur le fond, Madame HAREL, j'ai déjà répondu à beaucoup de vos questions à plusieurs reprises, mais oui, je le réaffirme ici, le Plan Climat de Paris est l'un des plus ambitieux au monde puisque, contrairement à beaucoup d'autres villes, nous nous attachons à rentrer dans tous les domaines, pas simplement le transport et l'énergie, mais bien de regarder la globalité des domaines d'action de la Ville. J'ai partagé, avec vous, les résultats du bilan "carbone".

Des spécialistes de la DEVE sont là aujourd'hui, si vous ne me croyez pas moi, allez discuter avec eux. Mais j'ai envie de vous dire "sortez de votre zone de confort, travaillez un peu plus et venez discuter". Je rappelle à tous les membres de cette Assemblée, quelle que soit leur tendance politique, que les comités de pilotage Plan Climat sont ouverts à vous tous, que ma porte est toujours ouverte et à part vous entendre vous agiter ici, il y en a quand même beaucoup que j'ai peu vu en dehors de cette Assemblée.

Pour revenir sur le sujet et comme le temps m'est compté à moi aussi, je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez excessivement bien exprimé. J'en retiens trois orientations de travail. Premièrement, la Ville doit s'efforcer de contribuer à cette prise de conscience des enjeux climatiques, sans pour autant tomber dans le caractère anxiogène, culpabilisateur.

Deuxièmement, nous devons faire mieux connaître notre action, j'ai été très étonnée lors de cette conférence citoyenne, d'entendre dire : "Vous faites des choses mais vous ne communiquez pas assez". Je ne vous cache pas que c'est tout le contraire qu'on nous dit d'habitude.

Troisièmement, nous devons répondre à cette demande d'accompagnement et de création d'outils pour favoriser le passage à l'action, que ce soit à toutes les échelles, tous les âges et tous les stades de la vie.

Du coup, nous allons suivre avec attention vos recommandations dans le travail de rédaction de notre nouveau Plan Climat qui va être alimenté par encore beaucoup d'autres contributions. Ce nouveau document fixe comme objectif de poursuivre la transformation de notre ville vers une ville encore plus durable, plus inclusive, où il fait bon vivre à moyen terme mais aussi en se projetant à long terme dans une ville à 2050 neutre en carbone, 100 % énergie renouvelable, en écho avec l'accord de Paris qui est tellement important pour nous.

Certes, le chemin est ardu, mais aujourd'hui, il y a ceux qui nient, ceux qui s'agitent sur leur chaise et ceux qui font. En tant que maire-adjointe et avec cette équipe municipale, je me retrouve beaucoup dans la dernière catégorie.

Merci beaucoup à vous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL, à la fois pour ces réponses mais aussi pour l'ensemble du travail qui va se poursuivre puisque c'est le lancement de ce travail de coproduction sur ce nouveau Plan Climat Air Énergie. Merci à Romain BENMOUSSA et à Nicole HENRY et à ceux qui, parmi les 21 citoyens de ce

panel, ont permis d'enrichir la réflexion et les propositions de la Ville. Je retiens aussi beaucoup d'éléments de ce que vous avez dit sur une information plus directe, plus lisible, pour les Parisiens.

L'idée de la mascotte, je crois qu'elle a fait réagir beaucoup de gens de manière très positive. C'est une très bonne idée. Bien sûr, la question de l'éducation, du rôle de nos animateurs, des enseignants, de nos écoles dans cette mobilisation est aussi un point très important sur lequel vous avez insisté. Vous allez être, après avoir été les premiers participants au lancement de ce Plan Climat, associés tout du long du processus.

J'espère qu'au-delà des actions concrètes que nous portons, à la fin de cette année, nous pourrons voter ensemble des mesures qui nous engageront tous plus et nous permettront, sans rentrer dans le spectacle politicien, de dire que nous sommes vraiment engagés pour aider à cet accord de Paris. Yann WEHRLING a très bien dit aussi que l'accord de Paris a aussi ses limites, si un certain nombre de territoires et de pays ne s'y engagent pas fortement et on est vraiment tout juste, il nous faut limiter la hausse des températures à un point 5. C'est un objectif majeur.

Pour cela, les grandes villes qui portent 70 % de la production des gaz à effet de serre, sont aussi celles qui sont le plus engagées. D'où cette fameuse deadline 2020 qui est aussi un élément très important de notre action et sur laquelle l'ensemble des maires du C 40 se sont engagés, parce que si nous nous engageons sur cette deadline d'ici 2020, là on est sur du plus court terme, nous pouvons contribuer à plus de 40 % à l'objectif global de diminution des gaz à effet de serre. Ce sera un élément majeur de notre action pour le climat.

Je vous remercie toutes et tous. Je vous propose 2 minutes de suspension de séance, le temps que nous accompagnons nos citoyens vers l'extérieur de cet hémicycle et que nous puissions reprendre nos travaux. On peut à nouveau les applaudir très fort.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures dix-sept minutes, est reprise à dix heures vingt minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Chers collègues, je vous invite à reprendre nos travaux.

### **Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un boulodrome (19e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu non rattaché, référencé n° 49, relatif à la création d'un boulodrome dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu bien évidemment avec M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

Avec ce vœu, nous voulons attirer votre attention sur l'absence, à Paris, d'un boulodrome capable de répondre aux normes exigées par la Fédération française de pétanque et jeu provençal. Nous portons, avec ce vœu, la demande de nombreux clubs parisiens qui animent, d'une manière saine et conviviale, de nombreux lieux des quartiers de notre ville grâce à une activité qui reste parmi les activités les plus populaires dans notre pays.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur TINTI, et avec vous, la majorité du 19e arrondissement et François DAGNAUD, son maire, pour cette demande qui est légitime parce que l'on a une vraie réalité de la pratique de la pétanque à Paris. On a, par ailleurs, une discipline qui se trouve être assez intéressante parce qu'elle a une vraie capacité à croiser les générations. Derrière cette pratique traditionnelle de la pétanque, on imagine celle de sexagénaires plutôt masculins, parisiens. Souvent, d'ailleurs, une tradition qui est l'ensemble de celle de la Méditerranée et qui est celle dans les boulevards et les espaces de pétanque à Paris, où l'on trouve aussi des Parisiens venus des quatre coins de la Méditerranée pratiquer cette discipline. C'est aussi une discipline qui, désormais, a le vent en poupe chez les plus

jeunes, chez les jeunes actifs parisiens, hommes et femmes. La capacité de cette pratique à réunir les générations est évidemment un vrai atout sur lequel nous pouvons faire de ce sport un outil de mixité sociale.

Il n'y a qu'un seul terrain couvert aujourd'hui dans tout Paris, sur les 21 terrains de pétanque. Il se situe à Boucry, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. La demande est réelle. L'appétit des Parisiens est réel. Aujourd'hui, les besoins qui nous sont exprimés par les clubs et les amicales de boulistes sont plutôt ceux de petits terrains. Cependant, la perspective de pouvoir offrir un vrai grand lieu couvert qui permette de jouer toute l'année, d'autres communes de la petite couronne - je pense à Issy-les-Moulineaux - l'ont réalisé récemment, fait que ce vœu me paraît extrêmement légitime, sous réserve de trouver deux choses que nous n'avons pas pour l'instant : une inscription au P.I.M. et les mètres carrés dans le 19<sup>e</sup> arrondissement pour le faire. Je pense que Paris a besoin de cela. Le 19<sup>e</sup> arrondissement en a pris l'initiative.

Je propose d'émettre un avis favorable sur ce vœu et de regarder prioritairement dans l'étude de faisabilité une localisation dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 23).

Merci beaucoup.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux travaux d'extension de Roland Garros.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 50 relatif aux travaux d'extension de Roland Garros.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, ce long feuilleton de Roland Garros dont il était dit, au moment de son lancement, qu'il n'y avait pas de problème juridique, qu'il n'y avait pas de contentieux contrairement à ce qui pourrait se passer si cela se faisait ailleurs. On voit le résultat puisque, la semaine dernière, il y a un peu plus de 10 jours, 2 décisions sont intervenues, enfin, une décision et un projet de décision.

L'une, le 18 janvier, est quasi historique, sans précédent : une fédération française de sport mise sous tutelle compte tenu de ses dysfonctionnements graves, avec des soupçons - je dis bien "des soupçons" - extrêmement importants de détournement d'argent, de détournement de billetterie et, peut-être même, d'atteinte aux règles en matière de marché public. Et puis, le 19, le Tribunal administratif, avec une audience au cours de laquelle la rapporteure publique demande l'annulation du permis de construire dans le jardin des serres d'Auteuil.

On peut continuer à dire que tout cela, ce sont des péripéties, que ce n'est pas important, que tout va bien. On peut poursuivre la politique de l'autruche. D'ailleurs, je note que, prudemment, la Maire de Paris aurait envoyé un courrier à la Fédération française de tennis pour dire que les 20 millions promis, tout compte fait, elle ne les verserait pas. Premier signe d'un désengagement.

Mais je crois qu'aujourd'hui, il faut être clair : ce dossier présente des risques, notamment de réputation pour la Ville de Paris, considérables. Poursuivre un soutien inconditionnel ne nous paraît pas, aujourd'hui, réaliste. C'est pour cela que nous demandons que la Ville de Paris s'engage et engage la Fédération française de tennis à suspendre toute décision tant que l'ensemble des procédures n'aura pas abouti. C'est simplement cela que nous demandons.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur CONTASSOT, je ne nie en rien nos divergences et les différences d'appréciation des différents groupes de ce Conseil sur le sujet de Roland Garros, sauf que le sujet sur lequel nous sommes maintenant est un sujet de droit. Ce n'est plus un sujet politique, ce n'est plus un sujet d'opinion. Le politique, le démocratique...

Pardon, Monsieur CONTASSOT ? Reprenez-vous, Monsieur CONTASSOT.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Continuez, Monsieur MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Nous ne sommes plus sur un sujet politique et démocratique. Démocratiquement, le Conseil de Paris a tranché 20 fois. 20 délibérations permettent le projet. Les Parisiens ont tranché. C'était dans le programme de cette majorité municipale, Monsieur CONTASSOT, sur la poursuite de ce Roland Garros. Donc le sujet démocratique et politique a été tranché. Ce Conseil de Paris a, à plusieurs reprises, dit qu'il souhaitait la réalisation de ce projet de Roland Garros.

Après, il y a un sujet de droit. La Ville de Paris a émis, au mois de juillet 2016, le permis de construire pour ce terrain. Et ce permis de construire, parmi d'autres procédures, est contesté en justice par un certain nombre d'opposants. Nous devons être - la Ville de Paris -, par construction et par définition, légalistes. Donc nous allons laisser les procédures judiciaires se poursuivre. Les riverains et les opposants ont le droit de faire valoir leurs droits en justice. Ils le font. Aujourd'hui, la plupart des décisions de justice ont été conformes au projet. Une prochaine est attendue et nous verrons.

Monsieur CONTASSOT, il n'y a pas d'autre attitude à avoir que celle de respect du droit, de l'attente des décisions de justice. Donc nous attendrons le prochain avis de l'appel du Tribunal administratif. S'il demande de suspendre les travaux, ils seront suspendus. S'il demande de continuer les travaux, ils seront continués. Nous considérons, à ce stade, que, politiquement, la question a été tranchée collectivement par cette Assemblée et que, maintenant, le droit doit faire son œuvre et nous le respecterons évidemment, Monsieur CONTASSOT.

Donc, j'émet un avis défavorable, mais en vous rassurant : nous respecterons les décisions de justice.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS. C'est donc un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au subventionnement d'associations sportives du 5e.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 51 relatif au subventionnement d'associations sportives du 5e arrondissement.

La parole est à Mme BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, pour deux minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je dépose à nouveau un vœu qui concerne la suppression, qui est très franchement incompréhensible, de subventions aux associations sportives scolaires. Je rappelle à mes collègues qu'avant 2016, de nombreuses associations sportives dans tous les arrondissements étaient, fort heureusement, soutenues par la Ville de Paris et que beaucoup d'entre elles, sans ce soutien de la Ville de Paris, ne peuvent pas fonctionner.

A partir de 2016, il y a eu une décision unilatérale de la Ville pour supprimer les subventions à ces associations sportives. Incompréhensible, Monsieur l'adjoint, alors que l'on est en train, tous, de soutenir la candidature de la Ville de Paris aux Jeux olympiques. Vous savez très bien que la vitalité du tissu sportif local passe aussi par ces associations scolaires.

J'ai plus particulièrement deux associations qui sont dans une situation extrêmement préoccupante, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent plus poursuivre une partie de leurs activités. Si M. l'adjoint veut bien écouter... C'est un sujet très

mineur, mais quand même c'est dans votre délégation. C'est celle de l'association sportive de l'école publique Pontoise et celle du collège Alviset.

Monsieur l'adjoint, je vous demande d'essayer de revoir vos positions parce que, sinon, ces associations vont finir par fermer boutique, ce qui est évidemment très mauvais à la veille des Jeux olympiques, ou de notre candidature en tout cas.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, il y a deux débats dans votre vœu : un débat de forme et un débat de fond. Le débat de forme, Madame BERTHOUT, vous êtes la seule maire d'arrondissement à avoir cette très mauvaise tradition - je vous le dis - d'apporter des demandes individuelles de subventions sous la forme de vœux. L'attribution des subventions, y compris pour que les 162 Conseillers de Paris puissent décider de l'affectation de l'argent public parisien en toute connaissance de cause, en ayant pu étudier les dossiers et les budgets, c'est un dépôt de dossier de subvention en bonne et due forme, un traitement administratif de la part des services et ensuite, une discussion politique de ce Conseil de Paris après avis des mairies d'arrondissement.

Madame BERTHOUT, je vous le dis tout de suite, je n'émettrai pas un avis favorable sur ce vœu et ce, pour une bonne raison : l'ensemble des Conseillers de Paris ne peut pas décider d'une augmentation de tel ou tel montant de subvention sans avoir d'éléments. Par ailleurs, avec 19 autres mairies d'arrondissement, quand il y a un problème sur une association, un club, le Maire d'arrondissement, mon homologue adjoint au sport dans l'arrondissement m'appelle et on essaie de traiter le problème.

Si vous m'aviez appelé, si vous aviez sollicité mon cabinet, on aurait regardé la situation. C'est le débat de forme.

Le débat de fond sur les associations sportives. Il y a un débat de fond à trancher entre nous, y compris parce que votre groupe appelle en permanence à la bonne gestion des deniers publics parisiens. Le financement du sport scolaire ne relève ni de la compétence départementale, ni de la compétence municipale. Nous n'avons au fond aucune légitimité à financer le sport scolaire. Nous le faisons pourtant en grande majorité. Nous le faisons encore très largement. Le vœu du groupe Communiste sur le budget nous permet d'avoir les moyens de continuer à le faire, mais de manière raisonnable.

J'incite les maires d'arrondissement, vu les montants demandés par les associations scolaires, c'est-à-dire en général 500 euros, 700 euros, des subventions qui ont presque plus de coûts de traitement que ce que l'on va verser aux clubs, à réfléchir à peut-être les porter sur les fonds du Maire plutôt que sur la machinerie administrative de la Ville qui coûte très cher.

Pour cela, j'émetts un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - C'est donc un avis défavorable sur ce vœu. Vous n'avez pas du tout été mise en cause, donc je mets au vote ce vœu n° 51.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - J'ai appelé très souvent votre cabinet, et nous envoyons des mails. Donc, oui, nous venons dans cet espace pour vous parler en direct.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la réforme des Maisons des associations.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 52 relatif à la réforme des Maisons des associations.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET a la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci.

Au Conseil de Paris de septembre, notre groupe avait déposé, avec nos collègues de l'UDI, un vœu pour exprimer notre inquiétude concernant la réforme des Maisons des associations et demandant le maintien d'au moins une maison par arrondissement, comme d'ailleurs le souhaitait Bertrand DELANOË.

A ce moment-là, en réponse à notre vœu, vous aviez exprimé le souhait de suivre la recommandation de l'Inspection générale, en réduisant le nombre de maisons à 10 ou à 15. Vous aviez aussi promis des groupes de travail.

Le problème est que ceux-ci se contentent de préparer un nouveau règlement pour les Maisons des associations. Ils n'ont apporté aucune réponse concrète sur la réforme que vous voulez mettre en place.

Comme on a été un peu habitué par votre majorité à voir arriver des réformes et des projets dans la presse plutôt qu'au Conseil de Paris, on est inquiet.

On est inquiet de la réforme en préparation, du manque de concertation, du risque d'être une fois de plus mis devant le fait accompli. Inquiet de devoir se prononcer sur une réforme qui n'aurait comme objectif que de continuer votre politique de centralisation, et de renforcer votre mainmise sur des pouvoirs normalement délégués aux maires d'arrondissement.

C'est une inquiétude partagée par les maires d'arrondissement concernés et aussi par de nombreuses associations. Nous avons été saisis par certaines associations directement. Je pense en particulier à deux associations du 7<sup>e</sup> arrondissement. Le 7<sup>e</sup> arrondissement a près de 300 associations inscrites à l'une des maisons, qui est l'une des plus actives du Centre de Paris. C'est une maison qui a des heures d'ouverture plus importantes que la plupart des maisons d'associations parisiennes.

Malgré son dynamisme, malgré son utilité qui est prouvée pour la vie associative locale, cette maison peut aujourd'hui disparaître, et avec elle une part de l'activité des associations qu'elle abrite.

Notre groupe voudrait aujourd'hui réaffirmer par ce vœu son opposition à déposséder les mairies d'arrondissement de structures qui leur sont propres. Nous défendons une nouvelle fois l'idée que l'arrondissement est l'échelon le plus adapté pour une bonne gestion des actions menées par les associations locales.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Présidente du groupe LR, vous m'interrogez sur les évolutions envisagées pour les maisons des associations. Il y a eu quatre réunions de travail depuis le mois de septembre avec l'ensemble des maires d'arrondissement et l'ensemble des groupes de ce Conseil. Votre groupe est le seul qui n'y a pas participé. Je vous invite à y venir. En tout cas, vos collègues maires d'arrondissement de votre groupe ont participé à ces groupes de travail. D'ailleurs, ils ont fait des contributions et parfois écrites.

Oui, il y a eu quatre réunions de travail avec l'ensemble des groupes pour pouvoir réfléchir globalement sur l'évolution de ces maisons, et par exemple acter les diverses évolutions positives qu'ont connues ces M.D.A. au cours des dernières années, depuis leur mise en place en 2001, pour mettre en lumière les bonnes pratiques et pas du tout pour remettre en cause le travail actuel des maisons des associations, ni même évoquer des problèmes de gestion, qui ne figurent absolument pas dans le rapport de l'I.G.

Dans ce rapport, il est fait état d'un certain nombre d'évolutions souhaitables que nous allons intégrer dans un nouveau règlement intérieur.

Les réflexions de ce groupe de travail ont également évoqué la possibilité de renforcer les équipes des maisons des associations. C'est pourquoi nous allons créer 10 postes nouveaux, supplémentaires, pour renforcer les équipes sur le terrain dans les maisons des associations.

Nous allons également créer une nouvelle fonction de responsable territorial de la vie associative et citoyenne pour ces nouvelles maisons qui s'appelleront dorénavant "les maisons de la vie associative et citoyenne".

Enfin, nous allons élargir les horaires d'ouverture pour permettre à ces maisons d'accueillir les associations de 8 heures à 22 heures. D'ailleurs, j'ai également mis en place des groupes de travail avec les associations utilisatrices, qui accueillent très favorablement ces évolutions.

Oui, dans le cadre de ces réflexions, nous avons constaté qu'il était nécessaire de créer des pôles de taille suffisante pour accueillir ces associations et les nouveaux publics, c'est-à-dire créer des équipes de 3 agents contre 2 actuellement dans la moitié des arrondissements.

Nous allons regrouper des maisons des associations dans le Centre de Paris pour passer de 20 à 16 maisons des associations. Je présenterai toutes ces évolutions à l'occasion d'une communication de la Maire de Paris sur la vie associative d'ici l'été, pour préciser l'ensemble de ces évolutions que nous construisons collectivement dans le cadre de ces groupes de travail.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

10 secondes...

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Nous sommes des gens simples. Il y a beaucoup de mots, mais cela ne répond pas à la seule question. Concrètement, la Maison des associations du 7<sup>e</sup>, qui accueille 300 associations, la maintenez-vous comme s'y était engagé Bertrand DELANOË, qui s'était engagé à ce que l'on garde une maison des associations par arrondissement, ou la supprimez-vous en disant qu'on la fusionne avec celle du 8<sup>e</sup> ? C'est oui ou non ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Participez aux groupes de travail, l'adjointe vous a déjà répondu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un "fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne".**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n<sup>os</sup> 53 et 53 bis relatifs à un fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci.

L'appel des 29 pour une démocratie d'initiative citoyenne, à l'initiative du collectif "Pas sans nous", de septembre 2015, avait formulé des propositions innovantes, très intéressantes.

Je vous propose, à travers ce vœu, que l'on s'en inspire.

Il s'agit d'envisager la création d'un fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne. Pour l'instant, dans la démarche de démocratie dite participative de la Ville de Paris, on est avant tout sur une démarche où l'Exécutif municipal fixe le périmètre sur lequel on engage une concertation, ou bien on fixe le pourcentage du budget d'investissement sur lequel on veut bien que le peuple de Paris s'exprime, propose. Je propose que l'on ait une démarche qui assume la démocratie.

Ce ne sera pas encore la démocratie jusqu'au bout, comme le disait Jaurès, mais au moins assumer aussi les contre-pouvoirs.

Les collectifs citoyens qui estiment qu'il y a un grand projet inutile à imposer sont souvent très démunis parce qu'ils n'ont pas forcément les moyens financiers pour engager une contre-expertise, des moyens juridiques pour avoir les moyens matériels pour s'organiser. Ils n'ont que la dynamique d'implication. On n'est pas à armes égales quand vous avez en face un projet avec soit tout le pouvoir politique, soit des intérêts privés en jeu colossaux.

Ce fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne permettrait donc de donner accès à des citoyens à ces capacités de financement, d'expertise, de démarches juridiques.

A travers ce vœu, je souhaite que l'on :

- envisage la création d'un "fonds parisien pour la démocratie d'initiative citoyenne", qui serait doté annuellement par la Ville, permettant à des collectifs citoyens de pouvoir bénéficier d'aides financières pour des contre-expertises, soutiens juridiques.

- engage pour ce faire un groupe de réflexion associant le monde associatif pour réfléchir aux modalités de mise en place d'une agence de gestion de ce fond, indépendante, pluraliste et transparente.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère.

Vous connaissez tous les dispositifs nouveaux que nous avons mis à disposition des Parisiens pour favoriser la participation citoyenne, pour essayer de créer cette démocratie continue que nous appelons de nos vœux, qui permet aux citoyens, entre deux élections, de participer à l'élaboration des politiques publiques : le budget participatif, la carte "citoyen de Paris", les ateliers citoyens d'émergence de projets, les kiosques citoyens, la nuit des débats, les réunions avec les habitants pour faire émerger des projets dans le cadre du budget participatif.

Et à partir du mois de février, je lance une grande concertation sur la charte de la participation citoyenne à Paris, pour regarder comment nous menons ces différentes concertations, pour essayer de créer aussi une participation citoyenne sur nos modalités de participation citoyenne, ouverte à tous les Parisiens comme aux collectifs et aux associations.

C'est pourquoi je vous propose, dans un vœu de l'Exécutif, l'opportunité de la création d'un fonds parisien pour la démocratie initiative citoyenne, qui donnerait aux Parisiens des moyens supplémentaires pour participer aux décisions publiques, que ce fonds soit mis à l'ordre du jour des discussions de cette concertation sur la charte de la participation citoyenne.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu n° 53 ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Au profit du vœu n° 53 bis, oui.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 24).

**2017 DPA 12 - Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarrail (16e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société entreprise générale Léon Grosse.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 12 relatif au stade Jean Bouin sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 54.

Monsieur MARTINS, une observation ?

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Il est extrêmement technique.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Eh bien, je salue le caractère technique de cet amendement, que je mets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 54 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 54 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DPA 12).

**2017 DJS 108 - DASCO - Convention entre la Ville de Paris, l'Académie de Paris et le Comité National Olympique et Sportif Français pour encourager l'accès à la pratique sportive et soutenir les valeurs de l'Olympisme.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 108 - DASCO relatif à une convention entre la Ville de Paris, l'Académie de Paris et le Comité National Olympique et Sportif Français pour encourager l'accès à la pratique sportive et soutenir les valeurs de l'Olympisme.

Pour commencer, je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 reçoit un large soutien au sein de notre Conseil, mais ce projet de délibération, qui relève d'une importance particulière pour notre jeunesse, pourrait être porté avec conviction par plus encore de nos collègues.

Il est commun de dire que l'olympisme véhicule des valeurs comme l'excellence, l'amitié ou le respect. Ces valeurs n'ont pas toujours été à l'honneur dans le sport mondial. Il ne serait pas de bon sens de le nier. Chacun a encore à l'esprit les déboires de la F.I.F.A.

Eh bien, justement, la Ville de Paris, sous l'impulsion de sa Maire et de son adjoint chargé des sports, font le pari d'un retour à l'idéal affiché de l'Olympisme. Pour réussir, quoi de mieux que de parier sur nos jeunes ? Oui, la dimension éducative de notre candidature est primordiale si nous voulons - et nous voulons - laisser aux Parisiens un héritage positif et durable de cette belle aventure. C'est l'esprit de cette convention que je vous appelle à valider.

Le Comité National Olympique et Sportif Français et l'Académie de Paris unissent leurs efforts à ceux de la Ville pour intégrer nos jeunes, et particulièrement nos scolaires, à la démarche olympique, tout en leur permettant de

s'épanouir concrètement à travers un plan d'accompagnement de notre candidature dans des filières scolaires et sportives.

Qu'en est-il plus précisément ? D'abord, ce partenariat permettra d'offrir à nos collégiens et lycéens de rejoindre des classes à horaires aménagés sport, de la sixième à la terminale. Dès septembre, une mise en réseau d'établissements du secondaire intelligemment positionnés dans quatre arrondissements parisiens, 14e au sud, 15e à l'ouest, 17e au nord et 19e à l'est, permettront aux lycéens un double parcours scolaire et sportif. Ce dispositif a bien sûr vocation à être pérennisé une fois le bilan établi et les éventuelles adaptations déterminées.

Ensuite, des rencontres seront facilitées avec des athlètes. On sait combien dans le sport l'exemple est contagieux. Ce peut être l'occasion d'une attention particulière au développement d'un sport émancipateur pour les filles et ré-intégrateur pour les publics les plus défavorisés. Des sportifs de haut niveau seront invités à parrainer une école, un collège, un lycée ou même un établissement d'enseignement supérieur.

La Ville engagera les clubs parisiens à faciliter l'accès de leurs structures et compétitions. Un travail est engagé afin de permettre une optimisation des équipements sportifs, ce qui devrait être possible. Les créneaux pour les uns et pour les autres sont complémentaires. L'ensemble des partenaires de cette convention, mais également les unions sportives scolaires et les diverses associations, mettront en place des actions spécifiques en direction non seulement du sport féminin, qui a toujours beaucoup besoin d'être promu, mais également du handisport, du sport adapté et du sport partagé.

Enfin, et nous répondrons plus spécifiquement aux valeurs de l'Olympisme, la Ville se mobilisera pour faire mieux connaître aux enfants les sports olympiques et les valeurs ainsi portées. Des activités seront organisées sur les temps péri et extrascolaires, s'étendant sur d'autres domaines comme la littérature dans le sport ou des ateliers "photos sportives".

Et je terminerai par cela, car cette idée avait eu une belle réussite sur un tout autre thème, celui de la découverte de l'histoire et de la mémoire de la Marseillaise sous l'égide de Catherine VIEU-CHARIER. Eh bien, de la même façon, une mallette pédagogique sur l'histoire et les valeurs de l'Olympisme sera mise à disposition des équipes enseignantes.

Je n'ai pas cité d'autres initiatives du budget participatif aux échanges internationaux tant cette convention tripartite est riche. Elle fait partie de ce qui donne à notre candidature une coloration particulière, citoyenne, engagée vers l'avenir, et je suis heureuse de la voter en cette séance.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, pour cinq minutes.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la candidature de Paris pour accueillir les J.O. 2024 et de l'héritage que cette candidature doit laisser, vous nous proposez aujourd'hui d'inscrire dans le marbre un certain nombre d'engagements de la Ville de Paris, de l'Académie et du C.N.O.S.F. en faveur du sport. Qu'il s'agisse du développement de parcours scolaires adaptés aux sportifs de haut niveau, de l'organisation de rencontres entre les sportifs olympiques et paralympiques et les élèves parisiens ou du soutien et de l'organisation de manifestations sportives, ou bien encore de la mise en place d'échanges internationaux scolaires autour du sport, tout cela semble effectivement aller dans le bon sens.

En cette année décisive pour notre dossier de candidature, transmettre, partager et faire vivre l'Olympisme prend une dimension particulière, mais au-delà, je suis certaine que ces engagements doivent perdurer et transcender notre seule candidature aux J.O.

S'il est bien un domaine vecteur de mixité sociale, de réussite, de solidarité, de lien social, c'est le sport. S'il est donc bien un domaine où nous pouvons nous retrouver sans trop de concessions, c'est le sport. Je me réjouis donc vraiment que vous nous confirmiez que si, malheureusement, mais je ne peux y croire, Paris n'accueillait pas les Jeux Olympiques en 2024, cette convention entre la Ville, l'Académie et le C.N.O.S.F. continuerait de courir et de s'appliquer.

J'en viens maintenant à quelques interrogations sur ce pour quoi vous vous engagez. D'une part, s'agissant de l'adaptabilité des parcours scolaires aux sportifs de haut et de bon niveau, il est assez peu fait référence à l'université et aux parcours de l'enseignement supérieur. C'est pourtant bien à cet âge que souvent, beaucoup de ces sportifs cessent de pratiquer, alors qu'il ne faut au contraire rien lâcher pour eux à ce moment-là, car il ne faut pas non plus se mentir :

tous ne pourront malheureusement pas accéder à une carrière sportive professionnelle. Qu'est-il donc prévu pour les parcours scolaires des sportifs de haut niveau ?

De même, Paris, qui est une ville universitaire de renommée, pourrait s'engager davantage dans la popularisation des championnats universitaires. Notre candidature peut et doit être l'occasion de développer un championnat populaire et prestigieux, comme par exemple ce qui existe au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis.

Je m'interroge enfin sur votre engagement d'avancer sur l'utilisation des équipements sportifs scolaires par les clubs parisiens en dehors des créneaux scolaires. Vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, en octobre 2014, à la suite d'un vœu déposé par nos collègues du groupe Communiste - Front de Gauche, à ce que ces créneaux soient proposés dès la rentrée 2016 dans ces équipements sportifs. Vous aviez indiqué qu'une cartographie était en cours de réalisation. Pourriez-vous nous indiquer où en est ce travail ? Même si, bien entendu, je suis consciente que c'est un dossier épineux, notamment pour que les conditions de sécurité soient réunies afin que ce travail aboutisse.

J'en terminerai par le développement des activités physiques et la transmission des valeurs de l'Olympisme dans le cadre des activités péri et extrascolaires proposées par la Ville. Je suis tout particulièrement sensible à ce qu'on ancre le sport comme un axe fort des activités proposées aux jeunes Parisiens sur les temps scolaires via les P.V.P., professeurs de la Ville de Paris, et sur les temps péri et extrascolaires grâce aux animateurs de la DASCO. Je ne peux alors que formuler le souhait que l'ambition ainsi formulée demeure un pilier fort dans l'offre des activités municipales, et bien entendu, nous voterons favorablement à cette convention.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour cinq minutes maximum.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur une convention tripartite qui court sur les quatre prochaines années et qui définit un partenariat entre l'Académie de Paris, la Ville est le C.N.O.S.F. Ce projet de délibération s'inscrit dans le plan d'accompagnement de la candidature de notre Ville aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Nous accueillons très favorablement ce travail commun qui concrétise notre volonté de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue de promouvoir une société pacifique. En effet, cette convention exprime, à la fois dans son préambule et dans ses différents articles, des sujets importants que nous avons déjà soulevés dans nos interventions précédentes.

Nous restons fermement convaincus que l'engagement du mouvement sportif scolaire en soutien de la candidature de Paris sera l'élément moteur d'une candidature populaire aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

C'est ainsi qu'à la lecture de cette convention, nous aimerions bien souligner tout d'abord la reconnaissance qui a été faite du rôle de l'éducation physique et sportive qui est enseignée dans les établissements scolaires et qui contribue à l'émancipation de notre jeunesse.

Deuxièmement, nous aimerions souligner la reconnaissance faite de l'engagement des structures qui organisent et développent les pratiques sportives de l'école primaire à l'université. Leur objectif le plus important est la démocratisation des pratiques dans notre pays. Je vous ferai notamment remarquer que l'U.N.S.S. nationale pourrait être prise comme exemple par nombre de nos fédérations sportives pour le nombre de filles licenciées.

La Ville de Paris avait déjà pris position en faveur d'un franc soutien envers le sport scolaire lors des deux derniers Conseil de Paris en 2016. C'est d'une part en s'engageant pour une augmentation de la subvention de fonctionnement de l'U.N.S.S. régionale. D'autre part, c'est grâce à deux amendements que nous avons fait voter lors du dernier budget de la Ville. Le premier de ces deux amendements était centré sur la création d'un fonds J.O.P. 2024 destiné à soutenir des projets d'associations sportives et scolaires. Cet appel à projets pourrait peut-être, Jean-François, trouver sa place dans le cadre de cette convention. Le second amendement maintient la somme de 50.000 euros au titre de rattrapage de subvention de fonctionnement pour les A.S. parisiennes.

Cette convention met aussi l'accent sur un autre sujet que nous portons depuis le début de cette mandature et sur lequel nous avons d'ailleurs formulé une question écrite : l'opportunité proposée aux associations sportives et aux clubs d'accéder aux installations sportives intra-muros.

Ce projet de délibération avec sa convention rappelle aussi les programmes et projets déjà lancés au niveau national, tels que l'Année de l'olympisme de l'école à l'université ou encore tout le dispositif et les ressources pédagogiques mis à disposition par la Canopée, le C.I.O., le Comité national olympique et le programme Défis Paris 2024.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de souligner enfin l'engagement de nos adjoints.

Ma camarade Catherine VIEU-CHARIER qui, avec le Comité national olympique, la Ligue de l'enseignement et l'U.S.E.P., fournira une mallette pédagogique à tous les élèves de CM2 de Paris, afin d'aborder l'histoire de l'Olympisme et de sensibiliser les élèves à ces valeurs.

Jean-François MARTINS principalement, mais aussi Alexandra CORDEBARD pour le projet "Planète Ovale" mis en place dans l'Académie de Paris. C'est un projet important qui s'organise autour de la mixité et de l'inclusion d'élèves des classes U.L.I.S. par le biais du rugby.

J'en profite pour remercier plus particulièrement M. Bruno TRÉHET, I.P.R. de l'Education physique et sportive de l'Académie de Paris qui pilote le projet, et Pierre RABADAN, conseiller aux sports auprès de Madame la Maire, sans lequel bien évidemment le projet "Planète Ovale" n'aurait pas pu voir le jour. Merci, Pierre. Normalement, tu es dans la salle.

Bien évidemment les parcours sportifs scolaires adaptés pour les élèves sont d'une grande importance, c'est l'article 2 de la convention. Les engagements d'Alexandra CORDEBARD mais aussi de Jean-François MARTINS et de l'Académie de Paris marquent une forte volonté de la Ville de permettre et d'accompagner les différents parcours sportifs scolaires des possibles futurs athlètes français.

Parler de l'accompagnement des différents parcours sportifs scolaires, Monsieur le Maire, me permet de conclure mon intervention sur un point, qui est absent de cette partie de la convention mais qui reste pourtant une condition sine qua non de l'aboutissement et du succès de la mise en place de ce dispositif, notamment dans les 14e, 15e, 17e et 19e arrondissements de Paris.

Si nous avons bien des ambitions d'excellence sportive scolaire pour notre jeunesse, il faudra qu'elles puissent se construire dans le cadre plus général d'une amélioration et d'une optimisation des conditions de travail pour les pratiques sportives scolaires. Et ce, notamment au niveau des besoins en nouvelles installations sportives et dans le renouvellement des installations déjà existantes.

Donnons-nous cette ambition et une partie importante de l'héritage de notre candidature sera atteinte.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour conclure, Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole, pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, est-ce qu'il y a la nécessité que Paris candidate aux Jeux olympiques pour engager beaucoup plus d'actions avec l'Education nationale, avec tout le mouvement sportif, pour encourager la pratique d'un sport, pour contribuer à une éducation citoyenne par le sport ? Je ne pense pas.

Vous savez, les valeurs de l'Olympisme, vu la façon dont sont organisés ces Jeux olympiques, les valeurs de l'Olympisme, j'aimerais bien qu'elles fassent l'objet d'un débat contradictoire parce qu'elles sont quand même assez ambiguës.

De quoi s'agit-il ? Est-ce qu'il s'agit de la valeur cotée en bourse de Coca Cola, ATOS, ACER, Bridgestone, GE, McDonald's, Omega, Panasonic, PNG, Visa, Samsung, Mastercard, Adidas, BMW, BP, British Airways, BT, EDF, ADECO, ArcelorMittal, Cadbury, CISCO, Thomas Cook, UPS, IBM ? Et je suis sûre que j'en passe.

Les valeurs de l'olympisme, est-ce que c'est cela ? Est-ce que l'organisation de ces Jeux olympiques est là pour encourager justement à une fraternité internationaliste, une amitié entre les peuples, pour valoriser justement la capacité au dépassement de soi et un esprit du dépassement de soi dans un cadre collectif et d'équipe par le sport ? Ou est-ce qu'il s'agit simplement de faire en sorte qu'il y ait du temps de cerveau disponible pour encourager la valorisation de Coca Cola, ATOS, ACER, Bridgestone, GE, McDonald's, Omega, Panasonic, PNG, Visa, Samsung, Mastercard, Adidas, BMW, BP, British Airways, BT, EDF, ADECO, ArcelorMittal, Cadbury, CISCO, Thomas Cook, UPS, IBM ? Et j'en passe.

On pourrait répéter cela assez longtemps, jusqu'à la fin de mon temps auquel j'ai droit mais je vais vous l'épargner. Mais vous comprenez qu'il y a quand même une sacrée hypocrisie : on est sur une organisation des Jeux

olympiques qui est une organisation totalement au service des multinationales. Eh oui, cela pose un problème. Et cela pose un problème que rien n'ait été fait pour empêcher cela, et que rien ne sera fait pour empêcher cela.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par répondre à Mme SIMONNET sur la question initiale. C'est une bonne question qu'elle se pose : a-t-on besoin des Jeux olympiques pour faire tout cela, pour s'engager avec le Rectorat, etc. ? Probablement pas, mais sans aucun doute la tension et l'impératif que crée cette candidature font avancer les choses plus vite, font que des questions qui étaient complexes, que l'on avait du mal à traiter, qui avaient du mal à avancer, sous l'impératif olympique arrivent à avancer.

C'est d'ailleurs le sens de cette convention mais aussi de l'ensemble du plan d'accompagnement, comme la question de la "baignabilité" de la Seine, de l'investissement public en Seine-Saint-Denis. Finalement, on aurait pu le faire, mais l'impératif olympique crée un calendrier, une accélération qui ne peut être que profitable.

Évidemment, un grand nombre d'entre vous l'ont dit, les valeurs de l'Olympisme sont des valeurs qui résonnent particulièrement à Paris : l'amitié, le respect, l'excellence qui sont la base de la charte Olympique. Mais au-delà de cela, l'Olympisme est un idéal, un idéal de paix, d'universalisme qui sont sans aucun doute des idéaux qui sont également ceux de Paris. Ces idéaux ne sont vivants que parce que, au quotidien, nous nous faisons forts de les transmettre aux générations futures.

Dans un monde qui devient peut-être plus incertain, partager à nouveau l'idéal de paix, à nouveau l'idéal d'universalisme, à nouveau le souhait de faire par le sport, mais le sport étant presque un prétexte en la matière, un lien de dialogue, de compréhension mutuelle peut être évidemment un objectif éducatif que nous pouvons nous imposer collectivement.

Avec plusieurs éléments dans cette convention avec le Rectorat, la première de cette nature qui lie une collectivité locale, un rectorat et le mouvement olympique français, c'est-à-dire les trois grands acteurs qui agissent pour la pratique sportive des enfants.

Il y a plusieurs points sur lesquels je veux insister plus particulièrement. Le premier, c'est évidemment les classes à horaires aménagés sport, qui ont été mises en place dès cette année dans le district du Sud-Ouest de Paris, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissement, qui depuis cette rentrée, grâce à un travail en commun avec la Ministre de l'Education nationale et la Maire de Paris, nous permettent à Camille Claudel, au lycée La Fontaine, d'offrir un vrai continuum éducatif de la sixième au bac général ou technologique qui permet aux enfants de réussir leurs études tout en réussissant leur parcours de haut niveau.

Le lancement de ces dispositifs de C.H.A.S.E. dès la rentrée prochaine sur les trois autres districts de l'Education nationale permettra à chaque enfant parisien qui a un parcours d'excellence sportive d'avoir aussi un parcours d'excellence académique avec un agenda aménagé en la matière.

Madame BUFFETEAU, pourquoi nous ne le faisons pas sur le supérieur en la matière ? Parce que précisément cela ne relève pas de la compétence municipale, beaucoup moins que sur l'élémentaire et sur le collège, mais surtout parce que le statut de sportif de haut niveau existe déjà et est régi par l'Etat et que les étudiants étant par nature des jeunes adultes qui apprennent, ils ont un aménagement de leur temps de travail beaucoup plus classique, beaucoup plus facile et déjà conçu par les universités en général, là où le collège et l'élémentaire ne permettent pas qu'on sèche un cours en "amphi" pour aller faire du sport. A la fac, ils le peuvent, c'est déjà prévu, c'est pourquoi nous n'avons pas eu besoin d'aller plus loin.

Deuxième élément, la transmission avec cette mallette pédagogique sous la houlette de Catherine VIEU-CHARIER, qui va permettre comme pour la Marseillaise d'explorer cette histoire olympique, ses valeurs et de remettre les enfants dans une perspective pas seulement sportive mais dans une vraie perspective universelle et je crois que c'est important.

Enfin, le développement des activités périscolaires autour du sport, c'est déjà un tiers de nos ateliers éducatifs de l'A.R.E. qui sont dédiés au sport et c'est évidemment une offre qui doit se trouver renforcée.

Je termine sur peut-être les deux questions qui ne trouveront pas de réponse précisément aujourd'hui, sur les établissements scolaires et la pratique du sport dans les équipements sportifs scolaires en dehors des horaires de

l'école. Nous avons aujourd'hui avancé, nous sommes à plus de 22 conventions avec des établissements scolaires. Cette reconvention avec l'appui du Rectorat va nous permettre d'autant plus d'aller voir les chefs d'établissement avec, j'ai envie de dire, la caution du Rectorat. C'est 1,2 million d'euros de location de créneaux dans ces établissements scolaires et nous poussons les portes les unes après les autres.

Je vous invite aussi par ailleurs, Madame BUFFETEAU, à nous aider auprès de la majorité de l'Exécutif régional, que j'ai déjà saisi deux fois par courrier sur le sujet à propos des lycées et qui ne nous a toujours pas répondu. Trois nouveaux établissements sont entrés cette année dans ce programme et donc c'est trois nouveaux établissements où nous allons pouvoir intégrer des clubs après les horaires de l'école, mais c'est également désormais une logique que nous intégrons dans les constructions et dans les programmes d'écoles et de nouveaux collèges. Je pense par exemple à Paul Valéry dans le 12e arrondissement, où nous avons réfléchi à l'équipement sportif du collège de sorte qu'il soit d'un point de vue "bâtiminaire" pensé pour être accessible en dehors de l'école.

Monsieur TINTI, enfin, je partage votre remarque sur le renouvellement des installations, notamment pour les enseignants d'éducation physique et sportive et, évidemment, je crois que nous gagnerons la bataille culturelle de la noblesse de la pratique sportive à l'école, en affirmant que ce n'est pas une sous-discipline, qu'il n'y a pas les arts, la culture, la musique qui seraient nobles et le sport qui le serait moins.

Si nous menons cette bataille, alors les décisions budgétaires seront plus faciles à défendre, y compris auprès de l'Education nationale.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 108 - DASCO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 108 - DASCO).

Je vous remercie.

### **2017 DFA 10 - Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur la gestion, la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel de gré à gré avec la SETE.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la valorisation de la Tour.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rénovation de la Tour.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'adaptation de la grille tarifaire.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DFA 10 relatif au lancement d'une procédure de D.S.P. portant sur la gestion, la modernisation et de l'exploitation de la Tour Eiffel de gré à gré avec la S.E.T.E. et des vœux référencés n<sup>os</sup> 55, 56 et 57 qui y sont rattachés.

Pour commencer, la parole est à M. Yves POZZO di BORGIO, pour cinq minutes maximum.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je souhaiterais particulièrement aborder la question de la modernisation qui est le point central de ce projet de délibération. Cela fait plus de 25 ans, peut-être plus, que ce projet est dans les cartons de la Mairie de Paris et il est plus que temps qu'il soit enfin mis en œuvre.

Durant tout ce temps, le nombre annuel de visiteurs a globalement augmenté, passant d'environ 5,5 millions à la fin des années 1990, à 7 millions en 2015. Ce chiffre a cependant diminué d'1 million en 2016. Si les attaques terroristes qu'a subies Paris expliquent en grande partie cette baisse de fréquentation, il ne faut pas sous-estimer l'épreuve des files d'attente qui découragent certainement un grand nombre de visiteurs. Ceux-ci sont en effet

toujours obligés d'attendre patiemment leur précieux sésame vers les étages supérieurs dans des files d'attente sur le parvis. Quand il fait beau, ça va, mais quand il pleut comme aujourd'hui ce n'est pas très agréable.

Files d'attente dont la fréquentation est particulièrement désagréable, du moins pas si positive que cela, aussi bien durant les canicules estivales que lors des épisodes de froid intense tels que ceux que nous avons connus la semaine dernière.

Ce projet de modernisation, je le soutiens depuis mon arrivée dans cet hémicycle en 2001 et je l'ai maintes fois rappelé au cours des deux mandatures précédentes. Déjà, en 2009, je demandais au Maire de l'époque de lancer des travaux d'aménagement en sous-sol de la Tour Eiffel afin d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs, comme cela se fait dans tous les grands monuments du monde.

J'ai soutenu en 2012 la réalisation d'études que la Ville avait proposées pour réaliser ces aménagements, études qui avaient d'ailleurs déjà été menées dans les années précédentes mais dont les résultats n'avaient jamais abouti à la réalisation de travaux d'envergure, qui étaient et sont encore aujourd'hui indispensables.

Même s'il est tardif et s'il aurait dû voir le jour beaucoup plus tôt, je ne peux aujourd'hui que saluer la mise en œuvre de ce plan d'investissement de 300 millions d'euros, qui permettra de moderniser cet ouvrage si emblématique de notre ville et de notre France. Ce site est exceptionnel et rend tout aménagement complexe aussi bien sur le plan technique qu'architectural. J'espère donc que toutes ces contraintes ne remettront pas une nouvelle fois en cause ce projet.

Je souhaite que ce plan permette enfin d'offrir une attente confortable et enrichissante pour les millions de touristes qui viennent visiter la Tour Eiffel et ils vont continuer à la visiter, comme d'ailleurs les jeunes Parisiens qui, je l'espère, auront maintenant l'accès gratuit. Une attente au cours de laquelle ces visiteurs pourront profiter d'une offre culturelle et commerciale de qualité, qui permettra de valoriser ce temps en le rendant agréable pour les visiteurs.

Un dernier point qu'il est indispensable d'aborder est la sécurité. C'est un enjeu fondamental et je sais que la direction, le président comme sa directrice y sont très sensibles. C'est un enjeu fondamental dans la période difficile que nous traversons. La sécurité, c'est avant tout la protection contre le risque d'attaques terroristes mais c'est aussi la protection des visiteurs contre les pickpockets ou encore les méthodes agressives des vendeurs à la sauvette qui inondent la Tour Eiffel.

Les travaux qui vont s'engager doivent permettre d'assurer la sécurité des visiteurs sans toutefois transformer la Tour Eiffel en forteresse. Ce projet doit prendre en compte ces contraintes sécuritaires tout en garantissant une certaine fluidité pour ceux et celles qui souhaitent déambuler aux abords de la Tour Eiffel et sur le Champ-de-Mars. Le secteur de la Tour Eiffel doit pouvoir rester un lieu de promenade et les équipements de sécurité devront éviter autant que possible d'obstruer la perspective exceptionnelle allant du Trocadéro à l'Ecole militaire.

J'aimerais que ce travail sur la Tour Eiffel soit aussi l'occasion de lancer une réflexion qui est dans les cartons de la Ville de Paris depuis peut-être 30 ou 40 ans, et que j'appelle de mes vœux là aussi depuis de nombreuses années, sur l'axe Trocadéro, Tour Eiffel, Champ-de-Mars et Ecole militaire et jusqu'à l'avenue de Breteuil. C'est une promenade qu'il faut vraiment relancer.

Je me permettrai aussi sans agressivité de rappeler au Maire adjoint... Il m'arrive de faire mon "footing" sur les quais de la Seine et on a véritablement sur les quais hauts, non pas rive gauche mais rive droite... J'attire l'attention du Maire adjoint, puisqu'il est au Conseil d'administration de la Tour Eiffel avec moi, sur le fait que ces quais ont besoin d'être réaménagés. Ils sont souvent sales et l'ensemble des touristes qui vont voir la Tour Eiffel ont besoin d'avoir quelque chose de beaucoup plus valorisant pour nous. Les bancs notamment sont dans un état lamentable.

Je sais que c'est un des projets pour l'avenir mais il est important que la Ville de Paris en prenne conscience et investisse également dans cet aménagement des quais rive droite. Je sais que du côté rive gauche on avait un gros problème de rats, la Ville en a pris conscience et un combat est mené là-dessus.

J'espère que la Tour Eiffel restera pour nous, pour la Ville de Paris, pour les Parisiens, pour tous les Français et pour les Européens un symbole de beauté comme l'est la Ville de Paris !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour 5 minutes maximum.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais profiter de cette inscription pour m'exprimer plutôt sur les deux vœux rattachés sur la Tour Eiffel. D'abord, sur le premier déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, qui pose la question d'une référence du Champ-de-Mars à la Révolution française. Est-ce que le Champ-de-Mars est un site révolutionnaire ? Oui, bien sûr, et de fait il est déjà une étape importante du parcours de la Révolution française que nous avons voulu créer grâce à vous tous unanimement et par la mise en place d'une mission d'évaluation avec laquelle nous allons travailler, une première réunion ayant déjà eu lieu autour de Catherine VIEU-CHARIER.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche qui fait référence à la portée historique de la Tour Eiffel, à l'endroit où elle est, c'est-à-dire sur le Champ-de-Mars. En 1889, elle célèbre effectivement un hommage à la Révolution française, un hommage à ce qui a été le premier anniversaire de la prise de la Bastille sur le Champ-de-Mars rebaptisé de fait le Champ de la Fédération, où 300.000 spectateurs parisiens vont assister à un spectacle orchestré par Talleyrand et au cours duquel le roi va prêter serment sur la Constitution. Ironie de l'histoire, un an après, au même endroit, cela va être la fusillade du Champ-de-Mars, c'est-à-dire un dimanche, le 17 juillet. Emmenés par les cordeliers et les jacobins, les Parisiens vont aller signer la première pétition qui porte en germe la colère du peuple français, après la fuite de la famille royale à Varennes, juste un mois plus tôt, alors qu'il reniait ainsi le serment qu'il avait porté à la Constitution. C'est au cours de la dispersion de cette manifestation, malheureusement sur ordre du premier Maire de Paris, Jean Sylvain Bailly, que les Gardes nationaux vont tirer sur la foule faisant ainsi au moins 50 morts. M. Bailly paiera d'ailleurs de sa vie, exécuté au même endroit, c'est-à-dire aujourd'hui, à ce qui pourrait correspondre à l'avenue de la Bourdonnais, cette erreur politique et cette erreur logistique.

Enfin, toujours le Champ-de-Mars, deux ans plus tard, le 8 juin 1794, cette fois, c'est David le peintre qui organisera, sur ce site, un événement voulu grandiose par les Révolutionnaires, la Fête de l'Être suprême, ce culte de la raison, véritable déification des idéaux des Lumières inspirés par Voltaire et Rousseau. Il sera présidé par Robespierre lui-même, deux mois avant son arrestation et son exécution.

C'est dire si se situe bien là, et d'ailleurs ce sera tout l'intelligence du parcours de la Révolution française que d'essayer de s'approprier ainsi des sites historiques et des monuments touristiques comme la Tour Eiffel.

Pour le deuxième vœu, celui que nous avons déposé au groupe UDI-MODEM, il nous a paru que trop peu de petits Parisiens étaient montés sur la Tour Eiffel alors qu'elle est le monument emblématique de leur ville et peut-être un des monuments les plus connus du monde. Comment ne pas imaginer que cette jeune citoyenneté parisienne ne soit durablement marquée par le souvenir d'une visite tout en haut de la Tour Eiffel ? Comment ne pas penser qu'en découvrant sa ville à 300 mètres d'altitude, elle ou il ne la voit pas autrement que ce que son quotidien lui apprend tous les jours, sur ses trajets habituels entre deux particules fines ? "Thinking different", disait le slogan d'Apple et c'est dans cette vision distanciée et globale de Paris, sa ville, que se renforcera chez nos enfants ce sentiment d'appartenance à une communauté humaine que nous voulons leur transmettre, au-delà de sa famille, de son école, sa ville : Paris.

C'est la raison pour laquelle nous voudrions que la Ville de Paris propose à tous les petites Parisiennes ou petits Parisiens un billet individuel d'accès au sommet de la Tour Eiffel.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE, pour 5 minutes maximum.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**. - Monsieur le Maire, je crois que le projet de délibération que nous allons voter est très important puisqu'il fixe le cadre de l'activité de la Tour Eiffel pour 15 ans. Il y aura, certes, un projet de délibération plus précis à l'automne, mais les grandes lignes arrêtées aujourd'hui ne changeront pas. Je ne vais pas en faire un exposé détaillé, je vais plutôt m'appesantir sur quatre points qui me paraissent essentiels.

D'abord, les relations entre la Tour et la Ville. Vous savez que nous avons fait le choix de transformer la S.E.T.E. en société publique locale, ce qui signifie un lien plus étroit avec la Ville, qui est le seul actionnaire. À dire vrai, cela n'a rien changé au fonctionnement concret de la Tour puisqu'il s'agissait en fait d'aligner le droit sur la réalité. Mais ce changement juridique a eu deux conséquences très positives. D'abord, le conseil d'administration se trouve maintenant exclusivement composé d'élus, et tout en parlant sous leur contrôle ici même, je suis personnellement très heureux du climat extrêmement consensuel qui règne entre nous. D'autre part, l'attribution de la D.S.P. à la S.E.T.E. en a été extrêmement facilitée puisque sans appel à la concurrence, ce qui a éliminé une sérieuse inquiétude à l'intérieur de la société.

Deuxième point, le programme d'investissement. Le projet de délibération prévoit un programme d'investissement de 300 millions d'euros sur 15 ans. Pour bien apprécier cet effort, il faut distinguer entre les

investissements classiques et les investissements exceptionnels. Les investissements classiques, ce sont les rénovations d'ascenseur et d'étage, le scintillement, la peinture, la maintenance, etc., soit 200 millions d'euros au total. Ramené à un montant annuel, soit un peu plus de 13 millions d'euros, c'est très exactement ce qui a été investi à la Tour durant les 12 années de l'actuelle D.S.P. Donc, il n'y a à aucun changement.

Mais la future D.S.P. prévoit, en outre, deux investissements exceptionnels d'un montant global de 100 millions d'euros, ce qui est un effort considérable : le centre d'accueil : 80 millions d'euros, et la clôture de sécurité : 20 millions d'euros. Ce sont les deux autres sujets que je vais aborder.

Troisième point : la sécurité. Il faut que les Parisiens, au-delà même du Conseil de Paris, sachent que tout a été mis en œuvre, depuis les attentats de 2015, pour garantir la sécurité de nos visiteurs et de nos personnels. Chacune de ces mesures a fait l'objet d'une concertation très étroite avec la Préfecture de police, et je veux saluer avec beaucoup de force, l'engagement de la Préfecture et l'engagement personnel du Préfet de police sur ce sujet.

Ces mesures de sécurité sont nombreuses, je n'en évoquerai que deux, les plus fondamentales : d'abord, la présence permanente de personnels militaires et policiers en armes. Le Préfet de police nous a donné, et m'a donné de manière très fréquente, des assurances sur le maintien de cette présence. C'est évidemment une pièce maîtresse de la sécurité de la Tour. Ensuite, la clôture du parvis, que j'évoquais à l'instant, a d'abord été provisoire durant l'Euro. Elle a été prolongée après l'Euro sur une décision personnelle de la Maire de Paris qui a estimé, à juste titre, que l'on ne pouvait pas baisser la garde.

Cette clôture à laquelle s'effectuent de stricts contrôles est aujourd'hui composée de barrières et d'"Algeco" assez inesthétiques, ce qui a conduit à étudier la construction d'une barrière majoritairement en verre anti-balles bien entendu, qui puisse être à la fois esthétique et invulnérable. Elle englobera la plus grande partie des jardins de la Tour Eiffel et l'entrée des visiteurs s'effectuera à l'Est et à l'Ouest, c'est-à-dire à des endroits plus sûrs que le Nord et le Sud. Les études ont été menées si rapidement que nous espérons un début des travaux à l'automne prochain.

Enfin, quatrième et dernier point, le centre d'accueil, sujet qui a déjà été évoqué par M. le Sénateur POZZO di BORGIO. Il est vrai que l'accueil des visiteurs n'est pas aujourd'hui au niveau de ce qu'il devrait être dans l'un des monuments les plus emblématiques du monde.

Le projet est ancien, il a eu une maturation très longue, mais une relance très nette a eu lieu l'an dernier. Nous disposons aujourd'hui d'un projet qui n'est peut-être pas encore tout à fait finalisé, mais dont les grandes lignes sont connues et que j'ai présenté au conseil d'administration. Il sera précisé durant les prochains mois, mais maintenant que son financement est prévu par cette actuelle D.S.P., réjouissons-nous tous.

En conclusion, si vous le permettez, deux remarques très rapides.

Je voudrais d'abord rassurer le groupe Communiste qui s'inquiète, dans son vœu, des projets de réforme de la billetterie. Je veux lui donner une assurance formelle et je ne pense pas que les adjoints au Maire me contredisent, l'intention déterminée de la Ville et de la S.E.T.E. étant que cette réforme se fasse dans une négociation avec les représentants du personnel afin de trouver des solutions consensuelles.

Tout dernier point. Tous les Parisiens, tous les Français sont profondément attachés à ce symbole national. Ce projet de délibération, qui encadre le destin de la Tour pour les 15 années prochaines, démontre que la Ville est consciente de cette importance et soucieuse de fournir à la Tour les moyens de son développement.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - On aurait pu nous épargner, dans ce projet de délibération, un paragraphe de propagande en faveur des Jeux olympiques. Il n'y a pas besoin des Jeux olympiques pour entretenir cette Tour. On espère bien que, même sans les Jeux olympiques, il y aurait eu un investissement important pour répondre à des besoins énoncés depuis longtemps. Cela a été dit. Nous approuvons, évidemment, l'ensemble du projet de délibération, notamment la création de ce centre d'accueil et également une fluidification de la billetterie grâce au développement des ventes en ligne aux conditions qui viennent d'être rappelées par le Président de la S.E.T.E., c'est-à-dire qu'il y aura, j'imagine, des négociations et que personne ne se retrouvera sur le carreau, en quelque sorte.

Enfin, les travaux envisagés seront en site occupé. Est-ce que l'on pourrait avoir des précisions sur ce point, car leur importance est très grande ? C'est en site occupé. Quel est le phasage ? Est-ce que les visites ne vont pas être troublées ? Est-ce que cela ne va pas générer une baisse de la fréquentation pendant au moins quelques mois ?

Nous approuvons, évidemment, l'investissement en faveur de l'entretien du patrimoine, de ce point de vue. Je tiens à dire mon attachement au maintien du système hydraulique de l'ascenseur Ouest, je crois, qui est un appareillage que je vous conseille de visiter, car il existe les coulisses de la Tour Eiffel. On peut visiter les coulisses de la Tour Eiffel, on peut visiter cet ascenseur qui date véritablement de son origine. Il est très rare en France - je ne crois pas qu'il y ait d'autres cas ailleurs - d'avoir un outil industriel qui soit encore en activité commerciale. Donc je serai très attentif à ce que les travaux de rénovation ne se traduisent pas par une suppression de cette motorisation hydraulique. J'ai eu l'occasion, d'ailleurs, de le dire à plusieurs reprises, je crois, au C.A. de la S.E.T.E.

Enfin, nous sommes devenus une S.P.L. Or, des discussions ont lieu actuellement au Parlement qui prévoient la disparition du Département de Paris. Le Département de Paris, c'est 40 % de l'actionnariat public de la S.P.L., la Ville ayant 60 %. C'est une simple question : quelles seront les conséquences de cette nouvelle législation sur la S.P.L. ?

Enfin, je terminerai sur un mot concernant la sécurisation. Je comprends parfaitement la nécessité d'être extrêmement attentif à la Tour Eiffel qui, évidemment, serait une cible exceptionnelle pour les terroristes et qu'il faut renforcer. Toutefois, j'ai beaucoup apprécié les propos d'Yves POZZO di BORGIO, tout à l'heure, qui a dit : oui, mais sous condition que cela ne se transforme pas en forteresse. Et c'est un peu ce que je crains : que la Tour Eiffel ne se transforme en forteresse. Je ne peux pas le dire mieux que cela a été dit. Nous serons attentifs aussi à ce que les moyens déployés soient efficaces et ne relèvent pas simplement d'une sorte d'affichage sécuritaire, car je suis de ceux qui, aujourd'hui, estiment qu'à l'échelle nationale, il y a beaucoup d'affichage sécuritaire. On voit notamment des gardes statiques, par exemple, ou des patrouilles qui ne servent à rien, vraiment à rien, sinon à rassurer. Notre objectif n'est pas de rassurer, il est de protéger réellement.

Voilà. Sur ces mots, bien sûr, nous voterons ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

**Mme Catherine DUMAS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez d'approuver le principe d'un nouveau modèle de délégation du service public relatif à l'exploitation de la Tour Eiffel et un investissement de près de 300 millions d'euros, dont 100 millions, comme l'a rappelé le Président GAUDILLÈRE, à titre d'investissement exceptionnel. J'aimerais, à ce titre, apporter le soutien de mon groupe à la proposition d'investissement qui nous est donc soumise aujourd'hui.

Créée en 1889 dans le cadre de l'Exposition universelle, la Tour Eiffel occupe, bien sûr, une place de choix dans notre patrimoine local et national. Parce qu'elle est une composante de la mémoire collective de notre ville, de notre pays, nous avons le devoir de la conserver, de la restaurer et de la valoriser. C'est tout le sens de ce plan d'investissement qui répond à une politique de valorisation effective et qui, bien sûr, répond à une demande pressante.

Tout d'abord, ce plan devrait pouvoir améliorer les conditions de visite en améliorant la gestion des flux et en modernisant l'accueil. Le réaménagement du second étage devrait permettre de fluidifier le parcours des visiteurs. À l'ère numérique, également, l'idée d'une modernisation du service de billetterie, très demandée, va favoriser les e-tickets. Cela nous semble être une option tout à fait pertinente. Cela va permettre, entre autres, de réduire ces très grandes files d'attente, tout en préservant une augmentation certaine des visiteurs, bref, un meilleur accueil. Sur ce point, j'étais déjà intervenue il y a de nombreuses années dans cet hémicycle pour réclamer un centre d'accueil.

Par rapport au regard du contexte sécuritaire actuel qui vient d'être évoqué, ces investissements permettront de trouver des solutions afin de mettre en sécurité le public en cas d'intrusion d'un groupe d'individus à pied ou à bord d'un véhicule. Pour cela, je pense qu'il est nécessaire de tenir compte de trois axes : maîtriser les mouvements de foule, autoriser le confinement en cas d'attentat et faciliter les accès des secours.

Enfin, Paris est candidate à l'accueil des Jeux olympiques et je ne trouve pas qu'il s'agisse d'une propagande, par rapport au précédent orateur. Paris est candidate à l'accueil des Jeux olympiques de 2024, à l'Exposition universelle de 2025 aussi.

La Tour Eiffel doit pouvoir constituer une marque de la puissance que dégage notre ville. Puissance économique, tout d'abord, puisque la Tour Eiffel est le bâtiment payant le plus visité au monde, avec près de 6 millions de visiteurs par an. Puissance historique, ensuite, puisque la Tour Eiffel n'est rien d'autre que le témoignage de notre grande époque industrielle. Cela dit, il nous faut être vigilant. Les améliorations proposées ne doivent pas, et cela a été dit précédemment, dénaturer les aspects architecturaux des alentours et, également, ce plan d'investissement ne doit pas être amorti par une augmentation des tarifs.

In fine, compte tenu de la politique de croissance dynamique que nous souhaitons pour Paris, ce plan d'investissement ne peut être que salué. Paris doit, en effet, être un exemple de la qualité de l'accueil, de l'offre culturelle et touristique parisienne.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons, aujourd'hui, un débat très important sur l'avenir de la Tour Eiffel, sur des investissements nécessaires pour les travaux d'aménagement et, comme l'a dit Bernard GAUDILLÈRE : on s'engage sur les 15 ans à venir. Au cœur de ces débats, nous devons nous poser une question essentielle : celle de la conception que l'on a de la Tour Eiffel.

Je voudrais, avant tout, remercier le Président AZIÈRE pour ses propos, pour son intervention, pour ses propositions, notamment au sujet du parcours historique de la Révolution française, mais aussi pour la gratuité pour les petits Parisiens, que je partage pleinement. Vous pourrez compter sur moi au sein du conseil d'administration pour défendre ces idées, Président AZIÈRE. Je sais que Bernard GAUDILLÈRE y sera très sensible.

Pour nous, la Tour Eiffel est un monument culturel et patrimonial portant les valeurs universelles de notre pays dans le monde entier. C'est d'ailleurs pour cela que des millions de personnes viennent la visiter. En résumé, pour nous, la Tour Eiffel, ce n'est pas Disneyland. Ce sont des ingénieurs, des scientifiques qui ont fait ce pari fou : une tour de 300 mètres, tout en métal, habillée, à la fin du XIXe siècle qui était fasciné par les sciences, les découvertes et leurs applications industrielles.

Si des esprits chagrins, et non des moindres, comme Maupassant et d'autres, se sont élevés contre la Tour, ils l'ont attaqué sur son esthétique. Paris engendre des débats à chaque fois qu'elle fait le pari de l'innovation et des choix architecturaux audacieux. Ce fut le cas, plus près de nous, de Beaubourg, qui fête aujourd'hui ses 40 ans. Paris sans polémique esthétique n'est pas Paris. La Tour a mis des années à convaincre ses contemporains. Elle les a convaincus parce qu'elle a quatre pieds solides. Le premier, c'est la prouesse technique de sa construction. Le second, c'est le support scientifique, notamment radio et télévision, elle a abrité tant d'expériences qui sont depuis rentrées dans la vie quotidienne des Français.

Le troisième, c'est le symbole historique qu'elle représente, la fille des lumières et de la Révolution française. Elle s'inscrit dans la philosophie de ceux qui mettent la science et la technique au service d'un idéal.

Enfin, le quatrième pilier, elle est source d'inspiration littéraire et picturale, elle est dans le patrimoine culturel des Parisiens et national, indéboulonnable si vous me permettez l'expression.

Ce n'est pas pour rien que les publicitaires ont voulu s'en servir, comme Citroën dans les années 30, ou bien certains pour support de propagande, comme les Nazis occupant Paris.

Mais c'est elle qui le 25 août 1944 ouvre les bras au Général de Gaulle, l'appelant "mon grand" dans un dessin devenu célèbre de Jean Effel.

C'est grâce à son jeu de lumières que l'on a pu rendre hommage ces derniers mois à Bruxelles, Berlin, Orlando, et encore hier à Québec touchés en leur cœur par les attentats, comme nous l'avions été.

Si c'est sur la place de la République et de la Bastille que l'on se retrouve pour nous rassembler dans la joie et dans la peine, c'est à la Tour Eiffel que nous demandons de rendre visibles ces mêmes joies et ces mêmes peines.

Celle qui abrite le plus beau feu d'artifices le jour de la Fête nationale. Celle qui s'allume et s'éteint selon que l'on veut dire notre bonheur ou notre tristesse, c'est de ce monument que l'on parle au monde entier, c'est de cette part de nous-mêmes que bien des pays étrangers nous envient et ont tant de fois tenté de copier.

Cette vieille dame, nous devons la respecter, et si bon nombre de touristes la gravissent pour profiter de cet unique point de vue de notre Capitale, ils doivent connaître son origine, son histoire et la philosophie qui a soutenu à son élévation.

Voilà pourquoi notre groupe tient énormément à ce que le nouvel espace d'accueil soit aussi un lieu où l'on retrouve tous les aspects de la Tour Eiffel, tant historiques que scientifiques.

Ce sera une étape importante du parcours du Paris révolutionnaire, comme nous l'avons tous souhaité en approuvant la proposition de délibération de notre collègue de l'UDI, et c'est pour cette raison que je représente un vœu demandant que le futur centre d'accueil s'inscrive dans ce parcours historique de la Révolution française.

Je pense que la nouvelle structure juridique que nous avons choisie pour l'administrer doit garder cette boussole. La Tour ne doit en aucun cas devenir un parc d'attractions. Nous pensons d'ailleurs qu'il ne serait pas anormal que Paris et la S.E.T.E. ne soient pas les seuls à porter le coût de la rénovation nécessaire.

L'État pourrait y contribuer à sa hauteur dans la part des travaux, car au-delà de Paris, elle est le symbole de la France. Nous pensons aussi que les agents qui travaillent en sont les meilleurs défenseurs, il faut s'appuyer sur leurs compétences et leur attachement et bien entendu il faut que les choses évoluent, mais là encore ce sont des personnels qui travaillent dans un monument historique et pas dans un parc d'attractions.

La modification des réservations pour fluidifier les entrées, pourquoi pas, mais nous pensons à la formation des personnels. De plus, ne soyons pas naïfs, ce n'est pas la réservation des billets par Internet qui changera quelque chose à la capacité des ascenseurs, qui sont véritablement des métropoles pour les visiteurs.

Alors oui, je termine, oui à 300 millions d'investissement, mais faisons les choses dans l'ordre avec l'attention que mérite cette belle Tour. C'est pour cette raison que je présente un vœu qui regarde ce chantier dans la durée. Pour bien réussir cette rénovation, il faut l'assentiment des personnels mais aussi pour que les visiteurs en pâtissent le moins possible.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGROIRE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à tous les orateurs pour beaucoup administrateurs de la Tour Eiffel, et bien sûr son président.

Au nom de Julien BARGETON et de moi-même, je vais vous apporter peut-être quelques éléments supplémentaires sur ce lancement de la procédure de D.S.P.

D'abord, lancement, parce que nous n'adoptons pas aujourd'hui le contrat de D.S.P. avec la S.E.T.E., nous engageons le dialogue, la conversation pour que ces grandes orientations que nous adoptons aujourd'hui nous permettent, dans les 9 mois qui viennent, de finaliser avec l'expertise technique de la S.E.T.E. de ses agents, de son conseil d'administration, la réponse précise dans laquelle il y aura la réponse du phasage des travaux et des sites occupés, Monsieur JULIEN, dans laquelle il y aura, Monsieur BONNET-OULALDJ, la question des conséquences et de la manière dont on peut associer les agents à un certain nombre de modernisations.

Ce sont les orientations que nous adoptons aujourd'hui, la manière pratico-pratique sera justement l'objet des conversations et de l'adoption finale en septembre prochain du contrat de D.S.P.

Cette Tour, une grande partie d'entre vous l'a indiqué, n'est ni strictement un monument, ni strictement un lieu emblématique touristique où l'on accueille du public. C'est précisément les deux : un monument d'histoire patrimoniale, industriel, scientifique de Paris, qu'il faut donc préserver et entretenir à ce titre, comme un magnifique objet historique, c'est quasiment la moitié de ce budget d'investissement, et de l'autre, c'est un lieu touristique emblématique, peut-être pas une attraction, Monsieur BONNET-OULALDJ, mais une chose qui doit avoir les normes d'accueil de ces grands lieux touristiques.

Par conséquent, c'est l'objet de l'autre moitié de ce plan d'investissement, améliorer l'accueil et la qualité de la visite à la Tour Eiffel.

Cela veut dire entretenir la peinture avec une grande campagne qui doit se faire dans la décennie qui vient. Renouveler le scintillement de l'an 2000, qui a 17 ans cette année et va rentrer dans la décennie prochaine dans un moment où il devra être renouvelé, mais également l'entretien des ascenseurs et de l'ensemble de la vie courante de la Tour.

Et puis, un lieu emblématique recevant du public, un lieu touristique, cela veut dire assurer la sécurité de nos visiteurs dans un moment de contraintes et de menaces importantes avec le plan précisé très justement par le Président de la S.E.T.E., mais aussi la modernisation de l'accueil, des flux sur la Tour Eiffel et sous son parvis.

Petite différence peut-être avec M. POZZO di BORGIO qui n'est pas en séance, du coup je vais m'abstenir de lui répondre.

Deuxième sujet cependant, l'investissement de ces 300 millions d'euros, l'envie d'entretenir ce monument autant que d'améliorer l'accueil, et je le dis peut-être plus encore au nom de Julien BARGETON que de moi-même, n'empêche pas l'exigence de gestion.

Comme sur l'ensemble de nos grandes concessions, Julien BARGETON a associé, à travers le comité des concessions, l'ensemble des groupes politiques et déjà depuis quatre occasions, il y a un comité de pilotage de la Ville avec l'ensemble des Directions, qui permet de suivre cette future D.S.P. avec extrêmement d'exigence.

Exigence d'ailleurs dont vous verrez dans cette procédure de D.S.P. que la transformation en S.P.L de la S.E.T.E., et donc l'absence de mise en concurrence, ne nous rend pas moins exigeants sur la qualité de gestion, sur les investissements à faire, et précisons-le parce que dans le langage d'approximation, ce ne sont pas 300 millions d'euros qui vont être investis par la Ville mais bien par la S.E.T.E. elle-même, sans argent public des Parisiens, sur sa capacité de gestion, sa capacité y compris parlons-en parce que personne ne l'a évoqué, de diversifier et d'augmenter ses recettes propres.

Et c'est sur l'exploitation de la Tour, notamment une augmentation tarifaire, il faut se dire les choses, qui va nous permettre d'assumer ce plan d'investissement ambitieux, mais aussi en diversifiant les financements dans les concessions, les restaurations, mais aussi, comme tout grand monument, avec le mécénat, le "crowdfunding", il est exigé que la Tour travaille désormais avec un objectif à part entière.

Tout cela, nous avons 9 mois pour le discuter avec les administrateurs de la S.E.T.E. que vous êtes, avec les représentants du personnel, pour trouver le phasage des travaux jusqu'à 2024, ce n'est pas de la propagande, mais probablement une contrainte d'agenda que nous avons, Monsieur JULIEN, d'avoir livré ces opérations, d'avoir non pas seulement mis nos visiteurs à l'abri des aléas météo quand ils font la file d'attente, mais si possible d'avoir réduit, voire supprimé ces files d'attente de sorte que nous ayons à peine besoin de les abriter.

Dans les neuf mois, nous devons donc fixer ces orientations. Vos vœux en proposent quelques-unes. J'émettrai un avis favorable sur ces trois vœux avec quelques petits amendements, en précisant notamment que ce n'est pas la Ville mais bien la S.E.T.E. qui doit opérer un certain nombre d'éléments.

De la même manière, de préciser qu'il n'y a aucun phasage des travaux prévu, c'est pourquoi nous supprimerons "inscrive les travaux de modification", mais plutôt "demander à la S.E.T.E..."

Je finis les réponses au vœu, Madame la Maire.

Enfin, sur le vœu UDI-MODEM, je propose de ne pas prendre une perspective trop large aujourd'hui pour laisser la S.E.T.E. nous répondre sur la capacité d'offrir à chaque petit Parisien un billet d'accès au sommet de la Tour durant sa scolarité. Il faudra probablement préciser la tranche d'âge et la fréquence, mais la volonté de permettre cela aux enfants, nous l'avons. Je vous ai transmis un amendement, trouvons la bonne formule et laissons la S.E.T.E. nous dire ce qui est raisonnable au regard de ses contraintes d'exploitations et budgétaires.

Merci.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons passer au vote du vœu n° 55 du groupe Communiste avec une proposition d'amendement, qui est acceptée.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 25).

Concernant le vœu n° 56 du groupe Communiste, avec une proposition d'amendement...

Non, c'est bon, d'accord, donc amendement accepté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 26).

Je mets aux voix le vœu n° 57 du groupe UDI-MODEM, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

Légèrement amendé, absolument.

Je suis bien embêtée, parce que je vois Eric AZIÈRE depuis tout à l'heure dire qu'il n'a pas les amendements.

Alors, je vous propose que nous terminions cette opération de vote et on prendra le temps de se recaler, mais manifestement, les propositions d'échanges ont été intégrées par les uns et par les autres.

Donc, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 27).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 10).

## **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer aux travaux de la 1ère Commission et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à son président, M. Pierre GABORIAU, pour trois minutes.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, notre Commission s'est réunie mardi dernier. Nous avons surtout consacré du temps à la synthèse du rapport de l'étude préalable à la création d'un observatoire des ondes à Paris. Je me permets de vous rappeler la délibération du 18 mai 2016. Un groupe de travail a été créé pour réaliser une étude préalable en vue de la mise en place d'une instance indépendante de contrôle et de suivi des ondes électromagnétiques. Les missions principales envisagées pour l'Observatoire : élaborer un cadastre hertzien, sensibiliser et mettre des informations consolidées à la destination des collectivités et du public ; enfin, émettre des recommandations, notamment en matière de traitement des points dits atypiques.

Le groupe de travail présidé par notre collègue Julien BARGETON, adjoint à la Maire, s'est réuni cinq fois entre septembre 2016 et janvier 2017. Le périmètre potentiel d'activité d'un observatoire des ondes se décline en trois missions : mieux connaître l'exposition aux ondes et chercher à réduire l'exposition, informer le public avec les mairies d'arrondissement et mieux comprendre et approfondir grâce à un programme d'étude.

Les points forts, en s'appuyant sur le modèle de Bruxelles : une modélisation du territoire qui permet la visualisation des niveaux de champs, le contrôle de l'impact des projets des opérateurs et enfin, le ciblage des mesures de contrôle.

Les points faibles : les limites à la création d'un cadastre hertzien à Paris, l'outil est imprécis, seules les antennes-relais de téléphonie sont prises en compte et enfin, la nécessité de moyens techniques, financiers et humains est importante.

La recommandation du groupe de travail, c'est : renforcer les outils de connaissance réelle des champs électromagnétiques pour identifier et traiter les points atypiques, le potentiel de développement à Paris par des campagnes de mesure, des mesures ciblées, des mesures de longue durée et enfin, des mesures itinérantes.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, la synthèse de la synthèse sur cette étude qui nous a été présentée en 1e Commission et à laquelle nous avons convié M. Olivier CHRÉTIEN, responsable de la division Impacts Santé Environnement de l'Agence d'écologie urbaine.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur GABORIAU, pour cette synthèse de la synthèse.

### **Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au transfert d'une fraction de la CVAE à la Région Ile-de-France.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 58 relatif au transfert d'une fraction de la C.V.A.E. à la Région Ile-de-France.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour deux minutes.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Excusez-moi, Madame la Maire.

Nous avons souhaité déposer un vœu commun à tous les groupes de la majorité municipale afin d'alerter sur une situation extrêmement préjudiciable pour Paris, comme pour tous les départements franciliens, et au final d'ailleurs pour tous les usagers des transports dans notre région.

Alors que Paris contribue pour plus de 380 millions d'euros au syndicat des transports d'Ile-de-France, et que nous prenons donc une part très importante par là même à la péréquation pour les transports régionaux, un protocole signé entre le Premier Ministre et Valérie PÉCRESSE a autorisé le transfert d'une partie de la C.V.A.E. départementale à la Région Ile-de-France. Ce transfert apparaît tout à fait injuste puisqu'il ne devrait s'effectuer, normalement, dans l'esprit de la loi, que s'il existe concomitamment un transfert de compétences entre les départements et la Région. Or, en l'espèce, il n'y a aucun transfert de compétences qui justifierait ce transfert de ressources.

De plus, la loi offre au S.T.I.F. un grand nombre de leviers sur lesquels il peut jouer pour augmenter ses recettes. Je pense notamment à la hausse du "pass" Navigo qui a été choisie par Valérie PÉCRESSE le 1er août dernier, ce contrairement d'ailleurs à ses promesses de campagne. Il n'y a donc aucune raison pour que les départements se voient délestés de plusieurs dizaines de millions d'euros tous les ans. Cela représente 100 millions d'euros pour Paris d'ici à 2020.

Cette situation ne concerne pas que Paris, et je sais que les autres départements d'Ile-de-France, y compris lorsqu'ils sont dirigés par les Républicains, partagent notre point de vue. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'une question prioritaire de constitutionnalité soit déposée par la Ville de Paris pour que l'Etat revienne sur ces dispositions injustes et d'ailleurs injustifiées.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, je partage évidemment entièrement les attendus de ce vœu, qui répond à une véritable anomalie des dernières lois de finances, que nous entendons contester via une question prioritaire de constitutionnalité. Il est pour nous indispensable de régulariser la situation des départements franciliens en supprimant le transfert d'une partie de leur C.V.A.E. vers la Région Ile-de-France, qui n'est pas justifié par un transfert de compétences.

En effet, l'article 89 de la loi de finance 2016 a précisé qu'à compter de 2017, les régions percevront 25 points de C.V.A.E. départementale au titre de ce transfert, qui sera compensé pour les départements par le versement d'une attribution égale à la différence entre la recette transférée et les charges transférées. Mais cela veut dire que concrètement, nous perdons le dynamisme de la recette, puisque c'est gelé. Or, en l'état actuel de la loi, aucune charge nouvelle n'est transférée en Région Ile-de-France et aucun département ne voit ses compétences allégées. La compétence transport relève en effet et continuera de relever du syndicat des transports d'Ile-de-France, auquel contribuent déjà largement les départements franciliens, et tous les départements, comme vous l'avez dit, se sont émus de cette anomalie, en plus de transférer la C.V.A.E.

Par ailleurs, des ressources supplémentaires ont été dégagées pour assurer pleinement l'exercice de la compétence transport en Ile-de-France, dont une hausse de 3 euros du "pass" Navigo qui a été effective depuis le 1er août. C'est d'ailleurs la principale mesure concrète de Valérie PÉCRESSE depuis son élection.

Ainsi, la Région Ile-de-France n'exerçant aucune compétence nouvelle, les départements franciliens contribuant déjà largement au financement du transport et de nouveaux financements complémentaires ayant déjà été fournis au S.T.I.F., nous sommes parfaitement fondés à contester via une question prioritaire de constitutionnalité le transfert de la C.V.A.E. départementale vers la Région Ile-de-France.

J'émet donc un avis favorable.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 28).

## **2017 IG 1 - Rapport d'activité 2016 de l'Inspection générale (1er juillet 2015 au 31 décembre 2016).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération IG 1 relatif au rapport d'activité 2016 de l'Inspection générale.

La parole sera successivement à Mme LECOUTURIER, à M. Yves CONTASSOT et à Mme Danielle SIMONNET.

Madame LECOUTURIER ?

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Je profite du bilan annuel des travaux de l'Inspection générale pour insister sur les conditions de travail des personnels des crèches municipales, thème proposé par le groupe UDI-MODEM. Bien souvent, lorsque l'on aborde les problématiques des crèches, on évoque le bien-être des enfants, mais rarement la souffrance des professionnels. Ces acteurs sont pourtant centraux dans le sens où l'épanouissement des enfants est inévitablement lié à celui de ces femmes qui les accueillent au quotidien. Tout le stress, la frustration et l'amertume, mais aussi la joie, le plaisir et l'enthousiasme qui animent ces professionnels de l'ombre influencent immanquablement la sérénité de ces enfants.

Notre groupe s'était donc alerté de la condition des personnels de la petite enfance en juin 2014, suite à leurs appels répétés à la grève. A Paris, c'est un enfant sur deux de moins de trois ans qui est accueilli dans une structure collective. 73 % des enfants vont dans les crèches municipales et 27 % dans des structures associatives ou privées.

Je voudrais rappeler à cet égard la forte disparité des places de crèches sur le territoire parisien, puisqu'à titre d'exemple, dans le 16e arrondissement dont je suis élue, pour une population de 170.000 habitants, nous ne disposons que de 739 places de crèches municipales. Je répète bien : 170.000 habitants pour 739 places de crèches municipales.

Vous plaidez et imposez le rééquilibrage du logement social à l'ouest, Madame la Maire, mais il serait équitable que vous fassiez le même rééquilibrage parisien s'agissant des places de crèches. Car oui, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, la natalité est en plein essor ; oui, les femmes travaillent autant que les femmes de l'est parisien et pourtant, ce sont 2.800 demandes de places de crèches qui sont en attente.

Pour en revenir à l'audit de nos professionnels de la petite enfance à Paris, nous saluons le degré d'exigence de la formation des agents de crèches municipales où le taux atteint 100 % de personnel qualifié, des conditions de travail favorables, un turn-over maîtrisé et un volant de remplacement efficace.

Cependant, le taux d'absentéisme des auxiliaires de petite enfance, qui est de 16,49 %, reste un taux largement supérieur à l'ensemble des agents de la catégorie C de la Ville de Paris qui lui-même est déjà très préoccupant.

L'Inspection générale invoque des causes réelles de fatigue physique, d'usure psychologique et d'accidents du travail. Cependant, il est très intéressant de noter que le rapport souligne un taux d'absentéisme bien inférieur dans le secteur privé associatif, secteur associatif moins onéreux pour la collectivité parisienne et plus flexible dans l'extension de ses plages horaires.

Pourtant, les difficultés de recrutement des crèches associatives sont réelles. Ces difficultés sont liées à une attraction supérieure des crèches de la Ville de Paris qui pratiquent des avantages sociaux et des salaires plus élevés.

Alors comment expliquer qu'un secteur qui a du mal à recruter, offrant des conditions moins avantageuses pour ses salariés, souffre pourtant moins d'absentéisme ? Est-ce lié à de meilleures pratiques managériales, à un climat de bien-être des agents dans les crèches associatives ou bien est-ce dû aux trois jours de carence en cas de maladie ?

Nous nous interrogeons sur cette réalité des faits. Si ce rapport explicite clairement les causes de l'absentéisme dans les crèches municipales, il aurait été salutaire de s'attarder sur les facteurs d'optimisation des performances des crèches associatives en matière d'absentéisme de ses agents, et de faire des propositions s'en inspirant pour les agents de la Ville de Paris.

Enfin, Madame la Maire, si nous saluons votre plan de création de 5.000 places de crèche durant votre mandature, nous serons particulièrement attentifs à une répartition équitable de ces nouvelles places sur l'ensemble du territoire parisien, et nous attendons avec impatience le rapport annuel pour 2016 du comité de suivi élaboré chaque fin d'année et que nous n'avons toujours pas reçu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Comme chaque année, il nous est proposé de débattre du rapport d'activité de l'Inspection générale de la Ville. C'est ainsi que nous apprenons qu'en 2016, il y a eu 42 rapports remis, 30 audits, 6 études, 1 évaluation, 5 enquêtes administratives. Cela dans l'ensemble des domaines, peut-on dire, qui couvrent toute l'activité municipale et c'est une excellente chose que ce rapport soit ainsi communiqué.

Alors, plutôt que d'intervenir sur tel ou tel rapport, vu l'ampleur des documents, je souhaite plutôt faire des remarques et propositions de méthode.

Tout d'abord, nous féliciter évidemment que, depuis le début de cette mandature, les groupes du Conseil de Paris aient désormais la possibilité de demander une mission à l'Inspection générale. C'est intéressant, c'est appréciable, mais je souligne néanmoins qu'il s'agit d'une simple capacité de proposition et qu'il faudra peut-être que l'on puisse aller un peu plus loin dans ce domaine.

Second point, nous apprenons ou nous avons plutôt la confirmation dans ce rapport d'activité qu'une commission de suivi des rapports se réunit sous la présidence du Secrétaire général, et c'est bien normal, en présence des adjoints concernés pour examiner la mise en œuvre des actions entreprises suite aux préconisations. Là encore, c'est un point positif car un rapport sans suivi n'a pas beaucoup d'intérêt.

Il nous semble cependant qu'il serait souhaitable que cela soit complété par la présentation, probablement de l'ordre d'une fois par an en séance du Conseil, du suivi et de la mise en œuvre de ces préconisations faites par l'Inspection générale.

Troisième point, il nous semble qu'il serait intéressant que nous soyons directement informés, en tant que groupes, lorsque des rapports sont mis en ligne sur le site Internet, avec une alerte par exemple ODS comme on l'a pour les projets de délibération, de manière à être informés sans être obligés d'attendre cette publication annuelle.

Enfin, et c'est un point qui nous tient évidemment à cœur, il nous semble que certains rapports sont beaucoup plus importants que d'autres évidemment, qu'ils portent sur des sujets structurants de l'activité municipale et il faudrait que l'on puisse non seulement les avoir plus rapidement, mais que dans certains cas nous puissions en débattre en Conseil de Paris, de manière spécifique, sur tel ou tel rapport, et pas simplement avoir une discussion possible sur l'ensemble des rapports une fois par an. Donc une capacité d'individualiser le débat sur un rapport particulier.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET n'étant pas là, je vais donner la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci beaucoup aux deux intervenants.

Madame LECOUTURIER, votre intervention était plus spécifiquement relative à un sujet qui a été traité cette année, qui fait l'objet d'ailleurs d'une attention toute particulière de l'Inspection générale et qui concerne les personnels des crèches municipales.

Je ne vais pas reprendre de façon détaillée tout ce que vous avez évoqué mais je vous remercie d'avoir souligné la qualité du travail de l'Inspection générale.

Je vais peut-être répondre quand même sur ce que vous avez évoqué sur les absences au travail dans ce secteur, pour dire que la mise en place du pool de remplacement et la mise en place du nouveau programme de formation ont permis de commencer à faire baisser ces taux d'absence au travail.

Le comité de suivi qui aura lieu - je le dis sous le contrôle de ma collègue Nawel OUMER - le 1er mars prochain, et auquel l'ensemble des groupes politiques sont associés, permettra de vous présenter tout cela de façon détaillée.

Monsieur CONTASSOT, merci d'avoir salué les efforts de transparence et de pédagogie sur les travaux de l'Inspection générale depuis le début de la mandature. Vous faites trois suggestions de méthode qui me paraissent intéressantes.

Vous saluez le comité de suivi des recommandations de l'Inspection générale qui est présidé par le secrétariat général et qui vise effectivement à vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des recommandations, mais vous faites trois suggestions.

Tout d'abord, qu'il y ait une présentation en conseil du suivi de ces recommandations. Pour bien connaître ce sujet, c'est un travail fastidieux, très détaillé, très exhaustif et notre Assemblée me semble peu opportune pour recevoir la présentation détaillée de ce comité de suivi. Je vous propose que nous en rediscutions et que nous voyions si c'est dans le cadre de la 1ère Commission, par exemple, que puisse être fait une fois par an une présentation plus détaillée de ces recommandations.

La deuxième, c'est l'information directe dès la mise en ligne des rapports de l'Inspection générale. J'y suis à titre personnel tout à fait favorable et donc on verra selon quelles modalités opérationnelles le rendre effectif. Cependant, la mise en œuvre par des signaux d'alerte de type ODS me semble être une très bonne piste.

Enfin, vous demandez que nous puissions avoir la possibilité d'étudier, vous avez raison, certains des rapports qui ont un rôle plus important que d'autres - même s'ils sont tous importants car certains par les enjeux financiers ou organisationnels qu'ils soulèvent sont très importants - je vous propose là aussi d'avoir une discussion avec mon collègue Mao PENINO pour voir de quelle façon vous pourriez le faire. Cela veut dire que tous les groupes pourraient le faire, parce qu'il n'y a aucun obstacle de par le souhait de transparence que nous avons sur la publication de ces rapports, dont je rappelle qu'ils sont mis en ligne six mois après leur production définitive, pour que nous puissions en débattre collectivement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Un grand merci.

S'agissant d'une communication, il n'y aura pas de vote.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bilan social.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 59, déposé par le groupe les Républicains, est relatif au bilan social.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce vœu est relatif à la transparence dans le bilan social de la Ville de Paris, plus particulièrement en ce qui concerne le problème sensible et crucial de l'absentéisme des agents de la Ville de Paris.

Vous savez qu'il y a un "think tank", spécialisé dans l'analyse des politiques publiques, qui a publié en mai 2016 une étude sur l'absentéisme dans les grandes villes de France et qui considère à juste titre que c'est un indicateur de bonne gestion des collectivités. Dans cette étude en 2016, quatre villes n'avaient pas répondu aux sollicitations de l'I.F.R.A.P. et cinq autres villes, dont Paris, qui n'avaient pas fourni de données exploitables.

Deuxième étape en 2017, l'I.F.R.A.P., qui est le nom de cet institut, a republié une étude réactualisée. Après la relance, seules deux villes n'ont toujours pas diffusé de données exploitables : Brest et Paris.

Nous aimerions bien savoir pourquoi finalement Paris, qui est par ailleurs une très grosse collectivité, se distingue aussi défavorablement en faisant finalement de la rétention d'informations sur un sujet que nous avons déjà eu l'occasion de discuter et sur lequel l'action de la Ville ne semble pas très dynamique.

Par ce vœu, nous demandons tout simplement que, comme les 50 autres villes de France, Paris puisse mettre à disposition du public, au-delà de cet institut dont j'ai parlé, ses données complètes sur l'absentéisme de ses agents, et plus généralement que la Ville s'engage sur une véritable transparence en mettant tous les chiffres sur le bilan social de la Ville.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Oui, je suis un peu étonné, d'abord parce que je n'ai jamais entendu parler de la demande de l'I.F.R.A.P. et pourtant des demandes de données, il y en a beaucoup.

Je veux vous dire que vous confondez sans doute deux choses : les données du rapport social et du bilan social. On ne peut pas dire que le bilan social - il m'arrive de m'en émouvoir - soit trop faible. Il y a plus de 15 pages de données brutes sur les absences au travail à la Ville de Paris. Je regrette souvent que ces données ne soient pas assez regardées, et non pas qu'elles le soient trop.

Evidemment, ces données sont à la disposition des groupes d'étude, des chercheurs qui souhaitent s'intéresser à ces sujets. Je le dis d'autant plus que, comme vous le soulignez dans votre vœu - et je suis heureux que nous soyons d'accord sur ce point -, la comparaison est un élément extrêmement important du pilotage de la masse salariale, de l'évolution de nos dépenses de personnel. Je suis, comme le Secrétariat général, comme la Direction des Ressources humaines, extrêmement attaché à ce que nous puissions avoir des comparaisons possibles en la matière.

Peut-être que l'une des confusions qui a conduit l'I.F.R.A.P. à ne pas pouvoir exploiter nos données, qui sont quand même un vrai sujet normatif, c'est que nous ne sommes pas normés comme les collectivités territoriales. Ce n'est pas nous qui l'avons choisi. Nous avons un statut d'administration qui fait que nous sommes différents et que nous ne pouvons pas en droit répondre au rapport sur l'état de la collectivité tel qu'il est formulé par la D.G.C.L. et sur lequel - puisque j'ai regardé depuis -, se fonde l'I.F.R.A.P. pour ses études.

C'est ennuyeux effectivement parce que cela ne facilite pas notre travail de comparaison mais pour une raison évidente que chacun a en tête : la Ville étant un département et une commune, toutes les approches agrégées de ratios de ressources humaines sont impactées en termes de qualité d'analyse.

Nous y travaillons depuis déjà plusieurs mois avec la D.G.C.L. pour essayer de faire glisser les normes de déclaration d'effectifs de sorte à pouvoir comparer, et l'I.F.R.A.P. a déjà, si elle le souhaite, accès à l'ensemble des données qui sont en open data puisque c'est déjà le cas.

J'émettrais donc un avis défavorable car j'estime que nous le remplissons déjà.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Et le dialogue se poursuivra. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un emplacement dédié au commerce ambulant (17e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 60 est relatif à la création d'un emplacement dédié au commerce ambulant dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une demande conjointe du bureau du conseil de quartier La Fourche-Guy Môquet et de l'association de la rue Davy afin de créer sur la place, à l'angle des rues Davy et Guy-Môquet, future place Claude Bouvelle, un lieu d'animation et de convivialité autour de la thématique du livre.

Avec Brigitte KUSTER, nous n'avons de cesse depuis plusieurs années de chercher à valoriser cette place par une végétalisation ou prochainement par la pose de chaises de rue pour créer un cadre agréable et propice à ce type de commerce.

Notre vœu est donc extrêmement simple. Il a recueilli l'unanimité du Conseil d'arrondissement et nous demandons qu'à cet endroit nous puissions avoir un emplacement de commerce ambulance, ambulant, pardon. Eh oui, cela vous fait rire... Non, ce sera sur le livre.

Je vous invite donc évidemment à le voter, c'est une initiative constructive et positive pour le quartier.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre sur l'ambulance, l'ambulant et l'ambulatoire, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme cela a été dit, c'est un besoin du quartier. Nous y sommes favorables à condition évidemment que techniquement ce soit possible.

Ainsi, sous réserve des études techniques qui prennent en compte les spécificités de ce site, j'é mets un avis positif et nous ferons un appel à projets comme nous le faisons pour toute création de nouveaux emplacements de commerce sur l'espace public, évidemment, comme vous le souhaitez, avec comme thématique la vente de livres.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci. C'est donc un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 29).

## **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la restructuration du groupe Vivarte.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 61 est relatif à la restructuration du groupe Vivarte.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, effectivement, avec François DAGNAUD et les élus du groupe Socialiste, nous souhaitons attirer l'attention de notre hémicycle sur la situation du groupe Vivarte, dont le siège social est situé dans le 19e arrondissement et qui a annoncé le 23 janvier dernier deux plans de sauvegarde de l'emploi à "La Halle aux chaussures", dans la filiale "Vivarte Services", dans le cadre de cessions d'enseigne.

Un comité de groupe s'est tenu ce même jour et a permis de tenir ensuite des comités d'entreprise extraordinaires dans chacune de ses 16 enseignes. Je les rappelle : "La Halle aux chaussures", "La Halle aux vêtements", "André", "Minelli", "Naf Naf", "San Marina", "Caroll". Cela concerne donc de nombreuses enseignes parisiennes et sans véritables précisions sur les cessions envisagées ou l'identité des éventuels repreneurs.

Cela concerne 17.000 salariés, 4.500 magasins en France, 270 salariés à Paris et 68 enseignes. 80 % des salariés, je le rappelle, sont évidemment des femmes et 51 % de ces femmes sont à temps partiel.

Ce groupe a déjà connu quatre plans sociaux. Il a été racheté en 2007 par Vivarte. Enfin, Vivarte a été racheté en 2007 par le groupe financier Charterhouse, puis la dette de Vivarte a été rachetée par des fonds d'investissement américains, qui se comportent trop souvent en fonds, je dirais "vautours", notamment depuis 2014.

Considérant que le groupe Vivarte touche 44 millions d'euros d'aides de l'Etat - c'est là, le rapport - et que les actionnaires ont déjà touché près d'un milliard d'euros d'intérêts depuis le rachat du groupe, je souhaite rappeler qu'il faut veiller au plus grand respect des salariés et des instances représentatives du personnel dans cette phase de restructuration qui s'ouvre à travers la plus grande transparence, ce qui n'est pas toujours le cas, vis-à-vis de ces derniers, et surtout un dialogue social de qualité.

Nous souhaitons aussi que les cessions d'enseignes envisagées permettent de réinvestir durablement dans la pérennité du groupe et la sauvegarde des emplois.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci aux élus du 19e arrondissement, notamment à François DAGNAUD et à Léa FILOCHE, de nous donner l'occasion, dans notre Assemblée, d'exprimer notre soutien aux salariés du groupe Vivarte, qui ont appris, au moment où ce vœu a été déposé, une nouvelle restructuration de leur entreprise : la cession des magasins de chaussures "André", la cession de la marque de vêtements "Naf Naf", la fermeture de 147 magasins "La Halle aux chaussures" et la réorganisation du siège.

Vous l'avez rappelé, les salariés du groupe Vivarte subissent depuis 10 ans plans sociaux, rachats, cessions, valse des directeurs. On a ici un condensé des conséquences de la financiarisation à outrance de l'économie avec ses L.B.O., ses dettes colossales et ses fonds vautours. Ce serait presque un cas d'école intéressant s'il n'y avait pas derrière des femmes et des hommes qui voient leur travail disparaître et leurs savoir-faire gâchés.

Après la suppression de 1.890 postes en 2015, les deux nouveaux plans sociaux annoncés la semaine dernière pourraient concerner 2.000 salariés en France d'après la C.F.D.T., dont 270 salariés dans les magasins du groupe à Paris. On assiste au démantèlement à petit feu du numéro 1 français de la vente de chaussures et de vêtements, qui comptait encore avant l'annonce de ses plans sociaux 17.000 salariés. Dans ce dossier, c'est uniquement l'intérêt des actionnaires qui sert de boussole en lieu et place de toute stratégie industrielle. C'est-à-dire les fonds soi-disant d'investissement, Alcentra, Oaktree, Babson et G.L.G Partners, qui ont exigé des remontées financières totalement déconnectées de l'activité réelle de Vivarte.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu, qui nous permettra d'écrire au P.D.G. de Vivarte car, dans ces conditions difficiles, le moins que l'on puisse faire pour les salariés est de leur garantir un dialogue social transparent et de qualité, ce qui est manifestement loin d'être le cas aujourd'hui.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 30).

### **2017 DFA 8 - Fixation, à compter du 1er janvier 2017, du taux de majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mobilisation des logements vacants et des résidences secondaires.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 8 et le vœu référencé n° 63 qui y est rattaché relatif à la fixation, à compter du 1er janvier 2017, du taux de majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Je vais donner successivement la parole à M. Eric AZIÈRE, M. Rémi FÉRAUD, M. Jean-François LEGARET, M. Jérôme DUBUS, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et Mme Danielle SIMONNET.

Monsieur AZIÈRE ?

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Madame la Maire.

On assiste à Paris à une augmentation constante en effet du nombre de résidences secondaires, en pourcentage d'ailleurs surtout, parce que vous citez le chiffre de 43 % d'augmentation dans le projet de délibération entre 1999 et 2014, ce qui peut paraître très important mais qui, en volume, en 2014, représente environ 100.000 logements résidences secondaires sur 1.3 million de logements en totalité à Paris. Mais je note malgré tout que la tendance s'accélère.

Ce projet de délibération veut porter le taux de majoration de la cotisation de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 60 %. C'est pour une raison que vous indiquez, cette augmentation serait dissuasive et pousserait les propriétaires de résidences secondaires soit à vendre leur résidence secondaire, soit à remettre ce bien sur le marché de la location traditionnelle.

Enfin, nous avons bien compris que l'augmentation forte et récente des résidences secondaires serait due très largement au développement du marché de la location de meublés touristiques, pour aller vite disons ce que l'on appelle le phénomène "Airbnb", et au rendement de ce type de location beaucoup plus lucratif que la location traditionnelle.

Pour vérifier l'aspect dissuasif de l'augmentation de la taxe d'habitation, 60 %, le chiffre est impressionnant, j'ai pris un exemple. Vous connaissez bien le 18e arrondissement, Monsieur BROSSAT. Prenons un beau produit, par exemple un petit 50 mètres carrés dans le 18e chic à Lamarck-Caulaincourt. Sa valeur locative brute est de 4.168 euros. Si on n'applique aucun abattement, il constitue la base d'imposition sur laquelle s'applique le taux communal parisien de 13,8 %, ce qui donne une taxe d'habitation de 575 euros.

Avant le projet de délibération que vous proposez, s'appliquait une majoration de 20 %, soit 20 % sur mon exemple de 575 euros, c'est-à-dire dire 115 euros de plus pour un total de 690 euros. Après le projet de délibération que nous ne voterons pas mais qui sera sans doute adopté, la majoration passe à 60 %, trois fois plus, trois fois 115 euros soit 345 euros de plus sur ma base de 575 euros.

Ce n'est pas que cela me fasse plaisir de payer plus, mais sérieusement vous pensez que, sur un 50 mètres carrés que je voue à la location touristique meublée, 345 euros de plus par an vont me dissuader ? Vous croyez que ces 345 euros de plus je ne les amortis pas en deux ou trois nuitées de plus par an ? C'est une franche plaisanterie. Pensez-vous vraiment que cette pénalité, qui en est une, va me dissuader de garder un pied-à-terre à Paris que je louerai 8 mois sur 12 ?

Je reviens à notre débat d'hier. Cette mesure est d'abord et avant tout une opportunité de plus de renflouer les caisses de la Ville de Paris sur le dos des propriétaires de résidences secondaires qui louent de façon saisonnière ou pas, mais son impact est nul sur le motif évoqué de la remise sur le marché de logements à la location locative que seule la régulation, que j'ai appelée de mes vœux hier, peut apporter.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Le Code général des impôts a introduit, en décembre dernier, c'est-à-dire très récemment, la possibilité de majorer la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Il permet aux communes situées dans les zones où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements - Paris en fait partie - de majorer le montant de la taxe d'habitation pour les logements occupés à titre de résidence secondaire. Nous étions nous-mêmes très favorables, élus socialistes parisiens, élus de la majorité parisienne, à cette disposition législative.

En effet, nos territoires sont marqués par une pénurie de logements, notamment pour toutes celles et ceux qui doivent travailler à Paris et qui sont aujourd'hui souvent contraints à des déplacements de plus en plus longs. Les logements à Paris doivent être consacrés en priorité à l'habitation principale. Je remarque d'ailleurs une forme d'incohérence dans l'argumentation de l'opposition sur ce sujet.

A Paris, le nombre de logements au total a crû de 3 % ces 15 dernières années et, en même temps, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 43 % sur la même période. Elles représentent aujourd'hui près de 8 % des logements et la tendance s'accélère. Nous luttons, certes, contre les locations saisonnières, mais nous devons lutter aussi contre la multiplication des résidences secondaires qui empêchent les Parisiens de se loger, ce qui explique - et je croyais que cela souciait l'opposition municipale - une baisse de population extrêmement légère certes, mais réelle ces 5 dernières années de 0,1 %.

L'objectif du relèvement de cette taxe d'habitation est d'inciter les propriétaires à remettre leur logement en résidence principale et le taux de la taxe d'habitation restera pourtant inférieur à la moyenne nationale, 21 % contre 24 %. Cette augmentation enfin respecte nos deux engagements très importants de campagne : 1) ne pas augmenter les impôts des Parisiens puisque cela ne pèsera pas sur les Parisiens ; 2) donner la priorité au logement pour tous les Parisiens et c'est bien notre objectif.

Je note enfin que beaucoup de grandes villes dirigées par des majorités municipales et des maires de droite ont décidé, en 2015, d'appliquer cette majoration. Je pense à Bordeaux, Nice, Marseille ou encore Toulouse. Vous pourriez, dans les rangs de la droite parisienne, vous inspirer aussi de ces municipalités. Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suggère un sous-titre pour ce projet de délibération : taxer plus pour se loger moins. En réalité, c'est ce titre que vous auriez dû faire figurer puisque votre course effrénée aux recettes, qui s'est encore intensifiée pour compenser vos dépenses immaîtrisables, aboutit à cette situation absurde. L'adoption dans la loi de finances 2017 d'un amendement porté par les députés P.S. de Paris, dont Pascal CHERKI, permet aux mairies de moduler le taux de cette taxe additionnelle de 5 à 60 % de la taxe d'habitation. Forts de cette disposition, vous avez décidé de surtaxer au maximum, c'est-à-dire à 60 %.

Vous tentez de justifier cette très lourde augmentation, naturellement en contradiction totale avec votre fameux engagement de campagne de ne pas augmenter la fiscalité...

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Des Parisiens ont un peu de bonne foi...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Cher ami, chers collègues, on continue.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole. Continuez tranquillement.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Faites le taire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Vous êtes le seul à avoir la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Vous semblez justifier cela par l'augmentation des résidences secondaires depuis 15 ans dont on notera d'ailleurs que la majeure partie de cette augmentation se situe entre 2008 et 2014. Cherchez l'erreur. Au lieu d'accentuer tous azimuts la pression fiscale sur les propriétaires parisiens, nous considérons que l'Exécutif serait mieux inspiré d'appliquer une politique de logement au service d'une offre diversifiée et équilibrée, notamment à l'égard des classes moyennes. Or c'est exactement l'inverse qui se produit, et cela s'aggrave de plus en plus, notamment depuis que Mme HIDALGO est Maire, qu'il s'agisse des préemptions coûteuses et improductives, des reconventionnements à marche forcée auprès des bailleurs sociaux, sans compter l'absence totale de programmes significatifs en matière d'accession sociale à la propriété.

C'est précisément parce que cette raréfaction de l'offre touche les classes intermédiaires que c'est ce qui pousse les propriétaires à mettre leur bien en location. Il n'est pas du tout avéré, comme l'a fait remarquer Eric AZIÈRE, bien au contraire que cette surtaxe dissuade les propriétaires de ne pas avoir recours aux locations saisonnières. La vérité est bien ailleurs.

L'Exécutif se sert de la conjoncture tendue du marché locatif pour actionner un nouveau levier fiscal, renflouer ses caisses toujours vides par une recette non négligeable estimée à 43 millions d'euros, c'est-à-dire le doublement de la recette 2015. Le matraquage fiscal n'est plus à démontrer. Vous allez surtout inciter beaucoup de propriétaires à vendre à un prix élevé, mais vous ne serez pas perdants puisque cela vous donnera encore davantage de droits de mutation à percevoir puisque vous les avez également augmentés et que c'est devenu la principale variable d'ajustement budgétaire.

J'ajoute que la situation des expatriés est tout à fait invraisemblable puisqu'il y a beaucoup de Parisiens et de Français qui se sont expatriés pour des raisons professionnelles et, pour eux, détenir un bien est une nécessité. C'est un lien fort qu'ils souhaitent maintenir dans notre pays. Vous inventez la taxe sur l'expatriation, sur les Français qui vivent et travaillent à l'étranger.

La taxe, c'est une taxe sur la valeur scientifique, technique, intellectuelle de la France et de Paris. C'est une augmentation qui préoccupe, à juste titre, tous ces Français. Les députés représentant les Français de l'étranger, notamment Claudine SCHMID et Frédéric LEFEBVRE, ont attiré l'attention de notre groupe, de notre présidente, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, de notre collègue Jean-Didier BERTHAULT, qui suit ce dossier, sur leurs inquiétudes.

Faut-il préciser que le seul moyen dont disposeront ces expatriés pour ne pas être redevables de cette taxe, s'ils ne veulent pas vendre leur bien, sera, bien entendu, d'avoir recours aux locations de courte durée, ce qui souligne encore le caractère totalement incohérent d'une telle mesure ?

Enfin, je vous rappelle que, lors du débat budgétaire de décembre, notre groupe avait déposé un vœu réclamant un moratoire pour geler les augmentations des taxes en 2017, dont la nouvelle majoration de la taxe d'habitation. Vous avez, naturellement, rejeté ce vœu dans votre course effrénée aux augmentations de la fiscalité sous toutes ses formes. Nous, nous sommes fidèles à nos engagements. Nous sommes fidèles aux citoyens français qui travaillent pour le rayonnement de la France hors de nos frontières.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération. Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec ce projet de délibération, une fois de plus, les décisions municipales en matière de fiscalité vont à l'inverse de vos déclarations. Car, à chaque Conseil et à longueur de déclarations médiatiques, vous assurez, vous ou votre adjoint, que les impôts des Parisiens n'augmenteront pas pendant cette mandature. "Croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer". Eh bien, Madame HIDALGO et Monsieur BARGETON, l'enfer se rapproche pour vous deux. Car, sauf à considérer que certains propriétaires parisiens ne sont pas des contribuables, ce que je viens d'entendre de la part de M. Jean-François MARTINS, et que la taxe d'habitation n'est plus un impôt, ce qui serait digne des "alternative facts" de Donald TRUMP, c'est bien une nouvelle augmentation de la pression fiscale à Paris qui est programmée. Le chiffre en est d'ailleurs précisé dans le projet de délibération : 43 millions d'euros par an, ce qui représente 10 % du trou budgétaire récurrent depuis 2014, à savoir 400 millions d'euros.

Alors, on peut faire des concours de sémantique, se contorsionner dans tous les sens pour expliquer le contraire, la pression fiscale à Paris aura bien augmenté entre 2014 et 2020. Ce n'est, certes, pas un coup de massue fiscale, mais du pointillisme fiscal, plus retors, plus sournois, mais qui porte sur des secteurs essentiels de l'économie parisienne. Car cette majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale, va, à l'évidence, à l'encontre du plan de relance du tourisme parisien présenté ce même jour. D'un côté, vous lancez un plan de communication de 8 millions d'euros pour tenter de relancer le tourisme à Paris et, de l'autre, vous allez ponctionner 43 millions d'euros sur un secteur essentiel du tourisme parisien. Comprenez qui pourra.

En effet, les résidences secondaires sont un vecteur indispensable de l'accueil touristique à Paris. Elles répondent à un besoin existant pour des séjours par intermittence et complètent l'offre hôtelière, largement insuffisante dans notre capitale, au bénéfice de nombreuses familles étrangères qui pourraient se détourner de Paris si cette hausse fiscale était répercutée sur les prix de ces locations, ce qui paraît inévitable. Par ailleurs, à un moment où Paris souhaite organiser de grands rendez-vous sportifs, comme la Ryder Cup ou les Jeux olympiques de 2024, il est assez paradoxal de s'attaquer à l'offre d'hébergement saisonnière. D'ailleurs, le rédacteur de ce projet de délibération - je ne sais pas qui c'est, mais il se reconnaîtra - s'est un peu emmêlé les pinceaux dans sa rédaction. Il nous dit à la fois que cette mesure est efficace pour mettre fin à la progression des résidences secondaires à Paris, mais qu'elle reste soutenable pour lesdits propriétaires. Dissuasif ou soutenable, il faudrait savoir. Emporté par son élan, ce rédacteur inspiré nous confie quelques chiffres intéressants.

D'abord, que la population à Paris a baissé à nouveau entre 2009 et 2014, alors que vous vous étiez glorifiés du contraire lors de la campagne électorale de 2014. Mes chers collègues, reprenez ce chiffre : Paris continue de perdre des habitants. C'est inscrit dans ce projet de délibération. Ensuite, que la progression réelle du nombre de logements à Paris, entre 2001 et 2014, est largement inférieure au nombre de logements que vous avez annoncé chaque année depuis 2001. Ceci explique le décalage entre vos chiffres mirobolants et la réalité vécue des Parisiens qui voient l'offre de logements se raréfier et le nombre de demandeurs exploser. Nous dépassons les 250.000 demandeurs de logement.

Il serait temps de dire la vérité aux Parisiens. Cette nouvelle taxation n'est pas faite pour empêcher la progression des résidences secondaires. Elle n'a pour objectif que de trouver un nouvel expédient de recette face à l'incapacité de cette majorité à maîtriser la dépense publique. Alors, dites-le simplement, franchement, honnêtement et tout le monde y gagnera en clarté.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous félicitons, aujourd'hui, de voter ce projet de délibération qui va nous permettre d'augmenter la lutte contre la vacance et la sous-utilisation des logements parisiens. D'ailleurs, le maire du 4<sup>e</sup> arrondissement - qui est retenu - nous disait récemment que, sur l'île Saint-Louis, sur 800 logements, 500 logements sont utilisés par des plateformes de location touristique. Il faut avoir cela en tête, comme idée, quand on aborde ce sujet.

Nous connaissons tous la situation alarmante du logement à Paris et dans la région. Le marché de l'immobilier a explosé en une quinzaine d'années, avec une augmentation de 150 % du prix au mètre carré. L'augmentation des loyers a été moins forte, mais le coût reste beaucoup trop important pour les Parisiennes et les Parisiens. Les plus précaires rencontrent de grandes difficultés à se loger. Je ne compte plus les cas de personnes mal logées qui viennent m'alerter sur leur situation lors de mes permanences dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je conseille à M. DUBUS de tenir des permanences. Il verrait la réalité de l'ampleur du phénomène. Il y a quelques jours, l'association "Droit au logement" a, une nouvelle fois, tiré le signal d'alarme en occupant une partie de l'Hôtel-Dieu.

La situation actuelle est grave, c'est vrai pour les plus précaires, mais ça l'est aussi pour la majeure partie des Parisiennes et des Parisiens. Lorsque l'on voit qu'un studio se loue au-dessus de 700 euros par mois, c'est bien que le marché de l'immobilier fonctionne mal. Quand les familles de la classe moyenne sont obligées de quitter Paris lorsqu'elles ont des enfants, c'est une nouvelle preuve qu'il faut une intervention publique forte et vigoureuse pour réguler le marché de l'immobilier. On n'a peut-être pas la même conception des classes moyennes et du niveau de rémunération des classes moyennes. Bien sûr, la Ville de Paris intervient déjà sur ce marché en créant des logements sociaux. Cet engagement est au cœur de notre action et nous le portons jusqu'au bout.

Mais si l'on veut répondre à la première préoccupation des Parisiens et répondre à la crise du logement, nous devons élargir notre réflexion en nous penchant sur les logements privés. Notre constat est clair : les prix sont trop élevés, car l'offre de logements n'est pas assez importante pour répondre à la demande. L'objectif est tout aussi clair : il faut augmenter l'offre en libérant des centaines de milliers de logements qui sont inutilisés ou sous-utilisés. Paris compte, aujourd'hui, plusieurs dizaines de milliers de logements vacants, plus de 107.000 résidences secondaires et le nombre de meublés touristiques augmente de manière effarante depuis les 3 dernières années.

Alors que des familles dorment dans la rue et s'entassent dans des logements insalubres, on ne peut plus tolérer que des propriétaires s'enrichissent en louant leur appartement à plus de 800 euros par semaine. Nous prenons, aujourd'hui, la décision d'augmenter la taxe sur la résidence secondaire en passant d'un taux de 20 % à 60 %. C'est une très bonne décision, qui a été obtenue de haute lutte par les parlementaires de gauche à l'Assemblée nationale. Mais ce compromis, passé avec le Gouvernement, ne suffit pas. Si l'on veut réellement inciter les propriétaires des résidences secondaires à vendre ou à louer, c'est un taux encore plus élevé qu'il faut fixer. Il faudra fixer ce taux à 200 %, de notre point de vue, pour libérer très vite des dizaines de milliers de logements. C'est le même raisonnement que nous appliquons sur la taxe des logements vacants et les amendes sur les locations touristiques illégales.

C'est le sens du vœu que je propose à ce Conseil. Par conséquent, nous voterons ce projet de délibération. Nous annonçons, d'ores et déjà, que nous allons continuer à nous mobiliser pour augmenter l'offre de logement pour les Parisiennes et les Parisiens.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je vais donner la parole à Ian BROSSAT pour les réponses. Il y aura une explication de vote de David BELLARD sur le vœu... maintenant. Allez, explication de vote de David BELLARD, puis réponse complète d'Ian BROSSAT.

Danièle, pardon, je ne t'avais pas vue.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, la dernière intervenante. Mille excuses.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, c'est peut-être parce qu'aujourd'hui, c'est vous qui avez la veste rouge et moi, je n'ai pas de veste rouge, alors vous ne me voyez plus dans cette Assemblée.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Tout est dans les chaussures, d'ailleurs.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je vais y remédier la prochaine fois, alors.

Ah, l'effet HAMON !

Moi aussi je voterai ce projet de délibération, et c'est une bonne chose, même si évidemment, nationalement, il faudrait à tout prix que le taux soit bien plus élevé pour qu'il soit dissuasif, pour permettre véritablement de remettre dans le parc locatif l'ensemble des appartements qui aujourd'hui en sortent. On sait très bien que la part extrêmement importante de logements vacants et loués pour des locations saisonnières, le sont à un but totalement lucratif.

Il faut donc mettre fin à l'augmentation des locations saisonnières à Paris, parce que cette pénurie de logements locatifs est bien ce qui contribue à organiser la rareté et organiser l'explosion de la spéculation immobilière.

Il faut absolument revenir à l'usage du logement, l'usage premier du logement, c'est pour y habiter, pour y vivre. Ce sont peut-être des choses très simples, mais redisons cela. Le logement doit revenir à son usage de base. Non pas une propriété privée sur laquelle certains peuvent s'enrichir et faire des profits et des profits maximums, mais d'abord une valeur d'usage pour répondre à un intérêt général qui est que tout le monde ait accès à un toit. C'est un droit qui est inscrit dans la constitution.

On a aussi ce problème qu'il va bien falloir que l'on prenne à bras le corps et pour l'instant je trouve qu'on ne le prend pas suffisamment à bras le corps, c'est le développement de "Airbnb", des plateformes numériques qui, sous couvert de nouvelles technologies, et nous ne sommes pas contre les nouvelles technologies, se permettent de contourner l'ensemble des lois et des réglementations.

Derrière la communication de "Airbnb", où chacun pourrait simplement mettre en location exceptionnellement une chambre ou son appartement pour une période très limitée, on sait très bien qu'il y a un nombre d'abus hallucinants où de gros propriétaires se mettent à louer plusieurs appartements 365 jours par an et se font un "business" sur le dos du droit au logement.

Aujourd'hui, la fondation Abbé Pierre rend son rapport. Pour celles et ceux qui sont tant préoccupés par les privilèges des grands propriétaires, un peu de décence. Allez donc récupérer le rapport de l'Abbé Pierre, plongez-vous dedans et prenez conscience de l'intérêt général.

Oui, on a aujourd'hui plus de 20.000 appartements loués de manière totalement illégale par le biais de "Airbnb". Nous avons plus de 107.000 résidences secondaires et une augmentation croissante des meublés touristiques. L'attractivité touristique de Paris n'a pas à se faire sur le dos du logement.

On pourrait aussi aborder la question de la profession hôtelière. Vous trouvez normal que la profession hôtelière subisse une concurrence déloyale à travers l'explosion de ces locations saisonnières, qui ne respectent pas les métiers du secteur de l'hôtellerie ?

Je défends les métiers du secteur de l'hôtellerie. A Paris, nous avons intérêt à avoir un métier du secteur de l'hôtellerie que nous soutenons et qui puisse être accompagné dans l'amélioration de la qualité de son offre et ne pas se retrouver, pour certains, à devoir mettre la clef sous la porte parce qu'ils subissent cette concurrence déloyale. Je ne pense pas que le client est roi, mais qu'il y a des métiers et des secteurs d'activité créateurs d'emplois, qui sont à préserver.

L'application aussi de la loi de réquisition sur les logements vides serait par ailleurs bien plus efficace de manière complémentaire à cette taxe. L'application de la loi de réquisition, cela ne veut pas dire une nouvelle loi, mais l'application de ce que le législateur a d'ores et déjà élaboré. Cela n'est pas une position farfelue, puisque vous voyez les chiffres, ils sont publics, le nombre de logements vacants d'un côté, et le nombre d'hommes et de femmes qui meurent à dormir à la rue.

Le droit de propriété... J'estime que le droit au logement inscrit dans la Constitution doit enfin prévaloir sur le droit de spéculer sur sa propriété. Oui, Monsieur DUBUS, voilà ce qui nous sépare fondamentalement. Le sens de l'intérêt général ou le sens de l'intérêt des privilégiés. Il y a eu une nuit du 4 août et il faudrait en faire une nouvelle dans ce pays contre les intérêts des privilégiés. Oui, Monsieur DUBUS, on entend bien là votre parole d'ancien représentant du MÉDEF.

Je terminerai, mes chers collègues, en disant que quand je suis arrivée à Paris, étudiante, la chambre de bonne représentait un quart du SMIC.

Aujourd'hui, pour se loger à Paris, c'est quasiment trois quarts du SMIC. Alors, vivement la valeur d'usage du logement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Intervention de M. David BELLARD sur le vœu déposé par le groupe Communiste, puis réponse de M. Ian BROSSAT.

**M. David BELLARD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est tout sauf une surprise, cela avait été annoncé lors du débat sur le budget primitif 2017 de la Ville, en décembre dernier : utiliser la possibilité offerte par la loi de finances de majorer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au maximum autorisé par la loi, c'est-à-dire 60 %.

Notre groupe soutiendra cette proposition, même si nous regrettons que le taux soit encore trop bas pour être véritablement incitatif, et ce choix de taxer plus des propriétaires, qui touche ceux qui n'habitent pas à Paris.

Nous avons un objectif, celui de permettre au plus grand nombre de se loger décemment dans la Capitale. Or l'un des éléments de la montée des prix des loyers est lié à la rareté des logements disponibles à la location de longue durée à Paris. Trop souvent, des gens fortunés achètent des pied-à-terre dans la Capitale ou conservent des logements, la plupart du temps pour des locations saisonnières ou pour faire des investissements dormants, privant ainsi celles et ceux qui pourtant vivent et travaillent dans la Capitale, d'un logement.

Or depuis quelques années et cela a été rappelé, ce phénomène s'aggrave, l'augmentation du nombre de logements dans la Capitale entre 1999 et 2014 a été de 3 %, alors que celle du nombre de résidences secondaires a été, elle, de 43 % sur cette même période.

Résultat : la part des résidences secondaires sur l'ensemble des logements est passée de 5,7 % en 1999 à 7,9 % en 2014. Les données les plus récentes montrent que la tendance s'est accélérée ces dernières années. Bien sûr, cette mesure doit être aussi associée à un encadrement des loyers effectif et au fait d'aller plus loin dans la

réglementation pour les plateformes de location de type "Airbnb", en commençant par beaucoup plus de contrôles pour ceux qui pratiquent la location saisonnière.

Pour conclure, avec cette mesure d'augmentation de la taxe, nous faisons d'abord le choix de chercher à remettre sur le marché des logements disponibles plutôt qu'à protéger, comme le fait l'opposition municipale, la rente des plus riches en patrimoine.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Un grand merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous l'avez compris, au travers de ce projet de délibération nous proposons de relever le taux de majoration de la taxe sur les résidences secondaires de 20 à 60 %, c'est-à-dire le taux maximal autorisé par la loi de finances pour 2017.

Qu'est-ce qui nous conduit à prendre ce projet de délibération ? C'est un constat concret, un constat objectif, qui est qu'à Paris, depuis maintenant une quinzaine d'années, nous sommes confrontés à une augmentation considérable du nombre de résidences secondaires. Depuis la fin des années 1990, c'est une augmentation de 43 % du nombre de résidences secondaires à Paris, alors même d'ailleurs que le nombre de logements parisiens a augmenté. Ce qui a progressé parallèlement, c'est le pourcentage de résidences secondaires dans la Capitale, c'est-à-dire de logements qui sont vacants les trois quarts de l'année.

Effectivement, comme l'ont dit à très juste titre beaucoup d'orateurs, personne ne peut accepter que nous ayons autant de logements vides les trois quarts de l'année, parfois 90 % de l'année, alors même que nous avons de tels besoins de logement pour les familles de la classe moyenne, pour les familles modestes, et c'est pour elles que nous prenons ce projet de délibération, parce que nous souhaitons que les logements situés à Paris profitent d'abord à ceux qui travaillent, produisent des richesses à Paris. C'est à eux que nous nous adressons en prenant ce projet de délibération.

J'ai bien sûr entendu un certain nombre d'arguments dans ce débat et permettez-moi d'y répondre. J'ai noté premièrement un certain nombre de contradictions. Certains d'entre vous, c'est le cas de M. AZIÈRE, nous ont expliqué que cette taxe n'est pas assez dissuasive, mais dans le même temps, M. LEGARET nous a expliqué que cette taxe allait conduire nombre de propriétaires à vendre leur résidence secondaire.

Comment pouvez-vous nous dire que cette taxe n'est pas assez dissuasive, et dans le même temps qu'elle va conduire des propriétaires à vendre ? Excusez-moi de vous le dire, mais sur ce sujet, il va falloir que l'opposition accorde ses violons, parce que les deux arguments ne vont pas ensemble. On peut avancer l'un de ces arguments, on peut avancer l'autre, mais on peut difficilement avancer les deux en même temps.

Deuxièmement, je note quand même que tout le monde a regretté, suite à l'étude de l'I.N.S.E.E., la baisse de la population parisienne dans un certain nombre d'arrondissements. Si nous faisons ensemble ce constat, dans le même temps, si vous n'êtes pas d'accord avec cette taxe, comment pouvez-vous ne pas faire une seule contre-proposition ? Si vous estimez que cette taxe n'est pas assez efficace, je vous pose la question : que proposez-vous pour diminuer le nombre de résidences secondaires dans la Capitale ? Nous, nous prenons nos responsabilités : nous décidons de mettre en place cette surtaxe sur les résidences secondaires. Je n'ai pas entendu la moindre contre-proposition de votre part.

Troisièmement, un certain nombre d'entre vous nous ont dit : "Vous devriez plutôt construire des logements neufs". C'est quand même extraordinaire, parce que j'ai en mémoire les débats que nous avons eus hier au Conseil de Paris sur les projets de délibération relatifs au logement. Vous vous êtes opposés à cinq projets de délibération portant sur la production de logements, notamment pour les classes moyennes, dans des arrondissements déficitaires en matière de logement social. Par conséquent, je vois mal comment vous pouvez nous dire : "Construisez davantage", et dans le même temps, vous opposer à des projets de construction nouvelle.

Quatrièmement, vous nous dites : "La pression fiscale va être terrible avec cette taxe sur les résidences secondaires, avec cette majoration de 60 % sur la taxe d'habitation", mais dans le même temps, vous nous dites : "À ce moment-là, vous rompez avec les engagements pris par la Maire de Paris devant les Parisiens". Dois-je vous rappeler que dans le programme qu'elle a diffusé, Anne HIDALGO, lors des élections municipales, figuraient noir sur blanc deux choses : premièrement, que nous n'augmenterions pas la taxe d'habitation, pas plus que la taxe foncière sur les Parisiennes et les Parisiens ; mais il était écrit aussi noir sur blanc, dans le même paragraphe, que la taxe sur

les résidences secondaires augmenterait. Il n'y a par conséquent aucune rupture avec les engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

Et par ailleurs, j'assume que nous préférons, avec Julien BARGETON, avec la Maire de Paris, faire porter la pression fiscale sur des gens qui sont là deux semaines par an, qui ont des revenus tels qu'ils leur permettent d'acheter 100 mètres carrés sur l'île Saint-Louis, que sur des Parisiennes et des Parisiens qui travaillent et produisent des richesses dans la capitale. C'est un choix politique et c'est un choix de justice que nous assumons parfaitement.

Cinquièmement, et j'en aurais fini : dois-je vous rappeler que nombre de villes qui ne sont pas dirigées par des amis de la majorité municipale - je pense à Biarritz, je pense à beaucoup de villes de la Côte-d'Azur - ont adopté exactement la même mesure, parce que c'est une réponse pragmatique à un problème auquel nous sommes confrontés dans nos villes qui sont attractives, dans nos villes qui sont touristiques et dans lesquelles nous souhaitons que les classes moyennes aient toute leur place.

C'est pour elles que nous prenons ce projet de délibération et je suis très fier de le porter aujourd'hui.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 8).

Je vous en remercie.

## **2017 DFA 5 - DEVE - Convention de financement avec la Région Ile de France pour la mise en place de 3 chantiers participatifs sur la petite ceinture (12e, 19e et 20e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 5 - DEVE relatif à une convention de financement avec la Région Ile-de-France pour la mise en place de trois chantiers participatifs sur la petite ceinture.

C'est M. Didier LE RESTE qui a la parole.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous évoquons aujourd'hui un énième projet de délibération concernant la petite ceinture ferroviaire parisienne. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt "urbanisme transitoire", organisé par la Région Ile-de-France, la candidature de la Ville de Paris a donc été retenue. Il s'agit d'accélérer la réalisation de projets d'aménagement en optimisant l'usage du foncier disponible.

Ainsi, nous entendons reparler de la reconquête de la petite ceinture, mais qu'à des fins de végétalisation, de déambulation des Parisiennes et des Parisiens, de mise en place de chantiers participatifs. C'est bien, mais j'insiste, il conviendrait en responsabilité, au regard des enjeux environnementaux qui se posent avec acuité à la Ville de Paris, et au-delà, de parler de reconquête de la petite ceinture en termes de services de transport qu'elle pourrait rendre à notre collectivité, bien naturellement dans des conditions adaptées. Ce serait une bonne façon de faire face aux enjeux posés tout en concevant une cohabitation intelligente, comme certaines études le démontrent d'ailleurs,

entre la dimension "transport" et le respect de la biodiversité, de la végétalisation par l'existence de sentiers nature et jardins partagés.

Dans ce projet de délibération, il est de bon ton de rappeler les engagements de notre Conseil, visant entre autres à garantir la réversibilité de l'infrastructure ferroviaire, qui ne doit pas être un vœu pieu, d'autant plus qu'elle doit répondre à des contraintes réglementaires dans sa mise en œuvre.

On parle aussi de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine ferroviaire dans le cadre des projets d'aménagement susvisés. De ce point de vue, nous sommes quand même alertés par l'ambition affichée d'un élargissement à des séquences plus grandes si le bilan de la démarche engagée est positif. Qu'entend-on par-là ?

Alertés aussi à plusieurs titres par le projet d'aménagement de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", où l'on entend construire des immeubles d'habitation sur la petite ceinture en déviant les voies ferrées de celle-ci et en supprimant le faisceau d'échange Bercy-Charenton, ce que démontraient les documents de l'enquête publique.

Alertés également par l'appel d'offres de la R.A.T.P. relatif aux travaux de construction de la future station souterraine Maison-Blanche de la ligne 14 dans l'avenue d'Italie du 13<sup>e</sup> arrondissement, qui aurait, à n'en pas douter, un impact certain sur la continuité de la petite ceinture. En effet, il apparaît qu'il serait procédé à une mutation de la plateforme ferroviaire en plateforme routière sur 1.300 mètres, entre l'avenue d'Italie et la rue du Dessous-des-berges par la création d'un accès au chantier.

La fermeture du tunnel par un mur au niveau du jardin du Moulin-de-la-Pointe serait réalisée, ainsi que la démolition d'une partie du tunnel. Il y a donc de sérieuses craintes qu'après ces travaux, les voies ne soient pas reposées. Peut-on avoir aujourd'hui quelques explications sur ces perspectives, singulièrement des réponses à nos questions ?

Enfin, signalons que ce mois-ci, de nombreuses plaintes de riverains de la petite ceinture du 15<sup>e</sup> arrondissement ont été déposées au commissariat, suite à des jets de pierres, des menaces et autres incidents. C'est le cas d'ailleurs aussi dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, à la Villa du Bel-Air, où la station qui a été mise en place au mois de juillet dernier, est toujours là, est abandonnée, taguée, squattée. Cela démontre qu'il y a des limites à l'ouverture au public d'une infrastructure ferroviaire qui, si elle était toujours utilisée à des fins de transport, serait sécurisée, parce qu'inaccessible dans sa partie infrastructure au public, sans pour autant priver celui-ci de profiter des aménagements sur les sur-largeurs.

Oui, décidément, la petite ceinture ferroviaire pourrait être très utile dans le cadre de la réponse aux besoins croissants de transport et d'amélioration de la qualité de l'air, a fortiori que notre offre de transport en commun, singulièrement, le tramway sur le boulevard des Maréchaux est de plus en plus saturé et affecté par des dysfonctionnements récurrents, comme on a pu le constater en novembre dernier.

Dans la mesure où les situations que j'évoquais précédemment impactent, d'une certaine façon, à moins d'être démenti, certaines décisions de notre Conseil, le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra sur ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, Monsieur LE RESTE, peut-être vous dire que votre intervention intervient dans le cadre d'une convention de financement sur la mise en place uniquement de trois chantiers participatifs sur la petite ceinture. Je vais vous répondre, même si c'est pour vous rappeler ce que nous avons déjà longuement évoqué à ce Conseil. Effectivement, l'année 2016 a été marquée par l'entrée en action de cinq collectifs sur la petite ceinture et, à partir de la fin du mois de février jusqu'à la fin 2019, ce sont neuf sites au total où les Parisiens vont pouvoir découvrir la petite ceinture, mais aussi s'approprier les lieux, imaginer leur avenir et participer à leur aménagement.

Effectivement, on peut dire que la manière originale de concevoir ce projet peut paraître déconcertante, mais comme vous le savez, on a des temps de concertation, des temps de réalisation et des allers-retours constants entre experts, habitants, services municipaux et un certain nombre de "Copils", avec notamment les maires d'arrondissement. C'est un processus exigeant, mais qui est important pour l'avenir de cet espace urbain.

Je voudrais vous rappeler que bien évidemment, il n'a jamais été question dans ce Conseil de faire table rase du patrimoine ferroviaire de la petite ceinture. Nous nous sommes engagés avec vous et avec le Conseil de Paris, et je vous le réaffirme, sur le fait que les différents aménagements proposés sur les tronçons qui font partie du

protocole-cadre seront absolument réversibles et ne feront pas obstacle à un éventuel retour du train dans un avenir à moyen ou long terme.

Bien évidemment, nous travaillons aussi à des usages de loisirs en lien avec la S.N.C.F., et le collectif qui travaillera notamment sur les sites des 12<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements a été spécifiquement missionné sur les questions de mobilité, et notamment pour émettre des propositions sur la création de Vélorail que vous avez souhaité voir se mettre en place pendant le débat sur la convention cadre.

Je ne vais pas m'attarder sur les trois points que vous avez abordés mais vous dire que sur tout le tronçon qui concerne la convention cadre, il n'y a aucune problématique de non-réversibilité.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 5 - DEVE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 5 - DEVE).

## **Compte rendu de la 2e Commission.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons entamer les travaux de la 2<sup>e</sup> Commission, et avant de donner la parole à sa présidente, Mme Fadila MÉHAL, je vous précise que nous examinerons avant de nous interrompre le premier projet de délibération qui concerne l'Office du Tourisme, et ensuite nous interrompons notre séance.

Madame MÉHAL, la parole est à vous, pour trois minutes.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y avait, c'était lundi dernier, la première Commission de l'année. Vingt présents, toujours beaucoup de monde, et en préambule j'ai rappelé qu'une visite de Notre-Dame de Paris serait organisée le jeudi 2 février, avant le début des travaux. Cette visite d'ailleurs était à l'initiative de Mme VIEU-CHARIER que nous remercions vivement.

Quelques projets de délibération ont fait l'objet de discussions parmi les 43 à l'ordre du jour, dont une du Conseil départemental. Je ne vais pas les énumérer puisqu'elles ont été rapportées par M. JULLIARD, mais quelques discussions ont été assez intéressantes.

C'était notamment l'adhésion de la Ville de Paris à l'établissement public de coopération culturelle Atelier Medicus, avec une intervention extrêmement importante aussi de Mme FANFANT.

L'acquisition de documents anciens, rares et précieux pour l'enrichissement de collections des bibliothèques de la Ville de Paris avec une intervention de M. GAUDILLÈRE.

L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris a suscité un beau débat entre M. DUCLOUX et Mme FANFANT, et aussi le salon du prêt-à-porter féminin et d'accessoires, place de la Concorde, avec en effet beaucoup d'interventions.

Je suis personnellement intervenue sur le régime indemnitaire des directeurs de conservatoires pour avoir un chiffre plus précis, qui m'a été donné.

Enfin, nous avons eu une discussion importante sur l'outre-mer avec la mise à disposition auprès du C.A.S.O.D.O.M. d'un agent de la Ville de Paris et d'une subvention, vous la verrez tout à l'heure. Il y a eu des réponses en effet, puisque Mme FANFANT est intervenue sur le sujet du délégué à l'outre-mer.

Voilà pour la culture, de façon synthétique.

Sur la mémoire, malheureusement Mme VIEU-CHARIER était un peu souffrante, je vois qu'elle va beaucoup mieux et nous nous en réjouissons.

C'est M. ABADIE, directeur du cabinet, qui a présenté en son absence les projets et, comme toujours, il y avait beaucoup de consensus puisque les projets n'ont pas appelé de commentaires particuliers aux questions des membres de la Commission.

Sur les amendements, il y en avait 7 rattachés, je ne vais pas les citer puisqu'ils vont arriver à l'examen. Sachez que généralement il y a eu pour l'essentiel beaucoup d'avis en tout cas suivis par l'Exécutif.

Je voudrais rappeler simplement en questions diverses rappeler la question importante, et d'ailleurs légitime, de M. GAUDILLÈRE qui demandait des informations sur le suivi de la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM relative à la création d'une mission de préfiguration d'un parcours de la Révolution française, dont nous avons parlé ce matin.

Je pense qu'il y a eu des pourparlers au-delà des réunions techniques importantes. Elles doivent être finalisées et j'en rendrai compte à la prochaine Commission. Je donne rendez-vous à tous les membres de la Commission le 20 mars pour la prochaine réunion.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

### **2017 DAE 45 - Subvention (5.240.000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (1er).**

### **2017 DAE 46 - Subvention (2.000.000 euros) et convention avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris pour la mise en œuvre d'un Plan de relance du tourisme.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner les projets de délibération DAE 45 et 46 relatifs à l'attribution d'une subvention et signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Je donnerai successivement la parole à M. Philippe DUCLOUX, M. Jean-François LEGARET, M. Alexandre VESPERINI et M. Sergio TINTI, puis M. Bruno JULLIARD répondra.

Monsieur DUCLOUX ?

**M. Philippe DUCLOUX**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le tourisme parisien a beaucoup souffert des attentats de novembre 2015, à Paris évidemment et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et le 10<sup>e</sup> arrondissement en particulier. Je mentionnerai évidemment les attentats de juillet 2016 à Nice.

Ce secteur économique clé représente la première industrie de Paris et près de 12 % de l'emploi salarié parisien. La quasi-totalité des filières touristiques, transports, hébergement, restauration, commerce, culture et loisirs sont touchés depuis plusieurs mois par une baisse d'activité. Pour autant, le tourisme ne s'est pas arrêté à Paris et en France. Nous sortons peu à peu du climat post-attentat et nous devons soutenir les professionnels du secteur.

C'est dans cette optique que je souhaite souligner aujourd'hui le caractère exceptionnel et inédit du montant accordé à la relance touristique. En effet, afin d'accélérer la perspective de retour à une situation normale, la Ville de Paris met 2 millions d'euros sur la table pour soutenir et renforcer l'Office du tourisme et des congrès de Paris.

La Mairie de Paris a été extrêmement proactive pour aller chercher une contribution de l'Etat à hauteur de 4 millions d'euros et de la Région Ile-de-France pour 2 millions d'euros, pour que ce plan soit travaillé conjointement par les trois parties.

Au total, ce sont près de 8 millions d'euros d'argent public, auxquels il sera possible de rajouter des cofinancements privés. La dimension territoriale du tourisme liée à la destination de Paris implique un travail concerté. C'est la première fois qu'un plan de relance touristique de cette ampleur est lancé à Paris et que l'Etat, via Atout France, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France via le Comité régional se mobilise de manière aussi étroite et coordonnée pour soutenir ce secteur crucial pour l'économie et l'emploi parisiens.

Je tiens ici à remercier évidemment Anne HIDALGO, la Maire de Paris, Bruno JULLIARD qui nous répondra, Jean-François MARTINS, Olivia POLSKI, ainsi que toutes leurs équipes et la Direction de l'attractivité et de l'emploi

pour leur discours positif et pour tout le travail réalisé afin de stabiliser, voire de développer, les très nombreux emplois qui dépendent du secteur touristique et qui eux ne sont pas délocalisables.

L'objectif de ce plan de relance est très clair : contribuer à un retour de la fréquentation touristique au niveau d'avant les attentats de novembre 2015 dans le courant du premier semestre 2017, à l'aide d'une nouvelle campagne de promotion pour renforcer le rayonnement de notre capitale en Europe et à l'international.

Il s'agit là, comme je viens de le dire, de redorer l'image de Paris qui reste encore la première destination touristique mondiale. Au programme, des campagnes événementielles tout au long de l'année, des campagnes auprès des producteurs de cinéma et de série TV. D'ailleurs, je rappelle qu'aujourd'hui un nouveau tournage a lieu tous les trois jours - ce sont les chiffres de 2016.

Je rappellerai également qu'un ciblage est nécessaire pour les groupes d'intérêt via les réseaux sociaux, comme je pense aux touristes LGBT. Et j'anticipe avec l'organisation des Gay Games en 2018.

Je pense également aux "clubbers", aux amoureux de la mode avec la "Fashion week" et évidemment de la gastronomie dont nous avons parlé hier matin, puisque près de 90 restaurants étoilés figurent au "Guide Michelin".

Comme disait Ernest Hemingway, je reprendrai évidemment la belle formule "Paris est une fête", cela n'a pas changé. Il faut le faire savoir, mes chers collègues.

Par ailleurs, après l'Euro de foot de 2016, Paris continue d'accueillir de grands événements en 2017. Je mentionne le Championnat du monde de handball avec la très belle victoire de l'équipe de France dimanche dernier. Puis il y aura l'organisation du Championnat du monde de hockey sur glace en mai prochain.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous pouvons nous féliciter que la Maire de Paris ait initié cette dynamique collective et débloqué des moyens conséquents pour relancer la fréquentation touristique.

A titre personnel, j'espère sincèrement que l'unanimité se fera sur cet enjeu vital pour tous les acteurs qui permettent à Paris de rayonner dans le monde entier et de rester aux yeux du monde la plus belle ville du monde.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Catherine DUMAS qui était inscrite est membre du Conseil d'administration de l'Office du Tourisme et elle ne peut donc pas intervenir à ce sujet dans cette enceinte.

Je donne donc la parole à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons tous l'importance de la filière touristique dans l'économie parisienne, puisque c'est un secteur qui correspond à 12,4 % des emplois parisiens, qui accueille chaque année près de 47 millions de voyageurs et qui pèse près de 7 % du P.I.B. régional.

Cette activité cruciale a été mise à mal en 2016, année la plus mauvaise pour l'hôtellerie depuis 2009, en raison notamment des terribles attentats qui ont endeuillé et meurtri notre ville.

Nous avons donc un défi à relever. Il est fort, ardu : faire de 2017 l'année de l'embellie du tourisme à Paris.

Pour cela, nous devons être capables de redorer l'image de Paris et de rassurer les touristes étrangers en termes d'accueil et de sécurité. C'est ce premier volet que vous nous proposez d'accompagner en nous soumettant cette subvention de 2 millions d'euros dans le cadre d'un plan de relance. Nous soutenons ce projet. L'activité de Paris passera entre autres par des campagnes de communication visant à renforcer l'image de notre ville, et la mise en place de ces campagnes et de ces offres promotionnelles sont des axes à développer afin d'atteindre l'objectif de relance de l'attractivité touristique.

Pour autant, le tourisme n'est pas une activité d'hier basée sur la seule valorisation de notre patrimoine. C'est une activité d'avenir qui mobilise de nouvelles technologies et industries. La Ville doit pouvoir soutenir ces nouvelles applications qui permettront à terme d'accompagner l'économie du tourisme.

Nous soutenons l'idée de travailler sur les réseaux sociaux pour lancer des campagnes digitales visant de nouvelles communautés, "fashion weeks", événements "food" et événements sportifs. Un dernier mot pour dire

combien il est important à nos yeux d'associer la Région d'Ile-de-France et le Comité régional du tourisme à ce plan de relance.

L'opération reconquête de notre rang touristique n'aboutira qu'à la condition que tous les acteurs publics et privés soient mobilisés. Ainsi l'image de Paris, à l'international, pourra-t-elle être retrouvée, réhabilitée, redorée. Mobilisons-nous tous pour que le rayonnement régional, national et international de Paris se développe.

C'est la raison pour laquelle nous voteront naturellement pour ces deux projets de délibération DAE 45 et 46.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, comme Jean-François LEGARET et l'ensemble de nos collègues du groupe LR, je voterai ce projet de délibération. J'ai une petite anecdote à vous faire partager. J'étais présent à la métropole du Grand Paris à la présentation du Schéma régional tourisme au Conseil régional ce matin.

Il y avait un tour-opérateur chinois qui intervenait en français, c'est pour cela que l'on a bien pu comprendre et saisir un peu l'importance de ce qu'il avait à nous dire. Il nous disait que, chaque année, à l'occasion du nouvel An chinois, on a plusieurs millions de Chinois qui prennent quelques jours de vacances en dehors de la Chine.

Nous aurons des statistiques sur ce nombre de Chinois qui sont partis la semaine dernière dans quelques jours. Il s'agit a priori de 6 millions de Chinois qui sont partis à l'étranger et il se trouve, d'après ce que nous disait ce tour-opérateur, que dans ces statistiques qui seront publiées dans quelques jours, la France arrive très loin derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, mais elle arrive même derrière la Suisse et la Hongrie désormais. Je crois que la situation du tourisme en France et à Paris en particulier est particulièrement préoccupante. Ce sont des chiffres qui seront publiés dans quelques jours, mais ils ont saisi tous ceux qui étaient présents ce matin au Conseil régional.

Évidemment, ce plan est nécessaire, voire indispensable, mais je pense quand même que les campagnes de publicité pour les impressionnistes et un certain nombre de publics, c'est très bien mais je doute que ce soit suffisant. Je crois qu'en réalité, nous réagissons malheureusement avec un peu trop d'à-coups. Bien sûr, nous souffrons d'une conjoncture qui est liée au terrorisme et aux attentats que nous avons connus à Paris et à Nice et que nous serons peut-être amenés à connaître à nouveau prochainement.

Je pense aussi que nous souffrons de problèmes structurels. Il en était déjà question auparavant. J'ai eu l'occasion d'être membre de la mission d'information et d'évaluation sur le travail dominical et nocturne, avant même les attentats terribles que nous avons connus. Le problème de l'attractivité touristique se posait déjà à ce moment-là.

Nous avons beaucoup à faire, pas seulement sur la question de la publicité et de la communication, mais nous avons aussi beaucoup à faire dans des domaines structurels sur lesquels la France est littéralement conspuée sur les blogs et sur les sites étrangers, par exemple la sécurité. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de voyages qui ne sont plus assurés à Paris, en raison notamment du fait que nous avons mis en place l'État d'urgence.

A défaut de ces assurances, beaucoup de touristes étrangers, alors qu'ils auraient pu aller à Paris, ne vont plus dans notre pays et privilégient désormais des destinations qui sont perçues comme plus sécurisées comme le Royaume-Uni.

Ce problème n'est pas lié uniquement aux attentats. Je vous renvoie à 2012. Il se trouve que lors de l'alternance de 2012, l'une des premières décisions prises par le Préfet était d'abroger les arrêtés anti-mendicité qui pourtant étaient très nécessaires et qui sont, encore une fois, indispensables dans le centre de Paris, notamment le centre historique et le 6<sup>e</sup> arrondissement.

J'en sais un peu quelque chose. Nous pourrions faire évidemment beaucoup d'autres choses structurelles. Naturellement, tout n'est pas dans la main de la Mairie de Paris mais la Mairie de Paris détient un poids politique suffisamment important pour faire pression sur le Gouvernement afin que nous puissions accueillir davantage de touristes.

Il y a les moyens de paiement. La France est la championne d'Europe sur les seuils de détaxe. Nous avons le seuil de détaxe le plus élevé, 175 euros contre 90 euros en moyenne dans l'Union européenne. Nous acceptons un nombre de cartes bancaires étrangères extrêmement faibles par rapport notamment à l'Allemagne qui a fait un effort considérable dans ce domaine. Nous avons ce problème lié au paiement en espèces des biens touristiques.

J'aurais pu terminer, mais je ne peux pas ne pas parler de la question des ouvertures dominicales et nocturnes. Il y a de grandes institutions privées, de grands magasins qui vont, en 2017, engager des ouvertures nocturnes très larges pour accueillir un nombre de touristes beaucoup plus important.

Je regrette que les institutions publiques, notamment les musées, ne mènent pas cette réflexion. La Mairie de Paris, pour le coup, a des leviers en main. Les musées pourraient, par exemple, ouvrir beaucoup plus longtemps, à des heures très avancées de la nuit. La question de l'ouverture 24 heures sur 24 de la Tour Eiffel aussi a été posée par de nombreux acteurs privés et c'est dommage qu'aujourd'hui, la Ville de Paris ne mène pas une politique plus ambitieuse dans ce domaine.

Je termine sur un point. A la présentation de ce Schéma régional du tourisme, il y avait la présidente de la Région Ile-de-France, Mme PÉCRESSÉ, et son vice-président chargé du tourisme. Il y avait aussi les directeurs et le Président du Comité régional du tourisme. Il se trouve que la Ville de Paris était représentée uniquement par le directeur général de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. Ce n'est pas une accusation, ne le prenez pas mal. Je vais conclure.

Je continue de penser qu'à un moment donné, il va bien falloir désigner un acteur pilote dans ce domaine. Ce n'est pas une accusation contre vous, Monsieur MARTINS. Mais à un moment donné, on ne peut pas avoir autant d'acteurs.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous comprenons tout à fait la nécessité de mettre en place une stratégie de relance du tourisme à Paris. Suite aux événements dramatiques survenus en France, le secteur touristique qui représente 12 % de l'emploi parisien a connu un recul de 10 % de la fréquentation à Paris et en Ile-de-France.

Déjà au moment de la présentation du Schéma de développement touristique en novembre dernier, nous avons salué son ampleur inédite et l'importance de doter Paris d'une vision pour un secteur si important. L'objectif est ambitieux : retrouver le niveau de fréquentation d'avant les attentats de 2015 au 1er semestre 2017. Pour cela, des campagnes dites affinitaires seront mises en place pour déclencher des séjours à court terme. Bien entendu, nous n'avons aucun problème avec le fait que des campagnes ciblées soient mises en place, mais nous le rappelions en novembre dernier, nous militons pour un Paris pour toutes et tous.

Toutes les personnes désireuses devenir à Paris doivent pouvoir trouver à s'héberger et à vivre l'expérience de Paris. En famille, en couple, seul ou entre amis, Paris doit être accessible. À cet égard, la mise en place d'offres à destination des familles ou encore le développement des offres à destination des petits budgets doivent être privilégiés.

Nous soutiendrons ce projet de délibération, mais nous devons être attentifs à n'exclure personne. Paris, c'est le Paris de la multitude, de la diversité, du luxe et du populaire, du sport de rue et des belles infrastructures, des braderies, des petits troquets et des grandes brasseries. C'est ce Paris qui restera dans le souvenir de chaque touriste et voyageur, c'est ce Paris qui alimentera, pour chacun d'entre eux, une seule envie, celle d'y revenir.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je répondrai au nom de Jean-François MARTINS puisqu'une lecture peut-être un peu radicale des textes amène à ce que les membres du Conseil d'administration de l'Office du Tourisme ne puissent pas prendre part au vote, ni prendre la parole pendant nos échanges.

Je ne pourrai pas répondre de manière aussi pertinente que lui, mais je vous donnerai quelques éléments pour vous dire que les deux subventions soumises à vos voix concernent d'abord la subvention ordinaire de fonctionnement à l'Office du Tourisme de Paris qui est, cette année, de l'ordre d'un peu plus 5,2 millions d'euros et, en parallèle, une subvention exceptionnelle de 2 millions d'euros versée à l'Office du tourisme, exclusivement dédiée à la mise en œuvre du plan de relance de la destination Paris.

Concernant d'abord le soutien habituel à l'Office du Tourisme, un mot peut-être pour souligner les demandes d'évolution que la Ville de Paris souhaite voir opérer dans les principales priorités de l'Office du Tourisme. Ces nouvelles évolutions ont pour objectif de faire de l'Office du Tourisme de Paris une agence de promotion de la destination plus performante, dans un contexte où Paris subit la concurrence d'autres destinations qui investissent des budgets très conséquents sur la promotion, avec des stratégies de marketing territoriales plus performantes et plus modernes que celles de l'Office du Tourisme de Paris.

C'est la raison pour laquelle il est demandé à l'Office du Tourisme que nous puissions mieux prendre en compte les nouvelles modalités de déplacement des touristes à Paris. Je pense notamment au fait que les visiteurs passent aujourd'hui moins par des agences et tours opérateurs, même s'il en reste encore beaucoup qui organisent des voyages de cette façon, mais ils sont de plus en plus nombreux à organiser seuls leur voyage via Internet ou les réseaux sociaux. Ce changement de paradigme implique d'investir massivement dans des stratégies de marketing digital, d'animation des réseaux sociaux ou encore dans les relations presse, et c'est ce que Jean-François MARTINS souhaite voir développer par l'Office du Tourisme. C'est l'objet des discussions et des échanges que nous avons avec l'Office du Tourisme tel que cela a été présenté il y a quelques mois maintenant.

Concernant la subvention exceptionnelle de 2 millions d'euros, elle fait suite à la diminution de la fréquentation touristique à Paris après les attentats des années 2015 et 2016. Cette baisse a eu des conséquences préoccupantes pour l'économie parisienne et pour l'emploi parisien, le secteur touristique représentant plus de 12 % de l'emploi dans notre ville. Il ne faut donc pas nier ces difficultés.

Cela dit, il faut tout de même prendre en compte le fait que Paris a particulièrement bien résisté ces derniers mois puisqu'elle demeure, et de loin, la première destination touristique au monde. La meilleure façon de défendre Paris et l'attractivité touristique de Paris, c'est de ne pas relayer des poncifs par ailleurs faux sur l'état actuel de la Capitale. Il faut être fier de notre ville et ne pas faire de la mauvaise publicité systématiquement, surtout lorsque c'est faux. Je pense aux questions, par exemple, de sécurité, aux questions de propreté ou même aux questions d'ouverture d'équipements culturels ou festifs la nuit. Paris n'a pas à rougir de la comparaison avec d'autres villes.

En revanche, c'est vrai qu'il faut, comme le disait Jean-François LEGARET, que tout le monde œuvre dans le même sens, tous les acteurs concernés, l'Etat, la Région, la Métropole et évidemment la Ville de Paris. C'est ce que nous proposons avec cette subvention exceptionnelle de 2 millions d'euros pour l'année 2017 pour la relance de la destination Paris.

Nous avons organisé ce plan de relance avec la Région et avec l'Etat, avec un cofinancement exceptionnel doté d'un budget public de 8 millions d'euros, ce à quoi s'ajouteront des partenaires privés et des fonds privés, qui permettront une enveloppe totale dédiée au plan de relance qui pourrait atteindre entre 12 et 16 millions d'euros. C'est la première fois qu'un plan de relance d'une telle ampleur sera mené pour Paris, avec une déclinaison conséquente de ce plan de relance pour promouvoir la destination d'un Paris romantique, d'un Paris nocturne et festif, d'un Paris en plein air et en famille, la rentrée culturelle évidemment ou encore l'hiver féérique à Paris pour les fêtes de fin d'année.

Des campagnes modernes et digitales nombreuses seront relayées et augmentées par ce plan de relance. Un volet de ce plan sera consacré au développement des relations publiques, notamment dédié à la prospection de tournages de films de séries télévisées étrangères à Paris ou encore un accueil décuplé d'influenceurs du monde entier pour afficher une image positive de la destination dans les grands médias étrangers.

Enfin, un dernier volet de ce plan concerne la présence française renforcée dans les grands salons internationaux du tourisme et ce sera une des missions complémentaires de l'Office du Tourisme.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix successivement les deux projets de délibération.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 45).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 46).

Je vous remercie.

### **Dépôt de questions d'actualité.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris concerne "l'évolution de la démographie parisienne et la perte d'habitants."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris est relative à "la mise en œuvre du Plan hiver à Paris."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris est relative "aux produits destinés aux bébés."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concerne le "Projet Hôtel-Dieu (A.P.-H.P.)."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris concerne les "actions de la Ville de Paris envers les copropriétés privées pour réguler la présence d'appartements loués via "Airbnb"."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris est relative à "la délégation de service public Autolib'."

Nous suspendons nos travaux. Reprise à 14 heures 45 par les questions d'actualité.

Bon appétit.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

### **Examen des questions d'actualité.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Chers collègues, nous nous retrouvons donc pour l'examen des questions d'actualité.

#### **I - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution de la démographie parisienne et la perte d'habitants.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - La première question d'actualité est posée par le groupe UDI-MODEM.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec inquiétude que le groupe UDI-MODEM a appris, par la presse, que Paris perdait des habitants. En effet, selon ces sources, en 2009 Paris comptait 2.257.700 habitants. Il semblerait qu'au 1er janvier 2014, elle ne compte plus que 2.243.000, soit un solde négatif de 14.000 habitants.

Est-ce une fatalité ? Non, car entre 2009 et 2014, des villes dynamiques comme Lyon et Bordeaux ont amélioré leur attractivité en gagnant, elles, des habitants.

Notre groupe s'est interrogé sur les causes de ce dépeuplement. Nous avons identifié quatre causes que nous allons livrer surtout à votre examen.

La première, c'est bien sûr le solde naturel, c'est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. A Paris, le solde est négatif, 0,7. Cela veut dire que les Parisiens font moins d'enfants. Pourquoi ? Et surtout, comment y remédier ? Leurs conditions de vie peut-être seraient en cause ? Probablement.

C'est ce que confirme le deuxième indicateur, le solde migratoire de la Capitale, c'est-à-dire la différence entre les arrivées et les départs, qui est négative. C'est la deuxième cause du dépeuplement. Les Parisiens quittent donc Paris, même si ce n'est pas un phénomène nouveau.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres. La Petite Couronne a attiré beaucoup de familles, 137.000, pour cause, les appartements parisiens, au foncier, sont très chers à la location et à l'achat.

Le prix du mètre carré à Paris est passé de 4.100 euros au printemps 2004 à 8.300. Il a doublé presque en 10 ans.

Quant au logement social, je n'en parlerai pas, vous savez les délais d'attente et le nombre d'attributions devant les demandes très exponentielles.

La question posée ce matin, c'est aussi le fait que le nombre de résidences principales est presque stable, mais le nombre de résidences secondaires a fortement crû. On peut y voir la marque d'"Airbnb".

Je voudrais aussi mettre en question la qualité de vie sans parler de "bashing", mais quand même, il y a la saturation des transports, la pollution, peut-être aussi l'insécurité dans certains arrondissements, la propreté.

Madame la Maire, face à ces quatre facteurs expliquant le solde migratoire négatif, quelles mesures comptez-vous prendre pour inverser la tendance du dépeuplement de notre belle Capitale ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame MÉHAL.

Je donne tout de suite la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Madame MÉHAL.

Comme vous le soulignez, Madame MÉHAL, les dernières données démographiques de l'INSEE, publiées le 1er janvier dernier, montrent un léger tassement de la population parisienne.

Nous sommes très loin de ce que vous venez d'appeler un dépeuplement de Paris, puisque l'évolution est de moins 0,1 % d'habitants entre 2009 et 2014. L'INSEE indique d'ailleurs explicitement que le chiffre de moins 0,1 % sur 5 ans est un indicateur de stabilité et non pas de perte de population.

Sur le chiffre lui-même, comme je vous le disais, il ne faut pas s'alarmer outre mesure de ces résultats. Il ne s'agit pas d'une spécificité parisienne, mais comme l'INSEE nous le précise, ce phénomène de ralentissement concerne l'ensemble des grandes villes qui contribuent actuellement moins à la croissance démographique que les plus petites communes. Il y a de plus une particularité parisienne : il faut appréhender cette évolution au regard des 10 années de forte augmentation de notre population entre 2000 et 2009, et il semble ainsi que nous atteignons progressivement un plateau démographique et non une fuite des habitants hors de Paris.

La deuxième partie de ma réponse concerne plutôt, et c'est d'ailleurs la fin de votre question, la qualité de vie à Paris. Nous avons deux questions face à nous. A combien voulons-nous vivre à Paris, et comment voulons-nous vivre à Paris ? Souhaitons-nous une poursuite du développement démographique indéfini à Paris ou pas ?

Je rappelle tout de même que la densité parisienne est une des plus importantes au monde, avec 21.300 habitants au kilomètre carré. C'est-à-dire plus que Séoul, Buenos Aires ou Tokyo. Il est évident que dans les années qui viennent, nous aurons atteint un palier démographique qui ne nous permettra pas, pour une raison évidente de densité et de foncier, une augmentation massive de la population. L'avenir de la densité urbaine se trouve probablement plus dans la Métropole du Grand Paris que dans Paris intramuros.

La question qui nous est donc aussi posée est celle de la qualité de vie à Paris. Nous devons donc avancer sur deux jambes, en agissant à la fois sur la facilitation de l'accès au logement des classes moyennes à Paris, et au travers de notre stratégie pour l'enfance en direction des familles.

Vous connaissez l'ampleur de notre politique de logement. Je ne la développe pas, de la livraison des 7.000 logements sociaux par an, dont 35 % sont consacrés à des surfaces permettant d'accueillir des familles, jusqu'à l'encadrement des loyers pour permettre de limiter la dépense logement dans le budget des ménages.

C'est aussi notre politique à destination de l'enfance et des familles, 260.000 familles parisiennes qui méritent une qualité de vie et des services publics de qualité, avec la création de 5.000 nouvelles places en crèche d'ici 2020 pour accueillir et accompagner les quelque 30.000 enfants qui naissent chaque année à Paris.

Je pourrais parler de beaucoup d'autres mesures qui mettent l'accent sur la qualité de vie à Paris. Je pense notamment aux mesures de lutte contre la pollution, ou à l'accès à une alimentation de qualité, ou encore la reconquête de l'espace public par les piétons. Tout cela pour créer un écosystème favorable à l'épanouissement des enfants, des adolescents et des familles.

Je conclus en disant que nous pouvons nous réjouir que plus de deux tiers des familles interrogées dans le cadre de notre stratégie sur l'enfance considèrent que Paris est une ville où il fait bon vivre en famille. Il nous faut garder ces deux équilibres. Garder les familles parisiennes, faire venir des personnes qui ont envie de vivre à Paris, mais aussi tout faire pour qu'il fasse bon vivre à Paris.

Vous l'aurez compris, Madame MÉHAL, Paris est loin d'être un territoire déserté par ses habitants. Elle continue d'être un pôle d'attraction et nous ferons tout pour faire de Paris une ville à vivre, une ville inclusive et dotée de services publics de haut niveau dans laquelle chacun peut trouver sa place.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Madame MÉHAL, vous avez de nouveau la parole.

**Mme Fadila MÉHAL.** - J'entends l'argument et le trouve recevable au regard de ce que vous évoquez, à savoir la densité parisienne. J'ai bien compris le slogan qui serait : moins de Parisiens, mais pour vivre mieux à Paris. La question qui se pose alors... C'était un raccourci pour dire, j'entends que...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Cela ne vous ressemble pas. C'est caricatural, vous ne faites pas cela d'habitude.

**Mme Fadila MÉHAL.** - J'ai entendu ce que disait M. l'adjoint, à savoir que nous sommes arrivés à un palier. Pour pouvoir vivre mieux, il faut être dans une densité acceptable. Je l'entends et c'est un argument recevable.

Vous savez combien le groupe UDI-MODEM est attaché à la question de la mixité et des équilibres. La question est, comment les choisir ces Parisiens ? Et nous veillerons, comme vous sans doute, à faire en sorte que la mixité soit un véritable enjeu démocratique à Paris pour que des enfants, des familles, des étudiants, mais aussi des personnes âgées puissent vivre harmonieusement dans notre belle Capitale.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On se retrouve tout à fait. Il ne s'agit pas de dire, il faut croître, croître et croître. C'est vrai que Paris avait perdu beaucoup d'habitants dans les trente dernières années. On en a récupéré par une politique du logement et de l'habitat très offensive. Il y a peut-être des paliers. On continuera à avoir de nouveaux habitants puisqu'on continue à construire et produire du logement, et à transformer même des bureaux vides en logements. On continuera donc à avoir des habitants.

Je pense, en tous les cas, le dessein que l'on porte, la vision que l'on a, c'est une ville dans laquelle les familles, les enfants ont toute leur place. Encore cette semaine où j'ai vu ce week-end, pendant le Championnat du monde de handball, beaucoup de représentants de nombreux pays qui sont venus me voir et tous étaient absolument impressionnés par la présence réelle et visible à Paris de familles avec enfant. Ils m'ont dit : c'est une singularité, c'est quelque chose qui n'est pas de même nature dans les autres grandes villes monde. Je crois que c'est une marque que nous pouvons vraiment porter ensemble.

En tous les cas, merci pour cette question et merci pour la réponse apportée par Bruno JULLIARD.

## **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je veux saluer les stagiaires de 3e qui font leur stage dans différents services de l'Hôtel de Ville. Merci d'être là et à ceux qui vous accompagnent.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la mise en œuvre du Plan hiver à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La deuxième question d'actualité est présentée par Mme Véronique LEVIEUX, au nom du groupe Socialiste et Apparentés.

Je vous donne la parole, Madame LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a quelques jours, nous connaissons une vague de froid très dure à Paris, avec des températures qui descendaient bien en-dessous de 0 degré pendant plusieurs jours. Sans oublier naturellement les foyers touchés par la précarité énergétique, cette situation a été une source d'inquiétude pour les sans domicile que l'on croise régulièrement dans les rues de Paris ou dans les couloirs de métro. Faut-il rappeler néanmoins que la vie dans la rue est dure tous les jours, toute l'année, en toutes saisons et qu'elle peut tuer tout au long de l'année également, et pas uniquement dans les périodes de froid ?

Très vite, les pouvoirs publics se sont organisés pour mettre en œuvre le Plan grand froid, déclenché par la Préfecture de police et piloté par le Samu social qui coordonne les maraudes de renfort avec des associations partenaires qui, par ailleurs, opèrent tout au long de l'année. Je tiens à saluer l'ensemble des bénévoles et associations qui se mobilisent, ainsi que les services de la Ville au service des personnes de la rue et des plus démunis.

Madame la Maire, vous avez voulu que Paris soit pleinement mobilisée dans la lutte contre la grande exclusion. C'est un de vos engagements forts de cette mandature que pilote avec humanité et détermination votre adjointe Dominique VERSINI. Ainsi notre Municipalité a immédiatement réagi en apportant des moyens matériels supplémentaires à travers son Plan hiver : ouverture de salles en mairie d'arrondissement, de gymnases permettant ainsi de proposer près de 259 places supplémentaires gérées par l'Etat.

Nous ne pouvons que saluer la réactivité des services de la Ville face à cette urgence qui s'ajoute aux actions menées tout au long de l'année pour renforcer tous les dispositifs, la création de restaurants solidaires comme dans le 12e récemment ou encore le C.H.U. récemment en novembre dernier dans le 16e arrondissement.

Il n'en demeure pas moins que si de nombreuses personnes à la rue ont pu trouver refuge dans ces centres au cours de cette période de grand froid, d'autres sont restées sur le trottoir, notamment parce qu'elles ont refusé l'hébergement d'urgence pour des raisons sur lesquelles nous devons continuer à travailler.

L'activation du plan d'urgence est une absolue nécessité. Sa bonne mise en œuvre est une obligation. Elle l'est tout autant que notre obligation à accueillir les migrants qui viennent se réfugier dans notre pays et notre ville. Nous sommes fiers que notre Ville ne fasse pas de discrimination face à ces situations de détresse et mette au contraire en œuvre une même volonté politique d'agir envers ces populations.

Madame la Maire, quelques jours après le retour à des températures plus clémentes, pourriez-vous nous dresser un bilan des moyens mobilisés dans cette période par notre Municipalité et plus globalement celui des actions menées sur le territoire parisien par l'ensemble des acteurs concernés ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je vais donner la parole à Mme Dominique VERSINI, dont vous avez salué la ténacité et l'énergie au service de cette grande cause.

Dominique ?

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je trouve que c'est important de faire un point d'étape et je remercie le groupe Socialiste qui me donne cette opportunité pour dire tout d'abord que c'est tout au long de l'année que Paris est mobilisée pour venir en aide aux sans-abri. Je le rappelle, la lutte contre la grande exclusion est la grande cause de la Maire de Paris pour cette mandature et, avec l'ensemble des partenaires, nous travaillons tout au long de l'année.

Sur la question de l'hébergement, parce que c'est une question effectivement prégnante, il faut que vous sachiez que, tout au long de l'année, il y a 16.700 places d'hébergement d'urgence et d'insertion, soit 40 % de l'offre régionale ; c'est extrêmement important. Là-dedans, je ne compte pas les 400 places que nous avons créées au

centre humanitaire de la porte de la Chapelle et les 400 places du centre d'Ivry qui vient d'ouvrir pour accueillir les femmes réfugiées.

C'est extrêmement important et cela doit être placé au regard du poids démographique de la Ville de Paris. Au sein de la Région, nous représentons 18 % de la population et 1 % de la superficie pourtant nous participons pour 40 % de l'offre d'hébergement de toute l'Ile-de-France.

Bien évidemment, comme vous le savez, il s'agit d'une compétence de l'Etat mais la Ville se mobilise depuis toujours, par la mise à disposition par exemple de locaux dans le domaine intercalaire, par la mise à disposition et l'ouverture de gymnases.

Durant l'hiver, à l'approche de l'hiver de façon classique, l'Etat avec la Ville met en place un plan complémentaire, qui était de 1.200 places cette année, et la Ville ouvre en complément une succession de gymnases tout au long de la période hivernale. Mais face au grand froid, Paris a ouvert deux gymnases chaque soir. Nous nous sommes rendus avec Mme la Maire dans l'un de ces gymnases, il y a quelque temps.

Nous avons également ouvert un gymnase pour les jeunes qui se présentent comme mineurs isolés étrangers au centre d'accueil humanitaire chaque soir, dans l'attente de leur évaluation.

Enfin, grâce à des maires d'arrondissement, dont je veux saluer la solidarité, pour le 1er arrondissement, le 4e arrondissement, le 11e arrondissement et le 15e arrondissement, nous avons pu dans ces mairies ouvrir des salles qui ont permis de prendre en charge encore une centaine de places complémentaires.

Tout cela pour dire que, en ce moment, il y a 18.000 places offertes pour les personnes sans domicile fixe.

Bien évidemment, pendant toute cette période, les maraudes sont renforcées. Les maraudes traditionnelles du Samu social sont renforcées par la protection civile, l'Ordre de Malte, l'Unité d'assistance aux personnes sans-abri de la Ville Paris, que je veux vraiment saluer parce qu'elle fait un travail formidable sur tout le territoire de Paris, dans le bois de Vincennes, dans le bois de Boulogne, et aussi avec la Mission famille qui s'occupe des familles dites Roms en situation de rue avec des enfants.

Enfin, je terminerai en disant qu'à Paris - on l'a bien vu hier avec le vote du projet de délibération co-porté avec Ian BROSSAT pour ouvrir un centre d'hébergement dans le 12e arrondissement - à chaque fois que nous le pouvons, dans le domaine intercalaire, des locaux sont mis à disposition pour pouvoir ouvrir des centres qui auront une vocation temporaire, le temps de la mise en place d'un projet plus pérenne.

Je terminerai en disant que tout cela se fait dans la mise en application du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, dont je tiens juste à préciser, et je m'arrêterai là, que 80 % des engagements que nous avons pris sont réalisés ou en bonne voie d'être réalisés.

Voilà, Madame la Maire, pour ce bilan intermédiaire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, chère Dominique.

Je veux remercier autour de Dominique l'ensemble des services sociaux, des volontaires, parce que nous avons des volontaires à la Ville qui se sont inscrits pour passer aussi les nuits dans les gymnases et dans les salles qui ont été ouverts.

Notre Ville peut vraiment être fière de ses agents, Monsieur le Secrétaire général, de tous les bénévoles et de cette générosité qui s'est manifestée dans tous les arrondissements. Je veux associer les mairies, qu'elles soient de l'opposition ou de la majorité, qui se sont engagées avec nous dans ce plan. Cela fait partie des points sur lesquels nos valeurs sont partagées, et nous les portons à travers cette politique. Merci beaucoup.

Est-ce que Véronique LEVIEUX veut reprendre la parole ? Non. Merci.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux produits destinés aux bébés.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la 3e question d'actualité qui est posée par le groupe Ecologiste de Paris et notamment par Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci, Madame la Maire.

Une nouvelle enquête publiée il y a exactement une semaine, le 24 janvier, par le magazine de l'Institut national de la consommation, "60 millions de consommateurs", pose à nouveau la question de la potentielle dangerosité des produits pour bébés et en particulier celle des couches. Sur 12 références de couches testées, y compris les produits étiquetés "écologiques", 9 contiennent des composés organiques volatils irritants et neurotoxiques, comme le toluène ou le styrène. Un modèle contient, en plus, des traces de l'herbicide glyphosate, irritant et cancérigène probable, et d'hydrocarbures toxiques. Seules 2 marques de l'échantillonnage ont de bons résultats.

Le groupe des élus Ecologistes souhaite, dans un premier temps, appeler la Ville de Paris à proscrire, dès à présent des crèches de la Ville, les couches incriminées et que les marchés en cours fassent l'objet d'avenants permettant également d'écartier ces produits. Il apparaît ensuite nécessaire que, dans le nouveau marché de couches, celles-ci soient spécifiquement écartées dans le cadre du cahier des charges. De plus, et en vue de la multiplication des résultats inquiétants d'enquêtes sur les produits destinés aux nouveau-nés, comme celle en février dernier de l'O.N.G. "Women in Europe for a common future" concluant que 299 produits pour bébés sur 341 seraient composés d'ingrédients à risque élevé, le groupe des élus Ecologistes souhaite connaître quelles seront les mesures prises par la Ville pour que l'ensemble des produits achetés et destinés aux bébés soient sans danger.

En 2009, et à l'initiative des élus Ecologistes, la Ville de Paris fut la première ville française à retirer de ses crèches municipales des biberons contenant du bisphénol A. Fin 2015, la Ville s'est dotée d'un plan de santé environnementale. La réduction de l'exposition aux substances chimiques et aux effets cancérigènes, mutagènes, neurotoxiques et perturbateurs endocriniens est l'une des priorités de ce plan. La fiche action de ce même plan implique que la Ville intègre les objectifs de santé environnementale dans la commande publique, notamment en éliminant à terme les achats de la Ville comportant des substances toxiques ou nocives pour la santé et l'environnement.

En 2017, le principe de précaution doit prévaloir. La Ville doit être pionnière et interdire tous les produits pouvant être nocifs pour les bébés. C'est un véritable objectif de santé publique. Des villes comme Stockholm ou Göteborg ont mis en place une stratégie globale d'élimination des substances pouvant être considérées comme dangereuses, en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes : fournisseurs, consommateurs, services accueillant les enfants. Notre Ville pourra également s'en inspirer pour le bien-être de nos tout-petits.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Aurélie SOLANS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame SOLANS, effectivement, nous avons, nous aussi, vu cet article qui nous a immédiatement interpellés, dont nous nous sommes saisis et qui a retenu toute notre attention. Vous savez, parce que vous participez aussi aux travaux et aux discussions que nous avons avec l'ensemble des groupes sur le sujet, que nous sommes particulièrement vigilants à la qualité des produits que nous utilisons dans nos établissements qui accueillent les plus petits Parisiens et les plus petites Parisiennes. Je souscris, bien évidemment, pleinement à cette proposition et à votre demande que la Ville de Paris, comme elle le fait souvent, et particulièrement en la matière, soit pionnière aussi dans la poursuite de ces objectifs.

Lorsque nous avons pris connaissance de cette étude, en tout cas des éléments qui étaient relatés dans l'article de cette parution, qu'avons-nous fait et qu'allions-nous en faire ? La première chose, c'est que nous avons lu attentivement les éléments qui étaient relatés. Nous avons constaté qu'à ce stade, nous avons besoin de confirmer et, en tout cas, d'aller un petit peu plus loin que les premiers éléments qui étaient apportés dans cet article puisque vous avez relevé, en lisant cet article, qu'il est fait état seulement de traces de produits, d'une part, dans des quantités qui sont inférieures aux seuils réglementaires au-delà desquels on considère que ces produits sont dangereux.

Néanmoins, considérant que nous ne pouvons pas nous en contenter, nous avons immédiatement sollicité notre fournisseur et interrogé le fournisseur de la Ville qui doit nous apporter des réponses circonstanciées. Nous l'avons fait immédiatement, donc cela date du 26 janvier. Nous attendons ses réponses circonstanciées et précises. Mais sans attendre ses réponses, nous avons également demandé à notre service de la protection maternelle et infantile de solliciter l'avis du service parisien de santé environnementale pour que, lui aussi, procède à des études sur ces produits.

Nous sommes allés au-delà, solliciter les services de l'Etat qui étaient susceptibles de nous apporter une expertise en la matière, notamment l'A.R.S., la Direction départementale de la cohésion sociale, la Direction

départementale de la protection des populations et aussi le Conseil général de l'environnement et du développement durable. Nous attendons de pouvoir échanger avec l'ensemble de ces organismes.

Dans les choses que nous allons faire, et vous l'avez relevé dans votre question, le marché de fourniture des couches de la Ville de Paris va expirer à la fin de l'année 2017. Cela va être l'occasion. Puisque nous sommes totalement inscrits dans cet objectif général et cette politique transversale de protection et d'éradication des produits dangereux qui a été développée dans le cadre du plan de santé environnementale par Bernard JOMIER, nous allons appliquer la fiche action n° 13 aussi dans le nouveau marché.

Bien évidemment, nous intégrerons ces critères dans le nouveau marché qui permettra de fournir les établissements de la petite enfance.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Nawel OUMER.

Madame SOLANS, souhaitez-vous reprendre la parole ? Merci, en tous les cas. C'est vrai que, sur une proposition des Ecologistes, nous avons interdit les biberons au bisphénol actif. Dès que nous avons eu ces informations, nous avons pris ces mesures. Fidèles à cette position très volontariste, nous allons continuer, comme vient de le rappeler Nawel OUMER.

Merci beaucoup.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au projet Hôtel-Dieu (A.P.-H.P.).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la 4e question d'actualité. Elle est posée par le Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, je vous donne la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, hier matin, les deux unions départementales syndicales - la CGT et FO - se sont rassemblées devant l'Hôtel de Ville pour protester contre les attaques à l'encontre des services publics parisiens. Bien des sujets ont été abordés lors du rassemblement : du travail du dimanche à la fermeture des bureaux de poste, mais aussi le sujet des hôpitaux, de l'A.P.-H.P. et de l'Hôtel-Dieu qui étaient au cœur des discussions. Car l'hôpital Hôtel-Dieu est emblématique de la bataille pour les services publics.

Déjà en 2013, nous avons été nombreuses et nombreux à nous mobiliser contre la fermeture des services hospitaliers et contre la création d'un hôtel de luxe et de commerces de luxe. La mobilisation a alors été payante et nous avons réussi à maintenir l'hôpital en service. Martin HIRSCH est venu cette semaine en 4e commission nous présenter son nouveau projet qui s'articule autour de quatre axes : les urgences, la médecine ambulatoire, la psychiatrie, la santé publique, et prévoit le maintien d'un plateau technique de radiologie et la création d'un centre de santé sexuel.

Une partie non-hospitalière sera consacrée aux logements étudiants, à la recherche médicale, à une crèche sur 17.000 mètres carrés. Cela dit, une première version du projet prévoyait une surface de soins de 20.000 mètres carrés, mais nous nous sommes aperçus, en consultant l'appel d'offres pour le choix de l'architecte, que ce ne sont plus 20.000 mètres carrés dont il s'agit, mais 12.500 mètres carrés qui seraient consacrés aux soins, soit un écart de 7.500 mètres carrés. Or, Martin HIRSCH a préféré mettre en avant le chiffre des deux tiers des surfaces, chiffre obtenu en additionnant les surfaces des services de soins et des services administratifs. Madame la Maire, connaissez-vous les raisons qui ont poussé à revoir à la baisse le nombre de mètres carrés consacrés aux services de soins ?

Deuxièmement, nous craignons, pour notre part, que ce soit lié au projet PERRAULT de réaménagement de l'île de la Cité qui a été commandé par François HOLLANDE. Nous nous demandons d'ailleurs quels seront les impacts de ce projet sur l'hôpital. Il a notamment été question d'installer des entreprises et des commerces dans l'Hôtel-Dieu. Pourrait-on avoir des précisions sur ces sujets ?

Troisièmement, les premières esquisses du projet laissent apparaître que les services d'urgence, les U.M.J. et le service de radiologie seraient bien sûr conservés, mais il serait prévu de changer ces services de place et de détruire les espaces qui avaient été refaits à neuf il y a quelques années. Pourrait-on savoir ce qui justifie cette nouvelle reconfiguration ?

Quatrième question : la récente épidémie de grippe a montré qu'il y avait besoin de lits. Dans le même temps, l'initiative du D.A.L. a montré que des espaces inutilisés pouvaient être rapidement mis à disposition en cas d'urgence. Ces événements récents posent la question de la capacité d'accueil des hôpitaux en nombre de lits. Savez-vous combien de lits le projet prévoit-il de créer ?

Je conclus en insistant sur la nécessité de s'engager à réunir régulièrement le comité de suivi et d'inviter rapidement les médecins et le comité de lutte de l'Hôtel-Dieu qui portent un projet alternatif à l'hôpital, pour entendre leurs arguments.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Nicolas BONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, le projet de l'Hôtel-Dieu a été retravaillé depuis 2014, et c'est un nouveau projet qui a été présenté aux instances de l'A.P.-H.P. C'est un nouveau projet qui a recueilli un très large soutien de la communauté médicale de l'A.P. C'est un nouveau projet qui a recueilli un agrément général du conseil de surveillance. Et ce nouveau projet, c'est bien celui d'un hôpital, d'un hôpital moderne au cœur de notre cité, parce qu'avec la Maire de Paris, comme vous le savez, nous avons fait le choix de ne pas transformer notre Hôtel-Dieu, comme d'autres maires de grandes villes l'ont fait, en un hôtel de luxe ou un centre de conférence internationale, mais bien en un hôpital, un lieu qui reste dédié à la santé.

Mais évidemment, l'hôpital de demain n'est pas celui d'hier, et les superficies qui sont utilisées ne sont pas celles d'hier. On reste moins longtemps à l'hôpital, les séjours y sont plus courts et c'est une bonne chose. Et c'est du mieux pour les patients. Cette transformation de l'hôpital, qui n'est pas composé que de chambres avec des lits, mais qui est composé de tous les espaces de travail qui vont autour, qui est composé d'espaces de recherche, qui est composé d'espaces liés à l'université, à la réflexion autour du soin, eh bien, cet hôpital, à l'Hôtel-Dieu, il occupera bien deux tiers des surfaces de l'actuel bâtiment. Et puis, sur le tiers restant, il n'y aura pas non plus, comme on a pu l'entendre, de projets soi-disant spéculatifs, mais bien des projets au service des Parisiens.

Vous avez rappelé un certain nombre d'affectations, dont le logement pour des étudiants. On pourrait ajouter aussi une crèche, qui va s'installer là. Et donc, au total, c'est bien un projet à la fois hospitalier et ouvert sur la ville et sur les besoins des habitants. Alors, il n'y a aucun lien, Monsieur le Président, avec le projet PERRAULT. Ce projet a été adopté en amont, et si vous ne souhaitez pas qu'il dérive vers je ne sais quelle volonté de l'architecte en question, eh bien, soutenez ce projet hospitalier dans la forme qu'il a prise.

Je dois vous dire que j'ai entendu, et nous avons entendu, avec la Maire, les demandes de plus d'explications. Et donc, le D.G. de l'A.P. et ses équipes sont venus devant les présidents de groupes politiques, les membres de la 4e Commission, présenter et débattre de ce projet. Il a invité ceux des élus qui le souhaitent à aller sur place à l'Hôtel-Dieu voir les locaux actuels, et vous verrez que les urgences ne sont pas des bâtiments neufs. Les urgences et les U.M.J. datent de plus de dix ans, et c'est dans un état qui n'est vraiment pas très bon. Quant à la radiologie, l'I.R.M. et le scanner ont été refaits il y a un an et ils ne seront pas refaits.

Alors, oui, bien sûr, la discussion va se poursuivre, et les explications, parce que de toute façon, nous n'avons strictement rien à cacher. La Maire recevra d'ailleurs, en tant que Présidente du conseil de surveillance, dans deux jours, les organisations syndicales qui ont demandé à la rencontrer, et le dialogue se poursuivra au sein du comité de suivi avec l'A.P., avec les élus qui le souhaitent et avec toutes les parties prenantes, parce que nous sommes très tranquilles. Ce projet rencontre un très, très large accord, et ce n'est pas parce qu'un médecin a présenté un projet alternatif, qui a déjà été présenté, qui a reçu le soutien de zéro membre de la communauté médicale, que nous devons remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier.

Nous devons poursuivre la discussion et passer à l'action, parce qu'il est temps que le nouvel Hôtel-Dieu émerge au centre de Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Monsieur BONNET, vous souhaitez reprendre la parole. Moi, je veux insister sur le fait que ce dialogue va se poursuivre, mais vous l'avez rappelé, à juste titre, Nicolas BONNET, notre mobilisation a été gagnante. Je rappelle ici combien, dans la précédente mandature et dès cette nouvelle mandature, nous nous étions, je m'étais opposée notamment à des modifications du P.L.U. qui auraient pu permettre effectivement de n'être que sur de la valorisation

foncière de ce bâtiment, dont aujourd'hui l'utilité a été pensée avec un projet médical, avec aussi de l'accueil de public. Je pense que l'on peut s'en réjouir.

On va continuer à travailler sur les bases de ce qui fait aujourd'hui un large consensus dans la communauté médicale, dans son ensemble, de l'Hôtel-Dieu. Bien sûr, en lien avec les élus, j'ai souhaité qu'il y ait cette réunion que vous avez eue récemment sur le sujet. On va poursuivre ce type d'échanges, y compris sur place, parce que c'est mieux de voir cela sur place.

Quant au projet de Dominique PERRAULT, j'ai eu l'occasion bien sûr de travailler avec Dominique PERRAULT et Philippe BÉLAVAL sur cette très belle projection à 2040 de l'Île de la Cité. Et concernant plus particulièrement l'Hôtel-Dieu, il n'y a pas d'impact, de croisement entre le travail fait par Dominique PERRAULT et Philippe BÉLAVAL sur l'Île de la Cité et l'affectation de chacun des bâtiments de l'Île de la Cité, qui accueillent l'Hôtel-Dieu, la Préfecture de police et d'autres grandes institutions. Donc, cela n'a pas d'impact.

En revanche, qu'il puisse être réfléchi, notamment pour ce qui est du cloître, qui est directement en rapport avec le parvis de Notre-Dame, à l'usage de cet espace extérieur magnifique pour accueillir aussi les touristes, pour être un espace de repos, c'est quelque chose que je porte, que porte également le Recteur de Notre-Dame et sur lequel, je pense, on doit pouvoir tout à fait se retrouver, parce que cela n'a pas d'interférence avec le projet médical. Mais cela peut être une meilleure utilisation, avec plus de porosité avec le quartier, et nous allons pouvoir affiner ce projet.

Mais sachez que Bernard JOMIER et moi-même, nous allons poursuivre ce travail d'information, de discussion et d'évolution du projet, mais qui déjà est sur une base dont, je crois, on peut se satisfaire, même si cela n'empêche pas la vigilance de chacune et de chacun.

Je vous remercie.

## **V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux actions de la Ville de Paris envers les copropriétés privées pour réguler la présence d'appartements loués via Airbnb.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons passer à la question d'actualité suivante, qui est la question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et qui est posée par M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Plus de 30.000 logements parisiens sont actuellement disponibles à la location sur le site "Airbnb". Ce n'est pas une surprise, tant le phénomène est devenu une réalité courante dans tous les arrondissements. Pour beaucoup de Parisiens, cela a pu entraîner quelques désagréments : augmentation du va-et-vient dans les cours d'immeubles, incidence négative sur la sécurité, nuisances sonores dans les couloirs et cours d'immeubles, etc. Dans de nombreuses copropriétés, le passage des utilisateurs d'"Airbnb" a pu s'installer parfois au détriment des résidents. Lassés de voir leur immeuble transformé en hôtel, certains Parisiens se mobilisent pour dénoncer les nuisances qu'ils subissent à cause de leurs voisins qui louent leur logement en continu aux touristes. Nous l'avons vu récemment dans la presse. La question qui se pose est simple : que faire lorsqu'un copropriétaire loue trop souvent son appartement via la plateforme d'"Airbnb" ?

Les élus du groupe RGCI ne sont pas contre le progrès, et vous vous en doutez bien. L'économie collaborative casse nos codes, nos certitudes et bousculent les positions dominantes. Cela peut avoir un intérêt économique pour les voyageurs qui auraient des difficultés à se loger autrement. Tout cela est très bien, mais comme l'A.D.I.L. le fait depuis le début de la mandature, il nous faut réguler le phénomène. Aujourd'hui, la liste des autorisations accordées à des propriétaires pour des locations de meublés touristiques d'une durée supérieure à quatre mois concerne un peu plus d'une centaine de logements selon le site Open Data de la Ville de Paris. Alors qu'à Paris, seuls 33 % des habitants sont propriétaires de leur logement, nous voyons qu'il existe une marge de progrès pour notre action.

Au regard de ces éléments, notre première question est simple : au-delà du renforcement des contrôles, avons-nous envisagé d'autres actions pour réguler ces locations saisonnières ? Dénoncer soi-même ses voisins aux services de la Ville est-elle la seule solution de long terme que nous envisageons ? Car si le propriétaire a donné son accord pour une telle location, n'oubliez pas que la copropriété a également son mot à dire.

Les propriétaires qui sous-louent leurs appartements comme bon leur semble ne se rendent souvent pas compte que ce n'est pas seulement leur appartement qu'ils louent. En réalité, ils louent aussi les parties communes, ainsi que toutes les installations partagées de l'immeuble.

Dans de telles situations, est-ce aux autres propriétaires de rappeler les règles de la copropriété ? Quels sont les outils pour réglementer ce type de location à court terme et en diminuer les conséquences ? La Ville peut-elle intervenir pour soutenir et conseiller les syndicats de copropriété ? Le chemin vers la tranquillité des Parisiens dans leurs immeubles est semé d'embûches et de valises à roulettes, mais il nécessite aussi une réponse de notre Municipalité.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je donne la parole tout de suite à M. BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Didier GUILLOT.

Je voudrais d'abord vous faire part d'une forme de satisfaction que j'ai, parce que le constat que je fais depuis maintenant plusieurs mois sur ce sujet, c'est qu'il y a une unanimité sur nos bancs sur la ligne à tenir sur cette question du développement des meublés touristiques illégaux.

Je le constate notamment en discutant avec les groupes, mais aussi en écoutant un certain nombre de maires d'arrondissement, notamment les maires d'arrondissement du centre, indépendamment de leur couleur politique, qui nous disent tous qu'il nous faut trouver une manière de mieux réguler ce développement des meublés touristiques à Paris.

Et au fond, entre le "Far West" qui consisterait à ne rien faire et l'économie administrée, il y a de la place pour la régulation, et c'est cette régulation...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et c'est Ian BROSSAT qui le dit. Donc applaudissons.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - D'ailleurs, je constate qu'à chaque fois que nous sommes amenés à délibérer sur ces sujets, nous réussissons à trouver une forme d'unanimité. C'est une bonne chose parce que si nous voulons construire un rapport de force avec ces plateformes, nous serons plus forts si nous nous présentons de manière unie et rassemblée. C'est le cas aujourd'hui.

Vous évoquez, cher Didier GUILLOT, au nom de votre groupe, la question des copropriétés. Il se trouve que nous avons décidé de travailler avec l'U.N.I.S. l'Union des syndicats de l'immobilier, qui fédère...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Attendez, Ian, je demande vraiment que l'on arrête les conversations. Il y a un brouhaha, on n'entend plus. C'est très important. C'est une position assez partagée, comme l'a dit Ian, sur les bancs de cette assemblée. Merci. C'est un sujet important.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Je disais donc que nous avons réussi à construire un partenariat avec l'Union des syndicats de l'immobilier qui regroupe les syndicats de copropriété.

Nous avons d'ailleurs signé ensemble une charte dans laquelle nous nous engageons avec eux, eux s'engagent à informer les copropriétés des dispositions légales sur les meublés touristiques, et nous, nous nous engageons à notre tour à informer les copropriétés de nos démarches pour que la réglementation soit respectée. C'est une bonne chose.

Nous allons d'ailleurs continuer et, parallèlement, nous multiplions les contrôles pour vérifier que la réglementation est appliquée. Vous savez que nous avons désormais des agents supplémentaires au sein du Bureau de protection des locaux d'habitation, qu'il y a aujourd'hui plus de 900 dossiers en cours d'examen par la Direction du logement et de l'habitat, qu'il y a chaque année des logements qui reviennent à l'habitation suite à ces opérations de contrôle et que donc, nous restons extrêmement vigilants sur ce sujet.

Par ailleurs, et j'y insiste, maintenant il nous faut le décret d'application sur le numéro d'enregistrement. C'est d'ailleurs un amendement d'élus parisiens qui avait permis l'adoption de cette mesure. Nous sommes dans l'attente du décret d'application.

Dès lors que nous l'aurons, nous mettrons en œuvre ce numéro d'enregistrement qui nous permettra d'avoir plus de transparence et plus de régulation dans ce secteur.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

M. GUILLOT veut reprendre la parole ? Merci.

C'est un sujet très important, et je suis ravie, parce que la méthode qui a été la nôtre, qui a été de travailler aussi avec d'autres métropoles mondiales confrontées au même sujet, d'échanger sur les pratiques que nous pouvions mettre en œuvre pour réguler, dans cette économie numérique, quelque chose qui arrivait d'abord dans nos grandes métropoles. Cette méthode qui a consisté aussi à discuter très largement avec quasiment la totalité d'entre nous, pas de façon idéologique, mais d'aller chercher un pragmatisme parce que ne pas réguler ce qu'il se passait, c'était détruire la vie d'un certain nombre de nos quartiers et de l'habitat qui est nécessaire, on l'a vu avec la question de Mme MÉHAL tout à l'heure.

Je pense que cette méthode pragmatique, qui cherche dans une situation nouvelle des solutions qui doivent être nouvelles, nous a permis de trouver le bon chemin. On n'a pas été dans l'interdiction d'une pratique qui, effectivement, a aussi son pendant dans cette économie du partage que l'on soutient. Mais nous n'avons pas tout accepté en laissant finalement chaque propriétaire, et même un "business", puisqu'il y a un "business" de la location "Airbnb", se développer sans que finalement, on ne puisse rien faire.

La régulation, ce n'est pas un gros mot. Je suis contente qu'ici, tout le monde le reprenne comme finalement un patrimoine commun. Merci à vous.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la délégation de service public Autolib'.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons passer à la dernière question d'actualité, celle qui est posée par le groupe les Républicains.

Qui la pose ?

Monsieur BERTHAULT ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci, Madame la Maire.

Autolib' n'est toujours pas rentable et ne le sera peut-être jamais. Telles sont les conclusions d'un audit mené par un cabinet indépendant sur le service de voitures en auto-partage.

Alors, depuis le lancement du service, le seuil de rentabilité annoncé par le délégataire ne cesse d'augmenter : de 50.000 abonnés en novembre 2013, puis 60.000 début 2014, et enfin 82.000 début 2015. Alors qu'on compte aujourd'hui 131.000 abonnés, les charges demeurent toujours plus élevées que les recettes.

Alors que la rentabilité du service était initialement prévue pour 2014, Vincent Bolloré lui-même qualifiait, dès le mois de décembre de cette année, son service de ruineux, je le cite. Le nombre de trajets par abonné et par véhicule déployé est encore insuffisant, alors que le service a atteint sa vitesse de croisière. Le contrat avec le délégataire court jusqu'en 2023. Mais celui-ci commence déjà à faire ses comptes. D'ici ce terme, le service accusera 179 millions d'euros de pertes cumulées. La question qui se pose désormais est de savoir qui va supporter ces pertes.

Madame la Maire, ne nous faites pas, je vous en supplie, la même réponse qu'à M. BOURDIN il y a une dizaine de jours, en disant que ce service n'avait aucune perte. Mais c'est vrai qu'à cette époque, vous étiez allée défendre la candidature de M. PEILLON et que vous n'étiez donc pas à une approximation près. Mais la réponse est vite trouvée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je serais un peu plus humble, Monsieur BERTHAULT, compte tenu de ce qu'il se passe un peu partout. Je serais un petit peu modeste. N'importez pas le débat national ici parce que vous risquez de vous retrouver un peu piégé.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - La réponse est vite trouvée !

Le contrat prévoit que le délégataire assume un risque financier à hauteur de 60 millions d'euros. Nous sommes dans une délégation de service public qui fonctionne à l'envers, au détriment des intérêts financiers de notre collectivité. Dans n'importe quel contrat, le risque financier est supporté par le délégataire dans des conditions normales d'exécution. Ici, le risque est porté par la collectivité. Les intérêts du délégataire ont été préservés par la Ville de Paris au détriment des contribuables parisiens car la facture promet d'être salée.

À l'horizon 2023, les collectivités membres du Syndicat mixte devront apurer le solde des pertes évaluées à 129 millions d'euros à ce stade. La clef de répartition est assez évidente. Elle s'appuie sur le nombre de stations dans chaque commune. Paris dispose d'environ la moitié des stations et assumera donc 65 millions d'euros des pertes, soit plus de 10 millions d'euros par an d'ici la fin de la D.S.P.

La Capitale est déjà au bord du précipice financier. Autolib' risque donc de l'y précipiter. Pour tenter de combler ces pertes, le client du service Autolib' va être mis à contribution. C'est le sens en tout cas des décisions prises récemment par le Syndicat mixte. Au 1er février prochain, les tarifs vont fortement augmenter : plus 16,5 % pour les abonnés un an et le tarif de recharge pour les particuliers disposant d'un véhicule électrique va tout simplement tripler - vive le développement durable - au-delà de la première heure passant de 1 à 3 euros. La publicité apposée dans la précipitation sur la flotte des voitures, au mépris du règlement local de publicité parisien, ne devrait pas suffire à éponger les pertes. Tarif en hausse, qualité en baisse, comment ne pas penser que la fréquentation risque de diminuer annihilant l'effet de ces mesures ?

Ma question sera donc très simple, Madame la Maire : allez-vous, oui ou non, faire payer aux contribuables parisiens les largesses octroyées au délégataire du service Autolib' ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le service d'auto-partage de voitures électriques en libre-service Autolib' fait l'objet d'une délégation de service public attribuée, en 2011, au groupe Bolloré par le Syndicat mixte Autolib' qui regroupait alors Paris et 15 communes de l'agglomération. Le modèle économique d'Autolib' repose sur un investissement important du délégataire, sur les recettes des usagers et sur le financement de l'installation des stations par la commune concernée qui perçoit en contrepartie une redevance annuelle lui permettant d'amortir son investissement.

Les termes de la D.S.P. prévoient un bénéfice en 2023 et, en cas de déficit, un montant de 60 millions d'euros à la charge du délégataire. Or la presse s'est fait l'écho, dernièrement, d'un déficit cumulé possible d'ici 2023 de 179 millions d'euros allégué par le groupe Bolloré.

Nous considérons la possibilité d'un tel déficit avec la plus grande gravité et il n'est pour nous pas envisageable, Monsieur BERTHAULT, qu'il soit compensé par les villes, qui sont aujourd'hui une centaine, parties prenantes du Syndicat mixte Autolib', donc in fine par les contribuables. Nous devons être en mesure d'analyser finement la gestion du service Autolib' et ses coûts réels, et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration du modèle.

C'est la raison pour laquelle un audit externe des comptes de la Délégation de service public Autolib' et des comptes des filiales du groupe Bolloré, engagées dans ce service, a été lancé par le Syndicat mixte Autolib' métropole. La réalisation de cet audit, dont les conclusions sont attendues début mars, permettra de confirmer ou d'infirmer les chiffres prévisionnels avancés par le groupe Bolloré. L'audit sera accompagné de préconisations en vue d'un équilibre de la D.S.P. au terme de celle-ci, à savoir 2023.

D'ores et déjà, des solutions sont recherchées par le Syndicat mixte Autolib' en lien étroit avec les communes adhérentes qui, je le rappelle, sont au nombre de 100 et reflètent toute la diversité politique et géographique de la Métropole.

Ainsi le Syndicat mixte Autolib' a décidé d'une augmentation mesurée d'un euro la demi-heure de location qui passe de 6 à 7 euros à partir du 1er février, ainsi qu'une augmentation des tarifs de recharge des véhicules électriques particuliers de manière à limiter les stationnements ventouses qui nuisent précisément au fonctionnement du service Autolib' aujourd'hui et donc à sa rentabilité.

Nous avons toutefois totalement conscience que l'offre Autolib' doit rester attractive. Avant de conclure, il est important de rappeler que le succès public d'Autolib' ne peut être démenti puisque le nombre des abonnés annuels Autolib' dépasse la centaine de milliers et que le nombre de trajets effectués annuellement est de l'ordre de 5 millions.

Ce sont donc environ 5 millions de trajets qui sont effectués chaque année dans des véhicules partagés, non émetteurs de polluants atmosphériques et non bruyants. Il y a ainsi un intérêt réel à pérenniser ce service pionnier d'auto-partage très apprécié des usagers.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup pour cette réponse précise.

Monsieur BERTHAULT, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Oui, bien volontiers.

C'est une réponse d'ailleurs qui va dans le sens de l'intervention que je viens de faire puisque vous constatez vous-mêmes que vous êtes obligés d'attendre les conclusions d'un audit.

Relisez bien les minutes du Conseil. Vous constaterez que cette Bérézina était en fait tout ce qu'il y a de prévisible et que notre groupe l'avait d'ailleurs annoncée. Nous nous sommes abstenus lors du vote sur Autolib' en raison de votre incapacité et celle de votre prédécesseur à nous donner en toute transparence les éléments financiers de la D.S.P. Nous vous indiquions alors que le risque était trop important pour les finances de notre collectivité en cas d'échec du service.

Aujourd'hui encore, ce dossier manque de transparence puisque l'opposition parisienne n'est pas représentée dans le syndicat mixte Autolib' Métropole. Ce n'est que par voie de presse que nous apprenons les dérives financières du service.

En décembre dernier, le Conseil de Paris a voté l'élargissement des missions du syndicat mixte Autolib' à la gestion de Vélib'. Nous craignons donc de voir les utilisateurs de Vélib' combler les pertes d'Autolib'. D'ailleurs, sur Vélib', Madame la Maire, que penser des conditions de renouvellement du contrat, en sachant que si le sortant n'est pas retenu il devra choisir entre racheter le matériel existant ou le remplacer.

L'extension en banlieue est bâtie sur les mêmes modalités pour les collectivités qu'Autolib', chaque commune acquitte un droit d'entrée au syndicat mixte en fonction des stations implantées. En raison du coût important imposé par la Ville de Paris, seules 40 communes ont répondu favorablement à ce jour en dépit de l'aide mise en place par la Métropole du Grand Paris. Les mêmes maux produisant les mêmes effets, Vélib' sera, n'en doutons pas, la prochaine victime de votre gestion hasardeuse.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'abord, c'est bien de rappeler que vous n'avez pas soutenu Autolib'. On l'avait dit mais vous le contestiez quand on le disait, notamment pendant la campagne des municipales. Au moins, les choses sont claires et redites telles qu'elles étaient dans la vérité.

Deuxièmement, vous parlez de services qui sont, pour ce qui est d'Autolib', un service porté par plusieurs collectivités. La gouvernance de ce service est assurée par les exécutifs de ces différentes collectivités, parmi lesquelles il y a des maires qui sont de toute tendance politique, comme l'a très bien dit Christophe NAJDOVSKI.

Vous mettez en cause aussi le fonctionnement de la Métropole du Grand Paris. Vous ne siégez pas, Monsieur BERTHAULT, au sein notamment du Bureau de la Métropole du Grand Paris. Où de façon extrêmement tranquille et apaisée, nous avons M. COURTOIS ainsi que M. GOASGUEN qui y siègent et qui en sont membres par dérogation totale avec ce qu'il se passe d'habitude dans les intercommunalités ; l'opposition ne siège pas dans ces instances de gouvernance. J'ai été tout à fait coopérative pour leur permettre d'y siéger et d'ailleurs, pour ce qui est de M. COURTOIS, que je vois beaucoup dans cette instance, il y fait un travail particulièrement intéressant et remarquable, notamment sur l'économie numérique.

Il y a une instance de gouvernance dont vous parlez ici sans savoir comment les choses se passent. Je vous invite donc à ne pas parler de ce que vous ignorez. Peut-être à vous renseigner auprès de votre collègue M. COURTOIS pour qu'il vous dise comment les débats se déroulent au sein de ce Bureau de la Métropole du Grand Paris. Voilà. Il n'a pas dit ce que vous avez dit sur la Métropole du Grand Paris parce que, le connaissant, il est dans un autre rapport avec cette gouvernance.

## **2017 LR 1 - Transformer le périphérique et les coupures urbaines de Paris.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Chers collègues, nous passons maintenant au débat organisé sur la proposition de délibération des Républicains concernant le périphérique.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris et à la conférence d'organisation, le débat va être organisé selon le tourniquet des temps de parole suivants : ce débat va inclure les temps de parole pour la présentation de l'amendement n° 92 du groupe Ecologiste de Paris et du vœu référencé n° 97 de l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente du groupe les Républicains.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Mes chers collègues, le boulevard périphérique est un corset autour de Paris, une fracture avec la banlieue et une blessure dans le tissu urbain.

Notre proposition de délibération aujourd'hui a pour objectif de faire de ce site périphérique un point central de la Métropole parisienne.

Comment faire ? Il est difficile de dépasser la vocation première du périphérique à moyen terme. Il capte chaque jour 1,3 million de véhicules et constitue de cette manière l'épine dorsale du réseau autoroutier métropolitain. Certes, on peut compter sur le renforcement des transports en commun à l'horizon 2030 grâce au Grand Paris Express, mais cela ne suffira probablement pas à épuiser les besoins de mobilité de l'aire urbaine parisienne.

D'ailleurs, est-ce tant le périphérique qui est anachronique, que le mur qu'il instaure entre Paris et sa banlieue ?

Solidement ancré dans le quotidien des Parisiens, le périphérique fait l'unanimité contre lui par l'image négative qu'il véhicule. Pour les uns il est enfermant, pour les autres il est infranchissable. Pour tous, il forme une barrière sclérosante qui nourrit des inégalités spatiales au cœur même de notre Métropole. Des inégalités et une frontière qui tend à se matérialiser davantage ces dernières années, comme en témoigne la récente zone de circulation restreinte, qui prend appui sur le périphérique pour délimiter l'espace où la qualité de l'air est privilégiée et l'espace qui subit les reports de pollution et de bruit.

Les émissions de bruit et de pollution, justement, diminuent chaque jour l'espérance de vie des 100.000 riverains immédiats de cet anneau routier. Tous ceux qui vivent aux abords du périphérique se sentent délaissés, les Parisiens comme les habitants des communes riveraines. Ils observent et souvent regrettent la concentration des projets de réduction de la pollution dans l'hypercentre de Paris. Ces hommes et ces femmes souvent repoussés aux franges de la Capitale faute de moyens cumulent alors les précarités dans une indifférence cruelle.

Le Préfet de police nous confirmait encore cette semaine que la fermeture de la voie sur berge rive droite avait augmenté la circulation sur le périphérique et les nuisances qu'il accumule. Dès lors, travailler à l'effacement du périphérique participe directement et de manière radicale à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants, cette fois-ci.

D'un point de vue urbanistique, cela reste un immense défi. Le périphérique n'est pas une rocade monotone. Il s'est adapté aux contraintes spatiales et il comprend beaucoup de séquences différentes à aménager chacune selon une identité propre. Les friches et autres délaissés de voirie forment autant de lieux qui gagneraient à réintégrer l'espace urbain auquel on ne peut pas dire vraiment qu'ils appartiennent aujourd'hui. Ce potentiel est tenu totalement à l'écart du développement de la Métropole et c'est bien dommage. Quelques projets de couverture ont bien été menés à leur terme, mais d'autres ont été mis à l'arrêt, comme celui de la porte des Ternes.

Notre proposition, c'est donc le lancement d'un appel à projets, un appel à projets qui permettra d'estomper le périphérique. Il n'a pas vocation à remplacer une enceinte de béton par une autre. Il s'agit de faire émerger des projets aussi variés que possible, un foisonnement qui devrait intégrer la question des portes de la Capitale, des portes qui portent aujourd'hui bien mal leur nom tant elles sont imperméables pour beaucoup, en particulier pour les piétons et les cyclistes.

L'effacement pourra prendre des formes très diverses en fonction des contraintes spatiales, des couvertures légères, des projets plus denses. Il s'agira de répondre aux demandes sans cesse renouvelées des Parisiens pour une ville à la fois plus durable et plus végétale.

Le périphérique s'est construit sur plusieurs décennies. Sa transformation peut s'inscrire dans un temps tout aussi long. La couverture intégrale n'est pas supportable pour les finances publiques. C'est l'intérêt de privilégier la forme d'appel à projets. Notre objectif et notre méthode permettent d'assurer une viabilité financière des opérations grâce à la valorisation foncière, séquence par séquence.

Les urbanistes et les architectes pourront définir les conditions de rentabilité de l'opération en faisant primer par exemple des couvertures plus longues dans la durée. Certaines portes pourront accueillir des gestes architecturaux puissants, qui seront autant d'éléments d'attraction pour les activités économiques. D'autres séquences accueilleront les couvertures plus légères.

Mes chers collègues, à l'évidence, Paris ne peut pas estomper sa rupture avec sa banlieue sans associer largement ses partenaires institutionnels. La Métropole, la Région devront, aux côtés de l'Etat, être associés au projet.

En matière d'urbanisme, c'est souvent au cœur des espaces les moins attractifs que naissent les projets les plus ambitieux. Nous ne doutons pas que les équipes d'urbanistes de talent ne manqueront pas de se saisir de ce défi, en tout cas nous vous proposons de le leur proposer.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste et Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Présidente du groupe des Républicains, les élus communistes portent depuis plusieurs décennies la résorption de la coupure entre Paris et la banlieue, comme une des plus fortes de leurs priorités.

Le périphérique constitue maintenant depuis plus de 40 ans une coupure physique lourde et durable que nous souhaitons bien entendu effacer autant que possible pour réduire les lourdes nuisances qui touchent des dizaines de milliers d'habitants.

Madame la Présidente, votre proposition de délibération me permet de rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus dès la construction du périphérique pour obtenir sa couverture.

Je pense d'abord aux habitants du quartier des Fougères dans le 20e, qui dès la construction du périphérique avaient obtenu la couverture sur un tronçon et avaient déjà à l'époque, au début des années 1970, le soutien des élus communistes du 20e. Je voudrais saluer l'action du Gouvernement de M. JOSPIN, et son Ministre de l'époque, Jean-Claude GAYSSOT, qui ont intégré au Contrat de Plan État-Région en 2000-2006, un article sur la couverture d'infrastructures dont plusieurs couvertures du périphérique et d'autoroutes urbaines.

Je voudrais saluer l'action de ma collègue Jocelyne RIOU, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France en charge de l'aménagement, qui s'était beaucoup battue pour cela, tant pour le périphérique que pour les autoroutes A1 et A3.

Je voudrais remercier et saluer l'action de Pierre MANSAT, adjoint au Maire de Bertrand DELANOË, qui s'est battu sans relâche pour mettre en œuvre ces projets.

Je voudrais saluer l'action aussi d'une personne présente, Roger MADEC, maire du 19e arrondissement, qui s'est fortement engagé pour la couverture la plus emblématique, celle de la porte des Lilas, et des associations très fortement mobilisées pour cela, en particulier l'Association pour la sauvegarde de l'environnement de la porte des Lilas et de l'Amicale des Fougères. Permettez-moi de citer l'action de Gilbert GILBON, de Roland HUBERT, du regretté Raymond Pichon, de Lucie LAPOUM SANKAR, qui ont porté ce projet à bout de bras.

Je souhaite aussi saluer les élus du 14e et les habitants de la porte de Vanves, mobilisés autour du beau projet de couverture de la porte de Vanves.

On peut regretter, Madame la Présidente, que les gouvernements de Dominique de VILLEPIN et de François FILLON, qui ont signé puis modifié le contrat de plan 2007-2013, n'aient pas souhaité y inclure de couvertures du périphérique malgré les demandes de la Région Ile-de-France.

Aujourd'hui, grâce à la mobilisation de notre majorité, les projets qui permettent de couvrir et mieux intégrer le périphérique et son environnement sont nombreux. Qu'il s'agisse du projet des 1.000 arbres dans le cadre de "Réinventer Paris", du projet de la porte Maillot, des projets de la porte Vincennes, de la porte de Montreuil, de nombreux projets sont engagés pour aménager les quartiers situés au bord du périphérique dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Nous ne pouvons que souhaiter bien sûr que les contrats entre l'État et la Région 2015-2020 soient bientôt amendés pour y inclure des projets de couverture du périphérique.

Malheureusement, nous ne voyons pas d'impulsion venir dans ce sens, quels que soient les partis.

Mais, vous pourrez compter sur les élus communistes pour intervenir au Parlement, au Conseil régional, pour que les choses changent et que l'État et la Région se réinvestissent dans l'aménagement du territoire et bien sûr, y compris la couverture du périphérique.

Vous pourrez compter sur les élus communistes pour proposer de nouvelles recettes comme l'augmentation de la taxe locale sur les bureaux, ou sur les parkings, les centres commerciaux, pour financer ces franchissements, et ces couvertures indispensables pour l'amélioration de la qualité de vie et des liaisons piétonnes.

Malheureusement, je n'ai pas retrouvé tout cela dans votre proposition de délibération. C'est la raison pour laquelle mon groupe votera contre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Didier GUILLOT.** - La question du périphérique est un problème majeur pour notre Capitale et plus largement pour notre Métropole. Barrière entre la ville et la banlieue, véritable cauchemar pour les cyclistes ou marcheurs, source de nombreuses nuisances sonores, olfactives et environnementales, le boulevard périphérique reste cependant un trajet obligé et compliqué pour de nombreux Métropolitains et au-delà.

Il pose à ce titre un problème complexe pour les responsables publics. D'ailleurs, en ce domaine il faut éviter deux écueils. Le premier, celui de faire croire que rien n'est fait pour le périphérique. Le second, celui de faire croire que les nuisances peuvent être juste cachées et que les solutions seraient donc simples et peu coûteuses. Tout ceci n'est pas vrai. Des mesures comme l'enrobé phonique, la couverture comme on l'a fait porte des Lilas ou dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ou les innovations architecturales proposées dans le cadre de "Réinventer Paris" sont des premières réponses aux problèmes du périphérique.

Mais si le sujet soulevé par le groupe les Républicains est important, la réponse apportée n'est cependant pas à la hauteur de la problématique. Il me semble que nous aurions tous à gagner, les habitants de Paris mais aussi de la Métropole, à travailler ensemble. Nous devons trouver un consensus sur les actions à mener pour mettre fin à la cicatrice urbaine que représente le boulevard périphérique. Réduire les nuisances sonores, la pollution pour favoriser la santé des citoyens et notamment ceux qui habitent à proximité est un premier sujet. Il faut également prendre en compte le flux important de circulation et les reports possibles ou non. Plus globalement, c'est un défi urbanistique, technique et financier qu'il nous faut relever et certainement un défi de gouvernance. Il nous faut innover et innover ensemble.

Ainsi, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants propose la création d'une Mission d'évaluation et d'information dès 2017 pour travailler à l'avenir du boulevard périphérique de manière beaucoup plus large.

Nous voterons donc contre cette proposition de délibération du groupe LR, qui ne répond pas complètement au sujet, mais nous espérons qu'elle sera le début d'un travail constructif avec l'ensemble des élus de cette Assemblée, mais aussi ceux de la Métropole.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Le périphérique parisien est une autoroute urbaine de 35 kilomètres, construite dans les années 1970, sur les anciennes fortifications de la Commune de Paris. Aujourd'hui, le périphérique constitue, c'est vrai, une frontière physique et symbolique entre Paris et sa banlieue, qui replie Paris sur elle-même et génère d'ailleurs des nuisances conséquentes.

A l'heure où nous sommes dans la construction de la Métropole du Grand Paris, dont la centralité est la Ville de Paris, la démarche de couture du tissu urbain entre Paris et les communes limitrophes, aujourd'hui déchiré par le périphérique, me paraît vitale et emblématique pour construire la Métropole.

Dans le cadre de leur niche, le groupe des Républicains a eu raison de proposer pour ce Conseil une proposition de délibération relative au lancement d'un appel à projets sur ce sujet, pour transformer le périphérique, pour éliminer cette coupure urbaine et proposer aux communes riveraines de la Région et de la Métropole de s'y associer. C'est une idée que nous avons déjà défendue, et que nous soutiendrons.

Aujourd'hui, le périphérique, c'est un peu plus d'un million de véhicules par jour qui circulent. C'est un éloignement par rapport au centre-ville de 5 kilomètres seulement, alors que l'on en trouvera pour la même configuration, 10 pour Madrid, 25 pour Berlin, ou 30 kilomètres pour Londres.

40 % du tracé est en tranchée, dont 75 % en tunnel. Et surtout, c'est important à l'heure de la concertation que nous réclamons en permanence avec les maires de la première et deuxième couronne, ce sont 29 communes qui bordent le périphérique, formant cette Petite Couronne. C'est 200.000 riverains qui habitent à moins de 200 mètres du boulevard périphérique. C'est 40 % de réduction de la circulation automobile en 2020, en tout cas c'est l'objectif du Plan de déplacement. C'est 8 % de la surface du périphérique par rapport à celle de Paris intramuros.

Aujourd'hui, cette voie communale aux allures d'autoroute constitue pour les habitants de Paris et pour tous les riverains, cette fracture psychologique, sociale, culturelle même quelquefois entre Paris et sa "banlieue".

Pour autant, il semble à ce jour excessif de penser que la Métropole puisse se passer d'un réseau emprunté par plus d'un million d'automobilistes par jour, à l'instar de la Ville de Séoul, qui elle a littéralement démonté les 6

kilomètres d'autoroute urbaine en viaduc qui la traversaient. Si c'est un "succès" sur le plan de la circulation, cette infrastructure routière, la plus empruntée d'Europe, se dresse depuis 50 ans comme un mur infranchissable entre Paris et sa banlieue.

Faut-il supprimer le périphérique, assurément non et la formule est juste, il faut le réinventer pour mieux l'intégrer dans la ville, il faut le digérer sur un plan urbain.

Pour cela, je pense qu'il faut se surprendre à imaginer que, demain, le périphérique puisse devenir un boulevard planté, animé, recouvert là où la topographie le permet par des jardins, des bureaux, du logement, des espaces de loisirs oxygénés. Il faut forcer l'imagination, il faut oser jouer avec l'urbain en l'enjambant, en recouvrant le périphérique, en l'intégrant, en passant par-dessus, en le survolant. Mais faisons confiance à l'imagination des architectes et des urbanistes les plus audacieux - il y en a - pour intégrer pleinement le périphérique à la Métropole de demain.

L'intégration du périphérique dans le projet métropolitain est un impératif. Si nous ne faisons rien pour digérer cette infrastructure, nous resterons dans cet isolement physique et mental que nous reprochent les riverains, nos concitoyens de la première couronne.

Chers amis, je pense que réimaginer, réinventer le périphérique fait partie des grands projets auxquels la Ville de Paris doit participer pleinement et montrer son volontarisme pour désenclaver Paris, la désenclaver intellectuellement et physiquement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ,** maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens d'abord à saluer l'intérêt de la Présidente du groupe LR pour les arrondissements périphériques, mais cela doit dater d'avant, d'avant sa décision de se décaler vers des arrondissements plus centraux, riverains de la Seine où nous avons déjà transformé l'autoroute urbaine en promenade piétonne. Mais le sujet est intéressant, il est vrai, et concerne beaucoup de Parisiens et d'habitants des communes riveraines.

Alors voilà, le groupe LR recycle ses propositions de 2014. Trois ans après cette proposition a assez mal vieilli. En effet, quelle vision dépassée de l'urbanisme de notre territoire, quelle vision défaitiste de l'avenir des infrastructures autoroutières urbaines.

Par cette proposition, vous affichez un renoncement cruel, pour vous retourner le compliment. Je m'interroge en effet : avez-vous donc renoncé à jamais à diminuer les nuisances du périphérique ? Selon vous, nous devrions renoncer à faire diminuer la circulation automobile sur le périphérique. Et que devons-nous dire alors aux habitants riverains des portions du périphérique qui sont en viaduc ? Car ces tronçons, ils sont nombreux et ils ne pourront jamais être recouverts.

Ce n'est pas notre ambition. Nous ne renonçons pas à diminuer ces nuisances. Nous avons d'ailleurs diminué la vitesse, ce qui a fluidifié le trafic, et posé des enrobés phoniques sur certains tronçons et les effets en termes de nuisances sonores sont non seulement mesurables scientifiquement - ils l'ont été - mais aussi perceptibles à l'oreille humaine, contrairement à ce que vous voulez dire. Les riverains nous le disent, eux. A moins de considérer que les riverains de la porte de Saint-Mandé et de la porte de Vincennes soient doués d'une ouïe inhumaine ou surhumaine, c'est possible.

Enfin, notre ambition est aussi de proposer des modes de déplacement alternatifs pour faire diminuer le trafic automobile. Nous espérons bien que la Région Ile-de-France n'a pas renoncé comme vous, car c'est de sa compétence de développer les modes de transports collectifs et individuels propres, et cela avant 2030, contrairement à ce que vous venez d'annoncer tout à l'heure.

Notre ambition à terme, c'est de transformer cette rocade autoroutière en véritable boulevard urbain et de transformer les portes de Paris en véritable place du Grand Paris, dans un dialogue nourri avec les communes riveraines, et désormais avec le soutien financier de la Métropole du Grand Paris.

Vous annoncez plusieurs décennies pour votre projet de couverture. D'ici là, l'apaisement du périphérique sera à mon sens une réalité, si nous pouvons continuer notre politique volontariste à l'échelle du Grand Paris, avec le soutien de toutes les collectivités et de l'Etat.

Par ailleurs, il est faux de dire que nos projets de couvertures urbaines seraient à l'arrêt, car nous continuons à porter des projets de couverture partielle. Ce sera le cas du gymnase Pont dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ou des passerelles piétonnes et cyclables, comme la passerelle Macdonald du 19<sup>e</sup>, celle du Cambodge en projet dans votre arrondissement, le 14<sup>e</sup>, ou encore une autre à l'étude dans le cadre du G.P.R.U. de la porte de Vincennes.

En revanche, je vous accorde que certains projets de G.P.R.U. situés à nos portes n'ont pas été soutenus par les gouvernements de droite. Je signale également que la nouvelle Présidente du Conseil régional Ile-de-France a sérieusement revu à la baisse son financement des G.P.R.U., en particulier à Paris, et cela effectivement risque de fragiliser nos projets.

Je doute donc que le financement régional que vous évoquez pour vos couvertures soit assuré, à moins que maintenir la circulation automobile et ses nuisances soit une priorité de la nouvelle majorité régionale. Mais c'est possible...

Notre ambition enfin, c'est de continuer à mieux protéger les habitants en construisant des bâtiments écran ou encore en investissant dans la rénovation des logements, et en particulier des logements sociaux qui sont majoritaires dans les habitations riveraines du périphérique.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Il est vrai, là aussi, que la Région Ile-de-France a renoncé à certains financements de ces rénovations à Paris.

Enfin, par cette proposition, vous renoncez à limiter aussi les dépenses de la Ville, car vous ne dites rien de précis sur le montant des investissements nécessaires. Pensez-vous sérieusement que la valorisation foncière suffira ? Vous avez vous-même estimé le coût à 10 milliards d'euros.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Là, il faut conclure, Madame BARATTI-ELBAZ, c'est trop long.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Donc, nous voterons contre cette proposition de délibération.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à Mme SOUYRIS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette proposition de délibération du groupe des Républicains s'apparente plus à une formidable promesse faite aux entreprises de BTP pour de futurs contrats qu'à une volonté de transformer le périphérique. Car finalement, qu'est-ce que le recouvrement du périphérique sinon sa pérennisation pour encore des dizaines d'années ?

Le périphérique est pourtant l'illustration d'une infrastructure d'un autre temps, héritage du Président Pompidou qui rêvait de mettre la ville au service de l'automobile individuelle. C'est une artère autoroutière de 35 kilomètres qui draine 1,2 million de véhicules par jour.

Le périphérique enferme Paris, réduit ses relations avec sa banlieue, détruit la santé des Parisiennes et Parisiens, et notamment celles et ceux qui habitent à proximité. Car rappelons-le, ce sont bien eux, les plus modestes, qui subissent le plus la pollution de l'air et les nuisances sonores qui, comme le montrent de récentes études scientifiques, rendent fou au sens littéral du terme.

Aujourd'hui la question n'est pas de conserver cette autoroute, comme vous le prônez dans cette proposition de délibération, ce qui entraînerait au passage des coûts pharaoniques, mais d'en finir définitivement avec cette frontière bétonnée et polluée. En d'autres termes, il ne s'agit pas de cacher cette route que vous ne sauriez voir, mais bien de lutter pour de vrai contre la pollution qu'elle génère.

Nous voulons que le périphérique devienne une rue partagée par tous et toutes, lieu de rencontre et d'activité, une liaison entre Paris et la banlieue qui permettrait le développement des mobilités douces, des espaces verts, des commerces. Ce changement implique bien plus que des investissements. Il implique aussi des évolutions de mentalités sur nos manières de nous déplacer et d'investir l'espace public.

C'est pourquoi aujourd'hui nous proposons un amendement à cette proposition de délibération, un amendement qui donne à voir la transformation du périphérique en boulevard urbain, avec notamment l'organisation dès 2018 d'un événement festif d'une demi-journée sur le périphérique et donc la fermeture de celui-ci un jour entier dans l'objectif d'entamer cette lente révolution culturelle qui nous permettra bientôt, nous l'espérons, de réconcilier Paris et sa banlieue sans tousser.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

### **Souhaits de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Permettez-moi de saluer la classe de 6e olympique du collège Edgar Varèse dans le 19e arrondissement. Merci les Olympiques de nous aider. On va les gagner, les Jeux !

### **2017 LR 1 - Transformer le périphérique et les coupures urbaines de Paris. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On continue.

C'était la dernière oratrice de ce tour de parole et je donne la parole maintenant à Jean-Louis MISSIKA, mon adjoint en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de l'innovation pour répondre, avant de donner la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour conclure. Et à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, ce qui apparaît à la lecture de cette proposition de délibération, c'est que vous ne travaillez pas assez vos dossiers parisiens. C'est vrai que vous vazez à d'innombrables occupations et que vous n'avez pas beaucoup de temps à consacrer à cela. Qu'est-ce que vous avez fait ? Vous avez recyclé - en même temps, c'est vertueux parce que c'est de l'économie circulaire - votre proposition de campagne de couverture intégrale du périphérique, mais vous n'avez pas tenu compte de toutes les connaissances accumulées depuis 2014, que ce soit sur la révolution de la mobilité urbaine ou sur l'aménagement du Grand Paris. Votre proposition n'est pas seulement obsolète, elle est aussi dangereuse par rapport aussi bien à la mobilité du futur qu'au projet urbain du Grand Paris.

Je vais commencer par la révolution du véhicule autonome. Chacun sait bien que c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Nous avons inauguré, la semaine dernière, la première liaison R.A.T.P. automatique entre la gare d'Austerlitz et la gare de Lyon. Ces nouvelles technologies créent une disruption dans les déplacements urbains et vont conduire à l'abandon progressif du véhicule individuel.

Des chercheurs de l'O.C.D.E. ont ainsi modélisé les trafics dans une ville en imaginant ce qu'il adviendrait si ces trajets étaient effectués non plus par des véhicules avec chauffeur, mais par des véhicules autonomes. Cette étude montre une disparition de 90 % des véhicules individuels pour assurer le même nombre de déplacements. Par ailleurs, le covoiturage de courte distance va transformer les trajets domicile travail. Comment penser le devenir du périphérique en occultant ces éléments ?

Enfin, en proposant de couvrir le périphérique, vous cherchez à le dissimuler, mais vous ne le transformez pas. Vous accentuez, de fait, la fracture entre Paris et les territoires limitrophes au lieu de réaliser un travail de couture urbaine et de penser le périphérique comme un élément du paysage urbain. C'est d'ailleurs l'un des seuls grands vides continus que nous avons à Paris, avec la Seine et avec la petite ceinture. C'est tout le sens de la démarche de transformation des portes de Paris en places du Grand Paris que nous avons engagée depuis 2014. La meilleure couture s'appelle "la Métropole du Grand Paris".

Nous avons mis en œuvre des solutions de franchissement ponctuel, comme "la passerelle du millénaire", installée cet été, à laquelle Catherine BARATTI-ELBAZ a fait allusion, ou des projets de couverture ponctuelle, comme les deux opérations "Réinventer Paris" sur la porte Maillot et la porte des Ternes. Mais, en tout état de cause, chaque projet doit être pensé selon son contexte urbain et ne peut faire l'objet d'une réponse unique. Il faut analyser chaque tronçon du périphérique, chaque porte de Paris, chaque contexte urbain et la relation avec chaque commune limitrophe. Il faut anticiper un périphérique qui doit devenir un boulevard urbain, une coulée verte, ouvert aux circulations douces et bordé de bâtiments, sans cette distance actuelle justifiée par son statut d'autoroute urbaine.

Sur la base de ce travail engagé depuis plusieurs années et des connaissances que nous avons accumulées, nous vous soumettons des nouvelles propositions sous la forme d'un vœu de l'Exécutif. Nous proposons de poser les problèmes dans l'ordre, dans un contexte résolument métropolitain, et d'avancer en deux temps. D'abord, penser l'évolution des mobilités sous la forme d'un grand forum métropolitain, afin de partager avec tous les acteurs publics associatifs et privés les projets et les enjeux de la mobilité au sein de l'agglomération à l'horizon 2030. Ce travail,

initié par Stéphane BEAUDET, vice-président à la Région, et moi-même, dans le cadre du forum métropolitain du Grand Paris, donnera lieu à la production d'un livre blanc d'ici la fin de l'année 2017.

Sur cette base, c'est-à-dire sur la base de l'ensemble des points de vue des parties prenantes de la question du périphérique, nous pourrions alors lancer dans un second temps un grand concours international qu'il ne faut en aucun cas limiter à un concours d'architecture. Il ne s'agit pas d'architecture, en l'occurrence, mais d'aménagement. Il s'agit, au contraire, de solliciter des équipes pluridisciplinaires : architectes, paysagistes, prospectivistes, spécialistes des sciences humaines, spécialistes des mobilités, pour réfléchir au devenir du périphérique pris dans son ensemble, avec ses radiales jusqu'à l'A86. Ce concours sera, bien entendu, organisé en lien avec tous les partenaires métropolitains et même la région Ile-de-France, si cela l'intéresse, de manière concertée.

Enfin, sans attendre et pour lutter contre le phénomène de pollution sonore qui concerne un trop grand nombre de nos concitoyens, nous proposons de poursuivre le programme engagé dès 2014 avec l'objectif, d'ici 2020, de doter d'enrobés phoniques 100 % des zones habitées et exposées au-delà des valeurs limites. C'est un travail extrêmement important et passionnant qui nous attend, qui sera déterminant pour l'avenir de Paris et du Grand Paris. Oui, nous réussirons cette couture. Oui, nous réussirons ce franchissement, mais certainement pas avec les propositions que vous faites.

C'est pourquoi j'appellerai à voter contre cette proposition de délibération.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Rappelons tout d'abord que le périphérique est un héritage des années Pompidou et de la politique du "tout voiture" qui, décidément, a la vie dure, comme en atteste la proposition de délibération qui nous est soumise par les élus du groupe les Républicains.

Nous sommes d'accord : le boulevard périphérique est une coupure anachronique. Il est une source de très importantes nuisances environnementales et il constitue une barrière physique et symbolique entre Paris et les communes limitrophes. Plus de 100.000 habitants sont directement exposés à des niveaux de pollution élevés et des équipements sportifs, des établissements scolaires ou encore des hôpitaux bordent cette autoroute qui contribue au tiers des émissions polluantes du centre de l'agglomération francilienne.

Derrière le mot "anachronique", nous ne voyons pas la même chose. La proposition de délibération des élus les Républicains réussit l'exploit de parler de l'avenir du périphérique sans s'intéresser, ni même nommer, la cause de ces nuisances. Si je résume, votre principale proposition est, en effet, de couvrir le périphérique mais sans jamais évoquer, et pour cause, les flux automobiles et leur devenir. "Cachez ces voitures que je ne saurais voir". Votre proposition novatrice, votre utopie consiste à mettre la poussière sous le tapis. Quel horizon visionnaire !

Je rappelle une réalité, puisque vous n'en parlez pas dans votre proposition de délibération. Sur cette autoroute urbaine défilent plus d'un million de véhicules par jour, à 5 kilomètres du centre d'une agglomération de 12 millions d'habitants. Un tel débit en cœur de métropole est unique en Europe.

Les dégâts d'une telle aberration pour la santé publique des Parisiens et des Franciliens sont de mieux en mieux connus. Et voilà comment les élus du groupe les Républicains traitent le problème. Je cite, écoutez bien : "La couverture du périphérique permettrait de mieux canaliser les émissions de polluants avant de trouver une solution technique pour les retraiter". "Mieux canaliser les émissions polluantes" : les automobilistes circulant dans ces canalisations apprécieront, les riverains aux entrées et sorties des tunnels également, car les polluants ne disparaissent pas comme par enchantement et se concentreraient aux entrées et aux sorties, c'est-à-dire sur plus de la moitié du périphérique qui ne peut être couvert.

Quant à la "solution technique à trouver", aussi hypothétique que magique, pour "retraiter" les polluants, elle vous permet surtout de retraiter avec beaucoup de légèreté par des mots un encombrant problème de santé publique que vous ne voulez pas affronter sérieusement.

La couverture comme principal horizon n'est ni crédible, ni sobre, ni durable. D'une part, elle coûte cher en investissement et en entretien. Nous le savons des expériences menées par le passé. Par ailleurs, je rappelle que, sur le financement des couvertures du périphérique, la Région Ile-de-France, aujourd'hui dirigée par Mme PÉCRESSÉ, n'a pas demandé de crédits lors de la révision du contrat de plan Etat-Région pour réaliser de nouvelles couvertures du périphérique. D'autre part, outre le report de la pollution sur les parties non couvertes, la couverture

réduit et gèle la réflexion, au lieu de l'ouvrir, sur le devenir du périphérique dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire, bien sûr, aussi et avant tout, sur sa fonction circulaire et automobile, si prégnante pour les riverains et les Franciliens en imaginant de nouvelles mobilités.

La ville soutenable, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, ce n'est pas du béton, du béton et encore du béton. D'autres approches plus globales que la couverture du problème sont possibles, celles portées par le groupe Ecologiste de Paris dans leur amendement de transformation en boulevard urbain en est une. Cette perspective est soutenable à moyen terme et il faut en débattre, alors que vous évoquez dans votre proposition une couverture qui se produirait seulement dans plusieurs décennies.

Mais l'urgence écologique nous impose de ne pas attendre le déluge. C'est pourquoi la Ville agit par la baisse de la vitesse de 80 à 70 kilomètres/heure, que vous avez pourtant combattue. Elle a permis de fluidifier la circulation, de diminuer le bruit, de diminuer l'accidentologie. Par ailleurs, la mise en œuvre d'enrobés phoniques a permis de diviser par deux le bruit en façade des immeubles des riverains. Ce programme va se poursuivre en mobilisant les financements nécessaires pour traiter l'ensemble des zones habitées. Dès cette année, en 2017, nous réaliserons un programme important de franchissement des portes de Paris pour les déplacements cyclistes et piétons.

J'espère que vous y apporterez votre soutien.

Pour transformer le périphérique, il faut aussi agir en profondeur sur la politique générale des déplacements. Depuis 2001, notre politique a permis de faire baisser d'un tiers la circulation intra-muros et de 10 % sur le périphérique. Le tramway des Maréchaux a ainsi eu un impact certain sur la circulation du boulevard périphérique. Avec la concrétisation du Grand Paris Express, la création de nouvelles lignes de bus et de tramway en site propre, la métropolisation de Vélib', le développement des réseaux cyclables, le développement de l'auto-partage mais aussi le plan de lutte contre la pollution et la conversion du parc automobile induite, la motorisation des ménages métropolitains et les flux automobiles évoluent et vont évoluer à la baisse.

La solution passe également par un meilleur usage de l'infrastructure, comme l'a dit notre collègue Jean-Louis MISSIKA, avec des voies réservées pour les modes les plus capacitaires, comme les bus ou les taxis, comme c'est le cas sur les autoroutes A1 et A6, mais aussi en soutenant le développement du co-voiturage et de l'auto-partage, car, ce qui importe, c'est de pouvoir transporter davantage de personnes et non davantage de véhicules.

C'est donc dans cette perspective globale, sans raccourci simplificateur ou utopie médiatique que l'avenir du périphérique doit être envisagé, que la Ville agit et continue à réfléchir...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Attendez, je demande aux collaborateurs du groupe d'aller s'asseoir, immédiatement. Vous n'avez rien à faire là, vous perturbez la séance. Et on écoute la réponse de l'Exécutif.

Que cela vous plaise ou non !

Monsieur NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - C'est donc dans cette perspective globale, sans raccourci simplificateur...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et il y en a pour tout le monde. Pour moi, c'est la justice. Je suis quelqu'un d'honnête.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - ... sans raccourci simplificateur ou utopie médiatique que l'avenir du périphérique doit être envisagé, que la Ville agit et continue à réfléchir. J'en veux pour preuve l'abondante production et les nombreuses initiatives que nous prenons et proposons autour de ce sujet.

A la différence de la couverture, qui fige, réduit et enferme le débat, nous souhaitons continuer à discuter avec tous les acteurs et citoyens concernés, parisiens et métropolitains. Plusieurs initiatives sont développées dans le vœu de l'Exécutif et ont été détaillées par notre collègue Jean-Louis MISSIKA.

Un mot concernant l'initiative proposée par le groupe Ecologiste d'un événement festif et sportif sur une partie du périphérique le temps d'une journée. Cela rejoint une proposition que vous aviez faite, Madame la Maire, pendant la campagne des municipales. Nous y travaillons d'ores et déjà car elle peut contribuer à l'appropriation citoyenne, à libérer les imaginaires pour dépasser les frontières réelles et symboliques pour pouvoir réinventer le périphérique, mais aussi les mobilités métropolitaines de demain.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Absolument. Merci, pour ces deux excellentes interventions.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - J'ai donc entendu quatre arguments, si on peut les appeler comme cela.

Concernant le premier, celui de M. MISSIKA, on ne l'a pas bien compris. Il faut dire que cela commençait par : "Chacun sait bien que moi, Jean-Louis MISSIKA, je pense que..." On retiendra de ce propos d'une grande vanité que vous n'êtes pas sorti des dîners en ville, dont vous êtes le héros, et que vous y trouveriez avantage.

Le deuxième argument que j'ai entendu, c'est que cela coûtait trop cher. C'est un sujet important. Il y a eu des couvertures partielles d'envergure très modeste qui ont été chères, et elles ont été chères justement parce qu'elles étaient d'envergure très modeste. A la porte des Lilas, 680 mètres couverts, près de 6.000 euros le mètre carré. A la porte de Vanves, 200 mètres couverts, là aussi près de 6.000 euros le mètre carré. Surtout, la Ville a choisi d'y implanter quasi-exclusivement des équipements publics. Il n'y a donc pas eu de valorisation foncière.

Si on prend l'exemple du projet "Mille arbres", dans le 17<sup>e</sup>, ce projet montre que la couverture peut être intégrée dans une opération d'envergure qui est viable financièrement et qui est même rémunératrice pour les finances parisiennes.

C'est le sens de la proposition que nous faisons. Dépassons les petits projets comme, Madame la Maire, je vous invitais hier à dépasser les petits coups médiatiques pour en faire des projets d'ampleur et des projets qui pourront donc être bouclés financièrement.

Madame BROSEL, je vous invite à ne pas tomber dans le travers que l'on reprochait tout à l'heure Jean-Louis MISSIKA.

Troisième argument, celui développé à l'instant par notre collègue...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je ne comprends pas tout, mais ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - ... Christophe NAJDOSKI. Vous relirez, je suis sûre que vous y arriverez.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pas sûr, pas sûr...

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Allez, mais si. Ne réduisez pas vos mérites.

Vous nous dites, Monsieur NAJDOVSKI, que si on couvre, cela fera finalement plus ou en tout cas pas moins de pollution. Cela fera moins de bruit et cela peut faire moins de pollution, parce qu'en effet la concentration des polluants permet d'apurer l'air. Il existe un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en œuvre dans d'autres villes ; nous vous invitons à les considérer.

Enfin, nous avons un vœu de l'Exécutif. Le vœu de l'Exécutif renvoie à un forum métropolitain. Cette méthode aurait gagné à être utilisée pour la fermeture des voies sur berge. On regrette que vous la découvriez aujourd'hui pour le périphérique ; on vous invite à y penser la prochaine fois.

Cela dit, sur le périphérique on n'est pas dupe. Faute de calendrier, il s'agit de renvoyer une nouvelle fois le sujet aux calendes grecques. Nous vous proposons au contraire d'agir tout de suite.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 92 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 92 est adoptée.

Je mets aux voix le vœu... Non, avant de le mettre aux voix, il y a une demande d'explication de vote de M. Didier LE RESTE pour le groupe Communiste et Front de Gauche sur le vœu n° 97 de l'Exécutif.

Monsieur LE RESTE, vous avez la parole.

**M. Didier LE RESTE.** - Puisqu'on en est au stade des propositions d'imagination, considérant que nous connaissons de plus en plus de problèmes de saturation de nos axes routiers comme de notre offre de transport en commun et qu'il nous faut construire des alternatives propres au regard des enjeux posés, et vu la situation qui est réservée à la Petite ceinture ferroviaire, nous osons proposer une synthèse au débat qui vient d'avoir lieu : que l'on réfléchisse à transformer le périphérique en corridor ferroviaire qui pourrait ainsi répondre concrètement aux besoins de transport de la collectivité parisienne et au-delà, et à la nécessaire amélioration de la qualité de l'air.

C'est pourquoi nous voterons contre cet amendement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Didier. Je n'en attendais pas moins de toi. Merci, Didier.

Nous allons passer au vote du vœu n° 97 de l'Exécutif avec cette belle explication de vote du groupe Communiste et Front de Gauche. Mais c'est bien, place à l'imagination, c'est ce que l'on souhaite aussi. Bien sûr, quand même avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 16).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération LR 1 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est repoussée.

C'est d'ailleurs la première fois qu'une proposition de délibération est rejetée. D'habitude, elles sont consensuelles, celles qui sont présentées par l'ensemble des groupes. Mais c'est ainsi, il faut toujours des premières fois.

### **2017 DAE 50 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e), fixation de la tarification de la redevance pour la Sté WSN Développement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 50 concernant un salon de prêt-à-porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde et la fixation de la tarification de la redevance pour la société WSN Développement.

Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Décidément, la place de la Concorde a beaucoup de succès. Faut-t-il qu'elle soit belle et voici encore un projet de délibération pour autoriser une occupation de l'espace public, place de la Concorde, dans le cadre du salon du prêt-à-porter féminin.

Etant donné la nature et la durée de cet événement plutôt court et le prestige indiscutable de la place de la Concorde, cette place unique au monde me paraît être une mise en valeur compréhensible pour les organisateurs de la "Fashion Week".

Mais, sincèrement, et plus généralement, je finis par me demander, sur ce type de convention d'autorisation d'occupation de l'espace public, en particulier place de la Concorde, que ce soit de la part de la société WSN Développement ou de la société "Fêtes Loisirs", pourquoi la Commission des élus qui est pourtant chargée d'examiner toutes ces conventions d'occupation du domaine public, pourquoi la Commission des élus n'a pas été chargée d'examiner ce dossier.

Ces projets de délibération, comme d'habitude, débarquent à l'ordre du jour du Conseil de Paris sans qu'en particulier les élus d'opposition qui siègent à la Commission des élus n'aient eu l'occasion d'en examiner la pertinence, les conditions financières ou la compatibilité avec l'espace public.

Je pose la question aussi bien en termes de convention inédite qu'en termes de renouvellement. Sera-t-on saisi en Commission des élus du renouvellement de ces conventions ou jamais ? Comment pensez-vous organiser la cohabitation de cette manifestation avec la poursuite de l'activité foraine que vous avez concédée à la grande roue ? En effet, entre le 20 février et le 9 mars, la convention d'occupation accordée à "Fêtes Loisirs" court toujours, accordée d'ailleurs dans des conditions exceptionnelles d'appel d'offres qui nécessitent toujours une clarification, qui sera la bienvenue. Il sera à plus d'un titre impératif désormais que toutes ces conventions passent enfin devant la commission des élus.

Je note aussi que cette convention reste floue sur l'installation de cette manifestation sur la place même de la Concorde. Où, à quel endroit, quelle compatibilité d'ailleurs avec les occupations déjà concédées ? Quelle compatibilité et quels résultats de ce mélange des genres ?

Sur la pertinence de toutes ces manifestations, j'aimerais aussi connaître un jour l'avis du propriétaire du jardin des Tuileries, c'est-à-dire le musée du Louvre. Pourquoi ce silence de la part du musée du Louvre ? Combien de temps le musée du Louvre va-t-il rester muet sur ce type de concession qu'il occupe totalement ?

Que ce soit la perspective paysagère du jardin des Tuileries, complètement occultée en particulier le jour par la grande roue, ou l'occupation de l'esplanade des Feuillants telle qu'elle va être faite par plusieurs grands chapiteaux blancs pour cette manifestation, pas d'avis du musée du Louvre.

Cher Bruno JULLIARD, je crois qu'il est grand temps d'être transparent sur ces marchés que la Ville a tendance à passer un peu subrepticement.

La Ville de Paris, certes, doit ouvrir ses rues, ses places à la culture, à la fête foraine, à la fête tout court, aux grands événements, mais faisons-le comme elle l'a fait pour la "fan zone", pour le sport, dans la transparence, Jean-François MARTINS, dans la concertation, et pas comme elle le fait pour la grande roue, le marché de Noël ou cette "Fashion Week" sur la place de la Concorde. L'espace public parisien se partage d'autant mieux qu'il est respecté.

La Ville doit être sur ce plan-là, je pense, beaucoup plus exigeante, intransigeante, inflexible avec ceux qui ont l'honneur d'y être accueillis et accueillis sur un pavé prestigieux.

Je vous demande, Monsieur le Maire, ainsi qu'à la Préfecture de police de Paris et au musée du Louvre, de ne pas rester les bras ballants et les yeux fermés devant les organisateurs de ces événements qui ne doivent être autorisés que pour des périodes clairement fixées et dans des délais respectés, que sur des emplacements compatibles avec la destination culturelle et paysagère des lieux et clairement tracés au sol, et que dans des conditions financières transparentes et juste économiquement.

Enfin, je proposerai que ces conventions ne soient plus reproductibles automatiquement mais que chaque édition donne lieu à une évaluation, à un bilan afin non seulement d'autoriser éventuellement la réédition mais d'enrichir un cahier des charges impératif qui poserait les conditions rigoureuses d'encadrement de contenu et de déroulement de ces manifestations.

Je vous remercie.

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, vous n'étiez pas en 2e Commission, où j'ai déjà apporté un certain nombre d'éclaircissements ou de corrections, d'ailleurs, à des remarques qui ont été faites. C'est peut-être la raison pour laquelle vous-même reprenez bon nombre d'inexactitudes ou d'erreurs manifestes.

D'abord, vous mettez sur le même plan la grande roue, qui est effectivement une concession suite à un appel à projets qui est bien passé en commission des concessions, donc devant les élus... Peut-être en êtes-vous membre, mais pas moi. Vous mettez sur le même plan cette concession, cet appel à projets, et là, une autorisation d'utilisation de l'espace public avec une redevance pour une durée de trois jours, puisqu'il s'agit là d'un salon de prêt-à-porter féminin, que nous soutenons en effet depuis plusieurs années et que nous assumons pleinement. Je vais vous en dire un mot dans un instant. Mais donc, cela n'a absolument rien à voir avec une concession.

Peut-être pouvez-vous demander - Julien BARGETON n'est pas là pour répondre avec moi - que toutes les autorisations d'espace public passent en Commission des élus ? Mais alors, là, je vous suggère d'allonger sensiblement la durée de vos commissions. Personnellement, je n'y verrais absolument aucun problème, mais alors vraiment aucun. Simplement, sachez qu'on en a plusieurs dizaines, si ce n'est plusieurs centaines, tout au long de l'année, pour parfois quelques heures d'occupation de l'espace public. Personnellement, cela ne me pose aucun problème, même s'il serait bon que cela ne se traduise pas par des retards conséquents dans les autorisations d'espace public.

Ensuite, nous assumons que nous souhaitons accueillir ce salon dans les meilleures conditions à Paris. C'est important, parce que selon la dernière étude de l'Institut français de la mode, la semaine de la mode parisienne représente chaque année des retombées économiques de 1,2 milliard d'euros - je dis bien "1,2 milliard d'euros" -, dont 725 millions proviennent des différents salons. Et ce salon du prêt-à-porter féminin est particulièrement porteur sur la scène internationale.

C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération permet de fixer une redevance pour le salon "Paris sur mode", donc celui dont nous parlons aujourd'hui, qui avait déjà eu lieu à l'automne dernier à l'entrée du Jardin des Tuileries place de la Concorde, avec un tarif dérogatoire compte tenu de l'intérêt que la Ville porte au secteur des métiers de création et de la mode à Paris et du partenariat avec les Ateliers de Paris.

J'ajoute que plusieurs interventions de votre groupe nous demandent de faire plus pour soutenir les métiers de la création et les métiers de la mode, et lorsque nous présentons un projet de délibération pour soutenir l'industrie de la mode et des métiers de la création, là, de fait, vous trouvez à y redire.

Comme je l'ai fait en 2e Commission, je me tiens à disposition pour vous donner l'ensemble des chiffres. Ce serait un peu roboratif, donc je ne vous les donne pas maintenant, mais la tarification proposée est de 4,78 euros le mètre carré pour une redevance totale de 192.000 euros, ce qui fait un différentiel avec le tarif normal de 57.000 euros. C'est une dérogation que nous assumons, mais qui en même temps n'est pas un cadeau démesuré fait à l'industrie de la mode. Et puis, par ailleurs, je vous le redis, cela fait partie de notre politique.

Enfin, je conclus concernant l'autorisation du jardin du Louvre. Je précise que nous ne nous situons pas du tout sur le périmètre du jardin du Musée du Louvre. Et puis, je précise aussi que le Musée du Louvre lui-même, dans son propre jardin, accueille une fête foraine tous les étés, avec une roue, un peu moins grande que celle qu'il y a place de la Concorde, mais cela ne dépend pas du tout de la Ville. En l'occurrence, c'est le directeur du Louvre qui signe la convention. Je vous invite à prendre rendez-vous avec lui, mais enfin, en l'occurrence, nous n'y sommes absolument pour rien dans cette autorisation. C'est bien le musée lui-même qui donne cette autorisation.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAE 50).

## **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 64 est relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, s'ils sont opposés à l'ouverture des commerces le dimanche, les écologistes ne sont pas opposés à l'offre culturelle dominicale. Ils sont donc, comme beaucoup, favorables à l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche. Les bibliothécaires non plus n'y sont pas opposés, seulement ils ne veulent pas que cela se fasse à effectif égal.

Dans les bibliothèques déjà ouvertes le dimanche, le taux de renouvellement du personnel est à ce point élevé que cette rotation atteint des niveaux très problématiques. C'est le cas par exemple de la bibliothèque Française

Sagan, dans le 10e. Les représentants des salariés, dont ceux de la bibliothèque Hélène Berr, dans le 12e, bibliothèque qui devait aussi ouvrir le week-end prochain, se sont regroupés dans une intersyndicale et ont déposé un avis de grève. Avec leurs collègues des autres bibliothèques municipales, ils demandent l'ouverture de négociations, notamment sur la question des effectifs, pour que l'accueil du public puisse se faire dans les meilleures conditions, et ils demandent aussi que l'on revoie les primes qui leur sont versées, puisqu'actuellement, les primes qui sont dévolues aux bibliothèques sont les plus basses des primes versées aux agents de la Ville de Paris.

Comme tous les Parisiens, je suis très attaché à la qualité de l'offre culturelle dans les bibliothèques. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste soutient la demande des salariés de mettre en place une feuille de route sur les ouvertures dominicales, afin que celles-ci soient effectuées dans les meilleures conditions en termes de qualité de vie au travail et de qualité de l'offre culturelle municipale.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT, pour ce vœu, qui me permet une fois de plus de pouvoir redire l'ensemble des moyens que nous accordons aux bibliothèques, comme je l'ai fait à de très nombreuses reprises ces derniers mois devant ce Conseil de Paris, pour pouvoir permettre l'ouverture de plusieurs bibliothèques le dimanche dans les années qui viennent dans les meilleures conditions, pour les usagers évidemment, mais aussi pour les personnels de ces mêmes bibliothèques.

Il y a beaucoup d'inexactitudes, d'imprécisions, voire d'erreurs dans les considérants. Cela probablement parce que votre vœu n'a pas été mis à jour après les dernières négociations, que vous appelez de vos vœux avec les syndicats, et qui ont eu lieu ces derniers mois et ces dernières semaines.

L'affirmation selon laquelle les bibliothèques déjà concernées par les ouvertures dominicales connaissent un taux de renouvellement du personnel élevé est tout simplement inexacte, au vu des chiffres que nous avons. Je vous les ferai parvenir. De plus, contrairement à ce qui est inscrit dans ce vœu, nous n'avons pas rejeté le scénario de l'ouverture de certaines bibliothèques du lundi au samedi, et cela fait partie d'ailleurs des hypothèses qui peuvent tout à fait être étudiées. C'est d'ailleurs déjà le cas, dans le cadre d'un vœu que votre groupe a déposé et que nous avons voté il y a de cela quelques semaines pour la mise en place d'un schéma directeur des bibliothèques.

Vous appelez à ce qu'il y ait des effectifs plus importants dans les bibliothèques concernées par l'ouverture du dimanche : c'est évidemment le cas, suite à un accord avec un certain nombre d'organisations syndicales.

Quant aux primes, c'était effectivement le cas. Elles étaient inférieures à toutes les primes de la Ville. Cela n'est plus le cas depuis les négociations qui ont eu lieu avec les syndicats le mois dernier.

Quant à la grève, effectivement, il y a eu un préavis de grève le week-end dernier contre l'ouverture dominicale de la bibliothèque Hélène Berr. Il se trouve qu'il y a eu un gréviste sur l'ensemble du personnel. Vous reconnaîtrez que c'est tout de même assez faible. Je ne suis pas sûr que cela justifie que nous rouvrions immédiatement des négociations syndicales, qui ont été très longues. Nous avons décalé l'ouverture d'Hélène Berr le dimanche pour poursuivre la négociation avec les syndicats. Cela a été utile, d'ailleurs, puisque le curseur a bougé au fil de ces négociations. Arrivé à un moment, il faut tout de même que nous ouvrons dans les meilleures conditions possibles les bibliothèques. Je crois que c'est le cas pour la bibliothèque Hélène Berr.

Évidemment, les représentants du personnel sont consultés sur les conditions de travail et les ouvertures des futurs sites, qui seront amenés à ouvrir dans les mois et les années qui viennent.

Quant au renforcement du réseau des bibliothèques publiques, il doit évidemment se poursuivre dans l'objectif d'un accueil renforcé des publics les plus divers, et cela fonctionne, puisque les premiers dimanches ouverts à la bibliothèque Hélène Berr, dimanche dernier et le dimanche précédent, ont été un immense succès. Le public est venu très nombreux. Les agents, de ce que j'en ai vu, ont accueilli les usagers avec soin et avec enthousiasme. Et évidemment, nous les en remercions.

Le sens de l'avis favorable qui a été donné au vœu déposé par votre groupe lors du dernier Conseil de Paris, ou peut-être le précédent, en novembre, concernant un schéma directeur des bibliothèques, doit nous permettre de poursuivre encore cette réflexion.

Étant donné les quelques éléments d'information que je viens de vous apporter, je vous suggérerai de bien vouloir retirer votre vœu, au lieu de quoi je serais dans le regret de proposer un avis défavorable de l'Exécutif.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il y a une demande d'explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - D'abord, je tiens à remercier M. Jacques BOUTAULT de rouvrir ce débat, puisqu'au Conseil d'arrondissement d'il y a quelques jours, j'ai posé cette question d'actualité à la maire du 12e. J'étais l'un des seuls élus du Conseil de Paris à la mobilisation qui a eu lieu début janvier devant la bibliothèque Hélène Berr, et comme vous le savez, nous sommes le seul groupe à nous être opposés ici même au projet de délibération qui avait été soumis au vote.

Je suis donc content que le groupe Ecologiste évolue dans sa position et dans sa réflexion sur la question notamment des personnels.

Mon cher collègue Bruno JULLIARD, ce que l'on vous dit depuis le début et que vous n'entendez pas, c'est le nombre, finalement, de personnels à temps plein titulaires qui est demandé par les organisations syndicales et que vous remplacez par des étudiants. C'est là le nœud de la négociation sur lequel vous n'avancez pas avec les représentants syndicaux.

La deuxième chose que je voulais dire, nous nous sommes toujours opposés à l'ouverture des bibliothèques le dimanche, parce que quand vous dites que cela répond à la question des étudiants et qu'en même temps vous nous dites, on emploie des étudiants, il y a quand même une confusion de style. Vous êtes un coup contre le travail du dimanche, un coup pour soutenir les étudiants au travail dans les bibliothèques, mais en même temps on embauche les étudiants.

Dans cette confusion, nous sommes contre l'ouverture, notamment de la bibliothèque Hélène Berr, tant que vous ne mettez pas les moyens en emplois à temps plein, c'est-à-dire en E.T.P., et la demande statutaire et des salariés est de 6 emplois.

Si M. Jacques BOUTAULT ne retire pas son vœu, nous le voterons.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur BOUTAULT, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je le maintiens, parce que même si j'ai une divergence avec mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, le groupe Ecologiste est favorable à l'ouverture des bibliothèques le dimanche, mais comme le groupe communiste, il souhaite que cela se passe dans de meilleures conditions que celles qui se font actuellement.

Nous maintenons le vœu pour soutenir la revendication de plus d'effectifs, et pas des effectifs étudiants, dans ces bibliothèques.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Le groupe LR.

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la dénomination "fête de la Sainte-Catherine".**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à la discussion du vœu référencé n° 65, qui est relatif à la dénomination "fête de la Sainte-Catherine".

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour le groupe RG-CI.

**M. Didier GUILLOT**. - Madame la Maire, mes chers collègues, au mois de novembre dernier, les Conseillers de Paris ont reçu une invitation de l'Exécutif les invitant à fêter la Sainte-Catherine dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Après recherche, il s'est avéré qu'il s'agissait d'un défilé organisé par les maisons de couture parisiennes, pour valoriser le travail de ce que l'on appelle les "petites mains", ce qui entre nous m'a toujours paru condescendant.

La Sainte-Catherine est une tradition célébrant les femmes célibataires de 25 ans, en les faisant défiler, coiffées de chapeaux extravagants. C'est une fête joyeuse, certes, mais réellement stigmatisante à l'encontre des femmes.

Nous considérons qu'en matière d'égalité femme/homme, la question des symboles est importante, car c'est à travers eux que perdurent nombre de stéréotypes. Et le stéréotype porté par la Sainte-Catherine est qu'une femme ne serait pas tout à fait accomplie tant qu'elle n'est pas mariée.

Il s'agit d'une tradition désuète, qui ne met pas à l'honneur les valeurs de progressisme que nous portons.

Alors, nous comprenons que la célébration a évolué, que cette fête organisée par les maisons de couture n'est plus une fête des Catherinettes.

Mais dans ce cas, pourquoi ne pas juste changer le nom, puisqu'il n'est plus le reflet de cet événement. Ce serait d'ailleurs rendre un hommage plus respectueux aux ouvrières, ouvriers et créateurs de la haute couture.

Nous demandons à la Ville d'engager des pourparlers avec la Chambre syndicale de la couture pour changer la dénomination de cet événement. Les salons sont loués gratuitement aux maisons de couture tous les 25 novembre, et apparemment depuis plus de 10 ans. Il est normal que nous puissions avoir un regard sur ce qu'il se passe dans nos locaux.

Si la discussion sur le changement de nom n'est pas possible, il nous semble que l'événement peut se passer ailleurs qu'à l'Hôtel de Ville. Cette solution peut être la meilleure.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le 25 novembre est aussi la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce serait l'occasion d'organiser un autre événement plus en rapport avec l'engagement de la majorité pour l'égalité.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à M. Bruno JULLIARD et il y a plusieurs demandes d'explication de vote.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher Didier GUILLOT, je comprends tout à fait l'engagement qui est le vôtre personnellement et celui de votre groupe à lutter contre toutes les formes de sexisme, y compris parfois, lorsqu'il se cache dans la dénomination d'événements.

Simplement il y a là, je crois, une légère méprise sur ce qu'est cet événement, sur ce qu'il est devenu au fil des années et sur la raison pour laquelle nous sommes tout à fait favorables à ce qu'il se poursuive et soit encore accueilli dans les salons de l'Hôtel de Ville.

L'événement de la fête de la Sainte-Catherine est une cérémonie que nous accueillons depuis de nombreuses années. Nous n'avons pas le pouvoir d'en changer le nom nous-mêmes, puisque c'est un événement organisé par la Chambre syndicale de la couture à l'occasion de la fête de la Sainte-Catherine.

23 maisons de couture y participent parmi les plus prestigieuses de la place de Paris. Il s'agit traditionnellement d'un défilé de chapeaux réalisés par les employés et stagiaires, à l'origine de 25 ans, dorénavant cela n'est plus le cas, c'est de 25 ans ou moins. Cette tradition, très ancrée au sein des maisons de couture, est très loin de l'image que certains peuvent en avoir sur ce qui pouvait exister il y a quelques années ou décennies. Il s'agit simplement d'un rassemblement des plus jeunes employés et stagiaires de ces maisons de couture. Cet événement a été revisité et a largement évolué avec son temps.

Ainsi, depuis quelques années, les hommes défilent également, ils sont d'ailleurs nombreux. Il y en avait plus de 45 lors de la cérémonie de novembre dernier que j'ai eu la joie d'introduire. Surtout, cet événement est devenu une institution festive de la mode pour célébrer les jeunes savoir-faire des maisons.

C'est aussi un jour férié pour l'ensemble des maisons de couture, inscrit en tant que tel dans la convention collective de la couture, ce qui montre son importance culturelle à l'intérieur des maisons de couture et de l'ensemble de la filière. Le personnel des maisons de couture attend chaque année ce jour avec impatience, l'affluence est très nombreuse, pour avoir l'honneur de célébrer leur maison dans les salons de l'Hôtel de Ville.

J'ai échangé avec la Fédération de la couture au sujet de votre demande de changement de nom. Nous pourrions prolonger ces échanges pour que soit prise en compte la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, qui a lieu à la même date.

Le responsable, Pascal MORAND, Président exécutif de la Fédération de la couture, m'a fait savoir qu'il serait heureux d'échanger avec vous sur ce sujet, dans un dialogue serein et apaisé autour de cet événement, qui est important pour l'ensemble des maisons de couture.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu pour que nous puissions poursuivre ces discussions.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, M. Pascal JULIEN, puis du groupe LR avec Mme Catherine LECUYER, et du groupe Communiste avec M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - J'entends bien la réponse qui a été faite par l'adjoint, mais elle n'est pas convaincante. Il y a vraiment besoin de clarifier cette affaire. Cet événement s'inscrit dans une histoire assez sexiste et ringarde comme le disent fort bien les considérants, et ce n'est pas en changeant de nom que l'on changera la nature de l'événement.

Il faut renoncer à cet événement complètement dans les formes qui sont les siennes, concevoir une autre manière de festoyer avec les maisons de couture à l'Hôtel de Ville ou ailleurs, sur une base qui soit clairement émancipée de ce passé.

On avait prévu de voter contre, on va maintenir notre vote contre le vœu, parce qu'il se contente de demander de changer de nom un événement qu'il qualifie lui-même de sexiste, et donc par cohérence il faut dire non à cet événement, puis refaire les choses de façon consensuelle, autrement.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER.** - Madame la Maire, mes chers collègues, en prenant connaissance de ce vœu, je me suis demandée s'il fallait rire ou pleurer tellement les arguments évoqués pour le justifier étaient caricaturaux.

Il me semble que le sujet en réalité n'est pas, comme vous voulez le laisser croire, votre souci de lutter contre les stéréotypes genrés ou celui de vous opposer à "la stigmatisation des citoyennes célibataires de plus de 25 ans", ce serait trop facile.

Non, il correspond plutôt à la volonté de vous attaquer une fois de plus à ce qui relève de notre patrimoine culturel, tout comme sous prétexte de laïcité ou de clientélisme religieux, vous avez refusé notre vœu de remettre une crèche sur le parvis de l'Hôtel de Ville pendant les fêtes de Noël.

Vous êtes d'ailleurs par là, fidèles à votre tradition politique, qui veut éliminer de nos références communes tout ce qui fait notre enracinement, à commencer par nos coutumes et nos traditions. Vous cédez à nouveau à l'injonction de l'Internationale "du passé faisons table rase", à l'image des Communistes qui incendièrent notre Hôtel de Ville en 1871, détruisant par la même occasion les archives de Paris, donc ainsi la mémoire de notre ville.

Votre vœu aura au moins un mérite, celui de mettre en lumière cette belle fête pluricentenaire des Catherinettes. Le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine, on célébrait les Catherinettes...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Vous avez dépassé votre temps de parole.

**Mme Catherine LECUYER.** - ... célibataires. Au Moyen-âge, elles allaient mettre une coiffe ou un chapeau sur les statues de Sainte-Catherine, patronne des jeunes filles à marier.

Dans la France devenue laïque, ce sont les femmes célibataires de 25 ans et plus que l'on a continué à coiffer. Baptisées Catherinettes, elles devaient porter un chapeau vert et jaune toute la journée du 25 novembre, pour espérer se marier dans l'année...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole au groupe Communiste pour une explication de vote.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Après l'intervention de notre collègue, je proposerais qu'on ait une journée de l'Internationale où l'on chantera tous ensemble l'Internationale !

Trêve de plaisanterie, nous voterons contre ce vœu.

Premier argument, nous voulons défendre la mode et ces femmes couturières qui travaillent et qui font finalement un travail remarquable pour Paris et pour notre pays. On n'a pas à stigmatiser cette soirée qui est accueillie à l'Hôtel de Ville.

Par contre, cher Bruno JULLIARD, vous avez évoqué une question que nous avons à cœur, et quand j'entends des propos sur la question du sexisme, la priorité est de mettre en avant et vraiment en valeur cette journée du 25 autour des violences faites aux femmes.

La question qui est posée est finalement : est-ce qu'on n'a pas intérêt plutôt à travailler avec les gens de la mode pour que cela ne tombe pas sur le même jour et travailler avec les gens de la mode pour mettre en valeur la question du travail de ces femmes qui est remarquable ?

Voilà le sens que l'on propose et on votera contre ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre vœu ?

**M. Didier GUILLOT.** - Non, nous le maintenons.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination "Ousmane Sow" dans le 15e.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Après ce long débat sur les Catherinettes, nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 66 qui est relatif à la dénomination "Ousmane Sow", dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. CRAVENNE. Vous avez deux minutes.

**M. François-David CRAVENNE.** - C'est bien gentil.

Merci, Madame le Maire.

Ousmane Sow est un immense artiste, aussi grand que ses œuvres magnifiques. De plus, il fut le premier homme d'origine africaine à rentrer à l'Académie des Beaux-Arts. Il a porté très haut l'art plastique dans le monde, son talent est exceptionnel. Il a exercé dans le 15e arrondissement, précisément rue Tournus où il habitait. Sa veuve le précise d'ailleurs sur le site qui lui est consacré sur Internet.

C'est pourquoi le 15e et de nombreux habitants de la rue Tournus souhaitent que son nom soit donné à cette rue.

Je précise que ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 15e, donc de la gauche aussi. J'espère de tout cœur, Monsieur JULLIARD, que vous ne désavouerez pas vos amis politiques et que vous soutiendrez aussi ce vœu.

J'ajoute que vous nous avez proposé par un courrier qu'une œuvre d'Ousmane Sow soit acquise par la Ville et soit installée dans un arrondissement de notre ville. Bien sûr que le 15e est candidat mais la personnalité de l'œuvre de Ousmane Sow mérite encore mieux, d'où ce vœu.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et Monsieur CRAVENNE.

Evidemment, ce sera un avis favorable pour ce vœu. Paris a bien sûr vocation à honorer la mémoire et l'œuvre d'Ousmane Sow, décédé tout récemment, le 1er décembre 2016, à l'âge de 81 ans.

Très grand artiste, très grand plasticien qui a laissé d'ailleurs un souvenir conséquent à Paris, avec des œuvres qui ont occupé la totalité du Pont des Arts, il y a plusieurs années de cela, et un livre magnifique en est d'ailleurs ressorti.

Artiste exceptionnel, peu représenté dans les collections d'art, dans les musées et les galeries puisque ce n'était pas sa perception de son art que de le traduire par une démarche marchande. La totalité de ses œuvres délivre un message humaniste puissant et nous avons bien sûr, comme je le disais à l'instant, vocation à honorer sa mémoire.

Je vous le propose de deux manières. D'abord en donnant un avis favorable à votre vœu. Je crois que vous demandez que son nom soit attribué à une des voies du 15e arrondissement. J'y suis évidemment favorable, tout comme, après avoir échangé avec sa veuve, nous souhaitons qu'une œuvre ou la copie d'une œuvre soit installée sur le territoire parisien.

C'est la raison pour laquelle j'ai écrit à l'ensemble des maires d'arrondissement pour voir s'il y avait des maires candidats pour accueillir cette œuvre. Il y en a beaucoup, dont Jean-François LEGARET, le maire du 1er arrondissement, ce qui aurait évidemment du sens au vu des œuvres nombreuses qui ont été installées sur le Pont des Arts. Le 20e arrondissement est également candidat, et d'autres arrondissements, mais je ne vais pas tous les citer. J'ai compris qu'il y en avait beaucoup d'autres. Le 5e arrondissement a dit qu'il n'était pas candidat, mais le 6e arrondissement, oui.

Ce que nous allons faire dans les toutes prochaines semaines, c'est essayer de voir les lieux d'implantation que vous proposez et voir le lieu qui correspond le mieux à la fois à l'œuvre choisie et à la personnalité exceptionnelle d'Ousmane Sow.

Avis favorable, Madame la Maire.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 32).

Je vous en remercie.

Je crois que l'on peut se féliciter collectivement.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une dénomination à Malek Chebel.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 67 est relatif à une dénomination à Malek Chebel.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 12 novembre 2016, à Paris, l'anthropologue des religions, Malek Chebel, est décédé. Il était né le 23 avril 1953 à Skikda en Algérie, il fut titulaire de nombreux doctorats, notamment en psychologie clinique, en psychanalyse, en ethnologie et aussi un doctorat de sciences politiques à l'I.E.P.

Les travaux de ce grand anthropologue s'articulent autour d'une pensée pluridisciplinaire, alliant psychanalyse, anthropologie et histoire, et sont principalement centrés sur la question et la place de la liberté dans la culture musulmane et dans l'islam.

Malek Chebel a été un ambassadeur pendant de nombreuses années de ce qu'il a appelé un islam des lumières, appelant notamment au dialogue des cultures, au dialogue interreligieux et à une réflexion sur sa relation entre l'islam et l'Occident.

Malek Chebel était un fin lettré, qui a traduit le Coran lui-même en 2009, devenant ainsi pour les nouvelles générations l'un de ceux qui vulgariseront l'islam en le rendant accessible et surtout ancré dans le réel.

Son œuvre et ses publications - plus de 90 livres - ont contribué à sortir l'islam d'une image caricaturale grâce à ses compétences croisées et surtout à son esprit libre.

Malek Chebel a défendu la liberté sous toutes ses formes, la liberté de vivre, de penser, mais aussi d'aimer. D'ailleurs, on lui doit l'excellent livre "Erotisme, beauté et sexualité dans le monde arabe, en Perse et en Turquie". Il a aussi écrit "L'islam en 100 questions" qui deviendra, un an avant sa disparition, un livre testament où il propose d'enraciner la deuxième religion de France dans la modernité.

Malek Chebel était reconnu pour ses positions publiques en faveur d'un islam libéral, ainsi que d'une réforme de l'islam, notamment avec la séparation du temporel et du religieux. C'est ce que nous appelons la laïcité.

Nous voulons qu'il soit possible qu'un hommage lui soit rendu par la Ville de Paris, et notamment par l'attribution d'une dénomination de voie ou d'un espace public parisien.

Nous souhaitons qu'un colloque soit soutenu autour de son œuvre en lien avec la fondation Malek Chebel pour la culture et la connaissance.

Et enfin, en termes de vulgarisation, qu'un événement soit organisé autour de ses travaux et, c'est très important, pour les jeunes générations dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Madame la Présidente Fadila MÉHAL.

Ce sera un avis bien sûr enthousiaste et favorable à votre vœu.

Vous êtes revenue sur la personnalité et la carrière universitaire brillante de Malek Chebel. Arrivé en France en 1977 où il a fréquenté plusieurs universités, où il a surtout collectionné les diplômes, les doctorats, notamment en ethnologie, psychanalyse ou encore sciences politiques.

Comme vous l'avez dit, il a contribué à vulgariser une approche scientifique et historique de l'islam, en publiant de nombreux ouvrages, dont le "Dictionnaire des symboles musulmans" ou encore en cosignant une collection, "Le Coran pour les nuls", puis "L'islam pour les nuls". Il est aussi l'auteur d'une œuvre singulière et savante sur l'amour et la sensualité dans le monde arabe et musulman.

Que Paris rende hommage aujourd'hui à ce grand intellectuel est pertinent, plus que jamais d'ailleurs. Il était reconnu comme l'ardent promoteur d'un islam des lumières aux côtés d'autres grandes personnalités. Un hommage, effectivement comme vous le proposez, pourrait être rendu à la fois par la dénomination d'une voie ou d'un espace public sur le territoire parisien.

De la même manière, soutenir un colloque avec la fondation Malek Chebel serait évidemment une excellente initiative et nous y sommes tout à fait favorables.

Et plus encore, comme vous le proposez, mobiliser le réseau des bibliothèques municipales en fonction de leurs collections et de leurs programmes d'animation autour de l'œuvre de Malek Chebel serait tout à fait pertinent.

Une petite réserve, c'est évidemment celle de l'examen de la Commission de dénomination, présidée par ma collègue, Catherine VIEU-CHARIER, sur la partie de dénomination de la voie. Je ne doute pas qu'elle y réserve une issue favorable.

En tout cas, en ce qui concerne l'Exécutif, c'est un avis favorable pour ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 33).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au musée de Montmartre.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 68, relatif au musée de Montmartre.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, que je cherche du regard.

Alors je donne la parole à Mme MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - C'est un vœu qui est porté par le groupe UDI-MODEM avec l'appui de Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus Républicains.

Le musée de Montmartre, dans 18<sup>e</sup> arrondissement, inauguré en 1960, comprend des sites historiques, tel le manoir de Rosimond, la maison du Bel Air, le jardin de Renoir ou encore l'hôtel Demarne. Je rappelle que le manoir de Rosimond a accueilli divers artistes de grand renom, tel que Renoir, Utrillo ou encore Toulouse-Lautrec. Le musée de Montmartre a obtenu en 2003 le label "Musée de France". C'est la Ville de Paris qui est propriétaire des murs de ce musée. En juillet 2011, sa gestion a été reprise par la société privée "Kleber-Rossillon".

Le cas qui nous préoccupe, c'est qu'il y a eu des candidatures répétées du musée de Montmartre pour faire partie du dispositif "Paris museum pass" mis en place par l'association "Inter Musées". Ce sont des demandes qui n'ont jamais abouti, car, selon sa direction, pour des raisons administratives - c'est un musée privé - le musée de Montmartre n'a pas pu bénéficier de ce parcours que permet le "pass". C'est vrai que de nombreux touristes renoncent à visiter ce musée, car celui-ci ne bénéficie pas de ce "pass". Il s'agit, bien évidemment, d'un manque à gagner pour le musée privé, mais surtout, pour ce qui nous concerne, d'un manque à gagner culturel et historique pour de nombreux touristes qui se privent ainsi d'un accès à une collection riche sur l'art et l'histoire de l'un des quartiers les plus prisés, surtout le plus populaire, qui participent pleinement à l'image de Paris à l'international et qui est révélateur d'un grand patrimoine.

C'est vrai que le musée a créé une association de type 1901, à but non lucratif d'intérêt public, afin de pouvoir remplir les conditions nécessaires et être intégré dans le dispositif "Paris museum pass". Il ne nous appartient pas de discuter des conditions de recevabilité pour entrer dans le dispositif, mais nous pensons qu'il est regrettable que des questions administratives puissent empêcher des structures muséales publiques, et surtout privées d'intérêt public, de collaborer ou de bénéficier de tarification commune.

C'est pourquoi, nous demandons que Paris renouvelle son soutien au musée, que la Ville apporte son appui technique, méthodologique et juridique afin de déterminer de possibles biais administratifs pour rendre compatible l'organisation du musée et l'appartenance au programme "Paris museum pass".

Nous souhaitons aussi qu'il y ait une interpellation à "Paris Musées" pour envisager une réflexion visant peut-être à compléter cette carte "Paris Musées" avec un autre abonnement qui pourrait, cette fois, être élargi aux musées privés, parce que nous croyons au partenariat public/privé.

J'espère que ce vœu recevra un avis favorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Présidente, Fadila MÉHAL.

Nous en avons déjà discuté en 2e Commission. Je crois que nous sommes d'accord sur les grands objectifs. Comme vous l'avez souligné, le conseil d'administration d'"Inter Musées", qui gère le "Paris museum pass", a, pour l'instant, refusé d'intégrer le musée de Montmartre à ce "pass", non pas pour une opposition de principe, mais plutôt pour des raisons juridiques et fiscales.

Nous avons déjà fait connaître à "Inter Musées" que nous souhaitons que le musée de Montmartre puisse intégrer le "pass". Comme vous l'avez souligné, "Inter Musées" est une association, donc un organisme indépendant. Nous ne souhaitons pas nous immiscer dans ses décisions de gestion. Nous avons rappelé, ces dernières semaines, à "Inter Musées", notre soutien au musée de Montmartre et pouvons tout à fait aider le musée avec les moyens qui sont les nôtres, notamment en matière de conseil juridique.

Pour pouvoir voter votre vœu, ce qui est le plus important, je vous proposerai deux modifications. D'abord, la suppression du considérant qui parle de la plainte du musée de Montmartre pour discrimination devant l'autorité de la concurrence parce que vous reconnaîtrez que, pour engager des négociations avec "Inter Musées", ce n'est pas ce qu'il y a de plus diplomatique. En plus, cela n'apporte pas une utilité majeure à votre vœu. Le deuxième amendement est peut-être plus conséquent. Je vous propose de supprimer les deux derniers attendus au profit d'une nouvelle rédaction qui serait la suivante : que la Maire de Paris interpelle la direction de "Paris Musées" afin d'envisager un partenariat tarifaire entre les visiteurs du musée de Montmartre et les détenteurs de la carte "Paris museum pass".

Il s'agit, en quelques mots, sans trop rentrer dans le détail, puisque, d'ailleurs, je n'aurai pas le temps, mais avec Jean-François MARTINS et le Ministère de la Culture, nous menons un travail important de promotion de la vie culturelle parisienne à l'international et de modernisation du "Paris museum pass". Il est donc fondamental que ce "pass", qui permet un accès aux musées publics de la Ville, puisse peu à peu s'imposer comme une référence auprès des touristes du monde entier. Raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à l'émergence d'un "pass" supplémentaire. Il faut que l'on fasse tout pour que ce "pass"-là fonctionne en intégrant le musée de Montmartre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MÉHAL, votre position par rapport à ces propositions d'amendement ?

**Mme Fadila MÉHAL**. - Je voulais vous remercier de cette proposition. Je suis assez d'accord dans la manière. Pour la formulation des considérants, en effet, il n'y a pas lieu de rentrer dans un litige auquel nous ne pouvons pas prendre parti, donc j'en conviens. Sur les attendus et les demandes, je suis très satisfaite que la Maire de Paris renouvelle son soutien. Par rapport à la proposition que vous faites, elle me paraît tout à fait intéressante et significative puisqu'elle fait avancer le partenariat public/privé. C'était l'esprit du vœu que nous avons porté.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 34).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affectation des locaux 190, boulevard de Charonne (20e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous avons normalement un vœu référencé n° 69 déposé par Danielle SIMONNET, mais elle n'est pas en séance, donc il tombe. Non ?

Monsieur JULLIARD, c'est l'affectation des locaux du 190, boulevard de Charonne.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Absolument. Je ne le défends pas à la place de Danielle SIMONNET, mais je pense qu'il serait très bon que notre Assemblée vote ce vœu car, sur le principe, elle y est très favorable, à savoir que l'espace "Confluences", le lieu - je ne parle pas de l'association - puisse en effet bénéficier de l'ordonnance de 1945 qui protège les lieux de culture. S'il y a bien un moment pertinent où nous devons voter ce vœu, c'est maintenant, donc je suggère que nous le votions.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - D'accord, donc vous avez présenté le vœu. Donc, on peut le soumettre au vote de cette Assemblée avec un avis favorable de l'Exécutif et ce sera transmis à Mme SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 35).

Il faudra vraiment lui dire qu'en son absence, son vœu a été adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **2017 DAC 455 - Subvention (1.000 euros) à l'association "La Légion", amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris (7e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 455 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "La Légion", amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris (7e).

La parole est à M. HODENT, pour le groupe les Républicain.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Madame la Maire.

Sur la Légion étrangère, on a la chance d'avoir l'Amicale de la Légion étrangère dans notre 7e arrondissement. Je voudrais juste vous rappeler que c'est un corps de l'armée de terre française qui a été créé en 1831 pour permettre l'incorporation d'étrangers dans l'armée française. Les légionnaires, appelés aussi "les képis blancs", ont acquis leur notoriété dans les colonies, puis dans les deux guerres mondiales et maintenant, dans toutes les opérations extérieures. Bataillon le plus applaudi lors du défilé du 14 juillet, ils sont facilement reconnaissables par leur tenue et tout le monde reconnaît leur musique : "Tiens, voilà du boudin, voilà du boudin...". Si j'avais encore un peu de voix, je vous chanterais même deux chansons qui sont leur hymne, à savoir deux chansons de Piaf. La première, c'est "Non, rien de rien, non, je ne regrette rien" et la seconde, c'est, vous le savez tous "Il sentait bon le sable chaud mon légionnaire", que tout le monde a en tête, bien évidemment. Je vous épargne le chant...

Tout le monde se rappelle quand même le combat important de Camerone au Mexique où toute l'équipe des légionnaires, enfin à l'époque le bataillon a été complètement détruit au titre de l'engagement de la parole donnée. Ces légionnaires font partie de notre mémoire.

On est très fier dans le 7e arrondissement d'avoir cette amicale et on est très heureux que la Ville soutienne cette association par une subvention.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci et bon rétablissement.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Monsieur HODENT, je vous remercie d'avoir mis la lumière sur cette belle association. C'est une subvention récurrente. Nous aidons cette association chaque année et malgré le contexte budgétaire nous maintenons la subvention au même niveau depuis plusieurs années, c'est-à-dire 1.000 euros.

C'est une association qui fait partie des nombreuses petites associations du monde combattant que nous avons à cœur d'aider chaque année.

Cette association particulièrement soutient et unit les anciens légionnaires, dont vous savez que ce sont souvent des hommes extrêmement solitaires qui avaient choisi la Légion justement parce qu'ils étaient quelquefois coupés de beaucoup de choses, de leur patrie originelle, de leur famille, etc. Ces légionnaires, qui souffrent souvent d'un certain isolement et d'un manque de moyens, grâce à cette association, ont véritablement un vrai lien social qui les unit et qui est tissé entre eux.

Voilà pourquoi nous soutenons vraiment avec beaucoup de cœur l'amicale des Anciens de la Légion étrangère et, comme vous l'avez rappelé, nous avons tous au cœur, bien sûr, la Légion étrangère avec tout ce patrimoine qui l'entoure.

Donc merci encore, Monsieur le Conseiller.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous allons passer au vote du projet de délibération qui, évidemment, je le pense, va être adopté à l'unanimité.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 455.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAC 455).

Je vous remercie.

## **2017 DAC 602 - Apposition d'une plaque commémorant les événements du 14 juillet 1953 place de la Nation (12e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 602 relatif à l'apposition d'une plaque commémorant les événements du 14 juillet 1953 place de la Nation.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Je commencerai par une citation : "Ce soir, je voulais aller au bal du 14 juillet, mais jamais je n'aurais cru qu'en allant à cette manifestation je risquais de perdre la vie." Voilà comment s'exprimait un manifestant du 14 juillet 1953.

Je voudrais saluer ici présents dans les tribunes M. Pierre PUCHOT, qui avait 16 ans au moment des faits, Mme Nadia BOUZERGRAM, journaliste à El Watan en Algérie et M. Yves BERNARD, qui ont fait le déplacement pour ce beau projet de délibération.

C'est avec une grande émotion que nous pensons à toutes les familles, qu'elles soient en France ou en Algérie, pour évoquer ce drame méconnu qui a endeuillé notre pays, notre ville, notre quartier. Le 14 juillet 1953, sept hommes tombaient sous les balles de la police à deux pas de la place de la Nation. Je voudrais remercier Daniel KUPFERSTEIN, qui a mis en lumière ce drame à travers le film "Les Balles du 14 juillet", projeté dès sa sortie à l'Hôtel de Ville à l'initiative de Catherine VIEU-CHARIER.

Nous cherchions ensemble le meilleur moyen de rendre hommage à ces hommes qui étaient venus à une manifestation pacifique et autorisée. J'ai donc porté un vœu au Conseil de Paris en mars 2016 afin que cet oubli soit réparé et nous l'avons adopté. Aujourd'hui, nous adoptons le projet de délibération pour que la plaque soit apposée.

Comme c'était le cas depuis 1935, le P.C.F., la C.G.T., des organisations de gauche, des organisations pacifiques et démocratiques manifestaient pour défendre les valeurs de la République. Depuis 1950, la fin du cortège est composée d'Algériens membres du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques en Algérie, de Messali Hadj, favorable à l'indépendance de l'Algérie.

Présent aux élections, le M.T.L.D. remporte 9 sièges sur 60 au deuxième collège de l'Assemblée en 1948. En mai 1952, après les manifestations d'Orléansville et leur répression qui firent deux morts chez les partisans du M.T.L.D., Messali Hadj est kidnappé et interné en France métropolitaine. La surveillance du mouvement s'intensifie, les manifestations d'Algériens sont réprimées à Montbéliard, au Havre, à Charleville-Mézières. Il y aura trois morts et des centaines de blessés.

C'est dans ce contexte que se déroule la traditionnelle manifestation du 14 juillet 1953. Le P.C.F. est aussi vigilant. La répression violente de la manifestation contre la venue de Ridgway en 1952, la mort d'un communiste algérien et l'arrestation de dirigeants communistes dont le plus célèbre, Jacques Duclos, rend l'atmosphère électrique.

A la fin de la manifestation, les premières échauffourées voient s'affronter des Algériens et des parachutistes de retour d'Indochine. La police est sur les dents. C'est au moment où les militants du M.T.L.D. rangent leurs drapeaux et les portraits de Hadj que la police intervient. Il est 17 heures 20 quand les premiers coups de feu claquent. Sept hommes tombent, six Algériens membres du mouvement indépendantiste : Amar Tabjadi, 26 ans, Abdallah Bacha, 25 ans, Larbi Daoui, 27 ans, Abdelkader Dranis, 31 ans, Mohammed Illoul, 20 ans, Medjen Tahar et un syndicalisme de la C.G.T. membre du Parti communiste, militant du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Maurice Lurot, 40 ans, qui s'était interposé entre les manifestants et les forces de l'ordre.

Dès le lendemain, une polémique s'engage, une bataille de chiffres entre les blessés issus des forces de l'ordre et les manifestants, plus d'une centaine qui s'ajoute aux victimes. Le chiffre est certainement sous-évalué du fait que de nombreux blessés n'iront pas à l'hôpital et ne porteront pas plainte.

Cette manifestation est malheureusement tombée dans l'oubli. Elle sera effacée de notre mémoire collective par les événements malheureux de février 1962 à Charonne, que nous célébrons et pour lesquels nous rendons un hommage le 8 février prochain et ceux d'octobre 1961.

Je terminerai en citant le fils de Maurice Lurot, qui a écrit cette lettre en 1995 au journal de "l'Humanité Dimanche" : "Chaque année, alors que chacun danse, c'est les larmes aux yeux que je cherche un mot qui réchauffe dans l'H.D. Chaque année, mon père est de nouveau assassiné par les camarades, par leur oubli."

Le Conseil de Paris aujourd'hui répare cet oubli terrible parce que notre mémoire doit rester intacte, parce que nous avons le devoir de rappeler aux passants que les lieux de Paris sont marqués par l'histoire, fut-elle tragique.

Nous nous félicitons donc de la décision favorable du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement et du Conseil de Paris et nous souhaitons qu'elle soit approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Merci, Monsieur le Président de ce rappel des faits ; je n'y reviendrai pas.

Simplement, pour compléter à l'heure du 55<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, la nécessité de transmettre une mémoire complexe et douloureuse. Commémorer la guerre d'Algérie, c'est commémorer toutes les histoires, toutes les mémoires de ce conflit sanglant du XX<sup>e</sup> siècle.

Il ne s'agit pas de juger, de prendre position - c'est le rôle de l'historien -, mais de se souvenir, de ne pas oublier. C'est bien le rôle d'une politique mémorielle fondée sur un ensemble de travaux scientifiques et historiques. Ce sont les oublis du passé qui sont souvent sources de tensions actuelles et l'histoire nous le montre tragiquement.

Transmettre cette mémoire du 14 juillet 1953, ne pas l'oublier parmi les autres mémoires de ce conflit, c'est donc renforcer et préserver les bases d'une relation sereine entre notre pays, la France, et l'Algérie, une relation transparente sans occulter les zones d'ombre. Assumer ce passé complexe et douloureux et assumer la mémoire de ce 14 juillet 1953, c'est véritablement progresser sur le chemin de l'apaisement, de la réconciliation, de la fraternité, c'est construire ensemble par la mémoire un avenir de paix, de coopération et c'est refermer progressivement des plaies laissées béantes par l'ignorance et l'oubli de certains événements tragiques du conflit comme ceux du 14 juillet 1953.

C'est dans cette vision que s'inscrit l'ensemble des commémorations liées à la guerre d'Algérie depuis 2001. Nous avons, vous le savez, avec le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, rendu hommage aux 752 militaires parisiens morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962 par un monument au Père Lachaise. Le 31 octobre 2015, nous avons inauguré un monument aux disparus des Abdellys au Père Lachaise.

Nous soutenons régulièrement les associations mémorielles de la guerre d'Algérie et, dans le cadre du 55<sup>e</sup> anniversaire, à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, il y aura la semaine de la guerre d'Algérie avec une exposition de photographies, projections, conférences préparées par la F.N.A.C.A. notamment. Le vernissage de cette exposition aura lieu le 21 février prochain.

A l'Hôtel de Ville de Paris, un auditorium à la rentrée pour le 55e anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie et une subvention votée au Conseil de Paris à l'Association "Mémoire en partage" avec un projet de documentaire basé sur des rencontres entre des témoins de cette guerre et des jeunes lycéens. En conclusion, sur la plaque du 14 Juillet, la mémoire de la Guerre d'Algérie est très chaude, douloureuse et complexe. Complexe parce que, justement, elle est extrêmement plurielle.

Nous assumons cette pluralité des mémoires, nous assumons ce passé, nous ne voulons pas laisser dans l'oubli ce qui l'a été trop longtemps. C'est véritablement un gage d'apaisement, de réconciliation et d'avenir fraternel. Je souhaite que nous puissions tous ici nous engager dans cette voie d'une politique mémorielle au service de la paix et le cadre du 55e anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie, cette année en 2017, nous en offre l'opportunité.

Je vous propose donc de voter favorablement ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 602.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 602).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination "Sonia Rykiel" dans le 6e.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés et donc, maintenant, le vœu référencé n° 70 relatif à une dénomination "Sonia Rykiel", dans le 6e arrondissement.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais préciser que je fais cette présentation au nom de Christophe GIRARD qui a déposé ce vœu au nom des élus du groupe Socialiste et Apparentés.

Sonia Rykiel nous a quittés le 25 août 2016, à Paris, à l'âge de 86 ans. L'esprit de Sonia Rykiel, mélange de transgression et d'élégance classique, restera à jamais associé au style rive gauche et au Saint-Germain-des Prés libertaire des années 70. Par sa nouvelle philosophie de la mode appelée "démodé", sa liberté de ton et son tempérament séducteur, la créatrice a contribué au mouvement d'émancipation féminine et favorisé l'émergence d'une figure de femme libre, élégante et indépendante qui a séduit bien au-delà des frontières de Paris et de la France.

Par son travail et son style, celle que l'on surnommait la reine du tricot a activement œuvré à faire de Paris la capitale mondiale de la mode, du design et de la création. Aussi, Christophe GIRARD et les élus du groupe Socialistes et Apparentés émettent le vœu que le nom de "Sonia Rykiel" soit associé à la contre-allée bordée d'arbres qui se situe devant la boutique historique du 175, boulevard Saint-Germain, ce geste fort témoignant de la reconnaissance de la Ville de Paris envers celle qui a tant fait pour son rayonnement et son attractivité.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais donner un avis favorable à ce vœu avec une petite réserve parce que vous savez que, pour ce qui concerne le lieu exactement, il est bon d'attendre l'étude par la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui se penchera, avec la Direction de l'urbanisme, sur l'emplacement que vous avez évoqué.

Mais bien évidemment, même si cela n'était pas possible à cet endroit, nous chercherions un endroit pour Sonia Rykiel qui est une grande figure de la mode française.

Avis favorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 36).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination "Denise Ginollin" dans le 12e.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 71 relatif à une dénomination "Denise Ginollin", dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout comme Paris, le 12e arrondissement est riche d'une histoire qui s'étend sur plus de deux millénaires et nous nous attachons à mener une politique mémorielle qui reflète la richesse et la diversité des personnalités et des événements qui ont marqué notre territoire de leur empreinte. Au nom de l'égalité, nous portons l'intention de rééquilibrer les dénominations des voies et des bâtiments de notre belle capitale, et de notre arrondissement en particulier, au profit de ces femmes au destin exceptionnel.

Dans le 12e arrondissement, nous l'avons fait depuis 2014 avec Gertrude Stein, Louise Hervieu, Mary Cassatt, Simone Iff, etc. Je me saisis donc, une nouvelle fois, des opportunités offertes par nos grands projets urbains pour vous proposer, avec mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, de rendre hommage à une personnalité féminine, à nouveau, Denise Ginollin.

Figure féminine de la Résistance et figure politique du 20e siècle, élue parmi les 33 premières femmes députées, le 21 octobre 1945. Le destin de cette femme est intrinsèquement lié au territoire du 12e arrondissement. Née dans le 12e arrondissement, il y a 110 ans, elle s'engage dans les Jeunesses communistes puis au Parti communiste français et devient rapidement l'une des secrétaires de la section communiste de notre arrondissement.

Son parti dissous par l'occupant allemand, elle participe à la création d'une cellule clandestine et s'engage dans la Résistance. Elle est condamnée à mort, arrêtée et déportée à Ravensbrück, puis à Mauthausen. De retour en France après la Libération, elle poursuit son engagement politique et devient élue parmi les premières femmes députées à l'Assemblée nationale constituante du 21 octobre 1945. Elle est réélue à deux reprises comme députée de la Seine.

Soucieuse d'améliorer les conditions de vie de ses concitoyens dans une France en reconstruction et, en particulier, au retour des déportés, elle dépose de nombreux projets de loi, notamment en faveur de la limitation des expulsions locatives ou encore de la gratuité des transports pour les jeunes. Des combats qui résonnent encore et toujours dans nos politiques locales.

Le courage inébranlable et la constance de l'engagement de Denise Ginollin, jusqu'à sa mort en 1961, méritent d'être honorés dans notre arrondissement. C'est pourquoi je vous propose qu'une dénomination lui soit consacrée dans les espaces qui sont créés dans le cadre du projet d'aménagement Paul-Valéry qui accueillera de nouvelles voies de desserte locale ainsi qu'un programme de logement et des équipements publics de proximité.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET-OULALDJ, vous vouliez faire une petite explication de vote, je crois.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Non, je suis cosignataire avec Mme la Maire et je la remercie de cette proposition qui met à l'honneur, comme elle l'a dit, une députée communiste, une des premières femmes députées mais qui était la secrétaire de section de mon arrondissement, l'une des responsabilités que j'ai exercées.

Donc, c'est pour nous tout un honneur d'avoir cette proposition. Je voudrais ajouter que nous sommes quelques jours après l'anniversaire de la Libération des camps de la mort, des camps d'extermination où plus de 6 millions de Juifs ont perdu la vie, mais où aussi beaucoup de communistes ont été internés en déportation. C'est aussi un signe important, face au négationnisme qui touche aujourd'hui notre pays, de rappeler le parcours de ces personnes et ce qu'elles ont fait à la Libération et dans la Résistance.

Je voudrais rappeler aussi que Denise Ginollin était aux côtés d'Ambroise Croizat, député du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui a créé la Sécurité Sociale. Elle a participé à tous ces grands chantiers et au fondement de notre modèle social que l'on connaît aujourd'hui.

C'est un grand honneur pour nous de présenter ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je n'ajouterais rien aux très beaux exposés de Mme la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, et de M. le Président BONNET-OULALDJ.

C'est un avis favorable.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe LR.

Avis favorable de l'ensemble des autres groupes.

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 37).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination "Victor Perez" d'un futur équipement (12e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 72 est relatif à la dénomination Victor Perez d'un futur équipement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour la première fois, j'ai souhaité rendre hommage à un homme. Cela m'arrive. Victor Young Perez est né en 1911 à Tunis. Jeune sportif juif franco-tunisien, figure mondiale de la boxe, champion de France et champion du monde poids mouche, il a été fauché à 33 ans, le 22 janvier 1945, par la barbarie nazie au cours des marches de la mort, après avoir survécu deux ans dans le camp d'Auschwitz.

Comme beaucoup de boxeurs nord-africains, il prend le bateau pour Marseille et arrive à Paris dans les années 20. Son courage incroyable, son talent exceptionnel et sa détermination inébranlable lui ont permis d'accomplir de nombreux exploits sportifs. Sacré champion du monde en 1931 à Paris, sa passion pour la boxe le pousse à rester à Paris, malgré un climat politique dégradé par la xénophobie et l'antisémitisme.

Au lendemain de la Nuit de cristal, il accepte de combattre à Berlin. Alors qu'il refuse de se plier aux règles imposées aux juifs, il travaille comme porteur en gare de Lyon lorsqu'il est dénoncé, arrêté par la milice française et interné à Drancy, avant d'être déporté à Auschwitz, le 10 octobre 1943. Il y survivra deux années avant d'être lâchement tué peu avant la libération des camps. Dix ans après, l'I.N.S.E.P., au cœur du Bois de Vincennes, lui a dédié sa salle de boxe.

Nous souhaitons aujourd'hui rendre hommage à ce sportif exceptionnel, au destin tragique, en donnant son nom au futur gymnase-pont qui prendra place au-dessus du périphérique, avenue Courteline, dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain de la porte de Vincennes. La dénomination Victor Perez prend tout son sens dans ce quartier encore terriblement meurtri par l'attaque terroriste et antisémite du 9 janvier 2015.

Je suis fier de vous proposer cette dénomination qui, j'espère, fera consensus.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Nous allons avoir une année qui sera marquée par la candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

Je suis fier et heureux que l'on continue ce travail à la fois de mémoire sur les équipements sportifs, plutôt que d'accepter parfois des partenariats publics/privés, comme le "naming", et surtout quand on a été frappé... J'habite le quartier de la porte de Vincennes.

Quand on a été frappé par l'antisémitisme, la barbarie, par ces attentats, et que l'on reconstruit, sur cette porte de Vincennes, un gymnase, que l'on construit un peu la résilience à travers cet acte, et que l'on donne ce nom, le nom d'un sportif qui a été déporté à Auschwitz, qui a côtoyé Primo Levi, Alfred Nakache qui était un nageur qui, lui, a survécu à Auschwitz et qui a une piscine dans le 20e arrondissement.

C'est un travail d'éducation et c'est surtout un travail qui permet de construire la paix pour les futures générations. Je suis vraiment heureux et fier de porter ce vœu avec la maire du 12e arrondissement.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Merci beaucoup.

Je suis très touchée, d'autant que je dois vous faire une petite confidence. Vous avez été interpellé par le Grand rabbin de France, Haïm Korsia, lors de la cérémonie qui a lieu au mémorial de la Shoah tous les ans, cérémonie pour les juifs tunisiens déportés.

Il m'avait dit que ce serait vraiment magnifique si on pouvait rendre hommage à Victor Perez. J'avoue que je ne connaissais pas cet homme. J'en ai longuement parlé avec Catherine BARATTI-ELBAZ qui a été aussi enthousiaste que moi. On a une petite pensée pour Haïm Korsia dans cet hémicycle et je suis extrêmement heureuse que Jean-François MARTINS ait donné aussi son accord, pour le fait que ce soit sur le nouveau gymnase qui va voir le jour dans le 12e.

Et donc, c'est un avis extrêmement favorable pour la dénomination "Victor Perez", pour toutes les raisons qu'ont développées Nicolas et Catherine.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Je précise qu'il existe un très beau documentaire sur Victor Perez, qui est passé sur Arte et qui raconte toute son histoire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 38).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu à Françoise Mallet-Joris.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 73, relatif à la dénomination d'un lieu à Françoise Mallet-Joris, présenté par Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, lorsque Françoise Mallet-Joris décède cet été à l'âge de 86 ans, Marie-Paule BELLE déclare qu'elle lui doit tout, que grâce à elle, elle était née une deuxième fois. Elle perd en effet une femme qu'elle a aimée, qui est la parolière qui lui offrit sa chanson la plus connue : "La Parisienne".

Née en Belgique, elle était une rebelle assumée en affichant son féminisme et en vivant son homosexualité au grand jour, à une époque où la question était taboue. Elle fait les frais, avec Marie-Paule BELLE, d'une violence homophobe que l'on peut retrouver dans les paroles de sa chanson "Celles qui aiment elles" : "c'était pas facile dans ces années-là, et en ville on en parlait tout bas, les mots de haine, ceux qu'on entend à peine, les ont fait pleurer bien des fois". Pourtant, le 7 de la rue Jacob à Saint-Germain-des-Prés, dans les années 70, était bien selon elles leur maison du bonheur.

Elle était une femme de lettres, une romancière aux inspirations profondes, introspectives. On connaît son œuvre, notamment grâce aux romans "Le rempart des béguines" ou encore "l'Empire céleste". Récompensée, membre de l'Académie Goncourt, elle était plus que reconnue dans la profession. Lui rendre hommage, c'est rendre hommage au talent d'une femme affirmée, à la force de sa détermination, au courage de ses sentiments. Ainsi, c'est rendre hommage à toutes les femmes, premières cibles des logiques capitalistes et patriarcales.

La marche qui s'est tenue il y a moins de deux semaines aux Etats-Unis et dans plusieurs pays du monde, en soutien aux droits des femmes contre les propos de Donald TRUMP, a montré que les nouvelles générations sont prêtes à se révolter contre les attaques qui se multiplient, et à conquérir de nouveaux droits. Le féminisme n'a pas de frontière, le talent non plus. Françoise Mallet-Joris n'est peut-être pas née Parisienne, mais elle l'est devenue en offrant à notre ville sa plume, son amour et sa liberté.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie Raphaëlle PRIMET pour ce bel hommage à une vraie artiste parisienne, dont l'œuvre est parfois méconnue, mais dont le nom parle à toutes et à tous.

Evidemment, c'est un avis favorable, après étude évidemment par la commission de dénomination des voies, places et espaces verts, comme je le dis toujours, mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de problèmes.

Il y aura un avis favorable qui va être voté et c'est une femme, donc ce sera beaucoup moins difficile que pour les hommes.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 39).

Je vous remercie.

**2017 DRH 8 - Rémunération des directeurs des conservatoires de Paris participant, à titre d'activité accessoire, au fonctionnement des jurys d'auditions et à l'organisation d'événements culturels.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 8 concernant la rémunération des directeurs des conservatoires de Paris participant, à titre d'activité accessoire, au fonctionnement des jurys d'auditions et à l'organisation d'événements culturels.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour le groupe LR.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le premier adjoint, j'ai suivi en 2016 tous les comités de pilotage concernant les conservatoires. J'ai assisté aussi au premier comité de suivi que vous avez réuni en décembre 2016. Vous y aviez proposé le démarrage, dans chaque arrondissement, d'un comité local de suivi de la réforme, usine à gaz potentielle, mais nous continuons à jouer le jeu pour aider nos conservatoires, et pour tout vous dire, continuer de défendre, non pas dans cet hémicycle, mais bien sur le terrain, des enseignements exigeants et de qualité, car nous savons que nous sommes en parfait accord avec les professeurs et les parents d'élèves.

Or, premier problème qui ne nous donne pas tout à fait confiance, lors de ce comité de suivi, vous ne nous aviez pas parlé de ce projet de délibération, dans lequel vous constatez pour ces personnels un accroissement des responsabilités et des compétences attachées aux fonctions de direction administrative et pédagogique du conservatoire, consécutif à l'évolution des missions et activités des conservatoires.

Impliqués par le passé lors de la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs, A.R.E., les conservatoires mettent en œuvre depuis septembre 2016 sur deux ans un parcours de sensibilisation musicale, P.S.M., à destination des 17.000 enfants des cours préparatoires dans les écoles primaires.

Ces considérations conduisent à nous proposer une réforme du régime indemnitaire et dans un souci de clarification de l'ensemble des rémunérations accessoires des directeurs des conservatoires de Paris, selon les trois axes suivants : la mise en œuvre de l'indemnité de fonction de responsabilité et de résultats, I.F.R.R., qui s'est substituée à l'Education nationale aux deux indemnités ci-dessus ; une indemnisation des heures supplémentaires d'enseignement ; et la rétribution des activités accessoires liées aux jurys et auditions et aux événements culturels. Dont acte.

Deuxième problème qui ne nous satisfait pas : nous n'avons aucune nouvelle de personne, si ce n'est des dizaines de professeurs et de certains directeurs qui nous appellent pour avoir des informations, comprendre ce qui est en jeu. La seule conclusion à laquelle nous arrivons, malheureusement, et je le déplore : chaque arrondissement va vivre la réforme de façon séparée.

En effet, avec votre projet de délibération, aux apparences anodines sur l'évolution du régime indemnitaire de la filière culturelle, vous tentez de glisser en douce l'autorisation de prendre un arrêté, lequel arrêté aura pour but de classer en deux catégories les conservatoires municipaux : selon leur nombre d'élèves et le nombre d'écoles publiques de leur arrondissement.

Inutile de dire qu'au vu de la disparité, selon les arrondissements, en matière de superficie, de population, de natalité, d'école, etc., c'est une véritable inégalité de traitement qui est proposée par votre équipe, mais surtout, une véritable discrimination entre les conservatoires parisiens, que rien ne justifie puisque depuis l'agrément du Ministère de la Culture, tous les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Capitale sont classés sans exception en C.R.C., c'est-à-dire à rayonnement communal.

Logique, puisque la Ville de Paris est une seule et même commune, l'arrondissement n'ayant pas d'existence administrative propre.

Monsieur JULLIARD, rassurez-nous, ou tentez de le faire, sur vos intentions, s'il vous plaît. Je ne veux pas être trop long et je laisse la parole à l'excellent François-David CRAVENNE, pour qu'il complète mon propos.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur CRAVENNE, vous avez la parole.

**M. François-David CRAVENNE**. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'un coup, voilà que vous décidez, une fois encore sans concertation ni même sans projet de délibération d'arrondissement, de changer le régime indemnitaire des directeurs de conservatoire.

Il est tout à fait normal et légitime que la rémunération des directeurs soit mise au niveau des professeurs qu'ils dirigent, mais le choix du moment pose des questions et non des moindres. En effet, comment être dupe du fait que ces projets de délibération soient en réalité un moyen de calmer la grogne des responsables de conservatoire au moment même où votre tentative ratée de réforme déclenche autant de réactions négatives.

Ainsi, il n'y a jamais eu de revalorisation de leur rémunération, en tout cas, pas depuis fort longtemps. Et comme par miracle, elles arrivent maintenant, juste après la crise que vous avez provoquée l'an dernier, crise que, accompagnée par les parents d'élèves et de nombreux professeurs et directeurs, la mobilisation des groupes Centriste et Républicains a pu endiguer au niveau parisien.

En revanche, au niveau de chaque arrondissement, comme vient de le dire le remarquable et toujours mesuré Thierry HODENT, une inégalité s'installe entre conservatoires. Ce n'est pas acceptable ! Monsieur JULLIARD, mais quand comprendrez-vous enfin que les conservatoires ne sont pas faits pour bricoler de la musique, mais bien pour permettre l'excellence, et ce dans chaque arrondissement ? Comme l'a parfaitement dit un professeur, et pas n'importe lequel, je le cite : "Le conservatoire, ce n'est pas trois petits tours et puis s'en vont, c'est l'épanouissement dans le travail. L'idéal n'est pas de permettre au plus grand nombre de taquiner un clavier ou des cordes, mais bien de multiplier pianos et violons, ainsi que des heures de cours, de façon à ce que le plus grand nombre bénéficie d'un accompagnement de qualité".

Je vous en prie, Monsieur JULLIARD, pour une fois, dépassez votre idéologie et votre sectarisme, et ne prenez plus en otage la musique à de tristes fins politiciennes.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Que François-David CRAVENNE appelle l'Exécutif à dépasser son sectarisme ne manque pas de sel, après cette intervention toujours aussi brillante, mesurée et pertinente dans son contenu. Vous imaginez bien qu'il n'y a absolument aucune ironie dans mon propos. Non, aucune !

Je souligne qu'il s'agit d'un projet de délibération sur lequel vous êtes inscrit, le DRH 8, qui est indissociable d'un autre projet de délibération, le DRH 9, et qui concernent à eux deux le régime indemnitaire des directeurs des 17 conservatoires municipaux.

Ces projets de délibération finalisent un dialogue initié depuis quatre ans maintenant, donc cela n'est pas, comme vous le laissez entendre, une volonté de calmer je ne sais quelle hostilité des directeurs des conservatoires. Et d'ailleurs, il se trouve que les directeurs des conservatoires, je les ai réunis à de très nombreuses reprises ces derniers mois et dernières années, et que cela s'est systématiquement déroulé dans une excellente ambiance, studieuse, de travail, en respectant la liberté pédagogique de chacun des directeurs de conservatoire.

Il se trouve que depuis plusieurs années maintenant, nous travaillons avec Emmanuel GRÉGOIRE à la revalorisation d'un certain nombre de leurs rémunérations, notamment de leurs primes. Cette revalorisation s'explique par la prise en compte de l'augmentation significative des missions et des activités des conservatoires, qui ne sont pas uniquement dues à la réforme que manifestement aujourd'hui vous ne soutenez pas. Cela dépend des Conseils de Paris, mais aujourd'hui je le note.

Au vu de son succès, d'ailleurs je vous avoue que personnellement cela ne me dérange pas tant que cela, mais au-delà même de la réforme des conservatoires actuellement à l'œuvre, il y a la mise en place des A.R.E. qui a maintenant trois années et qui s'est traduite par une charge supplémentaire de travail pour les directeurs de conservatoire.

Il y a évidemment la réforme récente des conservatoires et la mise en place du parcours de sensibilisation musicale.

Puis il y a aussi globalement l'évolution du public des conservatoires qui ont accueilli plus de 3.000 élèves en plus sur les dix dernières années, avec la création importante de places supplémentaires dans les conservatoires, qui a eu lieu sous cette majorité et pas sous la précédente, pour permettre que le plus grand nombre puisse accéder à une éducation musicale de qualité, d'excellence pour tous. C'est bien l'objet de notre politique d'éducation musicale, ne vous en déplaise.

Enfin, concernant ce projet de délibération, je suis très heureux qu'il satisfasse l'immense majorité des directeurs et directrices de conservatoire. Bien évidemment, cela ne se traduira en aucun cas par la mise en place de conservatoires à plusieurs vitesses.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DRH 8).

Je vous remercie.

### **2017 DEVE 18 - Dénomination "promenade Khalil Gibran" attribuée à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André-Citroën (15e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 18 relatif à la dénomination "promenade Khalil Gibran" attribuée à la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André-Citroën, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui nous est proposé concerne la dénomination "Khalil Gibran" à un espace vert, la promenade située entre les numéros 37 et 45 du quai André-Citroën dans le 15e.

Artiste, écrivain, peintre, philosophe et poète libanais, dont la renommée est mondiale, Khalil Gibran est né en 1883 dans le village de Bcharré situé dans les montagnes du Nord du Liban. Il a séjourné en Europe, et à Paris en particulier entre 1908 et 1910, où il a suivi des études à l'Académie des Beaux-Arts. Il a passé la majeure partie de sa vie aux Etats-Unis où il est décédé à l'âge de 48 ans.

D'origine chrétienne de rite maronite, son église jugera hérétique son troisième livre, "Esprit rebelle : l'appel du prophète", qui sera brûlé en place publique par les autorités politiques de l'époque.

C'est par son œuvre poétique, "Le Prophète" que Khalil Gibran s'est forgé une grande réputation, tant en Orient qu'en Occident. Son œuvre est traduite dans plus de vingt langues, tant elle tente de commenter par un langage spirituel les grandes questions de la vie, comme la patrie, le mariage, les enfants ou encore l'amitié, les liant à des termes universels comme la liberté, l'amour ou l'amitié.

Khalil Gibran fut aussi un artiste engagé, préoccupé par l'avenir de son pays. Apprenant les catastrophes causées par les Ottomans au Liban en 1917 au cours de la Première Guerre mondiale, il adhère au Comité d'aide aux sinistrés de la Syrie et du mont Liban en Amérique. Il encourage alors les Libanais et les Syriens réfugiés aux Etats-Unis à défendre leur pays contre l'occupant.

Si je dois choisir une citation aujourd'hui incarnant l'esprit de l'œuvre de Khalil Gibran, je citerai la suivante de l'ouvrage "Le Prophète" : "La terre est ma patrie et l'humanité ma famille."

Sans pouvoir développer plus longuement ici son parcours et son œuvre littéraire et artistique très largement accomplie en exil, vous aurez compris, Madame la Maire, que c'est avec une grande satisfaction que le groupe Ecologiste votera en faveur de ce projet de dénomination, avec une pensée particulière à toutes les écrivaines et écrivains, poètes et poétesses et artistes d'origine libanaise, vivant encore en exil depuis la guerre civile du Liban, et ils et elles sont nombreux et nombreuses à avoir choisi Paris comme refuge.

Je souhaiterais par ailleurs attirer l'attention sur un autre projet d'hommage au même auteur Khalil Gibran, projet porté par le collectif d'association franco-libanaise dénommé l'association "ULCM".

Ce projet vise à installer une statue de Khalil Gibran dans un square du 4e arrondissement. Le projet de l'association "ULCM" a eu l'accord du Maire Christophe GIRARD, que je remercie tout particulièrement ici pour son soutien en faveur de la démarche de l'"ULCM" et de son soutien également aux Journées du Liban, une

manifestation socioculturelle et artistiques organisée par la même association annuellement au printemps dans les beaux locaux des Blancs-Manteaux.

Le projet d'installation de la statue de Khalil Gibran a été présenté à la Commission des arts dans l'espace public en novembre dernier. Cette association "ULCM" attend toujours la validation de son projet par le cabinet de la Maire pour le faire aboutir en mai prochain, à l'occasion de l'ouverture de leur manifestation "Les journées du Liban".

Ma question, Madame la Maire : à quel moment l'association pourra obtenir la validation par la Maire de son projet d'installation de la statue de Khalil Gibran dans le 4e arrondissement ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci beaucoup, Marie ATALLAH, pour votre intervention.

Je suis très heureux que déjà nous puissions voter ce projet de délibération de dénomination "promenade Khalil Gibran" attribuée à une partie du quai André-Citroën, puisqu'il y a quelques mois seulement nous nous sommes tous retrouvés unanimement pour souhaiter qu'un hommage soit rendu au poète et peintre libanais Khalil Gibran, et nous sommes très heureux que cela puisse être le cas dans le 15e arrondissement.

Vous êtes revenue sur la pertinence et la nécessité de célébrer celui qui a marqué l'Orient et l'Occident par son œuvre, notamment par son œuvre la plus connue, "Le Prophète", succès mondial et intemporel, traduit dans le monde entier et dont les thèmes sont encore d'une actualité saisissante.

Comme vous l'avez rappelé, nous soutenons l'association que vous avez également citée, "ULCM France", qui développe et encourage les échanges économiques, culturels, sociaux entre la France et le Liban, et qui souhaite en effet développer le projet d'installation d'une œuvre d'art en hommage à Khalil Gibran.

La Commission pour l'art dans l'espace public a émis un avis favorable et j'ai le plaisir de vous annoncer que la Maire également a donné un avis favorable suite à l'avis de la Commission. Nous allons donc pouvoir faire un retour dans les tous prochains jours à l'association pour que nous puissions donner suite à la proposition de l'association.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DEVE 18).

Je vous remercie.

## **2017 DU 22 - Dénomination "allée Stefa Skurnik" (11e et 20e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 22 relatif à la dénomination "allée Stefa Skurnik", dans les 11e et 20e arrondissements.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, par l'intolérance, l'instrumentalisation de la peur et le mépris de l'humanité, Régine, fille de communistes, a été contrainte de devenir Stefa, résistante juive persécutée en raison de ses croyances religieuses.

Choisir un autre nom pour résister est une démarche marquante dans une vie. C'est la reconnaissance d'une période décisive de sa vie qui oscille en permanence entre la peur, le courage, la résistance et l'espoir.

Au travers de l'histoire de Régine Lemberger, qui devint Stefa Skurnik par alliance et résistance, c'est le récit d'une solidarité, d'un quartier qui se relève. Concierges, nourrices, voisins, artisans, commissaires de police, beaucoup ont contribué à aider cette femme, à cacher des juifs menacés par la déportation. Une capacité de résistance collective aux côtés des groupes FTP-MOI qui exigeaient de toutes et tous un lien de confiance indéfectible.

Stefa, comme tout membre de la Résistance, a contribué à libérer Paris, à libérer la France, l'Europe de l'ombre nazie, de la haine d'autrui, de la stigmatisation religieuse.

Elle est restée à Paris jusqu'au bout de sa vie en 2014. C'est dire la mémoire vive qu'elle représentait pour l'Est parisien.

Lui rendre hommage par cette dénomination, c'est rendre hommage à son courage, sa force et son histoire. C'est rendre hommage à la vie d'un quartier sous l'Occupation qui s'organise avec courage et solidarité. Ce que nous aimons à Paris, c'est cette multitude d'histoires personnelles qui font la grande histoire. Ce que nous aimons à Paris, c'est les mémoires de ces femmes et de ces hommes qui s'entremêlent pour former une ville solidaire et consciente de son passé.

Ce que nous aimons à Paris, c'est faire honneur aux héroïnes, aux héros qui ont marqué notre ville de leur engagement et de leur détermination.

Paris aura beau avoir toujours l'image d'une grande métropole, d'une ville monde, pour les Parisiennes et les Parisiens qui y tiennent tant, il s'agit d'abord de leur quartier, d'un héritage, d'une histoire fondamentale aux épisodes déterminants.

Tout cela grâce à des personnes qui ont su trouver l'énergie nécessaire pour s'organiser, s'entraider, que l'on soit français ou réfugié.

En effet, j'aimerais rappeler aussi que cette Stefa Skurnik était une réfugiée, une polonaise juive réfugiée à Paris. Elle a tout autant contribué à sauver Paris que Paris a contribué à la sauver.

C'est avec émotion que nous voterons ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie le président d'avoir fait un très bel hommage à cette grande figure du 11<sup>e</sup> arrondissement, qui était une très grande militante. Sur proposition du 11<sup>e</sup> arrondissement, à la suite d'un vœu voté en Conseil d'arrondissement le 4 décembre 2014, la Commission de dénomination a adopté, le 22 septembre, cette dénomination pour une allée du boulevard de Charonne, tout près des lieux que Régine Skurnik, dite "Stefa" connaissait très bien. C'est donc un avis favorable que je porte. Je rappelle que je porte avec Hélène BIDARD ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DU 22).

Je vous en remercie.

**2017 DPA 9 - "Paris fait Paris". - Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (16e). - Restructuration partielle. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DPA 9 : "Paris fait Paris" au Palais Galliera.

La parole est à Thomas LAURET, que je ne vois pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPA 9).

**2017 DLH 30 - Boulevard du Général-Martial-Valin (15e). - Implantation de cirque. - Autorisations d'urbanisme.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un réaménagement paysager.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 30 relatif à une implantation de cirque sur le boulevard du Général-Martial-Valin (15e), sur lequel le groupe les Républicains a déposé le vœu référencé n° 74.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe LR.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - C'est par le biais de ce projet de délibération de 9 lignes, portant sur des autorisations d'urbanisme, que nous avons découvert le projet d'implantation du cirque Diana Moreno-Bormann dans le 15e arrondissement.

Après être allés à la pêche aux informations, nous avons appris que ce cirque est actuellement installé près de la porte d'Aubervilliers sur un terrain que la Ville vient de céder à Chanel, qui souhaite y créer une manufacture rassemblant différents métiers d'art autour du thème de la mode.

Le site du 19e devant être libéré pour la fin du mois de juin, vous avez Madame la Maire, décidé de recaser le cirque avec ses deux chapiteaux, ses loges, ses roulottes, son écurie, sa ménagerie et ses camions dans le 15e, sur la partie Ouest du square Sarrabezolles qui couvre 6.400 mètres carrés et se trouve au cœur d'un quartier en pleine évolution avec notamment le Ministère de la Défense et le site de "Qu4drans" qui accueillera le groupe de presse "Altice Média".

Si nous sommes favorables à la venue du cirque Moreno dans le 15e, l'arrivée de cette entreprise familiale qui allie tradition et modernité est conditionnée par un certain nombre de contraintes, sachant que le site retenu est encore partiellement occupé par une structure liée au chantier "Qu4drans", par des locaux de l'association "Espace" qui intervient sur la Petite Ceinture et par un atelier de la DEVE.

En l'état, plusieurs questions restent en suspens. Faute de plans annexés, quelle sera l'emprise du square affecté aux deux chapiteaux ? Où seront installés les animaux du cirque, puisqu'il semblerait qu'il y ait entre autres des tigres, zèbres, chameaux et chevaux ? Les camions stationneront-ils en permanence dans le square classé en totalité en zone urbaine verte au P.L.U. ?

Les spectacles présentés s'adressant à un public familial les mercredis, samedis et dimanches, il apparaît également que le chapiteau sera loué pour des événements, soirées et autres manifestations, qu'en est-il exactement ?

Enfin, comment les différents publics accéderont-ils au site, sachant que ces lieux sont complexes du fait des mesures de sécurité imposées par le Ministère de la Défense voisin et de l'étroitesse de la rue Bossoutrot.

La décision d'implanter ce cirque dans le 15e ayant été prise sans information préalable du maire d'arrondissement, nous attendons des réponses et des échanges sur les différents points que je viens de soulever.

Nous voterons néanmoins ce projet de délibération, sous réserve que vous acceptiez le vœu n° 74, par lequel nous demandons, à l'occasion de son déménagement, que la nouvelle installation du cirque Diana Moreno-Bormann soit exemplaire sur le Plan du développement durable ; qu'au-delà du remplacement des 20 arbres qui seront abattus, le square Sarrabezolles dans son ensemble fasse l'objet d'un réaménagement paysager. Enfin, que l'œuvre de Frank GEHRY et Sophie CALLE intitulée "le téléphone", qui vient d'être restaurée, soit rapidement installée dans le square en lisière du boulevard Martial-Valin, comme cela a été acté à l'issue d'une concertation entre la Mairie de Paris et la Maire du 15e arrondissement.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci.

Quelques éléments de réponse à votre vœu et de présentation de ce projet de délibération important parce qu'il permet le relogement du cirque Diana Moreno-Bormann, grande famille des arts circassiens, installée à Paris depuis plusieurs années et qui propose un spectacle de qualité pour tous les âges de la famille.

L'emplacement actuel occupé par le cirque depuis près de cinq ans maintenant porte d'Aubervilliers a été cédé par la Ville l'année dernière afin d'y réaliser une école de la mode, secteur d'excellence de la ville de Paris, qui contribue à son attractivité.

Le sérieux de l'équipe Diana Moreno-Bormann, la qualité, le renouvellement permanent de son spectacle ainsi que l'attente forte des spectateurs, des Parisiens, le taux de remplissage du chapiteau est très important, nous a amenés à rechercher un site de relogement compatible avec les activités proposées par le cirque.

Les services de la Ville ont étudié de très nombreux espaces, tous situés en périphérie de Paris compte tenu des espaces nécessaires, avec le souci de permettre une réinstallation pour au moins quatre ans, et des coûts de viabilisation de la parcelle les moins élevés possibles.

C'est ce site du 15e arrondissement qui est apparu d'abord comme étant disponible, mais également aménageable dans le respect du calendrier qui prévoit la libération de l'emprise actuelle à Aubervilliers à l'été 2017.

Nous étions donc très contraints par le temps, ce qui n'excuse pas, je le dis avec sincérité, le fait qu'il n'y ait pas eu d'échanges plus précoces avec la mairie du 15e arrondissement. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser, je ne le savais pas. Je vous propose une rencontre très rapide entre la mairie du 15e arrondissement, les propriétaires et la direction du cirque, ainsi que les services de la Ville. Si nous actons le principe, sur les modalités d'installation il faut que vous soyez pleinement associés au relogement du cirque Diana Moreno-Bormann.

Concernant votre vœu, nous sommes favorables à son contenu, notamment sur le Plan du développement durable.

Sur l'installation de l'œuvre de Frank GEHRY et Sophie CALLE qui vient d'être restaurée, nous avons encore besoin de l'accord de Frank GEHRY et de Sophie CALLE pour que l'œuvre puisse être réinstallée. C'est en cours d'obtention. Je crois que ce sera le cas dans les toutes prochaines semaines. On ne peut pas le faire sans leur accord.

Je vous proposerai un léger amendement dans le deuxième attendu de votre vœu, "qu'au-delà du remplacement des 20 arbres qui seront abattus, le square", que l'on rajoute "classé équipement de proximité", et qu'il fasse l'objet d'une étude relative à un réaménagement paysager. Si vous acceptez cet amendement, j'émets un avis favorable à votre vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Acceptez-vous cette proposition d'amendement ?

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - En l'état, le square n'est pas classé équipement de proximité. C'est un équipement qui relève de la Mairie de Paris.

Je me permets donc de faire un sous-amendement à votre amendement, pour retirer la partie "classé équipement de proximité" parce que tel n'est pas le cas aujourd'hui.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je m'en remets totalement à Mme de CLERMONT-TONNERRE, donc je retire cette proposition d'amendement. L'amendement de l'amendement est accepté.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DLH 30).

### **Compte rendu de la 3e Commission.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons à la 3e Commission. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son Président, M. Claude DARGENT, pour 3 minutes.

**M. Claude DARGENT**. - Je vais essayer de garder ma voix. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est ouverte par une intervention de Mao PENINOÛ, qui a fait une présentation du projet de délibération DPE 14 qui concerne le Plan compost. Joëlle MOREL est intervenue sur ce projet de délibération pour savoir si une convention de partenariat pouvait être conclue avec des associations, avec des syndicats. La réponse a été positive.

Ensuite, Célia BLAUDEL a pris la parole. Elle a fait une rapide présentation de la conférence citoyenne qui a ouvert notre séance ce matin. Je n'y reviens pas. Célia BLAUDEL a mis en avant le projet de délibération DLH 29 qui prévoit une subvention de la Ville de Paris à l'Agence parisienne du climat. Elle a pointé le fait qu'Airparif est un acteur essentiel pour la mesure de l'air pour les préconisations d'actions à mener dans cette lutte contre la pollution, qu'il était bien dommage que trois départements franciliens ne subventionnent plus cet organisme. Elle a présenté également le projet de délibération DEVE 24 concernant la stratégie de Paris pour une alimentation durable et a mis en avant le partenariat avec les agriculteurs pour préserver la ressource en eau. Ce projet de délibération concerne également Pénélope KOMITÈS qui est intervenue également pour rappeler un certain nombre d'orientations.

Ensuite, Colombe BROUSSEL a évoqué rapidement un certain nombre de projets de délibération techniques. Pascal JULIEN est intervenu sur le projet de délibération PP 2, souhaitant connaître un certain nombre de détails sur les modifications des rémunérations s'agissant des astreintes. M. le Représentant du Préfet de police a signifié qu'il s'agissait d'une actualisation et a donné l'enveloppe. Pénélope KOMITÈS a ensuite pris la parole pour présenter le projet de délibération DEVE 21, créant une école parisienne de permaculture, et le projet de délibération DEVE 22 qui autorise la création et le financement, dans le cadre du budget participatif, de 10 jardins partagés et d'un jardin pédagogique. Elle a mis en avant également le projet de délibération DEVE 32, qui dispose de la mise en place de fermes urbaines pédagogiques pour les espaces verts à Paris.

Joëlle MOREL est intervenue sur ce projet de délibération, souhaitant avoir un état des lieux des fermes à Paris. Il lui a été répondu qu'aujourd'hui, il n'y avait qu'une ferme, dans le bois de Vincennes, avec des fermes mobiles par ailleurs, et que l'objectif est d'avoir deux, trois, voire quatre fermes pérennes à la fin de la mandature. Pascal JULIEN, de son côté, est intervenu pour signaler l'épisode du jardin partagé du 11e arrondissement. Je n'y reviens pas, nous en avons délibéré.

Enfin, Christophe NAJDOVSKI a mis en avant le projet de délibération DVD 5 qui organise la stratégie "piéton" sur lequel nous avons eu un débat. Là encore, je n'y reviens pas. Il a évoqué le projet de délibération DVD 11 pour la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire et l'interopérabilité du réseau parisien de bornes de recharge universelles pour véhicules électriques.

Enfin, nous avons eu un échange sur le projet de délibération DVD 14 à propos de la municipalisation du stationnement payant 2018, sur lequel nous allons revenir. Voici la teneur principale de nos débats.

*(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

## **2017 DPE 1 G - Transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (I.I.B.R.B.S.) en syndicat mixte ouvert.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons tout de suite au projet de délibération DPE 1 G relatif à la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rapidement attirer l'attention de notre Assemblée sur la transformation de cet institut, de l'E.P.T.B. "Seine Grands Lacs", qui gère les quatre grands lacs en amont de Paris. Vous savez sans doute que nous avons, depuis les années 1960, quatre grands lacs : Pannecière, Seine, Marne et Aube, qui sont en amont et qui permettent de limiter les risques d'inondation, mais, tout aussi important, qui permettent de maintenir un étiage sur la Seine.

En effet, en cas de risque de sécheresse - on n'en parle pas assez - ces barrages nous permettent de maintenir un niveau d'eau suffisant sur la Seine, notamment pour les usines du S.I.A.A.P. pour le traitement des eaux usées et pour la circulation des bateaux sur la Seine.

Dans le cadre de la loi NOTRe, cet institut, l'E.P.T.B. "Seine Grands Lacs", est amené à évoluer et va se transformer aujourd'hui en syndicat mixte ouvert. Il fallait, pour cela, l'autorisation des quatre départements qui gèrent ce syndicat : les trois départements de la petite couronne et Paris. L'objectif d'être en conformité avec la loi NOTRe est notre premier objectif. Au-delà, l'objectif sera d'intégrer dans l'E.P.T.B., dans ce nouveau syndicat mixte ouvert, d'autres départements en amont de Paris - je pense à l'Aube qui le souhaite, mais également à certaines communes, notamment le grand Troyes - pour pouvoir avoir une gestion complète des eaux en amont de Paris.

Donc, nous voterons bien évidemment cette transformation de l'E.P.T.B. "Seine Grands Lacs" en syndicat mixte ouvert.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue, pour votre intervention sur ce projet de délibération qui permet d'attirer l'attention sur cette institution finalement peu connue de notre Conseil, peut-être un peu plus connue des Parisiens depuis juin dernier et cet épisode de crue qui nous a surpris dans la Capitale et sur les territoires.

Je crois que vous êtes très bien revenu sur ce qu'est l'E.P.T.B. "Seine Grands Lacs", sur ses grandes missions de gestion des crues, mais aussi de soutien d'étiage dans la Seine. Effectivement, ce projet de délibération est important pour nous tous puisqu'il s'agit de travailler à la fois sur l'extension de la gouvernance de l'E.P.T.B. "Seine Grands Lacs", d'intégrer des territoires à sa gouvernance qui, curieusement, accueillent ces grands ouvrages sur leur sol, mais ne faisaient pas partie des prises de décision, comme le grand Troyes que vous avez cité. Cela va donc dans un sens extrêmement positif.

C'est aussi une réflexion sur les missions de cet E.P.T.B. "Seine Grands Lacs", jusque-là gestionnaire des grandes infrastructures, de ces grands barrages lourds, ouvrir à plus de politique de prévention : lutte contre l'érosion des sols, lutte contre l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols. Enfin, pour avoir une politique vraiment globale à 360° C de prévention des crues, exacerbées par les effets du dérèglement climatique, notre ville reste menacée par ce potentiel événement climatique extrême.

Je vous remercie de votre intervention et de votre contribution à ces travaux puisque vous-même, François VAUGLIN, Colombe BROSSSEL et bien d'autres au sein de cette Assemblée, et moi-même, travaillons sur ce sujet qui, je crois, rassemble beaucoup.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPE 1 G).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation de caméras de vidéo-protection aux abords du collège Pierre Alviset.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 75 est relatif à l'implantation de caméras de vidéo-protection aux abords du collège Pierre Alviset.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie de bien vouloir excuser notre collègue, Florence BERTHOUT, qui a déposé ce vœu qui concerne l'implantation de caméras de vidéo-protection aux abords du collège Pierre Alviset qui, comme vous le savez, est installé sur deux sites différents, rue Monge et rue Lhomond, ce qui rend naturellement plus complexe la sécurisation des locaux.

C'est la raison pour laquelle Florence BERTHOUT, en tant que maire du 5e arrondissement, et les membres de notre groupe émettent le vœu que Mme la Maire de Paris permette l'implantation de caméras de vidéo-protection à proximité immédiate des deux sites du collège Pierre Alviset.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET, pour cette présentation.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger avec la Maire du 5e arrondissement sur ses demandes, qui varient à chaque Conseil de Paris, d'implantations nouvelles de caméras de vidéo-protection dans le 5e arrondissement. Je la rejoins et je vous rejoins dans le premier considérant du vœu sur la nécessité d'améliorer les dispositifs de sécurisation des établissements scolaires dans un contexte sensible.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons voté et vous avez voté un budget de 11 millions d'euros qui nous aura permis, en 2016, de doter près de 1.000 équipements municipaux de dispositifs de sécurité, dont un très grand nombre d'écoles, de collèges et de crèches. L'Etat, à travers le F.I.P.D., a accepté de financer à hauteur de 2,5 millions d'euros la mise en place et le déploiement d'alarmes anti-intrusion dans les écoles et les collèges. Les travaux commencent aux vacances de février. Le collège Pierre Alviset était inclus dans cette liste. Il a bénéficié de l'installation d'un visiophone.

Sur l'aspect caméra de vidéo-protection, je ne reviens pas - je n'en aurai pas le temps - sur les échanges que nous avons pu avoir en Conseil de Paris sur ce sujet. Je me permets de rappeler à la Maire du 5e arrondissement que, dans le 5e arrondissement, quatre nouvelles caméras avaient été décidées. Leur implantation avait été travaillée avec la mairie d'arrondissement et elles ont toutes été mises en service avant la fin de l'année 2016. Donc, ce travail a été effectué.

Pour autant, je rejoins le premier considérant. Nous avons entamé un travail de cartographie que nous avons transmis à la Préfecture de police pour mieux connaître le maillage des caméras existantes au regard des implantations des établissements scolaires. Il en ressort aujourd'hui que tous ces établissements, et tous ceux dans le 5e arrondissement, bénéficient d'une protection en termes de vidéo-protection à moins de 200 mètres. Vous le savez, la qualité de zoom de ces caméras est désormais particulièrement élevée. Il me semble que ce sujet mérite que nous travaillions de façon rationnelle dans un partenariat avec la Préfecture de police. M. le représentant du Préfet de police y reviendra.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable pour que nous puissions garder une méthode de travail qui mette l'ensemble des parties prenantes autour de la table.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PREFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mme la Maire a déjà tout dit. Simplement pour confirmer qu'il y a un travail, que ce soit pour le 5e arrondissement et les 19 autres arrondissements de Paris, un travail de fond actuellement mené entre la Ville et la Préfecture de police sur la base de cartographies qui recensent l'intégralité des moyens de vidéosurveillance afin de nous assurer que l'ensemble des établissements sensibles, dont en particulier les établissements scolaires, sont bien couverts.

Cela ne veut pas dire qu'une caméra filme les abords immédiats de l'école, mais à une distance raisonnable, qui est en réalité une distance de zone de fuite, etc., que l'on puisse vérifier que tout cela est bien couvert.

C'est le cas sur l'ensemble du 5e arrondissement à ce stade. Il y aura des visites sur le terrain de manière à vérifier certains points sur des aspects qui peuvent nous apparaître un peu litigieux. Nous sommes soucieux avec la Ville de pouvoir vérifier la couverture opérationnelle intégrale de l'ensemble des établissements scolaires.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux arrêtés anti-mendicité.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 76 est relatif aux arrêtés anti-mendicité. Nouveauté dans notre Conseil.

La parole est à M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement un vœu qui est relatif aux arrêtés anti-mendicité. Vous savez qu'il y a tout un historique que je ne rappellerai pas, mais que les considérants rappellent bien sur les secteurs qui ont été concernés par des troubles répétés à l'ordre public, et notamment les principaux sites touristiques touchés par ces phénomènes.

C'est la raison pour laquelle les auteurs de ce vœu s'adressent à M. le Préfet de police en lui demandant de prendre des arrêtés pour lutter contre la mendicité agressive et ses formes assimilées dans les secteurs suivants du Louvre, des Champs-Élysées, des grands magasins, de la Tour Eiffel et du Trocadéro.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame BROSSSEL, vous avez la parole.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe. - Revenons un peu sur le passé, Monsieur LEGARET. Ce ne sont pas que des considérants.

Vous vous rappelez comme moi que trois arrêtés avaient été pris à l'automne 2011 par le précédent Préfet de police, et ce malgré l'opposition des élus parisiens qui avaient voté un vœu en ce sens, rappelant par principe que l'on ne combat pas la pauvreté, la misère et l'exclusion en pourchassant ceux qui sont notamment des victimes de la pauvreté, de la misère et de l'exclusion, mais aussi en arguant du fait que ce type d'arrêté n'avait aucune efficacité.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous étions satisfaits du choix fait par le Préfet de police suivant, Bernard BOUCAULT, en 2012, de mettre fin à ce type d'arrêté qui avait eu une efficacité mitigée. Je dis "mitigée" pour rester tout à fait aimable : le recouvrement des amendes étant évidemment très aléatoire, les arrêtés doivent nécessairement être limités dans le temps et dans l'espace, ce qui réduit en somme la prise en compte du sujet au fait que l'on déplace vers d'autres quartiers, sans jamais résoudre le sujet.

Par ailleurs et vous le savez, puisque nous travaillons au-delà des vœux du Conseil de Paris sur ces sujets, la mendicité dite agressive est interdite, sans besoin d'un arrêté. Elle a été introduite dans la loi de sécurité intérieure de 2003. Donc un policier peut en permanence et partout intervenir et n'a pas besoin d'un arrêté puisque la loi le lui permet.

Considérant l'hypothèse d'un arrêté que vous mentionnez sur la gare du Nord et ses abords, il a été reporté par la Préfecture de police, notamment pour des aspects juridiques. Donc, vous vous appuyez sur des éléments qui ne sont pas avérés.

Enfin, et nous en avons d'ailleurs eu un petit échantillon ce matin en Conseil mais aussi et surtout en novembre dernier en Conseil de Paris : je suis persuadée que la politique qui est menée en faveur du tourisme et animée par mon collègue Jean-François MARTINS, dans le cadre du schéma de développement touristique de Paris, la co-production de sécurité que nous mettons en œuvre aux côtés de la Préfecture de police et notamment au travers du plan de sécurité des touristes, sont somme toute des leviers bien plus pertinents et bien plus efficaces que des arrêtés.

Avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le représentant du Préfet, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PREFET DE POLICE.** - Quelques secondes pour ajouter au contexte qu'a rappelé Mme BROSSEL, le fait que nous sommes particulièrement encadrés sur le plan réglementaire par rapport à la mendicité. Sur le ressort de Paris, nous avons eu plusieurs arrêtés annulés par la juridiction administrative au cours des trois dernières années sur des secteurs touristiques.

Le Code de procédure pénale, aujourd'hui, permet de réprimer la mendicité agressive et sur ces secteurs touristiques, le Préfet de police a demandé à repenser la présence policière, de manière à dissuader la présence de ces personnes qui s'adonnent à cette pratique.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'occupation illégale du domaine public.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tranquillité publique du quartier Barbès-Château Rouge.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 77 est relatif à l'occupation illégale du domaine public.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

**M. Christian HONORÉ.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'occupation illégale du domaine public, remontée des filières et présence de la police nationale sur le terrain en charge de la répression, création d'une police municipale à pied et à vélo chargée d'empêcher les occupations illégales, vidéo-protection améliorée, de soutenir et d'accompagner les projets des habitants qui ont pour but de permettre aux riverains de se réapproprier l'espace public, de créer des comités d'étude et de partage de projets et initiatives menées par les habitants en lien avec les services de la Ville.

Nous faisons allusion plus particulièrement, bien que cela concerne tout le 18<sup>e</sup> arrondissement, à la porte de Saint-Ouen, la porte de Montmartre, la porte de la Chapelle, Château-Rouge, Barbès, la place de la Chapelle.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Est-ce que je puis me permettre, Monsieur le Conseiller, de suggérer éventuellement, et je vous prie de m'en excuser parce que votre voix est manifestement fatiguée, que vous puissiez présenter le deuxième vœu, celui sur l'occupation illégale de l'espace public ?

Je vous y apporterai une réponse globale.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, je vous donne la parole.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui. Merci. Je suis désolé.

Le deuxième vœu que nous présentons avec Pierre-Yves BOURNAZEL est relatif à la tranquillité publique du quartier Barbès-Château-Rouge.

Je vous lis le vœu : "Pierre-Yves BOURNAZEL et moi, nous vous demandons une information et un suivi des mesures concrètes et durables qui pourraient être mises en œuvre pour garantir la tranquillité des habitants et des commerçants du quartier Barbès-Château-Rouge.

La création d'une police municipale pour permettre une présence quotidienne et durable sur le terrain, et éviter les installations illégales de l'espace public qui permettent aux petits trafics de proliférer.

Un effort durable de l'activation du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, afin de développer une offre de commerces de proximité diversifiée, de nature à améliorer la qualité de vie.

Enfin, le réaménagement et l'embellissement de ces lieux en s'appuyant sur les projets des associations du quartier, afin que les habitants se réapproprient l'espace public".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSEL, sur les deux vœux.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ, et pardon d'avoir forcé votre voix.

Je vais vous apporter une réponse globale parce que j'apporterai la même réponse de l'Exécutif aux deux vœux, à savoir un avis défavorable pour deux raisons.

La première, c'est qu'il y est fait un certain nombre de propositions. Je pense, par exemple, à celle d'organiser et de mettre en œuvre une police municipale, et vous savez que ce n'est pas le choix qu'ont fait la Maire de Paris et l'Exécutif municipal.

D'autre part, et c'est un échange que nous avons déjà eu en séance du Conseil de Paris, il y a parfois certains considérants dans votre vœu qui laissent à penser qu'aucune des propositions que vous faites dans vos vœux n'a jamais été mise en œuvre. Or, tel n'est pas le cas, que ce soit sur le soutien à l'accompagnement des projets aux habitants, que ce soit sur la création de comités d'étude, et ce ne sont pas que des comités, il y a de vrais projets derrière pour permettre de partager des projets et des initiatives.

Néanmoins - je vous l'ai déjà dit ici et je sais que vous avez eu cet échange dans le 18<sup>e</sup> arrondissement -, les sujets que vous posez sont des sujets de préoccupation communs à la Ville de Paris, au maire du 18<sup>e</sup>, Éric LEJOINDRE, et à l'ensemble de son équipe, comme au Préfet de police.

Le Préfet de police en personne a souhaité réunir le 18 janvier dernier les élus des deux arrondissements, Éric LEJOINDRE et Rémi FÉRAUD, ainsi que les riverains du boulevard Barbès et des représentants d'associations de quartier.

Nous avons passé trois heures à travailler ensemble, pas uniquement à échanger mais à travailler ensemble, afin de dresser le bilan des actions mises en œuvre au cours des derniers mois sur le secteur et de voir quelles étaient les pistes d'amélioration. Et le Préfet de police s'est engagé à ce que nous nous revoyions fin février ou début mars pour faire un point d'étape.

Nous avons souhaité, et cela a d'ailleurs été un engagement pris par le Préfet de police, que La Chapelle ne soit pas oubliée dans les dysfonctionnements majeurs de l'espace public, et je pense notamment à Barbès.

Aujourd'hui, les retours qui nous sont faits par les riverains sont qu'il y a en effet un déploiement important de forces de l'ordre, notamment autour de Barbès - je vois le représentant de Préfet de police qui approuve. Nous les voyons, les riverains les voient, le climat s'est apaisé.

Je le redis, comme je l'ai toujours dit dans cette enceinte : nous pouvons y arriver, nous allons y arriver s'il y a une mobilisation massive et dans la durée. La mobilisation massive est là, le Préfet s'est engagé à ce qu'elle soit efficace dans la durée. Je suis très confiante dans le fait qu'ensemble nous puissions faire en sorte que les dérégulations massives de l'espace public disparaissent et permettent de rendre aux riverains, aux habitants, aux commerçants un quartier plus apaisé.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Et justement, je donne la parole au Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Là encore, Monsieur le Maire, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit Mme BROSSEL, simplement à souligner le travail qui est mené actuellement en partenariat étroit avec la Ville.

J'insiste sur cette notion de partenariat parce que c'est du quotidien entre la Ville de Paris, la Préfecture de police et les deux maires d'arrondissement du 18<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup>, pour ce qui concerne une partie du secteur, avec des actions au quotidien menées ensemble en termes de binôme de sécurité publique, de forces de l'ordre et de binôme de la D.P.S.P. C'est également l'action coordonnée entre l'action menée par les forces de l'ordre mais également les opérations de nettoyage derrière par les services de la propreté de la Ville, etc.

Enfin, un immense travail est mené au quotidien. Il est évident qu'il y a encore beaucoup de choses à réaliser sur ces secteurs. Le Préfet de police y est allé à plusieurs reprises de manière très discrète pour aller voir la réalité des choses et cela illustre bien qu'il y a encore beaucoup de choses à faire.

Lors de la réunion publique du 18 janvier dernier, à laquelle ont participé trois collectifs avec un certain nombre de représentants des habitants, Action Barbès, Collectif Chapelle, SOS Chapelle, etc., on a eu un échange très fructueux avec tous ces représentants des habitants.

L'action s'inscrit dans le temps. Il y a, depuis cette réunion, une mobilisation quotidienne a minima d'une demi-compagnie de C.R.S. sur ces secteurs, et avec au moins trois opérations fortes chaque semaine menées sur ces secteurs, de manière à pouvoir arriver à terme à redonner aux habitants la tranquillité publique à laquelle ils aspirent légitimement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

La parole est donc à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Merci.

D'abord, je souhaite une prompte guérison à Christian HONORÉ, essayez le thym avec un peu de citron et du miel, cela aide. Et en plus, on vous entendrait et franchement cela vaut le coup de vous entendre ! C'est quelque chose qui me sidère chaque fois, le côté caricatural que vous avez de présenter et de proposer.

Sur le fond, la réponse qu'a faite Colombe BROSSEL me satisfait, mais je suis frappé par le fait que vous ne proposez jamais rien d'autre que de la répression. Vous constatez des choses qui ne vous plaisent pas jusqu'à la caricature et ce n'est que de la répression.

Pourquoi ? Est-ce que, par exemple, vous ne proposez pas de réunir les états généraux de la sauvette, afin d'ouvrir de nouveaux espaces de régulation de cette extrême pauvreté ? Pourquoi est-ce que vous ne proposez pas que l'on donne des papiers aux prostituées qui n'en ont pas, afin de les aider à se sortir de leur misère ? Pourquoi est-ce que vous ne proposez pas une meilleure régulation du marché du cannabis, plutôt que l'interdire puisque cela ne marche pas et que cela provoque des marchés illicites ? Allez dans ce sens.

Je ne sais pas, moi, faites des propositions positives. Vous êtes toujours dans la répression, toute la répression, rien que la répression !

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur JULIEN...

**M. Pascal JULIEN**. - Moi, je suis estomaqué parce que les vœux "Fox News", c'est chaque fois, et un peu aussi - je termine, deux vœux, deux minutes -, les vœux "portes ouvertes", c'est nouveau ! On avait les vœux "Fox News", mais les vœux "portes ouvertes", c'est-à-dire qu'ils proposent des trucs ou disent des machins qui se font déjà depuis longtemps.

Mais au moins, cela vous permet d'exister, notamment dans le 18e, parce que je constate que vous êtes quand même un arrondissement spécialiste de ce genre de vœu. On le constate à chaque Conseil de Paris et on se les fait deux fois quand même : une fois au Conseil d'arrondissement et une fois ici !

Mais j'observe avec plaisir qu'il y a tout de même certains vœux qui sont tellement ridicules au Conseil d'arrondissement qu'ils ne reviennent pas ici.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure cette fois.

**M. Pascal JULIEN**. - Il y en a certains, et je peux vous les citer, qui ne sont pas revenus. Donc, je vous félicite, cela veut dire que le Conseil d'arrondissement sert au moins à quelque chose !

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que vous étiez défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la tarification des appels non urgents de la Préfecture de police.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 79 est relatif à la tarification des appels non urgents de la Préfecture de police.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, comme chacun sait, la Préfecture de police se dote d'une plateforme centralisée des appels non urgents pour rationaliser la gestion des appels et décharger les commissariats, ce que l'on peut comprendre.

Cette plateforme - on le comprend moins et le Préfet de police va sans doute nous donner les raisons de tout cela - doit s'accompagner d'une surfacturation de 6 centimes la minute, un peu sur le modèle du 3975. Mais là, contrairement au 3975, il s'agit de facturer l'accès à un service public essentiel, j'allais dire d'urgence même si évidemment les appels d'urgence ne sont pas concernés, comme police-secours. Néanmoins, c'est un service public de police qui relève de la sécurité des personnes et qui aujourd'hui est gratuit.

De surcroît, cette surfacturation risque de dégrader la qualité des échanges qui peuvent exister entre les agents de la Préfecture de police et les administrés, par rapport à cette surfacturation. Et de surcroît la suppression

des standards des commissariats, puisque le service d'accueil des commissariats est supprimé aussi au niveau téléphonique, pourrait générer un engorgement de ceux-ci, même si la Préfecture de police, d'après ce que j'ai cru comprendre, prévoit de passer de 30 à 40 fonctionnaires pour répondre à une demande supplémentaire.

Il pourrait y avoir néanmoins un engorgement de ces appels et également des problèmes dans les mairies d'arrondissement parce que, du coup, les mairies risquent de se retrouver également concernées et surchargées.

D'ailleurs, le basculement qui devait être effectif, il y a une quinzaine de jours, a été repoussé, peut-être d'un mois, pour des raisons techniques. Quand on sait qu'il a été décidé par le Parlement que la Brigade des sapeurs-pompiers aussi devait facturer désormais un certain nombre de prestations - ce n'est pas encore fait, mais la loi le permet -, tout ceci amène à réfléchir quand même et à analyser la difficulté qu'il y a de surfacturer, voire de facturer des prestations d'urgence qui sont celles des pompiers ou de la Préfecture de police.

Le vœu consiste à demander que le Préfet de police et la Maire de Paris renonce à la facturation des appels non urgents par la Préfecture de police.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Monsieur GOUJON, que sur le fond il y ait une interrogation sur ce qui a été présenté dans la presse n'a rien d'illégitime.

Mais, enfin, sur la forme, Monsieur GOUJON, deux projets de délibération sont passés dans cette Assemblée, portés par la Préfecture de police, qui annonçaient cette mise en œuvre de facturation des appels non urgents.

L'un qui proposait le montage de l'opération. Pas une question en 3e Commission, pas un vote négatif en Conseil.

Et le deuxième : après la C.A.O. du 19 avril 2016, encore une fois, un projet de délibération a été présenté. Pas une question en 3e Commission, pas une intervention en Conseil, alors que nous avons l'habitude en 3e Commission d'avoir des élus - et je regarde des deux côtés de l'hémicycle - qui sont très attentifs sur l'ensemble des projets de délibération portés notamment pour la Préfecture de police.

Là, vous vous étonnez et vous interpellez. Vous interpellez même en écrivant, Monsieur GOUJON, je vous lis : "Considérant que la Brigade des sapeurs-pompiers facture désormais certaines prestations pour pallier le désengagement de ses contributeurs au premier titre desquels l'Etat et la Ville de Paris...". Manque de chance, nous venons de recevoir le compte rendu de la dernière Commission Consultative de Gestion de la Brigade des sapeurs-pompiers, C.C.G.B.

Vous avez approuvé, Monsieur GOUJON, lors de cette C.C.G.B. le budget, pour 2017, qui fait état d'une augmentation de 13 millions d'euros. Cet engagement positif va d'ailleurs nous permettre de faire en sorte que la Brigade des sapeurs-pompiers recrute dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Vous ne vous êtes pas opposé lors de cette commission, Monsieur GOUJON, à ce qu'un certain nombre de prestations indues soient facturées. Nous avons d'ailleurs eu un échange en 3e Commission - je regarde Pascal JULIEN, nous avons échangé sur ce point - et lors de la C.C.G.B. sur le fait qu'en effet, lorsqu'il y avait un déclenchement intempestif d'alarmes incendie dans un entrepôt gardienné ou des interventions de brancardage et relevage simple, il n'était pas totalement inutile que la Brigade des sapeurs-pompiers réfléchisse à facturer. Et là, sans crier gare, arrive un vœu faussement innocent pour nous dire que tout ceci est irresponsable.

Permettez-moi de vous dire et je termine, Monsieur le Maire, que le sous-entendu qui transpire quand même de ce vœu qui voudrait faire en sorte que la Ville soit identifiée comme co-responsable d'un choix que vous avez approuvé dans cette Assemblée, c'est une ficelle qui est un peu grosse. J'apporterai donc un avis défavorable à votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'apporterai, Monsieur le Député, une réponse en deux temps par rapport à votre vœu, une réponse qui concerne la qualité de service.

Je pense qu'ici, dans cette Assemblée ou dans les différentes interventions qui ont pu parvenir aux Préfets de police successifs depuis ces dix dernières années, une multitude de critiques avaient été formulées à l'égard de la qualité de traitement des appels téléphoniques en direction des services de police.

Il y a de réelles difficultés, des délais trop longs, une qualité de réponse apportée qui était souvent jugée discutable par beaucoup d'usagers, qui l'écrivaient au Préfet de police et qui parfois saisissaient certains élus. Il y a donc eu ces dernières années un programme qui a été engagé et qui a été présenté pour chacun de ces sous-ensembles au Conseil de Paris - je ne reviendrai pas sur les séquences qu'a évoquées Mme BROSSSEL -, qui distingue la plateforme des appels d'urgence qui est aujourd'hui presque effective pour l'intégralité des commissariats et qui démontre au quotidien, pour ce qui concerne les appels d'urgence, la pertinence de la création de cette plateforme.

Restait le deuxième volet, qui concerne les appels non urgents, c'est-à-dire tout ce qui nécessite, 24 heures sur 24 pour l'ensemble des commissariats, de mobiliser des policiers, etc.

C'est un choix qui a été fait de regrouper au sein d'une même plateforme, selon un modèle économique qui peut susciter bien évidemment quelques interrogations de la part de certains des acteurs. C'est un modèle économique qui permet de financer plus facilement les investissements qui étaient nécessaires au regard des nouvelles technologies et des nouveaux enjeux, avec des outils modernes. C'est l'application de la tarification à 6 centimes par appel.

S'agissant d'un service public, cela peut susciter un certain nombre d'interrogations légitimes mais il ne m'appartient pas, en ma qualité de fonctionnaire, de porter un jugement. J'assume ce qui a été décidé, simplement en constatant que la C.A.F., la C.P.A.M., etc., ont recours à la facturation - je ne parle pas de la Mairie - pour ces appels non urgents. J'insiste bien sur le fait - et le communiqué de presse qui a été diffusé le rappelle bien - que l'appel 17, 18 et 112, bien évidemment reste gratuit, la tarification à 6 centimes ne concernant que les appels non urgents.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le n° 79 avec un avis... Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris ?

Monsieur Pascal JULIEN. C'est bien quand on nous la signale.

**M. Pascal JULIEN**. - Je suis désolé.

J'ai effectivement tout à fait souvenir de nos discussions concernant les services non légitimes auprès des pompiers, tels que par exemple le fait de débloquer quelqu'un dans un ascenseur ou aller sauver un chat qui est sur une gouttière ; ces services doivent être effectivement rendus payants. J'ai bien souvenir de cela.

J'ai moins souvenir, mais peut-être que je dois plaider coupable, de discussions sur les appels non urgents. Un appel non urgent est néanmoins légitime ; ce n'est pas la même chose que quand on est bloqué dans un ascenseur. De plus, 6 centimes, ce n'est quand même beaucoup.

Donc, tout cela me gêne un peu. Je pense que cela mériterait de nouveau discussion et c'est la raison pour laquelle mon groupe s'abstiendra.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la surveillance des "points écoles" (16e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 80 est relatif à la surveillance des points écoles.

Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous avez la parole.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le programme points écoles vise à assurer aux heures d'entrée et de sortie des classes une surveillance des traversées piétonnes situées à proximité des établissements scolaires et répertoriées comme dangereuses.

Dans le 16e arrondissement, il a été répertorié 19 points école. Or, depuis la dernière rentrée scolaire, 10 points écoles ne font pas l'objet d'une surveillance effective régulière. Est-ce dû au nouveau système de vacances mis en place par la Mairie de Paris ? Il vous appartient, Madame la Maire, de l'analyser.

Mais est-ce que je peux vous demander, par l'intermédiaire de ce vœu, au nom du Conseil du 16e, de garantir que ces 10 points écoles, ou 9 très exactement, qui ne font pas l'objet d'une surveillance régulière se voient en faire l'objet dans les plus brefs délais ?

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

On pourra échanger autant que vous le souhaitez sur un certain nombre de considérants qui sont un peu inexacts dans votre vœu mais, très honnêtement, ce n'est pas le sujet principal. Je voulais vraiment vous dire aujourd'hui à quel point le fait que le 16e arrondissement reste en effet un arrondissement dans lequel nous n'assurons au 23 janvier - les chiffres que je vous donne sont du 23 janvier -, que 13 des 19 points écoles, constitue un sujet de préoccupation majeure pour moi et pour la D.P.S.P.

Je sais que la Mairie du 16e et la Mairie de Paris travaillent ensemble pour essayer de recruter des vacataires, que nous avons ensemble travaillé un plan de communication ciblé pour pouvoir recruter des personnes à proximité des points écoles encore vacants, avec de l'affichage dans les équipements, les commerces, les résidences étudiantes à proximité des points écoles vacants. Nous avons des perspectives de recrutement puisqu'il y a 8 candidats qui sont en cours de recrutement mais je m'engagerai une fois qu'ils auront été recrutés.

En tout cas, je vous assure, ainsi que l'ensemble des élus du 16e, de notre mobilisation, pour que nous puissions arriver dans le 16e comme dans d'autres arrondissements où nous avons des difficultés à ce que 100 % des points écoles soient assurés pour permettre des traversées plus sûres pour les enfants.

Donc, avis favorable sur le vœu et surtout mobilisation totale de ma part et de notre part.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 41).

## **2017 DEVE 2 - Etude et conception d'un mémorial cinéraire au cimetière du Père-Lachaise - Convention de partenariat pédagogique avec l'Ecole Boule.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au jardin du souvenir du cimetière Père Lachaise.**

Le projet de délibération DEVE 2 et le vœu référencé n° 81 qui y est rattaché concernent les études et la conception d'un mémorial cinéraire au cimetière du Père-Lachaise.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je tenais à saluer le partenariat pédagogique avec l'école Boule en lien avec le cimetière du Père-Lachaise car il s'agit ici d'une question très importante.

Les affaires funéraires sont d'abord assimilées à la souffrance, à l'obscurité, au désespoir mais le rôle d'une collectivité et des personnels du cimetière du Père-Lachaise est de donner à chacun de ses concitoyens et à leur famille les moyens de rendre hommage dignement à la personne perdue.

La perte d'un proche est un moment que l'on n'oublie pas. Il est ainsi d'autant plus nécessaire que la cérémonie d'adieu se déroule dans de bonnes conditions.

Ce partenariat qui vise à enrichir le Jardin du Souvenir d'un projet moderne et intime à la destination des familles nous donne l'occasion de formuler un vœu supplémentaire.

En l'état, le seul Jardin du Souvenir de Paris est peu chaleureux, peu personnel, les familles ont trop souvent tendance, sous le coup de l'émotion, à déposer elles-mêmes les cendres de leurs proches sur la pelouse, ce qui est interdit.

L'impression qui en ressort, et on le comprend aisément, est désagréable. Il serait alors utile à toutes et tous d'apposer un panneau indicatif à l'entrée du jardin à destination des proches endeuillés stipulant que la responsabilité de la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir incombe au crématorium et que l'on invite les familles à ne pas les disperser seules.

De plus, nous demandons que l'on accélère la reprise de la restauration en cours des petites chapelles qui permettent une personnalisation de la conservation des cendres comme alternative à la dispersion.

Enfin, c'est un détail mais tous les détails ont leur importance, surtout en ce qui concerne les affaires funéraires, nous demandons que l'on s'assure que la chaîne de chantier en plastique actuellement disposée pour protéger l'accès à la pelouse pendant la restauration de celle-ci ne soit pas permanente et soit remplacée par une délimitation plus adaptée au lieu, de type muret ou barrière en bois.

L'expérience de la perte d'un proche est douloureuse, il est alors plus que nécessaire que les services funéraires qui font un travail remarquable et que je salue au passage aient les moyens de rendre le moment des adieux le plus intime possible.

Le cimetière du Père-Lachaise est un endroit aux mille visages, il appartient tout autant aux familles endeuillées qu'aux calmes visiteurs et aux touristes impressionnés par ce lieu mythique.

Le Jardin du Souvenir ne semble pas laisser les mêmes impressions de recueillement, d'esthétisme et de mémoire et par ce vœu que nous vous proposons de voter, il s'agit bien d'améliorer notre manière d'appréhender le deuil dans ce jardin, et par la même de faire honneur à la mémoire des personnes décédées ayant voulu reposer dans ce lieu unique à Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais d'abord vous remercier d'aborder cette dimension du service public funéraire parisien qui joue un rôle essentiel pour de nombreux Parisiens.

Conformément aux engagements de mandature, la Ville s'est mobilisée pour améliorer ce service public, notamment par une meilleure prise en charge du deuil, c'est l'objet de ce projet de délibération qui va permettre de créer, avec l'école Boule, un véritable espace de mémoire au cimetière du Père-Lachaise à destination des familles des défunts dont les cendres ont été dispersées.

Vous mentionnez des difficultés dans la dispersion de ces dernières.

Je voulais vous signaler qu'il existe 8 espaces de dispersion dans les grands cimetières parisiens, mais il est exact que la proximité du crématorium du Père-Lachaise conduit la pelouse de ce dernier à être particulièrement sollicitée, puisque c'est près de 2.000 personnes dont les cendres sont dispersées chaque année.

Je suis bien évidemment favorable à toute mesure permettant d'améliorer le déroulement de ces dernières, et je vous proposerai rapidement des modifications.

Vous demandez également dans votre vœu la conversion d'anciennes chapelles en lieux d'accueil, je précise que ces chapelles représentent rarement une alternative aux dispersions de cendres, qui restent beaucoup moins coûteuses que l'achat d'une concession, qui est aussi un choix personnel des familles. Ceci étant dit, ces aménagements de chapelles permettent surtout de préserver un patrimoine remarquable en répondant à une demande.

On a déjà 26 chapelles, qui représentent 250 cases funéraires qui ont été restaurées et une augmentation notable est prévue dans les prochaines années.

Je suis également favorable au remplacement de la chaîne de la protection de la pelouse. Je précise que le dispositif sur lequel nous allons travailler devra être facilement déplaçable, cela ne peut pas être un muret afin de s'adapter aux mises en repos d'une partie des pelouses.

Oui, un affichage sera mis en place.

Je vous précise cependant que la pelouse funéraire du cimetière du Père-Lachaise est un équipement municipal géré par le Service des cimetières de la Ville et qu'en aucun cas, on ne peut confier la gestion de cet espace au crématorium. Ce panneau mentionnera l'obligation de la présence d'un agent du service des cimetières à ce moment-là.

On a déposé un amendement de l'Exécutif qui reprend les différentes modifications que je viens de vous proposer. Je vous proposerai d'adopter l'amendement de l'Exécutif sur votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame PRIMET, acceptez-vous l'amendement ? Oui. Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 2).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'opération "Recyclons nos sapins".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés ; le vœu référencé n° 82 est relatif à l'opération "Recyclons nos sapins", qui est de saison.

Madame BÜRKL, vous avez la parole.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, parlons de "Recyclons nos sapins". Après les fêtes, comme chaque année, les Parisiens sont invités à déposer leurs sapins dans ou à proximité des espaces verts parisiens, afin qu'ils soient recyclés. Même s'il y a un petit mieux cette année, je voudrais saluer nos agents de la DPE, qui ont dû redoubler d'efforts pour ramasser les sapins laissés à l'abandon sur les trottoirs.

Mais une fois récupérés, les sapins sont ensuite broyés et le broyat est censé être utilisé dans les espaces verts parisiens. Le site de la Ville de Paris précise sur ce dispositif "Pas de transport, c'est aussi moins de pollution".

Il apparaît en réalité qu'il y a du transport. D'abord, parce que la broyeuse utilisée est itinérante et passe d'espace vert en espace vert pour créer le broyat. Ensuite, parce que le broyat de sapin acidifie les sols et retarde la croissance des végétaux.

En bref, il ne peut pas être utilisé sur les espaces verts parisiens sous peine de faire crever nos végétaux.

Dès lors, ce vœu demande un bilan environnemental de cette opération. Il s'agirait notamment de dire au Conseil de Paris, Madame l'adjointe, où est transporté ce broyat et pour quelle utilisation.

Je pense que d'ici la prochaine campagne de collecte des sapins, nous pourrions réfléchir ensemble à un dispositif encore plus vertueux.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année, la collecte et le recyclage des sapins rencontrent un succès grandissant, nous attendons les derniers chiffres, mais nous sommes encore en augmentation cette année, puisque plus de 70.000 sapins ont été recyclés et les opérations de broyage se poursuivent.

Madame BÜRKL, je pense que vous êtes mal renseignée sur le broyat, puisque le broyat qui est récupéré est utilisé dans tous les espaces verts parisiens.

Il y a effectivement une question d'acidité qui est connue et prise en compte par les experts des espaces verts, mais le broyat est soit utilisé dans les massifs plantés de végétaux adaptés, soit mélangé à un autre type de broyat ou encore utilisé comme revêtement de chemins de circulation dans les jardins. Nous effectuons un suivi régulier depuis plusieurs années des sols, des broyats, et des analyses, il n'y a aucune incidence négative sur l'acidité des sols et sur la croissance des végétaux.

Donc, pour vous dire que nous manquons même de broyat.

L'opération "Recyclons nos sapins" évolue chaque année avec un objectif d'optimisation du fonctionnement et du bilan environnemental.

Le transport des sapins a été supprimé car trop énergivore. Depuis maintenant deux ans, des points de collecte sont limités où le broyat peut se faire sur place et les broyeuses acheminées dans les espaces verts sont de taille moyenne. Elles sont déplacées en étant remorquées par des véhicules de service, classiques, sans commune mesure avec ce qui se faisait avant.

Donc, nous avons un objectif environnemental fort de limitation du volume de déchets incinérés.

Il y a une différence entre le bilan environnemental que je viens de vous donner et le bilan carbone. Un bilan carbone, cela veut dire une étude très spécialisée : que contenaient les collectes existantes avant, les bennes, l'impact du broyat, etc. ?

Le bilan environnemental aujourd'hui est simple, on va poursuivre cette démarche d'amélioration de cette opération comme on le fait année après année, donc je vous demande de bien vouloir retirer ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame BÜRKL, le vœu est maintenu ?

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - Mme KOMITÈS m'a donné une interprétation qui n'est pas très convaincante, mais elle a répondu à ce vœu en me donnant sa version du bilan environnemental, merci pour cette réponse et je retire ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation de la coulée verte.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 83, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la sécurisation de la coulée verte.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs mois, les incidents, intrusions nocturnes et infractions se multiplient de façon récurrente sur la promenade de la Petite Ceinture. On ne compte plus les bris de vitres par jets de pierres dans les habitations qui bordent la coulée verte du 15e, mais aussi les provocations, menaces et insultes.

De nombreuses plaintes ont été déposées par les riverains excédés, en particulier par les habitants des 361, rue Lecourbe, 3, boulevard Victor, 4, square Desnouettes, 71, rue Desnouettes, ainsi que par les 40 et 42, rue du Hameau.

À ceci, s'ajoutent des dégradations à répétition sur les ascenseurs, dont le montant des réparations s'élève à 30.000 euros pour la seule année 2016. Cette situation requiert la mise en œuvre de mesures efficaces pour mettre un terme à ces faits intolérables en ces lieux de promenade.

Avec Philippe GOUJON, nous vous demandons donc, Monsieur le Maire et Monsieur le Représentant du Préfet de police, de prendre des dispositions appropriées pour assurer une surveillance efficace de la coulée verte du 15e, et notamment de faire procéder à un audit pour renforcer la protection du site et des habitations qui bordent l'ancienne voie ferrée, de supprimer ou de recouvrir le ballast. Tant que les projectiles seront à portée de main, les immeubles riverains resteront une cible privilégiée pour les actes de vandalisme.

Nous vous demandons d'étudier la mise en place d'une surveillance par vidéo-protection et d'affecter des personnels pour assurer quotidiennement la sécurité de la coulée verte, mais aussi de faire aboutir les enquêtes de police afin d'identifier les auteurs de ces actes de vandalisme.

Pour résumer, il faut mettre un terme à ces agressions qui mettent en danger les riverains. J'espère, Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, que nous serons entendus.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, votre vœu porte sur la sécurité de la Petite Ceinture. Les incidents qui ont pu avoir lieu sur la Petite Ceinture, et je parle de quelques incidents, ne sont évidemment pas acceptables. Néanmoins, je me permets de vous rappeler que pour toute l'année 2016, la Direction de l'Environnement n'a reçu que deux plaintes et n'a constaté sur place que cinq dégradations matérielles, et je vais peut-être être un peu désagréable, mais cela malgré un certain nombre de courriers anxieux qui ont été adressés aux riverains les incitant à déposer plainte. Nous devons nous baser sur les faits que nous connaissons.

Cet espace vert est très fréquenté, sur plus d'un kilomètre et demi, et je suis désolée, mais les faits que nous avons à notre connaissance aujourd'hui ne permettent pas de conclure à une situation ou à un état d'insécurité avéré. Je crois qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre des situations d'insécurité et des sentiments d'insécurité que vous auriez peut-être pu vous-même activer ou exacerber. Je vous rappelle que ce site bénéficie déjà de patrouilles régulières de la Ville, notamment en fin d'après-midi, après l'horaire de fermeture, que ces patrouilles sont effectuées en lien avec le commissariat de police, avec qui nous travaillons conjointement.

Après, vous nous demandez de retirer ou de recouvrir le ballast. Cela implique notamment des travaux considérables, mais surtout, cela remettrait en cause l'intégrité et la sécurité de la structure des rails, et c'est totalement incompatible avec la vision que nous sommes en train de développer sur la Petite Ceinture. Cette ancienne ligne a une histoire, qui appartient au patrimoine ferroviaire parisien.

De plus, je vous signale que l'installation de grilles de grande hauteur afin d'empêcher un soi-disant jet de pierre dénaturerait totalement le site, pour un résultat qui demeure incertain, sans parler du coût. Je suis très attachée au paysage et à l'histoire ferroviaire de la Petite Ceinture, et avec ce que je viens de vous dire, j'exprime un avis clairement défavorable sur votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai quelque peu, un petit peu, en différence avec Mme la Maire qui vient de s'exprimer, dans la mesure où pour les services de police, nous avons eu sur le 15e arrondissement 12 plaintes sur trois mois, ce qui relate quand même que pour certains, c'est devenu une aire de jeux avec des pratiques qui ne sont pas légales. Et sans bien évidemment rentrer dans le côté anxiogène, etc., il n'en demeure pas moins que ces 12 plaintes qui ont été déposées révèlent quelque chose.

Les services de police, vous l'avez indiqué, patrouillent sur le secteur. Il y a même eu des équipements, des moyens techniques qui ont été installés sur ces secteurs-là pour pouvoir identifier les auteurs, parce que cela se passait dans des conditions très rapides. Trois d'entre eux ont été interpellés par les services de police, par la B.A.C. tout récemment. Ils ont été présentés à la justice et ils seront convoqués ultérieurement.

La mission prévention et communication du commissariat du 15e s'est rendue sur place et a mené un audit de sûreté, en présence des personnels de la Ville. C'est vrai que leur proposition première est celle de retirer le ballast, et j'ai entendu votre remarque, mais en tout cas, il faut trouver quelque chose qui puisse être un compromis avant que tous ces cailloux ne finissent dans les vitres des riverains. Mais avant de mettre du ballast, il y a peut-être d'autres solutions.

Et puis, il y a aussi et surtout le besoin de retravailler la carte de vidéo-protection, de vidéo-surveillance, de manière à pouvoir équiper l'ensemble de la coulée verte, 15e et autres secteurs, de moyens en vidéo-surveillance, de manière à ce que ces espaces ludiques restent ludiques et ne soient pas sources d'insécurité pour les personnes qui fréquentent ce secteur.

Nous sommes donc preneurs d'une réflexion sur ce sujet avec la Ville, si la Ville le souhaite, en matière de vidéo.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix...

Oui. D'accord. Je vous donne la parole. Oui, d'accord. Enfin, c'est votre majorité...

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Non, il n'y a pas de "oui, oui". C'est le règlement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Si, tout à fait. C'est votre majorité qui a présenté le vœu. Je pourrais vous dire non. Donc, je vous dis oui.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Le maire d'arrondissement peut intervenir à tout moment. Excusez-moi, c'est le règlement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Non, ce n'est pas à tout moment, c'est ce qui concerne son arrondissement, rarement quand c'est sa majorité.

Je vous donne la parole, mais ce n'est pas quand vous voulez, comme vous voulez.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Mais si, le règlement me permet d'intervenir, je le confirme. Evitons de perdre du temps.

Je remercie M. le Préfet de police de sa question de bon sens, et utile, effectivement, parce qu'il semblerait qu'il connaisse beaucoup mieux la situation de la sécurité de ce secteur que Mme KOMITÈS, qui a multiplié les erreurs, les approximations et en plus, les provocations, ce qui m'étonne d'elle. Ce n'est pas son genre d'habitude. Oser affirmer que nous avons exacerbé les craintes dans ce secteur !...

Alors, je vais lui dire les choses de façon plus concrète, pour qu'elle ait des faits précis, et non pas simplement des fantasmes. Les plaintes : Amirauté XV, 361, rue Lecourbe : cinq plaintes ; boulevard Victor : une plainte au 3 ; square Desnouettes, cinq plaintes aux 4 et 4 bis ; 71 rue Desnouettes : plainte pour jets de pierres ; 73, rue Desnouettes : plainte ; 80, rue Desnouettes : jets de pierres et d'un bloc, plainte ; 25, rue du Hameau : plainte pour bris de vitres ; 40-42, rue du Hameau : bris de vitres. En plus, deux syndicats ont déposé plainte pour des dégâts aux copropriétés : celui de l'Amirauté XV et celui du 4, square Desnouettes. La R.A.T.P. a signalé également des jets de pierres sur les bus, notamment au niveau de la place Balard.

Et les ascenseurs sont régulièrement vandalisés, puisqu'en 2015, les ascenseurs de la Ville, qui ont été installés là pour monter sur la Petite Ceinture, ont occasionné une facturation de 36.000 euros, que j'ai ici à votre disposition, en 2015, pour des dégradations les 5 février, 10 juin, 13 janvier, 20 avril... Enfin, bref, je vous fais grâce des détails. Et en 2016, encore une facturation pour 29.205 euros, pour plusieurs dégradations sur les ascenseurs, qui sont la plupart du temps indisponibles pour vandalisme.

Voilà la raison pour laquelle je souscris aux propositions du Préfet de police pour améliorer la sécurisation, comme l'a très bien dit ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, sur la Petite Ceinture ferroviaire.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2017 DVD 10 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 10 concerne une indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

**M. Christian HONORÉ**. - Mes chers collègues, nous allons voter bien entendu ce projet de délibération, car il n'est que justice que les Parisiens soient indemnisés des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que la plupart des accidents ont pour origine le mauvais état de la chaussée et des trottoirs, ce qui m'amène à vous rappeler que je suis intervenu au Conseil d'arrondissement du 18e et au Conseil de Paris avec Pierre-Yves BOURNAZEL pour signaler que les délais de finition des travaux avec la pose de revêtements sont longs. Ils excèdent souvent, semble-t-il, les délais prévus par le Règlement de voirie.

Les habitants et les commerçants s'en plaignent, les piétons, parce qu'ils sont parfois victimes de chutes qui, mêmes si elles n'ont pas de conséquences graves et n'entraînent pas de demandes d'indemnité, sont inacceptables. Les commerçants, lorsque les travaux sont réalisés devant leur porte, redoutent qu'un de leurs clients ne chute ou hésite à entrer dans leur commerce, et se plaignent que le sol de leur commerce soit sali, surtout par temps de pluie.

De plus, toutes ces traces de travaux en attente de revêtement, ce côté d'inachevé, donne une mauvaise image du quartier, que déplorent les habitants.

Je pense, et c'est l'objet de mon intervention, qu'il y a encore des progrès à faire dans ce domaine.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, nous regrettons que des défauts de voirie entraînent des sinistres. Je rappellerai quand même que nous avons 1.700 kilomètres de voirie à surveiller et à entretenir à Paris, que c'est la première collectivité territoriale de France, que nous avons le kilométrage de voirie le plus important et celui qui supporte le plus de trafic.

L'action de nos services, et plus particulièrement de la Direction de la Voirie et des Déplacements, dans le cas présent, est centrée sur la mise en place d'un entretien curatif, le plus rapide possible. L'application "Dans ma rue" nous permet, grâce au signalement effectué par les utilisateurs, de pouvoir remonter rapidement les informations liées à des dégradations et de mobiliser au plus vite les équipes d'intervention.

Cependant, il faut aussi avoir en tête que le sous-sol parisien est aussi très utilisé avec de nombreux réseaux enfouis mais aussi de nombreuses carrières qui rendent notre sous-sol vivant. Puis pour mémoire, je rappellerai que nous avons mis en place une réforme du Règlement de voirie, il y a un an maintenant. Cette réforme a été en quelque sorte éprouvée en 2016 et testée. Conformément au vœu qui avait été adopté en novembre dernier, nous présenterons en 3e Commission, un bilan de cette réforme d'ici l'été 2017.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 10).

## **2017 DVD 22 - Extension du tramway T3 à la porte d'Asnières (17e et 18e). - Communication du bilan annuel.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 22 porte sur l'extension du tramway T3 à la porte d'Asnières.

La parole est à Mme KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons déjà malheureusement pris acte d'un retard d'un an de ce projet concernant le prolongement du T3 jusqu'à la porte d'Asnières et ce, pour des raisons de désamiantage. La date initiale de 2017 est reportée à fin 2018. Mais à ce stade, Monsieur le Maire, plusieurs questions restent malheureusement sans réponse.

Qu'en est-il, en effet, du financement du surcoût consécutif, évalué à 13 millions d'euros hors taxes ? Cet aléa avait-il été intégré comme il est d'usage au budget du projet ?

D'autre part, le chantier d'extension du tramway T3 appelle de notre part un certain nombre de remarques dont j'aimerais que vous puissiez prendre note, de façon à ce que cela ne se reproduise pas dans la deuxième partie du prolongement du T3 jusqu'à la porte Maillot voire la porte Dauphine.

En tout premier lieu, je voudrais regretter les difficultés que nous avons à être entendus par la Mission tramway. Ainsi, nous sommes à la mairie du 17e arrondissement, toujours dans l'attente des plans définitifs de voirie, des emplacements de passages piétons, des places de stationnement, des points d'éclairage et également de l'emplacement précis des stations. Si la Ville et la Mairie de Paris justifient l'usage d'outils de communication nombreux et performants vis-à-vis des riverains, nous aimerions qu'il en soit de même vis-à-vis de la mairie d'arrondissement - surtout en amont -, qui se débat au quotidien pour que nous puissions en parler ensemble avant. Ayons les mêmes informations sur un certain nombre de dossiers qui sont généralement liés à la sécurité immédiate des riverains. Je prendrai comme exemple la traversée de la porte d'Asnières.

Je voudrais vous donner quelques exemples précis. Nous avons relayé récemment le signalement de parents d'élèves de l'école du boulevard Bessières concernant la création d'un passage piéton au droit de la porte d'accès de l'école. Dans le cadre de "Vigipirate", cela semble absurde de faire une telle ouverture. Or, nous n'avons reçu à ce jour aucune réponse, malgré notre intervention.

De même, nous apprenons qu'une exposition sur l'ensemble du projet est en cours d'installation, sans que la mairie n'en ait eu, à ce jour, connaissance. Nous n'avons pas non plus été informés des lieux où est installé le stand mobile de la Mission tramway, ni de la délimitation du chantier sur le boulevard Berthier. J'en prends pour exemple un commerçant qui m'a appris, lors de la galette des commerçants du boulevard Berthier, que les travaux s'arrêtaient exactement à la moitié de sa devanture.

Nous aimerions également qu'il nous soit apporté des réponses quand nous sollicitons la Mission tramway, par exemple sur le bruit. Quid du résultat des balises sonores posées porte d'Asnières ? Quid des trous dans la chaussée pendant les travaux mettant en péril les piétons déjà perdus par la traversée de ce carrefour que j'ai

d'ailleurs testée l'autre jour et dont, à ce jour, sous prétexte que ce sont des travaux du tramway, on ne rebouche pas les trous, ce qui est tout simplement inadmissible ?

Nous souhaiterions aussi connaître le mobilier urbain retenu, les candélabres, les assises ainsi que les végétaux.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons tout simplement être informés en détail de tous ces aménagements urbains précis dans leur contenu.

Enfin, concernant le plan de circulation, vous le savez bien, Monsieur le Maire, la mairie d'arrondissement continue à se débattre - nous en avons parlé ensemble en marge de ce Conseil - sur les conséquences de l'inversion de la rue de Saussure. J'espère que, dans votre réponse aujourd'hui, vous pourrez me faire part de votre avis et du résultat des études qui demandaient l'inversion de la rue de Tocqueville et la possibilité sur l'axe de la porte Clichy, d'ouvrir un axe entre la rue Cardinet et la porte de Clichy.

Nous savons aussi que les responsables de la voirie locale aident désormais la Mission tramway, mais il n'empêche que nous avons la conviction persistante que la Mission tramway intervient sans se soucier bien souvent des conséquences de ses choix.

Sur ce même sujet, des conséquences du chantier, nous n'avons eu de cesse aussi de critiquer l'insuffisance des résultats de la Commission de règlement amiable. En revanche, l'accompagnement artistique a été un sujet de satisfaction puisque le choix avait déjà été élaboré en concertation avec les habitants et les associations. Notre préoccupation, quant à la maintenance et au maintien en état des œuvres, a été prise en compte et nous vous en remercions.

En effet, l'expérience a montré que trop souvent, les œuvres sont impossibles à réparer ou à entretenir, ce qui conduit, quelques années après, à un résultat désastreux. Le projet artistique du tramway dans le 17e, nous l'espérons, ne connaîtra pas cet écueil.

En définitive, vous le savez, si nous soutenons les deux extensions du tramway dans le 17e, nous constatons que les échanges manquent singulièrement de fluidité et que des progrès - vous l'aurez compris - sont facilement atteignables et sont indispensables pour atténuer au mieux les conséquences de ce grand projet pour les riverains et les usagers de l'espace public tant en termes de sécurité, de nuisances que de facilité de circulation.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends connaissance des différentes questions que vous posez, Madame la Maire du 17e arrondissement, à l'occasion de votre intervention.

Je vais essayer de répondre au mieux à vos questions, même s'il aurait été plus efficace, je pense, que vous m'en fassiez part plus tôt. Mais je vais quand même malgré tout répondre aux différentes questions que vous avez posées.

D'abord, vous avez évoqué la question du surcoût lié à l'amiante. Le désamiantage des chaussées a entraîné évidemment un surcoût, et il est probable que l'enveloppe, qui était initialement prévue pour le chantier, soit insuffisante. Compte tenu du caractère totalement imprévu et exceptionnel des surcoûts dus à l'amiante, la Ville a demandé à la Région et à l'Etat de l'accompagner dans l'effort financier qui en résulterait. Pour le moment, nous n'avons pas encore reçu de réponse positive sur ce point, ni de la part de la Région ni de la part de l'Etat.

Vous évoquez ensuite des questions relatives à la gestion du chantier, des difficultés, selon vous, de communication avec la Mission tramway, ou en tout cas de communication peut-être des plans de voirie ou autres. Sachez que s'il y a des difficultés et s'il y avait un défaut de communication, bien évidemment, je demanderai et je ferai en sorte que tous les documents en tout état de cause vous soient transmis en temps et en heure voulus. Dès que nous aurons ces plans de voirie détaillés que vous avez demandés, bien évidemment, nous pourrons vous les transmettre de manière à ce que vous en ayez connaissance le plus tôt possible.

Je ne pourrai pas répondre en détail sur des aspects un peu locaux et ponctuels que vous avez évoqués sur le positionnement de tel ou tel passage piéton, bien évidemment. Simplement pour vous dire que, sur la question du plan de circulation, nous avons évoqué un certain nombre de pistes que nous avons travaillées maintenant depuis

pratiquement un an pour essayer de trouver des solutions aux difficultés qui sont liées au chantier du tramway. Je voudrais rappeler que nous avons d'abord envisagé la possibilité d'une inversion de la rue Juliette-Lamber ou, en tout cas, de sa résidentialisation pour faire en sorte que seuls les riverains de la rue puissent y aller. Lors d'une réunion publique, vous avez semblé ne plus souhaiter aller dans cette direction. Je vous ai envoyé un courrier pour vous demander d'avoir une position, suite à ces réunions publiques. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas de réponse de votre part. La DVD étudie des solutions alternatives plus faciles à mettre en œuvre, mais en tout état de cause, à ce jour, je n'ai pas encore de réponse très claire sur cette question.

Vous avez évoqué la question de la rue de Tocqueville. Je voudrais rappeler que l'inversion de la rue de Tocqueville avait déjà été étudiée en 2014. L'option de l'inversion avait été écartée. Tout ceci avait d'ailleurs été justifié. Nous avons à nouveau regardé cette question, comme vous l'aviez demandé. Je vous avais signifié mon accord au mois de novembre dernier pour que l'on réexamine à nouveau ces demandes. Aujourd'hui, les conclusions de la Direction de la Voirie et des Déplacements sont encore partielles, mais elles confirment ce qui avait été dit précédemment, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'intérêt à inverser la rue de Tocqueville par rapport aux inconvénients que cette mesure entraînerait et qu'il n'y a pas non plus de variantes miracles qui permettent de rétablir un double-sens partiel sur l'avenue de Clichy.

En revanche, l'étude est toujours en cours sur le cas de la rue de la Félicité.

Les conclusions définitives sur ces différents dossiers pourront vous être transmises prochainement, dès que je les aurai, en vous rappelant que toutes ces études confirment des expertises qui sont déjà anciennes, et que cela entraîne, bien évidemment aussi, un plan de charge supplémentaire sur les équipes de la DVD que de faire, à nouveau, des études sur des options qui avaient déjà été étudiées et repoussées par le passé.

Je voudrais aussi rappeler que le chantier, malgré tout, avance, que nous tenons bon, évidemment, sur les délais, que le plus dur du chantier sera fini au début de l'année 2018 et que les essais des rames de la R.A.T.P. pourront commencer à partir du printemps 2018, qu'à l'été 2017 nous aurons la mise en service de la nouvelle voie nord-sud dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" qui améliorera la desserte des quartiers environnants, de part et d'autre des voies du faisceau de Saint-Lazare.

Vous dire également que la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen a aussi permis, et deux voies de circulation en sens sortant ont permis aussi d'améliorer, depuis le mois d'octobre dernier, et de faciliter la sortie de Paris aux automobilistes et d'atténuer les perturbations qui sont dues aux travaux lourds sur le site.

Vous dire aussi que la mission tramway fait beaucoup d'efforts pour tenir compte des préoccupations locales que vous avez évoquées.

Je citerai, par exemple, le maintien de la station-service de la porte d'Asnières, moyennant une adaptation du projet sur l'avenue de la porte, ce qui est un exemple des efforts qui sont développés justement pour atténuer l'impact du projet sur la vie locale.

Vous dire aussi que cela n'a pas été simple. Il a fallu négocier avec la R.A.T.P. la modification du terminus des lignes de bus. Vous voyez que nous sommes très préoccupés aussi par la question de la vie locale.

Je terminerai sur la question des indemnisations des commerçants et riverains du chantier pour dire que, dans le cadre de la commission de règlement amiable qui a été instituée au début du chantier, c'est aussi une bonne illustration des efforts qui sont déployés par la Ville et ses partenaires pour limiter, là encore, les impacts de ce chantier du tramway.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 22).

## **2017 SG 4 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du stationnement urbain de la Préfecture de police de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération SG 4 est relatif au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du stationnement urbain de la Préfecture de police de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.

La parole est à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, j'évoquerai les deux rapports, si vous le permettez, puisque la Chambre régionale des comptes s'est penchée sur votre politique de stationnement, alors que son organisation va être prochainement bouleversée sous le double effet de l'externalisation du contrôle du stationnement et de la réforme du statut de Paris. C'est seulement en raison de cette obsolescence programmée que la C.R.C. n'émet aucune recommandation, ce qui vide de sens, d'une certaine façon, les deux rapports sur la Préfecture de police et la Ville consacrés à cette politique municipale.

Avant l'examen au fond, je constate que les magistrats ont eu du mal à obtenir des données sur cette politique, comme à chaque fois que la C.R.C. vous inspecte. On peut constater à chaque page du rapport, ou presque, l'entrave conjointe de la Ville et de la Préfecture, empêchant la C.R.C. de connaître des éléments aussi essentiels que les besoins en stationnement ou le taux d'occupation des places de parking.

Pour piloter efficacement une politique du stationnement, surtout avec un mode d'organisation aussi complexe que la bicéphalie PP-Ville sur le contrôle du stationnement payant, encore faut-il disposer de tous les éléments d'évaluation et cela est loin d'être le cas. Ainsi, la Ville ne sait même pas combien de places de stationnement sont implantées en sous-sol, faute de données fiables !

Je me concentrerai sur le volet "Préfecture de police" de ces rapports. Il semblerait que les documents comptables et financiers de chacune des institutions, Préfecture de police d'un côté, Ville de l'autre, ne disposent pas des mêmes chiffres concernant le budget spécial. Ainsi, la C.R.C. relève un différentiel de plusieurs millions d'euros concernant la contribution pour les charges générales.

Nous aimerions disposer d'éléments de réponse sur ce point. Concernant les A.S.P., la C.R.C. relève que leur coût a fortement augmenté : plus 18 % en 7 ans. De plus, l'écart entre les effectifs théoriques et ceux présents sur le terrain est énorme. Au 31 août 2015, on comptait 1.419 A.S.P. affectés pour 1.659 postes théoriques. Comment expliquez-vous cet écart ? Le gel de postes pour boucler le budget spécial compense ainsi le désengagement de la Ville de Paris, mais ne suffit pas à tout expliquer.

C'est sûrement la raison pour laquelle une véritable logique de quota s'est installée. Les A.S.P. subissent une pression toujours plus forte pour dresser toujours plus de P.V. La moyenne avancée par la C.R.C. de 15 P.V. par jour par A.S.P. ne tient pas, ne serait-ce que parce qu'elle considère que la totalité des A.S.P. est sur le terrain en permanence. Il faut dire que les statistiques des verbalisations sont difficilement accessibles. La Ville feint de ne disposer que de statistiques partielles ou annuelles, accusant la Préfecture de police d'en référer uniquement au Ministère de l'Intérieur.

On sait tous pourtant que ces chiffres existent. Pour preuve, la Ville voulait asseoir sa contribution budgétaire à la Préfecture de police - je crois que c'est même M. NAJDOVSKI qui le proposait - sur le nombre de P.V. dressés. Ces données doivent être disponibles.

La C.R.C. a opéré une lecture assez rapide et partielle du sujet des fourrières qui est pourtant au cœur de la politique de stationnement et surtout un échec total. Les magistrats auraient pu procéder à une analyse un peu plus fine des graves dérives des fourrières.

Des journalistes viennent de mener - vous le savez, peut-être - une enquête approfondie qualifiant de véritable scandale la gestion des fourrières parisiennes. Les faits constatés ne sont pas nouveaux. Je les ai d'ailleurs soulevés, ici même, à maintes reprises. Les grutiers travaillent très souvent en méconnaissance totale de la loi, ne possédant pas, pour certains, le permis poids lourd, conduisant des engins qui ne sont pas homologués, sont fortement émetteurs de polluants puisqu'ils ne disposent même pas de filtres à particules.

Toutes les voitures polluantes n'ont pas l'air de gêner la ville au même titre ! Pire encore, les sociétés prestataires ne respectent pas toutes les règles élémentaires du Code du travail. Enfin, plusieurs sociétés ne

respectent pas l'interdiction qui leur est faite de posséder une casse. Face à ces dérives, la seule solution est bien de municipaliser, comme je le présentais dans un vœu il y a quelque temps, la gestion de cette mission.

Il est d'ailleurs du devoir de la Préfecture de police de corriger rapidement ces travers, étant donné que sa responsabilité pénale pourrait être directement engagée le jour où un grutier commettrait un accident irréparable sans permis adéquat, au volant d'un véhicule non homologué, en violation du Code du travail et du respect du Code de la route. Toutes ces défaillances appellent plus que jamais à la création d'une police municipale comprenant une unité d'agents dédiés à la circulation, qu'il s'agisse de l'enlèvement des véhicules réellement gênants ou encore de la régulation des flux de circulation.

Pourquoi ce qui est indispensable dans les principales capitales européennes ne serait pas utile ici, à Paris, surtout au moment et cela a fait l'objet de bien des débats depuis le début de nos travaux de cette session, où les bouchons se font de plus en plus imposants dans une ville que la politique municipale se complait à paralyser au maximum ?

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

M. GOJJON a fait de l'amalgame, comme il sait bien le faire, entre deux rapports : l'un qui concerne la Ville de Paris et l'autre qui concerne la Préfecture de police. Cela aurait été bien que vous puissiez quand même dire ce que la C.R.C. dit de la gestion de la Ville de Paris et ce que la C.R.C. dit de la Préfecture de police.

Simplement pour vous dire que je laisserai, bien évidemment, M. le représentant du Préfet de police répondre sur la partie qui lui revient, mais souligner que nous allons réformer amplement le fonctionnement qui est décrit dans le rapport de la Chambre régionale des comptes avec la municipalisation du stationnement - nous aurons un projet de délibération que nous voterons tout à l'heure - et la réforme du statut de Paris qui sera applicable à partir du 1er janvier 2018.

On note, effectivement, que le rapport de la Chambre régionale des comptes évoque, pour ce qui est de la gestion par la Préfecture de police, un accroissement des contraventions entre 2010 et 2013. Leur nombre a atteint 4,2 millions en 2013, puis ce nombre a diminué en 2014 et plus encore en 2015. Bien évidemment, tout ceci est lié aux événements de l'année 2015.

Nous avons aussi une baisse, depuis 2012, de la verbalisation pour stationnement gênant et abusif, ainsi qu'une baisse des demandes d'enlèvement et de mise en fourrière, mais avec une stabilité du nombre de véhicules enlevés. On ne peut pas dire non plus qu'il y ait une chasse, comme certains l'évoquent, sachant, d'ailleurs, que ces activités sont déficitaires, mais la hausse du tarif des fourrières, qui n'avait pas bougé depuis 10 ans, tente de remédier à cette situation.

Nous avons voté en novembre dernier un principe d'externalisation du contrôle du stationnement payant. Nous récupérerons au 1er janvier 2018 la gestion des A.S.P. que nous affecterons aux missions de contrôle des incivilités, du stationnement gênant et de l'ensemble de nos politiques de mobilité.

Nous récupérons également la gestion des enlèvements. C'est donc un chantier énorme auquel nous nous consacrons maintenant depuis de nombreux mois, en partenariat bien évidemment avec la Préfecture de police, et pour lequel tout est mis en œuvre pour que nous soyons prêts au 1er janvier prochain.

Je voudrais aussi noter malgré tout que la Chambre régionale des comptes note que les principaux objectifs de la politique de stationnement qui sont poursuivis par la Mairie de Paris sont clairement définis. Elle note également sur la question du stationnement résidentiel que le tarif est modique par rapport au service qui est rendu.

Aujourd'hui, avec cette municipalisation du stationnement que nous voterons tout à l'heure, nous aurons la possibilité d'avoir la maîtrise de l'ensemble de la chaîne du stationnement, de manière à pouvoir définir à la fois la tarification, le contrôle et aussi, le cas échéant, les procédures d'enlèvement via les fourrières, ce qui nous permettra, je le pense et l'espère, d'être plus efficaces dans la gestion globale de cette politique, et donc du service qui est rendu aussi aux usagers de l'espace public.

Voilà ce que je peux dire à ce stade, par rapport à ces deux rapports de la Chambre régionale des comptes.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sujet toujours difficile que de parler de stationnement payant et de stationnement gênant à Paris, dans une ville-capitale, avec les problématiques qui sont inhérentes à une ville telle que Paris.

Je voudrais simplement rappeler qu'au 1er janvier 2018, et dans le cadre du projet de loi sur la Ville de Paris, ces deux politiques seront transférées dans le calendrier fixé à la Ville de Paris, avec l'ensemble des personnels qui sont affectés à cette mission.

J'apporterai d'abord une réponse. Le Préfet a diffusé un communiqué de presse qui, pour l'instant, n'a pas été repris par rapport à l'article sur le rapport de la Chambre régionale des comptes. D'abord parce que par rapport à la communication des chiffres, tout a été donné et communiqué et un certain nombre d'éléments complémentaires semble n'avoir pas été pris en compte à la fin de la rédaction du rapport.

Bien évidemment, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels cela peut apparaître comme une fragilité de la part des membres de la Commission d'inspection, quand on parle des effectifs. Quand on interroge la D.S.P.A.P., par exemple, elle raisonne en chiffres nets, c'est-à-dire que la D.S.P.A.P. raisonne avec le nombre d'A.S.P. dont elle dispose réellement sur le terrain. Quant à la Direction des finances et de la comptabilité publique, elle raisonne en emplois budgétaires. Cela donne donc deux chiffres différents, différence que la Chambre régionale des comptes a soulevé. Il est bien évident qu'on n'a pas la même approche comptable entre la Direction des finances et budgétaire et l'approche opérationnelle qu'est la D.S.P.A.P.

C'est la même chose pour les charges générales, parce que selon ce que l'on intègre dedans et le service qui y répond, on ne prend pas tout en compte. La D.S.P.A.P. a fourni des chiffres à la Chambre régionale des comptes qui donnaient des dépenses financées au titre du budget spécial, mais également des dépenses qui étaient financées au titre du budget du programme 176 de la police nationale. Il y a donc eu un amalgame entre les données. Là-dessus, on est prêt à refournir aux élus de Paris et à la Chambre régionale des comptes toutes les informations utiles.

S'agissant du bilan, très honnêtement nous n'avons pas apprécié quelques articles de presse récents mettant en cause l'activité des A.S.P. sur Paris. C'est un métier difficile et ils ont été souvent contestés. On ramène cela au nombre de procès-verbaux distribués par jour, etc., et ce n'est pas une approche très rationnelle.

Je note qu'en 2016, 5.682.668 procès-verbaux de stationnements ont été dressés. C'est 5.700.000 PV, c'est-à-dire que nous réussissons dans un contexte extrêmement difficile, lié au fait que l'on a transféré 120 très bons A.S.P. à la Ville au 1er septembre pour assurer les points école, que nous n'avons pas pu effectuer les recrutements d'A.S.P. tels qu'ils étaient prévus au schéma d'emplois en 2016 et que nous ne les assurerons pas en 2017, cela veut dire que, avec un effectif qui se réduit jour après jour, nous réussissons à avoir des gains de productivité que je souhaiterais pouvoir démultiplier sur d'autres corps, y compris à la Préfecture de police. Donc on a des gains de productivité sur les personnels restants.

Puis dernier sujet, s'agissant du stationnement gênant, je confirme ce qu'a dit M. le Maire adjoint sur la diminution du nombre de stationnements gênants en 2016, avec moins 11 %, c'est-à-dire près de 460.000 enlèvements effectifs réalisés à Paris. Quand on le divise par vingt arrondissements et 360 jours, ce n'est pas mal. Les 11 % de baisse correspondent peu ou prou aux instructions données par le Préfet de police en cours d'année, au mois de mai plus exactement, sur la tolérance accordée sur les espaces livraison durant la nuit.

On a vérifié avec la D.S.P.A.P., cela correspond aux enlèvements que l'on faisait de nuit sur les emplacements livraison, à quelques centaines près, je vous l'accorde. C'est aussi parce que, sur la base des interventions d'un certain nombre d'élus, dont vous, Monsieur le Maire du 15e, il y avait une situation vécue comme une sorte d'acharnement ou de discrimination sur certains arrondissements qui étaient proches des parcs de préfourrière.

Le Préfet de police s'était engagé devant vous, ici, à mener une action d'équité territoriale et c'est quelque chose que nous corrigeons mois après mois avec la D.S.P.A.P., et nous mettons beaucoup de pression sur les services opérationnels de manière à pouvoir corriger les tendances avec des allongements de délais pour procéder à l'enlèvement dans des secteurs plus éloignés. Il y a donc effectivement une inflexion sur le nombre d'enlèvements mais que nous assumons.

Après, il y a un sujet, qui fait débat entre la Mairie de Paris et la Préfecture de police, qui concerne le taux de respect du stationnement payant. Nous souhaitons pouvoir mener un travail objectif sur ce point. Nous travaillons sur des chiffres de nombre de places théoriques à Paris qui nécessitent un balayage conjoint, parce que nous voulons

bien être accusés de dysfonctionner ou d'avoir un taux d'efficacité discutable, mais nous voulons pouvoir partager les chiffres et assumer la réalité des chiffres.

Ainsi, sur le nombre de places de stationnement à Paris, il ne faut pas oublier que, sur les deux dernières années, nous avons supprimé énormément de places liées au plan "Vigipirate". Un grand nombre de places de stationnement ont été supprimées devant les écoles, devant les lieux culturels, devant les lieux culturels, etc. Ce sont toutes des places sur lesquelles on ne peut plus aujourd'hui percevoir du stationnement payant. Puis il y a un certain nombre de places qui ont été reconsidérées pour procéder à un certain nombre d'autres aménagements.

Je souhaiterais, dans un débat aussi transparent que possible, que nous puissions mener ce travail entre les services, de manière à ne pouvoir se faire reprocher que ce qui est réel. Je suis prêt à assumer sous l'autorité du Préfet de police, mais je souhaiterais que nous puissions partager l'ensemble des chiffres.

Nous mettrons l'ensemble des données sur les taux de verbalisation, arrondissement par arrondissement, de jour comme de nuit et selon les types de véhicule, toutes les informations souhaitées. Mais il faut que nous puissions également, sur ce volet de taux et de respect du stationnement, pouvoir être ensemble d'accord.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au développement de l'auto-partage.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 84 est relatif au développement de l'auto-partage.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

**M. Franck LEFEVRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2015, notre Assemblée a adopté un projet de délibération visant à installer 113 stations d'auto-partage sur le territoire parisien. A l'époque, 7 opérateurs avaient signé des conventions, et finalement trois d'entre eux se sont retirés.

Nous souhaiterions un bilan de ces services de véhicules partagés, à la fois quantitatif et qualitatif, qui nous permettrait de connaître le nombre d'abonnés, de véhicules loués, des indicateurs sur la disponibilité de ces véhicules, les types de trajet et le nombre de kilomètres parcourus.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que vous le rappelez dans les considérants du vœu, nous avons souhaité donner une visibilité et promouvoir l'auto-partage en boucle qui, en proposant une offre pour des trajets ponctuels, correspond aux besoins de nombreux ménages parisiens et contribue à accélérer la baisse du taux d'équipement automobile à Paris.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un appel d'offres pour l'attribution de 226 places sur l'espace public. Nous les avons labellisées SVP pour services de véhicules partagés, en prenant en compte des critères de motorisation des véhicules. Ces places ont été attribuées à trois opérateurs : "Zipcar", "Communauto" et "Ubeeqo".

Vous proposez, Monsieur LEFEVRE, qu'un bilan soit fait afin d'envisager un nouveau développement de cette offre. C'est tout à fait ce que nous envisageons et ce à quoi nous travaillons. Sans disposer d'un bilan détaillé, nous savons que les 3 opérateurs labellisés S.V.P. ont connu une hausse de leur nombre d'abonnés et sont demandeurs de nouvelles places. Nous vous proposerons donc prochainement un projet de délibération pour une nouvelle phase de développement de l'auto-partage en boucle à Paris.

Nous sommes donc favorables à votre vœu.

En revanche, nous ne sommes pas certains de pouvoir apporter toutes les précisions au bilan que vous demandez, d'où notre amendement à votre vœu.

Si vous acceptez ces modifications, nous pourrions donner un avis favorable au vœu ainsi amendé.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Acceptez-vous, Monsieur LEFEVRE ?

**M. Franck LEFEVRE**. - J'accepte.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 43).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement des transports publics Porte de Saint-Ouen / Porte Montmartre (17e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 85 est relatif au fonctionnement des transports publics porte de Saint-Ouen/porte Montmartre.

Monsieur HONORÉ ?

**M. Christian HONORÉ**. - Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous souhaiterions que Mme la Maire de Paris et M. le Préfet de police prennent les dispositions nécessaires afin que soit rétabli dans les conditions attendues par les habitants du quartier, porte de Saint-Ouen, porte Montmartre, le service des transports publics du bus.

Nous sommes intervenus au conseil d'arrondissement, on nous a répondu que le vœu était faux, que nous mentionnions. Nous avons pris contact et le phénomène existe toujours, c'est-à-dire qu'à cause du comportement de certaines personnes qui occupent les lieux, parfois la R.A.T.P. n'est plus en capacité d'assurer les arrêts de bus comme à l'habitude et cela n'a aucun rapport avec les difficultés qu'elle peut avoir suite aux travaux du tramway, qui eux sont légitimes.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HONORÉ, lorsque vous aviez déposé un vœu sur cette question au Conseil de Paris de mai 2016, j'avais eu l'occasion de vous exposer les mesures qui allaient être mises en œuvre par les différentes parties concernées, R.A.T.P., Préfecture de police et Ville de Paris, dans le cadre d'un plan d'action qui était d'ores et déjà en préparation à cette époque.

Contrairement à ce que vous affirmez aujourd'hui sans nuance, en prétendant que rien de concret n'a été fait depuis mai, ce plan d'action a été engagé avec des premiers résultats visibles sur le terrain et d'autres mesures qui viendront les compléter prochainement.

Au niveau de la gestion de l'espace public, des barriérages ont été déployés rue Louis-Pasteur-Vallery-Radot, afin d'éviter l'installation des vendeurs à la sauvette sur les espaces utilisés par les bus à leur terminus.

Pour ce qui est de la présence dissuasive des forces de l'ordre, la Préfecture de police a sensiblement renforcé sa présence sur le site depuis six mois, et les équipes de la D.P.S.P. l'ont secondée dans ses efforts avec le déploiement d'équipages supplémentaires au moment de l'ouverture du carré officiel des biffins, afin qu'il ne déborde pas.

Pour ce qui est des résultats, la R.A.T.P. qualifie la situation d'apaisée et nous indique avoir perçu une très nette amélioration du fonctionnement de ses lignes de bus grâce aux mesures qui ont été prises, chiffres à l'appui. Ainsi, la ligne 95 a pu réaliser 95 % de son offre au deuxième semestre 2016, ce qui est une très nette amélioration.

Afin d'éviter toute confusion ou polémique inutile, je précise préventivement que la R.A.T.P. nous a signalé des perturbations intervenues sur la ligne 60 pendant la première quinzaine de décembre, ainsi que la coupure de la

ligne 81 au niveau de la rue Navier depuis le 3 janvier, et ceci du fait de travaux et non en raison des vendeurs à la sauvette.

Pour ce qui est des mesures complémentaires en préparation, je peux vous indiquer que la direction des espaces verts et de l'environnement et la direction de la voirie et des déplacements ont programmé pour les prochains mois différents aménagements de qualité sur les rues Babinski, Caplat, Gérard de Nerval et Vallery-Radot afin d'occuper l'espace de façon positive et dissuader les occupations illicites.

Pour ces raisons, je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Il faut vous décider, Monsieur le Représentant du Préfet. Je vous donne la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Pour confirmer qu'à ce jour, la R.A.T.P. considère que la circulation a été rétablie par l'action concertée entre la Ville et la Préfecture de police. Il y a un certain nombre de travaux sur le secteur qui font qu'actuellement des arrêts de bus sont neutralisés, mais c'est lié à des travaux de voirie, cela n'a rien à voir avec des problématiques de vente à la sauvette, etc.

Peut-être souligner le fait que dans le cadre du service régional de la police régionale des transports, nous allons étendre une activité avec la R.A.T.P. qui va déléguer quelqu'un auprès de nos services, de manière à pouvoir vidéo-surveiller un certain nombre de lignes et être en direct avec leur PC de régulation afin d'anticiper les éventuels attroupements ou entraves à la circulation des bus ou des différents vecteurs de transport.

C'est à suivre, mais la situation est rétablie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux conséquences de la fermeture des voies sur berges rive droite.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 86 est relatif aux conséquences de la fermeture des voies sur berges rive droite.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu en lieu et place du sénateur Yves POZZO di BORGO. C'est un vœu relatif aux conséquences de la fermeture des voies sur berges rive droite en matière de pollution et de reports de circulation sur les axes secondaires.

Il demande que la Ville de Paris :

- demande à Airparif, dans le cadre de la campagne de suivi de la fermeture des voies sur berges, de fournir aux élus du Conseil de Paris une cartographie précise de ses points de mesure, ainsi qu'une méthodologie complète de la façon dont ces mesures sont relevées.

- Mène les études nécessaires afin d'obtenir des données précises sur les reports de circulation suite à la fermeture des berges rive droite sur l'ensemble des axes concernés, à savoir, en plus des quais hauts rive droite et du boulevard Saint-Germain, les grands axes éloignés de ces axes de report naturel, les axes secondaires concernés.

- Demande à Airparif de mener des mesures afin de constater l'évolution de la pollution sur ces axes, notamment les axes secondaires habituellement soumis à une faible circulation.

Enfin, que l'ensemble de ces études soit rendu public.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Madame JÉGO, revient une nouvelle fois sur la fermeture des berges, sur la piétonisation, et il vient alimenter la polémique sur la mesure des impacts de cette piétonisation.

Le soi-disant comité régional de suivi et d'évaluation mis en place par la Présidente de Région est ainsi abondamment cité dans les considérants de ce vœu.

Nous pensons qu'il serait temps de sortir de cette polémique et de considérer les effets de la piétonisation des berges avec plus de sérénité.

Sachez que chaque entité, que ce soit la Ville, la Région ou la Métropole a les mêmes informations qui sont fournies par Airparif. Une convention avec Airparif a été signée par les trois entités. Airparif met régulièrement en ligne sur son site ses informations et analyses, et je vous invite à aller les consulter.

La Ville ne cache rien et nous faisons confiance à Airparif qui effectue les mesures et les analyse.

De même que nous faisons confiance au comité d'évaluation de la piétonisation des berges de Seine mis en place sous la présidence du Préfet de police. Ce comité se réunit tous les mois et consolide l'ensemble des contributions techniques permettant de mesurer l'impact sur la circulation, la qualité de l'air, le bruit.

Il réunit les différents acteurs institutionnels, gestionnaires ou non d'infrastructures, la métropole du Grand Paris, les différents départements, la Région Ile-de-France, les services de l'État, direction régionale des routes, direction régionale de l'environnement, Préfecture de police, brigade des sapeurs-pompiers, les acteurs économiques et les représentants des associations d'usagers, la R.A.T.P., le S.T.I.F. et bien sûr Airparif et Bruitparif.

Chaque partenaire s'exprime et répond aux demandes de compléments d'information souhaités par le Préfet de police, qui publie un bilan après chaque réunion, disponible sur le site Internet de la Ville de Paris.

Les données sur le trafic parisien sont disponibles en "open data" sur le site [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

Compte tenu du caractère polémique de votre vœu, nous donnerons un avis défavorable.

Je rappelle en conclusion que les effets de la piétonisation des berges sont conformes aux prévisions qui étaient décrites dans l'enquête publique, n'en déplaise à tous les détracteurs.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Pour répondre à la demande de Madame, vous rappeler comme l'a dit M. le maire adjoint, que tous les mois l'ensemble des données disponibles est mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture de police et de la Ville de Paris, mais tout le monde y est. Toutes les données y sont partagées, de la Ville de Paris, de la D.R.I.E.A., de la B.S.P.P., de la D.O.P.C., etc., on ne peut pas faire plus transparent que l'ensemble de cette démarche.

Après, chacun pense ce qu'il veut du projet, mais on ne peut pas faire plus transparent. Y compris, cela va jusqu'au PowerPoint utilisé en réunion, la note de synthèse, etc. Que les chiffres aient été bons ou non, ils ont été mis en ligne le soir même de chacune des réunions et accessibles pour le grand public. Je peux vous assurer qu'ils sont très consultés, mais au moins cela coupe court à tous les débats.

C'est vraiment en ligne, je peux vous envoyer le lien. Ils sont accessibles à tout le monde et beaucoup de monde y va.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet. En français cela s'appelle diaporama. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux référencés n<sup>os</sup> 87 et 87 bis sont relatifs à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.

La parole est à Mme Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en septembre dernier une étude de la Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air avait démontré combien l'air que nous respirons dans le métro était pollué. L'air présente en effet pour certains polluants des niveaux plusieurs fois supérieurs aux niveaux d'alerte car à la pollution extérieure s'ajoute la pollution liée au freinage mécanique des trains.

En l'absence de réglementation dédiée au réseau souterrain, la prise de conscience est tardive.

Plus récemment, c'est Airparif qui a lancé une grande étude sur la qualité de l'air dans les stations du réseau transilien en partenariat avec la S.N.C.F. et le S.T.I.F., avec les mêmes conclusions.

Les taux peuvent atteindre un taux de particules de 300 microgrammes par mètre cube d'air respiré, soit un seuil trois fois supérieur au niveau d'alerte pour l'air extérieur. Hier soir, pour votre information, nous étions à 185 microgrammes par mètre cube.

La mesure de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires n'est qu'une première étape. Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire qu'elle révèle, il est vital de prendre des mesures volontaristes car, comme le souligne l'A.N.S.E.S., cette situation engendre des risques cardiovasculaires et respiratoires. C'est une exigence de santé publique pour les 4 millions d'usagers qui empruntent chaque jour le réseau souterrain.

Avec mes collègues, Edith GALLOIS et Yann WEHRLING notamment, nous avons alerté à plusieurs reprises, depuis le début de la mandature, sur l'urgente nécessité de la mise en œuvre d'un plan pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.

Par ce nouveau vœu, nous demandons que la Ville de Paris, à travers ses représentants au S.T.I.F., soutienne les initiatives prises en faveur de la qualité de l'air, agisse pour que soient définis des seuils dans le réseau souterrain pour à la fois évaluer et contraindre à prendre des mesures volontaristes et demande comme c'était le cas du précédent vœu à être tenue informée par la R.A.T.P. et par la S.N.C.F. des mesures concrètes prises pour agir sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En septembre 2015, un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'A.N.S.E.S., avait pointé le risque dû aux particules fines dans les espaces du métro et du R.E.R., les personnes les plus exposées étant les salariés, les prestataires de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., qui sont présents pendant plusieurs heures dans ces espaces.

Ce rapport de l'A.N.S.E.S. avait souligné cependant que la pollution de l'air subie par les usagers du transport routier restait plus préoccupante que celle subie par les usagers du métro, compte tenu de l'exposition très

supérieure des premiers par rapport aux seconds à d'autres polluants très nocifs. Cela n'enlève rien, bien évidemment, à la question de la pollution de l'air dans le métro et dans le R.E.R.

Il avait bien été précisé à l'époque que la R.A.T.P. avait déjà entrepris un certain nombre d'actions pour mesurer et réduire les expositions aux particules et nous avons adopté un vœu à l'unanimité, je crois, visant à ce que le plan d'action de la R.A.T.P. soit renforcé et que la S.N.C.F. en fasse autant de son côté pour les stations R.E.R. qu'elle gère.

Immédiatement après son adoption en octobre 2015, ce vœu avait pu être retranscrit dans les deux contrats S.T.I.F.-R.A.T.P. et S.T.I.F.-S.N.C.F., qui étaient en cours de mise au point au moyen d'un amendement que j'avais défendu devant le conseil du S.T.I.F.

Qu'est-ce qui a été fait depuis un an et demi ? Quand on interroge la R.A.T.P., celle-ci nous indique qu'elle a augmenté ses investissements en matière de ventilation des stations avec des résultats qu'elle qualifie d'encourageants sur la station témoin Franklin-Roosevelt, qui a vu ses concentrations diminuer de 60 %. Cependant, aucune information n'a été donnée par le S.T.I.F. sur la mise en œuvre des plans d'action de la R.A.T.P. et S.N.C.F. alors que ces opérateurs doivent rendre compte annuellement à l'autorité organisatrice.

Face à l'attentisme du S.T.I.F., les administrateurs parisiens du S.T.I.F. ne sont pas restés inactifs. Nous avons pris une nouvelle initiative en décembre 2016 au conseil d'administration du S.T.I.F. en faisant introduire le critère de réduction des émissions de particules dans le cahier des charges des futures rames de métro de la R.A.T.P., objectif - je le précise - que le S.T.I.F. n'avait pas songé à inscrire initialement.

Il y a donc urgence à ce que la présidente du S.T.I.F., qui est en fonction depuis décembre 2015, prenne en charge cette question et nous dise ce qui a été fait par la R.A.T.P. et la S.N.C.F. De même, une initiative du S.T.I.F. auprès des services de l'Etat serait bienvenue afin que des normes de concentration maximale des particules dans le métro et R.E.R. soient édictées.

Je suis bien entendu d'accord pour inviter la R.A.T.P. et la S.N.C.F. à s'exprimer en 3e Commission avant l'été prochain, mais je veux souligner que c'est avant tout au S.T.I.F. d'assumer ses responsabilités et d'exercer son autorité auprès des opérateurs sur cette question.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu de l'Exécutif en substitution à votre vœu qui, bien évidemment, pose la question de la qualité de l'air mais qui se trompe en termes d'interlocuteur à saisir puisque c'est bien le S.T.I.F. qu'il faut saisir sur la question de la qualité de l'air, en sachant que vous pourrez bien sûr compter sur les administrateurs parisiens pour leur mobilisation en faveur de la qualité de l'air.

Cela n'empêche pas non plus d'interpeller les administrateurs de la Région, y compris les administrateurs de votre famille politique qui siègent au conseil d'administration du S.T.I.F. pour qu'eux aussi interviennent auprès de la présidente du S.T.I.F. lors des conseils d'administration sur ces questions.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Le vœu n° 87 est-il maintenu ? Très bien.

Nous passons au vote. Il y aura une explication de vote sur le vœu n° 87 bis de l'Exécutif du groupe LR.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Explication de vote du groupe les Républicains.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

**M. Franck LEFEVRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous partageons tous la nécessité de rendre l'air moins pollué dans les transports en commun. On ne peut pas demander aux Parisiens et aux Franciliens de prendre les transports en commun au nom de la santé de tous et les envoyer dans des sous-sols qui sont souvent plus pollués que le boulevard périphérique.

Cette question néanmoins, qui est relativement complexe, mérite bien mieux quand même qu'un vœu bis qui consiste à renvoyer le dossier sur le seul S.T.I.F. Personne n'est dupe, Monsieur NAJDOVSKI. Cette défausse permanente n'est à l'œuvre que depuis décembre 2015 ; d'ailleurs, vous avez vous-mêmes évoqué cette date.

La Ville de Paris a pourtant un rôle important à jouer dans la mesure où l'un des problèmes majeurs rencontrés par la R.A.T.P. est celui des émergences de ventilations sur l'espace public. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vœu qui opère une lecture un peu trop partielle des responsabilités, préférant la polémique à l'action résolue.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote, Madame GATEL, vous avez la parole.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve que, vraiment, sur ce vœu nous aurions pu faire œuvre de responsabilité et pas de politique politicienne. Ce vœu s'inscrit dans un droit de suite. Des engagements avaient été pris dans le cadre du Conseil de Paris et je trouve que se dédouaner sur le sujet n'est pas vraiment à la hauteur des enjeux qui sont devant nous en matière de santé publique.

Donc, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, rapidement.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, il s'agit que chacun prenne ses responsabilités. Quand je dépose un amendement au Conseil du S.T.I.F. de décembre 2016 sur la question de la qualité du matériel roulant et sur la question de la qualité de l'air dans le métro parce que cela n'a pas été pris en compte par les services du S.T.I.F., par l'Exécutif du S.T.I.F. et donc par sa présidente, je suis désolé, nous faisons notre travail d'administrateur du S.T.I.F. mais il serait bon également que la direction du S.T.I.F. fasse aussi son travail sur ces questions.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que c'est au S.T.I.F. de prendre ses responsabilités en la matière et comptez sur notre mobilisation pour engager la question de la bataille de la qualité de l'air dans le métro et le R.E.R.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 44).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux comptes du service Autolib'.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 88 est relatif aux comptes du service Autolib'.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, c'est un vœu pour demander une enquête indépendante sur les comptes du service Autolib'.

A l'époque, sous l'ancienne mandature, je n'avais pas approuvé la délibération concernant Autolib', tout comme les élus Europe Ecologie - Les Verts car nous défendions un service plutôt relevant de l'économie sociale et solidaire de voiture en auto-partage privilégiant les usages allers-retours et, surtout, nous n'avions aucune confiance en Bolloré.

Mais qu'est-ce qu'on avait raison de n'avoir aucune confiance en Bolloré. Le service Autolib' exploité en D.S.P., délégation de service public, a annoncé prévoir 179 millions d'euros de pertes d'ici la fin du contrat en 2023, comme l'a révélé le "Canard enchaîné". Comme la délégation de service public prévoit que seuls 60 millions d'euros de pertes sont à la charge du délégataire. C'est en soi déjà énorme de prévoir un tel montant. Au-delà de ce montant, il incomberait normalement à la Ville de Paris et aux autres collectivités de payer.

Qu'on se le dise : il est hors de question que les contribuables parisiens et franciliens mettent un centime pour sauver l'affaire Bolloré.

Je vous le disais, je n'ai aucune confiance en Bolloré, je n'ai aucune confiance dans ses chiffres. Qu'il ne cherche pas à nous apitoyer sur son sort. Nous savons déjà que les coûts informatiques estimés initialement à 11 millions d'euros ont atteint à l'arrivée les 60 millions d'euros, facturés à une filiale d'Autolib'.

Combien d'autres sommes, comme cela, sont passées par des filiales, avec des explosions au niveau des chiffres permettant finalement à Bolloré de s'enrichir tout en affichant au final soi-disant des pertes. Ne cherchons pas non plus de nouvelles recettes dans la publicité car elle est illégale et interdite par le Règlement local de publicité ni dans l'explosion des tarifs. L'exploitation du service Autolib' de Paris a permis, par ailleurs, à Bolloré d'accéder à une très forte publicité lui ayant permis d'étendre son service de voitures électriques en libre-service aux métropoles de Lyon, Bordeaux ainsi qu'à Indianapolis aux Etats-Unis, à Turin en Italie, avec en projet cette année Londres et Singapour.

Je souhaiterais juste, mes chers collègues, que l'on s'interroge par ailleurs sur l'impact du développement et de l'explosion du nombre de V.T.C. et de toutes les plates-formes type Uber, les L.O.T.I. capacitaires et Heetch sur le service Autolib'. Oui, il nous faut une étude indépendante qui soit diligentée non seulement sur les comptes de Bolloré dans la gestion d'Autolib' mais sur l'ensemble de ses filiales.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Madame SIMONNET, fait référence à un possible déficit d'ici 2023 de 179 millions d'euros qui est allégué par le groupe Bolloré, délégataire de la gestion d'Autolib'. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit tout à l'heure en réponse à une question d'actualité, si ce n'est qu'il n'est pas envisageable que la centaine de collectivités, dont la Ville de Paris, qui sont parties prenantes du Syndicat mixte Autolib' Métropole compensent, d'ici 2023, un éventuel déficit. Ainsi que je l'ai dit également, un audit externe des comptes de la délégation de service public Autolib' et des comptes des filiales du groupe Bolloré, engagées dans ce service, a été lancé par le syndicat Autolib' Métropole, qui l'a annoncé aujourd'hui, dans un communiqué de presse.

La réalisation de cet audit, dont les conclusions sont attendues début mars, permettra de confirmer ou d'infirmer les chiffres prévisionnels avancés par le groupe Bolloré et cet audit sera accompagné de préconisations en vue d'un équilibre de la D.S.P. au terme de celle-ci, à savoir 2023. Cela rejoint tout à fait la demande portée par votre vœu d'une étude indépendante tant des services de la Ville que du groupe Bolloré sur les comptes d'Autolib'.

En conséquence, je propose un avis favorable à votre vœu qui est déjà exaucé.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Contre du groupe les Républicains.

Abstentions ?

Abstention du groupe UDI-MODEM.

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 45).

---

**2017 DVD 14 - Municipalisation du stationnement payant 2018. - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au stationnement résidentiel.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des aménagements cyclables.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 14 et des vœux référencés n<sup>os</sup> 89, 89 bis et 90 ainsi que l'amendement n° 98 qui y sont rattachés, relatifs à la municipalisation du stationnement payant.

La parole est à Mme GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le nouveau contexte lié à la municipalisation du stationnement et la loi M.A.P.T.A.M., vous nous proposez aujourd'hui une évolution de la politique du stationnement qui prévoit une très forte augmentation des tarifs et du montant des amendes. Pour cela, vous vous fondez sur l'inefficacité du système actuel et, en l'espèce, nous ne pouvons que partager ce constat. Le dispositif existant est peu incitatif car les contrôles sont insuffisants pour que l'amende soit dissuasive et le nombre de voitures ventouses rend le stationnement difficile pour les automobilistes souvent amenés à chercher un stationnement pendant de trop longues minutes, contribuant ainsi à augmenter la pollution.

Si nous partageons le constat de la nécessité de réformer le système actuel, nous regrettons une nouvelle fois le manque de transparence qui a présidé à cette réforme. Cela a débuté par une communication sur un chiffre délibérément exagéré, comme l'ont prouvé par la suite les relevés réalisés, ces fameux 91 % d'automobilistes qui ne s'acquitteraient pas du stationnement en surface. Une grosse ficelle destinée à faire passer la pilule de l'augmentation des tarifs de stationnement et du F.P.S.

Cela pose une nouvelle fois la question de la sincérité de l'action publique car, il y a quelques mois, lorsque nous avions prédit que la privatisation du stationnement s'accompagnerait d'une augmentation des tarifs, vous aviez mollement démenti. Vous pouvez jouer sur les mots, c'est bien de cela qu'il s'agit. Une augmentation qui vient s'ajouter à toutes les autres, après déjà un durcissement en 2015 des conditions de stationnement. Je rappelle : stationnement dû jusqu'à 20 heures le samedi et en août, et augmentation des tarifs pour les visiteurs et les résidents.

S'il faut faire évoluer le système à condition que l'on s'accorde sur des éléments impartiaux et partagés, il nous semble que vous ne prenez pas suffisamment en compte deux éléments : la pollution en ville et la place de la voiture dans l'espace public, deux choses qui ne vont pas forcément de pair dans votre communication.

La lutte contre la pollution est une impérieuse nécessité. Favoriser les véhicules propres doit être une priorité, mais réduire les facteurs de pollution également tels que les congestions liées à l'absence de transports supplémentaires alternatifs et de qualité ou le fait d'avoir à chercher un stationnement trop longtemps. Mais au-delà de cette politique de court et moyen termes, nous devons nous poser la question de la place de la voiture en ville car, dans quelques années, lorsque les voitures seront toutes électriques, la question du partage de l'espace public demeurera, et là nous avons un profond désaccord avec vous. Nous considérons qu'il faut à la fois mieux partager l'espace public et qu'il est impératif de permettre les déplacements.

Car la voiture reste indispensable pour nombre de concitoyens, pour des questions d'accessibilité et de mobilité, sans compter les professionnels et les livraisons. Nous souhaitons que l'espace public soit libéré du stationnement de surface. Il ne s'agit pas d'interdire la voiture, il s'agit de favoriser le stationnement souterrain. Pour ce faire, ouvrir enfin au stationnement les parkings des administrations, des bailleurs sociaux et même des entreprises privées qui disposent de très nombreuses places non utilisées, en commençant par le stationnement résidentiel. Les technologies l'autorisent désormais. En un mot, une politique permettant de mieux partager l'espace public pour que chacun y trouve sa place. Ce n'est pas le choix que vous faites puisque ce nouveau règlement permet désormais le stationnement pour une durée consécutive de 6 heures. On est bien loin de favoriser la rotation.

Notre ambition est de s'inscrire dans une véritable politique des déplacements et de partage de l'espace public. La politique de stationnement peut être et doit être un levier d'une politique globale. Là, vous donnez le sentiment que la seule chose qui vous anime est de combler le trou du budget municipal. Or l'objectif ne peut pas être de maximiser les revenus du stationnement de surface, mais bien de poser les bases de solutions durables pour stationner et circuler dans la Capitale. Durables à la fois au sens écologique et économique du terme. Le projet de délibération que vous nous proposez manque cette opportunité et nous le regrettons.

Je vous remercie.

*(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).*

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - La parole à suivre est à M. AZIÈRE, puis Mme JÉGO.

C'est à vous, Monsieur AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Pas que je sache.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Donc, Madame JÉGO, peut-être ?

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous nous proposez un nouveau projet de délibération afin de complètement mettre en place la municipalisation du stationnement, et ce au regard des différentes évolutions législatives récentes. Pour cela, la majorité a déjà pris la décision, en novembre 2016, de privatiser le contrôle du stationnement parisien à travers une délégation de service public.

Dans cette perspective, vous nous avez annoncé votre souhait de réaffecter les 1.600 agents municipaux, qui étaient chargés de cette mission dans les services de la Ville de Paris, à d'autres tâches, en particulier la lutte contre les incivilités. Vous nous avez expliqué longuement, lors d'un précédent Conseil de Paris, que cette privatisation, que vous appelez pudiquement délégation de service public, était fondée sur votre volonté d'améliorer le service qui, selon vous, n'était pas effectué de façon satisfaisante. Je suis surprise de cette remise en cause du professionnalisme des agents municipaux et m'étonne de voir la majorité municipale préférer l'entreprise privée au service public.

A ce titre, nous n'avons aucune idée à ce jour du coût de cette D.S.P. qui viendra bien sûr alourdir la charge pour les contribuables parisiens, personne ne pouvant imaginer que les entreprises privées, qui seront choisies et qui auront à contrôler près de 150.000 places de stationnement, feront un travail de meilleure qualité que les agents du service public pour un coût moins élevé.

Je souhaite donc, à l'occasion de ce projet de délibération sur le stationnement, que vous puissiez nous indiquer le coût prévisionnel de cette D.S.P. et son impact sur les finances parisiennes, étant entendu que cet impact viendra s'ajouter au coût des 1.600 agents mutés à d'autres tâches dans nos services, ce qui revient à une augmentation conséquente des coûts de fonctionnement de la Mairie.

A travers cette nouvelle décision, vous poursuivez votre politique anti-voiture qui frise le harcèlement, avec une grille tarifaire qui vient pénaliser lourdement les automobilistes, osant devoir rester plus de deux heures au même emplacement. Vous souhaitez mettre un terme au phénomène des voitures ventouses qui occupent des places de stationnement sans payer. Sans doute est-ce louable, mais après avoir supprimé plus de 30.000 places de stationnement, c'est assez cocasse d'en déplorer la pénurie pour mieux taxer celles et ceux qui osent encore braver la doxa, celles et ceux qui osent encore avoir besoin d'une voiture pour se déplacer. Votre politique anti-voiture à Paris est peu efficace, si j'en juge par le résultat catastrophique de la fermeture brutale des voies sur berges et insupportable pour ceux qui s'épuisent dans les embouteillages. Stressés, taxés, les malheureux usagers de la route sont devenus les ennemis à abattre, des citoyens juste bons à être sanctionnés encore et toujours.

Vous nous aviez annoncé moins de pollution et plus de fluidité en raison, je vous cite, de l'évaporation d'une partie de la circulation, et malheureusement, chacun peut constater que le résultat est inverse : il n'y a jamais eu autant de bouchons, et les études les plus sérieuses démontrent que la pollution est en augmentation.

Il n'y a pas, dans cet hémicycle, d'un côté les gentils partisans des transports collectifs et de l'air pur et de l'autre, les méchants amis de la bagnole et de la pollution. Cette caricature n'est pas honnête. Nous représentons tous ici des Parisiens qui doivent pouvoir choisir leur mode de transport en fonction de leurs contraintes personnelles, professionnelles, familiales, financières et géographiques. Ils doivent pouvoir avoir le choix. Or, vous leur imposez une vision collectiviste où vous seuls êtes garants du bien. Voilà ce qui est révoltant dans votre démarche.

La politique de la Ville de Paris doit évidemment évoluer pour sortir de la logique du "tout voiture", mais ce qui est regrettable, c'est que vous le fassiez avec brutalité, créant ainsi un mécontentement que vous refusez d'entendre. Il est à craindre que votre politique de municipalisation du stationnement et de privatisation de son contrôle aboutisse là encore au résultat inverse à celui annoncé. Une chose est sûre : le coût sera rude pour les automobilistes parisiens les plus modestes, qui ne trouveront dans vos décisions que des raisons de colère.

Je ne voterai pas, vous l'avez compris, ce projet de délibération, considérant qu'il remet en cause la qualité du service public et qu'il va permettre à des entreprises de faire des bénéfices non contrôlés sur le dos des automobilistes, sans offrir aucune amélioration du service aux Parisiens, ni permettre aucune économie pour les finances municipales. Vos propositions concernant le stationnement sont en fait humiliantes pour les agents du service public, coûteuses pour les Parisiens, et sans doute très lucratives pour les entreprises privées.

Le seul point positif est celui qui concerne les véhicules propres, qui sont privilégiés dans votre proposition tarifaire. Il y a là une bonne politique qui consiste à récompenser la vertu en offrant des conditions spécifiques aux automobilistes qui ont fait l'effort d'acquérir des véhicules non polluants. J'aurais pour ma part souhaité que vous vous inspiriez de cette logique pour, par exemple, réserver les voies sur berge aux véhicules propres, ce qui aurait eu des effets beaucoup plus positifs que les mesures idéologiques mises en œuvre depuis six mois.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame JÉGO.

La parole est à M. LEFEVRE.

**M. Franck LEFEVRE**. - Merci.

Penser les futurs enjeux de mobilité, nous disait M. MISSIKA il y a une demi-heure. Eh bien, à travers ce projet de délibération, on voit qu'il y a beaucoup de travail à faire, parce que ce projet de délibération, c'est la dernière pierre à poser à la réforme du stationnement applicable au 1er janvier prochain. Si nous pouvons partager certains objectifs, les modalités de mise en œuvre nous semblent contre-productives.

En décembre dernier, nous avons choisi de ne pas soutenir votre manière de procéder à l'externalisation du stationnement. En soi, confier à une société privée le contrôle du stationnement payant peut être une bonne alternative si les effectifs libérés à cette occasion sont utiles aux Parisiens. Malheureusement, vous avez choisi le "tout P.V." au détriment de la sécurité. En effet, les A.S.P., qui n'auront plus à assurer la surveillance du respect des droits de stationnement, seront intégrés à la Brigade de lutte contre les incivilités. Ils dresseront toujours des P.V., mais pour des motifs différents, et n'assureront qu'à la marge des missions de sécurité.

Nous défendons un autre projet, notamment dans le cadre de la réforme du statut de Paris, avec la création d'une police municipale. Le mois dernier, vous promettiez de ne pas augmenter les tarifs du stationnement à l'occasion de cette réforme. C'est pourtant ce que vous faites aujourd'hui. C'est désormais un coup de massue brutal qui vient s'abattre sur les droits de stationnement, puisqu'ils culminent désormais à 12 euros de l'heure en zone centrale. 6 heures de stationnement coûteront désormais 50 euros, contre 24 aujourd'hui.

Vous nous dites que le forfait de post-stationnement doit être prohibitif pour favoriser le taux de respect, sur lequel je vais revenir. Pour cela, vous aviez deux leviers : le tarif horaire, que vous avez privilégié, mais aussi l'extension de la durée maximale du stationnement. Vous auriez pu fixer la durée maximale de stationnement à 8 heures dans les tarifs actuels. Le forfait de post-stationnement aurait alors coûté 32 euros, un quasi-doublement de l'amende actuelle, suffisamment incitative à nos yeux.

Ce projet de délibération est avant tout financier, avant d'être l'un des instruments de la politique de déplacements. Vous agitez la question du taux de respect, indiquant que seuls 9 % des automobilistes acquittent le stationnement. C'est loin d'être la vérité. En effet, compte tenu du poids du stationnement résidentiel, c'est-à-dire près de la moitié des places de stationnement, le taux de respect est en réalité d'un peu plus de 50 %.

La Chambre régionale des comptes, dans son rapport, également à l'ordre du jour de notre Conseil, précise que neuf usagers du stationnement résidentiel sur dix s'acquittent valablement de leur droit de stationnement. La perte de recettes souvent avancée de 300 millions d'euros est une pure fiction, toutes les places de stationnement ne pouvant être occupées à 100 % par du stationnement rotatif, en raison des nombreuses places neutralisées par les travaux, le plan "Vigipirate", le stationnement résidentiel et autres dispositifs du même type.

Je vais donc vous décevoir, mais vous ne parviendrez pas à combler votre déficit de 400 millions d'euros en faisant la seule poche des automobilistes, qu'ils soient Parisiens, banlieusards ou professionnels. Votre politique de stationnement est incohérente. Le stationnement de surface n'a pas vocation à accueillir le stationnement de longue

durée. Pourtant, près de 50 % des places sont occupées par le stationnement résidentiel. Ces véhicules qui ne sortent que très peu auraient vocation à intégrer les parcs de stationnement parisiens. Cela a été dit précédemment. Cela permettrait de dégager de l'espace, que l'on pourrait utilement consacrer aux autres formes de mobilité. Je pense notamment aux deux-roues, motorisés ou non, mais aussi pour répondre aux besoins des arrêts minute, des livraisons et de l'activité économique de cette ville, qui en a grandement besoin. Cela permettrait également de désencombrer les files de circulation au bénéfice de la fluidité, et donc de la qualité de l'air.

Cependant, il manque à Paris des places de stationnement en souterrain, ou plutôt, elles sont mal réparties et ne répondent plus aux besoins. Le moratoire engagé il y a plusieurs années sur la construction de parkings pénalise l'ensemble de l'espace public parisien. De plus, il est possible d'augmenter le nombre de places en sous-sol sans forcément construire des parkings. Cela a été dit également. Je pense ainsi aux places inoccupées dans les parkings des entreprises ou des bailleurs sociaux. De jeunes "start-up" s'emploient à mutualiser ces places, mais se heurtent bien trop souvent à des problèmes de sécurisation, que la Ville pourrait résoudre, en premier lieu, chez ses bailleurs sociaux.

De même, la révision du P.L.U. porte un coup terrible à la construction des places de parkings, qui pourraient être mutualisées sans qu'un retour arrière ne soit possible. Par définition, cela représente des milliers de places manquantes.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération, qui répond certes à votre quête effrénée de finances, mais absolument pas aux besoins de mobilité des Parisiens et visiteurs de Paris.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEFEVRE.

La parole est à M. DARGENT. A suivre, M. BELLIARD.

**M. Claude DARGENT**. - Je crois que mon intervention sera sur une tonalité différente des trois que nous venons d'entendre. Je partirai d'un constat : à partir du 1er janvier 2018, le contrôle du stationnement payant de surface sera une compétence de la Ville. C'est là un fait majeur, un fait majeur qui est essentiel, et tous ceux qui s'occupent de mobilité le savent, qui est essentiel en matière de gestion des déplacements dans une ville comme la nôtre.

C'est le résultat d'un côté de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, qui instaure effectivement, dans toute la France, la municipalisation du stationnement et qui permet aux collectivités de maîtriser la mise en œuvre de leur politique en la matière, mais c'est aussi la conséquence du projet de loi réformant le statut de Paris, qui est actuellement en cours d'examen au Parlement et qui prévoit un nouveau transfert de compétences à la collectivité parisienne, et qui replace notre Ville dans le droit commun des communes, lui donnant ainsi une compétence qu'elle n'avait que partiellement.

La Ville fixera donc désormais les tarifs et percevra les recettes de stationnement. L'opération de contrôle, cela a été évoqué, sera externalisée, et je m'en félicite. Cela permettra notamment aux A.S.P. d'être redéployés vers d'autres fonctions de prévention et d'accompagnement. Et d'autre part, le contrôle du stationnement gênant restera piloté par la Ville.

Ce principe d'externalisation du contrôle, voté lors du Conseil de novembre dernier, a permis de lancer une consultation afin de dégager le prestataire extérieur spécialiste de cette activité, qui la prendra en charge à partir de janvier prochain. Ce prestataire aura pour objectif de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif. J'ai entendu les discussions autour du taux de 10 %, y compris de la part de la Préfecture de police, et on peut entendre qu'effectivement, si le nombre de places est aujourd'hui majoré, eh bien, ce taux n'est pas sous-évalué par rapport à ce qu'il devrait être, mais on s'entendra sur le fait que ce taux, en tout état de cause, est aujourd'hui beaucoup trop faible, et qu'il suffit de discuter avec les Parisiens pour savoir que beaucoup pratiquent un raisonnement de calcul coût-avantages, qui consiste à dire qu'il est inutile de payer compte tenu de la faiblesse de l'amende et de la rareté de la survenue du procès-verbal.

Egalement est ouverte la voie, et c'est essentiel, d'une modernisation des pratiques de contrôle en utilisant des moyens numériques et automatisés, qui manquaient cruellement.

La municipalisation du stationnement modifie sa nature. En cas de non-paiement, l'usager ne commettra plus une infraction pénale, mais devra s'acquitter du paiement d'un forfait fixé à 50 euros pour la zone 1 et 35 euros pour la zone 2. Signalons au passage à mes collègues que ces pénalités sont deux à trois fois inférieures à celles pratiquées à Londres ou à Barcelone, où ces questions de stationnement fonctionnent beaucoup mieux qu'à Paris.

Contrairement à ce qui a été dit, la Ville n'augmente pas le stationnement puisque les deux premières heures restent au même niveau. En revanche, il est logique d'instaurer des taux suffisamment dissuasifs au-delà pour inciter la rotation des véhicules visiteurs. Les taux, s'agissant du stationnement résidentiel et professionnel, n'évoluent pas non plus, et des améliorations sont mises en place pour moderniser les dispositifs de recouvrement.

Je voudrais signaler également que le paiement du stationnement va être désormais possible, non seulement par carte bleue, mais aussi depuis son smartphone, permettant ainsi de réapprovisionner le montant en cas de déplacement de la durée de stationnement réglée à distance. Autre amélioration : les usagers payant leur stationnement par téléphone mobile ou par Internet pourront recevoir un message les avertissant en temps utile du dépassement imminent de la durée du stationnement réglé. Donc il y aura des formes de modernité dont je m'étonne qu'elles ne soient pas davantage saluées, quel que soit le côté de cet hémicycle où nous siégeons.

Je terminerai par le rapport de la Chambre régionale des comptes, que l'on a déjà évoqué tout à l'heure, mais qui se saisissait du manque de respect du stationnement payant dans notre ville et qui indiquait que l'activité liée aux horodateurs était déficitaire pour un certain nombre de raisons. Il faut rétablir un taux normal de paiement du stationnement dans Paris, même si, encore une fois, on est à un peu plus de 10 %.

D'abord, pour une première raison qui est que le manque de civisme ne peut pas ne pas nous préoccuper, ici, que l'on siège à gauche ou à droite de cet hémicycle. En deuxième lieu, parce que les voitures ventouses gênent effectivement le stationnement de ceux qui ont un besoin impératif de leur véhicule dans la capitale.

Enfin, et seulement en troisième lieu, parce qu'il faut le mentionner, ce défaut de paiement entraînait, jusqu'à présent, une perte de recettes tout à fait considérable pour la Ville.

Je crois, chers collègues, qu'il y a ici une entreprise qui aboutira à véritablement moderniser les conditions de circulation dans la Capitale.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DARGENT.

La parole est à M. BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

La municipalisation du contrôle du stationnement payant de surface est une occasion d'assurer un meilleur partage de l'espace public et une plus grande équité entre les usagers de Paris. C'est le signe d'une meilleure équité, d'abord, car quand vous sautez les barrières du métro ou du R.E.R., le montant de votre amende est de 35 à 120 euros selon votre cas. Dès 2018, un automobiliste qui ne paiera pas son stationnement sur la voirie, paiera ce droit d'occupation dans des proportions similaires, de 35 à 50 euros selon la zone, à moins qu'il ne paie immédiatement. Cette nouvelle tarification envoie donc, à mon sens, ce signal. L'usage de la voiture n'est pas et ne doit pas être privilégié ni subventionné par rapport à d'autres modes de déplacement. C'est donc un symbole important.

Cette nouvelle tarification initie également un meilleur partage de l'espace public, car l'objectif est bien d'améliorer la rotation du stationnement par ce forfait et par le contrôle pour en garantir le recouvrement. Enfin, contrairement à ce que l'on peut entendre, cette mesure est loin d'être une mesure contre les petits artisans. Au contraire, un certain nombre de professions, dont la liste a été récemment élargie d'ailleurs, sont éligibles aux cartes de stationnement.

Pour finir, nous le répétons encore, la gamme de véhicules aux motorisations plus respectueuses de l'environnement, ainsi que les véhicules électriques et hybrides, pourront bénéficier de la gratuité du stationnement. Nos objectifs restent donc les mêmes : assurer un meilleur partage de l'espace public, inciter les usagers à préférer les transports en commun, la marche ou les autres modes de déplacements doux et, pour ceux qui sont captifs de l'usage de leur voiture, faciliter l'usage des véhicules à basse émission, faciliter le stationnement des résidents et des professionnels.

Ce projet de délibération va donc dans le bon sens, celui d'une ville respirable et conviviale.

C'est la raison pour laquelle nous le voterons.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLIARD, et merci pour votre concision.

La parole est à M. LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais commencer par réaffirmer que, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, il est fondamental de conserver le caractère public de la gestion et du contrôle du stationnement, car cela permet, de notre point de vue, de garantir le bon exercice des missions qui relèvent de l'intérêt général. En confiant la verbalisation au secteur privé, ce sont au contraire des logiques de rentabilité qui seront appliquées. A fortiori, le prestataire aura comme principal objectif de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif.

Pour se convaincre de cet aspect, il faut s'intéresser à l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant qui a été privatisé depuis bien longtemps. L'expérience a démontré les effets pervers de la privatisation et la presse - cela a été évoqué avant moi - s'en est fait l'écho dernièrement. La logique de rentabilité des sociétés privées et la rémunération des agents au rendement encourageant, manifestement, le contrôle de certaines rues seulement, celles qui sont le plus proche des fourrières. L'objectif est de réaliser rapidement le plus d'enlèvements possibles. Une fois encore, nous sommes bien loin de la réponse à l'intérêt général.

Plusieurs grandes villes européennes ont choisi de conserver la gestion publique du stationnement. Je pense à Barcelone, Amsterdam ou Oslo, des villes de premier plan que ne l'on ne peut pas qualifier de "passéistes", des villes qui ont su se montrer exemplaires en matière de transition écologique. Nous regrettons aujourd'hui que Paris ne fasse pas le même choix. Je regrette aussi que l'on ne fasse toujours pas le choix de réorienter l'argent public en faveur de la modernisation et du développement des transports publics, au lieu de le consacrer à des projets jugés inutiles. Là, je pense à la relation ferroviaire baptisée "Charles de Gaulle Express".

Afin d'examiner la faisabilité d'augmenter les places de stationnement, nous proposons que soit réalisée une cartographie des parkings souterrains inutilisés, d'envisager d'optimiser et de sécuriser les parkings existants, et de construire de nouveaux parkings sécurisés à des prix accessibles, notamment aux portes de Paris, qui soient connectés aux transports en commun. La situation est la même pour l'acheminement des marchandises dans Paris. Il faut engager la création de plateformes logistiques multimodales de stockage et de distribution des marchandises qui soient connectées au fleuve et au rail. L'idée est de réduire, bien évidemment, le nombre de camions et camionnettes de livraison dans Paris aux fins, entre autres, de libérer des places de stationnement.

Je souhaite réitérer une proposition que j'avais déjà faite, à savoir engager une étude sur la faisabilité de permettre aux automobilistes de garer leur voiture de 20 heures à 7 heures devant les établissements bancaires, ce qui accroîtrait encore le nombre de places de stationnement disponibles. Ce projet de délibération remet également au centre du débat la question de l'augmentation des tarifs du stationnement, qu'il s'agisse du stationnement résidentiel ou rotatif.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet, pour les communistes, la transition écologique de notre ville doit être sociale, sinon elle sera incomprise et difficile à mettre en œuvre. Malgré les quelques mesures décidées au Conseil de Paris de décembre 2016, l'augmentation sensible des tarifs de stationnement, en particulier résidentiel et, en parallèle, le durcissement des contrôles, risquent de toucher plus fortement les plus modestes, y compris ceux qui ont réellement besoin d'un véhicule, par exemple pour se rendre au travail.

Nous refusons le principe d'un prélèvement indifférencié qui concerne tous les foyers, quels que soient leurs revenus, et nous ne sommes pas seuls puisque l'obtention de la carte de résident est gratuite pour les Parisiens non imposables, preuve de la nécessité d'une adaptation à la situation financière de chacun.

C'est pourquoi nous proposons que les nouvelles recettes obtenues du fait de cette hausse des ressources par l'amélioration du taux de recouvrement, soient utilisées pour rééquilibrer les tarifs de stationnement résidentiel. Enfin, les recettes supplémentaires escomptées pourraient, par exemple, venir diminuer le taux du stationnement résidentiel de 50 % pour les familles qui sont exonérées du paiement de la carte de résident.

Vous l'aurez compris, notre idée est bien de multiplier les alternatives à la voiture, tout en les accompagnant de mesures sociales et d'idées nouvelles.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Quel cynisme que le titre de ce projet de délibération : "Municipalisation du stationnement payant" ! "Municipalisation", alors que l'on sait que ce qui est prévu par la suite, certes, pas dans le projet de délibération en tant que tel, mais ce qui est prévu par la Ville, c'est la privatisation de la verbalisation du stationnement. Evidemment, d'un point de vue purement lexical, juridique des politiques publiques, vous n'êtes pas

dans le faux - eh oui, hélas - puisque la loi prévoit la dépenalisation du stationnement payant et son transfert à la compétence municipale, et donc, le terme, peut-être, de "municipalisation".

Enfin, vous admettez que l'on aurait parlé de décentralisation ou de transfert de compétences, déjà, cela aurait été plus clair pour les Parisiennes et les Parisiens qui nous écoutent. Quel symbole, d'ailleurs, que de dépenaliser le stationnement payant ! Parce que ceux qui ne respectent pas les règles de stationnement ne paieront plus une amende, mais un forfait. Ce ne sera plus considéré comme une infraction pénale, mais on devra s'acquitter du paiement d'un forfait de post-stationnement.

Je trouve cela fort regrettable, d'abord parce que l'on a, à la fois, le fait qu'une compétence qui, je trouve, devrait relever d'une compétence régaliennne de l'Etat et de la Préfecture de police, bascule finalement dans une surtarification quand il y a un manquement au respect des règlements du stationnement. Or, je pense que d'un point de vue de l'éthique républicaine et de ce que signifie le geste de ne pas respecter là où on se gare, cela ne doit pas être une surtarification mais bien une amende. Bien sûr, ce débat ne relève pas uniquement de cette Assemblée, j'en conviens.

Rappelons-le, vous avez augmenté très fortement les tarifs du stationnement en surface lors des précédents budgets. On est dans une situation où, face à l'asphyxie budgétaire des collectivités du fait de la baisse des dotations de l'Etat, l'écrasante majorité des communes a recours à la hausse du stationnement pour combler les déficits. Que l'on ne nous raconte pas de sornettes, c'est bien cela la première motivation.

J'en faisais état au début, pire, vous prévoyez par la suite la privatisation de la verbalisation, en prétendant non sans mépris pour les fonctionnaires que ce serait plus efficace quand ce sera géré par une entreprise privée. Je vous le dis et vous le redis, une entreprise privée n'est absolument pas plus efficace qu'une entreprise publique.

La logique d'une entreprise privée, c'est de dégager des profits. Alors il y a notamment les biais de la course vers le rendement, et donc vers le matraquage, mais le matraquage ciblé dans un certain quartier plus intéressant que d'autres.

Il y a surtout qu'une entreprise, comme elle dégage du profit - c'est la règle, la logique du système dans lequel elle est - elle dégage du profit mais pas pour le redistribuer et les réinvestir mais pour dégager du profit. Est-ce qu'il faut que je vous rappelle une fois de plus que Vinci, qui gère un bon nombre de parking municipaux à Paris, encaisse 45 millions d'euros de bénéfice par an. Clac ! Dans sa poche ! Vinci se gave sur notre dos. Quelle va être l'entreprise qui va se gaver sur notre dos, sur le dos des Parisiennes et des Parisiens, en exploitant la privatisation de la verbalisation du stationnement ?

Dernière chose, sur l'argument écologique de tout cela, souvent on nous avance que finalement la facturation, que ce soit du coût du fonctionnement et du manquement au respect du stationnement, est une arme dans la dissuasion de l'usage de la voiture individuelle. Je ne suis pas d'accord parce que ceux qui ont les moyens et qui d'ailleurs veulent à tout prix protéger leur grosse voiture, à la fois ils ont un parking chez eux et cela ne leur pose pas de problème de payer les tarifs hyper élevés de Vinci. Donc, ce n'est pas eux qui paient le plus, généralement c'est celles et ceux qui sont contraints dans des déplacements domicile-travail subis, du fait d'un aménagement du territoire absolument pas socialement cohérent, et qui sont contraints à l'usage de leur voiture.

Donc, non, je ne suis pas d'accord et je ne voterai pas ce projet de délibération, même si, j'en conviens, l'ensemble de mon intervention va au-delà du strict sujet du projet de délibération qui concerne la mise en place de la redevance de stationnement et le forfait de post-stationnement.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - En effet.

La parole est désormais à Mme PREMEL qui a trois minutes pour présenter le vœu n° 90, si je ne me trompe pas.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'INSEE vient de dévoiler, il y a deux semaines à peine, la part du vélo dans les déplacements domicile-travail en 2015. Malheureusement, force est de constater que notre région est très, mais très en retard : seulement 4,2 % des déplacements sont réalisés en vélo à Paris ; de 1,4 à 2,3 % dans les déplacements de petite couronne ; les chiffres sont catastrophiques en grande couronne puisque trois des quatre départements font partie des dix départements de Métropole où le vélo est le moins utilisé. Globalement, à peine plus de 2 % des déplacements quotidiens sont faits à vélo dans notre région.

Il y a urgence à investir pour un Paris et une région cyclable. C'est le meilleur moyen de faire reculer le trafic automobile. Il s'agit d'une priorité absolue en matière de qualité de vie et surtout de santé publique à tout point de vue.

La Ville de Paris est engagée de façon volontariste pour le développement du vélo, comme d'autres collectivités, comme le Conseil général du Val-de-Marne. Mais soyons conscients que les investissements pour le vélo n'ont globalement jamais été aussi bas dans notre Région. Les baisses de dotations de l'Etat ont fait chuter massivement les investissements de voirie en Ile-de-France.

De plus, alors que dans de précédents contrats de plan Etat-Région, des dispositifs comme les contrats d'axes mobiliens permettaient de financer des aménagements cyclables, ils ont été supprimés et pas remplacés. L'Etat ne finance donc plus du tout les aménagements cyclables, contrairement à ce qu'il faisait auparavant.

Dans un tel contexte, les objectifs définis par le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, soit la constitution d'un réseau cyclable structurant de 4.400 kilomètres et la résorption des 100 principales coupures urbaines d'Ile-de-France à l'horizon 2020, n'ont absolument aucune chance d'être atteints. A ce rythme-là, nous devons même attendre 2050, voire 2060 ou même plus tard, pour atteindre ces objectifs qui devraient être de court terme.

C'est d'autant plus dommage qu'en réalisant ce réseau, qui représente un investissement global de 2 milliards d'euros, un Grand Paris du vélo, dix fois moins cher que le Grand Paris Express, on pourrait passer de 2 à 10 % des déplacements et faire reculer massivement l'automobile.

Paris doit être toujours volontariste et très volontariste, et il est essentiel que nous engagions au plus vite un plan Vélo ambitieux sur de grands axes comme la rue de Rivoli.

Il faut des ressources spécifiques pour les aménagements cyclables. Nous faisons pour cela une proposition concrète.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Il faut conclure tout de même.

**Mme Danièle PREMEL**. - Nous avons obtenu en 2015, suite au vote d'un amendement du C.A. du S.T.I.F., la création d'une taxe sur le stationnement qui met à contribution des équipements particulièrement générateurs de trafic automobile, soit les parkings des grandes entreprises tertiaires et des hypermarchés et centres commerciaux.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Madame PREMEL, il faut conclure !

**Mme Danièle PREMEL**. - Le Gouvernement avait alors accepté la création de cette taxe, qui rapporte annuellement 60 millions d'euros par an, et de financer les investissements de transports publics en Ile-de-France.

Nous proposons d'au moins doubler le montant de cette taxe pour affecter au moins 60 millions d'euros par an au financement des aménagements cyclables en Ile-de-France.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais en préambule rappeler que le présent projet de délibération est une application de la réforme du stationnement payant qui s'impose à toutes les collectivités locales de France. Nous l'avons déjà expliqué plusieurs fois dans cette Assemblée et je n'y reviendrai pas.

Pour autant, ce n'est pas un projet de délibération qui concerne la question de la délégation ou l'externalisation du stationnement. Donc, les interventions de Mme SIMONNET ou de Mme JÉGO sur ces questions ne concernaient pas ce projet de délibération qui ne porte que sur la fixation de la redevance et du montant du forfait de post-stationnement qui est le seul et unique objet de ce projet de délibération.

Rappelons aussi que notre politique en matière de stationnement vise à assurer une meilleure rotation des véhicules sur l'espace public au profit de tous, afin de libérer celui-ci des véhicules ventouse, de redonner de la disponibilité de places en surface et d'optimiser le fonctionnement de l'espace public.

Nous faisons aujourd'hui le choix du remplacement du PV à 17 euros par ce que l'on appelle un forfait post-stationnement ou une amende, si vous préférez le terme ancien, à 50 euros pour les arrondissements centraux, du 1er au 11e arrondissement, et à 35 euros pour les arrondissements périphériques du 12e au 20e arrondissement.

Nous estimons que ce montant sera suffisamment dissuasif pour augmenter le taux de paiement de stationnement des visiteurs qui est aujourd'hui estimé à moins de 10 %. Et je précise, Monsieur LEFEVRE, qu'il s'agit bien du taux de paiement du stationnement des visiteurs. Quand on parle de ce chiffre de 10 %, cela concerne bien le stationnement rotatif, c'est précisé à chaque fois, chose que vous avez évidemment oublié de mentionner.

C'est important parce que la fraude aujourd'hui tout simplement nous empêche de progresser vers un meilleur usage de l'espace public. Frauder en ne payant pas son stationnement coûtera désormais 50 euros, comme je le disais, 35 euros en cas de paiement dans les 96 heures, et ce montant est le même que pour les contrevenants dans les transports en commun.

C'est un montant inférieur à celui qui est pratiqué dans de nombreuses villes européennes. Je signale par exemple qu'à Amsterdam, il est de 55 euros, il est de 90 euros à Barcelone et de 96 euros à Londres.

Il ne s'agit pas de matraquer mais de faire respecter une règle nécessaire au bon usage de l'espace public à toutes et tous, règle qui aujourd'hui malheureusement est largement non respectée.

Quand M. LEFEVRE propose que le montant soit fixé à 32 euros, cela reviendrait à considérer qu'il y ait des fraudes qui soient plus acceptables que d'autres, et donc un système de deux poids, deux mesures. Nous nous alignons sur le montant des amendes concernant les transports publics.

Je voudrais dire également que nous souhaitons bien évidemment, comme cela a été dit par un certain nombre d'intervenants, mieux partager l'espace public, favoriser le stationnement souterrain, libérer du stationnement de surface, et cela va tout à fait dans le sens de ce qui a été exprimé par Mme GATEL.

Je voudrais dire aussi que nous souhaitons à cette occasion entamer une réflexion sur la question d'une tarification sociale et environnementale du stationnement. En ce sens, nous répondons au vœu des élus du Groupe communiste avec la mise à l'étude d'une tarification qui soit adaptée pour les ménages non soumis à l'impôt sur le revenu, de manière à ce qu'ils puissent effectivement payer la moitié du tarif du stationnement résidentiel actuel. Nous proposons également de mettre à l'étude une évolution tarifaire de la carte de stationnement résidentiel, de manière à ce que les détenteurs de petits véhicules payent moins que ceux qui ont des grosses cylindrées, qui sont plus émettrices de polluants.

Enfin, nous travaillons aussi à la mise en ligne sur le site Paris.fr d'une cartographie des parkings des bailleurs sociaux ayant des emplacements de stationnement disponibles et accessibles à des tiers.

Pour répondre encore sur le vœu déposé par les élus du groupe Communiste sur le financement des aménagements cyclables, nous proposons un amendement afin d'intégrer le financement de dispositifs de location de vélo et nous vous proposons de remplacer un premier alinéa par une autre formulation que, je l'espère, vous accepterez.

Je voudrais donc dire que ce projet de délibération porte sur un sujet qui est primordial, à savoir le respect par les citoyens de la question de l'espace public et je précise aussi que cette hausse du montant de l'amende... Il ne s'agit pas d'un tarif, il n'y a pas d'augmentation de tarif puisque les tarifs étaient interdits au-delà de deux heures pour le stationnement rotatif. Il y a création d'une nouvelle grille mais il n'y a pas d'augmentation sur les deux premières heures, par conséquent, il n'y a pas d'augmentation tarifaire. Le montant de l'amende, la hausse de l'amende n'aura aucun impact sur les citoyens et j'insiste sur ce mot "citoyens" qui paient leur stationnement.

Autrement dit, il ne s'agit ici que de dissuader les fraudeurs et d'encourager l'ensemble des utilisateurs du stationnement en voirie à payer leur stationnement, et nous devons le faire sans attendre. Oui, sans attendre, et pour cela, je me permettrai de citer la mythologie grecque et Pénélope qui, en attendant le retour d'Ulysse, défaisait chaque nuit ce qu'elle avait fait le jour, ce qui empêchait le moindre progrès. Je dirais que la fraude au stationnement que nous constatons chaque jour est à l'image de l'histoire de Pénélope : elle nous rend incapable du moindre progrès.

Nous vous proposons donc de ne pas avoir la patience de Pénélope, de ne pas attendre 20 ans avant de lutter contre la fraude et donc de voter aujourd'hui ce projet de délibération.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Nous allons maintenant passer au vote, d'abord, sur l'amendement technique n° 98, qui est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 98 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 98 est adopté.

En réponse au vœu n° 89, l'Exécutif a déposé le vœu n° 89 bis.

Le vœu n° 89 est-il maintenu ?

**M. Didier LE RESTE.** - Retiré.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 46).

Concernant le vœu n° 90 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable, si amendé.

Acceptez-vous les amendements ?

**M. Didier LE RESTE.** - Tout à fait.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 47).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 14 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DVD 14).

Je vous remercie.

## **2017 DDCT 31 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 31 relatif à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté.

La parole est à Mme BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, enfin, enfin, notre demande de mission d'information et d'évaluation est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Je dis "enfin" dans tous les sens du terme puisqu'il aura fallu attendre les dernières minutes du dernier jour de notre Conseil de Paris pour discuter d'un projet de délibération portant création d'une mission d'information sur la politique parisienne en matière de propreté, un projet de délibération balai en quelque sorte, il vaut mieux en rire pour ne pas en pleurer.

Je rappelle que nous avons déposé cette demande le 8 novembre dernier et il aura fallu batailler ferme pour que ce projet de délibération ne soit pas reporté au mois de mars, c'est-à-dire en dehors du délai réglementaire de trois mois prévu pour les demandes de M.I.E.

Et encore, votre Exécutif aura tout fait pour que ce Conseil de Paris ne désigne pas, comme c'est l'usage, les membres de ladite mission d'information. Et encore, le projet de délibération précise que les travaux de la M.I.E. ne pourront pas débuter avant le 2 mai prochain, en dépit de l'urgence de la question.

J'espère qu'à tout le moins, dès le mois d'avril, nous pourrons, avec le ou la rapporteur(e) qui sera désigné, commencer à préparer le planning de travail évidemment chargé de cette mission pour commencer les auditions très rapidement.

Je rappelle pourtant que la Maire de Paris avait décrété la propreté comme, je la cite, "la priorité de son mandat". En avril 2014, avec un premier déplacement consacré à ce thème. Mais après ce déplacement éclair, et je dois dire unique déplacement éclair sur le sujet, deux ans et demi après, il s'agit du point noir de son action municipale puisque 68 % des Parisiens considèrent à juste titre que la propreté n'est pas assurée dans leur ville.

Les sujets à traiter ne manquent donc pas. Vous ne pouvez plus vous dédouaner en permanence en disant que Paris n'est pas une ville sale mais salie. Le Conseil de Paris s'est prononcé il y a pratiquement un an, mes chers collègues, sur un plan pour la propreté de Paris, mais dès le mois d'avril dernier, la Maire de Paris a reconnu implicitement les insuffisances de ce plan en annonçant que des mesures complémentaires seraient présentées, et nous les attendons toujours.

Je rappelle que l'opération "Paris fais-toi belle", c'est sans doute très bien pour la "com", mais ce n'est pas très efficace sur le quotidien. Ce n'est pas aux Parisiens, qui sont incités une fois par an, à prendre le balai de suppléer les défaillances de la Ville en la matière. De même, l'allocation récente d'une maigre enveloppe à répartir entre les arrondissements n'est pas à la hauteur.

La mission devra donc se pencher sur les graves lacunes de la codécision en matière de propreté pour envisager sur le terrain d'autres modes de gouvernance. Les arrondissements sont l'échelon pertinent, je le rappelle, pour assurer la propreté des rues. Il faudra donc examiner les modalités de déconcentration susceptibles de donner aux Maires d'arrondissement les moyens humains, financiers et techniques indispensables pour répondre aux légitimes préoccupations des Parisiens.

Autre sujet d'intérêt, l'effort au niveau de l'absentéisme des équipes dédiées à la propreté. Il faudra là encore étudier, en étroite concertation avec les syndicats, les leviers positifs propres à mobiliser les personnels qui ne doivent pas être stigmatisés mais bel et bien motivés.

L'an dernier, nous l'avons tous en-tête, nous avons traversé une longue période de grève concernant le ramassage des ordures ménagères avec des conséquences très négatives sur l'image de la capitale. La M.I.E. devrait se pencher sur les alternatives possibles pour prévenir ce type de blocage et éviter que, faute de solutions appropriées, des montagnes de déchets n'envahissent les rues de Paris.

La question de l'efficacité de la verbalisation devra également être posée eu égard aux modestes résultats obtenus en matière de lutte contre les incivilités, après la mise en place de la Brigade pourtant très attendue de lutte contre les incivilités.

Enfin, la M.I.E. devra permettre d'analyser en profondeur le bon emploi des taxes perçues au titre de la propreté. Certaines taxes comme celles de balayage ou celles des ordures ménagères étant plus élevées, je le rappelle, que les coûts des services offerts. Nous avons sur ce sujet bel et bien un devoir de transparence vis-à-vis des Parisiens.

La propreté, mes chers collègues, est un sujet de préoccupation majeur. Majeur pour les élus, majeur pour les Parisiennes et pour les Parisiens, majeur pour les touristes. Elle participe au sentiment de sécurité et à l'attractivité d'une destination et donc, ce faisant, à l'attractivité économique de la Capitale.

La M.I.E. à venir sera la première étape, je l'espère, pour un redressement de la situation.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous actons avec intérêt le fait que le groupe les Républicains propose de réaliser une mission d'information et d'évaluation sur la question de la propreté.

Paris est une ville dense regroupant travailleurs, résidents, touristes, tous aspirant à trouver une ville et des espaces accueillants, respectés de chacun.

La densité de population et la diversité des usages de notre espace public parisien nous imposent de redoubler de vigilance pour assurer la propreté de Paris. C'est pourquoi il me semble utile de pouvoir dans les mois qui viennent regarder de près les moyens alloués au service de la propreté parisienne.

Ce service ne fonctionne que grâce à la mobilisation de plus de 4.800 agents en charge du nettoyage et de la collecte des déchets, regroupés en plus de 100 ateliers répartis dans les 20 arrondissements de Paris, en régie publique comme dans les entreprises privées déléguées.

Cette mission d'information et d'évaluation n'aura de sens que si elle laisse pleinement la parole, entre autres, aux agents de terrain ainsi qu'à leurs représentants syndicaux.

Par ailleurs, je m'interroge sur le périmètre de cette M.I.E. La question des moyens alloués est bien évidemment essentielle à la bonne mise en œuvre des objectifs poursuivis en matière de propreté et c'est d'ailleurs pourquoi, avec le groupe Communiste, nous avons porté en 2016 la création de 100 postes supplémentaires dont 79 d'éboueurs et 20 de conducteurs de bennes et engins. Ces postes constituent le premier volet d'un plan pluriannuel de recrutement qui doit se poursuivre en 2017.

L'évaluation des moyens doit également permettre d'aborder les conditions de travail des agents pour réfléchir collectivement à une amélioration de la démocratie sociale et à une sécurisation des conditions d'exercice par des plans de formation des personnels adaptés et une reconnaissance des qualifications.

Cette façon de procéder m'apparaît beaucoup plus porteuse qu'envisager de contraindre l'exercice du droit de grève des agents ou de privatiser les services, perspectives auxquelles nous restons opposés.

Cela doit également passer par l'évaluation des besoins matériels et leur adéquation avec les tâches à accomplir. Il faudra également garder à l'esprit que l'espace public a fortement augmenté depuis deux mandats, et ce, alors que la direction concernée souffrait déjà de déficits d'effectifs importants dans les années 2000.

Evaluer les moyens n'a pas de sens seul. Nous devons évaluer les moyens au regard des objectifs poursuivis, des entraves et difficultés rencontrées, à l'évolution des usages et des espaces publics, aux conditions de travail des agents du service public et bien sûr aux résultats pour la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

N'oublions pas non plus l'apport des structures de l'économie sociale et solidaire, qui contribuent à la réduction des déchets à Paris et à l'entretien d'espaces publics ou du patrimoine de nos bailleurs par la mise en place de structures alternatives de tri, de recyclage et d'entretien, notamment via l'insertion. Je pense en particulier aux régies de quartier et aux ressourceries.

Ces structures ont toute leur place dans les dispositifs parisiens, non seulement parce qu'elles prennent en charge une part de la collecte des déchets, mais aussi par l'utilité de leurs actions d'éducation au civisme dans la gestion des déchets, afin d'éviter les dépôts sauvages, et de favoriser la réutilisation et le réemploi.

Il s'agit ici de prendre en compte la globalité d'un fonctionnement sans pointer personne du doigt et de mettre en lumière des pistes de travail et d'innovation permettant d'améliorer à Paris les conditions du mieux-vivre ensemble dans l'espace public, qui pourront prendre place dans les travaux de cette M.I.E.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Madame MOREL, vous avez la parole.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

La propreté est une des priorités majeures des Parisiennes et des Parisiens, nous le savons, la Ville doit faire des progrès dans ce domaine.

En février 2016, notre groupe a soutenu le plan de renforcement de la propreté et la stratégie Zéro déchet portée par la Mairie de Paris.

Ce plan comprenait l'embauche de 100 agents supplémentaires, la création d'une brigade anti incivilité, la mise en place d'une stratégie Zéro déchet, le renforcement de l'action avec les grandes métropoles.

Si notre groupe a soutenu ce plan ambitieux, il a aussi demandé davantage d'investissements sur la réduction du nombre de déchet en favorisant l'éco-conception et sur une gestion écologique de ceux-ci.

Un an après, une mission d'information et d'évaluation portant sur la politique parisienne de propreté est proposée. Cette mission, nous l'espérons, permettra de faire un bilan intermédiaire et de répondre à de nombreuses questions que nous avons déjà posées, en particulier celles-ci :

Premièrement, aujourd'hui, 10 arrondissements gèrent leurs déchets via une D.S.P. et les 10 autres via une régie. Nous souhaiterions avoir des données permettant une comparaison entre ces deux modèles en termes d'efficacité et de gestion.

Deuxièmement, en septembre dernier fut annoncé le renforcement de la lutte contre les incivilités avec la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. Comme nous l'avions exprimé, nous souhaiterions connaître très précisément la nouvelle répartition territoriale des agents. En effet, si nous comprenons que leur présence sera accrue dans les quartiers et espaces des plus sensibles de la capitale, nous souhaiterions savoir comment ils sont répartis dans les 10 nouvelles circonscriptions territoriales, mais aussi quels sont les nouveaux cycles de travail des agents transférés et des nouveaux agents.

Troisièmement, d'après le SYCTOM, 42 % des déchets de nos poubelles qui sont incinérés ne devraient pas l'être puisqu'ils sont recyclables et correspondent à des consignes de tri existantes. C'est sans compter les biodéchets que nous devons progressivement tous trier à la source d'ici 2025, afin de respecter la loi de transition énergétique de 2015.

Nous souhaiterions donc également que cette M.I.E. permette de confirmer que la Ville, avec les mesures prises actuellement, est sur la bonne trajectoire pour respecter cette obligation et ainsi aller vers une ville plus respectueuse de son environnement.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - A double titre, d'une part sur l'organisation du Conseil, et d'autre part sur les politiques de propreté évidemment.

D'abord, Madame BERTHOUT, pour vous confirmer le "timing" que vous donnez, nous adoptons ce projet de délibération dans les délais.

Il n'y a eu aucun effet dilatoire de la part de l'Exécutif, simplement, nous avons actuellement une mission d'information et d'évaluation en cours sur "la ville interculturelle", qui n'a pas encore achevé ses travaux et devrait les achever sans doute au mois de mars prochain. La mission information expertise et documentation au sein de la DDCT, qui est chargée du suivi des M.I.E, ne peut pas les multiplier si l'on veut pouvoir faire un travail sérieux.

Je crois que le travail que nous avons fait dans les précédentes M.I.E. était tout à fait sérieux, je souhaite que nous puissions continuer.

Compte tenu des vacances scolaires qui se dérouleront au mois d'avril, ces travaux démarreront le 2 mai. Cela nous permettra, dès le prochain conseil, d'adopter la composition de cette M.I.E et sans doute de pouvoir commencer à établir un calendrier.

Je suis pour ma part évidemment tout à fait favorable, à la fois en tant qu'adjoint en charge du Conseil et en tant qu'adjoint en charge de la propreté, à la mise en place de cette M.I.E. Celle-ci nous permettra d'évaluer les politiques que nous avons commencé à mettre en place depuis le début de la mandature, conformément à la volonté de la Maire de faire de la propreté une priorité. Cela nous a quand même amené ces deux dernières années à créer 200 postes au sein de la propreté de Paris pour améliorer les conditions de travail de nos agents.

Sur l'ensemble des reproches ou remarques que vous pouvez faire, je pense que la M.I.E sera amenée justement à y travailler et à se prononcer, je ne reviendrai donc pas sur ce point aujourd'hui.

Je tiens simplement à vous dire que nous ne sommes pas, aujourd'hui, dans la même dynamique. Autant, je suis un ferme partisan du copilotage qui a été engagé par François DAGNAUD sous la précédente mandature et que nous avons développé sous cette mandature, autant l'idée de l'éclatement du service technique de la propreté de Paris en arrondissements ou en divisions me semble une dynamique absolument catastrophique. Et, vous n'avez pas été très clairs sur votre volonté de ce point de vue. Nous avons besoin de pouvoir gérer les effectifs au niveau parisien et de pouvoir mettre l'accent sur différents quartiers ou arrondissements suivant les moments.

Je rejoins tout à fait ce que disait Didier LE RESTE, notamment sur la nécessité du dialogue social, auquel je suis évidemment extrêmement attaché. De ce point de vue, nous avons progressé avec les organisations syndicales, à la fois sur les éléments de lutte contre l'absentéisme et sur les éléments de "confort" de travail des agents de la propreté, même si sans doute le mot confort n'est pas le bon terme.

En ce qui concerne les moyens et l'insertion, je suis très heureux d'avoir pu développer un certain nombre de politiques avec les régies de quartier, et je crois en effet que c'est quelque chose de tout à fait positif.

Enfin, je ne peux que rejoindre les remarques de Joëlle MOREL sur la question de la réduction des déchets, mais aussi de la réduction de l'incinération, et sur l'objectif de progresser beaucoup plus largement sur le recyclage. Conseil après Conseil, nous avançons d'ailleurs sur ce point. Il y a encore quelques jours, j'étais à l'inauguration des stations Trilib' du 19e arrondissement. Les premiers éléments qui nous remontent sur Trilib' sont d'ailleurs des éléments extrêmement positifs, je suis certain que la mission s'y penchera aussi et donc, je vous appelle à adopter la création de cette M.I.E.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 31).

## **2017 DPE 20 - Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires (2e et 12e). - Convention de mécénat avec la société "Novamont".**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 20 et l'amendement n° 94 déposé par l'Exécutif, qui ont trait à l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires dans les 2e et 12e arrondissements.

La parole est à M. BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, en juillet 2013, à l'initiative du groupe des élus écologistes, le Conseil de Paris émettait le vœu que soit organisée la collecte sélective des déchets putrescibles ou biodéchets à Paris, dans le but de les valoriser par la production de gaz et de compost utilisables par les agriculteurs franciliens.

Que de chemin parcouru depuis !

Les déchets putrescibles ou déchets alimentaires comme il a été décidé de les appeler, représentent 18 % du poids des déchets produits par les Parisiens, soit la production la plus importante après les papiers et le plastique.

Les déchets alimentaires sont les restes de repas et de préparation de repas. Ils sont déjà collectés dans les restaurants scolaires du 2e arrondissement, où depuis 2015 les enfants trient le restant de leur assiette.

Les 39 tonnes de biodéchets ainsi collectés par an permettent la production de 350 kWh d'électricité, 350 kWh de chaleur et 950 kilos de fertilisants agricoles naturels.

Certes, des expériences de compostage en pied d'immeuble sont menées avec succès, sont positives, mais leur intérêt est d'abord pédagogique tant les volumes restent insuffisants au regard de la quantité de déchets alimentaires produits à Paris chaque jour.

Pour leur part, les ménages doivent jusqu'à présent, pour leurs déchets alimentaires fermentescibles, utiliser le bac à couvercle vert des ordures ménagères vouées à l'incinération. Cette époque sera heureusement bientôt révolue. La mise en place de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte démontre tout d'abord l'intérêt que porte la collectivité parisienne à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire car plus on trie, moins on gaspille.

L'autre intérêt de cette collecte est de santé publique. On sait que le tout-incinération produit des fumées toxiques, notamment de la dioxine, qui se retrouvent dans nos poumons et qui sont à l'origine de nombreuses maladies, et ce, malgré les techniques de filtrage des fumées.

D'autre part, l'intérêt agronomique des composts obtenus uniquement à partir des déchets putrescibles n'est plus à démontrer. Ils permettent aux agriculteurs de s'affranchir des fertilisants minéraux et chimiques, responsables de diverses pollutions environnementales. Il contribue donc à encourager les agriculteurs à la conversion vers le "bio".

La valorisation de ces déchets permet également de produire du méthane qui peut être utilisé sous forme d'électricité, de chaleur ou comme carburant. Je tenais à remercier Antoinette GUHL et Mao PENINOÛ d'avoir choisi le service public municipal de propreté du 2e arrondissement et du 12e arrondissement pour les premiers pas de cette collecte qui fera de Paris une ville pionnière en la matière.

Merci aussi à la DPE pour son impressionnant travail qui va permettre d'équiper la grande majorité des immeubles du 2e arrondissement et du 12e arrondissement d'un nouveau bac à couvercle orange caramel, ou marron, pour accueillir ces déchets alimentaires qui seront collectés deux fois par semaine et qui concerneront 170.000 personnes.

Un seul regret : le contrat avec la société Novamont qui fournira gratuitement à la Ville de Paris, les bio-seaux et les sacs poubelles biodégradables qui seront proposés à chaque ménage. En contrepartie de ceci, les ménages devront supporter une publicité sur les bio-seaux qui prendront place dans leur cuisine. Nous aurions préféré une mise en concurrence de plusieurs sociétés productrices de sacs compostables.

Nos déchets sont source de richesse et je me réjouis que Paris applique ce principe de base de l'économie circulaire qui démontre, s'il le fallait encore, que dans la vie rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme et qui démontre aussi la fragilité des gros projets d'incinérateurs comme celui d'Ivry, qui risque d'être vite sur-dimensionné en raison du succès probable de la collecte des bio-déchets alimentaires dans le 2e arrondissement et le 12e arrondissement, et, je le souhaite, de son extension sur tout Paris à l'horizon 2020.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole, pour vous répondre et compléter, est à M. Mao PENINOÛ.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Pas grand-chose à compléter devant ce plaidoyer que je partage tout à fait. Nous sommes dans la suite de la stratégie zéro déchet que nous avons abordée au début du mandat. Je voulais commencer par remercier Jacques BOUTAULT de son intervention, mais au-delà de son intervention, lui-même et Catherine BARATTI-ELBAZ de s'être engagés dans cette expérimentation. Des expérimentations, d'autres villes en ont déjà menées, mais c'est une première à Paris, avec l'ambition, comme vous l'avez dit, de pouvoir le généraliser sur tout Paris le plus rapidement possible et avec le ferme espoir que nous puissions au-delà le généraliser sur l'ensemble de la Métropole, telle qu'elle fonctionne avec le SYCTOM aujourd'hui. Ce serait un pas en avant extrêmement important.

Quelques indices nous laissent à penser qu'au-delà d'un scepticisme très largement répandu parmi les élus et notamment les élus de la majorité du SYCTOM qui ne correspond pas à la majorité parisienne, comme vous le savez, nous allons réussir à dépasser ce scepticisme et leur montrer que c'est possible, comme cela a été possible dans d'autres villes, et que nous allons pouvoir avancer sur cette question.

Je souhaite citer Antoinette GUHL avec laquelle nous mettons en place un plan complémentaire. Vous l'avez dit, Monsieur BOUTAULT, il y a aussi le compost en pied d'immeuble. Nous avons comme ambition de doubler le nombre de compost en pied d'immeuble en complément de la collecte séparée des déchets alimentaires que nous mettons en place. Parce qu'évidemment, tout ce qui est composté localement, nous n'avons pas à le collecter, à le transporter et à l'amener aux lieux de compost ou de méthanisation qui pourront traiter ces déchets alimentaires.

C'est donc un plan tout à fait complémentaire et extrêmement ambitieux. Je ne sais pas si on ira vers l'orange caramel. Nous étions partis sur l'orange comme couvercle de bac et puis, l'ADEME, au niveau national, a décidé pour la première fois, et je m'en félicite, que l'on puisse dans toute la France adopter la même couleur de bac concernant les déchets alimentaires. On s'orientera donc vers le marron. Nous renonçons à notre orange mais

vraiment avec beaucoup de volontarisme parce qu'avoir les mêmes couleurs de bac dans toute la France, c'est quelque chose qui nous aidera à beaucoup mieux communiquer sur le tri de manière générale.

Simplement un mot pour conclure sur "Novamont". La démarche est assez simple. D'abord, je tiens à remercier cette société. Nous l'avons choisie parce que nous nous inspirons des expériences qui ont été faites à l'étranger. C'est la société qui a accompagné la Ville de Milan dans la mise en place de sa collecte des déchets alimentaires, notamment l'équipement des ménages. C'est une vraie opportunité de pouvoir équiper, dès le départ, les 74.000 logements d'un kit du tri qui sera composé de ce bio-seau et de sacs en plastique bio-sourcé, biodégradable et compostable.

Et donc, de cette manière, nous pourrions avancer très largement et impulser ce qui devra derrière se développer en termes de commerce sur la vente des sacs poubelles compatibles, à la fois bio-sourcés et compostables.

Evidemment, comme Jacques BOUTAULT, je vous invite à voter ce projet de délibération et je suis très fier d'avoir pu vous le présenter aujourd'hui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 94 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 94 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 120 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DPE 120).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux "agents de propreté du XXI<sup>e</sup> siècle".**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché, référencé n° 91, relatif aux agents de propreté du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est Mme BÜRKL qui va nous en faire la définition.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, derrière ce titre, peut-être un peu pompeux - "les agents de propreté du XXI<sup>e</sup> siècle" -, je souhaite vous proposer une expérimentation dans le but de faire évoluer et de valoriser toujours plus le métier de balayeur. Aujourd'hui, lorsqu'un agent de propreté balaie une voie, il est en première ligne pour constater toutes sortes d'incivilités, comme des dépôts sauvages, des sacs de gravats, des "tags" ou encore des bacs non remisés. Or, à ce jour, il n'y a pas de véritable "process" pour que ces agents puissent signaler ces incivilités à leurs collègues chargés de les traiter.

Je propose, à travers ce vœu, d'équiper les agents de propreté d'un smartphone, ce qui leur permettrait d'effectuer les signalements en temps réel et d'améliorer l'efficacité du service puisque c'est la priorité, l'amélioration du service, que nous devons aux Parisiens.

Pour le financement de cette expérimentation, je suggère de faire appel au projet n° 23 du budget participatif 2016, qui s'intitule : "Plus de toilettes, plus de technologie au service de la propreté". D'ailleurs, à travers ce vœu, je serais intéressée, malgré cette heure bien tardive, de connaître les investissements qui ont été prévus sur ce projet n° 23, en particulier sur son aspect numérique.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BÜRKLI.

Pour vous répondre, la parole est à M. PENINO.

**M. Mao PENINO**, adjoint. - Merci, Madame BÜRKLI, de faire référence à ce projet n° 23 du budget participatif qui a été adopté par les Parisiens et, ainsi, de montrer la dynamique que met le budget participatif dans l'ensemble des actions de la Ville.

Je vous confirme que dans le cadre de ce projet n° 23, il est effectivement prévu de doter les agents d'un terminal numérique, smartphone ou tablette. Ce sera sans doute plutôt des smartphones pour les agents qui marchent dans la rue, et des tablettes pour nos conducteurs ou ceux qui les accompagnent. Je peux vous dire qu'il a été arbitré que 500.000 euros seront consacrés à l'équipement en terminaux numériques de nos agents, avec comme volonté de pouvoir signaler les dysfonctionnements sur l'espace public, mais aussi déclarer les services faits et pouvoir ainsi améliorer notre travail.

La DPE travaille actuellement en lien étroit avec la DSTI pour identifier le matériel adéquat et développer une application qui sera une extension de "Dans ma rue" pour nos agents. Dès 2017, l'expérimentation va être menée dans chacune des 14 divisions de propreté. Des équipes chargées de l'enlèvement des objets encombrants vont également tester un matériel connecté.

De plus, développer l'autonomie des agents de terrain, favoriser la prise d'initiatives, créer de nouvelles formations, améliorer la coordination agents-engins, sont des actions engagées dans le cadre du plan de renforcement de la propreté, avec la généralisation de la fidélisation par secteur, l'actualisation des formations initiales et continues, le renouvellement du parc d'engins pour en améliorer la fiabilité et la disponibilité - nous l'avons adopté lors du budget au mois de décembre dernier - et la possibilité de l'acquisition de petit matériel agile, type glouton ou souffleuse, grâce aux enveloppes d'investissements délégués aux mairies d'arrondissement. Nos agents vont donc être progressivement dotés de ce matériel connecté.

Vous voyez que, ces idées, nous les avons ensemble et nous les mettons en œuvre. Comme ces actions sont engagées, je vous propose donc de retirer ce vœu mais en vous assurant que la division des 9e et 10e arrondissements, comme les autres, sera concernée dès cette année par l'équipement.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINO.

Madame BÜRKLI, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Monsieur l'adjoint, je note l'engagement de Mao PENINO devant mon collègue du 10e et moi-même. Mon vœu est donc exaucé et je le retire.

Sur les crédits d'investissement aux arrondissements, je réitère ma demande d'avoir un budget un peu plus conséquent, parce que 10.000 euros à l'échelle du 9e, ce n'est franchement pas beaucoup.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BÜRKLI.

## **2017 DLH 29 - DEVE - Subvention (642.333 euros) et avenant 2017 à la convention du 2 février 2015 entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat (12e).**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons enfin le projet de délibération DLH 29 - DEVE relatif à l'attribution d'une subvention et signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du climat.

C'est M. CONTASSOT qui intervient sur ce projet de délibération.

**M. Yves CONTASSOT**. - Madame la Maire, mes chers collègues, lors de notre séance consacrée au budget en décembre dernier, notre groupe a souhaité que les moyens alloués à l'Agence parisienne du climat pour 2017 soient maintenus au niveau de l'année 2016. Tel n'a pas été l'arbitrage rendu et nous ne pouvons que le regretter.

En effet, ce matin même, lors du compte rendu de la conférence citoyenne sur l'actualisation du Plan Climat de Paris, il a été annoncé par les deux participants qu'il fallait renforcer sensiblement le rôle de l'Agence et faire en sorte qu'elle soit encore plus et mieux connue, qu'elle soit incontournable dans la mise en œuvre de la transition écologique.

Vous le savez, le programme "Eco-rénovons Paris" n'a pas encore atteint le rythme souhaité car la mobilisation des copropriétés nécessite un soutien considérable. Pourtant, ce programme est fondamental pour atteindre la baisse des émissions de gaz à effet de serre et limiter la hausse de la température à 1,5 degré. La Maire de Paris rappelait ce matin le rôle irremplaçable des villes pour atteindre cet objectif.

Or après la décision de la Région, sous l'impulsion de sa présidente, de ne plus adhérer à l'Agence Parisienne du Climat, la situation financière de l'Agence est fragilisée. Ne pas maintenir les moyens attribués par la Ville accroît cette fragilisation. Comment envisager sérieusement le renforcement du rôle et des capacités de l'Agence en diminuant ses moyens ? Ce n'est ni sérieux, ni crédible.

Je pourrais m'arrêter là et simplement déplorer cet état de fait. Hélas, une très mauvaise nouvelle intervenue la semaine dernière m'oblige à poursuivre.

Comme vous le savez, l'Agence parisienne du climat est située dans le pavillon du lac au sein du parc de Bercy. Le bâtiment n'est pas dans un état très bon et donne une image assez contradictoire avec la mission de l'Agence parisienne du climat, tant il est énergivore : absence d'isolation, chauffage électrique inefficace, humidité très forte sur les murs, etc.

Ceci ne serait presque rien si, en plus, les alarmes incendie et anti-intrusion avaient été normalement entretenues. Or cela fait plus de 18 mois que nous demandons une remise en état de ces alarmes. Si nous avons pu obtenir satisfaction pour l'incendie, tel n'a pas été le cas pour l'intrusion ni d'ailleurs pour les autres travaux, les différentes directions concernées se renvoyant le dossier malgré les engagements pris.

Ce qui devait arriver, hélas, est arrivé : un cambriolage s'est produit la semaine dernière et les dégâts sont importants. Non seulement les portes ont été détruites mais presque tous les ordinateurs ont été volés. Cette situation se traduit pas des difficultés très importantes pour le fonctionnement de l'Agence en plus de l'impact psychologique sur le personnel qui a le sentiment qu'il a été ignoré par la Ville depuis que les alertes ont été lancées.

Je demande solennellement que la Ville prenne ses responsabilités au vu de la situation. Je demande évidemment que les travaux soient réalisés sans attendre, tant en ce qui concerne les risques d'intrusion que pour les autres travaux dont le principe avait été acté l'année dernière.

Je demande également que la Ville prenne en charge le remplacement du matériel dérobé afin de ne pas aggraver la situation financière de l'Agence parisienne du climat.

Je souhaite enfin que soit témoignée au personnel de l'Agence la solidarité de notre Assemblée, de l'Exécutif et, en tant que président de l'Agence, j'invite évidemment la Maire et ses adjoints qui ne l'auraient pas encore fait à venir soutenir sur place l'Agence et ses agents.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BLAUUEL.

**Mme Célia BLAUUEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Trois éléments de réponse pour répondre à M. CONTASSOT, j'ai envie de dire cher collègue, mais aussi M. le Président de l'Agence parisienne du climat, pour débiter sur une note positive, pour saluer l'action de l'Agence parisienne du climat, qui met en œuvre un service d'information gratuit pour les Parisiens sur la question du climat, mais aussi sur les actions concrètes qu'ils peuvent engager pour participer à cette lutte contre le dérèglement climatique. Au premier rang desquelles, effectivement, le dispositif de travail sur les rénovations thermiques des bâtiments. On ne le répétera jamais assez : c'est un outil tout à fait unique, original que nous avons à Paris, que nous envient d'ailleurs un certain nombre de villes engagées au sein du C 40. Mais je vous rejoins, Monsieur CONTASSOT, sans doute aurions-nous besoin, comme l'ont dit les citoyens ce matin, d'une meilleure communication pour la connaître, et d'un meilleur engagement des acteurs au sein de son financement.

Je sais que le cabinet de la Maire a sensibilisé la Présidente de la Région à ce sujet et j'ai moi-même aussi saisi la vice-présidente de la Région en charge de l'environnement pour que cet engagement puisse repartir, en tout cas du côté de la Région.

Deuxième élément, on ne peut que déplorer, dans ces conditions, cet événement éminemment désagréable pour les agents de l'Agence parisienne du climat, puisqu'ils ont été victimes d'un cambriolage et de dégradations importantes dans le bâtiment. À travers mon équipe et moi-même, nous avons témoigné de notre solidarité envers les agents et témoigné de la solidarité de l'Exécutif à sa directrice Anne GIRAULT. Nous devons partager ce constat

avec vous d'une prise de retard du côté des services, dans un travail d'élaboration et d'études de faisabilité sur des travaux, et donc, je peux vous dire que demain après-midi, il y aura une réunion qui rassemblera l'ensemble des parties prenantes sur ce dossier, sous pilotage de l'Agence de l'écologie urbaine, pour voir comment avancer sur ces sujets.

Je souhaiterais terminer sur un troisième élément, et pour le coup, finir sur une note positive pour tempérer vos propos sur le programme "Eco-rénovons" : certes, l'objectif est de 1.000 immeubles, mais nous sommes en année 1 et au contraire, je trouve le bilan extrêmement satisfaisant, parce qu'on parlait d'une page blanche, c'est un dispositif là aussi unique en Europe. On a tout inventé avec les services de la Ville, et tout particulièrement avec la DLH, et le premier bilan en année 1 est de plus de 400 immeubles engagés, soit 11.000 foyers. C'est un bon résultat, et ce, grâce au renfort de l'Agence Parisienne du Climat, tant sur la mobilisation des habitants que sur la création de réelles filières des professionnels du bâtiment.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 29 - DEVE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 29 - DEVE).

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Commission d'appel d'offres de groupement de commandes relatif à la mise en œuvre de la Charte Sable en Seine (R. 1) :**

*Titulaire :*

- Mme Véronique LEVIEUX.

*Suppléante :*

- Mme Antoinette GUHL.

**Conseil territorial de santé (R. 2) :**

*Titulaire :*

- M. Thomas LAURET.

*Suppléant :*

- M. Philippe DUCLOUX.

**Fonds régional d'art contemporain Ile-de-France (Conseil d'administration) (R. 3) :**

- M. Philippe DUCLOUX, titulaire en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, désignée les 29, 30 septembre et 1er octobre 2014, démissionnaire.

**Etablissement public de coopération culturelle "Ateliers Médicis" (R. 4) :**

*Titulaire :*

- M. Bruno JULLIARD.

*Suppléant :*

- M. Frédéric HOCQUARD.

**Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole (R. 5) :**

*Titulaires :*

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ;
- M. Christophe NAJDOVSKI.

*Suppléants :*

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ;
- M. Claude DARGENT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 1 à R. 5).

**Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Bobigny et de La Courneuve (Conseil d'administration) (R. 1 G) :**

- M. Jean-François MARTINS, titulaire en remplacement de Mme Virginie DASPET, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

**Conseil territorial de santé (R. 2 G) :**

*Titulaires :*

- M. Hervé BÉGUÉ.
- Mme Dominique STOPPA-LYONNAIS.

*Suppléants :*

- Mme Danièle PREMEL ;
- M. François HAAB.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 1 G à R. 2 G).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Il me reste à vous remercier de votre présence tardive, ainsi que les membres de l'administration et des cabinets qui ont permis la bonne tenue de ce Conseil.

Nous nous retrouverons les 27, 28 et 29 mars prochains. Bonne soirée à tout le monde.

*(La séance est levée à vingt-et-une heures cinq minutes).*

## Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

### I - Questions du groupe Ecologiste de Paris

#### **QE 2017-01 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi de la plaque commémorative prévue en hommage au Comité d'action militaire.**

##### **Libellé de la question :**

"Depuis 2013, de nombreux vœux et une délibération ont été adoptés par le Conseil de Paris pour rendre hommage au COMAC (Comité d'action militaire) qui s'est mobilisé à Paris contre l'occupation allemande.

Cette délibération, adoptée en février 2015 s'engageait à "l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au Comité d'action militaire du Conseil national de la Résistance (COMAC) 8 avenue René Coty à Paris 14e". Et la délibération prévoyait pour cette plaque le texte suivant : "En ce lieu a siégé le 21 août 1944 le Comité d'action militaire (COMAC) du Conseil national de la Résistance, organisme de direction et de commandement des Forces Françaises de l'Intérieur, Pierre Villon, Maurice Kriegel-Valrimont et Jean de Vogüe dit Vaillant, ses chefs ont décidé et déclenché l'insurrection parisienne".

Les élu-e-s écologistes, à l'origine de cette demande, ont depuis relancé cette question sous forme de questions écrites et plus récemment d'un vœu au Conseil de Paris de juillet 2016.

Vœu qui a été rejeté mais lors des débats à propos de ce vœu, l'Exécutif a apporté la réponse suivante :

"Si cette plaque n'a pas encore vu le jour, c'est que le texte arrêté pose problème, pas à moi, Catherine VIEU-CHARIER mais aux historiens qui contestent le fait que le COMAC et ses responsables auraient été les décideurs et les déclencheurs de l'insurrection parisienne, comme l'affirme à l'inverse le texte proposé dans le projet de délibération, et a fortiori le 21 août alors que les historiens font débiter l'insurrection le 18 août 1944.

[...] il ne nous appartient pas de trancher à la place des historiens sur cette question. En revanche, il nous appartient tous ici de nous assurer que le texte fasse consensus entre les familles et les historiens, et qu'il soit scientifiquement irréprochable, ce qui n'est pas le cas pour le moment".

Aussi, M. Yves CONTASSOT et les élus-e-s du groupe Ecologiste de Paris souhaiteraient connaître les démarches entreprises par l'Exécutif depuis ce débat qui s'est tenu en juillet 2016 afin de finaliser avec les acteurs concernés la rédaction du texte de la plaque commémorative en hommage au COMAC et la date à laquelle la plaque pourrait être apposée."

**Réponse non parvenue.**

#### **QE 2017-02 Question de Mmes Marie ATALLAH, Galla BRIDIER et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux expulsions locatives menées à Paris en 2016.**

##### **Libellé de la question :**

"Depuis le 1er novembre, Paris est entrée en période de trêve hivernale.

Selon l'article L. 613-3 du Code de la construction et de l'habitation, lors de cette période, les décisions de justice d'expulsion de locataires ne peuvent être exécutées. Aucune expulsion locative ne pourra ainsi être prononcée jusqu'au 31 mars 2017.

Depuis dix ans, les associations travaillant sur le domaine du logement ont pointé le fait que le nombre de décisions de justice prononçant des expulsions locatives a explosé. Cela vaut également pour Paris, où le nombre d'expulsions semble avoir sensiblement augmenté en 2015.

Face à cette situation, Mmes Marie ATALLAH, Galla BRIDIER et les élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris (GEP) souhaiteraient connaître des données sur les expulsions réalisées au cours de l'année 2016 à Paris, en particulier sur les points suivants :

- Quel est le nombre de ménages parisiens ayant reçu, en 2016, un jugement d'expulsion ?

- Quel est le profil de ces ménages (personne isolée, couple sans enfant, couple avec enfant, ménage monoparental...) ?
- Sur ces ménages, combien ont été sommés de quitter leur logement, et combien ont effectivement été expulsés avec le concours de la force publique ?
  - Parmi les ménages effectivement expulsés, combien étaient labélisés DALO ?
  - Combien ont effectivement reçu une proposition de relogement avant leur expulsion ?
- Avez-vous également, Monsieur le Préfet de police, la répartition de ces statistiques en fonction des motifs d'expulsion (congé, défaut d'assurance, trouble de jouissance, impayés de loyer), de la composition des familles, du type de contrat (privé, bailleurs sociaux) ?
- Enfin, pour une compréhension plus fine de la situation locative sur le territoire parisien, pouvez-vous nous indiquer ces éléments par arrondissement ?"

**Réponse non parvenue.**

**QE 2017-03 Question de M. Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la question des étalages et terrasses à Paris.**

**Libellé de la question :**

"A la demande du groupe Ecologiste de Paris (GEP), une mission a été confiée à l'Inspection générale de la Ville de Paris (IGVP) sur la question des étalages et terrasses à Paris, qui a abouti au rapport "Audit des modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasses" en avril 2016, rapport communiqué aux groupes du Conseil de Paris dans le courant de l'été.

Face à l'importance de cette question dans de très nombreux quartiers parisiens et au regard des nombreux conflits d'usage de l'espace public signalés en raison très fréquemment du non-respect du règlement des étalages et terrasses, ce rapport a révélé de nombreux points de vigilance et de nombreuses recommandations.

C'est pourquoi, le groupe Ecologiste de Paris (GEP) a déposé un vœu au Conseil de Paris de septembre 2016 demandant "qu'un groupe de travail, piloté par les adjoints concernés (Adjointe chargée du commerce et de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes et Adjoint chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public) et composé des maires d'arrondissement et des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris soit créé avant la fin de l'année 2016 afin, en associant les acteurs auditionnés pour ce rapport (CCI de Paris, SYNHORCAT, Union Patronale de l'Industrie Hôtelière et l'association Les Droits du Piéton), d'envisager les recommandations évoquées par ce rapport et de suivre leur mise en œuvre".

Ce vœu a été rejeté.

Mais lors des débats en Conseil de Paris, l'Exécutif municipal a indiqué dans sa réponse :

"La mise en place de la Brigade de lutte contre les incivilités, qui aura pour objet notamment de lutter contre les occupations illégales de l'espace public, pourra ainsi continuer le travail initié par les agents de la Direction de l'Urbanisme et de la DPP. Au regard des pistes concrètes proposées par le rapport de l'I.G., je vous informe que j'avais demandé à la Direction de l'Urbanisme d'élaborer un programme de travail en ce sens. Je vous propose d'organiser une réunion de travail avec les maires d'arrondissement pour travailler au respect de ce règlement".

Aussi, M. Jacques BOUTAULT et les élu-e-s du groupe Écologiste de Paris souhaiteraient connaître l'état d'avancement de ce dossier sur les trois volets indiqués précédemment :

- rôle de la Brigade de lutte contre les incivilités pour le respect du règlement des étalages et terrasses ;
- programme de travail de la Direction de l'Urbanisme sur cette question ;
- réunion de travail avec les maires d'arrondissement."

**Réponse non parvenue.**

## II - Question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants

### **QE 2017-04 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au traitement de la maladie de Parkinson.**

#### **Libellé de la question :**

"La maladie de Parkinson touche plus de 160.000 personnes en France. Souvent réduite aux tremblements, c'est une maladie invalidante par de nombreux aspects. Les traitements proposés aujourd'hui accompagnent les patients en atténuant certains symptômes, sans combattre réellement la maladie.

La recherche s'oriente depuis des années autour de la neurostimulation et des thérapies géniques. Mais il existe également un autre traitement non invasif, expérimenté à l'Hôpital Henri Mondor de Créteil qui relève de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, la Nicotine à l'Etat Pur Transdermique.

Des associations de patients s'inquiètent aujourd'hui de la mise en danger de cette expérimentation. Les neurologues qui portent et pilotent les essais cliniques ont délivrés ce traitement à plus de 1.300 patients avec une amélioration de leur état de santé. Des études cliniques réalisées en 2012 confirment ce résultat positif.

Or, l'administration a décidé de l'arrêt de la prise en charge des patients. Cette décision, qui n'a pas fait l'objet d'aucune information préalable des patients de la part de la direction de l'hôpital laisse les malades sans suivi, amenant une véritable rupture des soins.

Face à cette situation les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaiteraient que Mme la Maire de Paris les informe :

- des conditions de la suspension de l'autorisation du traitement NEPT à Créteil ;
- des conditions pour le rétablissement de cette autorisation ;
- des informations sur les modalités de suivi médical mises en place auprès des patients qui se sont vu appliquer un arrêt du traitement prescrit."

**Réponse non parvenue.**

## III - Questions du groupe les Républicains

### **QE 2017-06 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Frédéric PÉCHENARD, Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la mise en sécurité du bureau de la Maire de Paris.**

#### **Libellé de la question :**

"C'est par un article de presse daté du 13 décembre que les élus ont appris la mise en œuvre de travaux de sécurisation des abords du bureau de Mme la Maire de Paris, en raison des menaces très élevées qui planent sur cette personnalité politique. L'article précise que ces dispositions sont prises à la demande de la Préfecture de police.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER, MM. Frédéric PÉCHENARD, Geoffroy BOULARD et les élus du groupe les Républicains, tout en en comprenant la nécessité, demandent à Mme la Maire de Paris le coût de la mise en sécurité des abords du bureau de Mme la Maire de Paris, l'origine de son financement, si ces travaux font l'objet d'une délibération du Conseil de Paris, ainsi que le délai couru entre la décision de les réaliser et leur achèvement.

Ils souhaitent notamment savoir si ces travaux s'imputent sur l'enveloppe de 300.000 euros votée pour la mise en sécurité des équipements municipaux dans le cadre du budget primitif 2017. Ils souhaitent enfin savoir si ces travaux ont fait l'objet d'une saisine du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2017-07 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux collaborateurs embauchés en provenance de cabinets ministériels.**

**Libellé de la question :**

"Selon la presse, la Ville de Paris constitue un point de chute appréciable pour nombre de collaborateurs ministériels en fin de contrat ou démissionnaires.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris quel est le nombre de collaborateurs embauchés en 2016 et 2017 en provenance de cabinets ministériels, et combien l'ont été sur des postes nouvellement créés."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2017-08 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux droits de voirie.**

**Libellé de la question :**

"La presse indique qu'un arrêté municipal a augmenté les droits de voirie de 2 % supplémentaires pour l'année 2017, dans un contexte d'inflation nulle et de baisse de la fréquentation touristique. Aussi, les élus du groupe les Républicains souhaitent connaître avec précision les montants de ces recettes et leur évolution.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris les montants des recettes tirées des droits de voirie, arrondissement par arrondissement, pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2017-09 Question de Mme Brigitte KUSTER, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PECHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en service des 165 nouvelles caméras du PVPP.**

**Libellé de la question :**

"La délibération 2015 SG 61, adoptée lors du Conseil de Paris du 28 au 30 septembre 2015, a défini une liste de 165 nouvelles caméras à ajouter au Plan de vidéo-protection de Paris (PVPP) sur une période s'étalant de 2016 à 2017. Suite aux attentats du 13 novembre 2015, Mme la Maire de Paris a décidé en lien avec M. le Préfet de police d'accélérer le déploiement de ces caméras.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PÉCHENARD et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, pour chacune des 165 caméras supplémentaires votées en septembre 2015, si elle était en service au 31 décembre 2016, et dans la négative la date prévisionnelle à laquelle elle le sera."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2017-10 Question de Mmes Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'installation de caméras de rue supplémentaires.**

**Libellé de la question :**

"Par courriers des 29 et 30 juillet 2015, Mme Brigitte KUSTER a transmis la liste de 53 emplacements qu'elle a recensés comme prioritaires pour l'installation de nouvelles caméras de rue à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. Or, Mme la Maire de Paris et M. le Préfet de police n'ont retenu conjointement que 6 nouvelles caméras pour le 17e (hors secteurs d'aménagement, dont la couverture doit être intégrée dès la conception à l'équipement des sites considérés).

Depuis, la menace avérée qui pèse sur de nouvelles cibles, dont notamment les édifices culturels chrétiens, augmente encore le nombre de sites à couvrir.

Les écoles et lieux d'enseignement font également partie de cibles potentielles. Suite à des comportements suspects aux abords de certains d'entre eux, les parents d'élèves sont inquiets et réclament une couverture de chacun d'entre eux par le PVPP, demande soutenue par les élus de la majorité du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Aussi, Mmes Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Frédéric PÉCHENARD et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police les raisons de leur refus réitérés de soumettre au vote du Conseil de Paris l'installation des caméras demandées par Mme la maire du 17<sup>e</sup> arrondissement et celles permettant de couvrir l'ensemble des sites sensibles du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Ils souhaitent savoir ce qu'ils prévoient pour améliorer la couverture vidéo au-delà des 6 nouvelles caméras prévues au PVPP, notamment pour l'ensemble des sites sensibles et des établissements scolaires et d'enseignement."

**Réponse non parvenue.**

#### **IV - Question d'une Conseillère de Paris**

### **QE 2017-05 Question de Mme Delphine BÜRKLI à Mme la Maire de Paris relative à la communication de bilans de la construction dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.**

#### **Libellé de la question :**

"La Direction de l'Urbanisme publie par trimestre et par année des bilans de la construction à Paris.

Afin de disposer de données locales précises, je souhaiterais disposer de bilans pour le 9<sup>e</sup> arrondissement avec les permis de construire et déclarations préalables autorisés par typologie ainsi que le nombre de logements autorisés par type de financement déclaré, en distinguant les logements SRU et les logements non aidés.

Je souhaiterais que ces bilans soient annuels, sur la période 2008-2016, et qu'ils indiquent pour chaque donnée le chiffre brut et la surface."

**Réponse non parvenue.**

#### **Votes spécifiques.**

**MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 29 - DEVE.

**M. Pascal JULIEN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 25.

**Mme Célia BLAUDEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 23.

**M. Bernard JOMIER** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 23.

**Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 3.

**Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY, Olivia POLSKI, M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 1 G, DASCO 2 G, DASCO 3 G et le vœu n° 38 G.

**MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN, Mmes Aurélie SOLANS et Léa FILOCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PECHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**Mmes Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPA 1 G et DASCO 1 G.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G et le vœu n° 38 G.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 3 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G et le vœu n° 38 G.

**Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 1 G et DASCO 9 G.

**Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G et le vœu n° 38 G.

**Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 1 G et DASCO 3 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 1 G.

**Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Catherine DUMAS, Valérie NAHMIA et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 2 G et DASCO 1 G.

**M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 2 G.

**M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 2 G et DASCO 3 G.

**Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 3 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 3 G.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 7.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 19.

**MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 19.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL et Léa FILOCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 57.

**Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 2.

**Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mmes Véronique LEVIEUX, Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 26, DLH 17, DLH 28, DLH 48 et DDCT 17.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 55.

**Mmes Claudine BOUYGUES et Sandrine CHARNOZ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 1 G.

**Mme Sylvie CEYRAC, M. François-David CRAVENNE, Mme Agnès EVREN, M. Franck LEFEVRE, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 16 G.

**M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 45 et DAE 46.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 20, DFPE 31, DU 19 et DU 20.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 17.

**Mmes Afaf GABELOTAUD et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 77.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 15, DLH 22 et DLH 43.

**Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 2.

**M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 4 G.

**MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 30.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 64.

**MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO DI BORGIO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 10 et les vœux n<sup>os</sup> 55, 56 et 57.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 14.

**MM. Jean-Noël AQUA, Sergio TINTI, Didier GUILLOT et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 55.

### **Votes spécifiés.**

**Le groupe UDI-MODEM** s'abstient sur le projet de délibération DVD 14.

**Mme Ann-Katrin JÉGO** vote contre le projet de délibération DVD 14.

**Mme Maud GATEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 29 - DEVE.

**Mme Déborah PAWLIK** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 1.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DDCI 17 Conseil d'administration de la société d'économie mixte locale Elogie-Siemp. Rémunérations annuelles des représentants de la Ville de Paris.

2017 DFA 4 Assurances "Assistance en cas de canicule et autres crises" - Modalités de passation - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes.

2017 DFA 2-G Assurances "Assistance en cas de canicule et autres crises" - Modalités de passation - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes.

2017 DFA 6 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à la SCI Paris 45-51 rue René Clair pour un emprunt à souscrire auprès d'un établissement financier.

2017 DFA 9 Avenants portant extension du kilométrage d'artères autorisé à 4 opérateurs Interoute France SAS, COLT Technology Services, Naxos et Sipartech.

2017 DFA 3-G Transfert au profit de l'ICM de la garantie d'emprunt initialement accordée par le Département de Paris à l'ADREC - Maintien de la garantie du Département de Paris.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2017 DFA 1-G Programmation du Fonds Social Européen (FSE).

**M. Julien BARGETON**, **Mme Pauline VÉRON** et **Mme Antoinette GUHL**, **Mme Colombe BROSEL**, **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DU 90 Avenant n° 5 à la convention ANRU Pouchet-Montmartre-Clignancourt (17e et 18e).

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2017 DDCT 11 Fixation de la redevance annuelle de loyer pour cinq associations intervenant pour l'égalité femmes-hommes et signature de baux.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2017 DU 13 Dénomination rue Antoinette Fouque (20e).

2017 DU 15 Dénomination place Monique Antoine (3e et 4e).

**Mme Hélène BIDARD**, **Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteures.

2017 DEVE 23 Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (646.566 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2017.

2017 DVD 20 Transfert de propriété d'un bateau charbonnier - Convention avec la société Loiselet et Daigremont.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2017 DPE 19 - DFA Convention avec Eau de Paris relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

**Mme Célia BLAUDEL** et **Mme Colombe BROSEL**, **M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2017 DLH 15 Acquisition 43-45, avenue Simon Bolivar (19e) d'un programme de 51 logements PLS par la RIVP.

2017 DLH 16 23/27 rue Le Marois (16e) - Création d'une rampe et d'un palier d'accès - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 17 Immeuble communal 19, rue Vieille du Temple (4e) - Déclassement, résiliation et réitération de la cession à Elogie-SIEMP.

2017 DLH 25 2 avenue de la Porte de Clignancourt (18e) - Démolition de bâtiment - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 31 13 rue d'Armaillé (17e) - Remplacement de porte - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 36 9 rue Thorel (2e) - Remplacement de menuiseries extérieures - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 39 82-84 boulevard Voltaire (11e) - Désordres constatés - Signature du protocole transactionnel.

2017 DLH 49 Convention de délégation à l'Anah de la gestion des aides municipales pour l'amélioration de l'habitat privé (2017-2022).

2017 DLH 2-G Conventions renouvelant la délégation de compétence des aides à la pierre au département de Paris pour la période 2017-2022.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2017 DDCT 5 Subvention (104.000 euros) à 7 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

2017 DASES 18-G Avenant à la convention avec la Fondation Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert Steindecker pour son action de prévention spécialisée.

2017 DDCT 3 Subventions (100.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes (14e, 18e et 19e) et sur le territoire du Grand Belleville (10e, 11e et 20e).

2017 PP 1 Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C de la Préfecture de police pour l'année 2017.

2017 PP 2 Modification de la délibération fixant les modalités de rémunération ou de compensation en temps des astreintes, des interventions et des permanences effectuées par certains personnels de la PP.

2017 PP 3 Concours de maîtrise d'œuvre - Approbation des modalités de composition des jurys organisés par la Préfecture de police.

2017 PP 4 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relative à l'entretien et à la maintenance des installations de relevage des eaux des bâtiments en Ile-de-France.

2017 PP 5 Fournitures de matériels pour les magasins et les ateliers de la Préfecture de police.

2017 PP 6 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relative à l'entretien des installations d'assainissement des bâtiments en Ile de France.

2017 PP 7 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2017 PP 8 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la PP pour fourniture et la livraison de presse quotidienne et périodiques hors abonnements, sous forme imprimée et/ou électronique.

2017 PP 9 Convention groupement commandes services État PP relative prestations intellectuelles de contrôle technique, de coordination pour la sécurité et la protection de la santé et de coordination SSI.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2017 DASCO 1 Conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris relatives à la Prestation de Service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

2017 DASCO 2 Subvention (105.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris" (15e).

2017 DASCO 4 Lycées municipaux publics parisiens Corbon (15e) et Valadon (18e) Subvention (13.087 euros).

2017 DASCO 2-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (32.605 euros).

2017 DASCO 3-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (45.547 euros).

2017 DASCO 9-G Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement 2017 (28.250 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteure.

2017 DPA 1-G PARISfaitPARIS - Collège Georges Courteline, 48, avenue du Docteur Arnold Netter (12e) - Extension et restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

**Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2017 DAJ 1 Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites.

2017 DAJ 4 Approbation d'un protocole transactionnel.

2017 DRH 2 Modification des épreuves d'admissibilité des concours externes pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe dans le corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes.

2017 DRH 1-G Modification des épreuves d'admissibilité des concours externes pour l'accès au grade d'adjoint technique des collèges principal de 2ème classe dans le corps des adjoints techniques des collèges.

2017 DRH 7 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès aux grades de classe supérieure et en chef du corps des techniciens des services opérationnels.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2017 DAE 54 - DEVE Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Chantier Ecole Ile-de-France (Seine-Saint-Denis).

**Mme Antoinette GUHL, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteuses.

2017 DASES 2-G Subvention (73.013 euros) et convention avec l'association AIDES (93) pour les locaux du SPOT (3e).

2017 DASES 9-G Locaux 2 rue du Figuier (4) - Signature avec Les Hôpitaux de Saint-Maurice, Établissement public hospitalier départemental d'une convention de répartition des charges.

2017 DASES 10-G Subvention (11.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC) (19e).

2017 DASES 11-G Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le Département de Paris, et l'association "l'Arche à Paris" au titre des années 2017 à 2021.

2017 DASES 13-G Subvention (20.000 euros) à l'association "APATE" (11e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

**M. Bernard JOMIER**, rapporteur.

2017 DASES 48-G Subvention (10.000 euros) et convention avec La Mutuelle des Etudiants (LMDE) (9e).

**M. Bernard JOMIER, Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteurs.

2017 DAC 2 Adhésion de la Ville de Paris à l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (93), et approbation de ses statuts.

2017 DAC 201 Acceptation du don de l'œuvre Pied, de Daniel Dewar & Grégory Gicquel.

2017 DAC 202 Convention d'objectifs avec l'association Jour et Nuit Culture et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 9 place Saint-Michel (6e).

2017 DAC 370 Contrat (4.000 euros) portant sur la cession de droits d'auteur avec Monsieur Kenji Abe, illustrateur.

2017 DAC 420 Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la ville de Paris.

2017 DAC 462 Subvention (4.000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART.

2017 DAC 660 Subvention (5.000 euros) avec l'association Les Lumières (15e).

2017 DAC 661 Actualisation et création de tarifs de prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1er avril 2017 et création d'un secteur distinct dénommé Tournages Films.

2017 DAE 56 Restructuration et extension de l'ESPCI (5e) - Autorisation donnée à l'ESPCI de déposer toutes demandes d'autorisations de construire.

2017 DPA 7 Centre culturel 104, rue d'Aubervilliers (19e) - Marché de travaux - Indemnités de deux entreprises.

2017 DU 77 Subvention (2.388.000 euros) et avenants à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2017 DAC 1-G Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Transevry et la compagnie Groupama et inscription d'une recette.

2017 DAC 2-G Acquisition de fonds, de documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections des archives de Paris.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2017 DRH 9 Fixation du régime indemnitaire des directeurs des conservatoires de Paris.

2017 SG 1 Conventions (2) de mise à disposition auprès du CASODOM d'un agent de la Ville de Paris et subvention (70.828 euros) au CASODOM pour l'année 2017.

**M. Bruno JULLIARD, M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2017 DGRI 1 - DAC Adhésion à plusieurs réseaux culturels internationaux de villes au titre de 2017.

**M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2017 DICOM 5 Convention de partenariat pour l'exposition Aéroport de Paris / Ville de Paris à Paris-Charles de Gaulle.

**M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2017 DGRI 3 Convention avec la Cité Internationale des Arts et l'Institut français d'Alger pour le projet d'exposition sur la jeune photographie algérienne.

2017 DGRI 5 Subvention (1.633.000 euros) et convention avec l'Association internationale des maires francophones - AIMF (1er).

2017 DGRI 4 Subvention (280.000 euros) et convention avec l'association Maison de l'Europe, Centre de rencontres internationales (4e).

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2017 DEVE 3 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DEVE 13 Impact sur le cimetière parisien de Bagneux des travaux de construction de la ligne 15 du métro - Convention avec la Société du Grand Paris.

2017 DEVE 27 Réalisation d'un aménagement paysager sur le Cours Marigny - Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Vincennes et la Ville de Paris.

2017 DEVE 38 Mise en accessibilité et conformité incendie de la gare RER C Pont de l'Alma (7e) - Convention avec SNCF RESEAU - Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2017 DEVE 15 Cession à titre gratuit d'environ 650 chaises pliantes métalliques des kiosques à musique parisiens à l'association Neuilly Emmaüs Avenir - Convention de don.

**Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON**, rapporteures.

2017 DAE 55 Campus des Cordeliers (6e) - Participation financière aux études (365.000 euros) et conventions corrélatives avec l'EPAURIF, l'Université Pierre et Marie Curie et l'Université Paris Descartes.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2017 DJS 109 Accès aux établissements sportifs parisiens - Application de la gratuité aux bénéficiaires de l'Allocation pour Demandeur d'Asile.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2017 DPA 3 Contrat de performance énergétique piscines - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en oeuvre.

**M. Jean-François MARTINS, Mme Célia BLAUJEL, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DJS 102 Gymnase Glacière (13e) - Extension du gymnase - Dépôt d'une demande de permis de construire.

**M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2017 DAE 48 Soutien à l'incubateur Paris Pionnières (2e).

2017 DU 64 Opération "Plaisance-Vandamme" (14e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE.

2017 DU 87 Levée partielle du privilège de vendeur sur des parcelles vendues à la Ville d'Achères (78).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2017 DU 73 Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" - Site Bi-métal à Joinville-le-Pont (94) - Protocole foncier entre la Ville de Paris, l'Etat et VNF.

2017 DU 38 Acquisition d'un local pour réaliser une capitainerie à Pantin (93).

2017 DU 76 ZAC des Grands Moulins de Pantin (93) - Cession de droits de vue sur le domaine public fluvial.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUEL**, rapporteurs.

2017 DU 19 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public des locaux 1/13, rue Jules Dupré - 10, rue des Périchaux (15e), propriété de Paris Habitat.

2017 DU 20 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public des locaux 8, rue des Couronnes (20e), propriété de Paris Habitat.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Nawel OUMER**, rapporteurs.

2017 DU 62 Secteur Chapelle International (18e) - Acquisition du terrain d'assiette de l'école et de l'équipement multi accueil.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Nawel OUMER, Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteurs.

2017 DU 3-G Acquisition d'un immeuble de bureaux sis 18, rue d'Alsace au Mans (72) pour l'implantation d'un service d'accueil familial départemental.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DVD 2 Parcs de stationnement Mairie du XIV (14e) et Mairie du XV - Lecourbe (15e) - Convention de concession avec la SAEMES pour leur exploitation et leur modernisation.

2017 DVD 11 Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire et de l'interopérabilité du réseau parisien de bornes de recharges universelles pour véhicules électriques dénommé Belib'.

2017 DVD 15 Parc de stationnement Rond-Point des Champs Elysées (8e) - Avenant n° 9 à la convention de concession.

2017 DVD 21 Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Ministère de la Défense Convention relative à la prise en charge des frais engagés par la Ville.

2017 DVD 23 Vélo-école (20e) - Convention d'occupation du domaine public avec mise à disposition de mobilier de stationnement vélo sécurisé.

2017 SG 3 Convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour le prolongement de la passerelle du Cambodge (14e).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2017 DFPE 5 Crèche et logement de fonction situés 7 bis rue Bichat et 43 à 45 bis rue du Faubourg du Temple (10e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

2017 DFPE 7 Mise à disposition d'une emprise dépendant de la crèche 34 A rue des Martyrs (9e) - Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété voisine.

2017 DFPE 8 Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2 rue Maxime Lisbonne (18e).

2017 DFPE 19 Crèche 117/121 rue de Ménilmontant (20e) - Convention de gestion avec Paris Habitat et le CROUS.

2017 DFPE 20 Crèche 36 bis, quai de la Loire (19e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

2017 DFPE 21 Avenant de transfert du délégataire de l'exploitation des établissements d'accueil collectif de petite enfance situés 29/33, rue Emeriau (15e).

2017 DFPE 22 Crèche neuve 217 boulevard Macdonald (19e) - Contrat de VEFA - Indemnisation de la SAS Paris Nord Est dans le cadre d'une transaction.

2017 DFPE 26 Réalisation d'une crèche familiale 36 rue Myrha (18e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Elogie-SIEMP.

2017 DFPE 29 Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la Ville de Paris relative à la PSU.

2017 DFPE 30 Subvention (135.558 euros) et convention avec l'association Les Kyklos (10e) pour son établissement multi-accueil "Les Kyklos Saint-Louis" (10e).

**Mme Nawel OUMER**, rapporteure.

2017 DPA 6 Crèche collective 10, rue Lobineau (6e) - Marché de travaux - Indemnisations de la Ville de Paris.

**Mme Nawel OUMER, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2017 DPE 15 Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du Service Technique de la Propreté de Paris.

2017 DPE 17 Mise à disposition de services et de moyens (DPE) - Convention avec Paris Musées.

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2017 DLH 50 Espaces verts de Paris - Démolition de kiosques de toilettes publiques - Autorisations d'urbanisme.

**M. Mao PENINOU, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Christophe NAJDOVSKI, M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2017 DPE 13 Utilisation de l'aire de lavage et entretien du garage d'Aubervilliers - Convention de coopération avec l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune.

**M. Mao PENINOU, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2017 DPE 10 Dévoiement des ouvrages du réseau d'assainissement parisien dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro - Convention avec la RATP.

**M. Mao PENINOU et M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2017 DAE 37 Exploitation d'une supérette dans le marché couvert des Batignolles (17e) - Convention avec la société MABADIS.

2017 DAE 42 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14e) - Attribution de délégation de service public.

2017 DAE 43 Marché couvert des Enfants Rouges (3e) - Attribution de délégation de service public.

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2017 DAE 40 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).

2017 DAE 49 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).

2017 DAE 58 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (8.000 euros).

**Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2017 DAE 57 Bail avec l'association École de la 2e chance de Paris relatif à la location de l'immeuble communal situé 47 rue d'Aubervilliers (18e).

2017 DDCT 4 Subvention (3.000 euros), au titre de l'animation locale, à l'association "Air 2 Fête".

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2017 DASES 1 Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association "Les Œuvres de la Mie de Pain" (13e), pour l'occupation temporaire d'un bâtiment situé 59, rue Vergniaud / 2, rue de la Colonie.

2017 DASES 2 Fixation de la redevance d'occupation à 100 euros pour l'association CASP pour l'occupation temporaire de locaux 70, rue du Chemin Vert (11e) à usage d'Espace Solidarité Insertion (ESI).

2017 DFPE 11 Subvention (146.000 euros) et avenant avec l'association Réseau Môm'Artre (19e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne.

2017 DFPE 12 Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association Association Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux située au 47-49, rue Archereau (19e).

2017 DFPE 13 Subvention (196.800 euros) et avenant avec l'association Espace 19 pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan au 21 rue Bouret (19e).

2017 DFPE 14 Subvention (299.800 euros) et convention avec l'association A l'adresse du jeu (Montreuil 93) pour l'animation de la place de la République par des activités diverses dédiées aux familles.

2017 DASES 1-G Convention d'habilitation de l'EHPAD "Les Intemporelles" situé rue Baudelique et 13/17/19, boulevard d'Ornano (18e) pour l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale.

2017 DASES 8-G Convention d'habilitation à l'aide sociale conclue avec l'association ISATIS pour l'EHPAD "Villa Danièle Torelli" situé 33, rue Olivier de Serres (15e).

2017 DASES 17-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Tout autre chose" pour son action d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion : ateliers sociolinguistiques et accès aux droits.

2017 DASES 42-G Convention avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) concernant la majoration pour tierce personne (MTP) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2017 DASES 4-G Subventions d'investissement (216.943 euros) à cinq Espaces Solidarité Insertion (3e, 10e, 12e et 13e) dans le cadre de la mise en œuvre du projet solidarité du budget participatif 2015.

2017 DASES 6-G PPIE - Appel à projet actions de soutien auprès des équipes accompagnant des allocataires du RSA et autres atteints de troubles psychologiques - Avenant.

2017 DASES 15-G Reconduction pour 2017 des conventions de gestion avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) concernant la participation départementale aux contrats uniques d'insertion et aux emplois d'avenir.

**Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON**, rapporteures.

2017 DAC 450 Subvention (3.500 euros) à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos (93).

2017 DAC 452 Subvention (10.000 euros) à l'association Œuvre de Secours aux Enfants (10e).

2017 DAC 453 Subvention (500 euros) à l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance, fédération de Paris (7e).

2017 DAC 454 Subvention (400 euros) à l'association Les fils des morts pour la France, Les fils des tués d'Ile-de-France (8e).

2017 DAC 456 Subvention (2.550 euros) à l'association nationale des anciens du R.I.C.M (15e).

2017 DAC 457 Subvention (1.000 euros) à l'association Union des Amicales des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et TOE de la région Paris (92270 Bois Colombes).

2017 DAC 458 Subvention (2.000 euros) à l'Association nationale des Plus grands invalides de guerre (7e).

2017 DAC 459 Subventions (7.850 euros) à 8 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2017 DAC 599 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Michel Habib-Deloncle, 78 avenue Mozart (16e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2017 DU 21 Dénomination place Marek Edelman (11e).

2017 DU 23 Dénomination allée Zabel Essayan (11e et 20e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2017 DEVE 17 Dénomination " jardin Visconti - Alice Saunier-Seïté" attribuée au jardin situé 8, rue Visconti (6e).

2017 DEVE 19 Dénomination jardin du Ver Têtu attribuée à l'espace vert situé au sein de la résidence Michelet 22, rue Bernard Têtu (19e).

2017 DEVE 20 Dénomination "jardin José Aboulker" attribuée à l'espace vert situé 87/91, boulevard de l'Hôpital (13e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2017 SG 5 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du stationnement urbain de la Ville de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 24 janvier 2017

#### Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET, Pauline VÉRON, MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN.

#### Excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

M. Jean François LAMOUR.

#### Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Claude GOASGUEN.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 10 heures 04.

Présentation :

Étude préalable à la création d'un Observatoire des ondes à Paris : propos liminaire de M. BARGETON.

Présentation par M. Olivier CHRÉTIEN, Responsable de la Division Impacts Santé - Environnement (air - bruit - sols - ondes) de l'Agence d'écologie Urbaine (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement).

Interventions de MM. JULIEN, SAINT-ETIENNE, BARGETON.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil départemental) :

Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

**2017 DAE 42** Marché aux puces et square aux artistes de la porte de Vanves (14e). - Attribution de délégation de service public : intervention de M. GLEIZES - Réponse de Mme POLSKI.

Finances, suivi des S.E.M., marchés publics, concessions et politique des achats - M. BARGETON, rapporteur :

**2017 DFA 6** Octroi de la garantie de la Ville de Paris à la SCI Paris 45-51, rue René-Clair pour un emprunt à souscrire auprès d'un établissement financier : intervention de M. GLEIZES - Réponse de M. BARGETON.

A noter :

Le projet de délibération **2017 DAE 38** (Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Dotation récompensant le lauréat pour 2017) est retiré de l'ordre du jour, reporté à la prochaine séance du Conseil de Paris.

Le projet de délibération **2017 DDCT 31** (Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté) est ajouté à l'ordre du jour ; il sera rapporté par M. Mao PENINO au nom de la 3e Commission.

Vœux et amendements :

14 vœux rattachés et 19 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

L'audition par la 1ère Commission de M. Pascal CHASSAING, Président de la Chambre interdépartementale des Notaires de Paris, est reportée à une date ultérieure, à déterminer.

Séance levée à 10 heures 31.

Prochaine Commission le mardi 21 mars 2017 à 10 heures.

-----

**2e COMMISSION**

Réunion du lundi 23 janvier 2017

Présent-e-s:

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, MM. Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Pierre AIDENBAUM.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI et M. Grégoire CHERTOK.

\*\*\*\*\*

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 07.

En préambule Mme MÉHAL a rappelé qu'une visite de Notre-Dame de Paris était organisée le jeudi 2 février 2017 à 10 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation : **2017 DAC 661** Actualisation et création de tarifs de prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1<sup>e</sup> avril 2017 et création d'un secteur distinct dénommé "Tournages Films", **2017 DPA 9** "Paris fait Paris" - Palais Galliera, 10, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie Paris (16<sup>e</sup>). - Restructuration Partielle. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisations administratives et convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

**2017 DAC 2** Adhésion de la Ville de Paris à l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (93), et approbation de ses statuts. Intervention de Mme FANFANT.

**2017 DAC 420** Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris. Intervention de M. GAUDILLÈRE.

**2017 DAE 46** Subvention (2.000.000 euros) et convention avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris (1<sup>er</sup>) contribuant à la mise en œuvre d'un Plan de relance du tourisme. Interventions de Mme FANFANT et M. DUCLOUX.

**2017 DAE 50** Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8<sup>e</sup>), fixation de la tarification de la redevance pour la Sté WSN DEVELOPPEMENT. Interventions de Mmes DUMAS, MÉES et M. DUCLOUX.

**2017 DEVE 19** Dénomination "jardin du Ver Têtu" attribuée à l'espace vert situé au sein de la résidence Michelet 22, rue Bernard Têtu (19<sup>e</sup>). Intervention de M. GIRARD.

**2017 DRH 9** Régime indemnitaire des directeurs des conservatoires de Paris. Intervention de Mme MÉHAL - Réponse de MM. JULLIARD et CORBIN.

**2017 SG 1** Conventions (2) de mise à disposition auprès du CASODOM d'un agent de la ville de Paris et de subvention (70.828 euros) au CASODOM pour l'année 2017. Intervention de Mme FANFANT - Réponse de MM. JULLIARD et THOMAS.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense. - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

M. ABADIE, Directeur de cabinet, présente en l'absence de Mme VIEU-CHARIER les 21 projets relevant de sa délégation.

Ces projets n'appellent pas de commentaires ou questions des membres de la Commission.

Amendements et vœux :

7 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MÉES a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif aux nouvelles ouvertures dominicales dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris. Intervention de Mme SOUYRIS.

Mme MÉHAL a présenté le vœu des groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au Musée de Montmartre.

M. GIRARD a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés portant sur la dénomination d'un lieu à la mémoire de Sonia Rykiel.

Mme PRIMET a présenté les 2 vœux des groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatifs :

- à une dénomination en hommage à Denise Ginollin dans le projet d'aménagement Paul Valéry.
- à la dénomination du futur gymnase-pont de la Porte de Vincennes en hommage à Victor Perez.

Ainsi que le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu rendant hommage à Françoise Mallet-Joris.

M. CRAVENNE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif dénomination d'un lieu du 15e "Ousmane SOW".

Questions diverses :

M. GAUDILLÈRE s'enquiert du suivi de la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM relative à la création d'une mission de préfiguration d'un parcours de la Révolution Française.

Puis fait observer que la bibliothèque de l'Hôtel de Ville dispose d'un fond très riche, et suggère que la Ville trouve les moyens pour le valoriser.

M. DUCLOUX évoque le prochain salon des "Métiers d'Art 11e" qui se tiendra à partir du 2 février 2017.

Séance levée à 13 heures 05.

Prochaine séance le lundi 20 mars 2017 à 12 heures.

----

**3e COMMISSION**

Réunion du lundi 23 janvier 2017

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Colombe BROSSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Dominique TIBERI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Julie BOILLOT, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 69 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris. - M. PENINO, rapporteur :

**2017 DPE 14** Plan compost 2016 - 2020 : intervention de Mme MOREL. - Réponse de M. PENINO.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat. - Mme BLAUEL, rapporteure :

**2017 DPE 19 - DFA** Convention avec "Eau de Paris" relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : intervention de M. LAURET. - Réponse de Mme BLAUEL.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure :

**2017 PP 2** Modification de la délibération fixant les modalités de rémunération ou de compensation en temps des astreintes, des interventions et des permanences effectuées par certains personnels de la P.P. : intervention de M. JULIEN. - Réponse de M. Serge BOULANGER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité. - Mme KOMITÈS, rapporteure :

**2017 DEVE 46** Création des "Trophées de l'agriculture urbaine" et modalités d'organisation : intervention de Mme MOREL. - Réponse de Mme KOMITÈS.

**2017 DEVE 32** Mise en place de fermes urbaines pédagogiques dans les espaces verts de Paris : intervention de Mme MOREL. - Réponse de Mme KOMITÈS.

**2017 DEVE 22** Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769.000 euros) de 10 jardins partagés (11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e) et de 1 jardin pédagogique (17e) : intervention de Mme MOREL. - Réponse de Mme KOMITÈS.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

**2017 DVD 11** Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire et de l'interopérabilité du réseau parisien de bornes de recharges universelles pour véhicules électriques dénommé Belib' : intervention de M. LAURET. - Réponse de M. NAJDOVSKI.

**2017 DVD 14** Municipalisation du stationnement payant 2018. - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : interventions de MM. TIBERI, LAURET, JULIEN. - Réponses de MM. NAJDOVSKI, Thierry LANGE, Chef du service des déplacements (DVD).

**2017 SG 5** Rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du stationnement urbain de la Ville de Paris concernant les exercices 2010 et suivants : intervention de M. LEFÈVRE.

A noter :

Le projet de délibération **2017 DEVE 28** (Approbation du principe et du financement (15.000 euros) de l'extension du jardin partagé situé dans le square Jules Verne, 19 bis, rue de l'Orillon (11e) est retiré de l'ordre du jour.

Le projet de délibération **2017 DDCT 31** (Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la politique parisienne en matière de propreté) va être ajouté à l'ordre du jour et présenté en 1ère Commission ; il sera rapporté par M. PENINOÛ au nom de la 3e Commission.

Vœux et amendements :

1 amendement technique, 5 vœux rattachés et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe PC-FG, rattaché au projet de délibération 2017 DEVE 22, relatif au jardin du souvenir du cimetière Père Lachaise.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif aux pratiques des forces de l'ordre à l'encontre des migrants en errance.

Divers :

Mme MOREL est intervenue au sujet de la destruction par les autorités, vendredi 20 janvier après-midi, d'un jardin partagé situé dans le 11e arrondissement. Interventions de M. JULIEN, Mme KOMITÈS, M. DARGENT.

Séance levée à 11 heures 42.

Prochaine Commission le lundi 20 mars 2017 à 10 heures 30.

-----

**4e COMMISSION**

Réunion du lundi 23 janvier 2017

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI, MM. Hervé BÉGUÉ, François HAAB, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Mercedes ZUNIGA et M. Bernard DEBRÉ.

Excusé-e-s :

Mmes Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC et M. Christian HONORE.

Absentes :

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ.

\*\*\*\*\*

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 10.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à son ordre du jour (dont 22 projets au Conseil départemental) :

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses :

Mme VERSINI a présenté les projets importants de sa délégation.

**2017 DASES 45 G** : Présentation de la de Charte parisienne de prévention des expulsions. - Intervention de Mme ATALLAH - Réponse de Mme VERSINI et des services de la DASES.

**2017 DASES 58 G** Subventions (72.000 euros) à quatre associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques parisiens (E.P.N.). - Intervention de Mme ATALLAH.

Pas de questions sur les dossiers de Mme OUMER.

Egalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD rapporteure :

Pas de questions sur les 7 dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Prévention spécialisée et intégration. - M. JOMIER en lieu et place de Mme BROSSEL, rapporteure :

Pas de questions sur les 3 dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - M. JOMIER, rapporteur :

**2017 DEVE 25** Signature d'un accord-cadre de collaboration avec AgroParisTech. - Intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

**2017 DASES 10 G** Subvention (11.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC) (19e). - Intervention de Mme STOPPA-LYONNET- Réponse de Mme VERSINI et M. JOMIER.

Puis M. JOMIER rappelle aux membres de la Commission qu'une réunion de présentation du projet Hôtel-Dieu, en présence de la Direction générale de l'A.P.-H.P., se tiendra le jeudi 26 janvier à 16 heures à l'Hôtel de Ville.

Amendements et vœux :

2 amendements techniques, 1 vœu rattaché et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

M. JOMIER a présenté l'amendement technique au projet de délibération **2017 DASES 41 G** Convention de partenariat (13.500 euros) entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et le Département de Paris au titre du projet d'installation de défibrillateurs dans des espaces verts parisiens.

Mme VERSINI a présenté l'amendement technique au projet de délibération **2017 DASES 58 G** Subventions (72.000 euros) à quatre associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques parisiens (E.P.N.).

Mme BIDARD a présenté le vœu au projet de délibération **2017 DDCT 11** Fixation de la redevance annuelle de loyer pour cinq associations intervenant pour l'égalité femmes-hommes et signature de baux. Ce vœu concerne aussi la délégation de M. JULLIARD en 2e Commission.

Mme SOLANS a présenté les 2 vœux du groupe Ecologiste de Paris relatifs :

- aux bidonvilles Roms du Nord parisien.
- à la facilitation des démarches administratives des personnes à mobilité réduite.

Vœu déposé et non présenté :

Vœu de Mme SIMONNET relatif au centre d'accueil et d'hébergement à destination des réfugiés.

Séance levée à 10 heures 20.

Prochaine Commission le lundi 20 mars 2017 à 9 heures.

-----

## **5e COMMISSION**

Réunion du lundi 23 janvier 2017

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN, Alexandre VESPERINI.

Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Frédérique CALANDRA.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Anne TACHÈNE, MM. Jean-Marie LE GUEN, Roger MADEC.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 14 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur :

**2017 DEVE 25** Signature d'un accord-cadre de collaboration avec AgroParisTech : intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE. - Réponse de Mme Caroline GRANDJEAN, Directrice du Logement et de l'Habitat.

Vœux et amendements :

1 amendement technique, 3 vœux rattachés et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

M. CONTASSOT a présenté le vœu du GEP relatif au quartier des Olympiades.

Séance levée à 14 heures 24.

Prochaine Commission le lundi 20 mars 2017 à 14 heures.

**Il faut lire dans le compte rendu de la 5e Commission de la séance des 12, 13 et 14 décembre 2016 que M. Alexandre VESPERINI est excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.**

-----

## **6e COMMISSION**

Réunion du lundi 23 janvier 2017

### Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Nicolas NORDMAN.

### Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Alix BOUGERET.

\*\*\*\*\*

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 40.

### Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 14 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure :

Mme CORDEBARD a présenté les principaux projets de sa délégation et tout particulièrement le **2017 DASCO 1 G** Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018. - Pas d'intervention des membres de la Commission.

Université, vie étudiante, recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Pas de question sur les 4 dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### Vœux et amendements :

6 vœux rattachés et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

4 vœux rattachés concernent le projet **2017 DASCO 1 G** Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018. M. LECOQ a présenté les 2 vœux du groupe les Républicains, Mme SOLANS a présenté le vœu des groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris et M. AQUA celui du groupe Communiste - Front de Gauche. -Interventions de Mmes LANG et SOLANS.

Mme LECUYER a présenté les 2 vœux du groupe les Républicains relatifs :

- à l'amélioration du nettoyage des vitres des écoles parisiennes.

- à l'affectation d'agents spécialisés des écoles maternelles (A.S.E.M.) supplémentaires dans les écoles de plus de 4 classes.

M. AQUA a présenté le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la lutte contre le sexisme dans l'enseignement supérieur et la recherche.

### Vœux déposés et non présentés :

2 vœux rattachés au projet **2017 DASCO 1 G**, déposés par Mme SIMONNET et le groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

Séance levée à 16 heures 16.

Prochaine Commission le 20 mars 2017 à 15 heures 30.

-----

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 23 janvier 2017

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN.

Excusée :

Mme Sandrine CHARNOZ.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 17 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 19 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Sports et tourisme. - M. MARTINS, rapporteur :

**2017 DFA 10** Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur la gestion, la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel de gré à gré avec la SETE : intervention de M. BOUTAULT. - Réponse de M. MARTINS.

**2017 DPA 12** Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarrail (16e). - Marché de travaux. - Indemnisation de la société entreprise générale Léon Grosse : intervention de M. AURIACOMBE. - Réponse de M. MARTINS.

**2017 DJS 108 - DASCO** Convention entre la Ville de Paris, l'Académie de Paris et le Comité National Olympique et Sportif Français pour encourager l'accès à la pratique sportive et soutenir les valeurs de l'Olympisme : intervention de M. AURIACOMBE. - Réponse de M. MARTINS.

Vœux et amendements :

1 amendement technique et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BOUTAULT a présenté le vœu du GEP relatif au projet d'extension du site de Roland-Garros. - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a présenté le vœu des groupes SOCA et PC-FG relatif à la création d'un boulodrome parisien. - Réponse de M. MARTINS.

Les vœux du groupe les Républicains relatifs à la rénovation des équipements du stade Léo Lagrange et aux subventions de la Ville à l'AS Pontoise et à l'AS Alviset ont été évoqués. - Réponse de M. MARTINS.

Séance levée à 17 heures 31.

Prochaine Commission le lundi 20 mars 2017 à 17 heures.

-----

**Listes des membres présents.****Lundi 30 janvier - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Julie BOILLOT, M. Christophe GIRARD, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN.

**Lundi 30 janvier - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M.

François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Julie BOILLOT, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON.

**Mardi 31 janvier - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme

Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Julie BOILLOT, M. Jean-Bernard BROS, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusées :**

Mme Galla BRIDIER, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON.

**Mardi 31 janvier - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOJJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Julie BOILLOT, M. Jean-Bernard BROS, M. Pascal CHERKI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

Mme Galla BRIDIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN

## Annexe n° 1 - Interventions de deux citoyens.

**M. Romain BENMOUSSA.** - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de Paris, nous sommes très honorés d'être devant vous ce matin afin de présenter le fruit de nos réflexions pour faire de Paris la championne du climat. L'avis que nous allons présenter, au nom des 21 membres du panel, est l'aboutissement d'une conférence de citoyens organisée par Célia BLAUDEL, maire-adjointe en charge du climat et de l'eau, dans le cadre de l'écriture du nouveau Plan Climat de Paris. Nous avons été amenés, pendant deux weekends d'information et deux soirées de débat, à réfléchir sur le changement climatique et sur les contributions individuelles et collectives pour y faire face. Nous étions pour la plupart novices en débutant ce processus. Si nous avions connaissance et entendions régulièrement parler du changement climatique, l'urgence de l'enjeu et la nécessité de changer de modèle rapidement n'étaient à l'esprit que de peu d'entre nous.

Il apparaît un double décalage, d'une part, entre l'ampleur de l'enjeu du changement climatique et les moyens mis à notre disposition qui peuvent en première approche apparaître insignifiants face à l'immensité de la tâche à accomplir et l'image de la goutte d'eau dans l'océan est fréquemment revenue dans les échanges entre les citoyens de notre groupe, d'autre part, entre les discours que nous ressentions comme anxiogènes voire catastrophistes sur les conséquences du changement climatique et l'absence de prise de conscience de l'opinion publique quant à l'urgence de la prise en charge par chacun et collectivement de cet enjeu.

Néanmoins, l'information reçue pendant cette conférence nous a conduits à la fois à développer chez nous une véritable envie d'agir et à accepter la modestie des actions que nous pouvons mener comme des résultats obtenus. Plus globalement, nous avons pris conscience du fait que chacun pouvait avoir une contribution dans la lutte contre le changement climatique. Ce processus nous a également rassurés voire déculpabilisés sur notre capacité à agir à tous les niveaux. Peut-être ne sommes-nous pas tous prêts à changer radicalement de mode de vie, mais nous souhaitons chacun contribuer à notre échelle selon nos possibilités.

Nous nous rendons compte que la somme des petites actions individuelles peut initier un changement global et cela nous donne espoir dans notre capacité collective à faire face à l'enjeu et à nous mobiliser. Nous avons ressenti fortement le manque de visibilité et de connaissance par le grand public de l'action de la Ville et des Parisiens. Une question a animé de nombreuses discussions au sein de notre groupe : comment cela se fait-il que nous ne soyons pas plus informés à la fois sur l'enjeu et les actions mises en place ?

Nous avons eu le sentiment d'un émiettement de l'information contre-productif pour son efficacité et l'accès aux ressources disponibles. Pour autant, nous avons découvert à quel point nous n'avons pas à rougir de ce qui est fait en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Paris n'est pas immobile face à cet enjeu, loin de là. Les Parisiens, via l'action municipale et le tissu associatif, mènent de très nombreuses actions.

Cependant, nous nous sommes rendu compte que nous n'en n'avons pas conscience. Certains regrettent également un déficit d'impulsion des pouvoirs publics à l'échelle locale comme nationale, et le fait que la mobilisation citoyenne puisse apparaître comme un palliatif aux moyens disponibles et à une ligne d'action d'envergure et globale des acteurs publics.

Mais nous sommes face à un combat que nous devons mener collectivement de manière solidaire, sachant que les pouvoirs publics ne peuvent pas tout. Nous avons bien conscience des difficultés inhérentes à la mobilisation collective des Parisiens vis-à-vis d'un sujet extrêmement complexe.

Il s'agit en effet, dans un premier temps, d'appréhender un véritable phénomène englobant, au-delà de la question du dérèglement climatique, les enjeux sociaux, le modèle économique, le vivre ensemble et nécessitant une synergie des politiques et actions développées.

En outre, cette mobilisation individuelle comme collective sur le climat ne peut s'arrêter aux frontières parisiennes, s'agissant d'un enjeu global impliquant l'ensemble des Français, des Européens et des habitants du monde.

Enfin, au-delà de notre volonté d'agir, nous pouvons nous sentir découragés face au manque de responsabilité de certains et des comportements qui vont à l'encontre du chemin que nous devons emprunter. Par exemple, les tours de bureaux allumées 24 heures sur 24, les vitrines de commerces éclairées la nuit, les attitudes inciviques et le gaspillage. Nous avons identifié différentes sphères au sein desquelles pourraient se déployer la sensibilisation et les changements de mode de vie des citoyens.

En premier lieu, il y a la sphère du foyer, de l'immeuble et du quartier. Nous nous rendons compte qu'il existe de grandes disparités entre les foyers et même au sein de chaque cellule familiale vis-à-vis de la question climatique.

La sensibilité de chacun à cette question est un facteur incontournable dans le développement de la mobilisation des citoyens.

Nous avons également bien conscience que l'écologie ne constitue pas et ne peut être une priorité pour tous dans la mesure où d'autres enjeux, liés au pouvoir d'achat, aux préoccupations matérielles, peuvent reléguer les questions environnementales et de climat au second plan. En outre, nous avons tous des habitudes ancrées dont il est difficile de se séparer. De ce fait, nous ne pensons pas que l'intérieur du foyer constitue le point d'entrée le plus efficace pour la mobilisation collective.

S'agissant des immeubles, toute une série de mesures que nous proposerons ont en commun d'accompagner les résidents dans une transition vers un habitat plus durable. En premier lieu, le vecteur des réunions de copropriétaires peut être utilisé. Il s'agira d'inciter les syndics à consacrer du temps aux questions environnementales et à la manière dont la gestion des immeubles pourrait être optimisée. Par exemple, les travaux de rénovation ou les économies d'énergie. Il pourrait être développé des outils simples à destination des copropriétés permettant une première estimation des gains environnementaux et financiers que la réalisation de tels ou tels travaux permettrait. Cet outil serait porté par l'Agence parisienne du Climat et constituerait une porte d'entrée concrète vers l'accompagnement que cette agence propose.

Au-delà des propriétaires et de manière à sensibiliser l'ensemble des résidents, nous proposons l'affichage, dans les parties communes, d'une charte d'information claire et complète indiquant les comportements vertueux à respecter dans l'immeuble en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Pour porter cette charte auprès des habitants et ainsi les sensibiliser, un ou plusieurs ambassadeurs du climat pourraient être désignés parmi des volontaires au sein des immeubles. Leur rôle viserait à mobiliser leurs voisins, notamment par des discussions, des ateliers, des diners éco-responsables, et de répondre à leurs interrogations et doutes, que ce soit en termes de tri des déchets, de gestion de la consommation d'énergie, de lutte contre le gaspillage. Nous considérons que ces ambassadeurs permettront en outre de renforcer le lien social dans l'immeuble, tant nous pensons que c'est indispensable à la réussite de cette mobilisation.

S'agissant du quartier, il nous semble tout autant primordial de favoriser le lien social, facteur de réussite de la mobilisation en faveur du climat.

A ce titre, nous appelons de nos vœux le développement d'une culture de la mutualisation. Celle-ci peut se décliner à différents niveaux : les moyens de transport allant plus loin que l'Autolib' et le Vélib'. Nous pensons qu'il serait pertinent de favoriser la possibilité pour les Parisiens de partager des vélos, des voitures à l'échelle de l'immeuble, voire du quartier. On pourrait imaginer la mise en place d'une plate-forme d'échange. On peut aussi imaginer cela concernant les objets, les outils et/ou les compétences.

Nous comptons une forte densité du réseau des bibliothèques municipales. A l'image de celles-ci, nous pourrions créer des "objethèques" sur le modèle des ressourceries existantes, afin d'y mutualiser des ressources, des compétences et de les développer. Ici encore, le lien social serait mis au cœur de la mobilisation.

Enfin, les espaces verts et les jardins. S'il existe des jardins partagés, le peu d'espace libre disponible à Paris rend difficile leur développement à grande échelle. Néanmoins, nous rappelons notre attachement à ce que l'ensemble des Parisiens aient accès à des espaces verts qu'ils puissent s'approprier en les entretenant, en les cultivant et ainsi, recréer un lien direct avec l'environnement.

Aussi, nous souhaiterions que les Parisiens puissent, aux côtés des agents de la Ville, s'impliquer bénévolement dans l'entretien des espaces verts et la végétalisation ou la floraison de Paris.

**Mme Nicole HENRY.** - L'éducation, l'école : nous nous sommes rendu compte qu'il existe, même dans notre Capitale, une inégalité face à l'éducation à la question climatique. Or, en matière de mobilisation citoyenne, tout se décide dès le plus jeune âge. Dans ce contexte, il nous apparaît fondamental de combiner un apprentissage théorique dès l'école primaire, une pratique et un rapport direct à l'environnement et aux pratiques vertueuses. Cela doit passer en complément des cours par des jeux, des ateliers, de nouvelles formes de pédagogie mettant en exergue les expériences concrètes, la stimulation de l'enfant et l'émulation entre les écoles. Il nous semble également important que l'effort réalisé dans Paris en faveur de la végétalisation des espaces publics et des jardins partagés soit également mené au sein des cours d'école, afin que la biodiversité et l'environnement soient des réalités tangibles pour les petits Parisiens.

Au sein de chaque classe, nous souhaiterions que soit créée une fonction de délégué du climat sur le modèle traditionnel du délégué de classe. Il serait le référent de ses camarades sur les comportements vertueux à adopter, à l'image de l'ambassadeur au sein des immeubles présentés ci-dessus. Nous appelons de nos vœux la création d'une mascotte parisienne incarnant de manière ludique et attachante la mobilisation des enfants contre le changement

climatique et accompagnant des actions de sensibilisation et des jeux liés à la question environnementale dans tous les quartiers de Paris et lors des grands événements de la ville.

Enfin, il nous apparaît particulièrement important de mobiliser nos enfants autour d'un imaginaire collectif partagé sur le Paris de demain qui puisse imprégner leur perception et qui se matérialise dans des bonnes pratiques à adopter dès aujourd'hui. A ce titre, les classes de primaire pourraient travailler sur une charte éco-responsable visant à adopter un comportement "vert".

L'entreprise : nous ressentons de fortes disparités entre les entreprises s'agissant de leur avancement sur la transition énergétique. Certaines agissent concrètement. Certaines, conscientes qu'être "green", c'est "bankable", s'attribuent des valeurs éco-responsables. D'autres, enfin, ne font rien. Or, il s'agit là d'un levier de mobilisation important en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Nous proposons la mise en place, dans chaque entreprise, d'une charte des bonnes pratiques en matière de lutte contre le dérèglement climatique, adossée au règlement intérieur. Elle comprendrait quelques règles simples et faciles à respecter qui seraient établies lors d'une réunion du C.H.S.C.T. : par exemple, éteindre systématiquement les lumières comme les ordinateurs, réduire la consommation de papier, valoriser les objets durables.

Parallèlement, nous proposons la mise en place d'un label éco-responsable pour les commerces qui feraient des efforts particuliers pour réduire leur consommation d'énergie. Ce label, matérialisé par un logo sur la vitrine d'un commerce lauréat, donc visible par tous, serait attribué par la mairie d'arrondissement concernée à partir de critères élaborés en concertation avec les associations de commerçants.

La Ville de Paris, les associations : nous constatons que de multiples initiatives sont développées, à la fois par la Ville de Paris et les associations. Parallèlement, nous avons découvert que de nombreuses ressources en termes d'information sont disponibles pour les Parisiens. Or, qu'il s'agisse des actions menées comme des sources d'information, nous avons été frappés par leur manque de notoriété. A l'issue de nos échanges, il apparaît que le problème ne vient donc pas d'une absence d'information, mais d'une difficulté d'accès à celle-ci. L'information sur ce qu'est le changement climatique, sur son impact, mais également sur les initiatives et mobilisations existantes, apparaît dispersée sous une multitude de sites Internet émanant de différents acteurs qui nous apparaissent relativement peu coordonnés.

Notre groupe estime que l'information est le terreau indispensable de toute mobilisation citoyenne de grande ampleur. Nous souhaiterions donc, à ce sujet, que soit créé un portail unique qui fasse le lien entre toutes les ressources disponibles. Cette porte d'entrée viserait à réunir l'ensemble des acteurs agissant en cette matière sous une seule bannière. Toutes les thématiques ayant trait à l'enjeu climatique y seraient regroupées : alimentation, rénovation énergétique, transport, tissu associatif, initiatives dans chaque quartier. Néanmoins, si la communication via les supports digitaux est incontournable, elle ne peut se suffire à elle-même. Il apparaît fondamental que ces efforts d'information soient couplés avec de véritables campagnes de communication grand public, à grande échelle, permettant de toucher tous les Parisiens. A cette fin, nous appelons de nos vœux une large campagne d'affichage sur les grands enjeux de la question climatique et les actions que la Ville met en place.

Au-delà des moyens et de la nécessaire diffusion de l'information, il nous semble nécessaire d'inscrire la mobilisation des citoyens en faveur du climat dans un imaginaire collectif propre à susciter l'évolution des normes sociales. La construction de cet imaginaire se fera notamment en associant et en mobilisant toutes les formes de culture et des arts aux actions menées. Le recours à la coercition dans le changement des comportements est un sujet qui divise le groupe. Certains se prononcent en faveur de mesures punitives, comme des amendes, des taxations sur les 4x4, etc., lorsque d'autres préfèrent insister sur les gratifications, comme une réduction des impôts locaux en cas de comportement vertueux.

La place du tissu associatif fait consensus comme véritable levier de mobilisation. A nos yeux, seule l'action conjuguée des pouvoirs publics et des associations peut faire naître une sensibilisation pérenne et efficace.

**Tableau récapitulatif des absences de l'année 2016.**

Séance des 15 et 16 février
<p style="text-align: center;"><b>Lundi 15 février - Matin</b></p> <p><b>Excusés au sens du règlement :</b></p> <p>Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.</p> <p><b>Excusé :</b></p> <p>M. Jean-François MARTINS.</p> <p><b>Absents :</b></p> <p>Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK.</p> <p style="text-align: center;"><b>Lundi 15 février - Après-midi</b></p> <p><b>Excusés au sens du règlement :</b></p> <p>Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p>Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-François MARTINS.</p> <p><b>Absents :</b></p> <p>M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI.</p> <p style="text-align: center;"><b>Mardi 16 février - Matin</b></p> <p><b>Excusés au sens du règlement :</b></p> <p>Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p>M. Jean-Noël AQUA, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Yann WEHLING.</p> <p><b>Absents :</b></p> <p>Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI.</p> <p style="text-align: center;"><b>Mardi 16 février - Après-midi</b></p> <p><b>Excusés au sens du règlement :</b></p> <p>M. Jérôme DUBUS, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.</p> <p><b>Excusée :</b></p> <p>Mme Myriam EL KHOMRI.</p> <p><b>Absents :</b></p> <p>M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI.</p>

Séance des 29, 30 et 31 mars

**Mardi 29 mars - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mardi 29 mars - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 30 mars - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nathalie FANFANT, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 30 mars - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Nathalie FANFANT, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

Séance des 17 et 18 mai

**Mardi 17 mai - Matin**

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Leïla DIRI, Mme Fadila MÉHAL.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT.

**Absent :**

M. Thomas LAURET.

**Mardi 17 mai - Après-midi**

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Leïla DIRI, Mme Fadila MÉHAL.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 18 mai - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 18 mai - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Patrick KLUGMAN.

**Séance des 13 et 14 juin**

**Lundi 13 juin - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Galla BRIDIER, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Annick LEPETIT, M. Atanase PÉRIFAN, M. Yves POZZO di BORGIO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yann WEHRLING.

**Lundi 13 juin - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Galla BRIDIER, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Léa FILOCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Atanase PÉRIFAN, M. Yves POZZO di BORGIO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yann WEHRLING.

**Mardi 14 juin - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Delphine BÜRKL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Annick LEPETIT, Mme Carine PETIT, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Yann WEHRLING.

**Mardi 14 juin- Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Delphine BÜRKL, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne-Christine LANG, Mme Annick LEPETIT, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yann WEHRLING.

**Séance des 4, 5 et 6 juillet**

**Lundi 4 juillet - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Lundi 4 juillet - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mardi 5 juillet - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Patrick BLOCHE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Caroline MÉCARY.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mardi 5 juillet - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mercredi 6 juillet - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Séance des 26, 27 et 28 septembre**

**Lundi 26 septembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusées :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Lundi 26 septembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusées :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mardi 27 septembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick OLIVIER, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusées :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Anne TACHÈNE

**Mardi 27 septembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick OLIVIER, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusés :**

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

**Absente :**

Mme Yamina BENGUIGUI.

**Mercredi 28 septembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, M. Roger MADEC, Mme Annick OLIVIER, Mme Danièle PREMEL, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

**Séance des 7, 8 et 9 novembre**

**Lundi 7 novembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Julie BOILLLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne SOUYRIS, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

**Absent :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Lundi 7 novembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Julie BOILLLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne SOUYRIS, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

**Absente :**

Mme Yamina BENGUIGUI.

**Mardi 8 novembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Julie BOILLOT, Mme Sandrine CHARNOZ, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Franck LEFEVRE, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Patrick BLOCHE, M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

**Absent :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Mardi 8 novembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Franck LEFEVRE, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE.

**Absentes :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI.

**Mercredi 9 novembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLOT, M. François-David CRAVENNE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, M. Franck LEFEVRE, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

**Absents :**

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK.

**Mercredi 9 novembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLOT, M. François-David CRAVENNE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Franck LEFEVRE, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusés :**

M. Pierre CHARON, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Laurence

GOLDGRAB, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

**Absents :**

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK.

**Séance des 12, 13 et 14 décembre**

**Lundi 12 décembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Julie BOILLOT, M. Jacques BOUTAULT, M. Claude DARGENT, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nawel OUMER, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric PÉCHENARD.

**Absent :**

M. Pierre LELLOUCHE.

**Lundi 12 décembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Jacques BOUTAULT, M. Claude DARGENT, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Frédéric PÉCHENARD.

**Absent :**

M. Pierre LELLOUCHE.

**Mardi 13 décembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Jacques BOUTAULT, Mme Frédérique CALANDRA, M. Claude DARGENT, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Yann WEHRLING.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mardi 13 décembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Jacques BOUTAULT, Mme Frédérique CALANDRA, M. Claude DARGENT, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT, M. Frédéric PÉCHENARD.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

**Mercredi 14 décembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Claude DARGENT, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Buon Huong TAN.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Olga JOHNSON, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Yann WEHLING.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								Alimentation durable et agriculture urbaine.			
1	3	1	1	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, GAILLANNE, LE RESTE	V	2017 DEVE 50	relatif à la création de Halles Alimentaires dans les quartiers politiques de la Ville.	BLAUUEL, KOMITES	Adopté (amendé)	30/01/17
1	3	2	2	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE, GAILLANNE	V	2017 DEVE 50	relatif à l'accès à une alimentation de qualité pour tous.	BLAUUEL, KOMITES	Adopté (amendé)	30/01/17
1	3	3	3	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DEVE 24	relatif à la précarité alimentaire.	BLAUUEL	Adopté	30/01/17
3	3, 7	4		Exécutif		A	2017 DEVE 22	Amendement technique.	KOMITES, VERON	Adopté	30/01/17
		93		LR	SAINT-ETIENNE	A	2017 DEVE 22	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Rejeté	30/01/17
								Débat organisé sur la stratégie Paris Piétons.			
1	3	5	4	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, BRIDIER	V	2017 DVD 5	relatif à un espace public centré sur les besoins des piétons.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	30/01/17
1	3	6	5	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, BRIDIER	V	2017 DVD 5	relatif aux feux tricolores.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	30/01/17
3	3	7		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DVD 5	relatif à l'extension de voies piétonnes.	NAJDOVSKI	Retiré	30/01/17
3	3	8		RG-CI	BROS, TAN	V	2017 DVD 5	relatif aux revêtements des trottoirs parisiens.	NAJDOVSKI	Retiré	30/01/17
1	3	9		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DVD 5	relatif à la prise en compte de la mixité des publics.	NAJDOVSKI	Retiré	30/01/17
3	3	10		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2017 DVD 5	relatif à une stratégie globale et concertée des déplacements.	NAJDOVSKI	Rejeté	30/01/17
	3	95	6	Exécutif		VNR		relatif à la mobilité et à la lutte contre la pollution atmosphérique.	NAJDOVSKI	Adopté	30/01/17
1	3	11		LR	MONTANDON	V	2017 DVD 5	relatif à la rénovation de la voirie (12e).	NAJDOVSKI	Rejeté	30/01/17
1	3	12		UDI - MODEM	GALLOIS, AZIERE, GATEL, DIRI, HAAB, HELARD, JEGO, NAHMIA, POZZO DI BORGO, TACHENE	V	2017 DVD 5	relatif à l'état général des trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	30/01/17
	3	12bis	7	Exécutif		V	2017 DVD 5	En réponse aux V7, V8, V9, V11 et V12.	NAJDOVSKI	Adopté	30/01/17
4	4	13	8	GEP	SOLANS, ATALLAH	VNR		relatif aux démarches administratives des personnes à mobilité réduite.	JOMIER	Adopté	30/01/17

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	4	14		PCF-FG	BEGUE, BONNET- OUALDJI	VNR		relatif à l'Hôtel Dieu.	JOMIER	Retiré de l'ODJ	30/01/17
1	4	15		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'avenir de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.	JOMIER	Rejeté	30/01/17
1	4	16		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, MONTANDON, TREMÈGE, GOUJON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	V	2017 DFPE 31	relatif au maintien et aux tarifs des Jardins d'enfants.	OUMER	Rejeté	30/01/17
4	4	17-G		Exécutif		A	2017 DASES 58-G	Amendement technique.	VERSINI	Adopté	30/01/17
4	4	18	9	GEP	SOUYRIS, BRIDIER	VNR		relatif aux bidonvilles roms du nord parisien.	VERSINI	Adopté (amendé)	30/01/17
1	4	19	10	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL, BEGUE	VNR		relatif aux "boîtes à dons" de l'association "Règles élémentaires".	VERSINI	Adopté (amendé)	30/01/17
3	4	20		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif aux interpellations des migrants en errance.	VERSINI	Retiré	30/01/17
3	4	21		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au campement rues Pajol et Philippe de Girard (18e).	VERSINI	Rejeté	30/01/17
4	4	22		LR	PAWLIK, BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au centre d'accueil et d'hébergement pour les réfugiés.	VERSINI	Rejeté	30/01/17
1	4	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la politique pour les sans-abri.	VERSINI	Retiré	30/01/17
1	4	24		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la solidarité envers les exilés.	VERSINI	Rejeté	30/01/17
	4	24bis	11	Exécutif		VNR		Relatif à l'accueil des réfugiés à Paris.	VERSINI	Adopté	30/01/17
4	4, 3	25-G		Exécutif		A	2017 DASES 41-G	Amendement technique.	JOMIER, KOMITES	Adopté	30/01/17
5	5	26-G	1-G	PCF-FG, SOCA, GEP, RG-CI	BONNET-OUALDJI, FERAUD, SOUYRIS, BELLIARD, BROS	V	2017 DLH 3-G	relatif au financement du logement social par la Région.	BROSSAT	Adopté	30/01/17
5	5	27	12	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la rénovation des immeubles sociaux et à la révision du Plan Climat.	BROSSAT	Adopté (amendé)	30/01/17
5	5	28	13	GEP	BRIDIER	VNR		relatif au financement des projets d'habitat participatif.	BROSSAT	Adopté (amendé)	30/01/17

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	5	29	14	LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, BUFFETEAU, CEYRAC, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif au square du Clos-Feuquières.	BROSSAT	Adopté	30/01/17
1	5	30		UDI - MODEM	AZIERE, HELARD, GATEL	VNR		relatif à la régulation de la location de courte durée de meublés touristiques.	BROSSAT	Rejeté	30/01/17
	5	30bis	15	Exécutif		VNR		En réponse au V30.	BROSSAT	Adopté	30/01/17
	5	96		LR		A			BROSSAT	Rejeté	30/01/17
								<b>Proposition de délibération. Transformer le périphérique et les coupures urbaines de Paris.</b>			
	5	92		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, CONTASSOT, BRIDIER, GLEIZES, JULIEN	A	LR1	relatif aux 4 articles du délibéré :	MISSIKA	Adopté	31/01/17
	5	97	16	Exécutif		V	LR1	relatif à l'avenir du Boulevard périphérique.	MISSIKA	Adopté	31/01/17
5	5	31	17	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif aux parcelles 16, rue de Belfort et 65/67 rue Léon Frot (11e).	MISSIKA	Adopté	30/01/17
5	5	32	18	GEP	CONTASSOT, ATALLAH	VNR		relatif au quartier des Olympiades (13e).	MISSIKA	Adopté	30/01/17
3	5	33	19	LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à l'héliport de Paris.	MISSIKA	Adopté	30/01/17
7	5	34		LR	MONTANDON	VNR		relatif à la rénovation des équipements du stade Léo Lagrange (12e).	MISSIKA	Rejeté	30/01/17
1	5	35	20	UDI - MODEM	NAHMIA, TACHENE	VNR		relatif à l'esthétique du mobilier urbain parisien.	MISSIKA	Adopté (amendé)	30/01/17
5	5, 3	36		Exécutif		A	2017 SG 2	Amendement technique.	MISSIKA, BLAUDEL	Adopté	30/01/17
5	5, 4	37		LR	MONTANDON	V	2017 DLH 51	relatif à l'enquête publique.	BROSSAT, VERSONI	Rejeté	30/01/17
6	6	38-G		GEP, SOCA	BRIDIER, LEJOINDRE	V	2017 DASCO 1-G	relatif aux collèges Coysevox, Bertoz, Gérard Philippe et Marie Curie (18e).	CORDEBARD	Retiré	30/01/17

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	6	39-G		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PREMEL, AQUA	V	2017 DASCO 1-G	relatif à l'expérimentation "Multi collèges" (18e).	CORDEBARD	Retiré	30/01/17
6	6	40-G		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DASCO 1-G	relatif à la mixité sociale.	CORDEBARD	Retiré	30/01/17
6	6	41-G		NI	SIMONNET	V	2017 DASCO 1-G	relatif au périmètre des bi secteurs et aux critères d'affectation.	CORDEBARD	Rejeté	30/01/17
6	6	42-G		LR	KUSTER, BOUGERET	V	2017 DASCO 1-G	relatif au 17ème arrondissement.	CORDEBARD	Rejeté	30/01/17
6	6	43-G		LR	BOURNAZEL, HONORE	V	2017 DASCO 1-G	relatif au 18ème arrondissement.	CORDEBARD	Rejeté	30/01/17
	6	43bis G	2-G	Exécutif		V	2017 DASCO 1-G	En réponse au V43.	CORDEBARD	Adopté	30/01/17
6	6	44		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au nettoyage des vitres des écoles.	CORDEBARD	Rejeté	30/01/17
6	6	45		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux ASEM dans les écoles de plus de 4 classes.	CORDEBARD	Rejeté	30/01/17
6	6	46	21	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA, BEGUE	VNR		relatif au sixième dans l'enseignement supérieur et la recherche.	LEMARDELEY	Adopté	30/01/17
7	7	47	22	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux journalistes et auteurs turcs persécutés.	KLUGMAN	Adopté	30/01/17
7	7	48		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux arrestations de Kameleddine Fekhar et de ses camarades en Algérie.	KLUGMAN	Retiré	30/01/17
7	7	49	23	SOCA, PCF- FG	DAGNAUD, TINTI	VNR		relatif à la création d'un bouledrome (19e).	MARTINS	Adopté	31/01/17
7	7	50		GEP	CONTASSOT	VNR		relatif aux travaux d'extension de Roland-Garros.	MARTINS	Rejeté	31/01/17
7	7	51		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au subventionnement d'associations sportives du 5ème.	MARTINS	Rejeté	31/01/17
1	7	52		LR, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE	VNR		relatif à la réforme des maisons des associations.	VERON	Rejeté	31/01/17
7	7	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un "fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne".	VERON	Retiré	31/01/17
	7	53bis	24	Exécutif		VNR		En réponse au V53.	VERON	Adopté	31/01/17
7	7, 5	54		Exécutif		A	2017 DPA 12	Amendement technique.	MARTINS, MISSIKA	Adopté	31/01/17

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	7, 1, 3	55	25	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ	V	2017 DFA 10	relatif à la valorisation de la Tour.	MARTINS, BARGETON, KOMITES	Adopté (amendé)	31/01/17
1	7, 1, 3	56	26	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ	V	2017 DFA 10	relatif à la rénovation de la Tour.	MARTINS, BARGETON, KOMITES	Adopté (amendé)	31/01/17
1	7, 1, 3	57	27	UDI - MODEM	AZIERE, POZZO DI BORGIO, JEGO	V	2017 DFA 10	relatif à l'adaptation de la grille tarifaire.	MARTINS, BARGETON, KOMITES	Adopté	31/01/17
1	1	58	28	SOCA, GEP, PCF-FG, RG-CI	FERAUD, SOUYRIS, BELLARD, BONNET-OUALALDJ, BROS	VNR		relatif au transfert d'une fraction de la CVAE à la région Ile-de-France.	BARGETON	Adopté	31/01/17
1	1	59		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au bilan social.	GREGOIRE	Rejeté	31/01/17
1	1	60	29	LR	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à la création d'un emplacement dédié au commerce ambulant (17e).	POLSKI	Adopté	31/01/17
1	1	61	30	SOCA	DAGNAUD, FILOCHE	VNR		relatif à la restructuration du groupe Vivarte.	VERON	Adopté	31/01/17
1	1	62		PCF-FG	BEGUE, BONNET-OUALALDJ	VNR		relatif au bureau de poste de Plaisance.	VERON	Retiré de l'ODJ	30/01/17
1	1, 5	63	31	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ	V	2017 DFA 8	relatif à la mobilisation des logements vacants et des résidences secondaires.	BARGETON, BROSSAT	Adopté	31/01/17
2	2	64		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, MEES, SOLANS, BELLARD	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.	JULLIARD	Rejeté	31/01/17
4	2	65		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à la dénomination "fête de la Sainte-Catherine".	JULLIARD	Rejeté	31/01/17
2	2	66	32	LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, CRAVENNE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la dénomination "Ousmane Sow" dans le 15e.	JULLIARD	Adopté	31/01/17
1	2	67	33	UDI - MODEM	MEHAL, JOHNSON, HAAB, LECOUTURIER, GATEL, TACHENE, HELARD	VNR		relatif à une dénomination à Malek Chebel.	JULLIARD	Adopté	31/01/17

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2	68	34	UDI - MODEM, LR	MEHAL, BOURNAZEL	VNR		relatif au Musée de Montmartre.	JULLIARD	Adopté (amendé)	31/01/17
1	2	69	35	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'affectation des locaux 190 bd de Charonne (20e).	JULLIARD	Adopté	31/01/17
2	2	70	36	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à une dénomination "Sonia Rykiel" dans le 6e.	VIEU-CHARIER	Adopté	31/01/17
2	2	71	37	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALALDJ	VNR		relatif à une dénomination "Denise Ginolli" dans le 12e.	VIEU-CHARIER	Adopté	31/01/17
2	2	72	38	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALALDJ	VNR		relatif à la dénomination "Victor Perez" d'un futur équipement (12e).	VIEU-CHARIER	Adopté	31/01/17
2	2	73	39	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ, PRIMET, BEGUE	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à Françoise Mallet-Joris.	VIEU-CHARIER	Adopté	31/01/17
5	2, 5	74	40	LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, BUFFETEAU, COURTOIS	V	2017 DLH 30	relatif à un réaménagement paysager.	JULLIARD, BROSSAT	Adopté (amendé)	31/01/17
3	3	75		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à l'implantation de caméras de vidéoprotection aux abords du collège Pierre Alviset.	BROSSEL	Rejeté	31/01/17
3	3	76		LR	GOUJON, KOSCIUSKO-MORIZET, LELLOUCHE, GOASGUEN, LEGARET, d'HAUTESERRE, BURKLI, PECHENARD, PAWLIK	VNR		relatif aux arrêtés antimédecité.	BROSSEL	Rejeté	31/01/17
3	3	77		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'occupation illégale du domaine public.	BROSSEL	Rejeté	31/01/17
1	3	78		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la tranquillité publique du quartier Barbès-Château Rouge.	BROSSEL	Rejeté	31/01/17
3	3	79		LR	GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	VNR		relatif à la tarification des appels non urgents de la Préfecture de police.	BROSSEL	Rejeté	31/01/17

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	80	41	LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la surveillance des "points écoles" (16e).	BROSSEL	Adopté	31/01/17
3	3	81	42	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	V	2017 DEVE 2	relatif au jardin du souvenir du cimetière Père Lachaise.	KOMITES	Adopté (amendé)	31/01/17
3	3	82		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'opération "Recyclons nos sapins".	KOMITES	Retiré	31/01/17
3	3	83		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, BUFFETEAU, EVREN, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation de la coulée verte.	KOMITES	Rejeté	31/01/17
3	3	84	43	LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au développement de l'autopartage.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	31/01/17
3	3	85		LR	HONORE	VNR		relatif au fonctionnement des transports publics Porte de Saint-Ouen / Porte Montmartre (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	31/01/17
1	3	86		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, GALLOIS, HAAB, JEGO, TACHENE	VNR		relatif aux conséquences de la fermeture des voies sur berges rive droite.	NAJDOVSKI	Rejeté	31/01/17
1	3	87		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, AZIERE, HAAB, HELARD, JEGO, JOHNSON, NAHMAS, POZZO DI BORGO, TACHENE	VNR		relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de la RATP et de la SNCF.	NAJDOVSKI	Rejeté	31/01/17
	3	87 bis	44	Exécutif		VNR		En réponse au V87.	NAJDOVSKI	Adopté	31/01/17
1	3	88	45	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux comptes du service Autolib'.	NAJDOVSKI	Adopté	31/01/17

Com <sup>o</sup> de dépôt	Com <sup>o</sup> ODJ	N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N <sup>o</sup> délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	3	98		Exécutif		A	2017 DVD 14	Amendement technique.	NAJDOVSKI, BARGETON	Adopté	31/01/17
3	3, 1	89		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	V	2017 DVD 14	relatif au stationnement résidentiel.	NAJDOVSKI, BARGETON	Retiré	31/01/17
	3,1	89bis	46	Exécutif		V	2017 DVD 14	En réponse au V89.	NAJDOVSKI, BARGETON	Adopté	31/01/17
1	3	90	47	PCF-FG	LE RESTE, BONNET- OUALDI	V	2017 DVD 14	relatif au financement des aménagements cyclables.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	31/01/17
	3	94				A	2017 DPE 20	Amendement technique.	PENINO	Adopté	31/01/17
3	3	91		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux "agents de propreté du 21e siècle".	PENINO	Retiré	31/01/17

Tableau des votes des groupes politiques.

Cours de l'après-midi	Cours du matin	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Etas	A. V. Vint. LR	N° déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
								Alimentation durable et agriculture urbaine.																	
1	3	1	1	PCF-FG	HONNET-OURALDI, GAILLANNE, LE RESTE	V	2017 DEVE 50	relatif à la création de Halles Alimentaires dans les quartiers politiques de la ville	BLAUDEL, KOMITES	Adopté (amendé)	30 01 17														
1	3	2	2	PCF-FG	HONNET-OURALDI, LE RESTE, GAILLANNE	V	2017 DEVE 50	relatif à l'accès à une alimentation de qualité pour tous	BLAUDEL, KOMITES	Adopté (amendé)	30 01 17								X	X					
	3						2017 DEVE 50		BLAUDEL, KOMITES	Adopté (amendé)	30 01 17														
1	3	3	3	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DEVE 24	relatif à la sécurité alimentaire	BLAUDEL	Adopté	30 01 17														
	3						2017 DEVE 24		BLAUDEL	Adopté	30 01 17													X	
	3						2017 DPE 14		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
	3						2017 DEVE 21		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
3, 7	4			Exécutif		A	2017 DEVE 22	Amendement technique	KOMITES, VERON	Adopté	30 01 17												X		
3, 7	93			LR	SAINT-ETIENNE	A	2017 DEVE 22	Amendement technique	NAJDOVSKI	Rejeté	30 01 17	X				X		X							
							2017 DEVE 22		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														
							2017 DEVE 25		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
							2017 DEVE 32		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
							2017 DEVE 41		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
							2017 DEVE 42		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
							2017 DEVE 43		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
							2017 DEVE 44		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
							2017 DEVE 46		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
							2017 DEVE 47		BLAUDEL	Adopté	30 01 17														X
								Débat organisé sur la stratégie Paris Plémons.																	
1	3	5	4	GEP	BELLIARD, SOLYRIS, BRIDIER	V	2017 DVD 5	relatif à un espace public dédié aux besoins des piétons.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	30 01 17														
1	3	6	5	GEP	BELLIARD, SOLYRIS, BRIDIER	V	2017 DVD 5	relatif aux feux tricolores	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	30 01 17									X					
3	3	7		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DVD 5	relatif à l'extension de zones piétonnes	NAJDOVSKI	Retiré	30 01 17														
1	3	8		RG-CI	BROS, TAN	V	2017 DVD 5	relatif aux revêtements des trottoirs parisiens	NAJDOVSKI	Retiré	30 01 17														
1	3	9		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DVD 5	relatif à la prise en compte de la santé des piétons	NAJDOVSKI	Retiré	30 01 17														
1	3	10		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, d'HAUTESERRE, HURTEL, GOMON, GOASGUEN, KUSTER	V	2017 DVD 5	relatif à une stratégie globale et concertée des déplacements	NAJDOVSKI	Rejeté	30 01 17	X			X		X		X						
1	3	11		LR	MONTAMONDON	V	2017 DVD 5	relatif à la rénovation de la zone (12e)	NAJDOVSKI	Rejeté	30 01 17	X			X		X		X						
1	3	12		UDI - MODEM	GALLOIS, AZIBRE, GATEL, PIRI, HAAM, HELLARD, JEGO, MAHMAS, POZZO DI BORGIO, TACHENE	V	2017 DVD 5	relatif à l'état général des trottoirs	NAJDOVSKI	Rejeté	30 01 17	X			X		X		X						
3	12bis	6		Exécutif		V	2017 DVD 5	En réponse aux V7, V8, V9, V11 et V12	NAJDOVSKI	Adopté	30 01 17										X			X	
3	95	7		Exécutif		VNR		relatif à la mobilité et à la lutte contre la pollution atmosphérique	NAJDOVSKI	Adopté	30 01 17										X		X		
	3						2017 DVD 5		NAJDOVSKI	Adopté	30 01 17														X
	4						2017 DASES 16 G		BROSSEL	Adopté	30 01 17														X
	4						2017 DASES 17 G		JOMIER	Adopté	30 01 17														X

Cenr de dépôt	Cenr OMI	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnc. LR	N° d'OB	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modern		les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
4	4	13	8	GEF	SOLANS, ATALLAH	VNR		relatif aux démarches administratives des personnes à mobilité réduite	JOMIER	Adopté	30 01 17														
1	4	14		PCF-FG	BEGUE, BONNET-OLALDI	VNR		relatif à l'Unité Dica	JOMIER	Retiré	30 01 17														
1	4	15		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'avenir de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	JOMIER	Rejeté	30 01 17		X		X		X		X					X	
	4						2017 DPPE 21		OLMER	Adopté	30 01 17														
1	4	16		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, MONTANDON, TREMEGE, GOUJON, BOURNAZEL, ORGHENA, PERRIERAN	V	2017 DPPE 31	relatif au maintien et aux tarifs des Jardins d'enfants	OLMER	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X							
	4						2017 DPPE 31		OLMER	Adopté	30 01 17														X
4	4	17-G		Exécutif		A	2017 DASES 38-G	Amendement technique	VERSINI	Adopté	30 01 17														X
	4						2017 DASES 38-G		VERSINI	Adopté	30 01 17														X
4	4	18	9	GEF	SOUYRIS, BRIDIER	VNR		relatif aux bidons HES cont. du nord parisien	VERSINI	Adopté (amendé)	30 01 17										X	X			
1	4	19	10	PCF-FG	BONNET-OLALDI, FREMEL, BEGUE	VNR		relatif aux "boîtes à dons" de l'association "Règles élémentaires"	VERSINI	Adopté (amendé)	30 01 17												X		
3	4	20		GEF	SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif aux interpellations des migrants en France	VERSINI	Retiré	30 01 17														
3	4	21		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au component rues Pajot et Philippe de Girard (18e)	VERSINI	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X							
4	4	22			PAWLIK, BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au centre d'accueil et d'accompagnement pour les réfugiés	VERSINI	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X							
1	4	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la politique pour les sans-abri	VERSINI	Retiré	30 01 17														
1	4	24		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la solidarité envers les exilés	VERSINI	Rejeté	30 01 17										X	X			
	4	24bis	11	Exécutif		VNR		Relatif à l'accueil des réfugiés à Paris	VERSINI	Adopté	30 01 17												X		
	4.1						2017 DASES 46-G		VERSINI, GREGOIRE	Adopté	30 01 17														
	4.2						2017 DU 14		BIDARD, VIEU-CHARIER	Adopté	30 01 17														
4	4.1	25-G1		Exécutif		A	2017 DASES 41-G	Amendement technique	JOMIER, KOMITES	Adopté	30 01 17														
	4.3						2017 DASES 41-G		JOMIER, KOMITES	Adopté	30 01 17														
	4.5						2017 DASES 45-G		VERSINI, BROSSAT	Adopté	30 01 17														X
	5						2017 DLH 14		BROSSAT	Adopté	30 01 17														
	5						2017 DLH 22		BROSSAT	Adopté	30 01 17										X	X			
	5						2017 DLH 28		BROSSAT	Adopté	30 01 17										X	X			
	5						2017 DLH 43		BROSSAT	Adopté	30 01 17										X	X		X	
	5						2017 DLH 48		BROSSAT	Adopté	30 01 17										X	X		X	
5	5	26-G	1-G	PCF-FG, SOCA, GEP, RG-CI	BONNET-OLALDI, FERAUD, SOUYRIS, BELLARD, IROS	V	2017 DLH 3-G	relatif au financement du logement social par la Région	BROSSAT	Adopté	30 01 17										X	X			
	5						2017 DLH 3-G		BROSSAT	Adopté	30 01 17														
5	5	27	12	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la réovation des immeubles sociaux et à la révision du Plan Climat	BROSSAT	Adopté (amendé)	30 01 17														
5	5	28	13	GEF	BRIDIER	VNR		relatif au financement des projets d'habitat participatif	BROSSAT	Adopté (amendé)	30 01 17										X	X			
3	5	29	14	LR	GOUJON, LAMOURE, de CLERMONT-TONNERRE, RUFFEFAU, CYRAC, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif au square du Clos-Féoprières	BROSSAT	Adopté	30 01 17	X		X	X		X							X	
1	5	30		UDI-MODEM	AZIERE, HELARD, GATEL	VNR		relatif à la régulation de la location de courte durée de logements touristiques	BROSSAT	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X						X	
	5	96		LR		A			BROSSAT	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X				X			

Cron° de dépôt	Cron° OJJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vot. LR	N° délib.	Objet	Auteurs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
	5	30bis	15	Exécutif		VNR		En réponse au VNI	BROSSAT	Adopté	30 01 17											X	X		
	5						2017 DU 30		MISSIKA	Adopté	30 01 17											X		X	
	5						2017 DU 30		MISSIKA	Adopté	30 01 17														
	5						2017 DU 31		MISSIKA	Adopté	30 01 17														
	5						2017 DU 34		MISSIKA	Adopté	30 01 17														
	5						2017 DU 72		MISSIKA	Adopté	30 01 17														
								Proposition de délibération. Transformer le périphérique et les coupures urbaines de Paris.																	
	5	92		GEF	BELLIARD, SOLYBIS, CONFASSOT, BRIDIER, GLEIZES, JULIEN	A	LR1	relatif aux 4 articles du délibéré	MISSIKA	Adopté	31 01 17					X				X			X	X	
	5	97	16	Exécutif		V	LR1	relatif à l'avenue du Boulevard périphérique	MISSIKA	Adopté	31 01 17											X	X		
	5						LR 1		MISSIKA	Adopté	31 01 17	X		X		X		X							
5	5	31	17	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif aux parcelles 16, rue de Belfont et 65 67 rue Léon Frost (11e)	MISSIKA	Adopté	30 01 17														X
5	5	32	18	GEF	CONFASSOT, ATALLAH	VNR		relatif au quartier des Olympiades (13e)	MISSIKA	Adopté	30 01 17														X
3	5	33	19	LR	GGUION, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, BIFFETEAU, COURFOIS	VNR		relatif à l'équipement de Paris	MISSIKA	Adopté	30 01 17														X
7	5	34		LR	MONTANDON	VNR		relatif à la rénovation des équipements du stade Léon Lagrange (12e)	MISSIKA	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X			X				
1	5	35	20	UDI - MODEM	NAHMAS, TACHENE	VNR		relatif à l'entretien du mobilier urbain parisien	MISSIKA	Adopté (amendé)	30 01 17														
	5	36		Exécutif		A	2017 SG 2	Aménagement technique	MISSIKA, BLAUJEL	Adopté	30 01 17														
	5						2017 SG 2		MISSIKA, BLAUJEL	Adopté	30 01 17														
	5						2017 DU 74		MISSIKA, NADJOVSKI	Adopté	30 01 17											X		X	
5	5.4	37		LR	MONTANDON	V	2017 DLH 51	relatif à l'enquête publique	BROSSAT, VERSINI	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X		X					
	5						2017 DLH 51		BROSSAT, VERSINI	Adopté	30 01 17														X
6	6	38-G		GEF, SOCA	BRIDIER, LEJOINDRE	V	2017 DASCO 1-G	relatif aux collèges Cozyrevos, Béralin, Gérard Philippe et Marie Curie (18e)	CORDEBARD	Retiré	30 01 17														
6	6	39-G		PCF-FG	BONNET-DUALDI, PREMEL, AQUA	V	2017 DASCO 1-G	relatif à l'expérimentation "Multi collèges" (18e)	CORDEBARD	Retiré	30 01 17														
6	6	40-G		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DASCO 1-G	relatif à la réussite sociale	CORDEBARD	Retiré	30 01 17														
6	6	41-G		NI	SIMONNET	V	2017 DASCO 1-G	relatif au périmètre des bi-secteurs et aux critères d'affectation	CORDEBARD	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X		X		X		X	
6	6	42-G		LR	KUSTER, ROUGERET	V	2017 DASCO 1-G	relatif au 17ème arrondissement	CORDEBARD	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X		X					
6	6	43-G		LR	BOURNAZEI, HONORE	V	2017 DASCO 1-G	relatif au 18ème arrondissement	CORDEBARD	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X		X					

Com <sup>n</sup> de dépôt	Com <sup>n</sup> OBJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vot. LR	N° d'ÉR	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
6	43bis G		2-G	Exécutif		V	2017 DASCO 1-G	En réponse au V41	CORDEBARD	Adopté	30 01 17										X		X		
6							2017 DASCO 1-G		CORDEBARD	Adopté	30 01 17				X							X	X		
6	6	44		LR	BERTHOUD	VNR		relatif au nettoyage des vitres des écoles	CORDEBARD	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X							
6	6	45		LR	BERTHOUD	VNR		relatif aux ASEM dans les écoles de plus de 4 classes	CORDEBARD	Rejeté	30 01 17	X		X		X		X							
6							2017 DAE 47		LEMARDELEY	Adopté	30 01 17												X		
6	6	46	21	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, BEGUE	VNR		relatif au système dans l'enseignement supérieur et la recherche	LEMARDELEY	Adopté	30 01 17												X	X	
7							2017 DGR18		KLUGMAN	Adopté	30 01 17														X
7	7	47	22	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux journalistes et auteurs leurs persécutions	KLUGMAN	Adopté	30 01 17														X
7	7	48		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux arrestations de Kamelcheh Fekkar et de ses camarades en Algérie	KLUGMAN	Retiré	30 01 17														
7							2017 DJJ 35-DGRI		KLUGMAN-BROSSAT	Adopté	30 01 17														
7	7	49	23	SOCA, PCF- FG	DAGNAUD, TINTI	VNR		relatif à la création d'un boulotron (19e)	MARTINS	Adopté	31 01 17														X
7	7	50		GEF	CONTASSOT	VNR		relatif aux travaux d'extension de Rozal-Garnis	MARTINS	Rejeté	31 01 17					X					X		X		
7	7	51		LR	BERTHOUD	VNR		relatif au subventionnement d'associations sportives de 5ème	MARTINS	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
1	7	52		LR, UDI - MODEM	KOSCUSKO-MOHZET, AZIERE	VNR		relatif à la réforme des maisons des associations	VERON	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
7	7	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un "Euros pour la démocratisation citoyenne"	VERON	Retiré	31 01 17														
7	53bis	24		Exécutif		VNR		En réponse au V53	VERON	Adopté	31 01 17										X		X		
7	7.5	54		Exécutif		A	2017 DPA 12	Aménagement technique	MARTINS, MISSIKA	Adopté	31 01 17										X		X		
7.5							2017 DPA 12		MARTINS, MISSIKA	Adopté	31 01 17										X		X		
7.6							2017 DJS 108		MARTINS, CORDEBARD	Adopté	31 01 17														
1	7.1.1	55	25	PCF-FG	BONNET-OULALDI	V	2017 DFA 10	relatif à la valorisation de la Tour	MARTINS, BARGEON, KOMITES	Adopté (amendé)	31 01 17														
1	7.1.1	56	26	PCF-FG	BONNET-OULALDI	V	2017 DEA 10	relatif à la rénovation de la Tour	MARTINS, BARGEON, KOMITES	Adopté (amendé)	31 01 17											X	X		
1	7.1.1	57	27	UDI - MODEM	AZIERE, POZZO DI BORGIO, JEGO	V	2017 DFA 10	relatif à l'adaptation de la grille tarifaire	MARTINS, BARGEON, KOMITES	Adopté	31 01 17														
7.1.1							2017 DFA 10		MARTINS, BARGEON, KOMITES	Adopté	31 01 17														
1	1	58	28	SOCA, GEP, PCF-FG, RG- CI	FERAUD, SOUYRIS, BELLARD, BONNET- OULALDI, BROS	VNR		relatif au transfert d'une fraction de la CVAE à la région Ile-de-France	BARGEON	Adopté	31 01 17										X		X		

Cours de débat	Cours DDJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnc. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ		
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
1	1	59		LR	BERRILL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au bilan social	GREGOIRE	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X								
1	1	60	29	LR	KUSTER, HOULARD	VNR		relatif à la création d'un emplacement dédié au commerce ambulant (17e)	POLSKI	Adopté	31 01 17															
1	1	61	30	SOCA	DAGNAUD, FLOCHÉ	VNR		relatif à la restructuration du groupe Vivante	VERON	Adopté	31 01 17										X	X				
1	1	62		PCF-FG	BEGUE, BONNET-OULALDI	VNR		relatif au bureau de poste de Plaisance	VERON	Retiré	30 01 17															
1	1,5	63	31	PCF-FG	BONNET-OULALDI	V	2017 DFA 8	relatif à la modernisation des logements vacants et des résidences secondaires	BARGETON, BROSSAT	Adopté	31 01 17										X	X				
	1,5						2017 DFA 8		BARGETON, BROSSAT	Adopté	31 01 17										X	X				
	1,5						2017 DFA 5		BARGETON, KOMTES, MESSIKA	Adopté	31 01 17		X													
	2						2017 DAE 45		JULLIARD	Adopté	31 01 17															
	2						2017 DAE 46		JULLIARD	Adopté	31 01 17															
	2						2017 DAE 50		JULLIARD	Adopté	31 01 17															
2	2	64		GEP	ROUFAULT, SOUYKIS, MEES, SOLANS, BELLARD	VNR		relatif à l'ouverture d'antenne des bibliothèques	JULLIARD	Rejeté	31 01 17				X		X		X		X			X		
4	2	65		RG-CI	BROS, TAM, GUELLOT	VNR		relatif à la dénomination "rue de la Sainte Catherine"	JULLIARD	Rejeté	31 01 17	X		X			X		X		X		X			
2	2	66	32	LR	GOUZON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, CRAVENNE, BUFFETEAL, COURTOIS	VNR		relatif à la dénomination "Osmose Son" dans le 15e	JULLIARD	Adopté	31 01 17														X	
1	2	67	33	UDI - MODEM	MEHIAL, JOHNSON, HAAS, LECOUFFRIER, GATEL, TACHENE, HELLARD	VNR		relatif à une dénomination à Malek Chebel	JULLIARD	Adopté	31 01 17														X	
2	2	68	34	UDI - MODEM, LR	MEHIAL, BOURNAZEL	VNR		relatif au Musée de Montmartre	JULLIARD	Adopté (suspendu)	31 01 17														X	
1	2	69	35	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution des locaux 190 bd de Charonne (20e)	JULLIARD	Adopté	31 01 17														X	
	2						2017 DAC 455		VIEU-CHARIER	Adopté	31 01 17														X	
	2						2017 DAC 602		VIEU-CHARIER	Adopté	31 01 17												X			X
2	2	70	36	SOCA	GHRARD	VNR		relatif à une dénomination "Sonia Rykiel" dans le 6e	VIEU-CHARIER	Adopté	31 01 17														X	
2	2	71	37	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OULALDI	VNR		relatif à une dénomination "Denise Guillaud" dans le 12e	VIEU-CHARIER	Adopté	31 01 17													X		
2	2	72	38	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la dénomination "Victor Peres" d'un futur équipement (12e)	VIEU-CHARIER	Adopté	31 01 17														X	
2	2	73	39	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET, BEGUE	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à Françoise Mallet-Joris	VIEU-CHARIER	Adopté	31 01 17														X	
	2						2017 DRH 8		JULLIARD, GREGOIRE	Adopté	31 01 17														X	
	2						2017 DEVE 18		JULLIARD	Adopté	31 01 17														X	
	2						2017 DUJ 22		VIEU-CHARIER	Adopté	31 01 17														X	
	2						2017 DPA 9		JULLIARD	Adopté	31 01 17														X	

Cau <sup>e</sup> de dép <sup>t</sup>	Cau <sup>e</sup> ODJ	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Evén <sup>t</sup>	Elev	A. V. Voc. LR	N° d'ER	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		CONTRE
5	2.5	74	40	LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, BUFFETEAL, COURTOIS	V	2017 DLH 30	relatif à sur rénouveau passage	JULLIARD, BROSSAT	Adopté (amendé)	31 01 17													X	
	2.5						2017 DLH 30		JULLIARD, BROSSAT	Adopté	31 01 17													X	
	3						2017 DPE 1 G		BLAUEL	Adopté	31 01 17														
3	3	75		LR	BERTHOIT	VNR		relatif à Population de canchas de vidéoprotection aux abords du collège Pierre Alviest	BROSSEL	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
3	3	76		LR	GOUJON, KOSCIUSKO- MORZET, HELLOUCHE, GOSSELEN, LEGARET, PIHALFERRIE, BURKIL, PECHENARD, PAWLK	VNR		relatif aux arrêtés aménagement	BROSSEL	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
3	3	77		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'occupation d'école de domaine public	BROSSEL	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
1	3	78		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la tranquillité publique du quartier Barbès-Clélieu Rouge	BROSSEL	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
3	3	79		LR	GOUJON, PECHENARD, PAWLK	VNR		relatif à la notification des appels non urgents de la Préfecture de police	BROSSEL	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
3	3	80	41	LR, UDI- MODEM	GOSCUEN, GAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, ABRIACOMBE, JECOUFRIER, CHERTOK, BOLLLOT, CALLEZ, JEGO	VNR		relatif à la surveillance des "points écoles" (16e)	BROSSEL	Adopté	31 01 17														
3	3	81	42	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	V	2017 DEVE 2	relatif au jardin du sou-ent du cimetière Père Laclaise	KOMTES	Adopté (amendé)	31 01 17														
	3						2017 DEVE 2			Adopté	31 01 17														
3	3	82		LR	BURKIL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à Population "Recyclez vos capus"	KOMTES	Retiré	31 01 17														
3	3	83		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, BUFFETEAL, EBREN, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation de la codée verte	KOMTES	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
	3						2017 DVD 10		NAJDOVSKI	Adopté	31 01 17														
3	3	84	43	LR	BURKIL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au dés cloppement de l'autopartage	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	31 01 17														
3	3	85		LR	HONORE	VNR		relatif au fonctionnement des transports publics Porte de Saint-Ouen - Porte Maennette (17e)	NAJDOVSKI	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
1	3	86		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, GALLOIS, HAAR, JEGO, TACHEME	VNR		relatif aux conséquences de la fermeture des zones sur herpes rive droite	NAJDOVSKI	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X							
1	3	87		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, AZIBRE, HAAR, HELARD, JEGO, JOHNSON, NAIHAS, POZZO DI BORGIO, TACHEME	VNR		relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de la RATP et de la SNCF	NAJDOVSKI	Rejeté	31 01 17	X		X		X		X						X	
3	87 bis	44	Evén <sup>t</sup>			VNR		En réponse au V87	NAJDOVSKI	Adopté	31 01 17									X			X		

Cours de dépôt	Cours ODI	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Etat	A. V. Vnc. LR	N° de déb.	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
1	3	88	45	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux comptes du service Autolib'	NAJDOVSKI	Adopté	31 01 17												X		
	3	98		Exécutif		A	2017 DVD 14	Aménagement technique	NAJDOVSKI, BARGETON	Adopté	31 01 17												X		
3	3.1	89		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	V	2017 DVD 14	relatif au stationnement résidentiel	NAJDOVSKI, BARGETON	Retiré	31 01 17														
	3.1	89bis	46	Exécutif		V	2017 DVD 14	En réponse au V89	NAJDOVSKI, BARGETON	Adopté	31 01 17												X		
1	3	90	47	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDI	V	2017 DVD 14	relatif au financement des aménagements cyclables	NAJDOVSKI, BARGETON	Adopté (amendé)	31 01 17								X			X			
	3						2017 DVD 14		NAJDOVSKI, BARGETON	Adopté	31 01 17									X		X			
	3						2017 DDCT 31		PENINOU	Adopté	31 01 17														
	3	94				A	2017 DPE 20	Aménagement technique	PENINOU	Adopté	31 01 17														
	3						2017 DPE 20		PENINOU	Adopté	31 01 17														
3	3	91		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux "spots de prospection du 21e siècle"	PENINOU	Retiré	31 01 17														
	3.5						2017 DLH 29-DEVE		BLAUJEL	Adopté	31 01 17														